



# Bodleian Libraries

UNIVERSITY OF OXFORD

This book is part of the collection held by the Bodleian Libraries and scanned by Google, Inc. for the Google Books Library Project.

For more information see:

<http://www.bodleian.ox.ac.uk/dbooks>



This work is licensed under a Creative Commons Attribution-NonCommercial-ShareAlike 2.0 UK: England & Wales (CC BY-NC-SA 2.0) licence.

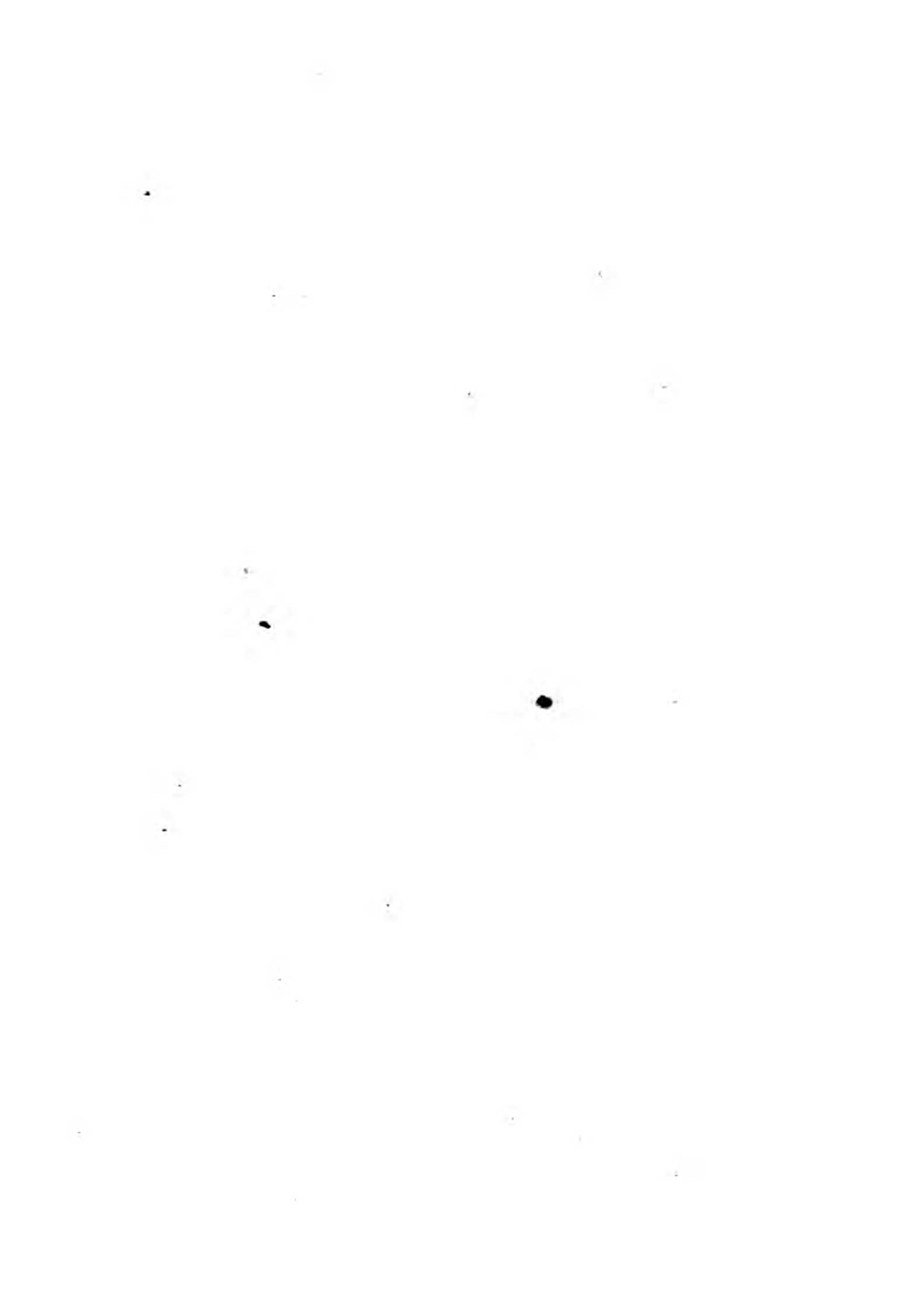


475

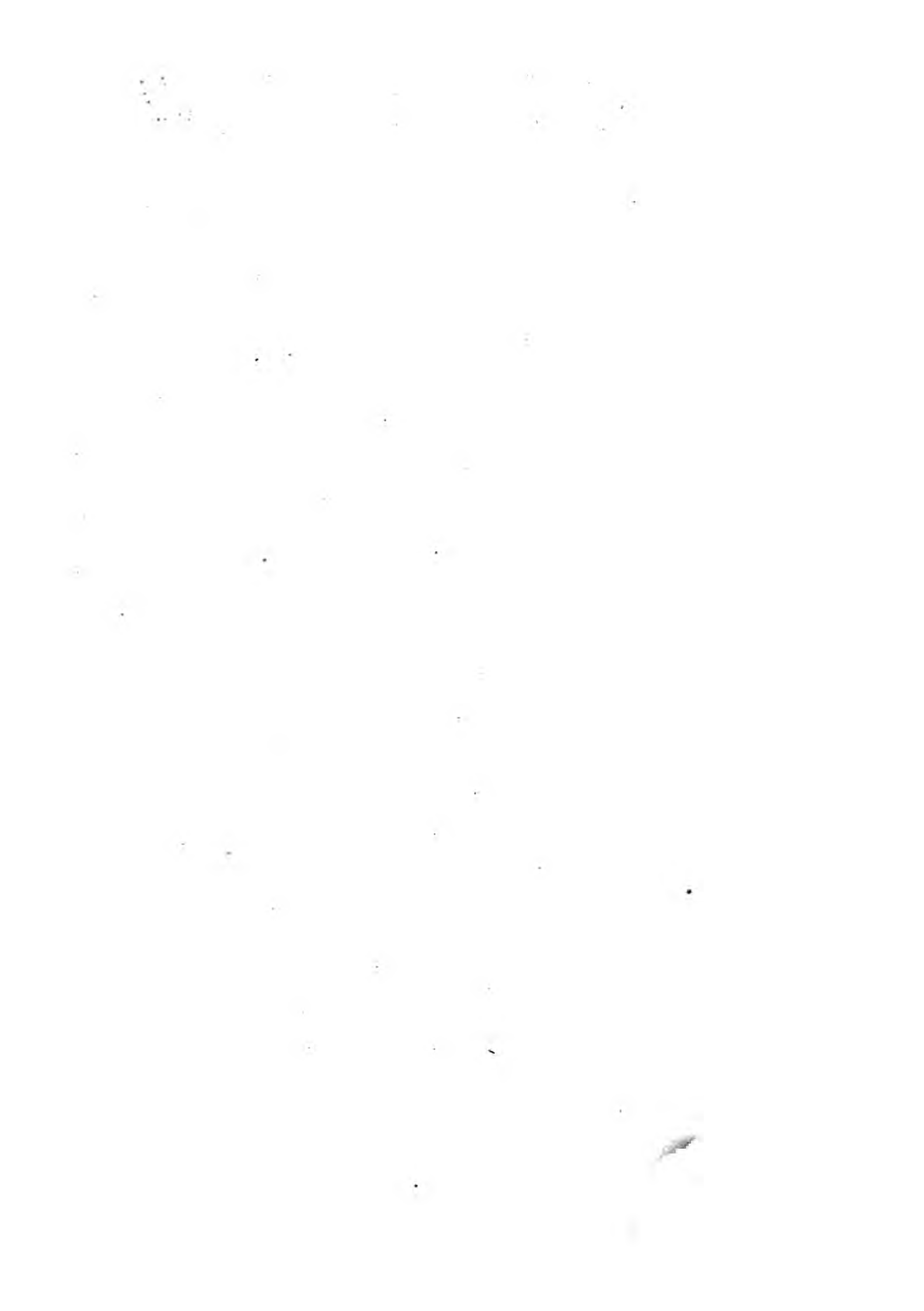
R

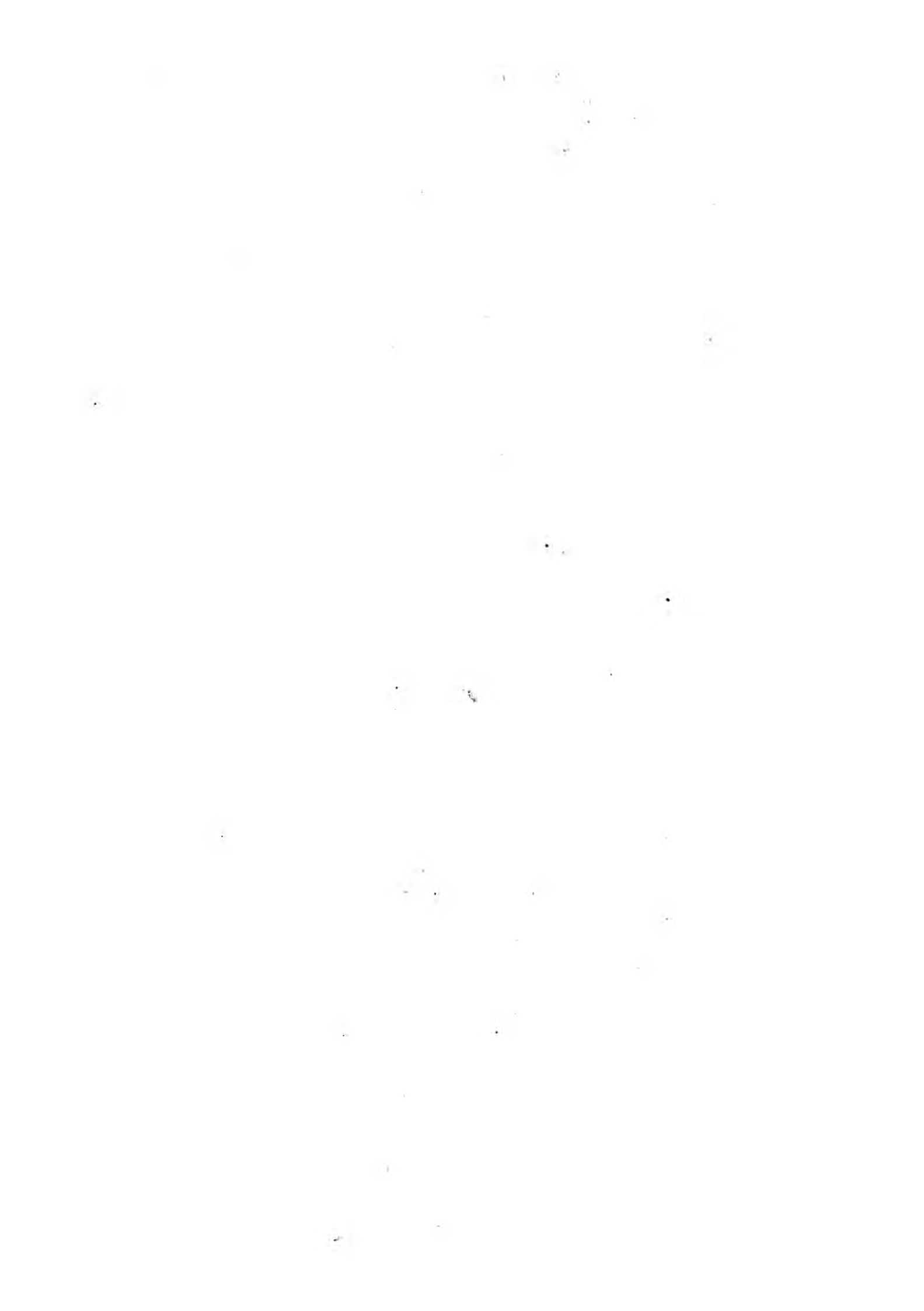
3962 f.  $\frac{42}{76}$











ANTI-BAILLET  
OU  
CRITIQUE  
DU LIVRE  
DE MR. BAILLET,  
INTITULÉ  
*JUGEMENS DES SAVANS.*  
PAR MR. MENAGE.

Nouvelle Edition augmentée I. des OBSERVA-  
TIONS de Mr. DE LA MONNOYE sur l'*Anti-*  
*Baillet.* II. des REFLEXIONS sur les *Jugemens*  
*des Savans.* III. des REFLEXIONS sur la *Vie de*  
*Descartes.*

TOME SEPTIEME,  
PREMIERE PARTIE.



A AMSTERDAM,  
AUX DEPENS DE LA COMPAGNIE.  
MDCCLXXV.



*Nam quid feci ego, quidve sum locutus,  
Cur me tot malè perderent Libellis?*

Ex Catullo Epig. xiv.



MA

A MONSIEUR  
BIGOT.



MONSIEUR,

*Je prens la liberté de Vous offrir mes Remarques sur le Livre de Monsieur Baillet, étant persuadé qu'elles ne Vous déplairont pas, puisque Vous êtes un de ceux qui m'avez le plus excité à entreprendre cet Ouvrage. Quelque déférence que je doive avoir pour Vos conseils, je Vous avouë, MONSIEUR, que ce n'a pas été sans répugnance que je les ai suivis en cette occasion. Outre que je fais profession de mépriser les injures, & que d'un autre côté je suis devenu comme insensible aux Libelles par le grand nombre de ceux qu'on a faits contre moi, je ne croyois pas que Monsieur Baillet fût un adversaire digne de moi.*

*Mais, MONSIEUR, Vous m'avez remontré qu'il ne s'agissoit pas de justifier mes écrits; qu'il s'agissoit de justifier mes mœurs; & que les Peres de l'Eglise les plus Saints n'avoient pas dédaigné de se défendre en semblables rencontres. J'ai deféré à Vos remontrances; Et je croi, MONSIEUR, y avoir deféré de sorte que Vous serez satisfait de moi de ce côté-là. Quoique*

IV E P I T R E.

que j'usse été outragé par Monsieur Baillet sans que je lui usse fait la moindre offense, & que je fusse en droit de lui dire à mon tour des choses fâcheuses, j'ai réfuté ses outrages avec toute sorte de modération; En les réfutant, je l'ai averti charitablement, par occasion, d'un grand nombre de fautes grossières, ou plutôt d'un nombre infini de monstres de fautes, qui sont dans son Livre: afin de le faire rentrer dans lui-même, & de l'obliger, en lui représentant son néant, de parler une autre fois avec respect des premiers Ecrivains du Royaume dont il a parlé avec mépris. J'ai mêlé quelque érudition à ma justification, & à ma Critique, afin que le Lecteur en lisant mon Livre apprit quelque autre chose que les fautes & les calomnies de Monsieur Baillet. Mais comme la méditation fait partie du jugement, & que dans la passion où j'étois de faire promptement ce que vous desiriez que je fisse, j'ai écrit ces Remarques avec beaucoup de précipitation: Vous y trouverez quelques endroits négligés, que vous excuserez s'il vous plaît avec Votre bonté ordinaire.

Da veniam subitis: non displicuisse meretur;  
Festinat nimium qui placuisse tibi.

Il me reste, MONSIEUR, à Vous supplier de les recevoir comme un hommage que je rends à Votre vertu, & comme un témoignage de notre amitié.

MENAGE.

# AVERTISSEMENT

SUR CETTE EDITION.

ON ne peut disconvénir que le dessein qu'avoit Mr. Baillet de recueillir les Jugemens des Savans sur les Auteurs anciens & modernes les plus célèbres , n'eût été fort utile, s'il avoit été bien exécuté. L'Entrepreneur sembloit avoir pour cela des talens, & des secours considérables. Outre qu'il joignoit à une grande assiduité au travail, une grande facilité de style, quoique souvent peu correct, il dispoisoit encore d'une Bibliothèque nombreuse. Par malheur pour lui, s'étant proposé de rapporter les jugemens d'autrui sans aucune partialité, il sortit des bornes qu'il s'étoit prescrites. Il s'éri-gea en juge, & en juge passionné. Il parut sur tout en vouloir à Mr. Ménage, qui poussé à bout, se résolut enfin à lui répondre. Comme c'étoit un homme d'une lecture presque infinie, supérieur de beaucoup à son Adversaire en érudition, plus habile dans l'intelligence des Langues, & mieux versé dans l'histoire

## VI A V E R T I S S E M E N T.

des gens de Lettres, il ne lui fut pas difficile de le convaincre d'un grand nombre de bévuës. Cependant comme il avouë lui-même avoir écrit avec précipitation, qu'on fait de plus qu'il avoit près de soixante & dix-huit ans quand il commença son Anti-Baillet, il lui échapa des négligences, & des méprises, dont on a cru devoir purger un Ouvrage, plein d'ailleurs, d'un bout à l'autre, d'une littérature exquise. Les exemplaires en étant devenus très-rares depuis la première édition, les Curieux seront sans doute bien aises d'en voir une seconde plus exacte, & accompagnée des Observations dont on fait ici part au public. L'Observateur ne voulant point être connu, je n'ai garde de le nommer \*. Je me contenterai seulement de dire que c'est celui-là même, sous les yeux duquel Mr. Ménage auroit fait passer en revue les épreuves de son Livre, s'il avoit pu obtenir la permission de le faire imprimer à Paris.

PRE-

\* C'est Mr. DE LA MONNOYE. Les raisons qu'avoit ce savant homme de ne pas se nommer, lorsqu'il composa ses Observations, ne subsistant plus, on a cru faire plaisir aux Curieux de le nommer ici.



# PRE'FACE

## DE MR. MENAGE.

**M**onsieur BAILLET est un Prêtre du Diocèse de Beauvais, qui étoit ci-devant Régent de Quatrième du Collège de la Ville de Beauvais, & qui est presentement Bibliothécaire de Monsieur l'Avocat Général de Lamoignon, & Précepteur de Monsieur son fils. Ce Monsieur Baillet publia il y a deux ans quatre Volumes in douze d'un Livre qu'il intitula Jugemens des Savans sur les principaux Ouvrages des Auteurs: où sans respect de mon âge, ni du nom que j'ai parmi les gens de Lettres, ni de l'amitié dont m'honore Monsieur l'Avocat Général de Lamoignon, son patron, ni de celle dont m'honoroit Monsieur le Premier Président de Lamoignon, pere de son patron, il me traita indignement. Il dit dans ces volumes, que je suis un pédan: que ma Morale

\* 4

est

VIII P R E F A C E

*est une Morale de Payen; qu'il ne fait point le Recueil de mes Eloges comme il fait celui des autres Ecrivains, parce que je lui ai épargné cette peine, en le faisant moi-même, pour en régaler le public, afin de satisfaire ma vanité. Il y dit que le Livre de mes Origines de la Langue Françoisè est celui de tous mes Livres qui m'a le plus donné de réputation, mais que mes Envieux ne croient pas que j'en sois l'Auteur. Il y falsifie un passage de l'Histoire Philosophique de Jonsius, pour décrier mes Commentaires sur les Vies & sur les Sectes des Philosophes de Laërce. Il y dit que ma Requête des Dictionnaires a été mal reçue du public: ce qui est très-faux. Et il avoit ajouté, au sujet de cette Requête, ce que Monsieur le Presidant Cousin, Examineur de son Livre de la part de Monsieur le Chancelier, lui a fait ôter; que j'avois postulé pour une place de l'Académie, & que j'en avois été refusé: ce qui est aussi très-faux. Monsieur Baillet ne peut s'excuser d'avoir dit de moi toutes ces choses, en disant que je l'avois offensé: car dans le temps qu'il publia ces quatre volumes, je ne savois pas qu'il fût au monde: je*

ne savois pas son nom : & peu de personnes le savoiert. Et à l'heure même que j'écris cette Préface, je n'ai jamais vu Monsieur Baillet. Comme je fais profession de mépriser les injures, étant persuadé qu'elles font plus de tort à ceux qui les disent, qu'à ceux de qui on les dit ; & que d'un autre côté on a fait un si grand nombre de Libelles contre moi, que je ne suis plus sensible aux libelles, je lus sans émotion toutes ces choses injurieuses que Monsieur Baillet avoit écrites contre moi. Mais je ne pus lire sans étonnement qu'un nouveau venu sur le Parnasse qui n'avoit jamais conversé avec les gens de Lettres ; qu'un homme qui ne savoit aucune Science ; qui ne savoit pas le Grec, qui est la Langue des Sciences ; qui n'avoit lu aucuns Originaux, & qui n'étoit qu'un Copiste de Copiste, út la témérité de juger de tous les Auteurs en toutes sortes de Langues & en toutes sortes de Sciences ; & l'insolence de parler avec mépris des plus célèbres Ecrivains du Royaume. Et comme j'avois toutes sortes d'obligations à Monsieur de Saumaise & à Monsieur de Balzac ; car ils m'ont honoré non-seulement de



X. P R E F A C E

*leur amitié, mais de leur estime; & ils m'ont adressé de leurs Ouvrages; je lus avec indignation, & les injures atroces qu'il y débitoit contre Monsieur de Saumaise, après l'avoir traité d'ignorant en toutes choses, & ce qu'il y disoit calomnieusement de Monsieur de Balzac, qu'il avoit pris par vanité dans ses Lettres le nom de Balzac, afin de faire croire qu'il étoit de l'illustre Maison de Balsac d'Entragues. Et comme l'indignation fait faire des vers, je fis ces Hendécasyllabes sur le Livre de Monsieur Baillet,*

O dirum, horribilem, & sacrum libellum;  
 Donaſti, LINE, quo tuum Sodalem!  
 Ille ſcilicet, ille BAJULETUS;  
 Ignotiſſimus ille Litterator;  
 Queis aſſurgere debet, eruditos  
 Carpit, vellicat, & laceſſit omnes.  
 Pindi nomina magna Gallicani,  
 Ridet Salmaſios, Valeſiosque;  
 Ridet Petavioſque, Labbeoſque.  
 Te ludos quoque fecit, Harduine.  
 Nec, Sirmonde, tibi, ô ſcelus! pepercit:  
 En cor Zenodoti, en jecur Cratetis.  
 Sordes, quiſquiliſ, ineptiaſque  
 Omnes, omnia colligit venena.  
 Et, ô tempora! Vindici pudoriſ;  
 Cenſori rigido LAMONIONI,

Pro:

Procacissimus ille nuncupavit

Tam dirum , horribilem , & sacrum libellum.

*Plusieurs célèbres Ecrivains qui se trouvoient offensez par Monsieur Baillet, ou dans leurs personnes ou dans celles de leurs amis, firent des vers dans le même temps sur le même sujet. Et entr'autres, Monsieur de Valois, le Pere Lucas, & le Pere Commire. Et comme j'étois celui qui avois été le plus maltraité dans le Livre de Monsieur Baillet, le Pere Lucas & le Pere Commire m'adresserent les vers qu'ils firent sur ce Livre. Les choses étoient en cet état, lorsque Monsieur du Cange & Monsieur Petit, qui sont des amis de Monsieur Baillet, & qui sont aussi des miens, me firent l'honneur de me venir voir, pour me dire qu'ils avoient blâmé Monsieur Baillet de la maniere dont il en avoit usé envers moi; que Monsieur Baillet leur avoit témoigné qu'il étoit fâché d'en avoir usé de la sorte, & qu'il leur avoit promis de reparer dans les volumes suivans l'injure qu'il m'avoit faite dans les premiers. Feu Monsieur l'Abbé de Santeuil, qui étoit aussi de ses amis & des miens, me dit la même chose dans le même temps:*

## XII      P R E' F A C E

Et il me pria de ne point faire imprimer mes Hendécasyllabes : ce que je lui promis. Je fis davantage : je l'avertis d'un grand nombre de fautes grossières, que j'avois trouvées dans le Livre de Monsieur Baillet, afin qu'il en avertît son ami. Je lui dis qu'il y en avoit plusieurs autres semblables, mais que pour les bien examiner il falloit être ensemble le Livre à la main, en présence de l'Auteur ; que je n'étois pas en état d'aller chez Monsieur Baillet, à cause d'une cuisse que j'avois eüe démise Et mal remise, Et que je le priois de l'amener dîner chez moi ; lui promettant de le bien recevoir, Et de lui communiquer toutes les remarques que j'avois faites sur son Livre. Ce procédé honnête, Et le repentir que Monsieur Baillet avoit témoigné à Monsieur du Cange Et à Monsieur Petit, me firent croire que Monsieur Baillet me traiteroit en effet plus honnêtement dans les volumes suivans. Et particulièrement Monsieur l'Avocat Général de Lamoignon l'en aiant convié : en lui remontrant l'amitié particulière que Monsieur le Premier Président de Lamoignon avoit eüe pour moi. C'est ce que j'ai sù d'un homme

di-

digne de foi qui étoit présent à ce discours de Monsieur l'Avocat Général de Lamoignon. Mais Monsieur Baillet m'a traité encore plus indignement dans ses derniers volumes que dans ses premiers. Il m'y attaque de tous côtez; du côté de mon âge; du côté de mes écrits; du côté de mes mœurs: Et avec une rage Et une fureur, qui n'est pas, je ne dis pas d'un Prêtre, mais d'un Chrétien. Il m'y traite de parjure; il m'y traite de profane, Et d'impénitent; plus profane Et plus impénitent que l'Arétin, de qui on a dit qu'il avoit dit du mal de tout le monde excepté de Dieu, Et qu'il s'en étoit excusé en disant qu'il ne le connoissoit pas. Il veut faire croire à ses Lecteurs que j'ai dit dans un de mes Madrigaux Italiens; que Dieu m'a fait tomber dans le piège, Et que je l'ai accusé d'être la cause de mes péchez. Il me traite d'un homme pétri de vanité Et de présomption. Il dit que je suis amoureux de moi-même: que je parle de moi sans cesse, Et que j'aime mieux en dire du mal que de n'en point parler; Et sur toutes ces matières il revient à la charge contre moi en cinquante endroits de son Livre. Et tout cela, parceque

*je me suis loué en vers : & que j'ai fait des vers après avoir protesté publiquement dans une de mes Epigrammes que je n'en ferois plus : & qu'ayant une pension de quatre mille Livres sur deux Abbayes j'ai fait des vers de Galanterie. Verba mea arguuntur, adeò factorum innocens sum. Si ces choses sont des crimes, Monsieur Baillet, quoique Prédicateur sans Mission, pouvoit prêcher dans ses Ouvrages contre ces crimes, tant qu'il lui plairoit ; sans nommer les personnes. Et s'il me jugeoit coupable de ces crimes, il devoit, selon le précepte de l'Evangile, m'en avertir charitablement en particulier : me con-  
viant de m'en corriger ; & ne me pas diffamer publiquement par toute l'Europe. Comment ce procédé si peu Chrétien peut-il s'accorder avec sa qualité de Prêtre ? Monsieur Baillet a-t-il pu écrire de moi toutes ces choses de la même main qu'il levoit dans le sacrifice de la Messe l'Hostie & le Calice ?*

*Je n'ai rien à dire à ce que dit Monsieur Baillet contre mes Ecrits. Je les lui abandonne. Il dit que mes Vers ne sont que des centons : que ma Poësie est une Poësie à la Mosaïque : que la plû-  
part*

*part de mes Epigrammes sont plates & insipides. Il donne à entendre que mes Poèmes ne sont que du bouillon d'eau claire : que du vin à huit deniers le pot. Il dit que je ne suis qu'un Traducteur : que je n'ai point d'invention, que je n'ai point d'élévation. Je demeure d'accord de toutes ces choses. Je ne me pique point d'être Poète : & je n'ai fait des Vers que par divertissement. C'est dont je me suis expliqué en termes formels dans l'Epître Dédicatoire de mes Poësies à Monsieur le Duc de Montausier.*

*J'ai fait la même chose dans la Préface de mes Observations sur Malherbe, & dans la seconde Partie de mes Observations sur la Langue Françoisse. Et ce que Mr. Baillet allégué contre moi, que j'ai dit à un Poète aprentif, si vous voulez devenir bon Poète, lisez Virgile & mes Vers, est une pure calomnie qui se détruit d'elle-même. Je le jure encore ici par tout ce qu'il y a de plus saint & de plus sacré dans le monde, que nonseulement je n'ai jamais rien dit de semblable à qui que ce soit, mais que je n'ai jamais parlé avantageusement de mes Vers, qu'en vers, où les louanges  
de*

*de soi-même ne sont pas seulement permises, mais bien-séantes.*

*Mais pour ce qui est de mes mœurs, je ne puis demeurer d'accord de ce que Monsieur Baillet en a dit. Je n'ai pas dessein d'accuser ici Monsieur Baillet: je n'ai dessein que de me justifier. Je ne puis pourtant m'empêcher de dire, que si on avoit fait une information de sa vie & de la mienne, je suis comme assuré que sa vie ne se trouveroit pas comparable à la mienne en probité, en pureté, en sobriété.*

*Si j'étois coupable de la centième partie des choses dont m'accuse Monsieur Baillet, je serois indigne de l'amitié dont m'honore Monsieur de Lamoignon son patron. Et j'estime tant l'amitié de ce grand Magistrat, que cette considération toute seule auroit été capable de m'engager à réfuter les médisances & les calomnies que Monsieur Baillet a publiées contre moi. Mais outre cette considération, j'ai été excité à les réfuter, non-seulement par des personnes de grande vertu, mais par des Religieux: & par les Religieux d'un Ordre considérable par toute l'Europe.*

*En les réfutant, j'ai averti par occasion*

*casion Monsieur Baillet d'un nombre infini de fautes grossieres, ou plutôt de monstres de fautes, qui sont dans son Livre: car je puis assurer les Lecteurs de cette Préface, qu'on n'a jamais imprimé de Livre où il y ait de si grosses fautes, & en si grand nombre. Ce que j'ai fait non-seulement pour deférer à la priere que Monsieur Baillet a faite à ses Lecteurs de l'avertir de ses fautes, mais par charité Chrétienne, afin de le faire rentrer dans lui-même, & de l'obliger en lui représentant son peu de capacité, de parler une autre fois avec respect des personnes de Lettres à qui il doit respect.*

*Monsieur Baillet a écrit dans sa Préface sur les Poëtes, que je suis le seul qui me suis plaint de lui. Je m'étonne comment un Prêtre qui fait profession de dire la vérité, a pu dire une chose si contraire à la vérité. Tous les Peres Jésuites généralement en ont fait des plaintes: & plus de vingt de leur Compagnie ont fait des Vers contre son Livre. Le Pere Boubours & le Pere de la Ruë s'en plaignent par tout. Et le Pere Boubours a cessé de voir Monsieur de Lamoignon dans sa maison de campagne,*

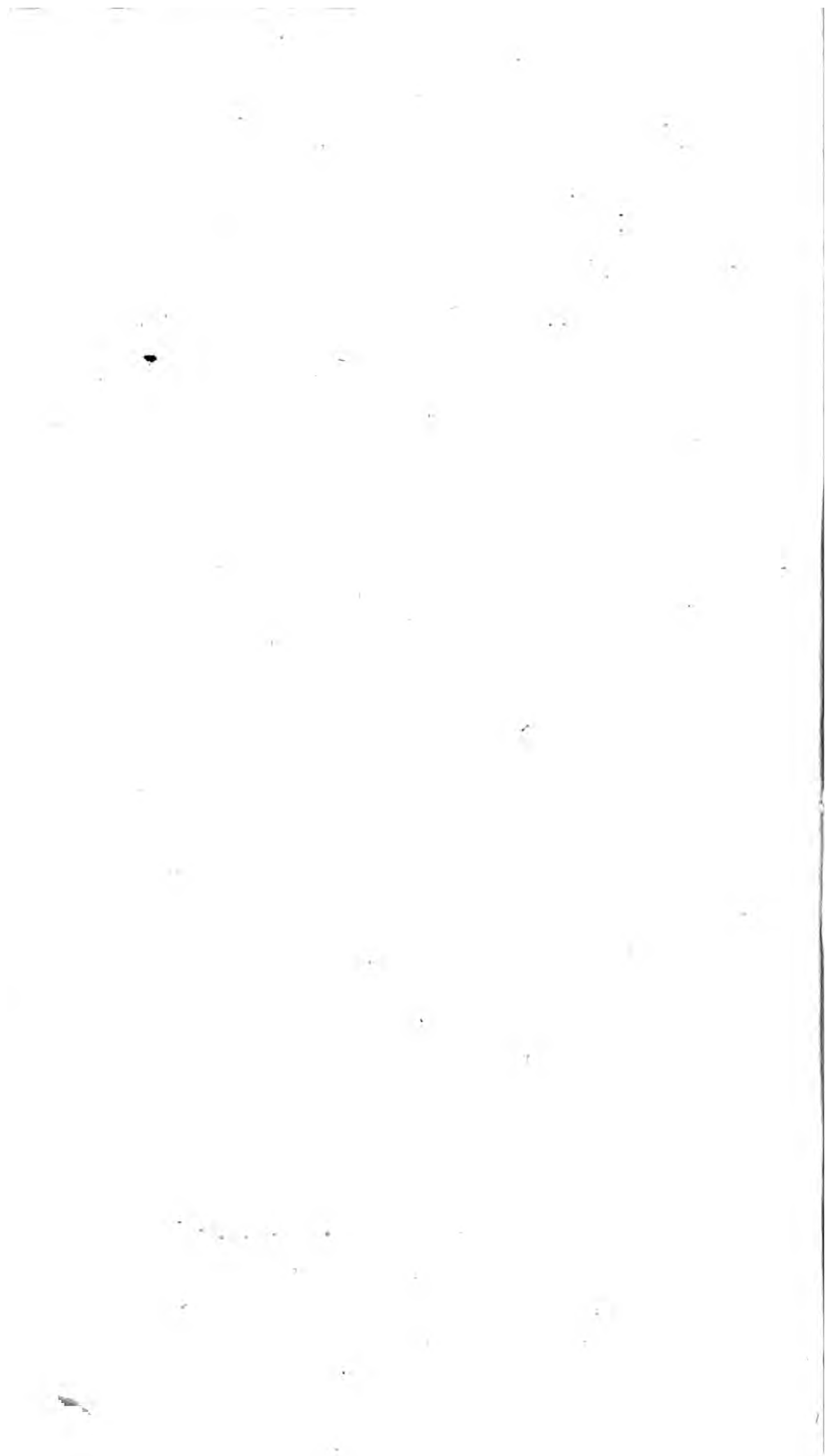


*pagne, pour n'y point voir Monsieur Baillet. Et Monsieur Baillet n'ignore pas que le Révérend Pere de la Chaise, Confesseur du Roi, se plaignant pour l'intérêt de sa Compagnie du Livre de Monsieur Baillet à Monsieur de Lamignon, il lui déclara que si Monsieur Baillet continuoit à maltraiter les Jésuites, il en feroit ses plaintes au Roi, & lui en demanderoit justice. Mais les Révérens Peres Jésuites ne sont pas les seuls qui se plaignent avec moi du Livre de Monsieur Baillet. Madame Desboulieures, Monsieur de Bensérade, Monsieur de Valois, Monsieur Perault, Monsieur Quinault, Monsieur l'Abbé de Montreuil, Monsieur du Perrier, Monsieur de la Fontaine, Monsieur le Gallois, Monsieur de Court neveu de Monsieur de Saumaise, les amis de Monsieur de Cerisante, ceux de Monsieur de Pinchesne, les parens de Monsieur Scarron, ceux de Monsieur de Marolles, s'en plaignent avec éclat.*

*Il est vrai que je suis celui qui ai le plus de sujet de m'en plaindre. Il a offensé les autres; mais il m'a outragé. Mais quoi qu'il m'ait outragé, & que je fusse en droit de lui dire à mon tour*  
des

*des choses fâcheuses, j'ai voulu en user plus Chrétienement qu'il n'a fait. Je lui ai répondu avec toute la modération possible. Le Lecteur en jugera.*

*Je finis ce Discours, en protestant à Monsieur Baillet que je n'ai point eu dessein de l'offenser, lors que j'ai traduit son nom en Latin par le mot de Bajule-tus; Et en le suppliant de voir au chapitre 42. de ces Remarques ce que j'ai remarqué à ce propos, pour justifier que c'est ainsi que le nom de Baillet doit être rendu en Latin.*





# ANTI-BAILLET.

## PREMIERE PARTIE.

### I.

*Calomnie de Monsieur Baillet contre Monsieur de Balzac.*

**J**E dois à Monsieur de Balzac une grande partie de ma réputation. Quand je vins dans le monde, Monsieur de Balzac tenoit le premier rang dans la France parmi les gens de Lettres qu'on appelle *Beaux Esprits*. La distance infinie qui étoit entre lui & moi, ne l'empêcha pas de me donner des marques publiques de son estime. Il fit en diverses occasions des Vers à ma louange. Il m'adressa plusieurs Lettres Latines & Françoises dans le Recueil de ses Lettres. Il me dédia son Barbon: & il avoit pour moi une amitié tendre. Il dit dans une de ses Lettres à Mr. Chapelain, *Je vous ai fait une infidélité, car j'ai brûlé d'un autre feu que du vôtre. Vous le connoîtrez par la Lettre que j'écris à Mr. Ménage, qui est toute pleine de passion.* Et dans une autre:

Tom. VII. Part. I.      A      Vous

*Vous ne me mandez rien de mes amours : je veux dire de Mr. Conrart & de Mr. Ménage.* Il me dit dans une de ses Lettres Latines, *Vale, mi dulcissime Menagij : cujus sanctus amor tantum mihi crescit in horas &c.* Toutes ces faveurs m'obligent à commencer ces Remarques par sa justification contre la calomnie de Mr. Baillet. Mr. Baillet l'accuse d'avoir pris dans ses Lettres par vanité le nom de *Balzac* ; qui étoit celui de sa Terre ; pour faire croire qu'il étoit de l'illustre Maison de Balsac d'Entragues. Je rapporterai ici ses propres termes ; afin qu'on ne croye pas que je lui aye imposé dans une chose aussi peu croyable qu'est l'accusation dont je viens de parler.

*Mr. de Balzac s'imaginant que le nom de Mr. DE GUEZ n'avoit rien de relevé, & qu'il n'étoit point propre à donner crédit à ses Lettres, a pris celui de sa terre près d'Angoulesme, pour tâcher d'en rehausser le prix : croyant que ceux qui ne connoitroient l'Auteur que par ce nom, le prendroient aisément pour quelqu'un de l'illustre Maison d'Entragues.*

Mr. Baillet qui est la vanité même, accuse tout le monde de vanité. C'est un homme qui ne fait aucune Science. Il n'est ni Théologien, ni Jurisconsulte, ni Philosophe, ni Medecin, ni Mathématicien. Il n'est ni Poète, ni Orateur, ni Historien, ni Géographe. Il ne fait point le

¶ 1. Il y a *Guezii* dans tous ces endroits & non pas *Guezai*. Cela paroît une vetille, & c'est pourtant com-

le Grec ; qui est la Langue des Sciences, & avec ce peu de capacité, il a la présomption de croire qu'il est capable de juger de tous les Livres qui sont au monde : car il en juge, quoi qu'il proteste qu'il n'en juge point. N'est-ce pas être la vanité même ? Et cet homme qui est la vanité même, accuse, comme je viens de le dire, tout le monde de vanité.

Mr. de Balzac n'a pû avoir la pensée que lui attribue Mr. Baillet. Et la calomnie de Mr. Baillet est suffisamment réfutée par l'édition des Poësies & des Lettres Latines de Mr. de Balzac, où Mr. de Balzac a pris le nom de *Guez*. *Joannis Ludovici* (1) *Guezæi Balzacii Poëmata Latina*. *Joannis Ludovici Guezæi Balzacii Liber Adoptivus*. *Joannis Ludovici Guezæi Epistola Selecta*. Cette calomnie est réfutée de même par les portraits de Mr. de Balzac gravez de son vivant, & par ses ordres, où il est appelé *de Guez* : & par une de ses Lettres Françoises qu'il a écrite à son pere, avec cette inscription, à *Monsieur de Guez*, & avec ces mots, *Monsieur mon très-cher Pere*. Et par l'Eloge Latin de Mr. de Guez fait par Mr. de Girac à la priere de Mr. de Balzac, où Mr. de Guez est appelé pere de Mr. de Balzac. Cet Eloge est imprimé dans les Ouvrages de Mr. de Balzac. Et par une Lettre de Mr. de Guez écrite à Mr. de Balzac, qui commence par ces mots,

*Mon*

comme si je disois *Jacobus Cujacæus* pour *Jacobus Cujacius*.

#### 4 ANTI-BAILLET. P. I.

*Mon très-cher fils*, & que Mr. de Balzac m'envoya en m'écrivant la Lettre 28. du Livre XVI. de ses Lettres. A quoi on peut ajoûter que le nom de la Terre de Mr. de Balzac s'écrit par un z, & que celui de la Maison de Balsac d'Entragues s'écrit par une f.

Que si Mr. Baillet dit qu'il a Mr. Sorel pour garant de ce qu'il a dit de Mr. de Balzac, on lui répondra qu'il n'y a point de garant à mal faire; & que Mr. Sorel étoit l'ennemi déclaré de Mr. de Balzac; & qu'il a écrit plusieurs Livres contre Mr. de Balzac. Si Mr. Baillet vouloit donc faire mention de cette calomnie, il devoit la rapporter comme une calomnie, & la réfuter par les raisons que je viens de dire. Mais Mr. Baillet est un homme qui est ravi de trouver quelque chose d'injurieux contre les Ecrivains dans les écrits de leurs Adversaires, & qui va ramassant tout ce qu'il y a de venin dans les Livres.

*Sordes, quisquilias, ineptiasque  
Omnes, omnia colligit venena.*

#### II.

*Emportement de Mr. Baillet contre Mr.  
de Saumaïse.*

LES mêmes raisons qui m'ont obligé d'entreprendre dans la Remarque précédente la défense de Mr. de Balzac contre la calomnie de Mr. Baillet, m'obligent de justifier ici Mr. de Saumaïse contre

tre

ANTI-BAILLET. P. I. 5

tre fa médifance. Car Mr. de Saumaife m'a auffi honoré de fon amitié, & fi je l'ofe dire, de fon eftime. Pour ne point parler d'un grand nombre de Lettres Latines très-favantes, qu'il m'a écrites, qui m'ont fait honneur dans le monde, il m'a adreffé fa Réponfe à Mr. Fabrot, fur la Queftion de l'Aliénation du Preft, & fa Differtation fur l'*Herodes infanticida* d'Heinfius. De mon côté, je lui ai auffi donné plufieurs marques publiques de ma vénération & de mon admiration. J'ai dit dans mon Epigramme fur le Phaleg de Mr. Bochart,

*Ditior in noftris non surgit pagina terris:*

*Non ipfa heroïs pagina Salmafii.*

J'ai dit dans une de mes Lettres à la Reine de Suede, par laquelle je lui ai dédié les Ouvrages Latins de Mr. de Balzac, que le nom de Saumaife étoit celui de la Science même. *Claudius Salmafius, vir undecumque doctiffimus, & qui divinis in omni difciplina lucubrationibus hoc confecutus est, ut jam non hominis fed ipfiusmet Scientiæ SALMASIUS nomen habeatur.* J'ai dit à peu près la même chofe dans cette Epigramme Grecque,

Ναυτολιεύς ἐθέλων γράψει ποτὲ παλυμαθίην

Ἐνθάδε παλυμαθὴ γράφατο Σαλμάσιον.

J'ai dit dans cette autre qu'il avoit tout lu, tout retenu, & tout enseigné.



6 ANTI-BAILLET. P. I.

Πάντ' ἀναγνῆς, καὶ πάντα μαθῶν, καὶ πάντος  
διδάξας,

Τῆ μέγας ἐν μικρῷ μνήματι Σαλμασίος.

Et j'ai dit la même chose dans cette troi-  
sième.

Πολλὰ διδασκόμενος γήρασκε Σόλων, σὺ δέ,  
πάντα

Εἰδῶς Σαλμασίδη, γηράσκεις, πάντα διδάσκων.

Et ainsi je me trouve engagé par mon Ju-  
gement, non moins que par mon inclina-  
tion, à soutenir que Mr. de Saumaïse é-  
toit un des plus Savans Hommes du mon-  
de; & à refuter Mr. Baillet qui le traite  
d'ignorant en toutes choses: en Théolo-  
gie, en Philosophie, en Jurisprudence,  
en Médecine, en Mathématique, en His-  
toire, en Rhétorique, en Poësie, & en  
Grammaire. Voici ses termes:

*Quelques-uns des principaux & des plus  
modérez de sa Communion même, aussi-bien  
que les Catholiques, ont fait voir que la  
Théologie n'étoit nullement son fait. Mr.  
Fabrot, le fameux Milton, & plusieurs  
autres, ont montré qu'il étoit un fort mau-  
vais Jurisconsulte. D'autres ont fait voir  
combien les Observations qui ont donné lieu  
de croire qu'il étoit bon Médecin, sont sujet-  
tes à l'erreur. Et pour montrer qu'il n'é-  
toit ni bon Philosophe, ni bon Mathémati-  
cien, il suffit, dit-on, de produire son Li-  
vre des Années Climatériques. Enfin quoi-  
que Boxhornius ait écrit qu'il étoit très-bien  
versé dans l'Histoire, personne ne dit au-  
jour-*

Sujettes à  
l'erreur.  
Quelle fa-  
çon de par-  
ler!

jour d'hui que Mr. de Saumaise ait été, ni Historien, ni Orateur, ni Poëte. Le voilà donc réduit à la qualité de bon Grammairien & d'habile Critique: encore n'est-il pas aisé de l'y bien maintenir: car pour ce qui regarde la Grammaire, le Pere Vavasseur remarque qu'il étoit si négligent & si étourdi en écrivant, qu'il a laissé souvent glisser des fautes contre les regles de la Syntaxe, & que sa Latinité n'est pas toujours dans une grande pureté.

Il n'est ici question, ni d'Orateur, ni de Poëte.

Peut-on parler de la sorte d'un des plus savans hommes de nôtre siècle? D'un homme, à qui tous les Savans de son tems, à la réserve de ses Adversaires, ont rendu des témoignages d'estime, de respect, de vénération, d'admiration, d'adoration. Mr. Baillet lui-même a produit un grand nombre de ces temoignages. En voici d'autres qu'il a ômis, ou qui ne sont pas venus à sa connoissance.

Joseph Scaliger lui écrit, *nunquam à litteris tuis nisi doctior recedo*. C'est dans la 248. de ses Lettres. En ce tems-là Mr. de Saumaise n'avoit guère plus de vingt ans. Mr. Grotius lui donne encore de plus grandes louanges. *Felicem me planè arbitrarer, vir, supra quàm nos vel agnoscere possumus, de omni litterarum genere merite, si ad tuos aternitate dignissimos labores aliquid contribuere possem, & inter operas saltem tertias consistere*. C'est dans la 97. Lettre ad Gallos. Mr. Rickius dans sa Préface sur Tacite l'appelle *virorum maximus*. Mr. de Balzac a dit dans une Lettre qu'il m'a écrite, *non homini, sed*

8 ANTI-BAILLET. P. I.

*Scientiæ deest, quod nescit Salmasius.* Et dans un de ses Poëmes Latins à Monsieur Maynard, Président d'Aurillac, il dit que Mr. de Saumaïse résiste lui seul au Pere Sirmond, au Pere Pétau, & à tous ses autres Adversaires. *Quos ille, & cunctos, sustinet unus.* Et il a dit ailleurs, *Tot penetrasse locos, penetrasse tot abdita rerum, & vidisse unum quicquid ubique latet, laus ea Salmasidæ.*

Il est au reste à remarquer que ce que dit ici Mr. Baillet touchant la qualité de Poëte, a été réfuté par le Savant & l'Eloquent Mr. Bayle dans ses Nouvelles de la République des Lettres, à l'endroit où il a donné son Jugement sur mes Origines de la Langue Italienne. *Ceux, dit-il, qui ignorent que Mr. de Saumaïse sût faire des vers Latins d'un tour délicat & sentant l'Antiquité, l'apprendront ici. Car on y cite les vers qu'il fit contre le Pere Pétau, qui avoit pris le nom de Kercoëtius pour écrire contre lui. Ces vers sont en effet admirables (1). Les voici.*

*Cùm depilatis natibus, & facie improba,  
Malaque mente, monstrum Cercopithecium  
Miros se ludos ostensurum dixerat*

Non

¶ 1. Il me semble, que ce que dit ici Saumaïse (car c'est ainsi qu'il faut dire, sans y ajouter de) contre le P. Petau n'est qu'une paraphrase de ces quatre Vers Grecs de Joseph Scaliger contre Thomas Lydiat.

Ἡλιβάτε κατὰ δένδρα ἀνερίχθητο πίθηκος  
Ἄπὸν ἐπισβλίγειν ἔρανον ἐλπόμενος.

Δρακ.

Non antè visos, & diem condixerat;  
 Conveniunt omnes Cercopithoci Simia:  
 Clurina pecudes: omne genus Cercopium:  
 Quæ sunt caudata: quæ sine caudis ambulant;  
 Similes hominibus bestia turpissima.  
 Tunc simiorum coetus cum esset maximus,  
 Erat inter illos ingens expectatio,  
 Quidnam editurus & miri & novi foret  
 Tam grandium minator ille Simius.  
 Ergo ut promissis faceret & dictis fidem,  
 Proceram cum legisset in campo arborem,  
 Quam vidit unam celsiorem ceteris,  
 Hanc subito ascensu aggressus petere protinus,  
 Altum arripendo ut arriperet fastigium;  
 Sperans se & cœlum posse sic contendere.  
 Verum cum magno nisu, magnis viribus,  
 Sudans, laborans, astuans, ut scanderet,  
 Summum ad cacumen jam venisset arboris,  
 Ac se videret non posse ultra progredi,  
 Culum ostentare cœpit & turpes nates,  
 Derisuique spectatoribus fuit.

Ce distique Grec qu'il fit sur le même  
 sujet, ne sent pas moins l'Antiquité:

Κέρ

Δραξάμενος δ' ἄκροιο, καὶ ἐκ ἐπέκεινα προσελθὼν.

Τοῖσι θεουσαμένοις ὄρακτὸν ἰδεῖζε μίνον.

C'est ce que M. Ménage a lui-même remarqué dans  
 ses *modi di dire Italiani*, mais il n'a pas remarqué  
 que dans ces vers de Saumaïse sur lesquels il se ré-  
 crie, celui ci, *Quæ sunt caudata*, n'est pas sans dé-  
 faut, *Caudatus* n'est pas Latin.

A 5

10 ANTI-BAILLET. P. I.

Κέρκος ἐπεύραζεν Μισῶν ὄρος εἰσαναβαίνειν  
Μῦσαι τοῖς δικροῖς καὶ πρῶτον ἐξέβαλον.

Ces deux distiques, qu'il fit pour son Epitaphe, étant dangereusement malade à Heidelberg, âgé de 19. ans, & qu'il dicta à Mr. de la Miltiere (1), qui me les a communiqez, sont du même caractère:

*Cujus spes nondum tota, nec fama sub auras  
Venerat, hoc condor marmore Salmasius.*

Μῦται ἐκλαύσαντο, καὶ ἐνθάδε νεκρὸν ἔθεντο,  
Πολλὴν τὴν σφετέρην ἐλπίδα, Σαλμάσιον.

J'ai des Hendécasyllabes de lui, qui sont aussi du même caractère. Et Mr. de Balzac dans une de ses Lettres à Mr. Chapelain, qui est la 4. du Livre 23. fait mention d'un distique, que Mr. de Saumaise avoit fait à sa louange. Je remarque toutes ces choses, parce que Mr. Baillet parlant des vers que Mr. de Saumaise a faits sur les Poësies de Mr. Huygens, semble en

¶ 1. Il signoit de la Milletière & je le trouve ainsi par tout.

¶ 2. Je ne puis croire que Buchanan ait jamais écrit *meum pectora*, l'inadvertance ne va pas jusque-là, sur tout en vers où il faut nécessairement de la méditation. Il avoit sans doute écrit,

*Illam mihi rudibus succendit pectora flammis.*

& c'est ainsi qu'on le voit imprimé dans le Livre des Poësies adoptives de Balzac. *Mihi succendit*, comme dans le vers précédent, *mihi discedent*, &c  
cia-

en parler, comme si Mr. de Saumaïse n'avoit jamais fait que ces vers-là.

A l'égard des Solécismes que le Pere Vavasseur dit avoir trouvez dans les écrits de Mr. de Saumaïse, si Mr. de Saumaïse en a fait, ç'a été par inadvertance: & de la même façon que Bucanan a dit dans son *Desiderium Lutetia*,

*Ille meum rudibus succendit pectora flammis* (2).

Et à l'égard de son Livre de l'Aliénation du Prest, son opinion étant celle de Charles du Moulin, le plus grand Jurisconsulte des Avocats de son tems, & dont les opinions, selon la pensée du Président de Thou, valoient des arrêts, il ne doit pas être traité, au sujet de ce Livre, d'un très-mauvais Jurisconsulte, comme l'appelle Mr. Baillet.

Mais où est le Jugement de Mr. Baillet, de juger de Mr. de Saumaïse sur le témoignage de ses Adversaires? Mr. de Saumaïse écrivant contre le Pere Pétau, dit

cinquante vers plus haut, *mibi frigore pectus congelat*. En prose ce n'est pas de même, la précipitation y fait échaper quelquefois de grosses fautes. Erasme dans son Cicéronien a remarqué des Solécismes de cette nature dans Cicéron, & l'on n'en sauroit remarquer d'un autre genre dans les Auteurs du bon siècle. Mais pour les Modernes, quelque Savans d'ailleurs qu'ils soient, il n'est pas impossible qu'ils fassent des Solécismes de pure ignorance. Scioppius en a trouvé plusieurs de tels dans Scaliger, dans Lipsé, dans Casaubon, dans M. de Thou, dans Strada &c.

dit que c'est un ignorant. Mr. Baillet ira-t-il conclure delà que le Pere Pétau est un ignorant ? Je renvoye là-dessus Mr. Baillet à son Traité des Préjugez.

Mais Mr. Baillet ne se contente pas d'accuser Mr. de Saumaïse d'ignorance, il le fait accuser de vanité, d'orgueil, de présomption, de malignité, d'envie, de haine, de tyrannie, de médisance, d'injustice, de malhonnêteté, de furie, d'incivilité, de barbarie. Et il ne se contente pas d'avoir recueilli toutes ces injures contre Mr. de Saumaïse, il veut encore faire croire qu'il est damné, pour n'avoir pas voulu pardonner en mourant à ses ennemis. *Et ce qui est d'extraordinaire, dit-il, c'est que cet illustre Chrétien fut assez malheureux pour n'avoir pas voulu, même à la mort, relâcher quoique ce soit de la haine implacable qu'il avoit injustement conçue contre quelques-uns. C'est-ce qu'on peut voir dans Monsieur Spizélius Protestant. Et ses Pandégyristes mêmes n'ont pû pallier une fin si pitoyable, & si conforme à sa vie & à ses écrits.*

Cette particularité touchant la mort de Mr. de Saumaïse est une pure médisance &

¶ 1. Sans renvoyer à cette Vie qui n'est pas encore imprimée, & qui peut-être ne le fera jamais, on pouvoit recourir à la 54. page de la Préface qu'Anton. Clementius a mise au devant des Epitres de Saumaïse. Voici l'endroit. *Injunxit uxori ut que habebat domi scripta jam confecta & seposita in quadam arca adversus maximos viros dudum praeo parata, omnia ac singula flammis traderet, ne, si forte in aliorum manus devenirent, in publicum erumperent, & magnorum virorum famam perde-*

& une pure calomnie, qui est détruite dans la Vie de Mr. de Saumaise faite par Mr. de la Mère Conseiller au Parlement de Dijon, homme d'une probité égale à sa grande érudition (1).

Mr. de Balzac en a usé plus Chrétien-  
nement que Mr. Baillet. Voici comme il  
parle de la mort de Mr. de Saumaise,  
mort dans la Religion prétendue Réfor-  
mée: *Bien-loin de damner Mr. de Saumai-  
se dans mes vers, je veux croire d'abord  
qu'il est mort de la mort des Justes. Je  
veux croire ensuite, qu'il ne se peut pas  
qu'un si grand nombre de qualitez, natu-  
relles & acquises; que tant de richesses,  
tant de dons du Ciel, ayent été la proie &  
le butin de l'Enfer: qu'il n'y a point d'ap-  
parance qu'un même homme qui éclaire ici  
toute la Terre, soit là bas dans les Tene-  
bres.* C'est dans la dernière Lettre à Mr.  
Conrart.

*Salmesi-  
denne meum  
nox obruat  
infera, quo  
non Luci-  
dius supero  
splendet in  
orbe jubar?*

C'étoit au reste un très-honnête hom-  
me que Mr. de Saumaise. Il étoit civil,  
obligeant, officieux. Et c'étoit un des  
hommes du monde dont la conversation  
étoit la plus agréable: car il avoit une  
grande lecture: & il se souvenoit de tout  
ce

*perderent, cum iis gravissimos eorum errores confutasset.*  
Madame Saumaise obéit à ces ordres, comme il pa-  
roit par les reproches que lui en fait la Reine de  
Suède dans une Lettre qu'elle lui écrivit. Il n'est  
resté en effet de tous ces écrits que l'Apologie con-  
tre Milton, & cela apparemment à cause du Roi  
d'Angleterre, de la défense duquel aussi bien que  
de celle de Saumaise il s'agissoit en cet Ouvrage.



ce qu'il avoit lû : & il le débitoit élégamment. Et il étoit même plus agréable dans sa conversation que dans ses écrits : car dans ses écrits la vaste étendue de son érudition lui fesoit dire des choses hors la chose : & dans sa conversation sa mémoire ne lui représantant que ce qui étoit du sujet, il ne fesoit point de digressions : qui est le défaut qu'on a remarqué dans ses Ouvrages.

C'étoit d'ailleurs un homme de bonnes mœurs, & qui avoit de bons sentiments de la Religion dans sa Religion. Voici ce qu'il dit de lui dans sa Préface sur Simplicius. *Id sanè semper studui laboravi que, ut non solùm à Stoicorum libris, sed etiam à quibuscunque, melior, si possem, exirem potius quàm doctior. Quid fecerim, aut quantum profecerim, aliorum esto judicium. Malo id ex operibus meis, si talia ulla sunt, estimari, quàm verbis venditari. Non auserim profectò id de me profiteri, me hæc ipsa eorum scripta, quæ illustrare sum conatus, cum voluptate pervolutasse. Cruciavit hoc me sæpe in illis evolvendis, cum viderem tot me adhuc vitiis scatere; eaque amare; hominem meliore Christi disciplinâ imbutum; quæ homines Christi ignari, & solo naturali lumine præditi, tantopere aversati sunt: ut non contenti eorum odium intra se concepisse, etiam odiosa porrò aliis ac invisa reddere efficacissimo sermone tentaverint. Pudebat in schola Christi natum & educatum; qui non minùs severa suis ad emendationem vitæ mandavit; & in Stoicorum scriptis sic versatum, ut ea vel possit emendare,*

*dare, tironem tamen adhuc in utraque militia deprehendi; necdum posse ea præstare ad quæ suismet ipse viribus fultus adspiravit unus homuncio, Christi nescius, corpore mutilus, conditione servus, & Irus paupertate.*

Mais Mr. Baillet ne se contente pas de recueillir tout le mal que les Adversaires, ou les Ennemis de Mr. de Saumaïse ont dit de Mr. de Saumaïse; il en invante; il falsifie des passages pour le décrier. C'est ce que je vais faire voir dans la Remarque suivante.

III.

*Falsification de Mr. Baillet d'un passage de la Vie de Mr. de Peiresc, pour décrier Mr. de Saumaïse.*

**M**onsieur BAILLET: *Mr. Peiresc Tom. 2.  
avoit raison de dire que la France Partie 2.  
trouvoit de quoi se consoler de la perte de Pag. 244  
Mr. de Saumaïse dans l'acquisition qu'elle  
faisoit de Mr. Grotius: puisque celui-ci va-  
loit bien le double de Saumaïse en tout: ayant  
même plus d'un avantage sur le Prince des  
Savans Joseph Scaliger.*

**MENAGE.** Lorsque je lûs cet endroit la première fois, je crus que ce raisonnement, *puisque celui-ci valoit bien le double de Saumaïse,* étoit de Mr. de Peiresc: & quelque vénération que j'aye ue pour la personne de Mr. Grotius; quelque admiration que j'aye pour ses Ouvrages; quelque obligation que j'aye à sa mémoi-

*Vie de Mr.  
de Peiresc  
par Mr. de  
Gassendi.*

re à cause de l'amitié particulière dont N m'a honoré ; je trouvois étrange que Mr. de Peirefc l'eût comparé avec tant d'avantage à Mr. de Saumaife. Je trouvois même qu'il y avoit quelque espèce d'ingratitude du côté de Mr. de Peirefc : sachant la vénération & la tendresse que Monsieur de Saumaife avoit pour lui ; ce qui paroît par ces paroles que Mr. de Saumaife écrivit à Messieurs du Puy sur la mort de Mr. de Peirefc : *Impar sum animo firmando : qui animo planè despondeo, studiâque nullo habeo loco, ex quo ille non superest, qui illorum fautor promotorque erat. Ac temperaretur quidem desiderium, si licuisset superstiti testatum facere affectum, quem ob collata beneficia merito jure conceperam. Nunc autem est mihi moriendum ingrato, quando ille est grati animi significationi præmortuus. Quod possum, illud superest, ut ipsius memoriam veneratione prosequar, & scriptis meis ea transmittam testimonia in posteros, quæ incomparabilis virtus, meritâque nunquam satis æstimanda deposcunt ab homine qui illum, dum vixit, suspexit ; pluraque ab illo beneficia, quam abs quoquam mortalium tulit. Sed dicere plura non possum, quin effluam totus in lachrymas : & necesse est stylum hîc abrumpam.* Mais comme je ne me fie que de bonne sorte aux citations de

¶ 1. Rien n'est plus vrai qu'en matière d'érudition Saumaife ne vouloit de comparaison avec qui que ce soit. Une marque de sa délicatesse sur cet article est que le Conseiller Sarrau son intime ami lui aiant écrit ces mots dans une Lettre après la

mort

de Mr. Baillet, ayant été voir l'endroit de la Vie de Mr. de Peirefc, où je croyois qu'il fût parlé de ce Jugement de Mr. de Peirefc touchant Mr. Grotius & Mr. de Saumaife, je trouvai qu'il n'y étoit du tout point parlé de Mr. de Saumaife. Et je n'y trouvai autre chose, finon que la France avoit de quoi se consoler de la perte qu'elle avoit faite de Scaliger par l'acquisition qu'elle fesoit de Mr. Grotius. *Tanti Grotium ducebat, ut in vicem Scaligeri assertum Gallia diceret.* Qui est à peu-près ce qu'a dit depuis Mr. de la Peyrarréde:

*Gallia Scaligerum dederas malefana Batavis:  
Grotiaden reddit terra Batava tibi.  
Ingratam expertus patriam venerandus uterque est.  
Felix mutato crevit uterque solo.*

Voilà comme Mr. Baillet corromp les passages, pour décrier les personnes qu'il n'aime pas. Il a de-même falsifié un passage de Jonsius pour décrier mes Commentaires sur les Vies, & sur les Sectes des Philosophes de Diogéne Laërce, comme je le fais voir au Chap. 22. de ces Remarques. Mais pour revenir à la comparaison de Mr. Grotius avec Mr. de Saumaïse (1), ces deux grands hommes sont com-

mort de Grotius. *Solus ille (Grotius) de principatu literarum tecum contendere posse videbatur, solus ergo jam regnas &c.* peu s'en falut que Saumaïse ne rompît entièrement avec lui. C'est ce que je reconnois par deux Lettres qu'il lui écrivit l'une du 30. Octobre, l'autre

comparables en ce qu'ils font incomparables, chacun en son espèce. *Pares magis quam similes.*

## IV.

*Réfutation de la Critique de Mr. Baillet, au sujet d'un de mes Madrigaux Italiens.*

**M**onsieur BAILLET. Mr. Ménage a fait une componction à Dieu: où il témoigne en termes tout-à-fait touchans reconnoître ses fautes. Il condamne ses engagements: & sur tout, l'infidélité avec laquelle il dit qu'il avoit abandonné Dieu pour Philis. Il pleure avec des gémissemens & des soupirs, mêlés de sanglots, ce qu'il appelle ses desordres: & il s'en accuse de la meilleure grace du monde. Car quoi qu'il ne prétende nullement s'excuser, il espère que Dieu aura pourtant la bonté de l'excuser: d'autant plus volontiers que ce Divin Créateur sembloit avoir contribué à le faire tomber dans le piège, en créant sa Philis si belle & si aimable. C'est franchement vouloir nous persuader que Dieu est un peu  
cause

\* Elles ont depuis été publiées par Crenius.

l'autre du 20. Novembre 1645. que j'ai luës manuscrites \*, dans la dernière desquelles après avoir déclaré par une fausse modestie & au plus loin de sa pensée, qu'il consent qu'on lui préfère Grotius, il témoigne ensuite le peu d'estime qu'il en fait soit pour la Théologie, soit pour la Philosophie, soit pour la Jurisprudence, ne faisant nulle difficulté de le mettre fort au-dessous de Vossius le père, & demeurant seulement d'accord que c'est un grand Poëte, qualité, à son avis, de nulle considération pour  
don-

*cause du mal dont il s'accuse. Et un trait si peu attendu, nous fait assez connoître combien les Poètes, que le zèle emporte, sont quelquefois dignes de compassion: & combien ils ont besoin d'indulgence dans leurs meilleures intentions, comme dans les plus mauvaises.*

MENAGE. Voici le Madrigal dont est question.

*Oimè! pavento e tremo  
 Il tribunale tuo giusto e supremo;  
 Padre del Ciel; che da' stellanti chiostrì  
 L'interno miri de gli affetti nostri.  
 Per terrena beltà, caduca, e frale,  
 La tua celeste, eterna, ed immortalè,  
 Infelice obliai.  
 Te, per Filli, lasciai.  
 Per lei; quantunque dura;  
 Arsi; il confesso; nell' età fiorita;  
 Arsi; nol niego; nell' età matura.  
 O sfortunata vita!  
 Tutti i miei giorni, oime! vissi nel fango  
 Tra gli amorosi inganni;*

*Tra*

donner le premier rang dans l'empire des Lettres, & commune d'ailleurs à Grotius avec Heinsius & Barlaeus, plus grands Poètes encore, dit-il, au sentiment de bien des gens. Tout ce que je viens de rapporter se trouve à la lettre dans cette Epître de Saumaise, qui n'accordoit, comme il est aisé de voir, la préférence à Vossius qu'afin de la retenir pour lui-même, sachant bien qu'il auroit toujours incontestablement l'avantage sur celui-là, au lieu qu'à l'égard de M. Grotius la chose seroit assez problématique,

*Tra gli amorosi affanni.*

*Or ne sospiro e piango.*

*Ammolliscano i pianti il tuo rigore.*

*Muovan la tua pietade i miei sospiri.*

*Già mille volte dall' Amor deluso,*

*Dell' alma a te rubella*

*I conosco l'errore, e non lo scuso.*

*Scusa lo tu, Signore;*

*Ch' a par d' Aiba novella,*

*Filli formasti sì lucente e bella.*

Qu'est-ce qu'il y a à dire à ces vers? Ils ont été approuvés généralement de tous ceux qui les ont lûs : à la réserve de nôtre Prédicateur sans Mission : qui pour me décrier dans la Caballe des Dévots de Profession, m'accuse ici d'avoir dit que Dieu a contribué à me faire tomber dans le piège : d'avoir dit, que Dieu est la cause du mal que j'ai fait. Où est-il dit dans ces vers que c'est Dieu qui m'a fait tomber dans le piège? Que c'est lui qui est cause du mal que j'ai fait? Mais quand j'aurois dit que Dieu, pour avoir créé Philis si parfaite, est la cause indirecte, de ma faute, seroit-ce une impiété? Il y a cinquante ou soixante ans, qu'on chante à Paris & à la Cour, dans les compagnies des personnes les plus vertueuses de l'un & de l'autre Sexe, des vers qui disent une chose semblable en termes exprès. Les voici :

Si c'est un crime de l'aimer,

On n'en doit justement blâmer

Que

Que les beautez qui font en elle,  
 La faute en est aux Dieux  
 Qui la firent si belle,  
 Et non pas à mes yeux.

Le vieux Boiffet fit sur ces paroles un air merveilleux : & je me souviens que Lambert le chantant un jour devant Mr. le Cardinal de Retz, alors Coadjuteur de Paris, Mr. le Cardinal de Retz le lui fit répéter plusieurs fois : ce qu'il n'ust pas fait, s'il ust jugé ces paroles impies. Et je me souviens encore que Mr. le Cardinal de Retz me dit en ce tems-là que ces vers étoient du Poëte de Lingendes. Mr. de Charleval m'a depuis confirmé la même chose. Et ce Poëte étoit un homme de beaucoup de vertu, & digne parant du Pere de Lingendes Prêtre de la Compagnie de Jesus, & de Mr. de Lingendes Evêque de Macon. Il est au-reste à remarquer, que le mot de *Dieux*; même parmi les Auteurs Chrétiens, tant Profateurs que Poëtes; signifie *Dieu*. Mr. de la Laine dans son Eglogue sur la premiere de mes Eglogues :

Les Dieux justes & bons ont mis vôtre Amarante.

Au-dessus des flambeaux de la voute éclairante.

Lambin dans une de ses Lettres à Muret : *Quod Dii immortales omen avertant.*  
 Léonard d'Arezzo dans une des siennes au Pogge : *O Dii immortales, pudeat me levi-*



*levitatem hominis referre.* Le Cardinal du Perron dans sa Confession Amoureuse a dit quelque chose de semblable à ce que j'ai dit dans la conclusion de mon Madrigal. Voici l'endroit :

Pour les vaines douceurs d'un vain contentement

(Il parle à Dieu.)

J'ai peché, j'ai parlé, j'ai fait injustement.  
Mon penser, ma parole, & mon effet m'accuse.

Mais las! tous ces pensers, ces propos, & ces faits,

Procèdent d'un sujet qui parmi mes forfaits  
Sans sa déloyauté me serviroit d'excuse.

Bertaut Evêque de Sais, a dit aussi à peu-près la même chose dans ce Sonnet à Dieu :

De postposer ta gloire aux loix de son service:  
De n'avoir dans le cœur rien que son nom écrit,

Et pour charmer un mal qui tous les jours  
s'aigrit,

Lui faire incessamment de mon cœur sacrifice :

Seigneur, c'est un peché bien digne du  
supplice;

Mais procédant d'un cœur que l'Amour attendrit,

Ma foiblesse en ce crime est ma seule complice.

Tu

Tu fais bien , ô Seigneur , que , si je  
l'eusse pû ,

Depuis maintes faisons ce lacq j'eusse rompu,  
Tirant ma liberté d'une main si cruelle.

Comme donc en l'aimant & servant mal-  
gré moi ,

La contrainte amoindrit mon mérite envers  
elle ,

Elle amoindrit aussi mon offense envers toi.

Mon Madrigal n'est donc criminel que  
dans le Livre de Mr. Baillet. Monsieur  
Baillet , au reste , demeurant d'accord ,  
comme il fait , que mon intention est bon-  
ne , quand même il y auroit quelque cho-  
se à dire à mon expression , il n'a pas dû  
me diffamer pour cela ; puisque Dieu en-  
tend le langage du cœur : qui est ce que  
j'ai dit dans mon Madrigal :

*Padre del Ciel , che da' stellanti chioftri*

*L'interno miri de gli affetti nostri.*

& la Critique de Mr. Baillet ne s'accorde  
pas en cet endroit avec la charité Chré-  
tienne. Mais elle ne s'accorde pas non-  
plus avec ses Jugemens des Savans sur les  
principaux Ouvrages des Auteurs ; aucun  
Ecrivain n'ayant formé cette accusation  
contre mon Madrigal. Et en cet endroit ,  
comme en plusieurs autres où Mr. Baillet  
me critique , Mr. Baillet ne s'est pas sou-  
venu du précepte de Pline le Jeune : *Pri-* Liv. V.  
*imum ego officium Scriptoris existimo , ut* Epist. 6.  
*titu-*

*titulum suum legat: atque identidem interroget se quid coeperit scribere.* Il a abandonné le titre de son Livre. Et en cela, il n'est pas à blâmer: ce dessein de ramasser toutes les injures, toutes les médifances, & toutes les calomnies des Auteurs contre les Auteurs, étant un étrange dessein pour un homme qui se pique de dévotion.

## V.

*Ignorance de Mr. Baillet dans la Langue Grecque, dans la Latine, & dans l'Histoire des Livres d'Hippocrate.*

**M**ONsieur BAILLET qui fait profession de parler de tous les Auteurs Grecs & Latins, fait peu de Grec; & il ne fait guère davantage de Latin.

Il dit à la page 353. du second Tome Part. 3. de ses Jugemens des Savans: *On a de la traduction de Jules Scaliger le Livre d'Hippocrate des Insomnies.* Il dit la même chose à la page 50. de la 2. partie du 2. Tome.

Mr. Baillet me permettra de lui dire, qu'Hippocrate n'a point fait de Livre des Insomnies. Le Livre d'Hippocrate que Jules Scaliger a traduit, est intitulé *περὶ ἐνυπνίων*: c'est-à-dire, *des Songes.* *ἐνύπνιον* signifie *Songe*; qui est un mot composé du substantif *ὑπνος* qui signifie *Sommeil*; d'où vient *Somnus*; & de la particule *ἐν*, qui signifie *dans*. Et les Grecs ont ainsi appelé

appelé le songe parce qu'il se fait dans le sommeil. *Insomnia*, au pluriel, signifie songes. Virgile;

*Quæ me suspensam insomnia terrent:*

Et *insomnia*, au singulier, signifie *insomnie*.

Mr. Baillet qui ignoroit la différence de ces mots, & qui n'avoit lû que le Titre Latin de *Insomniis* de ce Livre d'Hippocrate, a traduit ce titre par ces mots François des *Insomnies*.

Quels jugemens peut-on attendre sur les Auteurs Grecs & Latins d'un Critique qui fait si peu de Grec & de Latin? Mais comment nôtre Aristarque pourra-t-il juger des anciens Médecins Grecs; de Galien, d'Arétée, d'Aëtius; étant si étranger dans la lecture d'Hippocrate, le Prince des Médecins, qu'il ne fait pas même le Titre de ses Livres.

Il est au reste à remarquer que ce Juge Souverain de tous les Auteurs juge sur l'étiquette du Sac. Je veux dire, qu'il ne lit que les Préfaces, & les Tables des Livres, avec les Eloges & les Vies des Auteurs. S'il avoit seulement lû les trois premiers mots du Livre d'Hippocrate que Scaliger a traduit, il auroit vû qu'il y est traité des Songes & non pas des Insomnies.

J'avois dit à Monsieur l'Abbé de Santeuil d'avertir son ami Mr. Baillet de cette bévue. Il l'en a averti: & Monsieur Baillet l'a corrigée dans son premier Tome des Jugemens des Poètes. Mais il est

toujours vrai de dire, que lors que Mr. Baillet a publié ses quatre premiers volumes, il ne favoit ce que vouloit dire *ἐνύπνιον* en Grec, & *insomnium* en Latin, & qu'il n'avoit aucune connoissance des titres des Livres d'Hippocrate.

## VI.

*Ignorance de Mr. Baillet dans la Langue Grecque, dans la Chronologie, & dans l'Histoire des Philosophes.*

**M**onsieur BAILLET dit à la page 423. de son premier Tome: *Chryssippe n'étoit proprement que le Singe d'Epicure pour ses compositions, & le Parasite de ses Livres, comme l'appeloit Carnéade. Car il affectoit de faire & d'écrire tout ce qu'il voyoit faire & écrire à Epicure. C'est pourquoi il le copioit souvent; & quand il le vouloit surpasser, il alloit mendier divers passages des autres Philosophes. Ce qui a fait dire à Zénon & à Aristote, que tous ses Livres étoient pleins de témoignages & de paroles d'autrui.*

Cette faute est épouvantable. Car outre qu'elle fait voir l'ignorance de Mr. Baillet dans la Langue Grecque, elle le convainc d'une ignorance extrême dans l'Histoire des Philosophes, & dans la Chronologie. Aristote n'a pû parler des Livres de Chryssippe (1). Il étoit mort  
avant

¶ 1. Il n'y a guère d'apparence non plus que Zénon  
non

avant que Chryssippe fût au monde. Aristote mourut l'an troisième de la cent quatorzième Olympiade ; & Chryssippe mourut dans la cent quarante-troisième. Mr. Baillet cite pour la confirmation de son opinion Diogène Laërce dans la Vie d'Épicure , à la page 273. de l'Édition d'Angleterre. Mr. Baillet n'a point lû le Grec de cet endroit de Laërce ; car il n'entend pas assez le Grec pour entendre un si long passage Grec : mais en ayant lû la version d'Aldobrandus ; que voici : *Epicuri multam scriptionem Chrysippus æmulatus est : quemadmodum Carneades ait, parasitum ejus librorum ipsum appellans : si quid enim Epicurus scriberet, tantumdem scribere Chrysippus ob æmulationem studebat : quocirca & eadem sæpe & ea quæ sibi in mentem illico veniebant, & festinatione parum emendata : testimoniaque tot insunt, ut eis solis libri referti sint, quemadmodum & apud Zenonem & apud Aristotelem invenire licet ;* & l'ayant lûë ponctuée de la sorte que je viens de la représenter, & telle qu'elle est imprimée dans l'Édition d'Angleterre ; il a crû que ce que disoit Laërce de Chryssippe, avoit été remarqué par Zénon & par Aristote ; & ces mots, *quemadmodum & apud Zenonem & apud Aristotelem invenire licet*, veulent dire que ce défaut de rapporter trop de témoignages dans des Traitez Philosophiques , qu'on blâmoit dans les écrits

non en ait pu parler, puisqu'il mourut que Chryssippe n'avoit encore que dix-sept ans,

crits de Chryssippe, se rencontroit aussi dans ceux de Zénon & d'Aristote : ce que j'ai expliqué amplement dans la Note que j'ai faite sur ce passage.

Voilà le Critique, qui a entrepris de juger de tous les Savans ; & qui traite Mr. de Saumaïse d'ignorant en toute sorte de Sciences : *En cor Zenodoti, en jecur Cratetis.*

J'avois dit au même Monsieur de Santeuil d'avertir son ami de cette faute horrible. Mais soit qu'il ne l'en ait pas averti, ou soit que Mr. Baillet ait négligé ma remarque, Mr. Baillet n'a pas corrigé cette faute dans ses Rétractations.

## VII.

*Ignorance de Mr. Baillet dans la Langue Latine. Faute de Jugement de Mr. Baillet.*

**M**ONsieur BAILLET est un grand liseur d'Eloges, comme je l'ai déjà remarqué. Ayant lû quelque Eloge Latin de Lopé de Véga Carpio, Gentilhomme Espagnol, Prêtre, & de la Congrégation de S. François, & Ecclésiastique de l'Ordre Militaire de S. Jean ; dans lequel Eloge cet Auteur étoit appelé *Magnus Comicus*, à cause d'un nombre prodigieux de Comédies qu'il a faites : Il en a fait dix-huit cens ; si on en croit Nicolas Antonio, Auteur de la Bibliothèque des Ecrivains Espagnols ; & plus de quatre cens *Autos Sacramentales*. On appelle ainsi en  
Espa-

Espagne ces Pièces Dramatiques qu'on récite le jour de la fête du S. Sacrement. Mr. Baillet, ayant lu, dis-je, quelque Eloge Latin où Lopé de Véga étoit appelé *Magnus Comicus*, il a crû que ce mot *Comicus* signifioit un Comédien. Et dans cette créance, il l'a appelé *le plus grand Comédien de la terre*. C'est à la page 80. de sa Préface sur les Poètes, au sujet d'une grande invective qu'il fait contre moi, parce que j'ai fait des vers de galanterie. Voici ses termes: *Nous pourrions en dire autant du fameux Docteur, Frere Lope de Véga, Religieux Espagnol, le plus grand Comédien de la terre: qui ne se défist peut-être pas entièrement de ses habitudes: mais qui tâcha du moins de les regler, ou de les réformer par des Ouvrages de pieté.* Je pardonne à Mr. Baillet d'avoir ignoré que *Comœdus* signifie un Comédien, & que *Comicus*, substantif, signifie un Poëte Comique. Mais je ne lui pardonne pas la faute de Jugement qu'il a faite, en faisant monter sur le Theatre un Religieux du Tiers Ordre de S. François, un Docteur, un Prêtre, un Gentilhomme, & un Chevalier de Malte.

Mr. Baillet donne toutes ces qualités à Lopé de Véga.

Voilà l'homme qui est venu juger les vivans & les morts. Il n'est point vrai, au reste, que Lopé de Véga ait été Religieux. Il est vrai que Nicolas Antonio dit de lui, *Tertii quoque Ordinis Sancti Francisci Regulam professus*. Mais cela ne veut pas dire qu'il ait été Religieux du Tiers Ordre de S. François, mais ce qu'on



appelle en Espagnol *Tercero*. C'est-à-dire, de la Congregation de S. François. En Espagne la plupart des gens mariez & de qualité, sont de cette Congregation. Et quand Lopé a pris, au titre de quelques-uns de ses Livres, la qualité de *Freyle*, cela ne veut pas dire *Frayle*: qui est le nom qu'on donne aux Moines en Espagne: mais un Ecclésiastique d'un Ordre Militaire. Lopé de Véga étoit Ecclésiastique de l'Ordre de S. Jean. Mr. Baillet n'a pas sù cette difference entre *Freyle* & *Frayle*.

Il me reste à ajouter, que Lopé de Véga n'ignoroit pas les regles du Théâtre. Ce qui paroît par la Comedie *Il Guante de Doña Blanca*; intitulée autrement, *Quando Lope quiere*; & qu'il a intitulée de la sorte, pour faire voir qu'il ût pû toujours écrire regulièrement s'il ût voulu. Et ainsi on peut dire de lui ce que Sénèque le Pere a dit d'Ovide; *Non ignoravit vitia sua, sed amavit*. Et à ce propos, je ne puis m'empêcher de rapporter ici cet endroit de son *Arte nuevo de hazer Comedias en este tiempo*:

*Verdad es, que yo he escrito algunas vezes  
Siguiendo el arte que conocen pocos.  
Mas luego que salir por otra parte,  
Veo los monstruos de apariencias llenos,  
A donde acude el vulgo, y las mugeres,  
Que este triste exercicio canonizan,  
A aquel habito barbaro me buelvo:  
Y quando he de escribir una Comedia,*

*En-*

*Encierro los preceitos con sey llaves:  
 Saco a Terencio, y Plauto, de mi estudio.  
 Para que no me den voces, que suele  
 Dar gritos la verdad en libros muchos.  
 Y escribo por el arte que inventaron  
 Los que el vulgar aplauso pretendieron:  
 Porque como las paga el vulgo, es justo  
 Hablarle en necio, para darle gusto.*

Voyez de plus ci-dessous ch. 55.

VIII.

*Ignorance de Mr. Baillet touchant la Lan-  
 gue Italienne.*

**M**ONsieur BAILLET fait de l'Ita-  
 lien: mais il ne fait pas l'Italien.  
 Cette Remarque le va faire connoître;

A la page 388. de son premier Tome,  
 il appelle Lilius Gyraldus *Le Gyraldi*, par  
 un i Grec. La Langue Italienne n'a point  
 d'i Grec. Et c'est pourquoi Messieurs de  
 Retz, du nom de *Gondi*, n'ont pas u  
 raison d'écrire leur nom par un i Grec: Page 64  
 dont j'ai fait demeurer d'accord Mr. le  
 Cardinal de Retz: comme je l'ai remar-  
 qué dans la Vie de Pierre Ayrault Lieute-  
 nant Criminel d'Angers. *Sed & Joannes*  
*Franciscus Paulus Gondius, Cardinalis Ra-*  
*desianus, Gondii nomen per y semper scrip-*  
*sit: quemadmodum & pater ejus, & avus,*  
*& patru; donec monitus à me fuit, præ-*  
*ter rationem id fieri; cum Italiâ essent o-*

*riundi Gondii ; Italica autem Lingua eam literam non haberet. Nunc verò cum ita scribat ut scribendum fuit, idcircone alterius familie dicetur quam pater ejus, & avus, & patruï fuere? Minimè sanè.*

Aux pages 107. & 125. du Tome II. Part. I. & aux pages 130. 151. 154. 160. 231. du Tome II. Part. II. & Part. III. du même Tome, pag. 44. 393. 404. 580. il appelle Giovan Vittorio de' Rossi *Le Vittorio de' Rossi* & à la page 125. Tome II. première Partie il l'appelle *Jean Vincent le Roux*. Et ailleurs il l'appelle *Jean Victor le Roux*. Premièrement ; il s'appeloit *le Rouge*, & non pas *le Roux* : comme il paroît par son nom Latin *Erythræus* : *Joannes Victorius Erythræus* : qu'il a tourné de la sorte en Latin à l'imitation de Nicolaus Erythræus, Auteur de l'Indice sur Virgile, un des plus savans hommes d'Italie ; qui s'appeloit aussi *Le Rouge*. *Puto ego istum esse ex familia Rubeorum, sive de Rossi, quæ isthic honestissima, & à Senatus Secretis,* dit Ottavio Ferrari, Professeur célèbre de Padouë, dans une de ses Lettres au Seigneur Daniel Justiniani, Sénateur de Venise,

¶ 1. Nous ne mettions point autrefois l'article devant les noms propres Italiens, & cette coutume s'est conservée à l'égard de Machiavel parce que cet Auteur ayant de tout tems été fort commun parmi nous on s'est fait une habitude de prononcer son nom sans article comme originairement on le prononçoit. Il en est ainsi de Pétrarque & de Boccace dont les noms par la même raison s'écrivent plutôt sans l'article qu'avec l'article. Qui a jamais  
ouï.

nise, en parlant de ce Nicolas Erythrée. Le mot Italien *Rosso*, dans sa plus ordinaire signification, signifie *rouge*. D'ailleurs, *Vittorio* étant un nom de batême, il n'y faut point d'article. Les Italiens mettent des articles devant les noms de famille : mais ils n'en mettent point devant les noms de batême. Ils disent *Torquato Tasso*, *Giovan Battista Guarini*, *Pietro Bembo*, *Lodovico Ariosto* : mais ils ne disent point, *il Torquato Tasso*, *il Giovan Battista Guarini*, *il Pietro Bembo*, *il Lodovico Arioste* ; & en traduisant leurs noms en François, nous suivons cette règle. Nous disons *Le Tasse*, *Le Guarin*, *Le Bembe*, *L'Ariosto* : & non pas, *Le Torquat Tasse*, *Le Jan Battiste Guarin*, *Le Pierre Bembe*, *Le Louis Arioste*. Il faut excepter de cette règle le nom de *Machiavel*. On ne dit point *Le Machiavel* (1) : ou du moins on ne le dit guère. Il faut encore en excepter le nom de *Pétrarque*, & celui de *Bocace*, & celui de *Sannazar*, & celui de *Politien*. On dit indifféremment *Pétrarque* & *le Pétrarque*, *Bocace* & *le Bocace*, *Sannazar* & *le Sannazar*. Mr de Balzac dit ordinairement *Le Pétrar-*

ouï dire *les Sonnets du Pétrarque*? *Le Décaméron du Bocace*? On ne dit pas non plus *le Sannazar*, en partie par cette raison, en partie à cause de ses Ouvrages Latins par lesquels il est pour le moins autant connu que par ses Ouvrages Italiens, & je m'étonne que M. Ménage permette de dire *le Sannazar*, lui qui ne veut point absolument qu'on le dise page 529. de la 1. part, de ses Observations sur la Langue Française.

trarque, & Mlle de Scudéri, *Pétrarque*. *Pétrarque* & *Sannazar* sont aujourd'hui les plus usités. Mais on ne dit que *Politien*, & la raison pour laquelle on ne dit que *Politien*, est que cet Auteur ne nous est guère connu que par ses Ouvrages Latins. Et à ce propos il est à remarquer, que nous ne mettons point ordinairement d'article devant les noms de Famille des Auteurs Italiens, qui n'ont écrit qu'en Latin, ou qui ne nous sont connus que par leurs Ouvrages Latins. A l'égard de *Dante* (1), comme c'est un nom de batême, & non pas un nom de Famille, il faut toujours dire *Dante*. Et ceux qui disent *il Dante* en Italien, & *le Dante* en François, ne parlent pas régulièrement.

Pour revenir à nôtre *Vittorio de Rossi*, cet Auteur s'appelant *Jan Victor* en son nom de batême, il faut donc l'appeler en François *Jan Vittorio de Rossi* (2), & non pas *Le Vittorio de Rossi*: dont j'avois averti Mr. l'Abbé de Santeuil, afin qu'il en avertît Mr. Baillet. Il l'en a averti; & Mr. Baillet s'est corrigé de cette faute en quelques endroits de ses derniers Tomes. Je remarquerai ici en passant qu'à l'imitation de *Giovan Vittorio Rossi*, qui a rendu son nom en Latin *Janus Nicius Ery-*

¶ 1. Volaterran livre 21. dit que l'Italien *Dante* est corrompu de *Durante*. *Dantes Poëta Florentinus, è gente Alegheriâ, Durantes ab initio vocatus, intercisso deinde, ut fit in pueris vocabulo.*

¶ 2. Si *Jan Vittorio* est le nom François en quelle Langue donc dit-on *Jan Victor*? Ce n'est pas en  
La

*Erythraeus*, Gomberville, de l'Académie Française, qui s'appeloit *Marin* en son nom de batême & *le Roi* en son nom de Famille, s'est appelé de même, autour de sa Tailledouce, *Thalassius Basilides*.

Autre erreur de Mr. Baillet dans la Langue Italienne. Mr. Baillet dit à la page 155. du premier Tome: *On peut mettre au nombre des premiers, tous ces ridicules scrupuleux, qui n'osoient lire l'Écriture Sainte de peur de gâter leur beau Latin: ceux qui empêchoient leurs amis de lire les Epîtres de S. Paul pour le même sujet: non contents de ne les pas lire eux-mêmes, & qui les traitoient de petites Lettres de néant.* Et il met à la marge de ces derniers mots, *epistolaccias*. Si Mr. Baillet favoit l'Italien, il fauroit que tous ces mots Italiens terminez en *accio*, & *accia*, *Chiesaccia*, *capellaccio*, *cavalaccio*, *libraccio*, &c. sont des augmentatifs: & qu'*epistolaccia*, ou plutôt *pistolaccia*, (car on ne dit plus *epistola*) signifie une grande vilaine Lettre. Mr. Baillet, comme je l'ai déjà remarqué plusieurs fois, est un Copiste de Copiste. Il cite pour son garand, Konigius dans sa Bibliothèque ancienne & nouvelle, qui cite Scipio Gentilis dans son Commentaire sur l'Épître de St. Paul à Philémon. Mais, ni Konigius, ni Scipio Gen-

Latin, il faudroit *Joannes Victor*. Ce n'est pas en Italien, il faudroit *Gian* ou *Giovan Vittore*. Ce n'est pas en François, puisque, selon M. Ménage, c'est *Jan Vittorio* qui est le nom François & non pas *Jan Victor*. Il y a sans doute ici de l'embarras. *Villo-* *vins* d'ailleurs & *Victor* sont deux Saints différens.

Gentilis, ne parlent point de petites Lettres. Voici les termes de Konigius : *De pietate hominis* ; il parle du Cardinal Bembo ; *ex hoc facto judica : quando amico aliquando auctor fuit , ne Epistolas S. Pauli , quas contemptim Epistolaccias appellabat ; attingeret : vel si coepisset legere , de manibus abjiceret ; si elegantiam scribendi & eloquentiam adamaret : quemadmodum laudatus Scipio commemorat (1).* Voici ceux de Scipio Gentilis : qui sont du chapitre 17. *Nam quid de Petro Bembo dicam ? Is quidem Epistolas omnes Pauli palam condemnavit : easque , deflexo in contumeliam vocabulo , Epistolaccias est ausus appellare : cum amico auctor esset , ne illas attingeret ; vel si coepisset legere , de manibus abjiceret , si elegantiam scribendi & eloquentiam adamaret.* Ce qui a fait croire à Mr. Baillet qu'*Epistolaccia* vouloit dire une petite épître , c'est que l'Epître de S. Paul à Philémon est fort petite , c'est la source de sa bévuë.

## IX.

*Erreur de Mr. Baillet touchant un passage de Gerson , où il est fait mention de Rabbi Moses , fils de Maimon.*

**M**ONsieur BAILLET. C'est ce qui a porté Gerson à mettre au nombre des igno-

¶ 1. Cet ami qu'on dit que le Cardinal Bembo vouloit détourner de lire St. Paul étoit Jaques Sadolet qui travailloit en ce tems-là sur l'Epître aux Romains, Ni l'un ni l'autre n'étoit alors Cardinal.

*ignorans Critiques ceux qui n'étoient habiles qu'en une sorte de science : parce qu'il est difficile qu'on ne trouve à examiner que des choses d'une même espèce dans un Livre. Et il prétend que c'est avec raison que Galien, tout bon Critique qu'il étoit en certaines choses, fut raillé par un Rabin, nommé Moïse, pour s'être mêlé de porter son Jugement sur ce qui étoit hors de sa sphère, & qui passoit ses connoissances.*

**MENAGE.** Ce conte de Gerson est un conte; c'est-à-dire, une pure fable. Car comment Rabbi Moïse auroit il pu railler Galien, puisque Galien & lui n'ont pas vécu en même tems. Galien vivoit sous Marc Aurèle qui est mort en 180. Et Rabbi Moïse, Juif Espagnol fils de Maimon, d'où il a été appelé *Rambam*, des Lettres initiales de son nom *Rabbi Moses Ben Maimon*, (c'est-à-dire, *Rabbi Moïse, fils de Maimon*) nâquit à Cordouë en 1131. selon l'opinion commune, & il mourut en Egypte l'an de l'Hégire 605. & de nôtre Seigneur 1209. Car il ne faut pas douter que ce que dit ici Gerson de Rabbi Moïse, ne doive s'entendre du Maimonide. Rabbi Moïse appelé *Moïse de Gironde*, de sa patrie ou de sa demeure de Gironde, & Rabbi Moïse fils de Nachman, étant des hommes obscurs en comparaison de nôtre Maimonide: duquel on a dit, à *Mose*  
*ad*

nal. Voiez Victorinus Strigelius sur le Pseaume 4. pag. 30. & Melander qui le cite ch. 134. de son *Joco-seria*. Ces petits contes cependant me sont un peu suspects venant de la part des Protestans,



*ad Mosem non surrexit sicut Moses.* C'étoit en effet un des plus savans hommes de son tems. C'étoit un grand Philosophe, un grand Médecin, un grand Jurisconsulte, & un grand Mathématicien : & qui au jugement de Scaliger & de Casaubon, est le premier des Rabbins qui a cessé de dire des badineries. Et si Mr. Baillet avoit û l'honneur de le connoître, il n'auroit pas dit en parlant de lui, *un Rabbín, nommé Moïse.* Ce qui me fait souvenir de ce Provincial, qui disoit *un nommé Turenne.*

Du reste, le Sr. Faret, de l'Académie Françoisé, étoit assez de l'avis de nôtre Rabbín, ayant écrit dans son Honnête Homme, qu'il vaut mieux être superficiellement imbu de plusieurs choses, que d'en savoir une seule à fonds : un homme qui ne fait parler que d'une chose, étant obligé de se taire trop souvent.

J'avois fait cette Remarque contre Gerson, lorsque m'étant tombé dans l'esprit que Mr. Baillet pourroit bien n'avoir pas entendu le passage de Gerson, je fus consulter l'original : Et je trouvai en effet que Gerson ne disoit rien moins que ce que Mr. Baillet lui faisoit dire. Voici les paroles de Gerson : *Fuit Galenus in arte sua peritissimus Medicinæ.* Ce qui veut dire, que Galien étoit excellent Médecin Praticien ; & non pas, comme Mr. Baillet l'explique, bon Critique en certaines choses. *Memini dum puerulus studerem in Artibus, ipsum derisum, quia posuit quartam figuram in syllogismis. Mittit, in-*  
*quiunt,*

*quiunt, falcem in messem alienam, quia non Logicus, sed Medicus est.* Remarquez que ce ne fut pas Rabbi Moïse qui se moqua de Galien. Gerson ajoûte: *Loquitur adversus Galenum Rabbi Moyses Medicus: ce Rabbi Moïse étoit Médecin du Roi d'Egypte: quia præsumens de scientia Medicinæ, præsumpsit consequenter de multis: tanquam illa sicut Medicinam cognosceret: in quibus ipsum errasse notavit. Et hic error familiaris est admodum sapientibus hujus sæculi: qui dum se vident honorari pro aliqua scientia; sit Legum, sit Canonum, sit industriæ mundialis; laxant faciliter ora de sermonibus quos nesciunt; ut de Theologia: quasi verecundarentur aliquid ignorare.* Où est-il dit en ce passage que Galien fut raillé par Rabbi Moïse? Il y est dit seulement que Rabbi Moïse blâmoit Galien de ce que sachant la Médecine, il croyoit savoir une infinité d'autres choses. *Loquitur autem adversus Galenum Rabbi Moyses, Medicus, quia præsumens de scientia Medicinæ, præsumpsit consequenter de multis.* On peut blâmer une personne après sa mort. Mais quand on dit qu'un tel fut raillé par un tel, cela emporte la présence du railleur & du raillé: ou du moins l'existence de l'un & de l'autre en même tems. Ce qui a trompé Mr. Baillet, c'est que Gerson s'étant exprimé par le présent, *loquitur autem adversus Galenum Rabbi Moyses*, il a cru que Galien & Rabbi Moïse étoient contemporains.

## X.

*Le Livre des Allégories d'Homère attribué  
par Mr. Baillet à Héraclides Ponticus,  
n'est point d'Héraclides Ponticus.*

**M**onsieur BAILLET à la page 358. de son second Tome, Part. III. parlant des Traductions de Conrad Gesner, dit que Conrad Gesner a traduit le *Livre des Allégories d'Homère par Héraclide du Pont*. Il faut dire *Héraclide de Pont*. Mr. Baillet a fait la même faute en plusieurs autres endroits de son Livre.

Ce Livre n'est point d'Héraclidés Ponticus, quoiqu'il soit imprimé sous son nom. Je l'ai montré dans mes Observations sur Diogène Laërce, à l'article d'Héraclides Ponticus. Voici ma Remarque: *Exstat hodie sub nomine Heraclidis Pontici liber Ἀλληγορίαι Ὀμηρικαὶ inscriptus, & quem Gesnerus, qui eum vertit, nostri Heraclidis Pontici genuinum esse factum existimat, atque olim Λύσεων Ὀμηρικῶν inscriptum, sed omninò eum falli constat: siquidem in eo libello mentio fit multorum, qui post Heraclidem Ponticum vixerunt: Arati, Callimachi, Apollodori, Cratetis; & Herodici, Cratetis discipuli, & aliorum. Fuit alter Heraclides Ponticus, qui Caii, Claudii, & Neronis temporibus vixit: de quo Suidas in Ἀντίρωσ, & in Ἡρακλειδῆσ. & tertius Historicus, cujus meminit Stephanus in Ὀδησσός. Secundi illius, vel Tertii, Heraclidis Pontici esse illum*

illum librum cui titulus Ἰλληγορίαὶ Ὀμηρικαὶ, existimabat Vossius. Ex Bibliothecâ Vaticanâ prodiit nuper, operâ Leonis Allatii, Heracliti cuiusdam libellus Περὶ ἀπίστων inscriptus. Existimabat verò vir ille doctus, non alium esse Heraclitum illum ab Auctore Allegoriarum Homericarum. Idem & Lucæ Holstenio videbatur: qui & ipse ad Porphyrium, in Vita Pythagoræ, testatur ita hunc Allegoriarum Scriptorem appellari ab Eustathio ad Iliados alpha: necnon in quibusdam harum Allegoriarum scriptis Codicibus.

Mr. Bigot a quelque pensée que le Livre des Erreurs d'Ulysse, intitulé Ἐπίτομος Διήγησις εἰς τὰς καθ' Ὀμηρον πλάνας τῆς Ὀδυσσεως μετὰ τίνος θεωρίας ἠθικωτέρας φιλοπονηθεῖσα, & publié à Haguenau en 1531. par Orsopœus, est de ce même Héraclite.

Compendiosa Explicatio in errores Ulyssis Odyssea Homericæ, cum contemplatione moralis elaborata.

XI.

Fausse allégation de Mr. Baillet du Livre de Mr. Huet de Claris Interpretibus.

MONSIEUR BAILLET. Lipse avoit une demangeaison plus qu'écolière pour faire paroître qu'il savoit du Grec: & il faisoit gloire d'en insérer souvent parmi son Latin. En quoi il est blâmé avec beaucoup de justice par Casaubon: c'est-à-dire par Mr. Huet: quoique cette bigarrure parût belle aux yeux de plusieurs dans le tems de la nouveauté.

Tom. 2.  
Partie 2.  
pag. 157.

MENAGE. Il devoit dire, en quoi il

a été blâmé, puis qu'il ajoute, *quoique cette bigarrure parût belle*. Mais il n'est pas ici question de fautes de Langue. J'en traiterai dans un Chapitre à part, où je ferai voir qu'il y en a plus de cinq ou six cens dans les quatre premiers volumes de Mr. Baillet. Il est question de fausse citation. Casaubon ne dit rien de semblable de Lipse dans le Dialogue de Mr. Huet. Et Mr. Huet auroit un grand tort de faire blâmer Lipse par Casaubon pour ce mélange de Latin & de Grec; puisque c'étoit le défaut dont on accusoit Casaubon: comme Casaubon le témoigne lui-même dans sa première Exercitation contre Baronius. Voici ses termes: *Quod Latinis Græca immisceam*: Il parle d'Eudæmon Johannes, Candiot Jésuite, qui l'avoit blâmé de cette bigarrure: *Novum crimen, Caie Cæsar. Nolo eruditorum nostri sæculi; Turneborum, Lipsiorum, Scaligerorum, exemplo factum tueri. Nolo Panigarolæ Conciones in medium afferre. Taceo morem multis aliis Concionatoribus partium Romanarum hodie usurpatum; qui apud indoctam plebeculam Latina, Græca (aliquando & Hebræica) recitant sæpe: Latina præsertim, sine interpretatione. Certè olim Cicero ad Pomponium Atticum, Græcè doctum, ita scripsit, ut ego ad Frontonem Duceum, Græci sermonis intelligentem.* Mr. Manjot, très-célèbre & très-savant Médecin de Paris, qui mêle ainsi beaucoup de Grec parmi le Latin, s'en excuse aussi par l'exemple de Casaubon. Tout cela fait voir que Mr. Baillet n'a jamais

mais lû les Ouvrages de Casaubon, & qu'il a lû avec peu d'attention le Dialogue de Mr. Huet de *Clariss Interpretibus*.

## XII.

*Il n'est point vrai que les Oeuvres de Quintilien ayent été trouvées par le Pogge Florentin dans la boutique d'un Charcutier.*

**M**onsieur BAILLET, page 345. de la 1. Partie du 2. Tome: *Paul Jove témoigne qu'on est particulièrement obligé au Pogge de Florence d'avoir deterré & mis au jour les Livres de Cicéron de Finibus, & de Legibus: & le Quintilien, qu'il sauva de la boutique d'un Charcutier.*

**MENAGE.** Il est vrai que Paul Jove a écrit que le Pogge avoit trouvé les Oeuvres de Quintilien, & qu'il les avoit trouvées dans la boutique d'un Chaircutier ou Charcutier; car on dit l'un & l'autre, quoiqu'on ne dise que *charcuter*. Mais cette dernière particularité n'est pas véritable. Ce fut dans le fonds d'une tour du Monastère de S. Gal que le Pogge trouva ce trésor. Il le témoigne lui-même dans une de ses Lettres à Guérin de Vérone, écrite le 17. de devant les Calendes de Janvier de l'année 1417. & datée de Constance, où il se trouvoit alors au sujet du Concile. La Copie de cette Lettre se trouva à la tête d'une Copie du Quintilien trouvé par le Pogge. Laquelle Copie de Quintilien paroît

roît avoir plus de 200. ans. Et cette Copie, qui étoit de la Bibliothèque de Mr. Heinfius; comme il paroît par ces termes de la page 5. de la 2. partie du Catalogue de cette Bibliothèque, imprimé à Leyde en 1682. *Quintiliani Institutiones Oratoriae MSæ. è Bibliotheca Monasterii Sancti Galli à Poggio Florentino eruta; est aujourd'hui dans celle de Mr. Colbert de Seignelay, nombre 1217. où le favant & l'obligeant Mr. Baluze me l'a fait voir. Voici les termes de cette Lettre (1) qui regardent cette particularité: Est autem Monasterium S. Galli prope urbem hinc mil. pas. viginti. Itaque nonnulli, animi laxandi, & simul perquirendorum librorum, quorum magnus numerus esse dicebatur, gratiâ, eò perreximus. Ibi inter confertissimam librorum copiam, quos longum esset recensere, Quintilianum comperimus, adhuc salvum & incolumem, plenum tamen situ & pulvere squalentem. Erant enim non in Bibliotheca libri illi; ut eorum dignitas postulabat; sed in teterrimo quodam & obscuro carcere: fundo scilicet unius turris: quo ne capitales quidem rei damnati retruderentur.*

Léonard Arétin, dans une de ses Lettres au Pogge, qui est la 4. du Livre 4. de ses

¶ 1. Le P. Mabillon pag. 211. de son *Iter Italicum* imprimé en 1687. & que par conséquent M. Ménage pouvoit avoir vû, cite cette même Lettre de Pogge adressée non pas à Guérin de Verone, *Guarium Veronensem*, mais ad *Johannem amicum suum*, laquelle étoit dans la Bibliothèque Ambrosienne à la fin d'un

ses Lettres, lui parle de la découverte de ce trésor, en ces termes : *Quintilianus prius lacer atque discerptus, cuncta membra parte (2) recuperavit: vidi enim capita librorum. Totus est: cum vix nobis media pars; & ea ipsa lacera superesset. O lucrum ingens! insperatum gaudium! Ego te, Marce Fabi, totum, integrumque aspiciam, & quanti tu mihi tunc eris, quem ego quamvis lacerum crudeliter ora, ora, manusque ambas, populatâque tempora, ruptis auribus & trancas inhonesto vulnere nares, tamen propter decorem tuum in delitiis habebam. Oro te, Poggi, fac me quam citò hujus desiderii compotem: ut si quid humanitus impenderit, hunc prius viderim quam è vita discedam. Nam de Asconio quidem & Flacco, licet uterque placeat, tamen non usque adeo laborandum existimo: quorum si neuter unquam fuisset, nihil ferè minùs Latinitatis haberet. At Quintilianus, Rhetoricæ pater & Oratoriæ magister, ejusmodi est ut cum tu illo diturno ac ferreo barbarorum carcere liberatum huc miseris, omnes Hetruriæ populi gratulatum concurrere debeant. Mirorque, te, & illos qui tecum erant, non statim in hunc manus avidas injecisse: quem ego post Ciceronis de Republica libros, plurimum à*  
La-

d'un Quintilien manuscrit. Les termes de cette Lettre, ne sont pas tout-à-fait rapportez de même par Mr. Ménage que par le P. Mabillon.

¶ 2. *Parte* au lieu de *per te*, est une faute qui se trouve dans l'édition de Bâle des Epitres de Leonard d'Arezzo pag. 149. & qu'il étoit à propos de corriger.



*Latinis desideratum, & præcunctis deploratum, affirmare ausim.* Ces paroles, *diuturno ac ferreo barbarorum carcere liberatus*, font voir que ce manuscrit de Quintilien n'a pas été trouvé dans la boutique d'un Chaircutier, mais dans quelque Bibliothèque de Moines. Cette Lettre de Léonardo d'Arezzo est écrite de Florance en 1416. aux Ides de Septembre. Il me reste à remarquer, que dans la Lettre 7. du même Livre, écrite au même Pogge, il y a, *Quintilianus tuus laboriosissimè emendatur. Permulta sunt enim in nostro vetusto codice, quæ addenda tuo videantur: sed in quibus locis vetustas deerat, hoc est in syncopis illis grandioribus plerisque in locis insanabilis morbus est.* J'apprens de la Lettre précédente de Léonard Aretin écrite du 4. des Nones de Janvier 1415. au même Pogge, que le Pogge avoit trouvé en France des Oraisons de Cicéron: dont Paul Jove n'a point fait de mention. *Insuper, ut tu nuper in Gallia Orationes duas Marci Tullii, quas nostra secula nunquam viderant, tuâ diligentia perquisitas, reperisti: sic ego nuper Areti Epistolam (1) quandam reperi, quam te nunquam vidisse certè scio. In ea non sine stomacho Tullius Petrarce respondet.* Cette réponse de Cicéron à Pétrarque est une raillerie sur la Lettre que Pétrarque a écrite à Cicéron. Et j'apprens du Pogge dans son Dialogue de *Infelicitate*

¶ 1. Après *Sic ego* il me paroît qu'il auroit falu mettre un &c. qui auroit été suivi immédiatement de ces mots: *Et j'apprens du Pogge dans son Dialogue*  
66

te *Principum*, page 394. qu'il en avoit trouvé huit en Allemagne, outre le Quintilien & le Columelle. Voici l'endroit: *Suscepit hic me intuens: C'est Nicolas Nicolo qui parle au Pogge: olim diligentiam & laborem pergrandem Alemaniae librorum perquirendorum gratiâ, qui in ergastulis apud illos reclusi detinentur in tenebris, & carcere cæco: qua in re multum profuit Latinis Musis ejus industria. Nam octo Ciceronis Orationes; integrum Quintilianum; Columellam: qui antea detruncati & deformes apud nos erant: & item Lucretii partem: pluresque alios Latine Linguae Auctores præclaros, restituit nobis: pluraque ex diris carceribus, quibus inviti, obsoleti que opprimuntur, eruisset: sunt enim multis vinculis & fædo carcere abstrusi: nisi fortunæ defuissent. Hæc cum ab eo fuissent in lucem edita, cumque uberior, & quasi certa spes proposita esset ampliora inveniendi, nunquam postea aut Princeps, aut Pontifex, minimum operæ, aut auxilii, ad liberandos præclarissimos illos viros ex ergastulis Barbarorum.*

J'oubliois à remarquer, que le Poccianzio dans son Catalogue des Ecrivains Florentins, au chapitre du Pogge, a écrit que le Pogge avoit trouvé le Quintilien dans un Monastere de Constance (2). Il s'est trompé à l'égard du lieu du Monastere.

Je

etc. parce que tout ce qui est entre deux est entièrement hors d'œuvre, & ne fait que brouiller.

¶ 2. Il suffisoit d'avoir découvert en quel lieu  
Po-

Je remarquerai ici en passant, que le Poccianzio, au lieu allégué, appelle le Pogge *Poggius Brandolinus* (1) : ce qui pourroit donner sujet de croire, que *Poggius* auroit été le nom de Batême du Pogge, & *Brandolinus* son nom de famille. Mais un de ses fils s'étant appelé lui-même *Baptista Poggius* à la tête de la Vie qu'il a écrite du Cardinal Dominico Capranica, imprimé dans le 3. volume des Mélanges de Mr. Baluze, & un autre étant appelé *Jacopo Poggio* dans la Lettre de *Sebastiano de Rossi* touchant la querelle d'en-

Pogge trouva le Quintilien sans s'obliger à relever toutes les fautes des Auteurs qui ont rapporté autrement cette Histoire. Gabriel Naudé n'est pas bien d'accord avec lui-même sur ce fait. Dans son Avis pour dresser une Bibliothèque, il veut comme Paul Jove, que ce soit dans la boutique d'un Charcutier que Pogge ait trouvé le Quintilien, & dans son Addition à l'Histoire de Louis XI. pag. 201. il veut que ce soit dans une Bibliothèque de Paris, ajoutant que Pogge vint étudier en cette Ville quelque tems après Philippe Béroalde, bien qu'il soit sûr que Béroalde au contraire ne vint à Paris que vingt-cinq ans après la mort de Pogge. Marc Antoine Sabellic, qui étoit de ce siècle-là, dit, ce semble, dans son Dialogue de *reparatione Linguae Latinae* que ce fut en France que le Quintilien fut trouvé. *Constans fama est Quintilianum alterum Linguae Latinae lumen sub tempus Constantiaci Conventus ab eo (Pogio) ex Gallia Romam deportatum.* Mais il est visible que par le mot *Gallia* il faut, suivant l'ancienne division, entendre la Gaule Celtique, où l'on comprenoit la Suisse, & par conséquent le pays qu'on appelle aujourd'hui Saint-Gal.

¶ 1. Francesco Albertini Ecrivain beaucoup plus ancien que le Poccianzio appelle de même Pogge *Poggius Brandolinus*, mais Christophe Landin plus ancien que l'Albertini, dans l'Apologie qu'il a mise au devant de son Commentaire sur Dante, appelle

d'entre le Tasse & l'Academie della Crusca, il est constant que son nom de famille étoit *Poggius*.

## XIII.

*Erreur de Mr. Baillet touchant les inscriptions des Dialogues de Platon.*

**M**onsieur BAILLET. *Platon n'a point donné d'autres titres à ses Dialogues que les noms des personnes qui y avoient* Tom. 1. pag. 502.

pelle Poge *Poggio Bracciolini*, & je croirois volontiers que c'est ainsi qu'il doit être appelé. La ressemblance des deux mots a donné lieu à l'équivoque d'autant plus aisément qu'il y avoit en ce tems-là une famille de *Brandolini* à Florence, témoin *Lippo Brandolini Religieux Augustin*, dont nous avons plusieurs Ouvrages en prose & en vers. Poge au reste étoit véritablement le nom de batême de cet Auteur. Si ç'avoit été son nom de famille, il n'y auroit pas joint le surnom de *Florentin*, ces sortes de surnoms ne se joignant jamais aux noms de famille. On a dit *Leonardus Aretinus*, *Bartholomæus Platina* ou *Platinensis* (ceux qui le nomment *Baptista* se trompent) *Antonius Panormita*, *Baptista Mantuanus*, &c. & non pas *Brunus Aretinus*, *Saccus Platina* ou *Platinensis*, *Bononius Panormita*, *Spagnolus Mantuanus*, &c. Rien n'étoit plus ordinaire en ce tems-là. Il est vrai qu'il y a ceci de particulier à l'égard de Poge que ce nom de batême étant devenu illustre en la personne de Poge Florentin, il a passé ensuite pour nom de famille en la personne de ses enfans, & ce qui ne permet pas d'en douter est que *Giacopo Poggio* un de ses fils, si connu par la fameuse conjuration des Pazzi contre les Médicis, de laquelle il étoit un des Chefs, est toujours appelé par *Machiavel*, *Giacopo di Messer Poggio*. Il est parlé d'un *Joannes Franciscus Poggii Oratoris filius*, dans *Paulus Cortesius* l. 3. de *Cardinalatu* fol. 198.

Tom. VII. Part. I. C

voient quelque part ; ou quelque rapport, quel qu'il pût être.

MENAGE. Il est très-faux que Platon n'ait point donné d'autres titres à ses Dialogues que le nom des personnes qui y avoient quelque part. Il leur a donné double titre : l'un tiré de la personne ; & l'autre de la chose. Ce qui a été remarqué par Laërce, en ces termes : διπλαῖς δὲ χρῆται ταῖς ἐπιγραφαῖς ἐκάστῃ τῶν βιβλίων, τῇ μὲν, ἀπὸ τῆς ὀνόματος, τῇ δὲ, ἀπὸ τῆς πραγμάτος. Il paroît par ce qu'a dit ici Mr. Baillet qu'il n'a pas même lu les titres des Dialogues de Platon.

## XIV.

¶ 1. Il faut écrire *Scioppius* comme *Scioppius* lui-même l'écrivit. Les Latins de même que les Italiens prononçant le CH comme un K, Il s'ensuivroit si on écrivoit *Schioppius* qu'il faudroit prononcer *Schioppius* ce qui représenteroit mal la véritable prononciation du nom de cet Auteur. Il nous apprend pag. 64. du *Scaliger hypobolimaus* que son nom étoit originellement *Schoppi*, où le CH. se prononçoit à l'Alemande & à la Françoisise, mais comme en Italie où *Scioppius* se retira depuis, chacun au lieu de *Schoppi* disoit *Scoppi*, il fut obligé afin qu'on prononçât moins mal son nom, de l'écrire *Scioppi*, & en Latin *Scioppius*, les Italiens prononçant *Sciop* à peu près comme les Alemans *Schop*.

¶ 2. Vossius le Père dans son Livre des Historiens Latins est le premier que je sache qui se soit avisé d'écrire que le nom de famille d'Ange Politien étoit *Bassus*. *Scioppius* l'a tiré delà, ses Paradoxes littéraires n'ayant paru qu'un an après l'Ouvrage

## XIV.

*Le véritable nom de famille de Politien  
ignoré par Mr. Baillet.*

**M**onsieur BAILLET a intitulé le 817. Page 312.  
Chapitre de son Livre des Jugemens du 2. Tome,  
des Savans, POLITIEN (*Ange Bass.*) du Part. 3.  
*Mont Pulcien : mort en 1494.* Et il a é-  
crit dans la Table des Auteurs dont il Dom Ma-  
billion dans  
son Voyage  
d'Italie p.  
178. le fait  
mourir en  
1509. c'est  
une faute  
d'impres-  
sion.  
parle dans son Livre, POLITIEN, *Ange Bassien.* Qui a jamais dit que Po-  
litien s'appellât *Bass*, ou *Bassien*? On a  
dit qu'il s'appeloit *Basso* en Italien, &  
*Bassus* en Latin. (1) Schioppius l'appelle  
*Bassus* (2) dans une de ses Lettres à Jule  
César Cappacio, imprimée dans ses Para-  
doxes Littéraires, qu'il a publiez sous le  
nom

vrage de Vossius, mais il est difficile, comme dit  
M. Magliabechi, de déterrer l'origine de ce *Bassus*.  
Voici ma conjecture. Le fameux Pomponius Læ-  
tus, admirateur outré de l'antiquité, ayant institué  
à Rome une Académie de gens de lettres, invita  
ceux qui la composoient à substituer ou ajouter  
quelque nom ancien à celui de leur famille. Marco  
Antonio Cocchio prit le nom de Sabellicus, Filippo  
di san Gemignano celui de Callimachus, Angelo  
Colocci Gentilhomme de Jesi, depuis Evêque de  
Nocère, un des plus habiles d'entre eux, quoi  
qu'il n'ait presque rien écrit, se fit appeller *Angelo-  
lus Bassus*, & comme c'étoit un homme très-poli,  
d'une érudition distinguée, & que les Savans lui  
ont donné beaucoup de louanges dans leurs écrits,  
il se peut faire que Vossius voyant cet *Angelus Bas-  
sus* tant loué, sans néanmoins qu'il parût aucun  
Ouvrage sous ce nom, se sera imaginé que l'*Angelo-  
lus* de question n'étoit autre qu'Ange Politien, d'où  
il concluoit que *Bassus* étoit le nom de famille.

nom de Pascasius Grosippus. *Hic tamen*, (il parle de Sannazar) *præ se Angelum Bassum; à patria, Politiani nomine notiorum; non aliter quàm si vix ultimæ notæ Grammatista foret, contemnere, & versibus insectari ausus est: quòd eum sermonis puritate minimè sibi parem esse, rectè judicaret.* Et Vossius le pere, l'Auteur de la Bibliographie curieuse, & plusieurs autres, l'ont appellé ensuite de ce nom. Cependant il est certain qu'il s'appeloit Cino, & non pas Basso. Ce qui se justifie par ce fragment d'une Lettre de Mr. Magliabechi à Mr. Bigot, que j'ai produit dans mes Origines Italiennes au mot *Poliziano*: *Nello scorrere per tanto alcune scritture di Monsignor Sommai, ò veduto che esso aveva notato che'l Poliziano era de' Cini. Il che parendomi uno sproposito, per averlo sempre veduto, citato per de' Bassi, mostrai tal cosa al Signor Capitan della Rena, che era da me. Et il Signor Capitano subito mi rispose, che veramente il Poliziano era de' Cini: delche ne aveva una prova certissima & evidentissima, allaquale non si può rispondere. Cioè che'l medesimo Poliziano così appunto si sottoscrive nel Testamento del Pico della Mirandola, veduto e letto dal medesimo Signor Capitano. Mi maraviglio del Vossio, ed universalmente di tutti gli altri, che concordemente lo chiamano Angelus Bassus: non sapendo di dove si cavino quel Bassus.* Pour ce qui est du nom de *Politien*, il ne se revoque pas en doute que *Politien* n'ait été appellé *Pulcien*, de la Ville de Monte-pulciano, sa patrie. Sannazar

nazar l'appelle *Pulicianus*, par mépris, au lieu de *Pulcianus*, ou *Politianus*. Machiavel dans ses Histoires de Florance l'appelle *Agnolo Montepulciano*. Il changea ensuite le nom de *Pulciano* en celui de *Politiano*. C'est ce que j'ai appris de cet endroit de l'Apologie de Majoragius sur le changement de son nom *Antoine le Comte* en celui de *Marcus Antonius Majoragius*: *Quid Politianus, vir ita facundus & oratione politus, ut non sine caussa nomen illud adseivisse sibi videatur, an non Angelus antea de Monte Pulciano fuit? & à propos de cette politesse, il est à remarquer qu'Erasme disoit en parlant d'Angelus Politianus, Mallem esse Politianus quam Angelus.* Mais comme Montépulci (1) s'appelle en Latin *Mons Politianus*, Politien en prenant le nom de *Politianus*, n'a point apparamment, songé à sa politesse.

Mr. Baillet peut bien juger par cette Remarque & par la précédante, qu'il n'ût pas mal fait de me consulter sur son livre, comme quelques-uns de ses amis lui conseilloient.

## XV.

*Ce que dit Mr. Baillet que Jules Scaliger a dédié ses livres des Causes de la Langue Latine à Sébastien Gryphe Imprimeur de Lyon, n'est pas veritable.*

**M**onsieur BAILLET. *Jules Scaliger, pour témoigner l'estime qu'il faisoit de* Tome I.  
Part. II.  
page 45r

Q. 1. On ne dit point *Montepulci* pour *Montepulciano*.



de l'habileté & du mérite de Sébastien Gryphe, plutôt que pour l'engager à imprimer ses Ouvrages, lui dédia les treize Livres qu'il fit des Causes de la Langue Latine en 1540. Dans l'Épître qu'il lui adresse, il dit qu'il avoit voulu mettre son Ouvrage sous sa protection, & lui en confier la publication, afin que comme la Postérité ne manqueroit pas d'avoir une estime & une vénération particulière pour sa piété sincère; pour sa doctrine plus que commune; pour son insigne honnêteté, & pour ses autres qualités excellentes: on pût juger de l'utilité & de l'importance de son Ouvrage, non seulement par le crédit qu'il plairoit à Gryphe de lui procurer, mais encore par la réputation & les ornemens qu'il voudroit lui donner en le mettant au jour.

MENAGE. Il n'est point vrai que Jules Scaliger ait dédié ses Livres de *Causis Linguae Latinae* à Sébastien Gryphe, Imprimeur de Lyon. Il lui a seulement écrit une Lettre au sujet de ce Livre qu'il devoit imprimer (1); par laquelle il lui dit, *Tuam verò, mi Gryphi, veram pietatem, excellentem eruditionem, insignem humanitatem, his nostris lucubratiunculis & praeesse volui, & moderari: si id tibi ita collibuis-*  
set :

¶ 1. Jaques Sadolet écrivit aussi une Lettre à Sébastien Gryphe pour lui recommander l'impression du Poëme d'Aonius Palearius de *animorum immortalitate*. Cette recommandation ne fut pas inutile, Gryphe imprima le Poëme avec tout le soin possible, ce qui lui attira de la part de Palearius un remerciement qui est aussi imprimé au devant de ses Oeuvres en prose chez le même Gryphe. Dans l'une & dans l'autre de ces Lettres, cet Imprimeur est

set : ut Posterî intelligerent , ejus frugis proventum , si qua ad eorum commoda per nos exculpta esset , à nobis tantùm commendari , quantum ex diligentia tua , atque auctoritate gratiæ consequi potuisset. Est-ce là une Dédicace ? Jules Scaliger a écrit de même une Lettre à l'Imprimeur Vascofan , pour lui recommander l'édition de son livre de la Subtilité. Outre que Jules Scaliger étoit trop glorieux pour dédier un de ses Livres à un Imprimeur , il n'avoit garde de dédier à Gryphe ses Livres des causes de la Langue Latine , puis qu'il les avoit adressés à son fils aîné Silvius Cæsar Scaliger : auquel il a aussi adressé sa Poétique. Jules Scaliger a écrit à Sébastien Gryphe de la même façon que Quintilien a écrit à Tryphon le Libraire pour lui recommander ses Institutions Oratoires qu'il avoit dédiées à Marcellus ; & de la même façon que Scévole de Sainte Marthe a adressé des Hendécasyllabes à Mamert Patisson , pour lui recommander l'édition de ses Ouvrages.

Mais il est vrai que Sébastien Gryphe étoit un homme savant. Majoragius l'appelle *vir insignis ac litteratus*. C'est dans son Apologie touchant le changement du

extraordinairement loué , de même que dans une Lettre de Dolet à Jean de Boyssoné , & dans les Phaleuques qui commencent :

*Gryphi nobilium Typographorum*

*Nobilissime eaque in arte princeps ;*

imprimez au revers du premier feuillet de la bellissime édition des Odes *Salmonii Maerini* in 8. 1537.

du nom d'*Antonius Maria Comes* en celui de *Marcus Antonius Majoragijs*. Et Jean Voûté de Reims, dit en Latin *Vultseius*, a écrit dans une de ses Epigrammes, qui est du livre premier, que Robert Etienne corrigeoit fort bien les Livres, que Colinet les imprimoit fort bien, mais que Gryphe savoit fort bien & les imprimer & les corriger.

*Inter tot norunt libros qui cadere, tres sunt  
Insignes. Languet cetera turba fame.*

*Castigat Stephanus, sculpsit Colinaus. utrumque*

*Gryphius edocta mente manuque facit.*

Sébastien Gryphe a fait une Préface à son Virgile, qui est tout-à-fait bien écrite (1). Celle qu'il a mise devant son Politien, est aussi fort belle.

Il y avoit à Venise en 1557. un Imprimeur du nom de Jean Gryphe.

## XVI.

¶ 1. Toutes ces louanges outrées que les Auteurs ont données à Sébastien Gryphe ne sont pas de sûrs garans de son érudition. L'on sait assez de quoi un Auteur est capable, quand il a besoin du secours d'un Imprimeur ou qu'il veut lui témoigner sa reconnaissance. Je veux croire que Gryphe n'étoit pas ignorant, mais qu'il ait été aussi savant qu'on voudroit nous le faire croire, c'est de quoi je doute fort. N'est-ce pas une flaterie manifeste que celle de ce Poète croté qui ose le préférer à Robert Etienne le plus habile Imprimeur & l'un des plus savans hommes de son tems. Les éditions de Gryphe sont à

## XVI.

*Ce que dit Mr. Baillet que Grégoire de Nazianze a été appelé le Jeune Théologien, n'est pas véritable.*

**M**ONsieur BAILLET. *Le second à* Tôme. 1.  
Pag. 174  
*qui on a donné par honneur le titre particulier de Théologien dans l'Eglise, est S. Grégoire de Nazianze : qui l'a mérité par l'excellence de ses écrits en général; & en particulier, par les quatre Discours admirables qu'il a faits sur la Théologie : où il prouve à fonds la Doctrine Catholique sur la Trinité, & ruine tous les faux raisonnemens des Hérétiques. Et quand il est appelé par les uns le Second Théologien, & le Jeune par les autres, il faut entendre selon la pensée de ceux qui l'appellent ainsi, que c'est toujours par rapport à S. Jean l'Evangeliste : qu'ils appeloient le premier & l'ancien Théologien.*

MENAGE. Mr. Baillet s'est tout-à-fait mé-

la vérité nettes; il y en a même quelques-unes d'une beauté sans égale, mais elles ne sont ni si belles généralement ni si correctes, que celles de Rob. Etienne. Qu'on y regarde même de près, j'ose dire qu'on les trouvera la plupart toutes pleines de fautes. Je n'ai point vû la Préface de cet Imprimeur sur Virgile, j'ai seulement vû celle qu'il a mise sous son nom au devant de son Politien de la 1. édit. Elle est des plus courtes & n'a rien, ce me semble, que d'assez commun. J'y ai même remarqué un certain *Scabrosus*, mot constamment barbare, & qui seul devoit empêcher M. Ménage de trouver cette Préface si belle.

mépris en cet endroit. Il est vrai qu'on  
 tût pû appeler Gregoire de Nazianze νέος  
 Θεόλογος: de la même façon qu'on a ap-  
 pelé *novus Bacchus*, ou *novus Liber*, ou  
*novus Dionysius*, Marc Antoine le Trium-  
 vir, & l'Empereur Caracalla; & l'Impe-  
 ratrice Julie, & Sabine, νέα Δημήτηρ: &  
 la fille de Germanicus, νέα Ίβλία: &  
 Cléopatre, νέα Ίσις: Mr. du Cange a ra-  
 porté tous ces exemples dans son Glos-  
 saire Grec: où il a ensuite remarqué, que  
 plusieurs Empereurs de Constantinople ont  
 pris le titre de *Nouveau Constantin*, &  
 qu'Arrien de Nicomédie fut appelé νέος  
 Ξενοφών: & qu'on a ajouté le mot de νέος  
 aux noms propres de plusieurs Saints,  
 pour les distinguer des autres Saints de  
 leurs mêmes noms, lesquels les ont pré-  
 cédés: comme à S. Estienne, qui vivoit  
 sous Copronyme: à S. Paul Patriarche de  
 Constantinople: à un S. Basile: à un S.  
 Barthelemi: à un S. Luc Stylite: à un S.  
 Acharion, &c. Mais jamais S. Gregoire  
 de Nazianze n'a été appelé ni le *Jeune* ni  
 le *Second Théologien*. Et quand quelqu'un  
 est cité sous le nom de νέος Θεόλογος c'est-  
 à-dire, de *Nouveau Théologien*; s'il est  
 vrai que quelqu'un soit cité de la sorte  
 simplement; cela doit s'entendre, non  
 pas de S. Grégoire de Nazianze; mais ou  
 de Siméon le Métaphraste, selon l'opi-  
 nion de Joseph Evêque de Modom, dans  
 son Apologie pour le Concile de Florance  
 contre Marc d'Ephèse: dont voici les ter-  
 mes; Καὶ Σιμεῶν δὲ ὁ νέος Θεόλογος ὁ καὶ  
 Μεταφραστὴς καλούμενος, qui est aussi celle  
 du

du Pere Théophile Renaud dans son *Traité de Theophilis*: ou bien de Siméon Prévoft de S. Mamez de Xérocérque, selon l'opinion de Leo Allatius dans sa *Diatribes de Simeonum Scriptis*, page 143. *Male Junio rem Theologum cum Metaphrafte confundit Methonensis, aliquorum Codicum Manufcriptorum auctoritate deceptus, qui Tractatulos Symeonis Præpositi Sancti Mamantis sub hoc titulo notant, τῆ Μεταφράςη καὶ νέη Θεολόγη ἕτερα κεφαλαῖα.* Ce font les termes de Leo Allatius. Le Cardinal Bona dans sa Notice des Ecrivains citez dans ses livres de la Pſalmodie, est de l'opinion d'Allatius. S. Grégoire de Nazianze a été appellé simplement *Le Théologien*. C'est ainsi qu'il est qualifié à la tête de ses Ouvrages. Anastase le Sinaïte dans ses Questions & Réponses sur l'Écriture Sainte, page 62. & 152. l'apele du même nom, τῆ ἀγίη Γρηγορίη τῆ Θεολόγη, & l'Auteur de sa Vie a écrit, qu'il est le seul qui après S. Jean l'Évangéliste, a été appellé Θεόλογος. Voici la source de l'erreur de Mr. Baillet. Le Cardinal Bona a dit au lieu allégué: *Simeonis Præpositi Monasterii Sancti Mamantis: quem Græci Novum Theologum post Nazianzenum vocant.* Ce qui doit signifier que S. Grégoire de Nazianze aiant été appellé *le Théologien*, on a appellé ensuite ce Siméon, *le Jeune Théologien*. Cela paroît par ces paroles du même Bona, à l'article de Grégoire de Nazianze: *Gregorius Nazianzenus, dictus Theologus.* J'oubliois à remarquer que S. Jean Climaque dans son Degré XXI. aiant

cité Grégoire le Théologien ; l'Auteur des Eclairciffemens sur le livre de S. Jean Climaque ; qui est Mr. le Maître ; a crû que ce Grégoire étoit le Pape S. Grégoire. Voyez les raisons.

## XVII.

*Ce que dit Mr. Baillet, que quelques-uns ont crû que Cassiodore avoit fait perdre l'Histoire Tripartite d'Epiphane le Scholastique, est dit contre toute sorte d'apparence.*

Tom. I.  
Pag. 465.

**M**R BAILLET. *Plusieurs ont crû que Cassiodore nous avoit fait perdre l'Histoire Tripartite d'Epiphane le Scholastique, en l'abregeant. Mais on n'a point grand sujet de croire que la Compilation de Cassiodore nous ait fait faire une perte fort considérable, puisque l'Ouvrage d'Epiphane le Scholastique n'étoit qu'une version pitoyable de Socrate, Sozoméne & Théodoret de laquelle on peut dire que la privation nous est plus utile que la possession. ne nous en seroit avantageuse.*

**MENAGE.** Mr. Baillet ne fait pas l'Histoire de cette Histoire Tripartite de Cassiodore. La voici: Socrate, Sozoméne, & Théodoret, avoient composé chacun une Histoire Ecclésiastique. Ces Histories n'étant point traduites en Latin du tems de Cassiodore, Cassiodore pria son ami Epiphane le Scholastique de les traduire. Epiphane le Scholastique les traduisit. Et Cassiodore aiant ensuite rangé par l'ordre des tems ce qui étoit dans ces Histories

res; il en composa une Collection, qu'il appela *l'Histoire Tripartite*, parce qu'elle étoit composée des Histoires de ces trois Auteurs, Socrate, Sozoméne, & Théodoret. Comment donc Cassiodore auroit-il pû faire perdre l'Histoire Tripartite d'Epiphane le Scholastique, puisqu'Epiphane le Scholastique n'a point fait d'Histoire Tripartite; & que c'est au-contraire Cassiodore qui l'a faite; & que c'est lui qui l'a nommée de la sorte.

## XVIII.

*Méprise de Mr. Baillet touchant un Ecrit du Cardinal Bona.*

**M**onsieur BAILLET. *Le Cardinal Bona a fait voir qu'il étoit assez judicieux Critique dans le Jugement des Auteurs Liturgiques qu'il a mis à la tête de ses livres de la Psalmodie.* Tom. 24. pag. 94.

MENAGE. Mr. Baillet n'a pas lu ce Jugement du Cardinal Bona. S'il l'avoit lu, il y auroit vu que ce Jugement comprend généralement tous les Auteurs citez par le Cardinal Bona dans ses livres de la Psalmodie, tant les profanes que les Ecclésiastiques: & que le Cardinal Bona y donne son Jugement sur Anacréon, sur Pétrone, sur Ovide, sur Perse, &c. Voici le titre de ce Jugement: *Notitia Auctorum & librorum qui in hoc Opere citantur, notantur, illustrantur*; & dans ce livre de la Psalmodie, du Cardinal Bona, il n'est point question d'Auteurs Liturgiques. Mais comme long-tems après avoir fait



le livre de la Pſalmodie, le Cardinal Bona en fit un intitulé *de Re Liturgicâ*; qu'on appelle en François *Liturgiques du Cardinal Bona*; cela a brouillé notre homme, & lui a fait parler d'Auteurs Liturgiques.

## XIX.

*Ce que dit Mr. Baillet que Bodin a volé sa Traduction des Cynégétiques à Turnébe, n'est pas véritable.*

**C'**est ainsi qu'il faut dire, & non pas Oppien. Tome 2. Partie 2. pag. 115. **B**odin a fait des Notes sur les Cynégétiques d'Oppian: & il les a traduits en vers Latins. Mr. Baillet dit que Bodin a volé cette Traduction & ces Notes à Turnébe. *C'est dommage*, dit-il, *que Bodin avoit volé cet Ouvrage à Turnébe.* Quelle construction? Mais il n'est pas ici question de fautes de Langue. Pour justifier que cette Traduction est de Turnébe, Mr. Baillet nous renvoie à la France Orientale de Mr. Colomiés: mais où il n'est rien dit de semblable. On y rapporte seulement une

¶ 1. On cite en marge Turnébe dans sa Préface sur Oppien (car j'aime mieux Oppien qu'Oppian qui sent trop le vieux) comme si c'étoit dans une Préface que Turnébe se fût plaint du vol de ses corrections. Il n'a point fait du tout de Préface sur Oppien. On ne voit de lui qu'un avis au Lecteur à la fin de ces Corrections, & cet avis est si court qu'à trois lignes près M. Ménage l'a presque cité tout entier. Ce qui peut avoir donné lieu au soupçon qu'on a eu de Bodin, est qu'il ne passoit pas pour un foit habile homme en Grec. Grotius dans

une Lettre de Bongars à Rittershusius, où Bongars dit qu'on ne doutoit point que les corrections de Bodin sur Oppian ne fussent de Turnébe. L'édition de ce livre de Bodin a précédé la mort de Turnébe de plusieurs années. Et Turnébe qui s'est plaint (1) qu'on lui avoit volé quelques-unes de ses corrections sur Oppian ne s'est point plaint qu'on lui ust volé cette Traduction. *Septem abhinc annis leviter emendaveram Oppianum de Venatione, partim animi conjecturâ, partim libri veteris ope: Eas emendationes quidam usurpavit, & sibi donavit: quas tamen non putabam tanti ut in furtivis rebus esse deberent. Eas à nobis vindicatas & recuperatas esse, nemo conqueri debet: Nam rerum furtivarum lege aeterna est auctoritas.* Scaliger dans son premier Scaligerana, dit aussi que Bodin lui a pris de pages entières de son Varron. Et il est assez vrai-semblable que Bodin ait pris à Turnébe quelques-unes de ses Emendations sur Oppian. Mais il n'est ni vraisemblable ni véritable qu'il lui ait pris cette Version en vers.

Dans sa  
Preface sur  
Oppian.

XX.

la 353. Lettre de l'édition in fol. appelle Bodin *Græcis literis vix imbutum*. Je ne fais au reste si Turnébe a eu Bodin en vuë dans la plainte rapportée par M. Ménage; tout ce que je fais est que Bodin lui-même s'est plaint de Turnébe sans le nommer quand il a dit chap. 5. de sa Méthode. *Quos ego libros (Oppiani de Venatione) cum Latino versu, & Commentariis illustrassem, quidam Grammaticus eisdem libros Oratione solutâ, quantum libuit de meo labore detrahens, iterum pervulgavit.* Ce qui est une plainte ridicule, & qu'il n'auroit osé faire du vivant de Turnébe.

## XX.

*Mr. Baillet n'a point là les Originaux. Plusieurs particularitez de Démosthène de Marseille Médecin Gaulois, ignorées par Mr. Baillet.*

Tome I.  
pag. 310.

**M**ONsieur BAILLET. *Un des plus renommez d'entre les Médecins Gaulois a été sans doute Démosthène, dont il nous est resté quelques fragmens dans les Oeuvres d'Aëtius d'Amide. C'étoit un homme d'une industrie toute extraordinaire, & que Galien admiroit particulièrement pour sa grande expérience & son exactitude achevée.*

MENAGE. Il est vrai qu'il y a divers fragmens des livres de ce Démosthène dans Aëtius : & tous ces fragmens se trouvent insérez dans le 7. livre d'Aëtius.

Il est vrai aussi que Galien a parlé de ce Médecin Gaulois en plusieurs endroits de ses Ouvrages. Mais il est faux qu'il en ait parlé avec cette admiration, dont parle Mr. Baillet. Cette admiration, & cette grande expérience, & cette exactitude achevée, sont de l'invention de César Egasse du Boulay \*, Greffier de l'Université de Paris, que Mr. Baillet a cité pour son garand. Mr. Baillet, comme je l'ai déjà remarqué, est un Copiste de Copiste.

J'ai

\* Dans son  
Traité de  
Academi-  
ois veteri-  
bus Gallia,  
imprimé  
au com-  
mence-  
ment du  
I. Tome de  
l'Histoire  
de l'Uni-  
versité,

¶ r. M. Colomiez pag. 113. de son Recueil de particularitez, 1668. de l'édition de Paris, parle bien d'une ébauche que M. Menage lui avoit fait voir

J'ai écrit l'Histoire des anciens Médecins, & afin que Mr. Baillet ne m'accuse pas d'imposer en cela à mes Lecteurs, je veux bien l'avertir qu'il est fait mention de cette Histoire non imprimée dans la Préface de la Bibliothèque des Médecins de Martinus Lipénus, & dans une Lettre de Henri Meibomius fils de Jean, à George Jérôme Wolschius Médecin d'Ausbourg: & dans les Mélanges Historiques (page 86.) de Mr. Colomiez (1).

Voici ce que j'ai remarqué dans cette Histoire à l'égard de notre Démosthène. Il étoit de Marseille, comme nous l'apprenons de ces mots de Galien, *παρὰ Δημοσθένει τῷ Μασσαλεώτῃ*, qui sont du livre cinquième des Compositions des Médicaments par les genres, à la page 391. ligne 52. de l'édition Grecque de Basle. Il vivoit sous Néron: car selon Galien, livre 4. de la Différence des poux, page 46. de la même édition, il étoit disciple d'Alexandre surnommé *le Philaléthe*, lequel vivoit du tems de Strabon sous l'Empereur Tibère. Strabon livre 12. vers la fin: *συνέση δὲ καθ' ἡμᾶς διδασκαλεῖον Ἡροφίλειον ἰατρῶν μέγα ὑπὸ Ξεύζιδος, καὶ μετὰ ταῦτα Ἀλεξάνδρου τῷ Φιλαλήθους*. Et il fut surnommé *Philaléthe* comme son Maître Alexandre. *τῷ Δημοσθένους, ὡσαύτως τῷ διδασκάλῳ Φιλαλήθους ἐπικληθέντος*, dit Galien à l'endroit ci-dessus allégué du livre 4.  
de

voir du dessein qu'il avoit d'écrire l'histoire des anciens Médecins, mais il n'en dit pas un mot dans ses Mélanges historiques.

de la Différence des poux. Galien produit une des ses emplâtres au livre 5. des Compositions des Medicamens par les lieux, à la page 228. ligne 21. de l'édition dont nous avons parlé. Il avoit fait trois livres des Maladies des yeux : ce que j'ai appris du livre 4. de la Différence des poux page 46. Et c'est de ces livres que sont pris les fragmens citez par Aëtius, dont il a été parlé. Et ces livres, selon le témoignage de Galien, dans son livre 5. des Compositions des Médicamens par les genres, page 415. étoient fort estimez. Le Mazzoné, dans son Commentaire sur la Comédie de Dante, le fait Auteur du Poëme des Bithyniaques. *Le cose di Bitinia raccontate in un Poëma da Demostene, non Oratore, ma Medico, come à scritto Stefano.* Ce Mazzoné étoit le premier Critique d'Italie de son tems. Et le Salviati en a parlé comme du plus grand homme du monde, en ces termes : *Uomo, se mai ne fù alcuno, scienziato in supremo grado; cittadino in tutti i linguaggi; maestro perfettissimo in tutte le facultà: che tanto sà di quanto si rammemoria; di tanto si rammemoria quanto egli à letto; cotanto à letto, quanto oggi si trova scritto.* Cependant ce grand Critique s'est tout-à-fait trompé en fésant Démosthène le Médecin Auteur du Poëme des Bithyniaques. L'Auteur de ce Poëme c'est Démosthène de Bithynie, comme il paroît par plusieurs endroits de

Ste-

¶ 1. C'est le même apparemment qui avoit fait un Traité des Ports *περὶ λιμένων*, & que le Scholias-

Stephanus le Géographe ; duquel nous aprenons , au mot 'Ολιζών, qu'il avoit auffi écrit des Origines des Villes (1).

J'oublois à remarquer que nôtre Démofthène étoit de la Secte d'Hérophile : car son Maître Alexandre le Philaléthe étoit de la même Secte , comme nous l'aprenons de Galien au lieu allégué du 4. livre de la Différence des poux.

## XXI.

*Fausse citation de Mr. Baillet du livre de mes Observations sur la Langue Françoise.*

**M**ONsieur BAILLET. *L'Amiral de Joyeuse donna une Abbaye pour un Sonnet , au rapport de Mr. de Balzac. Et Mr. Ménage ajoute , que le même Amiral ne fit point de difficulté de donner dix mille écus pour une pièce impertinente qui lui avoit plu.* Et là-dessus il cite , dans ses Preuves , la seconde partie de mes Observations sur la Langue Françoise , à la page 26. Tome 1.  
pag. 367.

MÉNAGE. Je ne fai ce que c'est que cette Histoire de l'Amiral de Joyeuse , dont Mr. Baillet me fait l'Historien. Et je n'en ai jamais parlé , ni dans l'endroit de mes Observations sur la Langue Françoise cité par Mr. Baillet ; ni dans aucun autre de mes Ouvrages.

Mr. Baillet m'a pris pour Mr. de Balzac : car c'est Mr. de Balzac qui a écrit cette particularité de l'Amiral de Joyeuse :  
&

te d'Apollonius cite sur le 297. & 534. vers du 2. livre des Argonautiques.

& c'est dans sa Dissertation sur les deux Sonnets qu'il l'a écrite, au Chapitre VIII.

## XXII.

*Fausse citation de Mr. Baillet du livre de l'Histoire Philosophique de Jonsius. Calomnie de Mr. Baillet au sujet de mon Laërce.*

Tome 2.  
Page 196.

**M**onsieur BAILLET. Le dernier & le plus considérable de ces Critiques (il parle des Commentateurs de Laërce) est sans doute Mr. Ménage: qui paroît néanmoins n'être pas encore entièrement satisfait de ce fruit de ses veilles: & qui témoignoît, il y a quelque tems, être en disposition de le retoucher pour une nouvelle édition. Et de fait, Jonsius prétend que nonobstant les soins & les observations de Mr. Ménage (il falloit dire, nonobstant les corrections & les restitutions) il ne laisse pas d'y avoir encore des endroits corrompus, desunis, transposés, & mutilés, dans les livres de Diogène Laërce. Et là-dessus il cite Jonsius à la page 278. du livre troisième de son Histoire des Philosophes.

MÉNAGE. Qui n'y seroit trompé? Quand mon Diogène Laërce a parû, Jonsius étoit mort il y avoit déjà quelques années: & ainsi Jonsius ne peut avoir fait mention de mes Commentaires sur cet Auteur. Le livre de Jonsius fut achevé d'imprimer en 1659. & mon Laërce en 1664. Et Jonsius mourut avant la publication de son livre. Ce que Jonsius a dit dans son Histoire Philosophique, au lieu allégué, que dans les écrits de Diogène  
Laër-

Laërce il y avoit encore des endroits corrompus , defunis , transposez , mutilez , doit donc s'entendre des éditions antérieures à la mienne. Mais Mr. Baillet qui attaque ma réputation de tous côtez, a été bien-aïse de faire croire que mes Observations sur Laërce ne méritoient pas les loüanges que leur a données Mr. Péarson Evêque de Chester, le plus savant des Anglois. Il est vrai qu'elles ne les méritent pas ; mais comme Mr. Péarson me louë de modération & de candeur, & que Mr. Baillet m'attaque de ce côté-là à outrance, je demande permission à mes Lecteurs de rapporter ces loüanges dans la Remarque suivante, afin de les opposer à la calomnie de Mr. Baillet.

## XXIII.

*Ignorance de Mr. Baillet dans son métier de Bibliothecaire, au sujet de Mr. Péarson, Evêque de Chester en Angleterre.*

**M**onsieur BAILLET a écrit à la page 348. de la seconde partie de son second tome, que Mr. Péarson a donné des Notes & des Corrections sur Diogène Laërce: ce qui est tres-faux sauf le respect que je dois au caractère de Mr. Baillet. Mr. Péarson n'a rien fait sur Diogène Laërce: mais il a fait imprimer Diogène Laërce *Diversorum*: qu'il a dédié au feu Roi d'Angleterre Charles II. Et au sujet de mes Observations sur cet Auteur, il a ajouté à son Epître Dédicatoire une grande



de Lettre qu'il m'a fait l'honneur de m'adresser. C'est dans cette Epître Dédicatoire, qu'il m'a appelé *un grand ornement de l'Eglise Gallicane*: ayant remarqué quelque sorte d'érudition dans mes écrits, & croyant que je fusse véritablement Abbé, parce-qu'on m'appeloit *l'Abbé Ménage*. *Harum reliquiarum* (Il parle de l'Histoire des Philosophes) *locupletissimus penus, ac pene solus, est Diogenes Laërtius: in quo illustrando cum nonnulli operam suam haud malè collocassent, novissimè ÆGIDIUS MENAGIUS, Ingens Ecclesie Gallicane ornamentum, pro eo quo est ad bonarum literarum studia promovenda liberali animo, Observationes suas, sanè doctissimas, in hanc Insulam nostram imprimendas, edendasque misit.* J'ai fait le premier des railleries de cette méprise. Mr. Baillet a pris la chose sérieusement. Il a appréhendé que la Postérité sur le témoignage de Mr. Péarson ne me prît pour le plus grand ornement de l'Eglise Gallicane de nôtre siècle, au préjudice de Mr. de Harlay Archevêque de Paris. Et là-dessus, il a averti le Public que Mr. Péarson Prêlat Protestant, en me donnant cet Eloge, avoit û seulement égard à mon bénéfice: qui est le seul endroit par où j'ai quelque rapport à l'Eglise Gallicane. Et parce qu'il a sù depuis que je n'avois point de bénéfice, il en a aussi averti le Public dans ses Rétractations: tant il est homme de bonne foi.

Il me reste à parler de la Lettre que m'a écrite Mr. Péarson au sujet de mon  
Laër-

Laërce. Il me dit dans cette Lettre: *Quid enim? Qualis illa est diligentia tam varium Scriptorem ubique pressis vestigiis sequi; non desultoriè, ut amant plerumque Critici, sed tenore perpetuo explicare: ad minima quæque animum advertere: difficultatem nullam dissimulare! Quàm infinite lectionis indicium, Catalogos veteres supplere: Autores cognomines addere: opera & scripta Philosophorum omissa eruere, adnotare, congerere: unius cujusque sectarum Principis Discipulos hinc inde colligere, & simul Lectoris adspectui exhibere: Id denique facere quod Laërtius, tot veterum voluminibus stipatus, voluit, neque fecit: Quanta vis ingenii, tot loca planè desperata restituere: tot mendosa repurgare: tot obscura illustrare: tot mutila resarcire: tot errores colligere: omniaque, aut ex Manuscriptorum fide, aut certissimis conjecturis sanare! Quantum verò Judicium in aperiendis Antiquorum placitis, dijudicandisque sententiis, plerumque obscuritate involutis, & præ affectata brevitate, aut methodi neglectu, confusis: in deligendis, excerpendis, afferendisque, iis præcipuè ex optimis antiquissimis Scriptoribus etiamnum exstantibus quæ ad utilitatem potius quàm ad pompam spectant.* Je ne reconnois de toutes ces louanges que celles qui regardent le travail & la diligence: car pour celles qui regardent l'esprit & l'érudition, je ne les mérite point. Mais je croi mériter celles que me donne ensuite Mr. Péarson touchant ma modération & ma candeur. Les voici: *Quan-*

*za denique animi moderatio! quantus candor! veram Criticam cum nullius famæ dispendio exercere; nullius existimationem ledere; nullius erroribus insultare; nusquam ex mustaceo Laureolam querere: per quos profeceris, tam apertè profiteri: à viris doctissimis non nisi salvo ipsorum honore unquam dissentire: ut exclamare cogar, ô Fecur verè Criticum sine splene!*

C'est le témoignage qu'a rendu de mes mœurs & de mes écrits un grand Evêque d'Angleterre, & le plus savant des Anglois; que j'oppose à ce que Mr. Baillet, qui est un simple Prêtre, & qui n'est pas sans doute le plus savant des François, a dit contre mes mœurs & contre mes écrits.

Mr. Baillet ne manquera pas de m'objecter ici que je parle de moi, & que je me louë. Et je lui répondrai que c'est lui, qui par les choses désobligeantes qu'il a dites de moi faussement, m'a obligé de rapporter cet endroit de la Lettre de Mr. Péarson, Evêque de Chester. C'est ainsi que se justifie Démosthène devant ses Juges, dans l'exorde de son Oraison pour la Couronne contre Eschines. *Il est, dit-il, naturel aux hommes d'écouter avec plaisir les médisances d'autrui, & avec indignation, les louanges de soi-même. Mon adversaire s'étant fait écouter agréablement par le mal qu'il a dit de moi, il m'a laissé le discours odieux de mes louanges. Mais comme c'est lui qui me contraint à parler de moi, & à en parler avantageusement, j'espère, Messieurs, que vous ne m'accuse-*  
rez

rez point de vaine gloire, si je dis pour ma justification des choses qui me sont avantageuses. Que si cet exemple d'un Payen ne suffit pas auprès de Mr. Baillet; car Mr. Baillet dit que ma Morale est d'un Payen; je lui alléguerai l'exemple de S. Paul: qui parle de lui, en ces termes, dans sa seconde Epître aux Corinthiens: je ne croi pas avoir moins fait que les grands Apôtres. Et ensuite: Quand je dévrois passer pour imprudent, j'ose dire que je suis encore plus qu'eux Ministre de Jesus-Christ. J'ai plus souffert de travaux, plus reçu de coups; plus enduré de prisons. Je me suis vu souvent tout prêt de la mort. J'ai reçu des Juifs cinq différentes fois trente-neuf coups de fouet. J'ai été battu de verges par trois fois. J'ai été lapidé une fois. J'ai fait naufrage trois fois. J'ai passé un jour & une nuit au fond de la mer. J'ai été souvent dans des voyages; dans des périls sur les fleuves; dans des périls de voleurs; dans des périls de la part de ceux de ma nation; dans des périls de la part des Payens; dans des périls au milieu des Villes; dans des périls au milieu des déserts; dans des périls sur la mer; dans des périls entre les faux frères. J'ai souffert toutes sortes de travaux & de fatigues: des veilles fréquentes; la faim, la soif, des jeûnes réitérés, le froid & la nudité. Et ce qui suit. Et après: J'ai été imprudent en me glorifiant de cette sorte: c'est vous qui m'y avez contraint. Car c'étoit à vous à parler avantageusement de moi: puisque je n'ai été en rien inférieur

74 ANTI-BAILLET. P. I.  
aux plus éminents d'entre les Apôtres : en-  
core que je ne sois rien.

#### XXIV.

Ce que Mr. Baillet dit que Joseph Scaliger dit que toutes les Lettres attribuées par Laërce aux Philosophes, sont supposées, n'est pas véritable.

**M**onsieur BAILLET. Enfin Scaliger dit que toutes ces Lettres que Diogène Laërce attribue aux Philosophes, sont autant de pièces supposées, & que ce sont des Grecs postérieurs qui les ont forgées.

MENAGE. Il n'est pas vrai que toutes les Lettres attribuées aux Philosophes par Diogène Laërce, soient supposées. Les trois grandes Lettres d'Epicure qui contiennent toute sa Philosophie, sont incontestablement d'Epicure. Et il n'est point vrai non plus que Scaliger ait dit ce que Mr. Baillet lui fait dire. Voici ses termes : qui sont, non pas de la 36. de ses Lettres, comme l'a écrit Mr. Baillet dans ses Preuves, mais de la 306. de *Epistolis Hippocratis quod ex me quaeris*; il parle à Vorstius, *antiquas esse scio, ut Democriti, Solonis, Pittaci Mitylenæi, quæ apud Laertium leguntur. Sed quia omnes*  
quæ

¶ r. Je ne le croirois pas. Scaliger a voulu dire seulement que les Epîtres attribuées à Hippocrate étoient anciennes aussi bien que celles de Démocrite, & aussi bien que celles de Solon, de Thalès, & de Pittacus, qui se lisent dans Diogène Laërce, en sorte que ces mots : *quæ apud Laertium leguntur,*  
ne

*que illis Philosophis à Laertio attribuuntur, multis argumentis confictas à Græcis, quibus nunquam mentiendi voluntas aut facultas defuit, probare possem, ideo cur & de istis Hippocratis dubitem, justissima causa est.* Ce qui ne veut pas dire que toutes les Lettres généralement que Laërce a attribuées aux Philosophes dont il a écrit les Vies, sont supposées : mais seulement celles qu'il a attribuées à Démocrite, à Solon, & à Pittacus. Voilà comme nôtre Critique cite & interprète de travers les passages. Je remarquerai ici par occasion, que dans Laërce il n'y a point de Lettres de Démocrite. Ce qui donne sujet de croire que dans celle de Scaliger ci-dessus alléguée il faut lire *Heracliti*, au lieu de *Democriti* (1). Diogène Laërce a rapporté une Lettre de Darius à Héraclite, & la Réponse d'Héraclite à Darius.

## XXV.

*Ignorance de Mr. Baillet touchant Aristarque.*

**M**onsieur BAILLET. *Le célèbre Aristarque de l'Antiquité érigea chez lui un bureau pour censurer les écrits des*  
au-

ne se rapportent qu'à *Solonis, Thaletis*, (mot que M. Ménage ne devoit pas omettre) & *Pitaci*. S'il y avoit quelque chose à reformer dans le texte de cette Epître de Scaliger, ce seroit en cet endroit, *antiquas eas scio esse*, où je croirois qu'on liroit avec plus de justesse, *antiquas eas scito esse*.

*autres, sans vouloir jamais rien écrire lui-même : pour ne point laisser de matière de censurer aux autres.*

MENAGE. Nôtre nouvel Aristarque n'a pas l'honneur de connoître l'ancien Aristarque, quoiqu'il fût si célèbre Critique que son nom a été employé par Cicéron & par Horace pour celui de *Critique*. Qui a dit à Mr. Baillet qu'Aristarque avoit érigé chez lui un bureau de Critique ? ne seroit-ce point celui qui lui a dit que j'avois chez-moi une Ecole de Poësie, & que Mr. de Pinchesne avoit été un de mes Ecoliers ? C'est une particularité que ce bureau de Critique, qui ne se trouve en aucun Auteur. Mais qui lui a dit qu'Aristarque n'avoit rien écrit ? Suidas dit qu'il avoit écrit plus de huit cens volumes de seuls Commentaires ; & si on en croit Libérius dans sa Bibliophilie, qui est un des Auteurs favoris de Mr. Baillet, il en avoit écrit plus de mille. Mais il ne faut pas l'en croire. Il faut s'en tenir à ce qu'en a dit Suidas. Et comment Aristarque n'auroit-il rien écrit, ayant fait une nouvelle édition des Livres d'Homère, & les ayant divisez de la façon que nous les avons aujourd'hui, si nous en croyons Plutarque ; car selon Elian, cela est dû à Pisistrate. Cette nouvelle Edition est souvent citée par Eustathius. Auroit-il fait cette nouvelle Edition sans rendre raison de sa division ?

Il avoit aussi fait des Remarques sur Pindare (& ces Remarques sont citées plus d'une fois par le Scholiaste de ce Prince  
des

des Lyriques. πλὴν εἰ μὴ κατὰ Ἀρίσταρχον, νόθα ὧσι τὰ ἔπη ταῦτα. C'est sur la première Olympionique, page 15. de l'édition de Rome. Et sur la seconde, page 24. Ἀρίσταρχος τὴν πόλιν, ὀικημα ποταμῶ προσηγόρευέ Φήσι. Et page 34. κρύφιον, Ἀρίσταρχος, χωρὶς τῶ γράφει κρύφον, καὶ ἀποδίδωσι κρύψιν. Et page 36. sur la troisième Olympionique: ὁ δὲ Ἀρίσταρχος Φησὶ, παρὰ τοῖς Ἀγραγαντίνοις διὰ τιμῆς εἶναι Διοσκόρου. Et sur la cinquième, page 47. Ἀρίσταρχος ἀκίει Ωκεανῶ θυγατῆραι Καμαρίνην τὴν λίμνην, ἀφ' ἧς καὶ πόλιν ὠνομάσθαι.

Comme cette faute est une des plus grandes de Mr. Baillet, elle a été remarquée par tout le monde: & tout le monde l'en a averti. Il a voulu la pallier, en disant dans ses Corrections: *Je ne suis pas fortement persuadé qu'il faille distinguer le célèbre Critique Aristarque d'avec le Grammairien, à qui Suidas donne plus de 800. volumes de composition, comme je l'ai remarqué à la page 421. c'est pourquoi j'abandonnerois volontiers les garands sur la foi desquels j'ai dit que ce Critique s'étoit contenté de censurer les écrits des autres sans vouloir rien écrire lui-même.* Qui sont ces garands? Mr. Baillet a eu honte de les nommer. C'est Christianus Libérius, Auteur de nulle autorité en ces sortes de matières. Voici ses termes, qui sont de la page 21. de sa Bibliophilie: *Sic Aristarchus Grammaticus nullos non reprehendebat, nihil ipse scribens, ne ab aliis reprehendi posset.* Mais qui a jamais distingué le Grammairien-Aristarque d'avec le



Critique? Et qui a jamais appelé Aristarque le Grammairien, *Aristarque le Critique*? Quoiqu'il fût Critique, on ne l'appeloit point *le Critique*: on l'appeloit *le Grammairien*: le métier des Grammairiens n'étant pas distingué de celui des Critiques.

## XXVI.

*Ce qu'a écrit Mr. Baillet que Platon avoit 80. ans lorsqu'il mit au jour ses Dialogues, n'est pas véritable.*

**M**onsieur BAILLET. *En effet, Platon avoit 80. ans quand il mit au jour ses Dialogues qui renferment toute sa Philosophie: après les avoir long-tems supprimez dans l'obscurité de son cabinet.*

MENAGE. Il est vrai que Platon fût long-tems avant que de publier ses Ouvrages. Mais aucun des Anciens n'a dit qu'il ne les publia qu'après la quatre vingtième année de son âge: qui étoit une circonstance à ne pas oublier si elleût été véritable. En ce cas, il les auroit publiez l'année de sa mort: car selon Hermippus dans Laërce, il mourut dans la quatre-vintième année de son âge. Jonsius, qui est un des Auteurs favoris de Mr. Baillet, a écrit au chapitre 8. du livre 1. de son Histoire des Philosophes, que le Gorgias de Platon fût publié la 100. Olympiade. Et ainsi ce Dialogue auroit été publié huit ans avant la mort de son Auteur: car Platon mourut la première année de la 108. Olympiade.

Il est au reste très-faux que Platon ait tenu  
ses

ses Dialogues supprimez dans l'obscurité de son cabinet. Il les lisoit, & les donnoit à lire à tout le monde. Athénée a écrit au chapitre dernier du Livre II. de ses Dipnosophistes, que Gorgias ayant lû dans une assemblée le Dialogue de Platon intitulé *le Gorgias*, il dit à ceux qui étoient présents à cette Lecture, qu'il n'avoit rien dit de tout ce que Platon lui feroit dire dans ce Dialogue. Et il ajoute, que Phædon avoit dit de lui la même chose après avoir lû le Dialogue de l'Immortalité de l'Ame, intitulé *le Phædon*. Le même Auteur a écrit que Protagore ayant lû le Dialogue qui porte son nom, dit que Platon savoit bien brocarder, *ὡς καλῶς εἶδε Πλάτων ἰαμβίζειν*. Et Diogène dans la Vie de Platon dit que Platon ayant lû son Dialogue de *Lysis* à Socrate, Socrate dit en s'écriant, *Quels mensonges ce jeune homme dit de moi!* Il dit aussi que Favorin avoit écrit, que Platon lisant son Dialogue de l'Ame, tout le monde se retira, à la réserve d'Aristote qui l'entendit tout entier.

## XXVII.

*Ce que dit Mr. Baillet que Jules Scaliger disoit qu'il út mieux aimé avoir fait l'Ode d'Horace Donec gratus eram tibi, que d'être Roi de Perse, n'est pas véritable. Mr. Baillet n'a jamais lû toute entière la Poétique de Jules Scaliger qu'il cite sans cesse.*

**M**onsieur BAILLET, qui cite sans cesse la Poétique de Jules Scaliger,

ne l'a jamais luë toute entière. Il dit à la page 305. de la troisième partie du quatrième Tome : *Jules Scaliger témoignoit qu'il auroit mieux aimé être l'Auteur de la neuvième Ode d'Horace du 3. livre, que d'être Roi de Perse; ou même avoir fait la 3. du 4. livre, que d'être Roi d'Arragon: comme l'ont remarqué à l'envi Mr. Guéret, Mr. Dacier, Mr. Teissier; & d'autres personnes de Lettres.* Et à la Note sur cet endroit l'Ode qui au goût de Scaliger vaut mieux que le Royaume de Perse, est la 9. du 3. livre. C'est un Dialogue d'Horace & de Lydia, qui commence par *Donec gratus eram tibi.* Celle qui vaut mieux que le Royaume d'Arragon, est la 3. du 4. livre à Melpomène, qui commence par *Quem tu, Melpomene,*

n'a point parlé de ce Royaume de Perse. Voici ses termes : qui sont du chapitre 7. du livre 6. de sa Poétique : *Inter cæteras verò, (il parle des Odes d'Horace) duas animadverti, quibus ne ambrosiam quidem aut nectar dulciora putem. Altera, est tertia quarti libri;*

*Quem tu, Melpomene, semel  
Nascentem placido lumine videris.*

*Altera, nona ex tertio;*

*Donec gratus eram tibi.*

*Quarum similes malim à me compositas,  
quàm Pythionicarum multas Pindari, &  
Ne-*

*Nemeonicarum: quarum similes composuisse, quàm esse totius Tarraconensis Rex. Et* Mr. Dacier sur l'Ode *Donec gratus eram tibi*, n'a fait mention ni du Royaume de Perse ni de celui d'Arragon. Il a fait seulement mention de ce dernier Royaume sur l'Ode *Quem tu, Melpomene*. Mr. Teiffier n'a point non-plus parlé de ce Royaume de Perse. C'est dans son Eloge de Buchanan par Mr. de Thou, où il a parlé de ce jugement de Jules Scaliger touchant ces deux Odes d'Horace: mais où il n'a fait autre chose que de citer l'endroit de mes Observations sur Malherbe, où j'ai dit que Passerat disoit qu'il ût mieux aimé avoir fait l'Ode de Ronfard au Chancelier de l'Hopital que d'être Duc de Milan, & que le Pere Bourbon disoit qu'il ût mieux aimé avoir fait les Séaumes de Buchanan, que d'être Archevêque de Paris: de la même façon que Scaliger disoit qu'il ût mieux aimé avoir fait les deux Odes d'Horace dont nous venons de parler, que d'être Roi d'Arragon. Pour Mr. Guéret, il est vrai que dans son Livre de la Guerre des Auteurs, à la page 97. il a écrit que Scaliger préféroit l'Ode d'Horace *Donec gratus eram tibi* au Royaume de Perse. Ce qui confirme ce que j'ai dit tant de fois que Mr. Baillet ne cite pas les Auteurs de la première main, pour me servir de cette expression de feu Mr. de la Thibaudiere. Ce qui a brouillé la mémoire de Mr. Guéret, c'est ce vers d'Horace, *Persarum vigui Rege beatior*.

Mais-que veut dire Mr. Baillet en disant

sant que d'être Roi de Perse, ou même que d'être Roi d'Arragon? Comme si le Royaume d'Arragon valoit mieux que celui de Perse. Il est à remarquer que *Rex totius Tarraconensis*, signifie proprement Roi de toute l'Espagne Tarracoquoise (1).

J'ajoute à toutes ces remarques, que le Pere Vavasseur dans son Livre de l'Epigramme page 141. préfere l'Ode *Donec gratus eram* à celle de *Quem tu Melpomene*: parce que c'est un Dialogue: & qu'il s'étonne que Scaliger n'ait pas fait cette remarque.

## XXVIII.

*Ce que dit Mr. Baillet que le Livre de Militia Romana imprimé sous le nom de Lipse, n'est pas de Lipse, est très-faux.*

**M**onsieur BAILLET dit à la page 155. de la seconde partie de son second

¶ 1. J'aimerois mieux *Tarracoquoise*.

¶ 2. Quoique dans le fond Lipse n'ait pas été un plagiaire, & que les raisons qu'il produit pour sa justification dans l'Epitre 10. de la 1. Centurie *ad Belgas*, puissent servir de réponse à toutes les accusations non seulement du Président du Faur, mais encore de Muret, de Giphanius, de Scioppius, de Scaliger, de Richard Montaigu, de Boulenger, de Saumaise, &c. (P. Faber *in Agonistico*. Muret. *epist. ad Lips.* Giphani. *epist. ad Muret.* Scioppius *in Priap. carm. 8.* Scaligerana *posteriora*, V. *Lipsius*, & V. *Muretus*. Bulengerus *lib. 12. bist. sui temporis*, Gunthe-

gond Tome que le Livre de *Militia Romana* publié par Lipse sous le nom de Lipse, n'est pas de Lipse. Il est très-faux que ce Livre ne soit pas de Lipse. Lipse n'étoit point un plagiaire (2). Et tous ceux qui ont parlé de cet Ouvrage, en ont parlé comme de son Ouvrage. Daniel Heinsius, contemporain de Lipse, dans la Lettre qu'il a écrite à Casaubon sur la mort de Scaliger, en parle comme d'un Ouvrage de Lipse. *Existimo postremos quibus ante mortem usus est Auctores, Polybium, & Lipsii de Militia Romana libros fuisse.* Ce qui a fait faire cette faute à Mr. Baillet, c'est cet endroit du Second Scaligerana, page 143. *Lipsius libro de Militia Romana, omnia cepit ex Francisco Patritio, qui Italicè scripsit ea de re.* Est-ce à dire que Lipse n'est pas Auteur de ce Livre? Par ce raisonnement Mr. Baillet ne seroit pas Auteur d'un nombre infini de Chapitres de son Livre, qu'il a pris des Féseurs d'Eloges.

## XXIX.

therius de *Jure Manium* 22. Salmasius *epist.* 93. sur quoi l'on peut voir Thomafius de *plagio*, & Jean Albert Fabrice dans sa *Decas decadum.*) il faut pourtant avouër qu'il auroit mieux fait d'éviter ces sortes de reproches en faisant quelque mention des Auteurs, à qui il ne pouvoit disconvenir qu'il n'eût quelque obligation. Ce que personne n'a remarqué de Lipse est que pour illustrer plusieurs endroits du *Traité de Seneque de Clementia*, il s'est servi des mêmes citations dont Calvin alors Catholique, & qui n'avoit pas vingt-trois ans complets, s'étoit servi avant lui dans le *Commentaire* qu'il fit imprimer à Paris sur le même *Traité* l'an 1532.

## XXIX.

*Justification des quatre vers que j'ai faits  
sur le Poëme intitulé Asinus in Parnasso.*

**M**ONsieur BAILLET. Mais nous ne pourrions pas produire un Poëte plus zélé pour la gloire de Mr. Ménage que l'Auteur du Songe appelé Asinus in Parnasso; si toutefois l'on peut dire que Mr. Ménage ne nous ait pas trompé en nous révélant son nom, & en voulant nous persuader que c'est un François. Cet Auteur adjuge à Mr. Ménage le premier rang d'après Phébus, immédiatement, sur le Parnasse, & lui donne la préséance généralement sur tous les Poëtes sans exception. Mr. Ménage dont la modestie a souffert prodigieusement en cette rencontre, s'est cru obligé d'aller promptement au devant de la colère de Mr. de Santueil & de Mr. du Périer, à qui on faisoit une injure si visible: & pour les appaiser, il fit cette Epigramme Latine, qui est encore un monument de sa vertu:

*Sacro in vertice, qui Chorus sedebat  
Vatum, ultro mihi detulisse primas  
Dixit Commirius. Quid invidetis,  
SantolI, PererIque? Somniabat.*

Nous avons toujours ouï dire qu'on ne témoigne jamais mieux que l'on mérite une Dignité, ou un rang de distinction, que lorsqu'on le refuse par un véritable senti-  
ment.

ment de modestie. Mais on n'a point donné lieu à Mr. Ménage de mettre cette belle vertu dans tout son jour, puisqu'il n'a point souffert de tentation, & qu'on ne lui a présenté ce premier rang qu'en songe.

MÉNAGE. Comme je suis celui que Mr. Baillet a le plus maltraité dans son Livre, plusieurs de ceux qui ont fait des vers contre ce Livre, me les ont adressés : & entr'autres, le Pere Lucas & le Pere Commire de la Compagnie de Jesus. Celui-ci m'a adressé un Poëme intitulé *Asinus in Parnasso*. Il dit dans ce Poëme qu'étant endormi, il songea qu'il étoit dans une Colline de la Montagne au double sommet, où étoient les plus célèbres Poëtes Grecs, Latins, & François: que j'y étois aussi : & que tous ces Poëtes d'un commun consentement, me donnerent le premier rang après Apollon.

*In altero sedere Parnassi jugo*

*Videbar. Aderant ingenii & scientia*

*Quos laude claros fama super astra extulit,*  
*Gracique, Romanique; & utriusque amulos.*

*Quos Litterarum Gallia eduxit parens:*

*Omnes decorum floribus vincti caput.*

*His mistus aderas tu quoque; & Phœbo locum*

*Tibi omnis ultro proximum dederat Chorus:*

Je fai bien que je ne mérite pas ces louanges: & celui qui me les a données, le fait bien aussi. Mais comme la Poësie aime l'Hyperbole, les Poëtes ont accoutumé de donner de ces louanges hyperboli-



ques aux personnes qu'ils louent. Dans leur langage, tous les vaillans sont aussi vaillans que Mars; toutes les Belles aussi belles que Venus; & tous les Poètes font des vers comme Apollon. *Plus Mars que Mars de la Thrace: Telle n'est point la Cythérée: Proxima Phœbi versibus ille facit.* Le Pere Commire ne doit donc pas être blâmé de m'avoir donné ces louanges: & je dois être loué de les avoir rejetées, par ces vers, que Mr. Baillet a mal représentés.

*Sacro in vertice qui sedent Poëta,  
Ultero omnes mihi detulisse primas,  
Dixit Commirius. Quid invidetis,  
Santoll, Pererique? Somniabat.*

Y-a-t-il au reste quelque chose à dire à cette Epigramme: soit du côté du sens: soit du côté de l'expression: soit du côté de la modestie? J'avouë ingénument que je n'ai pas assez d'esprit pour comprendre la finesse de la raillerie que nôtre Aristarque a faite de moi en cette occasion.

Le Pere Commire, après avoir fait son *Asinus in Parnasso* au sujet des ignorances grossières de Mr. Baillet, fit ensuite au sujet de ses jugemens cornus, son *Asinus judex*. Ce Poëme sera produit au chapitre 30. il fit ensuite son *Asinus ad lyram*, & un de ses Confreres, dont le nom n'est pas venu à ma connoissance, fit depuis à son imitation, sur le même sujet, un Poëme intitulé *Asinus Pictor*. Et c'est

c'est à l'occasion de ces quatre Poèmes qu'on a fait cette Epigramme, par laquelle on donne avis aux Grammairiens de ne plus offenser les Poètes, comme a fait Mr. Baillet.

*Grammaticum de plebe unus, ludique Magister,  
Expers judicii, Doctrina B A F U L U S expers,  
Vatesque, & Vatum sanctos carpebat amores.  
Non tulit Vatum princeps COMMIRIUS.  
Ipsum*

*Carminè sublimi, victuro Carminè in avum,  
Ilicet in stolidum vindex mutavit Asellum.  
Et nunc ecce vocat Lutecia tota Rudentem,  
Contemptorem illum Vatum, Vatum illum  
inimicum.*

*Discite, Grammatici, doctos non temerè Vates.*

XXX.

*Réponse à la Réponse de Mr. Baillet, au  
sujet des Abeilles du Parnasse, dont il  
est parlé dans l'Asinus in Parnasso du  
P. Commire.*

**M**ONsieur BAILLET, dans ses Eclaircissèmens à la page 14. Quoique ces vers (Il parle des vers qui ont été faits contre lui, par le Pere Lucas, par le Pere Commire, par Mr. de Valois le jeune, & par Ménage) soient du nombre des choses que l'on doit abandonner à la risée publique, & que ce soit peut-être s'opposer mal-à-propos à leur mauvaise fortune, que d'en renouveler la mémoire; je puis dire  
qu'ils

qu'ils m'auroient fait moins d'honneur s'ils n'avoient point deshonoré mes Adversaires & mes Censeurs. Celui qui s'est chargé de leur cause & de leurs interêts dans le Son-ge *Afinus in Parnasso*, a cru devoir employer toute sa vertu Poëtique pour les transformer en insectes volans, & les faire fondre sur l'animal que *Morphée* a fait entrer dans son imagination. Mais il n'a point tenu à lui que son indiscretion ne leur ait été mortelle: & s'il s'est bien souvenu des leçons de son Maître, il a dû supposer que tous ces petits animaux auxquels il compare mes Censeurs, n'ont pû me piquer, ni me laisser leur aiguillon, qu'il ne leur en ait coûté la vie *animas in vulnere ponunt*. Grace à l'imprudence du Poëte; grace aussi à la constitution de la nature de l'âne, il se trouve enfin que le gros animal en a été quitte pour quelques legeres insultes, & qu'il a survécu à tous ces petits insectes, qui se sont précipitez à la mort de la manière du monde la plus mal concertée.

**MENAGE.** Comme le Baudet du Parnasse n'est pas mort des piqures des Abeilles du Parnasse; car les ânes ont la peau plus dure que les chevaux, dont *Pline* a dit, *Est in exemplis, equos ab apibus occisos*; ces Abeilles ne sont pas mortes non plus de ces piqures. Et à ce propos, je veux bien avertir *Mr. Baillet*, que tous les *Phyficiens* ne demeurent pas d'accord que les Abeilles meurent de leurs piqures: ce qui a été remarqué par *Pline*. Mais quand les piqures des Abeilles seroient mortelles selon le sentiment d'*Aristote*, de

de Nicandre, & de Virgile, ce qui a fait dire à Seneque: *utinam quidem homini lex esset, quæ & apibus cum zelo frangeretur nec sæpius liceret nocere quam semel.* Quand', dis-je, ces piqures seroient mortelles aux Abeilles, le Pere Commire ne seroit pas coupable d'avoir fait piquer par les Abeilles l'asne dont est question; les Poètes ne sont pas obligés de péser scrupuleusement ces choses. C'est sur ce fondement que Mr. Guiet un des plus judicieux Ecrivains de son tans a fait ce beau distique sur les Abeilles des armes d'Urban VIII.

*Urbani quid apes sacro meditantur in orbe?  
Dulcia mella bonis, spicula acerba malis.*

L'illustre Mr. Clement Conseiller à la Cour des Aides a fait sur ces mêmes Abeilles du Pape Urbain cette belle devise:

*Sponte favos, ægre spicula.*

Mais je ne puis assez m'étonner de ce que dit ici nôtre Docteur, qu'il a survécu ces Abeilles qui le piquerent sur le Parnasse; puisque long-tems après elles sont revenues à la charge, excitées par ces beaux Hendécasyllabes du Pere Commire;

*Mellis artifices, vaga volucres,  
Queis Phœbi per amœna fas vireta,  
Hortosque Aonidum volare pictos:  
Cur cessatis, Apes? Ad arma, ad arma!*  
Ar-

*Arcas hostis adest. Afellus ille  
 Portitor Satyri ebrius protervi,  
 Quem facto agmine nuper expulistis,  
 In Cyrrham redit ultor, atque tanto  
 Pares dedecori vices minatur.  
 Auditis fremitus feros rudentis?  
 Ut pede, ô scelus! atterit petulco  
 Inscriptos foliis superba Regum  
 Flores nomina, lividoque dente  
 Dis ipsis petit arbores amatas.  
 Et jam cerea dissipare castra,  
 Vestros perdere jam parat labores.  
 Illoque ore suo vepreta, & hirtos  
 Sueto rodere carduos, Olympi  
 Missum munere nectâr inquinabit!  
 Et cessatis adhuc? Adeste, adeste.  
 Tela stringite quotquot estis omnes.  
 Nares, labra, oculos, & hinc & illinc  
 Ferite: stimulosque calcitranti  
 Altè figite: duplicate plagas.  
 Ut dura cute sit, tamen  
 Ictus sentiet intimis adaçtos:  
 Capistro & cupiet, molaque reddi.*

Comment un petit homme comme Mr. Baillet peut-il s'imaginer d'avoir vaincu en matière d'écrits un aussi grand personnage qu'est le Pere Commire? Mais pourquoi traiter d'Insectes les Poëtes figurez sous les Abeilles? Tous les plus excellens Ecrivains se sont servis de cette comparaison. On appeloit Xénophon *l'Abeille Attique*: ce qui a été remarqué par Suidas.

das. Et Eunapius remarque dans la Vie d'Oribafius, qu'on appeloit *Abeilles* tous ceux généralement qui étant nez à Athènes, excelloient en éloquence.

## XXXI.

*Ce que dit Mr. Baillet que Choppin fit mille pistoles pour la première partie de ses Commentaires sur la Coûtume d'Anjou, n'est pas véritable.*

**M**ONsieur BAILLET. *René Choppin eut des Lettres de noblesse pour son Livre du Domaine, & mille pistoles pour la première partie des Coûtumes d'Anjou.*

**MENAGE.** Il est vrai que Choppin fut annobli par Henri III. & ses Lettres d'annoblissement, qui sont données à Paris au mois de Février 1578. portent ces clauses : *ayant de long-tems connoissance des bonnes mœurs, vertus, louables qualitez & mérites, qui sont en la personne de nôtre cher & bien aimé René Choppin, natif de nôtre pays d'Anjou; l'un des plus fameux Avocats de nôtre Cour de Parlement de Paris; & grands labours qu'il a pris toute sa vie en choses louables, profitables, & vertueuses, ainsi qu'il nous est apparu par la composition de plusieurs Livres & Oeuvres qu'il a faits: & lesquels Livres il a mis en lumière depuis peu de tems: même un Livre Latin du Domaine de nôtre Couronne, & un autre, de la Police Ecclésiastique; qu'il nous a dédié; & pré-*  
*sen-*

*sentez dès le mois de Mai dernier passé, que nous étions en nôtre Ville de Blois. En quoi faisant, il a acquis beaucoup de louanges; & mérité d'être reconnu: comme dès le même tems nous lui avons promis de l'honorer du titre de noblesse. Mais il n'est point vrai qu'on lui ait donné mille pistoles pour la première partie de ses Commentaires sur la Coûtume d'Anjou. Il n'ût d'autre recompense pour toute sa Coûtume d'Anjou que ce Decret de la Ville d'Angers: mais qui vaut beaucoup mieux que mille pistoles.*

*Sur ce qu'en l'Assemblée des Maires & Eschevins de la Ville d'Angers, tenuë le 24. Novembre 1581. l'on est entré en commémoration de ceux qui avoient bien mérité de la dite Ville, Monsieur Maître René Choppin, Sr. de Chaston, Avocat en la Cour de Parlement de Paris, y a été mis des premiers; pour après autres beaux & doctes Traitez qu'il a exposez en public, avoir orné & illustré de ses Commentaires la Coûtume de ce pays d'Anjou: pourquoi, la matière mise en délibération, a été conclu que le dit Sieur Choppin, pour avoir d'un tel œuvre honoré sa patrie, lui vouant & dédiant partie de son érudition, rare & exquise, sera au nom du public remercié du beau & digne Commentaire qu'il en a fait, prié & supplié de continuer; ne se lassant point en si vertueuse & généreuse entreprise: par laquelle il rend son nom, & le nom de sa patrie immortel & perdurable à toujours: que pour ce bien-fait, & continué jusqu'à hui, mérite public, les Maires*

*&*

Et Eschevins d'Angers l'ont tenu Et tiennent pour l'un de leurs Confreres, Citoyens, Eschevins : Et comme tel, l'ont dès à présent élu Et élisent d'un commun avis : lui ont donné entrée, séance, Et délibération en toutes leurs Convocations Et Assemblées : Et où les descendants de lui éliroient demeure Et habitation en la dite Ville, la mémoire de leur progéniteur Et prédécesseur les rendra, Et d'aujourd'hui les rend capables de tous les honneurs, prérogatives, Et prééminences qu'elle a à départir Et distribuer à ses bons Et notables Citoyens. Fait en l'Hôtel Et Maison commune de la Ville d'Angers, sous le sél de la Mairie d'icelle, Et seing de nous JEAN AYRAULT, Maire Et Capitaine de la dite Ville, Et de Maître François Alexandre, nôtre Greffier : le jour Et an que dessus.

Papirius Masso, dans la Vie de Choppin, a fait mention de cette Conclusion de l'Hôtel de Ville d'Angers : Mais ni lui, ni Scévole de S. Marthe, ni Claude Ménard, qui ont écrit l'Eloge de Choppin, n'ont point parlé de ces mille pistoles. Et ses descendants qui m'ont donné des Mémoires pour écrire sa Vie, que j'ai écrite dans mes Remarques sur la Vie de Pierre Ayrault Lieutenant Criminel d'Angers, ne m'en ont jamais aussi parlé. René Choppin d'ailleurs n'en fait aucune mention dans ses Ouvrages. Et ainsi, il faut qu'il demeure pour constant que cette particularité est tout-à-fait fausse.



## XXXII.

*Méprise de Mr. Baillet au sujet de Messieurs Habert freres ; de Messieurs de Montreuil aussi freres ; de Messieurs Colletet , pere & fils , & de André & de François du Chesne , aussi pere & fils.*

**M**onsieur BAILLET à la page 212. de la 2. partie de son 4. Tome attribue à Mr. Habert de l'Académie François Abbé de Cerisy , le Temple de la Mort. Ce Poëme n'est point de Mr. Habert Abbé de Cerisy : il est de son frere le Commissaire de l'Artillerie : comme Mr. Baillet le dit lui-même à la page 70. de la même Partie , au chapitre 1429. Il faut avouër que Mr. Baillet est un Ecrivain peu exact , & peu judicieux.

A la page 182. de la même Partie , au chapitre 1472. il parle de Jean de Montreuil , de l'Académie François , en ces termes : *ce que l'on a vû des vers de Montreuil n'a paru qu'après sa mort. Mais quoique le nombre en soit assez grand , il n'a point été capable de lui faire donner une place parmi les premiers de nos Poëtes François. Mr. Despréaux qui l'a pris pour un*  
de

¶ 1. En parlant de ce qu'il peut y avoir de beau parmi les Poëmes de Montreuil , il ne falloit pas , ce me semble , omettre le fameux Madrigal

*Pourquoi me demandez-vous tant*

*Si*

*de ces Poètes qui se soucient moins de la  
qualité que de la quantité des vers, se  
vanté, que*

On ne voit point ses vers, à l'envi de Mon-  
treuil,  
Grossir impunément les feuillets d'un Re-  
cueil.

Mr. Baillet a encore pris ici Marte pour  
Renard. On n'a jamais imprimé aucun  
vers de Mr. de Montreuil de l'Académie  
Françoise. Ceux dont on parle ici, sont  
de son frere Mr. l'Abbé de Montreuil,  
nommé *Mathieu*; aujourd'hui vivant &  
demeurant en qualité d'Abbé chez Mr.  
l'Evêque de Valence, nommé à l'Arche-  
vêché d'Aix. Et parmi ces vers, il y en  
a de très-beaux (1): témoin ce quatrain;

Paul voudroit nous persuader  
Qu'il faut beaucoup d'intelligence  
Pour exercer sa Résidence,  
Il ne faut rien que résider.

Et cet autre, à Mr. le Premier Président  
de Bellievre;

Si

*Si mes feux dureront &c.*

C'auroit été une belle occasion à M. Ménage de  
produire la traduction qu'il en avoit faite en Ita-  
lien. & de répondre au reproche que lui avoit fait  
Gilles Boileau d'avoir dérobé ce Madrigal.

Si selon son mérite on avoit récompense,  
Tous mes vœux seroient accomplis;  
Vous seriez Chancelier de France;  
Je serois aimé de Phylis.

Et ce Sonnet :

Ne crains plus desormais , Tyrfis , que je  
soupire :

Mon bonheur a passé celui de mes Rivaux.  
J'ai bien des envieux , mais je n'ai point d'é-  
goux :

Et mon bien est si grand que je ne l'ose dire:  
Tu fus le confident de mon cruel martire.  
Apprens donc mes plaisirs , puisque tu fus mes  
maux.

Mon Iris l'autre jour paya tous les travaux  
Que je souffris jamais sous son cruel Em-  
pire.

La faveur que j'en eus ût contenté les  
Dieux.

Elle ût charmé les cœurs les plus ambitieux.  
J'en demeurai surpris : mon ame en fut ra-  
vie.

J'en retiendrai toujours & le tems & le  
lieu.

J'y

¶ 1. Aussi n'est-ce pas ce qu'a entendu Des-  
préaux quand il a dit :

On ne voit point mes vers à l'envi de Montreuil ,  
Grossir impunément les feuillets d'un recueil.

Il a eu seulement en vuë certains volumes de Poë-  
sies choisies , imprimées chez Sercy , dans quel-  
ques-

J'y songerai, Tyrfis, tout le tems de ma vie.  
Elle me regarda quand je lui dis Adieu.

Et c'est aussi le sentiment du Pere Rabin : qui a dit dans ses Réflexions sur la Poétique page 161. *Gombaud, l'Etoile, Montreuil, ont fait aussi de petits vers tendres & fort spirituels.* Il n'est point vrai au reste que ce Recueil des vers de Mr. l'Abbé de Montreuil contienne beaucoup de vers (1). Il n'en contient guere plus de deux mille. Il y a dans ce Recueil un portrait de l'Auteur, & Mr. l'Abbé de Montreuil est appelé *Mathieu* dans la Legende de ce portrait : ce qui fait voir que nôtre Bibliothécaire n'a jamais vû ce Recueil. S'il l'avoit vû, il n'auroit pas confondu *Jean de Montreuil* avec *Mathieu de Montreuil*.

Mr. Baillet a aussi confondu Colletet le fils avec Colletet le pere. Car ces vers de la Satire VII. de Mr. Despréaux,

Faut-il d'un froid Rimeur dépeindre la manie?

Mes vers, comme un torrent, coulent sur le papier.

Je rencontre à la fois Perrin & Pelletier

Bar-

ques-uns desquels on voit à chaque feuillet un Madrigal de Montreuil, ou deux au plus avec le nom de l'Auteur au bas en gros caractère. Despréaux dit qu'on ne voit point ses vers grossir de cette sorte les feuillets d'aucun Recueil de Poësies, donnant à entendre par là qu'il n'a point affecté à la faveur d'un petit nombre de vers de faire paroître son nom à chaque page d'un Recueil.

Tom. VII. Part. I. . E

Bardou, Mauroy, Boursfaut, Colletet, Tirtreville :

Et pour un que je veux, j'en trouve plus  
de mille.

que Mr. Baillet, au chapitre 1491. qui est de Guillaume Colletet de l'Académie Française, explique de ce Guillaume Colletet, doivent s'entendre de son fils. Il en est de même de cet autre endroit des Satires de Mr. Despréaux ;

Tandis que Pelletier, crotté jusqu'à l'échine,  
Va mendier son pain de cuisine en cuisine ;

Où Mr. Richelet a mis le nom de Colletet au lieu de celui de Pelletier. Mr. Richelet n'a pas voulu parler non plus de Colletet le pere (1). Ce Colletet le pere, au reste, n'étoit pas un Poète si méprisable que le fait Mr. Baillet.

A la page 143. de la 1. Partie du 2. Tome, en parlant d'André du Chesne, Mr. Baillet l'appelle *André du Chesne l'aîné* :  
com-

¶ 1. Je n'aurois pas cru que M. Ménage eût dû jamais nommer, & citer sans émotion Richelet dont il avoit si peu de sujet d'être content. Ces deux vers de la Satire 1. de Despréaux

*Tandis que Pelletier crotté jusqu'à l'échine,  
Va mendier son pain de cuisine en cuisine ;*

Se lisoient ainsi dans la première édition :

Tandis que Colletet crotté jusqu'à l'échine,  
S'en va chercher son pain de cuisine en cuisine.

Mais

comme si François du Chesne qui est son fils, étoit son frere puisné.

## XX XIII.

*Méprise de Mr. Baillet dans son métier de Bibliothécaire au sujet des Adversaria de Mr. Héraud; du Livre de Jules Scaliger contre Cardan; de l'Indice Latin sur l'Histoire de Mr. de Thou; & du Prudence de Nicolas Heinsius.*

**M**ONsieur BAILLET. *Scaliger dit que Désidérius Heraldus s'est repenti d'avoir fait ces Adversaires, ou ses grands Recueils in folio. Mais son Arnobe est bon.* Tom. 1. seconde partie, page 213.

MENAGE. Les Adversaires de Mr. Héraud est un petit volume in-8. qui n'est pas plus gros qu'un Almanac. Et Scaliger ne dit point que ces Adversaires soient in folio. Voici les termes: qui sont de la page 105. de ses Segondes Scaligeranes pour user des termes de Mr. Baillet: *Heraldus s'est repenti d'avoir fait ses Adversaria. Son Arnobe est bon. Il promet un Tertullien.* Mr. Héraud a fait un Li-

Mais depuis, à la prière du célèbre Prédicateur, François Ogier, on mit Pelletier pour Colletet, comme je l'apprens du même Richelet pag. 146. de sa *versification Françoisise*, où il ajoute qu'il fait la chose d'original & qu'il en dira les raisons lorsqu'il fera imprimer ses notes sur les Satires. Il faut voir aussi Gueret pag. 204. & suivantes de la *Guerre des Auteurs*. Le nom de Colletet a été depuis rétabli à la place de celui de Pelletier, dans la Sat. 1. de Despréaux.

Livre in-folio, qui contient divers Traitez de Droit. Mr. Baillet a pris fans doute ce Livre in-folio pour les *Adversaria* dont parle Scaliger. Mais ce Livre ne fut imprimé qu'en 1650. & ainsi Scaliger, qui mourut en 1609. n'a pû en faire mention. L'édition des Adversaires est de 1599. à Paris.

Page 50. &  
51. de la 2.  
partie du 2.  
Tome.

MONSIEUR BAILLET. *Les principaux Ouvrages de Critique de Jules Scaliger, sont ses Commentaires & ses Remarques sur l'Histoire des Animaux d'Aristote; sur les Livres des Plantes qu'on attribue à ce Philosophe; sur les Livres des Plantes écrits par Théophraste; sur Hippocrate des Insomnies; deux Oraisons de l'art de bien dire qui sont des Invectives contre le Cicéronien d'Erasme; les XV. Livres des Exercices & Disputes de la Subtilité contre Cardan; les XIII. Livres des Causes de la Langue Latine; les Problèmes sur Aulugelle; quelques Lettres; sans parler du Critique & de l'Hypercritique de sa Poétique.*

ME-

¶ 1. Jule Scaliger n'a jamais fait, ni n'a jamais prétendu avoir fait plus d'un Livre d'Exercitations contre Cardan. Ce Livre est intitulé *Exotericarum Exercitationum liber XV.* parce qu'avant que Scaliger le commençât il avoit déjà composé, à ce qu'il dit, quatorze autres volumes sous ce même titre, mais qui ne regardoient point Cardan. *Quid amplius vis* (dit Cardan *Action. in Calumniatorem librorum de Subtilitate.*) *à maximo viro victus ero qui jam quatuordecim volumina exotericarum Exercitationum scripsisse gloriatur, cum nulla alia tamen prodierit in lucem, ab ultimâ editione* (je croi qu'il faut lire *editionem*) *videtur inchoasse.* Voyez parmi les Lettres de Jule Scaliger celle qui s'adresse pag. 251. à Boëce Epo, où ces XIV. Volumes qui n'ont jamais vu le jour,

MENAGE. Mr. Baillet a pris le *quinzième* livre de Jules Scaliger contre Cardan pour *quinze livres*: car nous n'avons qu'un Livre de Jules Scaliger contre Cardan; qui est le *quinzième*: les autres ayant été perdus; ou, ce qui est plus vraisemblable, n'ayant pas été faits (1). Un de mes amis ayant averti Mr. Baillet de cette bévuë, il demeura d'accord de l'avoir faite. Depuis, il a voulu s'en justifier. Et voici comme il a prétendu s'en justifier. *On veut que j'aye dit que les quinze Livres des Exercices que Jules Scaliger a faits de la Subtilité contre Cardan, ont été imprimez. C'est néanmoins ce que je n'ai point dit. Et quand je l'aurois dit, je ne l'aurois fait qu'après l'Auteur de sa Vie, & cinq ou six Critiques de conséquence que je nommerois si cela étoit nécessaire. Je pourrois ajoûter aussi sur la parole de M. Hyde qu'ils se trouvent tous quinze imprimez dans la célèbre Bibliothèque d'Oxford, au parquet des Arts, tablet-*  
te

jour, & qui étoient sur des sujets particuliers, sont nettement distinguez du *quinzième* uniquement destiné à réfuter Cardan. Il semble même qu'il en eût entrepris un *sezième* contre le Livre de *varietata rerum* du même Cardan, autant que nous en pouvons juger tant par la Préface de ce *sezième* volume imprimée à Toulouse in-4. avec d'autres Opuscules du même Scaliger par les soins de Maussac, que par ces mots de l'Épître dédicatoire de Jean Craton à Joseph Scaliger mise au devant des Exercitations de Jule de l'édition d'Allemagne, *Verum de his fortasse Pater tuus, in Observationibus & Castigationibus librorum de varietate magni nominis & ingenii Cardani, aliquid doctos erudiet.*



te S. nombre 2. & parmi les Livres de Selden, tablette S. nombre 38. J'aurois lieu de soutenir la même chose s'il étoit sur de s'en tenir aux éditions que je n'ai pas vues: comme de celles de Hanau, & de celle de Basle: qui en promet même vingt & un Livres. Mais enfin je n'ai dit nulle part que ces quinze Livres fussent imprimés: & je ne le voudrois pas dire encore: n'ayant vu que deux éditions in-4. du quinzième de ces Livres, qui comprend plus de trois cens Disputes ou Exercices. C'est dans ses Corrections. Il est vrai que Mr. Baillet n'a pas dit en termes formels qu'onût imprimé quinze Livres de Jules Scaliger contre Cardan: mais il l'a donné à entendre, n'ayant parlé, & n'ayant û dessein de parler, dans l'endroit ci-dessus

¶ 1. Il n'est point vrai que Jule Scaliger n'eût composé que quatre-vingts Livres d'Etymologies, ou, comme il les avoit intitulés, d'Origines. Il en avoit composé jusqu'à six-vingts. Lui-même le dit ainsi dans sa Lettre à Boëce Epo: *Sunt præterea libri Originum CXX. quorum editionem propter molem desperavi.* On peut même dire que ces six-vingts Livres n'étoient qu'une partie d'un plus grand Ouvrage dont il parle en ces termes à Charles Sevin, Lettre 81. *Item rerum, verborum, rituum, & originum libros duodecim quibus prima pars perficitur. Alteram centum viginti libris perfectam mecum asseram, ut publicè absolvatur. Tertia nondum perfecta est.* Le Président Mauillac dans sa Préface des Commentaires du même Scaliger sur Aristote de l'histoire des animaux, écrit tout au long *libri Originum centum viginti*, & il est surprenant que Becman qui renvoie son Lecteur à cette Préface ne compte néanmoins que cent-dix livres de ces Origines. Pour M. Ménage ce n'est pas d'aujourd'hui qu'il n'en compte que quatre-vingts. Cette erreur se trouve dans l'Épître dédic-

dessus rapporté que des Livres de Critique de Jules Scaliger qui avoient été imprimez, & non pas de ceux qui avoient été perdus : comme de ses quatre-vingt Livres d'Etymologies (1). Ce que dit, au reste . Mr. Baillet sur le témoignage de Mr. Hyde, que les quinze Livres de *Subtilitate* de Scaliger contre Cardan ont été imprimez, & qu'ils se trouvent dans la Bibliothèque d'Oxford, est non seulement faux, mais ridicule. S'ils se trouvoient dans cette Bibliothèque imprimés, il faudroit que l'Imprimeur n'enût tiré qu'un exemplaire.

Je viens de découvrir celui qui a fait dire à Mr. Baillet que Scaliger avoit fait quinze Livres d'Observations contre Cardan, c'est Moréri (2) : qui a écrit la même

dicatoire de ses Origines Françoises en ces termes : Jules Cesar Scaliger un des premiers Critiques, & le premier Philosophe de son tems, en avoit compilé jusqu'à quatre-vingts Livres. Ottavio Ferrari n'entendant pas bien le François & croyant que quatre-vingt signifiait vingt-quatre a réduit à ce dernier nombre les Livres des Origines de Scaliger. *Sed ex instituto*, dit-il dans la Préface de ses Origines Italiennes, *Italica quoque causas idem Julius Scaliger quatuor & viginti libris, tanta illi luxuriantis ingenii fertilitas fuit, complexus fuerat.* Il ne se trompe pas moins quand il croit que ces livres regardoient la Langue Italienne. Scaliger recherchoit principalement l'origine des mots Latins, & M. Ménage qualifioit mal cet Ouvrage *Compilation*. Il paroît par plusieurs de ces Origines que Scaliger a repandues dans ses autres Livres, qu'elles étoient de son invention, & s'il rapportoit les anciennes, que ce n'étoit que pour les réfuter.

¶ 2. Moréri est fort innocent de la méprise de Baillet. Il compte parmi les Oeuvres de Jule Scaliger,

me chose dans son Dictionnaire à l'article de Jules Scaliger. Ce Dictionnaire de Moréri est un des Livres Favoris de Mr. Baillet.

MONSIEUR BAILLET dans ses Corrections. *Ces Messieurs qui aiment tant à se tourner en Latin, gâteront enfin toute l'Orthographe de l'Onomatologie, s'il ne se trouve quelque truchement pour les expliquer, & pour nous faire un Index pareil à celui que Bessin a fait des noms propres qui se trouvent Latinisez dans l'Histoire de Mr. de Thou.*

MENAGE. Mr. Baillet attribue encore ailleurs cet Index à Bessin. Si Mr. Baillet avoit pratiqué avec les gens de Lettres, il sauroit que cet Index a été fait par Mr. du Puy, Prieur de S. Sauveur de Brog. Pierre Bessin, sous le nom duquel ce Livre a été imprimé; je veux dire, sous le nom duquel le privilège pour imprimer ce Livre a été obtenu; étoit un Valet de Chambre de Mr. de Thou, le Conseiller d'Etat, lequel ne savoit point du tout de Latin. Je l'ai connu particulièrement. Mr. du Puy de S. Sauveur m'a dit plusieurs fois lui-même que c'étoit lui-même

liger, *Exotericarum Exercitationum lib. XV.* Soit qu'on lise *liber decimus quintus*, soit qu'on lise *libri quindecim*, Moréri aura toujours raison, puisque Scaliger avoit composé quinze livres d'Exercitations exotériques, dont le dernier, qui est celui que nous avons contre Cardan, est le seul qui ait été conservé. M. Baillet avouë lui-même ingénument qu'il n'a fait cette faute qu'après l'Auteur de la Vie de Jule Scaliger inférée dans le Recueil des Vies de plusieurs hommes illustres imprimée in-4. à Londres

même qui avoit fait cet Index.

MONSIEUR BAILLET a écrit au chapitre de Daniel Heinsius, page 283. de la 2. partie du 2. Tome, que Daniel Heinsius avoit travaillé sur Prudence. Mr. Baillet a pris ici le fils pour le pere. C'est Nicolas Heinsius qui a travaillé sur Prudence (1). Il ajoûte, que le même Daniel Heinsius a aussi travaillé sur Homere: ce qui n'est pas venu à ma connoissance.

XXXIV.

*Justification du titre de mon Eglogue intitulée Christine.*

MONSIEUR BAILLET. *Le Critique* Page 460.  
de la 2.  
partie du  
T. 4.  
*que j'ai déjà cité, trouve mauvais que Mr. Ménage ait donné le titre de Christine à cette Eglogue plutôt que celui de Ménalque: parce qu'outre que Ménalque en est le principal personnage, il s'y agit particulièrement de son départ, & qu'il y est pour le moins autant loué que la Reine de Suède.*

MÉNAGE. Le Critique de Mr. Baillet est un impertinent Critique. Premièrement,

dres l'an 1681. & la vérité est qu'à la fin de cette Vie de Scaliger, il y a un Catalogue très-peu correct de ses Oeuvres, qui porte en tête *Exotericarum Exercitationum lib. 15. ad Hieronym. Cardanum.*

¶ 1. Dans le Catalogue des Oeuvres de Daniel Heinsius, produit par Witten à la fin du discours intitulé *Memoria Heinsiana*, on trouve entre autres livres, *Aurelii Prudentii Opera cum notis 1637. in-24. Amsterodami, & 1670. in-12.* C'est ce qui aura trompé Baillet.

ment, il est très-faux que dans l'Eglogue dont est question Ménalque y soit autant loué que la Reine Christine y est louée; les endroits de cette Eglogue qui contiennent leurs louanges, seront rapportés ci-dessous en quelque endroit de ces Remarques. Et le Critique de Mr. Baillet a dit en cela une fausseté, pour me dire une injure, en disant que je m'étois loué extraordinairement. Dailleurs, quoi qu'il s'agisse du départ de Ménalque, ce départ est pour aller en Suede voir la Reine de Suede Christine. Et ainsi la Reine de Suede Christine est le véritable sujet de la Pièce. Mais quand elle y auroit moins de part, & que je n'aurois fait que la louer de la façon que je l'ai louée, j'aurois pu intituler mon Eglogue de son nom. Térence a intitulé une de ses Comédies *l'Eunuque*: dans laquelle son Eunuque a si peu de part qu'il ne paroît presque pas sur le Théâtre. Plaute a de même intitulé une de ses Comédies *Rudens*, & une autre *Trinummus*, qui ont peu de rapport à leurs titres: ce qui a été remarqué par Jules Scaliger dans sa Poétique.

## XXXV.

*Ignorance de Mr. Baillet touchant la patrie de plusieurs hommes de Lettres.*

**M**onsieur Baillet dit à la page 43. du Tom. 4. Partie 1. qu'Ugolinus Vérinus, & Michaël Vérinus son fils, étoient

étoient de Florance, ou selon d'autres, de l'Isle de Minorque. Il est constant qu'ils étoient de Florance. Ils sont dans le Catalogue de Michaël Pocciantius des Ecrivains Florantins.

Mr. Baillet dit à la page 260. de son 4. Tome, Partie 1. & à la page 580 de son 2. Tome Part. 3., que Bénédetto Varchi étoit de Fiéfoli. Il vouloit dire de *Fiesole*: ou du moins il le devoit dire (1). Il étoit de Florance, mais originaire de Montevarchi. Il le dit lui-même dans son Ercolano, en ces termes: *Molti vogliono ch'io, se ben fui nato e allevato in Firenze, non sia Fiorentino: per essere mio padre venuto a Firenze da Montevarchi.* Et dans un de ses Sonnets à Jean de la Case:

*Per voi l'altero nido vostro, e mio.*

Jan de la Case étoit de Florance. Mr. Baillet n'a point lû d'originaux. C'est de l'Abaté Ghilini, dans son Eloge du Varchi, qu'il a pris ce qu'il a dit ici du lieu de la naissance du Varchi. Scipioné Ammirato, dans son Ritratto du Varchi, a écrit de même que le Varchi étoit de Montevarchi dans le Diocèse de Fiéfolé. Et le Bernia dans son Capitolo del Debito, l'appelle *Montevarchi*. Il me reste à remarquer que le Varchi fut ainsi appelé de  
Mon-

¶ 1. J'en conviens, c'est ainsi que les Toscans parlent, mais plusieurs Auteurs Italiens ayant écrit *Fiesoli*, la faute est excusable.

Montevarchi, lieu de la naissance de son pere. Lionardi Salviati, Livre 2. de ses Avertissemens, article 16. volume 2. *Cotal voce*; (Varchi) *nome di famiglia non fù nel vero, ma soprannome: che dalla patria; cioè, dalla Terra di Montevarchi, onde venne il suo nascimento, si pose nelle sue scritture egli stesso: e dal consenso del suo secolo si ricevè, e vennegli confermato.* Remarquez que le Salviati fait aussi le Varchi de Montevarchi (1). J'oubliois à remarquer que Poccianzio a mis le Varchi dans son Catalogue des Ecrivains Florentins.

Il dit à la page 205. de son 2. Tome, Part. 2. que Théodore de Marcilly; en Latin, *Theodorus Marcilius*, étoit de Cologne. Il étoit d'Arnhem en Gueldre: comme l'ont très véritablement écrit Valérius Andreas dans sa Bibliothèque Belgique, & François Swertius dans ses Athènes Beliques; & Petrus Valens dans l'Eloge qu'il a fait de Théodorus Marcilius; auquel il succéda dans la Chaire de Professeur du Roi. J'ai ouï dire la même chose à mon pere: qui étoit ami particulier de Théodorus Marcilius; comme je l'ai remarqué à la page 81. de la Vie de mon pere.

Il dit à la page 319. de la 2. partie du Tome 2. que Jacques Gronovius, fils de Frédéric, est de Hambourg. Il est de Déventer. II

¶ 1. *Onde venne il suo nascimento, ne signifie pas, ce me semble, que le Varchi fût né à Montevarchi, mais qu'il en venoit,*

Il dit à la page 354 de son premier Tome, & à la page 495. du 4. partie première, que Choppin étoit d'Angers. Il étoit du Bailleul en Anjou à six lieues d'Angers. Ce que j'ai remarqué dans mes Remarques sur la Vie de Pierre Ayrault, Lieutenant Criminel d'Angers, mon grand pere maternel.

Il dit à la page 248. du Tome 4. partie 1. que Joachim du Bellay étoit natif d'Angers. Il étoit né à Liré, dans les Mauves, à douze lieues d'Angers: qui est une Terre qui lui appartenoit du côté de sa mere Renée Chabot, Dame de Liré & de la Roche-Serviére, fille de Christophle Chabot. Jean Besly, qui a écrit que Joachim du Bellay étoit batard, s'est tout-à-fait trompé. Cette Terre de Liré, dont Joachim du Bellay fait mention dans ses Poësies Françoises, au Sonnet 31. de ses Regrets, est d'Anjou pour le temporel, & de Bretagne pour le spirituel. Elle est du Diocèse de Nantes. D'où vient que Joachim du Bellay est appelé *Clerc du Diocèse de Nantes* dans les Regîtres de l'Eglise de Paris. *Joachimus du Bellay Clericus Nannetensis Diocesis, fuit receptus ad Canonicatum & Præbendam, vacantes, per obitum Magistri Johannis Toussepain, Canonici Parisiensis & Archidiaconi.*

Il dit à la page 364. de son Tome 4. partie 2. *Augustin Favoriti, que quelques-uns font de Luques, étoit de Luna en Toscane, du côté de la Riviere de Gennes.* Il étoit de Luques, il le dit lui-même dans le titre de son Eglogue au Pape Alexan-



dre VII. sur la mort de Sidronius Hoschius. *Augustini Favoriti Lucensis, &c.*

Il dit au chapitre de l'Arioste page 139. Tome 4. Partie 1. que l'Arioste étoit né à Ferrare. Il étoit né à Reggio.

Il dit à la page 67. de son 1. Tome, Partie 2. que Plantin étoit de Tours. Il étoit de Montlouis.

Il dit à la page 381. de son 2. Tome, Partie 3. que Gentien Hervet étoit d'Orléans. Il étoit d'Olivet: ce qui a été remarqué par le Président de Thou dans son Histoire, & par Jean le Clerc dans ses Illustres.

Ces deux dernières méprises ne sont pas considérables: Olivet étant proche d'Orléans, & Montlouis n'étant qu'à deux lieux de Tours.

Il dit à la page 425. du 2. Tome, Part. 1. & pag. 83. Part. 3. que Ravifius Textor étoit de Noyon (1). Il étoit de S. Saulge dans le Nivernois, & Seigneur de Ravisi, aussi dans le Nivernois. Il s'appelle lui-même, *Nivernensis*. Voyez Mr. de Launoy dans l'Eloge qu'il a fait de Ravifius Textor dans son Histoire du Collège de Navarre. Et son nom étoit *Jean Tixier*. Nevers s'appelle en Latin *Noviodunum*; & Noyon, *Noviomagus*. C'est ce qui a troublé notre homme, peu versé dans la Géographie, comme je le ferai voir au chapitre 74.

H

¶ 1. La faute touchant le pays de Ravifius Textor avoit été reconnue & corrigée par Baillet dans ses Corrections.

Il dit à la page 151. de la première Partie de son 2. Tome, que César Egasse du Boulay, Greffier de l'Université de Paris & Auteur de l'Histoire de l'Université de Paris, étoit de la Ville de Tours. Il étoit du Village de S. Ellier, dans le Bas-Maine: qui est la dernière Paroisse du Maine du côté de la Bretagne. Ce qui a fait faire cette faute à Mr. Baillet, c'est que ce du Boulay étoit Doyen de la Tribu de Tours dans l'Université de Paris. Il faut expliquer à Mr. Baillet ce que c'est que cette dignité. Il y a quatre Nations fondées dans l'Université de Paris: celle de France: celle de Picardie: celle de Normandie: & celle d'Allemagne. Ces quatre Nations, à la réserve de celle de Normandie, sont divisées en Tribus. Celle de France a cinq Tribus: qui portent chacune le nom d'un Archevêché. Ces cinq Tribus sont, la Tribu de Paris: celle de Sens: celle de Reims: celle de Tours: & celle de Bourges. La Nation de Picardie est aussi divisée en cinq Tribus; qui portent chacune le nom d'un Evêché: en celle de Beauvais: en celle d'Amiens: en celle de Noyon: en celle de Laon: & en celle de Téroüanne. La Nation d'Allemagne n'a que deux Tribus: qui sont, celle des Continens & celle des Insulaires. J'ai ouï dire à Mr. de Lair, Greffier de l'Université de Paris & digne d'une plus grande charge, que la Nation de Normandie n'a point de Tribus, parce que les Normans, comme gens adroits & Politiques, n'ont point entr'eux de contestations.

tions. Les Suppôts des Nations font de la Tribu qui porte le nom de l'Archevêché d'où ils font; ou de l'Evêché où ils font nez, relevant de cet Archevêché. Et ainsi, César Egasse du Boullay qui étoit du Diocèse de l'Evêque du Mans, qui est le premier Suffragant de l'Archevêque de Tours, étoit de la Tribu de Tours.

Il dit à la page 453. Tome 4. Partie 1. que le Berni étoit natif de Bibiena en Piémont. Il étoit né à Lamporecchio dans le Florentin. Voyez ci-dessous au chapitre 36.

## XXXVI.

*De la Patrie d'Aimar Ranconnet.*

CE que j'ai remarqué au Chapitre précédent de la Patrie de plusieurs gens de Lettres, me fait souvenir de traiter ici de celle d'Aimar Ranconnet ou plutôt *d'Aimar de Ranconet*; car c'est ainsi que ce nom se trouve écrit dans la Chronique Bourdeloise. Dans les Poësies de Joachim du Bellay, au Recueil des Sonnets, il y a *de Ranconnet*. Mr. Baillet dit que ce grand personnage étoit de Bourdeaux. C'est à la page 354. de son 1. Tome. Ce qu'il a pris de Mornac, page 75. de son *Feræ Forenses*. Le Président de Thou au Livre XXIII. de son Histoire page 707. de l'Edition de Genève, a écrit qu'il étoit de Périgueux. *Æmarum Ranconetum, Vesunâ Petracoriorum ortum*. Il est certain qu'il étoit de Bourdeaux. Ce qui a été

été remarqué par Gabriel de Lurbe dans sa Chronique Bourdeloise en l'année 1552. & ce qui m'a été confirmé par Mr. de la Brouffe Conseiller célèbre du Parlement de Bourdeaux ; homme très-versé dans les Antiquitez de Bourdeaux, & il étoit fils d'un Avocat de Bourdeaux : comme l'a remarqué le même de Lurbe dans son *de illustribus Aquitaniae Viris*. Et il avoit été Conseiller au Parlement de Bourdeaux avant que d'être Président de la quatrième Chambre des Enquêtes du Parlement de Paris, si on en croit le Président de Thou : *Primum Senator Burdigalensis: dein & in Parisiensi Curia alterius Inquisitionum Classium Præsidiſt munus magna cum laude exercuit*. Gabriel de Lurbe a écrit dans son *de Illustribus Aquitaniae Viris*, qu'il avoit été fait Conseiller du Parlement de Paris d'Avocat du Parlement de Paris. François Pithou dans le *Pithœana*, dit qu'il n'étoit pas né riche, & qu'il avoit été comme le Correcteur de Robert & de Charles Etienne. Il y dit aussi qu'il étoit comme l'Auteur du Livre des Formules du Président Brisson. Il me reste à remarquer que Blanchard a omis notre Ranconnet dans sa Liste des Conseillers du Parlement de Paris : je remarquerai ici par occasion, qu'il y a aussi omis le Cardinal de Balue & René de Pincé.

## XXXVII.

*De la Patrie du Bernia.*

**M**onsieur Baillet a écrit au Chapitre du Bernia, que le Bernia étoit né à Bibbiéna, dans le Piémont. Il y a deux Bibbiéna: l'un dans le Piémont; qui est le *Forum Vibii* de Plin; d'où ce Bibbiéna a été ainsi appelé: *Forum Vibii, Forum Bibii, Forum Bibianum, Bibianum, Bibiana*, BIBBIÉNA: & l'autre dans la Toscane; à l'endroit où l'Archiano entre dans l'Arne. Mr. Baillet a pris le Bibbiéna de Piémont pour celui de Toscane: car jamais personne n'a dit que le Bernia fût Piémontois. Et quand on a dit qu'il étoit de Bibbiéna, cela doit s'entendre du Bibbiéna de Toscane. Plusieurs ont écrit qu'il étoit de Bibbiéna. Jean Matteo Toscano dans sa Description de l'Italie, Livre 3. page 8. *Bibiéna, Etruriae Oppidum, Berniam protulit, Foscoi Carminis Autorem: quem multa præclara ingenia sunt æmulata, non irritò conatu: nullus tamen nativa illa urbanitate, nulla arte quæsitâ superavit.* Lilius Gyraldus, dans le Dialogue second des Poètes de son tans: *Fuere & duo in suo genere arguti, & mordaces, non sine salibus: Franciscus Bernia, Bibiennas, & Maurus Foro-Julien-sis.* L'Auteur de son Epitaphe: lequel Epitaphe se trouve imprimé parmi ses Poësies Latines, dans le Livre intitulé *Carmina quinque Etruscorum Poëtarum:*

Post-

*Postquam semel Bibiena in lucem hunc extulit,  
Quem nominavit atas acta Bernium, &c.*

Cependant il est certain qu'il étoit de Lam- Première  
porecchio dans le Florentin lieu célèbre Nouvelle  
par le Masetto du Bocace. Le Bernia, de la 3.  
dans son Orlando Innamorato, Livre 3. Journée,  
chant 7. dit lui-même que Lamporecchio  
est le lieu de sa naissance.

*Qui vi era non so come capitato,  
Un certo buon compagno Fiorentino  
Fu Fiorentin, e nobil, ben che nato  
Fosse il padre, e nutrito in Casentino:  
Dove il padre di lui gran tempo stato,  
Sendo, si fece quasi cittadino;  
E tolse moglie, e s'accasò in Bibbiena;  
Ch' una Terra è sopr' Arno molto amena.  
Costui ch' io dico all' Amporecchio nacque,  
Ch'è famoso Castel per quel Mazetto.  
Poi fù condotto à Firenze, ove giacque,  
Fin a diciannove anni poveretto.  
A Roma andò di poi com' a Dio piacque,  
Pien di molta speranza, e di concetto,  
Di un certo suo parente Cardinale,  
Che non gli fece mai ne ben ne male.*

Et le Poccianzio l'a mis au nombre des  
Ecrivains Florantins.

Je remarquerai ici en passant, que le  
Bernia est appelé indifféremment *Berni*,  
*Bernia*, & *Berna*. Il signe *Berna* dans  
plusieurs de ses Lettres Italiennes impri-  
mées. Et c'est ainsi que l'appelle l'Arios-  
te

116 ANTI-BAILLET. P. I.  
te dans son Orlando furioso canto 46. Oc-  
tave 12.

—— e par ch'anco io ci scerna,

*Marc' Antonio Flaminio, il Sanga, e'l Berna.*

Le nom de sa famille étoit de Berni.

### XXXVIII.

*De la Patrie du Tasse.*

**M**ONsieur BAILLET, au Chapitre du Tasse, a écrit (1) que le Tasse étoit né à Surrente au Royaume de Naples le 10. d'Avril 1544. Ayant écrit la même chose dans mes Observations sur l'Amynte du Tasse, ce que j'avois pris du Manso dans la Vie du Tasse; Monsieur Marc' Antonio Foppa, Bergamasque, Frere de M. Foppa Archevêque de Bénévent, m'écrivit le Sonnet suivant pour me prier de m'en dédire; & de dire une autre fois que le Tasse étoit Bergamasque, & non pas Surrentin.

*Si prega il Signor Menagio, celebre Poëta e Scrittore Francese, che voglia render Torquato Tasso alla Città di Bergamo, sua Patria: come testifica egli medesimo in più luoghi delle sue lettere: e specialmente nella*  
Sup-

¶ 1. Ce chapitre de la patrie du Tasse étoit assez inutile puisque dans le fond Messieurs Foppa, Ménage, & Baillet sont d'accord entre-eux. Le premier convenant que le Tasse étoit né à Surrento,

*Supplica ad essa Città, e ne' Dialoghi del Padre di Famiglia, e del Piacer Onesto, e ne' Sonetti, & in altre sue Compositioni che si publicheranno,*

*La fama del tuo nome, onde la Senna  
Più che d'altri suoi pregi oggi risuona,  
Di te co' più lontani anco ragiona,  
A volo alzando la sublime penna.*

*Ma non agguaglia il vero: e solo accenna  
Quel che più chiaro poi nell' opre suona:  
Ond' ella al nobil crin nova corona  
Tesse, e nov' ali alla tua gloria impenna,  
Io, tra colti d'Italia illustri ingegni,  
Basso, ignoto, à te m'ergo, e son traslato  
Al più possente e bel di tutti i Regni.  
E con semplice stil, viè più ch'ornato,  
Prego la dotta man che render degni  
A' vicini del Brembo il gran Torquato.*

Pour réponse à ce Sonnet, j'écrivis cette Lettre à Monsieur Marc' Antonio Foppa.

Illmo. Sign. mio, e Padrone colmo.

*E già molto tempo, ch'el Signore Ottavio Falconieri, nostro comune amico, mi diede*

to, & les deux autres ne niant pas qu'il ne fût originaire de Bergame. D'ailleurs les Lettres Italiennes que l'on produit ici ne sont pas Pièces nouvelles, & il y a long-tems qu'elles ont paru dans les *Mescolanze* de M. Ménage,



diede notizia particolare del gran merito di V. S. Ill. Onde io, ambizioso di procurarmi l'onore della di lei buona grazia, lo supplicai ad offerirle da mia parte, il mio ossequio, e domandarle la sua amicizia: il che egli à poi fatto con la sua solita gentilezza. Al Signore Ottavio per tanto sono obligatissimo per più capi: ma sopra tutto per aver io col suo mezzo fatto sì grand' acquisto, quale è quello dell' amicizia di V. S. Illust. perciò che per l'amor di lui, e non per alcun mio merito, ella s'è compiaciuta d'ammetermi tra i servitori & amici, e mandarmi poi quel cortesissimo Sonetto intorno alla patria del Tasso: il quale m'è stato gratissimo, non tanto per le mie lodi; delle quali mi trovo immeritevole; quanto per la leggiadria con che è spiegato: che veramente è compitiissimo nel suo genere. Sarebbe ufficio mio di risponderle con altro Sonetto, come si suol fare: ma di grazia mi perdoni V. S. Illustr. perche sono io adesso, non pure alienissimo dalla Poësia, ma affatto spoettato, per così dire; essendo sì lungo tempo ch' io non hò scritto in rima, perdidi Musam tacendo. Tornando poi al suo vaghissimo Sonetto, è cosa strana che'l Manso si sia ingannato circa la patria del Tasso, di cui era tanto familiare & intrinseco: se pure si è ingannato. Fà egli menzione, non solamente della Chiesa di Surrento, dove il Tasso fù battezzato, ma anco di molti testimoni di veduta, da' quali avea udito spesse volte raccontare Torquato Tasso esser nato in Surrento. Soggiugne, che per accertarsi con gli occhi proprii di queste cose, non gli

gli era rincresciuto d'andar personalmente in Surrento, e dimorarvi alcuni dì: e che di più aveva voluto essere intromesso nelle stesse camere dove il Tasso nacque. Il Gad-di anch' egli, e l' Abate Ghilini, ne i loro Elogi, scrissero che era il Tasso Surrentino. Nè provano il contrario i passi della Supplica alla Città di Bergamo, nè quelli del Dialogo del Piacer Onesto, & altri accennati da V. S. Illust. intendendosi dell' origine, e non della nascita del Tasso. Comunque si sia, sà bene V. S. Illust. le diverse opinioni intorno alla patria di quel gran Poëta, e che le Città di Napoli, di Bergamo, di Surrento, di Salerno, contesero già tra di loro, per averlo per Cittadino. Voleva il Marini, Napolitano, fosse Napolitano.

Nacqui in Sebeto: in riva al Pò piantai

Di mia verde Corona i primi allori,

dice egli in persona del Tasso, in un suo Sonetto sopra il ritratto di detto Tasso. Ma non sà ella forse che la Città di Ferrara anch' ella può entrare in questa lite; il Signor Conte di Brienna il giovane, Segretario di Stato del Rè Christianissimo, avendo scritto in una sua breve Relazione de' suoi lunghi Viaggi, scritta in Latino ornatamente, e vagamente, e data alla luce due mesi sono, che'l Tasso era Ferrarese. Sicchè, non pur per la sublimità de' Versi, ma per lo risguardo ancora di tante Città che dopo la sua morte si vantano d'averlo per Cittadino, viene meritevolmente chiamato

*mato l'Omero dell' Italica Favella. E come si disse d'Omero, della nascita del quale sette Città contesero dopo la sua morte, che mentre visse, non ebbe nè casa, nè patria,*

Ἑπτὰ μάχοντο πόλεις νέκυος περὶ πατρίδ'  
Ὀμήρου.

Ἐπλετο δὲ ζῶντος μηδὲ ἐν οἰκίδιον.

(E un mio Epigramma) si può dir l'istessa cosa del Tasso: che veramente non mend'Omero fù egli dalla fortuna mal trattato. Prega in una sua Lettera un suo amico a prestargli uno scudo: e non avendo danari da comprar candele, per iscrivere i suoi Versi, prega in un suo Sonetto la sua gatta a fargli lume con gli occhi. Ma di questo non più. Sento che V. S. Illust. da più anni in qua si sia applicata ad una nuova Edizione di tutte le Opere di questo famoso Scrittore: di che mi rallegro infinitamente; essendo delle di lui Compositioni ammiratore quant' alcun altro. Fra le Opere smarrite del Tasso, Fà menzione il Manso d'un Dialogo della Crudeltà, e d'un certo Trattato, intitolato, *Il Civile*. Mi farà caro d'intendere se V. S. Illustris. abbia tali Compositioni: giacche scrisse il Signor Falconieri ch' ella n'avea molte del Tasso non più stampate: e se le à, la prego a dirmi che cosa sia quel *Civile*. Frattanto, fiami lecito di darle un consiglio intorno a questa sua nuova edizione: cioè, di scrivere la Vita di quel grand' uomo: poiche il Manso che la scrisse, a lasciate à dietro assai-

*saissime cose curiose. Credo che V. S. Illustris. avrà adesso ricevute le mie Osservazioni sopra l'Aminta. Se ella si degnerà di leggerle, la supplico di significarne gli errori al Signor Ottavio: accioche ammonito da lui, io possa emendargli nella seconda edizione che si va preparando. E qui per fine, mi confermo per sempre,*

DI V. S. ILLUSTR.

Umilissimo, divotissimo, & obbligatissimo Servitore,

EGIDIO MENAGIO.

Le mando una Lettera originale del Tasso, mandatami dal Signor Giuliano Pacione.

Voici la Réponse que me fit M. Marc' Antonio Foppa.

Illustrmo. Signor mio, e Padron colmo.

*Fra i molti oblighi che io ò al Signor Ottavio Falconieri, uno de' maggiori, è l'avermi aperta la strada di far saper à V. S. Illustr. l'osservanza singolare che porto alla sua persona, e la stima che fò de' suoi nobilissimi Componimenti, e'l desiderio d'esserle Servitore: di che volli darle un picciolo e debil segno con quel Sonetto, troppo lodato dalla sua cortesia, e troppo gradito dalla sua gentilezza. Onde mi veggo accresciuto l'obbligo di renderle, come fo, grazie infinite,*  
 Tom. VII. Part. I. F per

per tante dimostrazioni d'affetto, che V. S. Illust. si compiace d'usar meco: & anco, per l'onor fattomi, col dono dell' Aminta, tanto da me più stimato, per venirmi accresciuto di pregio, con l'aggiunte Note della sua dottissima mano. Io le fò offeria di nuovo, con queste righe, della mia somma divozione: e la prego à non isdegnarla, & à non pensar di farmi altra grazia di quella ch' io ricevo, e riceverò sempre dall' esser da lei stimato vero suo Servitore, e non meno dell' altre sue degnissime condizioni, che del suo chiarissimo ingegno e delle Opere parzialissimo ammiratore. Quanto all' altra parte della sua Lettera, se le cose ch' io dettai al Signor Ottavio, che mi disse averle scritte à V. S. Illust. non bastano à persuaderla, che volendo scriver' il vero della Patria del Tasso, egli non debba esser chiamato assolutamente Napolitano, mà nell' istesso tempo insieme Bergamasco, io non saprei che più aggiungere. E mi duole che V. S. Illustris. in questo, & in altri particolari, notati nell' Aminta, intorno à costumi & alla Vita del Tasso, si sia lasciata guidar dal Manso: il quale non conobbe il Tasso se non gli ultimi anni della sua vita: & à scritte molte bugie palmari, come si vedrà dall' Opere del Tasso ch' io spero di pubblicare. Dico delle Opere di questo Autore non più stampate: che saranno tre Volumi: uno di Dialoghi, & Orazioni, e Discorsi: fra i quali non è, nè si trovò mai quel della Crudeltà: che per errore della stampa delle Lettere del Tasso, dice della Crudeltà, volendo dire della Nobiltà: e

così

così è scritto nell' Originale, nè il Civile; ambe due queste Opere immaginate dal Manso: le quali non furono mai scritte dal Tasso: di tutte Opere del quale io è il Catalogo, scritto di sua propria mano. Il secondo Volume sarà di Rime: fra le quali saranno venti Canzoni: oltre molte Ottave, e Sonetti. E' terzo, sarà di Lettere: delle quali ne è quattrocento: e nelle quali non risuona quasi mai altro nome che quel di Bergamo, come di sua patria. E nell' Opere stampate, il medesimo Tasso non si denominò mai assolutamente Napolitano: ma nel Dialogo del Padre di Famiglia, interrogato di qual patria egli sia, risponde: Io son nato nel Regno di Napoli, ma traggo l'origine paterna da Bergamo. Nè rileva l'esser egli nato e battezzato in Surrento: perchè anco il Petrarca nacque in Arrezzo, e l'Ariosto in Reggio, nè perciò son chiamati Aretini, o Reggiani: ma l'uno Fiorentino, e l'altro Ferrarese. Et appena è credibile che uomo pratico delle Lettere stampate del Tasso, nelle quali si legge, Bergamo, patria di mio Padre, e mia, e più volte si repete lo stesso, possa scrivere, o aver contraria opinione. Degli Scrittori della sua Vita, è solo il Manso a denominarlo assolutamente Napolitano: ma gli altri tutti, o dicono ch' egli è Bergamasco, o l'uno e l'altro: nè da loro si parla della sua patria, che non si cominci prima da Bergamo. Così dice il Casone: il qual pur V. S. Illust. mostra d'aver veduto. Il Gaddi lo chiama uncialibus literis VIRGILIUS BERGOMAS: il Tomasino, l'Impe-

Ce second  
 Volume a  
 été impri-  
 mé,

riale, *Fano Nicio Eritreo*, lo chiaman *Bergamasco*, se ben nato in *Sorrento*. E *Bartholomeo Barbatò* nella *Vita del Tasso*, stampata in *Padoua* innanzi alla *Hierusalemme*, dice l'istesso: e nell' *Imagine* stampata in principio del *Libro*, vi scrive intorno, TORQUATUS TASSUS, PATRICIUS BERGOMAS, ETRUSCUS VIRGILIUS. Ma Nobile egli fù veramente di *Bergamo*: nella qual Città è delle più Nobili la *Famiglia de' Tassi*: e di dove erano, non solamente gli avoli suoi, ma *Bernardo suo Padre*: il qual' avendo comunicata al figliuolo la vita e l'ingegno, gli a comunicata insieme la patria: e vuol ch' essa sia à parte della sua gloria. Et io aggiungo, che le due sole predette Città, *Bergamo* e *Sorrento* che si comprende sotto *Napoli*, posson esser chiamate patria del *Tasso*, e non altre. Et egli medesimo in una sua *Lettera* manuscritta, che si stamperà, dice d'esser simile nella patria, non altrimenti ad *Omero*, del quale è incerta la patria, ma si bene à *Cicerone*, che ne'bbe due; e certe, e concludo, d'esser insieme *Bergamasco*, e *Napolitano*, cioè *Sorrentino*. E la *Lettera* è originale, come son quasi tutte quelle ch' io hò: perche non mi fondo sopra menzogne. Onde crederei che *V. S. Illust.* con queste autorità, e con questi *Testimoni* potesse, ò ristam-

¶ 1. J'aurois mieux aimé dire: *Joachim du Bellay*, & *Jean Owen* ont fait des *Epigrammes* contre ce *Livre*, parce qu'en disant *fiorent* il semble que ces deux *Auteurs* ayent été contemporains, & qu'ils ayent

*tampando l'Aminta, ò in altra maniera, compiacersi di far quest' alla mia intercessione, & al mio Sonetto, che richiede alla sua penna la confermazione di questa verità; conforme alla mente & alle scritture del Tasso, e come pegno sicuro appresso di me della sua desideratissima grazia. Et à V. S. Illustris. per fine, fà la debita riverenza.*

DI V. S. ILL.

Umilissimo, divotissimo, & obligatissimo Servitore,

MARC' ANTONIO FOPPA.

*Di Roma li 27. di Marzo 1661.*

XXXIX.

*Du Livre de Nicolas Bourbon, l'ancien, intitulé Nugæ.*

**M**onsieur BAILLET. *Cet Auteur a laissé huit Livres d'Epigrammes qu'il appellez ses Niaiseries.*

Page 137.  
Tome 4.  
Partie 1.

MENAGE. Joachin du Bellay & Jean Owen firent des Epigrammes contre ce Livre (1) au sujet de ce titre. Voici l'Epigramme de du Bellay :

*Paule*

ayent fait leurs Epigrammes contre Bourbon dans le même tems, quoiqu'Owen qui vivoit encore en 1627. ne fût peut-être pas né lors que du Bellay mourut.



*Paule, tuum inscribis Nugarum nomine Li-  
brum,*

*In toto Libro nil melius titulo.*

Voici celle de Jean Owen :

*Quas tu dixisti Nugas, non esse putasti.*

*Non dico Nugas esse, sed esse puto.*

Le mot de *Niaiseries* exprime mal ce-  
lui de *Nugæ*. Il falloit dire *Badineries*,  
*Bagatelles*.

### XXXIX. bis.

*Ignorance de Mr. Baillet dans l'Histoire  
Ecclésiastique. Mr. Baillet n'a jamais  
lû le Concile de Latran ni celui de Basle.  
Mr. Baillet ne sait ce que c'est que la  
Dignité de Théologal.*

**M**onsieur BAILLET a fait un grand  
discours des Préjugez suivant les-  
quels on a de coutume de juger des Li-  
vres: lequel il a inséré dans le premier  
Tome de son Livre des Jugemens des  
Savans. Tout ce Discours, qui dure dé-  
puis la page 118. jusques à la page 572.  
peut être réduit à ce mot, *Il faut juger  
des Livres avec candeur & sans préoccu-  
pation*: Et c'est ce que Mr. Baillet ne fait  
pas.

A la page 187. à propos de rien, il dé-  
bite un grand lieu commun touchant le ti-  
tre de *Scholastique* parmi les Grecs, les  
Romains, & les François. Quelles pué-  
rilités!

Il dit à la page 191. *Ainsi celui qu'on appelloit par honneur le Scholaſtique de l'Eglife, n'étoit autre choſe que celui qui s'appelloit en certains lieux le Primicier, ou le Maître de l'Ecole: & en d'autres, l'Ecolâtre, ou le Théologal: à la fonction duquel il y avoit une Prébende de l'Eglife attachée pour ſa ſubſiſtance. Le vieux Berenger fut honoré auſſi de cette qualité de Scholaſtique, avant que d'être tombé dans des erreurs. Mais ce n'étoit qu'à cauſe de ſa Théologale de Saint Martin de Tours.*

Il y a ici autant de fautes que de lignes. Voici les fautes de Langue *Le Maître de l'Ecole.* Il faut dire, *le Maîtr'Ecole.* C'eſt ainſi qu'on parle dans les lieux de France où le Scholaſtique s'appelle en Latin *Magiſter Scholæ.* *Une Prébende de l'Eglife attachée.* Ce mot *attachée* eſt équivoque à celui d'*Eglife* & à celui de *Prébende.* *Tombé dans des erreurs.* Quelle façon de parler? *Mais ce n'étoit.* Après avoir dit, *Berenger fût honoré auſſi de cette qualité de Scholaſtique,* il falloir dire, *Mais ce ne fût.*

Voici les fautes qui regardent les choſes. La Dignité de Scholaſtique & celle de Théologal ſont deux Dignitez différentes. Le Scholaſtique, c'eſt le Chef de l'Ecole: appelé en quelques lieux, où il y a Université, *le Chancelier de l'Université.* Le Théologal, c'eſt un Chanoine d'une Eglife Métropolitaine, ou Cathédrale, inſtitué pour enſeigner la Théologie à ſes Confreres, & pour leur prêcher la parole de Dieu. Ces Théologaux (ce que les ſimples Prêtres habituez de Paris

n'ignorent pas) furent instituez à l'égard des Eglises Métropolitaines par le Concile Général de Latran tenu sous Innocent III. qui commença en 1215. & à l'égard des Eglises Cathédrales, ils furent instituez par le Concile de Basle qui commença en 1431. & comme le Concile de Basle n'est point gardé en France pour la police, la Pragmatique Sanction, au paragraphe *Statuimus* (1) du Titre des Collations, établit les Théologales dans les Eglises Cathédrales & Métropolitaines: & l'Ordonnance d'Orléans (qui est du mois de Janvier 1560.) dans les Eglises Cathédrales ou Collégiales. Bérenger, Archidiacre d'Angers, qui vivoit dans l'onzième siècle, ne peut donc pas avoir été Théologal de Saint Martin de Tours. Ce qui a brouillé Mr. Baillet, c'est que Bérenger étoit Maîr'Ecole & Chancelier de l'Eglise de Saint Martin de Tours: car Papius Maffo s'est tout-a-fait trompé en disant qu'il n'avoit jamais été Maîr'Ecole de cette Eglise. Dans un titre de Saint Martin de Tours de 1081. il signe, *Berengarius, Scholæ D. Martini Magister*. La Chronique de Tours: *Anno M. LX. clarebat Berengarius, Grammaticus, Andegavensis Archidiaconus, & Thesaurarius necnon Magister Scholarum, & Cameraarius Sancti Martini*. On prétant, pour le marquer en passant, qu'il a aussi été Maî-

¶ 1. C'est au paragraphe *Sequuntur*. Il n'y a point de paragraphe dans toute la Pragmatique Sanc-

Maîtr'Ecole d'Angers. C'est l'opinion de Papius Masso au Livre 3. de ses Annales de France: de Louis Servin Avocat Général du Parlement de Paris, dans son Plaidoié pour Hamilton: de Claude Ménard Lieutenant de la Prévôté d'Angers, dans son Traité Manuscrit de l'Université d'Angers, & dans l'Eloge de Bérenger: de Maam, dans son Histoire des Archevêques de Tours, au chapitre d'Hildebert: de César Egasse du Boullay, dans son Histoire de l'Université de Paris; & de Raoul Mousnier, dans son Histoire de Saint Martin de Tours. Mais Mr. de Roye, Professeur en Droit de l'Université d'Angers, dans son Livre de la Vie, de l'Hérésie, & de la Pénitence de Bérenger & Mr. de Launoy dans son Livre de *Scholis*, prétendent au contraire qu'il n'a jamais été Maîtr'Ecole d'Angers, & qu'il ne l'a été que de Tours: fondez sur l'endroit de la Chronique de Tours que je viens de rapporter. C'est une question que j'ai traitée problématiquement dans mes Remarques sur la Vie de Mathieu Ménage, premier Théologal de l'Eglise d'Angers, qui fut député au Concile de Basle par l'Evêque & par le Chapitre d'Angers, & par les Peres du Concile de Basle vers le Pape Eugene IV. Mais je croi présentement que Bérenger n'a point été Maîtr'Ecole d'Angers.

Sanction qui commence par *Statimus*. C'est apparemment le titre 10. du Concordat que M. Ménage vouloit citer.

Ce Don est  
imprimé  
dans le Re-  
cueil des  
Titres de  
cette A-  
baie par le  
P. Letier.

gers. Ce que Claude Ménard a écrit que dans les Titres de l'Abaye de Saint Nicolas d'Angers il avoit pris la qualité de Maître-Ecole d'Angers, ne se trouvant pas véritable. Et dans le Titre du Don de la Contesse Grécia, qui est dans la même Abaye, Bérenger n'y prenant d'autre qualité que celle de *Grammaticus*; & un Rainaldus y prenant celle de *Chancelier*; c'est-à-dire de *Maître-Ecole*.

A l'égard de la Dignité de Primicier que Mr. Baillet confond avec celle de Scholaſtique, c'étoit auſſi une Dignité différente de celle de Scholaſtique. Mr. du Cange dans ſon Gloſſaire rapporte pluſieurs ſignifications du mot *Primicerius*: parmi leſquelles il y en a une tirée de l'*Ordo Romanus*, qui ſemble favoriſer l'opinion de ceux qui croient que le Primicerius avoit le ſoin d'enſeigner les Eccléſiaſtiques de ſon Eglife. Mais il eſt très-vrai-ſemblable que ces enſeignemens ne ſe doivent entendre que des Offices divins. Je veux dire que la fonction de ce Primicerius étoit de montrer aux inférieurs le chant & les cérémonies, afin que la décence & l'uniformité fuſſent gardées dans l'Eglife. Ce Primicerius n'étoit donc à proprement parler que ce qu'eſt aujourd'hui le Chantre: ce qui a été remarqué par Mr. du Cange. Le

¶ 1. Ceux qui après Cujas ont cru que *Primicerius* venoit ſimplement de *Primus*, & que *Cerius* n'étoit qu'une extension du mot, ſe ſont trompez, cette extension ſeroit trop peu naturelle. On ne peut douter que *Primicerius* ne vienne de *Primus* & de

Le Primicerius de l'Eglise de Mets; (on l'appelle *Princier*) & qui l'est aussi de l'Eglise de Toul & de celle de Verdun; ce qui est remarquable; n'a pas cette fonction. C'est la première Dignité du Diocèse après l'Evêque. Et il préside même aux Assemblées du Clergé à l'exclusion de l'Evêque: ce qui convient bien à son nom: car *Primicerius*, c'est le premier; c'est le Chef: *primus in cera*: c'est-à-dire *in Catalogo*: On trouve dans le Code Justinien, *Primicerius Domesticorum & Protectorum Principis*; *Primicerius Fabricensium*; *Primicerius Mensorum*; *Primicerius sacri Cubiculi*; *Primicerius Officiorum & Scriniarum Palatinorum*. Et dans Luitprandus, *Petrus Primicerius Apostolorum*. On a dit de même *Secundicerius*, pour dire le second. *Secundicerius Notariorum*, dans le Code Théodosien, en la Loi 2. de *Petitionibus*. Voyez le Glossaire de Mr. du Cange. On a dit aussi *Capicerius*: d'où nous avons fait le mot de *Chévecier*. Et quoique le Princier & le Chévecier soient deux Dignitez Ecclésiastiques différentes, ces deux mots, quant à l'étymologie, sont de même signification (1). C'est pourquoi l'Auteur de l'Ancienne Version Française des Décrétales a traduit le Titre de *Officio Primicerii*

de *cera*, sur tout après ce passage d'Hygin de *limitibus constituendis* pag. 132. de l'édition de Turnebe. *Has conternationes, sublatâ sorte, quidam tabulas appellaverunt &c.* Quelques-uns ont cru que *Capicerius* de même venoit de *caput* & de *cera*, *cujus scilicet nomen*

cerii par ces mots *De l'Office de Chévecier*. Le Princier, c'est le premier de l'Eglise (1). Le Chévecier, c'est celui qui a soin du chevet de l'Eglise: c'est-à-dire, du fonds de l'Eglise depuis l'endroit où la cloture commence à tourner en rond. Dans le Nécrologe de l'Eglise de Paris de 1316. au 18. Juillet; ce qui m'a été indiqué par Mr. l'Abbé Chastelain, Chanoine de l'Eglise de Paris; le *Capicerius* est appelé *Capitiarius*.

Après ce grand nombre de fautes qu'a faites en six lignes Mr. Baillet dans l'Histoire Ecclésiastique, je croi que mes Lecteurs sont bien persuadez qu'il est peu informé de l'Histoire Ecclésiastique.

J'oublois à remarquer, (car j'écris ces Remarques avec beaucoup de précipitation) que Mr. Baillet ne peut s'excuser de la faute qu'il a faite d'appeler Béranger, *Théologal de Saint Martin de Tours*, en disant qu'il l'a ainsi appelé, parcequ'il  
en-

*scribebatur in capite cera*, & ont pris droit de dire là-dessus que *Primicerius* & *Capicerius* étoient conformes en signification comme en étymologie. C'a été l'opinion de l'Auteur de l'ancienne Version des Décrétales, qui n'a pas pris garde que *Chévecier* ne venoit pas de *Capicerius*, mais que le Latin au contraire avoit été fait pour exprimer le François. Il est certain que *Capicerius* est un terme Latin-barbare qui n'a jamais signifié autre chose que *Chévecier* ou *Chévecier*. *Primicerius* s'est dit pour le premier de chaque ordre, de chaque classe en quelque fonction que ce fût, Ecclésiastique ou Séculière. On ne trouvera nulle part *Capicerius* en ce sens, mais seulement en celui qui a été marqué par M. Ménage. De *Chef* on a fait *Chefet* & *chevet*, en Latin *Capitium*, de *Chefet* & *chevet* on a fait *Chévecier* & *Chévecier*, en Latin  
Ca-

enseignoit la Théologie dans l'Eglise de S. Martin de Tours. Ce qu'il a dit, qu'à la fonction du Théologal il y avoit une Prébende attachée, ne permet pas de douter qu'il n'ait entendu parler de nos Théologaux : pour la subsistance desquels l'Ordonnance d'Orléans a ordonné qu'on prendroit une Prébende.

Voici les termes de cette Ordonnance : *En chacune Eglise Cathédrale, ou Collégiale, sera réservé une Prébende affectée à un Docteur en Théologie.* L'Article 34. des Etats de Blois dit la même chose. Et la Pragmatique Sanction : dont voici les termes : *Taliter videlicet, quòd quilibet Collator ipsarum Præbendarum teneatur & debeat conferre Canonicatum & Præbendam quamprimum facultas se obtulerit, & invenire poterit, &c.*

## XL.

*Capicerius* ou *Capitiarius*, mais encore une fois on n'a jamais dit *Capicerius* pour *in capite cera, id est, tabula scriptus*, & ainsi il n'est pas vrai que ce mot, quant à l'étymologie, soit de même signification que *Primicerius*.

¶ 1. J'avouë que le *Princier*, *Primicerius*, se prend quelquefois pour le premier de l'Eglise. Dans les Cartulaires par exemple de l'Abbaie de S. Etienne de Dijon, l'Abbé est quelquefois qualifié *Primicerius*, & il est alors indubitable que ce mot signifie le premier de l'Eglise, mais il est indubitable aussi que *Primicerius* se prend plus ordinairement pour le *Chantre*, & dans cette signification *Primicerius* n'est que *Primicerius Cantorum*, & non pas *Primicerius Ecclesia*.



comprend sept volumes in-folio. S'il l'eût vue, il y eût lû cette inscription, Βασιλικῶν Libri LX. in VII. Tomos divisi. Mais il n'avoit pas même lû en ce tems-là la première feuille de la version de Gentien Hervet; car elle fait aussi mention de ces soixante Livres des Basiliques. Libri VIII. Βασιλικῶν Διατάξεων. id est, Imperialium Constitutionum; in quibus continetur totum Jus Civile à Constantino Porphyrogenneta in LX. Libros redactum.

La seconde faute de Mr. Baillet, c'est qu'il dit que Gentien Hervet a traduit huit Livres des Basiliques: & il n'en a traduit que six: qui sont, le 28. le 29. le 45. le 46. le 47. & le 48. ce qui a été remarqué par Mr. Fabrot dans sa Préface des Basiliques: en ces termes: *De Libris XXVIII. XXIX. XLV. XLVI. XLVII. XLVIII. quos Gentianus Hervetus Latinè verterat, hoc tantùm dicam, Hervetum doctissimum quidem fuisse, sed non Juris: (c'est ce que Cujas disoit de Conan) ut integros vertere maluerim, quàm versionem ejus emendare. Jam Cujacius in eruditissima Prefatione Libri LXi. satis monuerat quid in ejusmodi versione desideraret.* L'Evêque de Vaison en conte sept, mais il dit que de ces sept il n'y en a que quatre entiers.

Cette faute de Mr. Baillet est excusable: Gentien Hervet ayant dit lui-même dans l'inscription de sa Version que cette Version contenoit VIII. Livres des Basiliques. Ce qui a trompé Hervet, c'est que le second Tome des deux qu'il a traduits, contenoit tant de titres, qu'il a crû, comme

Conanus, vir est doctissimus, sed non Juris. Corruptis judiciis: & tempus perdit, qui in ejus Commentariis illud ponit. C'est dans les Commentaires sur le X. Livre des Questions de Papien,

me il le dit Lui-même, qu'il contenoit du moins quatre Livres comme le premier.

La troisième faute de Mr. Baillet dans le passage ci-dessus allégué, c'est que de la manière qu'il s'est exprimé, il paroît qu'il a crû que le Livre des Basiliques contenoit seulement les Constitutions des Empereurs de Constantinople. Ce qui est très-faux. Voici l'Histoire des Basiliques. Les Basiliques, τὰ Βασιλικὰ, sont les Loix des Empereurs: comme les Eparchiques, τὰ Ἐπαρχικὰ, sont les Edits des Préfets du Prétoire. Et les Livres des Basiliques sont les Loix des Romains traduites en Grec; c'est-à-dire, le Digeste, le Code Justinien, les Nouvelles de Justinien: à quoi on a ajouté quelques Edits de Justinien, de Justin le Jeune, de Tibère de Thrace, de Zénon, & de Basile le Macédonien. Cette Traduction fut faite par les ordres de l'Empereur Léon le Philosophe, comme nous l'apprenons de Pfellus dans son *Synopsis Legum*, d'Harménopule dans son Manuel, & de Balsamon dans ses vers. Et l'Empereur Léon se servit pour cet Ouvrage de Sabbatius Protospatarius, comme nous l'apprenons de Mathieu Blastarés. Et dans ce même tems Photius, Patriarche de Constantinople, fit la Collection des Canons, qu'il appela *Nomocanon*. Quelques-uns ont cru; & entr'autres, François Balduin; que les Basiliques avoient été faites par l'ordre de l'Empereur Basile, Pere de Léon le Philosophe. Mais en cela ils se sont trompez. *Illorum inepta est opinio, qui Basilio Basili-*

*ca tribuunt*, dit Cujas. Et ce qui les a trompez, c'est que l'Empereur Basile, conjointement avec ses fils Constantin & Léon, avoit commencé à faire travailler à la Version Grecque des Loix Romaines: comme nous l'apprenons de Cédrenus dans l'Histoire de l'Empereur Basile. Et c'est par cette raison que l'Empereur Léon le Philosophe dans sa Nouvelle 71. attribue par honneur les Basiliques à son pere Basile. Car parlant dans cette Nouvelle de l'espace qu'il faut laisser entre le bâtiment que veut faire un particulier, & les terres labourables, ou les vignes, d'un autre particulier, il dit que la Loi qui ordonne cet espace a été faite par son pere. C'est la pensée de Cujas au chapitre 31. du Livre XVIII. de ses Observations. L'Empereur Basile voyant beaucoup de confusion, & quelques défauts, dans le corps du Droit des Romains, avoit donc résolu, comme dit Cédrenus, de le réfondre, & de le faire traduire en Grec. Mais prévenu par la mort, n'ayant pû qu'ébaucher cet Ouvrage, son fils Léon l'acheva. Il est vrai néanmoins que Basile acheva le *Πρόχειρον νόμων* (c'est-à-dire, le *Manuel des Loix*) conjointement avec ses fils Constantin & Léon. Et comme cet Ouvrage étoit divisé en 60. Livres, de même que les Basiliques, cela peut avoir

con-

¶ 1. Premièrement je ne sai s'il ne vaudroit pas mieux faire *Basiliques* du masculin, quand ce ne seroit que pour éviter l'équivoque de *Basilique* dans la signification d'Eglise ou de Palais. Secondement  
je

contribué à faire croire que Basile étoit Auteur des Basiliques. Mr. l'Abbé Huet, nommé à l'Evêché de Soissons, & digne d'une plus grande Dignité, a écrit dans son Dialogue de *Clariss Interpretibus*, que les Basiliques furent faites par l'ordre de Basile, de Léon, & de Constantin le Porphyrogennète (1). A l'égard de Basile, il a cru par les raisons que nous avons rapportées, qu'il avoit contribué à cet Ouvrage. Et à l'égard de Léon le Philosophe, fils de Basile, il a û en vuë les passages de Psellus, d'Harménopule & de Balsamon, dont nous avons parlé. Et à l'égard de Constantin le Porphyrogennète, fils de Léon, il a cru qu'il avoit part à cet Ouvrage à cause de ce qui est dit dans la Préface des Vers de Balsamon, que Constantin le Porphyrogennète est Auteur de l'*Anacatharsis*. Mais Cujas a fort bien fait voir que cette Anacatharse de Constantin le Porphyrogennète étoit seulement une répurcation; c'est-à-dire, une correction des Basiliques de Léon le Philosophe; & pour user des termes de Cujas, *Basilica repetita praelectionis*. Et si Balsamon par cette Anacatharse, dont il parle dans sa Préface, avoit entendu parler des Basiliques, il se seroit contredit: car dans le corps de ses vers il dit nettement que Léon le Philosophe est l'Auteur des Basiliques.

je ne trouve point que M. Huet fasse la moindre mention de Basile, de Léon, ni de Constantin, en aucun endroit de son Dialogue, du moins de l'édition in 4. 1661.

filiques. En un mot, il n'est plus révoqué en doute que le Livre des Basiliques ne soit de Léon le Philosophe. *Æquiores autem rerum Judices heic monendi sunt, Libros Basilicon in Libros sexaginta à Leone Imperatore, (quo auctore censerentur Basilica, antea non conveniebat) divisos, integros ad nos non pervenisse*, dit Mr. Fabrot dans sa Préface des Basiliques. Et ce qu'a écrit Hervet à la tête de sa version, que les Basiliques avoient été divisées en LX. Livres par l'Empereur Constantin le Porphyrogennète, est dit sans preuve.

Il me reste à remarquer, que l'Auteur du Catalogue des Manuscrits de la Bibliothèque de saint Laurens de Florance, imprimé à Florance, & en Hollande, attribué à saint Basile le Livre des Basiliques, intitulé *Synopsis Basilicorum*, & publié par Léunclavius: qui est une bevuë épouvantable. J'en avertis Mr. Baillet, afin que lorsqu'il parlera de cette *Synopsis*, il ne fasse pas la même bevuë.

## XLI.

*Quelques particularitez touchant Carnéade & Zénon, ignorées par Mr. Baillet.*

**M**onsieur BAILLET. On dit que Zénon le Pere des Stoiciens avoit composé 705. Opuscules différentes; qui, nonobstant leur multitude, étoient d'une si grande force, que Carnéade de l'Académie ayant entrepris d'y répondre, s'étoit cru obligé toutes les fois qu'il prenoit la plume  
pour

pour le réfuter, de prendre auparavant de l'Ellébore blanc pour se purger & fortifier la tête, & pour empêcher que l'estomac ne lui envoyât des vapeurs au Cerveau. Mais on ne convient pas que tous ces Ouvrages ne fussent que d'un seul & même Zénon. Et quelques-uns doutent que ce fût au Chef des Stoiciens qu'en vouloit Carnéade.

MENAGE. C'est de cet endroit de Christianus Libérius dans sa Bibliophilie, page 6. que Mr. Baillet a pris ce qu'il dit ici de ce grand nombre des Livres de Zénon : car comme je l'ai déjà remarqué plusieurs fois, Mr. Baillet ne puise pas dans les sources : *Zeno Stoicorum Pater, usque ad septingenta quinque συγγράμματα, sive opuscula, evulgavit.* Je ne sai d'où Libérius peut avoir pris cette particularité : Diogene Laërce dans l'énumération des Livres de Zénon, le Pere des Stoiciens, n'en conte que douze. Il est vrai néanmoins que ce Pere des Stoiciens en a écrit davantage : & je me souviens d'avoir remarqué dans mes Observations sur Laërce, que Laërce même fait mention de quelques Livres de Zénon, dont il n'a point parlé dans l'énumération des Livres de ce Zénon. Et dans sa Préface, il dit, que notre Zénon avoit fait beaucoup de Livres ; que Xénophane en avoit plus fait que Zénon, & Démocrite plus que Xénophane ; & Aristote plus que Démocrite ; & Epicure plus qu'Aristote, & Chrysippe plus qu'Epicure. Et Epicure, comme l'a remarqué Mr. Baillet, n'en avoit fait que trois cens. Ce qu'a dit Libérius

bérius de ce nombre des Livres de Zénon, est donc absolument faux.

Mr. Baillet dit qu'on ne convient pas que tous ces Ouvrages ne fussent que d'un seul & même Zénon. Quelle façon de parler pour un homme qui se pique de bien parler? Ce *seul & même* n'est pas dit élégamment. Il falloit dire *d'un même Zénon*. Mais il n'est pas ici question de langage, il est question de chose. Qui a dit à Mr. Baillet qu'on ne convenoit pas que ces 705. Livres de Zénon fussent d'un même Zénon? C'est une question qui n'a jamais été agitée par aucun ancien ni par aucun moderne: ces 705. Opuscules de Zénon étant de l'invention de Libérius; dont le Livre de la Bibliophilie a été imprimé à Utrecht pour la première fois en 1681. il y a û quatre Zénons Philosophes. Zénon Eléate, Disciple de Parménide; Zénon de Citie, qui est le fondateur des Stoïciens; Zénon de Sidon, Philosophe Epicurien; & Zénon de Tarse, Disciple de Chryssippe. Ce dernier Zénon avoit peu écrit, comme nous l'apprenons de Laërce. Et personne n'a dit que Zénon l'Eléate, & Zénon l'Epicurien ussent beaucoup écrit. Et ainsi tous les Livres de ces quatre Zénons ne peuvent aller jusqu'à cent.

Mr. Baillet ajoûte, que quelques-uns doutent que ce fût au Chef des Stoïciens qu'en voulût Carnéade. Je ne pensois pas que Mr. Baillet en sut tant. En effet, Jonsius explique ce Zénon contre lequel écrivoit Carnéade, du Zénon de Tarse  
le

le Disciple de Chrylippe. *Eundem credo*, dit-il, en parlant de ce Zénon, *contra quem Carneadēs scripturus*, Elleboro se prius purgabat : de quo *Plinius Historiæ Naturalis XXV. 5. Valerius Maximus VIII. 7. Gellius XVII. 15. Fulgentius Libro I.* il ajoûte : *quod tamen Chrysippo tribuit perperam Petronius in Satyrico. Tertullianus Libro de Anima cap. 6. Hieronymus Commentario in Epistolam ad Galatas.* Je pensois que Mr. Bailletût visé à cet endroit de Jonsius, lorsqu'il a écrit qu'on doutoit que ce fût au Chef des Stoïciens qu'en vouloit Carnéade : Mais je viens présentement de lire dans ses Corrections qu'il a û une autre vuë. Voici ses termes : *S. Augustin dit que c'étoit lorsque Carnéade vouloit disputer contre Chrysippe qu'il se purgeoit le cerveau avec de l'Ellébore blanc. Mais quoique l'autorité de S. Augustin pour ces sortes de faits, n'ait rien au dessus de celles des Auteurs profanes ; cela nous fait toujours penser que la plupart de ces relations sont suspectes. C'est aussi ce que j'ai voulu marquer, lorsque j'ai ajouté, après Oysélius, & quelques autres, que ce fut au Chef des Stoïciens qu'en vouloit Carnéade. Voici, selon moi, comme la chose doit être décidée. Carnéade étoit Académicien, & les Académiciens en vouloient fort aux Stoïciens, & les Stoïciens aux Académiciens. Et Carnéade en vouloit personnellement à Chrysippe, célèbre Stoïcien. Cicéron : *Carneades libenter in Stoicos invehebatur. Diogène Laërce : Καρνεάδης τὰ τῶν Στωϊκῶν βί-**



βιβλία ἀναγνῶς, ἐπιμελέσασα τὰ Χρυσίπ-  
 πῃ, ἐπιεικῶς αὐτοῖς ἀντέλεγε, καὶ ἐυημέρει  
 τοσῶτον, ὥστε ἐκεῖνο ἐπιλέγειν, Ἐι μὴ γὰρ  
 Χρυσίππος, ἂν ἄν ἦν ἐγώ. Il faut expli-  
 quer ce Grec à Mr. Baillet: car il ne  
 l'entend pas. C'est-à-dire: *Carnéade ayant*  
*lû les Livres des Stoïciens, & très-dili-*  
*gemment ceux de Chryssippe, il écrivit con-*  
*tre les Livres de Chryssippe. Ce qui lui*  
*succéda si bien qu'il disoit, si Chryssippe*  
*n'avoit point été, je n'aurois point aussi été.*  
 Il n'y a donc point d'inconveniant de di-  
 re que Carnéade se purgeoit le cerveau a-  
 vec de l'Ellébore blanc, lorsqu'il écri-  
 voit contre Chryssippe, comme l'ont dit,  
 Pétrone, Tertullien, & S. Jérôme, aux  
 lieux allégués; & S. Augustin au chapitre  
 19. du Livre I. contre Cresconius. Et  
 Jonsius n'a pas raison de dire qu'en cela  
 ils se sont trompez: & particulièrement,  
 Valère Maxime (qui est un Auteur an-  
 cien) ayant écrit la même chose. C'est  
 Jonsius qui s'est trompé, en disant que  
 Valère Maxime a nommé Zénon & non  
 pas Chryssippe. Voici les termes de Va-  
 lère Maxime: *cum Chryssippo disputaturus,*  
*Elleboro se antè purgabat, ad exprimendum*  
*ingenium suum attentius & illius refellen-*  
*dum acrius.*

Mais comme Zénon de Citie est le fon-  
 dateur des Stoïciens, il n'y auroit pas aus-  
 si d'inconvéniant d'expliquer de ce Zénon,  
 le Zénon dont parlent Pline, Aulugelle,  
 & Fulgence. Mais d'un autre côté Zé-  
 non de Tarse le Stoïcien étant Disciple  
 de Chryssippe, Carnéade qui écrivoit con-  
 tre

tre Chryssippe, peut avoir écrit contre ce Disciple de Chryssippe.

## XLII.

*Méprise de Mr. Baillet touchant l'Étymologie de son Nom de BAILLET.*

**M**onsieur BAILLET. *Le nom qui m'est échü ne méritoit pas d'être connu d'eux : & ils ont fait voir effectivement qu'ils ne le connoissent pas, lorsqu'ils ont prétendu le tirer de l'obscurité dans laquelle j'avois tâché de le retenir. Mais puisqu'il s'agit de divertir encore une fois le Public, il faut les tirer eux-mêmes de la plaisante erreur, où ils se sont précipitez par la passion déréglée qu'ils ont eüe de me rendre un service qu'on n'exigeoit pas d'eux. Il auroit donc été bon pour leur dessein qu'ils ussent sù que ce nom qu'ils ont voulu mettre en question, ne marque autre chose qu'une couleur qui ne peut être inconnue qu'à des aveugles. L'Origine n'en est pas trop obscure : & sans aller chercher parmi les premiers Egyptiens du tems de Pharaon, comme ont fait quelques Savans, il suffit de la mettre chez les Grecs, & de dire avec Mr. Ménage dans ses Origines Italiennes & Françaises, que du Grec βαίον vient le Latin badius : & puis les diminutifs, badiolus, badiolettus : d'où vient le François Baillet. On pourroit ajouter même sans rien diminuer de la vérité de cette étymologie de Mr. Ménage, que ce mot est de ces noms heureux qui n'ont pas pour une seule*

Préface sur  
les Poëtes.

origine, puisqu'on lui en a trouvé encore une autre, qui n'est peut-être pas moins ancienne dans la Langue Grecque, & qu'Homere s'en est servi dans la signification des choses qui avoient la même couleur. Du Grec βαλιός dont il se sert, est venu le Latin balius. De là s'est formé le diminutif baliolus, qui a été employé par Plaute pour marquer un homme de la couleur dont il s'agit. De là est venu aussi le second diminutif balioletus, & par syncope balietus: qui est le nom dont Mr. de Thou s'est servi dans son Histoire pour nommer un célèbre Président du Parlement de Paris. Mais pour ne point multiplier nos idées sans nécessité, on peut soutenir avec Vossius, que badius & balius, & par conséquent badioletus, balioletus, balietus, & baillet viennent tous d'une même source; & qu'ils doivent leur extraction au mot de Baïs, comme cet Auteur le fait voir avec assez d'étendue dans son Etymologicon de la Langue Latine. Je n'ai aucun besoin de l'autorité de tous ces savans hommes, pour tourner en ridicules ces Poètes qui ont prétendu faire des vers sur mon Nom sans le connoître. Et celle de Mr. Ménage seul est plus que suffisante pour confondre leur adresse, & faire voir l'inutilité de leurs efforts, quand ils auroient été renforcez de M. Ménage même. C'est à l'Inventeur de Bajuletus, c'est-à-dire du spectre après lequel ils ont couru, qu'ils ont obligation de la matière de leurs vers. C'est aussi à lui, quel qu'il puisse être, qu'il faut opposer Mr. Ménage; quoiqu'il ne faille pas trop approfondir

dir la différence qui paroîtroit d'abord entre ces deux personnages, il faut tâcher de les distinguer, au moins mentalement; pour ne les pas confondre tellement ensemble, que si l'un s'avisoit de démentir l'autre, le démenti ne retombât sur les deux ensemble, comme sur une même personne. Mr. Ménage peut convaincre d'ignorance & de puérilité l'Inventeur du Bajuletus, non seulement par l'étymologie véritable qu'il vient de nous donner du nom dont il s'agit, mais encore par celle qu'il a donnée ailleurs de la Marotte de nos faiseurs de Vers. J'appelle ainsi leur Bajuletus, qui descend en droite ligne de Bajulus: lequel selon Mr. Ménage, & les autres Savans, signifie Bailif, ou Bailli, dont la signification n'a pas le moindre rapport avec celle de mon Nom. Desorte que les faiseurs de Vers, pour avoir peut-être eu trop bonne opinion de leur nouvel Etymologiste, m'ont laissé aller en paix, & m'ont abandonné pour se jeter sur un fantôme, & pour exercer toutes leurs facultez Poétiques dans les allusions que le mot de Bajulus leur a donné lieu de faire sur les fonctions des Crocheteurs; que leur imprudence leur a fait attribuer fort mal à propos à tous les Baillifs du Royaume, ou à quelqu'un qui porte le nom de Bailly. L'ambiguïté ou la proximité des noms a trompé le Devin pour cette fois. Et celui Mr. Ménage  
à qui Mr. de Balzac donna une faculté di- 8<sup>c</sup>.  
vinatrice pour l'étymologie, n'étoit peut-être pas pour lors sur son trépié: peut-être aussi pourroit-il bien avoir reçu l'inspiration de travers, & sans y être préparé. Je

ne sçai aureste dans quelle vuë l'Auteur du *Songe* *Afinus in Parnasso* a prétendu nous faire connoître ce *Devin d'Etymologies*: ni par quel motif il a fait l'injure à *Mr. Ménage* de vouloir le faire passer dans le monde pour ce *Devin*, à qui il attribué la faculté d'interpréter les *Songes*, en lui demandant l'explication du sien, qu'il n'a pû sans doute espérer de lui que par la force du mot, & l'*Anagramme* du *Bajuletus*. Mais ce *Poëte* n'a peut-être pas fait réflexion, en faisant son *Songe*, qu'il y a bien de l'indiscrétion à louer *Mr. Ménage* d'une qualité qu'il avoit autrefois tant blâmée dans la personne du fameux *Pédant-Parasite Monmor*, & qui avoit fait voir, après *Artémidore*, qu'il n'est rien de plus ridicule & de plus impertinent, que d'interpréter les *Songes* par les *Anagrammes*, & par l'explication des noms propres.

MÉNAGE. Que de pédanteries! Mais que d'ignorances & de puérilités! J'ai rendu en Latin le nom de *Mr. Baillet* par *Bajuletus*; qui est son véritable nom Latin: car comme de *Bajulus* on a fait *Baille*: ce qui paroît par ces mots *Baille de Venise*; *Baille & Garde*: & que de *Bajulivus* on a fait *Baillif*, ou *Bailly*; on a fait de même *Baillet* de *Bajuletus*. *Mr. Baillet* veut que je me sois contredit dans cette formation de nom: parceque dans  
mes

¶ 1. On trouve autant de ces sortes de noms sans l'article qu'avec l'article, témoin *M. Brun* de *Befançon*, *M. Brunet*, *M. Bruneau*, *M. Brunel*, *M. Blondel*, *M. Blondeau*, *Bifet*, *Blanchet*, *Blanchard*, *Blanchon*, *Blancheton*, *Noiror*, *Verdin*, *Verdelet*,  
Vio-

mes Origines Italiennes & dans mes Françoises j'ai dit que le mot *Baillet* en la signification de couleur violette, venoit de *badius*, cela empêche-t-il que dans la signification de *petit Baille* il ne vienne de *Bajuletus*. J'ai dit dans mes Origines Françoises que le mot d'*ambler* dans la signification d'*aller l'amble*, venoit d'*ambulare*; & que dans la signification de *dérober* il venoit d'*involare*; est-ce que je me suis contredit dans ces deux étymologies? Mr. Baillet qui veut ici me ridiculiser sur mes étymologies, ne fait ce que c'est qu'étymologies. *Balietus* n'est point une syncope de *Balioletus*. De *Balioletus*, on feroit par syncope *Balletus* & le *Balietus* de Mr. de Thou a été formé par Mr. de Thou sur le François *Baillet*. Et le nom propre *Baillet* ne peut venir de la contraction de *Badioletus* ou *Balioletus* en la signification de couleur violette: car en ce cas, il faudroit y mettre un article, & dire; *Le Baillet* (1). C'est ainsi qu'on dit *Mr. le Blanc*, *Mr. le Noir*, *Mr. le Gris*, *Mr. le Roux*, *Mr. le Brun*; & non pas, *Mr. Blanc*, *Mr. Noir*, *Mr. Gris*, *Mr. Roux*, *Mr. Brun*. Mais que veut dire notre Etymologiste en disant que *Bajuletus* est l'Anagramme de *Baillet*? Mr. Baillet qui juge de tous les Livres, ne fait pas même ce que c'est qu'Anagramme.

Violet, Rouget, Rougeot, Roux, Rouffet, Roussel, Rousseau, Roussat, Roussard &c. qui sont tous noms tirez de couleurs, & la plupart diminutifs, ainsi que *Baillet*, avec lesquels il est très-rare de voir l'article.

me. Voilà ce Savant qui m'accuse d'ignorance & de puérité pour avoir rendu le nom de *Baillet* par *Bajuletus* : qui dit que je suis un mauvais Devin : que je n'étois pas sur mon trépié, ou que j'ai pris l'inspiration de travers, quand j'ai rendu ce nom de la sorte : qui dit que le Pere Commire m'offense en me demandant l'interprétation de son Songe : laquelle il n'a pû espérer de moi que par la force du mot & par l'Anagramme de *Bajuletus*. Comme s'il falloit être un grand Devin pour deviner qu'*Afinus in Parnasso* dans le Poëme du Pere Commire, c'est Baillet Auteur des Livres intitulez *Jugemens des Savans* &c. Mais quoique j'aye appelé Mr. Baillet *Bajuletus*, je n'ai point prétendu l'appeler *Crocheteur*. Le substantif *Bajulus* a été fait du verbe *bajulare*, qui signifie *porter*, & a été dit de celui qui porte quelque chose. De cette signification générale il a passé à une particulière, & a signifié un Nourissier ; parce que les Nourissiers & les Nourices portent les enfans dans leurs bras. Et comme les Nourissiers ont soin des enfans, il a aussi signifié un *Pédagogue* ; ce qui paroît par un passage du Scholiaste de Sophocle que j'ai rapporté dans mes Origines

¶ 1. Baillet ne dit pas que Lazare de Baïf ait fait des Epigrammes, il dit seulement qu'il en a introduit l'usage & le nom dans le Royaume, parce qu'en introduisant ce mot il donna occasion aux beaux Esprits de s'appliquer à ce genre de composition, & de publier des Livres entiers d'Epigrammes dont l'usage, de même que le nom, étoit au-  
para-

nes de la Langue Françoisse au mot *Bail-  
lif*. Sous la troisième race de nos Rois,  
ce mot passa des Nouriffiers aux Juges &  
aux Tuteurs, comme je l'ai remarqué au  
même endroit.

## XLIII.

*Ce que dit Mr. Baillet que Lazare de  
Baif a fait des Epigrammes, n'est  
pas véritable.*

**M**onsieur BAILLET, au chapitre de  
Mellin de S. Gelais, page 203. de  
la I. Partie du Tome quatrième: *Mais il  
avoit un talent particulier pour l'Epigram-  
me: dont Lazare de Baif avoit introduit  
l'usage & le nom dans le Royaume.*

**MENAGE.** Lazare de Baif n'a jamais  
fait d'Epigrammes (1). Mais il est vrai  
qu'il s'est servi le premier, en François,  
du nom d'*Epigramme*. Joachin du Bel-  
lay l'a remarqué dans son Illustration de  
la Langue Françoisse, livre 3. ch. 12. en  
ces termes: *Lazare de Baif n'a pas seule-  
ment traduit l'Electre de Sophocle, quasi  
vers pour vers; chose laborieuse, comme  
entendent ceux qui ont essayé le semblable:  
mais davantage a donné à notre Langue le*  
nom

paravant inconnu. Je voudrois bien savoir cepen-  
dant, supposé qu'avant Lazare de Baif on ne se ser-  
vit point du mot d'Epigramme, comment on fai-  
soit quand on parloit des Poésies de Martial? Et,  
s'il avoit fallu traduire en François ces mots La-  
tins: *Martialis nihil scripsit prater Epigrammata*, com-  
ment on s'en feroit tiré?



152 ANTI-BAILLET. P. I.

*nom d'Epigrammes & d'Elégies, avec ce beau nom composé aigredoux ; afin qu'on n'attribuë l'honneur de ces choses à quel-qu'autre. Je remarquerai ici en passant, que Ronfard est aussi le premier qui s'est servi dans notre Langue du mot d'Ode : comme il s'en est vanté lui-même. Voyez mes Observations sur Malherbe.*

XLIV.

*Vers attribuez à Jules Scaliger qui ne sont point de lui.*

Pag. 238.  
de la 1. Par-  
tie du 4.  
Tome.

**J**E suis las de reprendre Mr. Baillet. Pour me délasser, je vais illustrer un endroit de son Livre.

MONSIEUR BAILLET. *Le Pere Possévin a prétendu que les Hérétiques de Geneve avoient à la malice de supprimer les premières éditions des Epigrammes de Jules Scaliger & de ses Poësies Sacrées, & que dans celle qu'ils ont donnée, ils ont inséré des Pièces supposées qui ne sont nullement de Jules Scaliger.*

MENAGE. Je remarquerai ici à ce propos, que ce Distique fait pour le Pont Notre Dame de Paris, & gravé sur ce Pont,

*JUCUNDUS geminos fecit tibi, Sequana,  
pontes.*

*Jure tuum potes hunc dicere Pontificem,*

est attribué à Jules Scaliger par son fils Joseph: en ces termes; qui sont du Premier

mier Scaligerana, page 101. *Habuit Joannem Jucundum, Veronensem, (il parle de son pere, Jules Scaliger) qui illum prima Matheseos elementa domi docuit. De quo pater hæc in Carminibus,*

*Jucundus geminos fecit tibi, Sequana, pontes.  
Jure tuum potes hunc dicere Pontificem.*

Et cependant ce Distique ne se trouve point dans le Recueil des Poësies de Jules Scaliger, ni au chapitre de Jules Scaliger dans les Délices des Poëtes Italiens: & il se trouve dans les Poësies Latines de Sannazar, de l'édition de Paul Manuce de 1530. & dans toutes les autres suivantes. Il est à remarquer, que cette édition de 1530. est dédiée par Paul Manuce à Antoine Carloni, Prince d'Alifa: & qu'il est dit dans l'Épître Dédicatoire, que Paul Manuce avoit fait cette édition sur la copie qui lui avoit été donnée par cet Antoine Carloni, auquel l'Auteur l'avoit confiée en mourant. Ce qui ne permet pas de douter que ce Distique ne soit de Sannazar.

Jules Scaliger, dans ses Satires, a dit de Jucundus,

*Pauca tibi narrare volo, qua dicere quondam  
Mi solitus Jucundus, homo integer, acer, amicus,*

*Fermentato judicio, ingenioque subacto:  
Quem velles vidisse adeo atque audisse loquentem:*

*Euclides & Vitruvius cui cedere possent,  
 Nam geminos posuit pinguis tibi, Sequana,  
 pontes,  
 Implevitque alias immensis molibus urbes.*

Ce vers *nam geminos posuit pinguis tibi, Sequana, pontes*, a pû faire croire, à Joseph Scaliger (1) que le Distique dont nous avons parlé, étoit de son pere.

## XLV.

*Fautes de Mr. Baillet touchant la profession de plusieurs Auteurs.*

**M**onsieur BAILLET dit à la page 143. de la 2. partie du 4. Tome, que le pere & le frere du Poëte Maynard étoient Présidens au Parlement de Toulouse. Ils n'y étoient que Conseillers. Voyez l'Histoire de l'Académie, de Mr. Pellisson.

Il dit à la page 464. de la 2. partie du 4. Tome, que Mr. Francius est Professeur à Utrecht. Il est Professeur à Amsterdam.

Il dit à la page 390. de la 2. partie du 2. Tome, que Mr. Fabrot étoit célèbre Avocat d'Aix en Provence. Il étoit célèbre Professeur en Droit dans l'Université

¶ 1. Joseph Scaliger doit bien moins être garant de cette citation que Vertunien qui a recueilli ce *Scaligerana*, & qui ne se souvenant pas du vers de Scaliger le pere y aura substitué le distique de  
 SAN-

fité d'Aix. Il n'a jamais été Avocat qu'*ad honores*.

Il dit à la page 436. de la 2. partie du 4. Tome, que Mr. Pierre Hallé a été Professeur du Roi en Eloquence dans l'Université de Paris. Cela est très-faux: quoique son parent Antoine Hallé de Caen l'ait appelé *Interpres Regius* dans ses vers sur la mort du Pere Bourbon. Il a été Régent de Rétorique dans le Collège d'Harcourt. Il est aujourd'hui Professeur en Droit dans l'Université de Paris. Il est aussi Poète Royal: dans laquelle dignité il a succédé à Abraham Remi.

Il dit à la page 141. du 2. Tome, Part. 2. que l'illustre Scévole de Sainte Marthe étoit Prêfidant (2) & Lieutenant Général de Poitiers, & Trésorier de France. Il n'étoit que Trésorier de France.

Il dit à la page 592. Tome IV, partie 2., que Charles Perrault de l'Académie Française, Premier Commis de la Surintendance des Bâtimens de France, est Médecin. C'est son frere Claude qui est Médecin.

Il dit à la page 248. Tome 4. partie 1. que Joachin du Bellay étoit Seigneur de Gonnor: ce qu'il a pris de la Croix du Maine. Il est vrai qu'on l'appeloit *Monsieur de Gonnor*, du nom de la Seigneurie de son pere: & il est ainsi appelé dans  
les

Sannazar qu'il savoit, & qui a quelque ressemblance avec le passage qu'on lui avoit cité.

¶ 2. Faute reconnue & corrigée par Baillet pag. 311. du tom. 4. part. 1.

les Regîtres du Chapitre de Paris, à l'endroit où il est parlé de son inhumation dans l'Eglise de Paris le 2. Janvier 1559. Mais il n'a jamais été Seigneur de Gonnor. Il étoit fils légitime de Jean du Bellay, Chevalier, Sgr. de Gonnor, fils d'Eustache du Bellay, & de Catherine de Beaumont Dame du Pleffis Maré. Et Jean Besly qui a écrit qu'il étoit batard, a été mal informé de cette particularité: ce qui a été remarqué ci-dessus au chapitre 35. Son pere avoit épousé Renée Chabot, Dame de Liré: dont il ut deux enfans: René, & Joachin. René, qui étoit l'aîné, fut Seigneur de Gonnor. Joachin, fut Seigneur de Liré. René, pour le marquer en passant, épousa Catherine de Malétoit: dont il ut Claude, qui mourut jeune, sans être marié; & par sa mort & celle de Joachin du Bellay, Madelaine du Bellay, sœur de Joachin, & de René, mort avant Claude, & femme du Seigneur de la Mauvoisinière, hérita de tous les biens de sa Branche.

Il dit au même lieu, que Joachin du Bellay étoit Chanoine & Archidiacre de Paris. Ce qu'il a pris encore de la Croix du Maine. Il n'étoit que Chanoine de Paris. En laquelle dignité il fut reçu le 19. Juin de l'année 1555. par la mort de Jean Touffepain, Chanoine, & Archidiacre de Paris. Et il ne le fût que jusqu'au 12. Juin 1556. J'ai cru autrefois sur le témoignage de la Croix du Maine, & sur celui de Jean le Clerc, qu'il avoit été Archidiacre de Paris. Mais j'ai vérifié sur les Regîtres de

de l'Eglise de Paris qu'il ne l'avoit point été: car il ne se trouve dans ces Regîtres d'Archidiacre du nom de *du Bellay*, que Louis du Bellay, Chanoine de Paris, Trésorier d'Angers, Conseiller au Parlement, & Curé de S. Severin de Paris, & Eustache du Bellay, depuis Evesque de Paris, lequel succéda à Louis dans l'Archidiaconé de Paris.

Il dit au même lieu, que Joachim du Bellay étoit oncle d'Eustache du Bellay Evesque de Paris. Cela n'est pas véritable. Il n'étoit que son cousin germain. Eustache du Bellay, Evesque de Paris, étoit fils de René du Bellay & de Marguerite de Laval. Lequel René étoit frere aîné de Jean, pere de Joachim: & ces deux freres étoient fils d'Eustache du Bellay & de Catherine de Beaumont.

A la page 364. du Tome IV. Partie 2., ayant appelé Favoriti *Sécretaire des Brefs*, il s'en dédit dans ses Corrections: où il dit, qu'il étoit *Sécretaire des Chiffres*. Il est constant qu'il a été *Sécretaire des Brefs* sous Alexandre VII. C'est la qualité qu'il prend dans le titre de son Eglogue sur la mort d'Hoffchius. *Augustini Favoriti, Lucensis, S. D. N. Alexandro VII. ab Epistolis Latinis.*

Il dit à la page 286. du second Tome, Partie 2. chapitre 518. que Mr. Guyet étoit Abbé de S. André. Il étoit Prieur de S. Andrade, dans le Diocèse de Bourdeaux. D'où il a été appelé *Franciscus Andrada* par le Pere Bourbon. Voyez la Lettre du Pere Bourbon à Franciscus An-

## XLVII.

*Plusieurs méprises de Mr. Baillet touchant Phrynichus.*

**M**onsieur BAILLET. *Phrynichus* composa une espèce de Dictionnaire en 37. Livres, sous le nom d'Apparat Sophistique. C'étoit un Recueil de Noms & de Verbes Attiques, dont l'Abregé, ou plutôt l'Extrait, fut imprimé en Grec à Paris en 1532. in-8. puis à Ausbourg en 1601. in-4. avec les Notes de Pierre Jean Nugnez, & de David Hoeschelius.

MENAGE. Mr. Baillet prend ici à son ordinaire marte pour renard. L'Apparat Sophistique de Phrynichus & son Traité des Dictions Attiques sont deux Livres différens. L'Apparat Sophistique étoit un gros volume qui contenoit, selon Photius, 37. Livres, & selon Suidas 47. ou même 74. Le Traité des Dictions Attiques étoit un petit volume: car selon Suidas il ne contenoit que deux Livres. Cet Ouvrage, comme il paroît par l'Extrait que nous en avons, est dédié à un certain Cornelianus, que Nugnez croit être Attidius Cornelianus Préfet de Syrie; duquel il est fait mention en cette qualité en la Vie de Marc Auréle par Capitolin. Et l'Apparat Sophistique étoit dédié en général à l'Empereur Marc Aurele, & par Livres à plusieurs personnes particulières. Cet Apparat étoit une Collection de mots & de phrases coupées. λέξεων συναγωγή  
καί

καὶ λόγων νομματιῶν. Et dans le Traité des Dictions Attiques il est traité des Atticifmes. Ce Traité fut imprimé la première fois à Rome en 1517. par Zacharias Caliergi de Candie : & ensuite à Venise in-folio en 1524. par Asulanus, à la fin de son Dictionnaire Grec-Latin : & ensuite à Paris in octavo par Michel Vascofan, avec le Thomas Magister, le Manuel de Moschopulus, une Collection d'Eliau, & Urbicius des Mots Tactiques. Et ensuite, à Ausbourg in-4. en Grec & en Latin en 1610. avec des Notes de Nugnez & de Hœschelius. La Version est de Nugnez. Quelque tems après la publication de ce Livre, un homme très-savant fit de petites Remarques très-savantes sur les Notes de Nugnez. Ces Remarques furent imprimées en feuille volante dans le tems qu'elles furent faites : & elles se trouvent dans quelques exemplaires de cette édition de Phrynichus dont nous parlons. J'ai ouï dire à Mr. Mentel que Casaubon en étoit l'Auteur.

Mr. BAILLET. *Le Bibliographe Anonyme dit que ce qui nous reste de Phrynichus est un Opuscule savant, mais fort défectueux : que Nugnez y a fait quantité d'excellentes remarques : mais que Daniel Heinsius les a publiées lui-même depuis comme en étant lui-même l'Auteur. Ce qui a donné occasion à M. de Saumaise de le relever, & de le chicâner dans sa Préface sur Simplicius.*

MENAGE. Il y a ici autant de fautes que de mots. Il n'est point vrai que Daniel



*abuser des exemples de Malherbe, qui a changé celui de Madame Renée en celui de Nérée; de du Bellay, qui a changé celui de Madame Viole en celui d'Olive; de Mr. Ménage qui a expliqué celui de Mademoiselle de la Vergne par celui de Laverna: du moins ne doivent-ils pas soupçonner ce dernier d'avoir jamais voulu faire allusion à la Déesse des Voleurs, lors qu'il a voulu honorer la vertu, la science, & toutes les autres qualitez de l'esprit & du corps qu'il a rencontrées dans une personne des plus accomplies du Royaume.*

Mr. Baillet, qui n'a aucun usage du grand monde, croit que c'est offenser une fille que de la comparer à la Déesse des Voleurs. Et c'est au contraire lui dire une douceur: car outre que cette Déesse étoit belle; *pulchra Laverna, da mihi fallere*, dit Horace; on dit des Belles, qu'elles volent la liberté des hommes, quand on veut dire qu'elles gagnent le cœur des hommes. *Quæ me surpuerat mihi*, dit le même Poëte. Mais j'ai ajouté dans mon Epigramme, que comme cette Belle voloit les cœurs aux hommes, elle voloit la beauté aux femmes: ce qui n'y fait pas une petite beauté. Nous disons que les belles effacent celles qui sont moins belles qu'elles: mais les Latins, pour exprimer la même chose, disent qu'elles volent  
la

¶ L. M. Ménage ne s'est pas souvenu de son Epigramme de Guillaume Colletet, ni de cet endroit de ses hendécasyllabes à Sarazin:

la beauté à ces autres moins belles. Cattle :

*Lesbia formosa est : qua cum pulcerrima tota est,  
Tum omnibus una omnes surripuit veneres.*

Voiture a dit de même de Mademoiselle de Bourbon, qui fut depuis Madame de Longueville: Selon que je la viens de dépeindre, vous jugerez bien que c'est une beauté bien différente de celle de la Reine Epicharis; mais si elle n'est pas si Egyptienne qu'elle, elle ne laisse pas d'être pour le moins aussi voleuse. Dès sa première enfance, elle vola la blancheur à la neige, & aux perles, l'éclat & la netteté. Elle prit la beauté & la lumière des astres. Et encore il ne se passe guères de jours qu'elle ne dérobe quelque rayon au Soleil, & qu'elle ne s'en pare à la vue de tout le monde. Dernièrement, dans une assemblée qui se fit au Louvre, elle ôta la grace & le lustre à toutes les Dames, & aux diamans qui les couvroient. Elle n'épargna pas même les pierreries de la Couronne sur la tête de la Reine: & elle en sût enlever ce qui y étoit de plus brillant & de plus beau.

Du reste, je suis assez de l'avis de M. Baillet, en ce qu'il n'aime pas ces allusions aux noms propres: & celle dont je viens de parler, est la seule qui se trouve dans tous mes Ouvrages (1): car il ne faut

*Secunde Attice, nemini secunde,*

*Attico prior, & prior Secundo.*

Dont le premier vers paroît imité d'une Epigramme

faut pas mettre au nombre de ces allusions le nom de *Rhodano* pour Mademoiselle de Rohan ; aujourd'hui Madame la Princesse de Soubise ; ni celui de *Parmenis* pour celui de Mademoiselle Constantin, qui se trouvent dans mes Poësies Grecques : ce sont des interprétations de noms, & non pas des allusions aux noms. Mais je ne suis pas de l'avis de Mr. Baillet en ce qu'il dit que toutes ces allusions sont puériles, & qu'elles ont été généralement blâmées par tous les Critiques de bon goût. Mr. Baillet a parlé en cela contre sa conscience. Ces allusions sont de tous les siècles : & de toutes sortes de personnes ; des Philosophes, des Poëtes, des Orateurs, des Peres de l'Eglise. Nous apprenons de Laërce, qu'Héraclides Ponticus fut appelé *Heraclides Pompicus* à cause de ses habits pompeux & magnifiques : que Chrysippe fut appelé *Crypsippe*, à cause que sa statuë qui étoit fort petite, comme il étoit fort petit, étoit cachée par une statuë équestre voisine de la sienne.

**Suetone.** On appeloit Labiénus, *Rabiénus*, & Claudius Tiberius Nero, *Caldius Biberius Merro*. Cicéron a fait un grand nombre d'allusions sur le nom de *Verrès*. Il est vrai qu'il débitoit sous le nom du peuple les plus froides de ces allusions. *Quæ erant dicta in Verrem frigidius, cæteris assignabat*

me de Beze à l'honneur de Jean Second laquelle finit par ces vers.

*Unus quattuor hac sic prastitit, illo Secundus  
Secundus ut sit nomini.*

bat, dit Quintilien. Mais toujours il les débitoit, ne les voulant pas perdre. Martial a dit d'une personne qui s'appeloit *Chioné*, & qui étoit brune & froide, qu'elle étoit digne & indigne de son nom.

*Digna tuo cur sis, indignaque nomine dicam;  
Frigida es, & nigra es, non es & es Chione.*

Ce nom a été formé du mot Grec *χιών* qui signifie de la Neige. Martial a encore fait d'autres semblables allusions, dont je parlerai dans la suite de cette Remarque. Nous apprenons de Lactance, qu'on appeloit Saint Cyprien *Coprianus*. Saint Jérôme appelle *Vigilantius*, *Dormitantius*. Les anciens Chrétiens voulant exprimer ces noms de Nôtre-Seigneur Jesus-Christ, *Ἰησὺς Χριστὸς, θεῶν υἱὸς σωτὴρ*, l'exprimoient par les lettres initiales de ces cinq mots, qui fesoient *ΙΧΘΥΣ*: & comme *ΙΧΘΥΣ* signifie un poisson, les Peres de l'Eglise se sont jouez sur ce mot, *Bonosus, ut scribitis, quasi filius ΙΧΘΥΟΣ (id est, piscis) aquosa petit*; dit S. Jérôme dans son Epître à Chromatius. Tertullien, Optat, S. Augustin, S. Paulin, font de semblables allusions sur le même mot. Sanazar appelle Politien *Pulicianus*.

*De Justitia  
Liv. V.*

Mr. Baillet dit qu'en blâmant les Auteurs de semblables jeux, il n'entend pas

y

Un certain Cripus a loué Beze de cette allusion, mais Pline le jeune peultant qui avoit un si beau champ de se jouer ainsi sur son nom, & sur celui de son Oncle ne s'est jamais avisé de cette finesse.

y comprendre les Rieurs, qui par raillerie font de ces allusions. Et je lui demande si lors que Mr. de Valois a dit de lui,

*Quis hoc potest videre, quis potest pati?*

*Ut ille Bajuleus, ille Bajulus, &c.*

Ce n'étoit pas pour se moquer de lui que Mr. de Valois fesoit cette allusion.

Mr. Baillet dit ensuite, que les Critiques prétendent n'avoir découvert aucun vestige de ces allusions aux noms propres dans les Poëtes Grecs; ni même dans les Latins; jusqu'au cinquième siècle de l'Eglise. Et il ajoûte: *C'est ce que Barthius ne fait point difficulté d'assurer de tous les Latins jusqu'à Ausone & Claudien.* Et là-dessus, dans ses Preuves, il renvoie le Lecteur à Victorius, au chapitre 24. du Livre 36. de ses diverses Leçons, & à Barthius, Livre 57. de ses Adversaires chapitre 11. colonne 2699.: mais où ces deux Auteurs disent tout le contraire de ce que Mr. Baillet leur fait dire (1). Car Victorius justifie Euripide contre l'accusation de Quintilien au sujet de l'étymologie du nom de *Polinice*. Et à l'égard de Barthius, il louë Claudien & Ausone de n'avoir point donné dans ces allusions de noms propres dans leurs Panégyriques, quoi-

¶ 1. Pour Victorius, j'en demeure d'accord, mais pour Barthius, je le nie; & ces mots de Baillet, *C'est ce que Barthius ne fait point difficulté d'assurer de tous les Latins jusqu'à Ausone & Claudien,* doivent être entendus d'Ausone & de Claudien in-

clin.

quoique le nom de l'Empereur Honorius en fournit une belle occasion à Claudien, & ceux de Valentinien, de Gratian, & de Théodose à Ausone. Voilà comme Mr. Baillet cite les Auteurs. Mr. Baillet devoit citer le Castelvetro : car c'est ce Critique qui a fait l'observation que Mr. Baillet attribue à Barthius. Mais le Castelvetro se trompe, comme je l'ai justifié dans mes Observations sur l'Amynte du Tasse au sujet du nom de *Silvie*. Voici l'endroit, que je produis ici pour faire voir à Mr. Baillet que sa remarque sur l'allusion des noms propres, qu'il vante comme un chef-d'œuvre de Critique, est nulle de toute nullité.

O COME A TE CONFASSI  
TAL NOME. *Perchiochè il nome di  
Silvia deriva dalla voce selva. Ovidio :*

*Silvius hinc, qui quòd silvis fuit ortus in altis,*

*Silvius in Latia gente vocatus erat :*

*E le selve son piene d'orrore e di crudeltà :  
celando, come dice il nostro Satiro, angui,  
leoni, ed orsi, dentro il loro verde. E  
quindi è che, Selvaggio; che da selva pa-  
rimente deriva; val fiero e crudele. Ora,  
ad imitazione del detto Satiro, allude an-  
ché Mirtillo nel Pastor Fido al nome d'A-  
marilli.*

*Cru-*

*clusement, quoiqu'à l'égard d'Ausone il soit vrai  
de dire qu'il ne s'est pas toujours abstenu de ces sor-  
tes d'allusions, dont plusieurs de ses Epigrammes,  
& quelques autres de ses Pièces sont toutes pleines,  
Catulle s'est joué sur le nom de *Mentula*,*

*Tom. VII. Part. I. H*

Cruda Amarilli, che, col nome ancora  
D'amar, ah! lasso! *amaramente* insegna.

*Siccome Alcippe, nell' Alceo, a quello  
d'Eurilla.*

Ah più cruda de' venti,  
Onde prendesti il nome.

*E il Guarini, in un suo Madrigale, a quello  
di Celia.*

CELIA; se ben i' miro;  
Voi fiete sì fugace e ritrosetta,  
Che CELIA da celarvi  
Credo che siate detta.  
Che s'aveste vaghezza di nomarvi  
CELIA dal Cielo, imitereste lui,  
Che non è bel quando si cela altrui.

*E Monsignor della Casa, a quello di Colonna:  
in questo Sonetto,*

Vivo mio Scoglio, e selce alpestra, e dura:  
Le cui chiare faville il cor m'anno arso:  
Freddo marmo d'amor, di pietà scarso,  
Vago quanto più può formar natura,  
Aspra Colonna, il cui bel fasso indura  
L'onde del pianto da questi occhi sparso.

*Ed a questo proposito non sarà forse discon-  
venevole di riferir qui ciò ch' osserva Lodo-  
vico Castelvetro ne' suoi dottissimi e acutis-  
simi Commenti sopra la Poëtica d'Aristoti-  
le:*

le: che gli antichi Poëti, sì Greci come Latini, non presero mai invenzione di lodar le lor Donne dall' origine e dalla significazione del nome: quantunque n'avesse lor potuto prestar molta: specialmente il nome di Cintia a Properzio; e quello di Delia a Tibullo: e ch' allo 'ncontro i Poëti Italiani cercano sempre d'accostarsi al nome delle lor Donne, il Petrarca particolarmente: il quale tira argomenti per mille vie da riempire le sue Rime col nome di Laura. La ragion che n'adduce il Castelvetro, è, che gli Antichi giudicarono lo scherzo intorno a' nomi, e l'invenzione tratta quindi, esser cose leggiere, e sapere più del plebeo che del nobile: a che si vede gl' Ingegni deboli e vili aver atteso: Siccome Marziale à fatto. Là onde Quintiliano disse, nam & illud apud Euripidem frigidum sanè, quòd nomen Polynicis, ut argumentum morum frater incessit. Laqual cosa non par tanto bassa nè tanto vana nella Lingua Italiana, per leggiadria delle parole colla quale è stata trattata, o per altra proprietà non conosciuta, ch' abbia la Lingua Italiana. Egli è ben vero che tai scherzi intorno a' nomi sono per lo più freddi: e sono stati da me eziandio, quanto da alcun altro, avviliti e vituparati nella Vita di Mamurra: benche scritta da me nella mia giovinezza, nel qual tempo piacciono assai simili scherzi di parole. E vero parimente, che di que' scherzi ve ne son di freddi appresso Marziale. Verbi grazia, sopra i nomi di Chione, d'Earino, di Mirtillo, di Palinuro. E tanto meno son lodevoli appresso di lui, ch' alcuni de'



nomi intorno a' quali va scherzando, furono da esso finti: siccome egli stesso lo testifica. Ma non è altrimenti vero, che gli antichi Poëti, così Greci come Latini, non fecero mai allusione al nome delle lor Donne. Serve per testimonianza del contrario quel vaghissimo Epigramma di Macedonio sopra'l nome di Parmeni,

Livre VII.  
de l'An-  
thologie.

Παρμενίς ἐκ ἔργω τὸ μὲν ὄνομα καλὸν ἀκέραιον  
᾿Ωισάμην. σὺ δέ μοι πιπρωτέρη θανάτω.  
Καὶ φεύγεις, καὶ ἐφιλέοντα διώκεις,  
᾿Οφρα πάλιν κείνον καὶ φιλέοντα φύγης.

*E questo di Meleagro, sopra Trifera;*

Ibid.

Νή τιν ἠξαμέναιαν χαροποῖς ἐνὶ κύμασι κόπριν,  
Ἔστι καὶ μορφᾶς ἂ Τρυφερὰ τρυφερά.

*Aggiugno a questi due Epigrammi questo di Platone sopra la morte d'Astere, suo diletto;*

Dans  
Laërce.

Ἄσῆρ μὲν πρὶν ἔλαμπες ἐνὶ ζωῆσιν εἶως.  
Νῦν δὲ θανόν, λάμπεις ἔσπερος ἐν φθιμένοις.

*e questo luogo di Teocrito, nell' Idillio 26. intitolato Βάνχαι, Ἐξ ὄρεος πένθημα, καὶ ἐπεντῆε, Φέρουσαι. Nè Ovidio, ch' era di bellissimo e d'elevatissimo ingegno, ebbe a schifo d'usar tai scherzi sopra i nomi.*

Mirabar quare tibi nomen Acontius efficit.

Quod faciat longè vulnus, acumen habes.

*dise appresso di lui Cidippe nella Pistola ad Acon-*

*Aconzio. Scherzò parimente l'istesso Poëta in un suo Epigramma sopra il nome di Furia.*

Cur ego non dicam, FURIA, te furiam? Quintilianus  
no,

*Quanto a Euripide accusato di freddo da Quintiliano intorno al nome di Polinice, rispondegli il grand Ugone Grozio nella sua bellissima e dottissima Prefazione sopra le Fenisse del detto Poëta: dicendo, erat & hoc illorum temporum, quòd nominibus infantium quæ lustrico, five nominali die, sacris adhibitis indebantur, vim quandam vaticinam esse crederent. Quod si consideremus, non tam frigidum nobis videbitur, quàm visum est Quintiliano, quòd nomen Polynicis bis in hac Tragœdia ex origine sua explicetur: Æschyli exemplo, qui idem antè fecerat: quod nec Sophocles vitavit in nomine Ajacis. Giustifica altresì Euripide; ma con altre ragioni; il Vittorio nelle sue Varie Lezioni, Libro 36. cap. 24. dove è egli da vedere. Ma contuttociò, è vero ciò che dice lo Scaligero nell sue Conghietture sopra Varrone a parte 145. che Euripide scherzò troppo sopra tai nomi. Sono queste le parole dello Scaligero sopra queste di Varrone, apud Ennium, Andromachæ nomen qui indidit rectè indidit. Quapropter Parim Pastores nunc Alexandrum vocant. Imitari dum voluit Euripidem, & ponere etymon, est lapsus. Nam Euripides quòd Græca posuit, omnia sunt aperta. Ille ait, ideo nomen additum Andromachæ, quòd ἀνδρῶν*

δρὶ μάχεται. Hoc Ennii quis potest intelligere in versu significare, *Andromachæ nomen qui indidit, rectè indidit?* Sono dico queste che seguono, le parole dello Scaligero sopra detto luogo di Varrone: Crebri sunt in hac licentia, ac nimis inuenisti Græci Poëtæ, sed maximè Euripides: ut de *Polynice*, quòd sit *νεικέων ἐπώνυμος*, de *Pentheo*, *μη πένθος εἰσόισι δόμοις*. Æschylus de *Prometheo*, quòd eum ορσρτεat *προμηθέως* ex malis evolvi: de *Artapherne*, nimis putidè; quòd *Φρένας ἔχοι ἀρτίας*. Nam quis sanus Persico nomini etymon Græcum attribuat? Sic Euripides de *Thyeste*, *ἐπώνυμα δείπνα Θύεσσ*: ut citant Grammatici. Et de *Apolline*,

ὦ χρυσοφειγίς ἤλι ὡς μὲ ἀπάλεσας,

Ὅθεν ἂν Ἀπόλλων ἔμφανῶς κλήζει βροτός.

Citat Macrobius. Sophocles etiam aliquando, ut de *Ajace*. Sed parciùs, ut decet sanum & sobrium Poëtam, & qui sanè principem locum in theatro Græco obtinet. In Græcis hoc tolerandum erat. At quis ferat in Ennio? Item, in Plauto.

*Quid refert mihi Chryfalo esse nomen, nisi factis probo?*

Tolerabile, quod dixit Aufonius de *Protesilao*,

*Victima quòd Troja prima futurus eras.*

At non ferendum, quòd *Protesilaum* videtur sentire dictum, quòd *πρῶτος ἱλάσατο τὸν θεόν*: cùm sit *πρῶτος λαῶν*: & *Πρωτεσίλαος* similis compositio cum pleonafmo:

nasmo : ut ἔλκεσιπέπλος, ἀλκεσίμαρχος. Ma tornando a Euripide: il suo scherzo circa il nome di Polinice a me par più scusabile ancora ch' infiniti altri del Petrarca sopra il nome di Laura. Verbi grazia, quand' egli ragiona di Laura come si fosse Dafne, l'amata d'Apollo. Il che imitò il nostro Ronsardo; parlando anch'egli, alle volte, della sua Cassandra, come se fosse la Troiana, figliuola di Priamo. Non è dunque da riprendere il nostro Poëta: per aver qui scherzato sopra il nome di Silvia.

## XLIX.

*Méprise de Mr. Baillet touchant les Pandectes de Gesner.*

**M**onsieur BAILLET. On a de Gesner deux principaux Ouvrages : savoir, sa Bibliothèque, & ses Pandectes. Ce dernier Ouvrage est compris en XIX. Livres de Partitions universelles, en deux gros volumes in Folio.

Tome 21  
partie 1.  
page 137

MENAGE. Il n'est point vrai que ces XIX. Livres soient en deux gros volumes. Ce qui fait le second volume de ces Pandectes, n'est qu'un petit volumet : & environ la quatrième partie de ce premier contenant ces 19. Livres. Et ce second volume contient le 21. Livre seulement : le 20. qui comprenoit la Médecine, n'ayant pas été imprimé.

## L.

*De l'Abregé de la Bibliothèque de Gesner  
par Jean Jaque Fris.*

**M**onsieur BAILLET dit en parlant de cet Abregé: *Si cet Ouvrage a été imprimé, il n'a point fait grand bruit jusqu'ici: il est constant qu'il n'a point été imprimé.* Et Mr. Baillet, qui est un grand Bibliothécaire, devoit être informé de cette particularité.

## LI.

*Ignorance de Mr. Baillet dans son métier  
de Bibliothécaire touchant le Livre du  
Mazzoné sur la Comédie de Dante.*

Page 6.  
Tome 4.  
partie I.

**M**onsieur BAILLET. *Un des plus méchauffez contre la Comédie de Dante, semble avoir été ce Castravilla, contre qui Jacques Mazzoni se crût obligé de prendre la défense de Dante, au rapport de Vittorio Rossi: qui dit que Mazzoni mit sur ce sujet deux Volumes entiers au jour, qui ne sont pas moins un témoignage de son érudition, qu'une Apologie de l'Ouvrage de Dante.*

**MENAGE.** Il est vrai que le Rossi dans l'Eloge du Mazzoni, dit que le Mazzoni mit au jour ces deux Volumes. *Dantis Poëta patrocinium adversus Castravillam, à quo oppugnabatur, duobus editis voluminibus, doctè, eruditeque suscepit.* Et il est

est vrai aussi que le Mazzoni avoit composé deux Volumes pour la défense de Dante. Mais il est constant qu'il n'a fait imprimer que le premier. Ce qui paroît clairement, & par le titre, & par la Préface de ce premier Volume. Le second est manuscrit dans la Bibliothèque du feu Cardinal Barberin.

J'apprens d'une Lettre de Mr. Magliabéchi à Dom Jean Mabillon, écrite de Florence le 22. Avril 1687. qu'on vient d'imprimer en Italie ce second Volume, & qu'on y imprime le premier. Voici les termes de cette Lettre qui regardent cette particularité: *In Cesena, se non erro, già che non hò ancora avuto il Libro, è stata stampata la segunda parte della difesa di Dante del Mazzoni, che non era mai uscita in luce, e veniva da' dotti desideratissima. Io l'avevo però già letta manoscritta, perche si trovava in Libreria del Signor Cardinal Francesco Barberino, dal quale a' miei preghi la chiesi in presto il Serenissimo e Reverendissimo Signor Principe Cardinal Leopold, e la tenne quà qualche tempo. Adesso ristampano la prima parte della detta Difesa di Dante del Mazzoni, che era già stata stampata, ma non si trovava più: onde era Libro non solo dotto & erudito, ma anche raro assai. Io hò scritto à chi me ne hà dato avviso, che sarebbe benissimo fatto che procurassero di trovare le Lezioni manoscritte che l'istesso Mazzoni fece sopra Dante, si dove il detto Dante describe l'immaginativa potenza della nostra anima: come anche sopra il seguente suo*

## 178 ANTI-BAILLET. P. I.

*verso, La gloria di colui che'l tutto muove. Mentre che gli riescisse il trovarle, certo che sarebbe à tutti gl' eruditi gratissimo il vedere le dette Lezzioni, che il medesimo Mazzoni fece sopra i Brindis, esplicando quell' Ottava dell' Ariosto, che principia,*

Non era Rodomonte usato al vino,  
Perche la Legge sua lo vieta, e dannna.

*La notizia suddetta che si sia stampata la seconda parte della Difesa di Dante del Mazzoni, certo che sarà sommamente grato all' eruditissimo Signor Abate Menagio, che riverisco.*

## LII.

*Le Livre de l'Elocution attribué par Mr. Baillet à Démétrius Phaléreus, n'est pas de Démétrius Phaléreus.*

**M**Onsieur BAILLET dans un nombre infini d'endroits de son Livre, attribué à Démétrius Phaléreus, le Livre de l'Elocution; autrement *Περὶ ἑρμηνείας*. Ce Livre n'est pas de Démétrius Phaléreus. Il est de Denis d'Halicarnasse. Ce qui a été démontré par Mr. de Valois l'aîné. J'ai rapporté ses raisons dans mes Observations sur Laërce au Chapitre de Démétrius Phaléreus.

## LIII.

## LIII.

*Addition au Chapitre de Pierre de Lamoignon. Ignorance de Mr. Baillet dans son Métier de Bibliothecaire.*

JE donne avis à Mr. Baillet d'ajouter  
 Germain Audebert aux Auteurs dont il  
 parle, qui ont fait mention honorable de  
 Pierre de Lamoignon Oncle de Mr le  
 Premier Président de Lamoignon. Voici  
 comme Audebert a parlé de ce Pierre de  
 Lamoignon :

Page 316.  
 Tome 4.  
 Partie 1.

*Adfuit, heu! fato nobis ereptus iniquo  
 Nuper: at ante diem; LAMONIUS. Ille se  
 .debat*

*Purpurea primùm splendens in veste Senator,  
 Deinde Libellorum dignatus honore Magistri,  
 Ordinis ante alios tanti dignissimus omnes.*

*Nil tamen in toto gessit praclarus evo  
 Divinum, quàm quod juvenem produxerit  
 Orbi:*

*Cujus Scripta premunt veteresque, novosque  
 Poëtas,*

*Et teneros superant juvenilis pectoris annos.  
 Huic adeo assurgit Phœbi chorus omnis, Et unà  
 Assistent Charites, et plurima turba leporum,  
 Dum procul ex alto tacitus despectat Olympo  
 Hæc pater, à nato superari se quoque gaudet.*

C'est dans la Parthénope. De son côté,  
 Pierre de Lamoignon a aussi célébré



Germain Audebert par une épigramme de douze vers, imprimée dans le *Delicia Poëtarum Gallorum*: car c'est de Germain Audebert dont a voulu parler Pierre de Lamoignon dans cette Epigramme. Ces douze vers sont les seuls de Pierre de Lamoignon qui sont imprimez dans les *Délices des Poëtes François*: & ainsi Mr. Baillet s'est tout-à-fait mépris, en disant au chapitre de Pierre de Lamoignon, *Les Poësies de ce jeune Auteur ont été imprimées à Paris in-4. & ensuite en Allemagne l'an 1619. au second Tome du Recueil des Délices des Poësies Latines de la France, par le prétendu Ranutius Gberus.*

Il me reste à remarquer, que ce Maître des Requêtes de Lamoignon dont il est parlé dans les Vers d'Audebert, c'est ce *Carolus Lamonius* dont il est parlé dans la Vie du Président de Thou, en ces termes: *Carolus Lamonius, vir bonus, & aliqua proximitate cum patre conjunctus, Libellorum Supplicum in Regia Magister, rei salinariae inspiciendae, quae perperam, per Delfinatum, Provinciam, & Septimaniam administrari dicebatur, cum delegatis missus fuerat: hic, rogatus à patre ut filium in Urbem rediens, secum reduceret, eum, petitâ à Jacobo Cujacio veniâ, secum Gratianopolim primùm duxit; ubi Franciscum Bellomontium Adretium, vulgò Baronem dictum vidit, cum Adretium salutandum in Episcopi aedibus venisset, & Salucias cum copiis Regiis, quae Subalpinae regionis praesidiis destinatae erant, proficeretur. Hominem tanti nominis dum cum*  
La-

*Lamonio in horto deambulare, attentis oculis conspicatus: qua pingendi facultate adhuc erat, eum, ubi abiit, ex memoria sic effinxit, ut ab omnibus dignosceretur.*  
 Et ce qui suit. C'est à la page 6. de l'édition de Geneve: ce Charles de Lamignon avoit été long-tems célèbre Avocat du Parlement de Paris. Et il en est parlé en cette qualité dans le Dialogue des Avocats d'Antoine Loisel.

## LIV.

*Ce que dit Mr. Baillet que l'Amynte du Tasse est le premier Ouvrage où l'on ait introduit des Bergers sur le Théâtre, n'est pas véritable. Plusieurs particularitez curieuses touchant les Eglogues & les Pastorales.*

**M**onsieur BAILLET. *L'Amynte du Tasse a été le premier Ouvrage, où l'on ait introduit des Bergers sur le Théâtre.* Tome 4  
Partie 1.  
Pag. 393

MENAGE. Cela n'est pas véritable. C'a été un certain Agostino Beccari de Ferrare qui a été l'Inventeur de la Pastorale: Son *Sacrificio, Favola Pastorale*, est de 1553. & l'Amynte du Tasse n'est que de 1573. J'ai fait là-dessus une grande Observation dans mes Remarques sur l'Amynte du Tasse. Et comme je l'ai fort augmentée & mise dans un plus grand jour depuis l'édition de mon Amynte, je la produirai en cet endroit: étant persuadé qu'elle ne déplaira pas à mes Lecteurs.

*La Favola Pastorale, o come la chiama il Tasso, la Favola Boscareccia, è un Poëma Drammatico, nel quale le persone introdotte sono Pastori o Bifolchi, Ninfe o Pastorelle. Non è stato conosciuto da gli Antichi: anzi è cosa moderna. Giovan Battista Manso, Marchese di Villa, nella Vita del nostro Poëta, lo fa inventore di questo genere di Poëma. Et pare che l'istesso Tasso se ne faccia anche l'inventore: dicendo in un suo Sonetto, nella parte terza delle sue Rime,*

Ardite fi, ma pur felici, carte  
Vergai de' vaghi pastorali amori,  
Et fui coltor de' Greci antichi allori  
Nelle rive del Pò, con novella arte.

*L'Autor de' duo Verati vuole che ne sia il primo componitore un certo Agostin de' Beccari. Le parole del Marchese di Villa e quelle dell' Autor de' Verati, come quelle che scoprono l'origine della Pastorale, e contengono di più molte circostanze curiose intorno al nostro Aminta, sono qui da riferire. Quelle del Marchese, son queste: Quivi (in Ferrara) nel verno seguente (1573.) compose, e fè rappresentare il suo Aminta; ch' egli cognominò Favola Boscareccia; con general lode e maraviglia di ciascheduno ch' allora l'udì, o che l'aposcia letto: così per l'eccellenza del componimento, giudicato per ogni sua parte perfettissimo in se medesimo, come per l'invenzione del Poëma eziandio. Percioche, quantunque sia secondo l'universali*

fali e antiche regole della Poëtica composto, nondimeno, quanto alla scena & alle persone in essa rappresentate, & à loro costumi, non se n'era fin à quel tempo nella nostra lingua, nè meno nella Latina, o nella Greca, veduto un' altro tale. Onde se ne puo senza fallo chiamar l'inventore. Conciosiacosache coloro fra gli Antichi che introdussero nelle Scene Boscaccie le Buccoliche rappresentazioni, e le persone de' Pastori e delle Ninfe, come furono tra' Greci Teocrito, e tra' Latini Virgilio, e tra' nostrali il Sannazaro, & alcuni altri Scrittori d'Egloghe; non componessero Favole perfette, nè d'una intiera azione, nè del richiesto spazio di tempo, o di convenevole ligamento e scioglimento; e molto meno con le parti necessarie della quantità; senza le quali niun Poëma si può chiamar regolato: ma gl' introdussero a semplicemente favellare quel che loro veniva à grado, senza sottoporli ad altra regola ch' all' osservanza del costume: onde i loro componimenti si potrebbero più tosto una raunanza di molte Scene, che una Favola Scenica chiamare, avendo essi l'altre regole lasciate alla Comedia & alla Tragedia, che loro parvero maggiormente capaci delle Drammatiche osservazioni. Ma Torquato, facendosi scena de' Boschi, e ritenendo le persone pastorali, si sottopose non men al costume dell' Egloghe ch' alle regole della Comedia e della Tragedia parimente: facendo di tutte tre una maravigliosa, ma vaghissima e regolatissima com-

Ces paroles servent de réponse à ce que dit Monsieur Huet, que les Italiens se sont trompez, attribuant l'invention de la Pastorale au Bec-cari, ou au Tasse, il prétend que la Pastorale a été formée des Chançons Pastorales des anciens. C'est dans sa Dissertation des Romains. Le Pere Rapin prétend qu'elle a été formée sur le Cyclope d'Euripide. C'est dans ses Considerations sur la Poëtique,

composizione. Percioche dall' Egloga prese, come ora dicevamo, la Scena, le persone Pastorali, e' il costume: dalla Tragedia, le persone divine, l'eroiche, i Chori, il numero del verso, e la gravità della sentenza: dalla Comedia, le persone comunali, il sale de' motti; e la felicità del fine, più propria alla Comedia ch' all'altre due. La composizione poi di questo mescolamento, quanto all' unità e integrità della Favola, & al suo circuito, e quanto alla protasi, & alla catastrofe, & all' altre parti quali e quante elleno devono essere, dispose egli secondo le regole, e alla Tragedia e alla Comedia ugualmente comuni: delle quali fù così diligente osservatore che in tutto quel Poëma non a potuto l'Invidia stessa ritrovar mancamento alcuno: se non è per avventura ch' ad altri parvi affai breve. Il che fece egli à volontà del Duca Alfonso: e forse ad imitazione degli antichi Compositori dell' Egloghe. Laqual sua nobilissima invenzione è stata in modo dagli altri begl' Ingegni dell' età nostra approvata, che si come egli fù il primo che à scrivere di questa sorte di Poëma si fosse messo, così molti poscia stati sono coloro che incontanente imitandolo, anno con somma lode la nostra Lingua da altri tali vaghissimi componimenti arricchita. *Offerverò qui incidentalmente, che Clemente Bartoli da Urbino, il quale faceva conserva di tutte le Pastorali Italiane, ne lasciava vedere nel suo gabinetto fin al numero di ottanta, come lo testifica il Zuccolo nel Dialogo dell' Emi-*

*Eminenza della Pastorale. Le parole dell' Autor de' Verati sono queste*: Affi dunque à sapere, che la Poesia Pastorale, benchè 'n quanto alle persone introdotte riconosca la sua primiera origine, e dall' Egloga, e dalla Satira degli Antichi, nulladimeno quanto alla forma & ordine può chiamarsi cosa moderna; essendo che non si trovi appresso l'Antichità di tal favola alcuno essemplio Greco o Latino. Il primo de' Moderni che felicemente ardisse di farlo, fù Agostin de' Beccari, onorato Cittadin di Ferrara: da cui solo de riconoscere il mondo la bella invenzione di tal Poema. Avendo dunque costui veduto; e certo con gran giudizio; che l'Egloga non è altro che un breve, e come suona la voce, scielto ragionamento di duo Pastori, in niuna altra cosa differente da quella Scena che i Latini chiaman *Di-verbio*, se non nell' esser unita indipendente, col suo principio e fine, in se stessa. E veggendo ancor che Teocrito, famosissimo Greco e maestro del gran Vergilio, uscendo dell' ordinario numero di coloro che parlano in così fatti componimenti, una ne fece (*La Pompe d'Adone*) non sol di molte persone, ma di soggetto ancor più drammatico dell' ufato, e di lunghezza più dell' altre notabile, con cinque Interlocutori; de' quali alcuni parlano prima senza l'intervento degli altri, e gli altri poi sopravengono e fanno la parte loro: e finalmente, con quella distintione, e di tempi, e di luoghi, e di fatti ch'è propria del Poema Drammatico.

E più oltre ancora confiderando quel che dice Aristotele, che la Tragica e la Comica Poesia da molto debole nascimento crebbono à quell' ampiezza che tra noi le veggiamo, e che la Tragedia fù da principio cosa molto imperfetta, e che patì diverse alterazioni prima che si potesse alla grandezza dov' ella è; che non aveva se non un solo Istrione, e che il verso se fù mutato; e che di saltatoria divenne grave: il che fù detto ancora da Orazio nelle sua Poëtica Pistola, e'n parte da Diogene Laerzio nella Vita di Platone: il qual dice che da principio il Poëma Tragico si faceva col Choro solo, e che l'espi fù il primo che gli diede un solo Istrione. Esaminando, dico, tutte queste cose il Becchieri, avifò di potere tanto più convenevolmente far lo stesso anch' egli della Egloga, quant' ella a, senza dubbio, con la Pastorale assai maggiore conformità che non ebbero la Comedia e la Tragedia co' debilissimi lor precipii; che niente altro, per testimonio del medesimo Aristotele, furono che rozzi, e, secondo che la ragione ci persuade, assai brevi improvvisamenti. E \*così occupando, non senza sua molta lode questo bel luogo, da penna Greca o Latina non ancor tocco, e regolando molti Pastoralis ragionamenti sotto una sola forma di Drammatica Favola, e distinguendola in Atti, col suo principio, mezzo, e fine sufficiente, e proporzionato col suo nodo, col suo rivolgimento, col suo decoro, e con l'altre parti sue necessarie, se non il choro  
che

che fù poi giunta del Taffo; ne fè nafcere una Comedia; fe non in quanto le perfone introdotte fono Paftori : e per quefto lo chiama *Favola Paftorale*. Tal che fi come la Vita cittadina à il fuo Dramma che fi chiama *Comedia*, così per opera del Beccari, la Vita Paftorale anch' effa à il fuo che fi chiama pur *Paftorale*; ancorche in forma Comica fia compofta. La'nvenzione è poi ftata con tanto applaufò ricevuta dal mondo, e fi felicemente autenticata in Parnafo, che i primi Trovatori del noftro fecolo; e fpezialmente il fopranominato Torquato Taffo; il qual non può negare d'effere ftato nel fuo belliffimo *Aminta* imitator del Beccari; fi fon recati a gran pregio, non folo lo'mpiegarvi l'opere loro, ma il confeguire ancora; o fperarne almeno, fovrano onore, e lode di Poëfia. Or quefto titolo di *Favola Paftorale*, non vuol dire altro che azione di quella forte d'uomini che *Paftori* fono chiamati. E percioche ogni azione Drammatica bifogna che fia Comica, o Tragica, o mifta, il Sacrificio del Beccari non a dubbio che in forma di Comedia non fia teffuta: avendo le perfone private, il rifo, il nodo, lo fcioglimento, e'l fine ch'è tutto Comico. Ma egli non la volle chiamar *Comedia*, prendendo nome generico in vece dello fpecifico, e diffe anzi *Favola* che *Comedia*, per non ufar impropriamente quel nome; il quale avenga che per la forma e per l'altre fue parti ottimamente le conveniffe, nulladimeno per effere fuori della Città, e non

rap-



rappresentandosi cittadini, affai men propriamente dell' ordinario col titolo di *Comedia* si sarebbe nomata: E poi corso questo aggiunto di *Pastorale* a col tempo acquistato forza e significato di sostantivo. Tal che, quando si dice *una Pastorale*, senz' altra Compagnia, s'intende Favola di Pastori. E così per tutto è oggi questo nome ricevuto & inteso, quand egli è solo: *La Pastorale del Beccari: La Pastorale del Tasso*. E così ancora di tutte l'altre, benché gli Autori loro si sien serviti di quella voce per adiettivo, quando l'anno accompagnata con *Favola*, che significa qualità, e non per sostantivo significante azione distinta da quella Favola: e *quel che segue*. *Que' duo Verati*, per dirlo di passo, sono *Discorsi in difesa del Pastor Fido contra Giason di Nores, nobile Cipriotto, ma originario di Normandia, celebre Professor di Filosofia nello studio di Padova; il quale, differendo della Poëtica, aveva parlato delle Tragicomemie Pastorali; come dimostri nella Poëtica: e furono così intitolati dal Verato, celebre Comediante di quel tempo: sopra la morte del quale fece il nostro Poëta quel bellissimo Sonetto che si legge nella prima parte delle sue Rime, e comincia* Giace il Verato qui. *E que' Discorsi sono del Guarini, come lo scrisse il Presidente Tuano nel libro 99. delle sue storie. L' Autor delle Annotazioni sopra il Pastor Fido, il quale è l'istesso Guarini, fa menzione anch' egli di questo Agostin de' Beccari: dicendo, che Torquato Tasso ad imitazione di lui a introdotto il Satiro nella*

Sce-

Tuano  
Libro  
XCIX. della sua Istoria pag.  
102.

*Scena.* Fu ristampata in Ferrara l'anno 1587. questa Pastorale d'Agostin de' Beccari da Ferrara: rivista dall'Autore, e in molti luoghi accresciuta. Nella Prefazione, lo Stampatore dice così: Nè molto passerà ch' anche vi potrei dare la Dafne, Opera Pastorale del medesimo Autore. Lequali vi dovrian senza fallo esser grate, così perche sono molto esemplari ed argute, come perche vengono da persona che diede principio à così fatti componimenti. Percioche avanti che il Signor Beccari facesse questo suo Sacrificio; che ben è da trenta quattro anni; non si leggevano se non poche Egloghe rozze: nelle quali sol due ò tre persone parlavano.

*Ma tornando all' origine delle Favole Boscchereccie, scrisse Donato, che furono le Virgiliane Egloghe nella Scena rappresentate. Bucolica triennio, Asinii Pollionis suafu perfecit: eoque successu edidit, ut in Scena quoque recitarentur. Il Comte Baldesar Castiglione e il Signor Cesar Gonzaga fecero insieme una Egloga intitolata Tirsi: non solo di lunghezza più delle altre notabile: e con interlocutori: de' quali alcuni parlano prima senza l'intervento degli altri; e gli altri poi sopravengono, e fanno la parte loro; ma con un Choro di Pastori, e con una Moresca. Fece altresì Francesco Berni la Cattrina, Atto Scenico Rusticale.*

*Ora, come ad imitazione dell' Egloghe di Pastori fecero i Poëti moderni Favole Pastorali, così ad imitazione dell' Egloghe di Pescatori, fecero Favole Pescatorie, ovvero*

ovvero Nautiche. Il Signor Ugone Grotio, uomo in ogni scienza dottissimo, e benchè da tutti Litterati sommamente, non però bastevolmente lodato, vantasi nel suo Idillio Nautico d'aver il primo corso l'arringo di questa sorte d'Idillii. Non audita cano. Non so il perchè: nessuno potendo dubitare ch' inanzi à lui Giacobbo Sannazaro n'avesse composti. E per i suoi Idillii Nautici vienne egli celebrato dall' Ariosto nel Canto ultimo del Furioso.

Giacobo Sannazar, ch' alle Camene  
Lasciar fa i monte, & abitar l'arene.

*E dal Marini nel primo Sonetto delle sue Rime Maritime.*

La nobil Cetra, ond' Arion primiero  
L'Onde affrenò fù l'animato legno.  
Indi d'Austro placar solea lo sdegno  
E'ntenerir gli scogli il gran Sincero.

*Anzi da Lilio Giraldi nel Poëma de Incommodis Urbanæ direptionis, è tenuto per lo primo Autore di tali Poëmi.*

Et Syncerus abest, cecinit qui primus in acta  
Non priùs auditum Carmen: quo gurgite  
ab alto  
Profiluit Triton, simul & chorus Amphitrites.

*Siccome anche da Giovan Battista Crispo nella Vita del Sannazaro: Fù il primo che scrisse*

scriffe Egloghe Pescatorie. *Delche vantassi l'istesso Sannazaro nella sua Egloga a Ferdinando, Duca di Calabria.*

Nunc litoream ne despice Musam,  
 Quam tibi post filvas, post horrida lustra  
 Lycaei,  
 Si quid id est, falsas deduxi primus ad undas:  
 Ausus inexpertâ tentare pericula cymbâ.

*Il che non è vero: essendo manifesto che Teocrito abbia composto un Idillio Pescatorio. Ma non avendone composto che uno; e quell' istesso molto breve; si può dire che'l Sannazaro che ne à fatto molti, e lunghissimi, ne sia stato il primo componitore. Il che pure deesi intendere non assolutamente: essendo verisimile che non pochi de' Poëti antichi, de' quali a noi non son pervenute le Opere, abbian fatto Poëmi Pescatorii: o Nautici: Giulio Polluce IV. 7. 2. tra i generi de' Poëmi facendo menzione de' Nautici. Ed a questo proposito è da osservare che Bernardino Rota, Poëta Napoletano celebre per le Poësie Latine e Toscane, fù il primo autore d'Egloghe Pescatorie nella Lingua Italiana, come afferma Scipione Ammirato in una sua Lettera posta avanti l'Egloghe Pescatorie del Rota, stampato in Napoli l'anno 1572. E l'istesso Rota nella sua prima Egloga invocando le Ninfe del Mare, dopo aver lodato il Sannazaro, dice così,*

Deh raccogliete intorno al vostro lido  
 "Il suon de' nuovi accenti,

*Quanto*

*Quanto alle Favole Pescatorie, il primo che ne fece, fù Antonio Ongaro: il quale nel suo Alceo, Favola Pescatoria e stato così diligente Imitator del nostro Aminta, che questo suo Alceo da alcuni, Aminto Bagnato si domanda. Torquato Tasso anch' egli pare aver voluto scrivere una Favola Pescatoria: dicendo al Signor Alessandro d'Este,*

O fanciul d'alto ingegno, in mezo all' onde

Nacque la Dea che Pafò onora e Guido,  
Com'è di chiara fama antico grido:

Et ama ancora il Mare, e le sue sponde.

Nè sol fra rozzi tronchi e verdi fronde  
Di vaga selva ella fà dolce nido:

Ma'n cavernoso scoglio, e'n falso nido

Col pargoletto suo talor s'asconde.

Quinci il Ciclope Galatea fugace

Chiama d'un' alta rupe, e dentro all' acque

D'amore ardon le Foche e le Balene.

E se già celebrai col canto audace

I boschi ombrosi, e'l canto audace piacque,

Piaccià, s'effalterò l'apriche arene.

*Il Cavalier Marini, nella Dedicatoria de' suoi Idillii, si gloria d'essere il primo ritrovatore di essi nella Lingua Italiana. Nientedimeno, parecchi anni avanti a lui n'aveva il Preti publicato uno: cioè, quella d'ella Salmace. Ma sopra di ciò trattandosi detto Cavaliere col Signor Castellano, gli disse, che'l Preti l'aveva com-*  
to

to ad imitazion de' suoi; da se a lui, come al suo parzialissimo amico, communicati buon tratto di tempo innanzi che fossero dati alle stampe. Ma circa al nome Italiano solamente fù ritrovatore d'Idillii il Marini: che circa al resto che altro ch' Idillii sono tante Egloghe Drammatiche e narrative composte innanzi al Marini?

Il Sannazaro anch' egli nella sua Arcadia si vanta d'aver il primo nel suo secolo risvegliate le addormentate selve, e mostrata à' Pastori di cantare le dimenticate Canzoni.

## LV.

*Ignorance de Mr. Baillet dans son Métier de Bibliothécaire, au sujet de la Gatomachie de Lopé de Véga.*

**M**ONsieur BAILLET. Il est bon d'avertir le Lecteur que lors que Lopé de Véga vouloit écrire des plaisanteries & des bouffonneries, il se cachoit sous un nom emprunté. C'est ce qui a fait qu'on a attribué à un fantôme, appelé Tomè de Burgillos, un volume de Poësies sous le titre de Rimas humanas y divinas: qui est de Lopé. Et il est constant aussi que c'est lui qui a composé sous le même Nom la Gatomachie, ou le Combat des Chats: qui a passé sur le ventre à tout ce qu'il y a eu en ce genre depuis son tems jusqu'à la Batrachomyomachie d'Homere.

MENAGE. Notre Bibliothécaire n'a jamais vû le Livre de Rimas humanas y  
Tom. VII. Part. I. I divi-

Tome 4.  
Part. 2.  
pag. 69.

*divinas* de Lopé de Véga; & il n'en parle que sur la déposition de l'Auteur de la Bibliothèque des Ecrivains Espagnols. Ce Livre fut imprimé à Madrid en 1634. avec ce titre, *Rimas humanas y divinas del Licenciado Tomè de Burguillos. No sacadas de Bibliotheca ninguna (que in Castellano se llama Libreria) sino de papeles de amigos y borradores suyos. Al excellentissimo Señor Duque de Sessa, Gran Amirante de Napoles. Por Frey Lope Felix de Vega Carpio del Avito de San Juan.* Et il contient plusieurs sortes de Poëmes : des Sonnets, des Chansons, des Silves, des Espinelas. Parmi les Sonnets, pour le marquer en passant, il y en a un au feuillet cinquième verso, qui commence par ce vers,

*Caen de un monte, y liquida laguna,*

& qui finit par ceux-ci,

*Y en este monte, y liquida laguna,*

*Para dezir verdad, como hombre honrado,*

*Jamas me succediò cosa ninguna.*

Il y en a un autre au feuillet 28. qui commence par ce vers,

*Sobervias torres, altos edificios,*

& qui finit par ceux-ci,

*Q gran consuelo a mi esperança vana,*

*Que*

*Que el tiempo que os bolvio breves ruinas,  
No es mucho que acabasse mi sotana!*

Ces deux Sonnets ont été heureusement imitez par Mr. Scarron. Les Silves, qui sont au nombre de sept, sont intitulées *la Gatomachia del Licenciado Tomè de Burguillos*. Les Rimes humaines & divines de Lopé de Véga & sa Gatomachie ne sont donc pas deux Livres différens, comme l'a cru notre Bibliothécaire. Voici le sujet de sa méprise. L'Auteur de la Bibliothèque des Ecrivains Espagnols, dans le Catalogue des Livres de Lopé de Véga, a fait mention de ses *Rimas humanas y divinas*, en ces termes :

RIMAS HUMANAS Y DIVINAS, *Matriti 1634. in-4. sub ascittio illo nomine quo Lupus utebatur in Focosis Carminibus, edi curavit: ludicra omnia. Inter quæ festivissimum est quod nuncupavit LA GATOMAQUIA: sive Felium amores & pugnas: quo antiquorum omnium & recentiorum hujusmodi, post Homerum, authorum luminibus obscuravit.*

Mr. Baillet a passé par sur ces mots, *Inter quæ festivissimum quod nuncupavit:* qui font voir que la Gatomachie de Lopé de Véga fesoit partie de ses Rimes humaines & divines: & comme ces mots LA GATOMAQUIA étoient à *linea*, de même que les autres titres des Livres du même Auteur, il a crû que c'étoit un Livre différent de celui des Rimes humaines & divines.



Voyez ci-dessus au chapitre 7. ce qui a été remarqué touchant Lopé de Véga.

## LVI.

*Bevuë de Mr. Baillet au sujet de ce que Sidronius Hosschius a écrit du Pere Pétau.*

Page 187.  
du Tome 4.  
partie 2.

**M**ONsieur BAILLET. Je veux finir par la recommandation des beaux vers du Pere Pétau à l'honneur de Sainte Geneviève. Plusieurs estiment que c'est ce qu'il a produit de meilleur & de plus relevé. Le Pere Sidronius Hosschius, Jésuite célèbre de Flandre, n'y a trouvé rien à redire, que la négligence avec laquelle il prétend qu'il s'est acquité du vœu qu'il en avoit fait à la Sainte. Et si nous voulons l'en croire, cette négligence a coûté la vie au Pere Pétau: dont la punition, dit-il, a été, ou a paru l'effet de la juste sévérité de Sainte Geneviève.

Nulla laborantem teneat mora. Magne  
Petavi,

Terreor exemplis erudiorque tuis.

Distuleras Divæ promissum solvere carmen.

Hei mihi! quam vindex illa severa fuit.

Ecce furens iterum febris depascitur artus.

Aut fuit aut visa est, hæc tibi pœna moræ.

*Mais je ne sai si ce n'est point parler un peu trop humainement & trop curieusement de*

de la conduite de Dieu, & du pouvoir de ses Saints auprès de lui.

MENAGE. M. Baillet s'est ici tout-à-fait mépris. Sidronius Hoffschius n'a jamais songé à dire que la négligence avec laquelle le Père Pétau s'étoit acquité de son vœu à Sainte Geneviève, luiût coûté la vie. Il n'a dit que ce que le P Pétau a dit lui-même dans son premier Poëme à Sainte Geneviève. Et voici comme le Pere Pétau a parlé de ce vœu :

*Virginis obtestor numen: functusque periclo,  
 Votivos dulci pro luce rependere versus  
 Polliceor, parvâque animam mercede paciscor.  
 Audiit orantis gemitus: vatemque subinde  
 Maluit esse suum. Vives, ait: & mea sacris  
 Munera venturis proprio testata periclo.  
 Hinc canere incipies voti reus. Omnis ab illo  
 Tempore deterâ gelida formidine mortis,  
 Spes redit, & morbi vis importuna remittit.  
 Verùm ubi parva salus, depulsâque corpore  
 febris;  
 Seu vota exciderant animo, seu lenta laboris  
 Tedia, Musarumque vetus fastidia languor  
 Attulit; in longum promissa piacula tempus  
 Distuleram: cùm vix anno vertente recurrens,  
 Acrius incessit morbus, rursusque benigna  
 Virginis auxilium, veniamque orare subegit.  
 Auxilium, veniamque suo Genoveva clientè  
 Nil cunctata dedit. Nec nos promissa referre  
 Præmia distulimus, pactosque sacramus honores.*

*Qua tu, Diva, precor memoris monumenta  
vicissim*

*Pectoris accipiens, instantibus erue morbis.*

Et ce qui suit.

Ce Poëme du Pere Pétau se trouve imprimé dans le Recueil de ses Poësies, imprimé à Paris in douze en 1620 chez Sebastien Chappelet. L'Elégie de Sidronius Hoffchius est de l'année 1646 comme nous l'apprenons de l'argument d'une Elégie de Vallius, imprimé à la tête des Poësies de Sidronius Hoffchius: & le Pere Pétau mourut l'onzième Decembre 1652. Et ainsi il n'est mort que plus de 33. ans après avoir fait le Poëme dont nous venons de parler. Ce qui a troublé notre Critique, c'est que le Pere Pétau peu de tems avant sa mort fit un autre Poëme à Sainte Geneviève, qui commence par ces mots, *Dicebam, suprema mihi jam clauditur ætas*; & qui finit par ceux-ci,

———— — — — *Petavius æger*

*Cantabat veteris quarens solatia morbi.*

Monfieur Baillet ajoûte, que Sidronius Hoffchius n'a rien trouvé à dire dans le Poëme du Pere Pétau que cette négligence avec laquelle il s'est acquité de son vœu. Où cela est-il dit dans les vers de Sidronius Hoffchius? Sidronius Hoffchius n'a point examiné le Poëme du Pere Pétau. Voici le titre de son Elégie: *Matri misericor-*

*ricordia votum à letali morbo.* Il dit dans son Argument, *Luçantem cum morte respexit clementissima Dei Mater, cui Carmen roveram, si valetudinem redderet.* Et par occasion il fait mention dans son Élégie du Poème du Pere Pétau. Voilà comme Mr. Baillet cite les Auteurs.

## LVII.

*Ce que dit M. Baillet, que Hugue Ménard, Moine Benedictein, a fait la Traduction Latine de l'Épître de S. Barnabé, n'est pas véritable.*

**M**ONsieur BAILLET. *On a encore de Dom Ménard des Remarques Critiques sur l'Épître attribuée à S. Barnabé l'Apôtre: qu'il a traduite aussi en Latin.*

Tome 2.  
partie 2.  
page 292.

**MENAGE.** La Traduction Latine de l'Épître Grecque de Saint Barnabé n'est point de Dom Hugue Ménard, Religieux Benedictein de l'Abaye de S. Germain des Prez. C'est une très-ancienne Traduction, trouvée par ce Religieux dans un manuscrit de Corbie: lequel manuscrit paroît avoir près de mille ans, au jugement de Dom Luc d'Achery: qui publia en 1645. après la mort de Dom Hugue Ménard, & cette Lettre Grecque, & cette ancienne Version Latine, & ces Remarques Critiques. Et il n'y a rien de Dom Ménard dans cette Version Latine que quelques pages de la fin: qu'il y a suppléées de l'original Grec: lequel lui fût donné par le Pere Sirmond. Le Pere Sir-

mond trouva à Rome cet original entre les papiers du Pere Turianus, ou Torren-  
tius, ou Torrè, Jésuite Espagnol. On  
ne fait point d'où Turianus l'avoit û.

## LVIII.

*Erreur de Mr. Baillet touchant les Bibles  
Ebraïques de Daniel Bombergue, Im-  
primeur d'Anvers établi à Venise.*

**M**Onsieur BAILLET. Mr. Vossius  
(le jeune) écrit que c'est la Boutique  
de Bombergue qui a donné la naissance à  
tous ces points-voyelles que les Chrétiens  
Rabbinistes considèrent comme venus du  
Ciel. Néanmoins tous les Juifs ne sont pas  
de ce sentiment : & plusieurs prétendent  
que les Editions de Bombergue sont rem-  
plies d'une infinité de fautes : sur tout dans  
les points qui y sont souvent marquez diffé-  
remment dans les mêmes mots & dans le  
même sens.

**MENAGE.** Les Juifs n'ont û cette  
prétention qu'à l'égard de la première édi-  
tion de la Bible de Bombergue. Ils ont  
tous loué sa Bible de la seconde édition,  
comme une Bible exacte dans les points :  
ce qui a été très-véritablement remarqué  
par le Pere Simon.

## LIX.

*Addition au Chapitre de Charle Estienne;  
Imprimeur à Paris.*

**M**onsieur Baillet n'a dit qu'un mot de cet Imprimeur: qui est: qu'il étoit fils de Henri Estienne premier du nom, & conséquemment frere de Robert Estienne, aussi premier du nom: qu'il avoit du savoir: & qu'il avoit composé des Livres très-utiles au Public.

Voici ce que j'en sai davantage. Il étoit Médecin. Et en cette qualité, il a composé un Livre en Latin *de l'Anatomie & Dissection du Corps humain*, imprimé à Paris in folio. Vander Linden en fait mention dans son *de Scriptis Medicis*. Et c'est aussi en cette qualité que Bucanan a fait mention de ce Charle Estienne dans son Elégie sur sa goûte.

*Sape mihi medicas, Groscollius explicat herbas;  
Et spe languentem consilioque juvat.  
Sape mihi Stephani solertia provida Carli  
Ad mala presentem tristia portat opem.*

Antoine Baif en a fait mention en la même qualité dans ses vers adressez au Roi Charles IX. Voici l'endroit:

Je ne fus pas si-tôt hors de l'enfance tendre  
La parole formant, qu'il fut soigneux de  
prendre

(Il parle de Lazare de Baïf, son pere,)

Des Maîtres le meilleur, pour dès-lors m'en-  
seigner

Le Grec & le Latin, sans rien y épargner.

Charle Estienne premier; disciple de Lazare

Le docte Bonami; de mode non barbare,

M'apprint à prononcer le langage Romain.  
&c.

En l'an que l'Empereur Charle fit son entrée

Reçu dedans Paris, l'année defaistrée

Que Budé trépassa, mon pere qui alors

Alloit Ambassadeur pour vôtres ayeul dehors

Du Royaume en Almagne, & menoit au  
voyage

Charle Estienne; & Ronfard qui sortoit hors  
de Page:

Estienne, Médecin, qui bien parlant étoit:

Ronfard, de qui la fleur un beau fruit pro-  
mettoit.

Sleidan  
fait men-  
tion de cet-  
te Ambas-  
sade.

C'est lui qui a fait le *Prædium Rusti-  
cum*. Il l'imprima à Paris en 1554. & le  
dédia à Guillaume Bailli Président de la  
Chambre des Comptes de Paris, bisayeul  
de Mr. Bailli Avocat Général au Grand  
Conseil, auquel il a aussi dédié son *Traité  
de Nutrimentis*. Et en 1577. il imprima  
un Livre avec ce titre, *De diversis Regu-  
lis Juris antiqui, Pandectarum libri quin-  
quagesimi Titulus septimus decimus, cum  
Iusco aut ex eo ducto accuratè collatus &  
emendatus. In eundem Titulum vetus,  
sed incerto auctore, brevis & elegans Com-  
mentarius: nisi tu Placentinum esse dixe-  
ris:*

*ris : eo argumento, quod sequenti pagina componitur.* Il dédie cet Ouvrage au Cardinal Bertrand, Chancelier de France. Et par sa Dédicace, il paroît qu'il avoit déjà fait une première édition de ce Livre. Dans cette première édition, il prend la qualité d'*Imprimeur du Roi*. Il prend la même qualité dans l'édition de son *Prædium Rusticum*; & dans toutes celles de ses autres Livres, outre son Dictionnaire Grec-Latin, qu'il imprima in-4. en 1554. il a fait un Dictionnaire Historique-Géographique-Poétique. Et c'est de ce Dictionnaire dont a entendu parler Cujas en cet endroit du chapitre 3. du Livre 27. de ses Observations: *Ne etiam credamus Indici Caroli Stephani qui Pompeiopolin Cilicie, tanquam ex Solino, postea Trajanopolin fuisse appellatam: mutato, inquit, nomine, postquam in ea fato cedere Trajanus coactus est.* Car ces mêmes termes de Charle Estienne se trouvent dans le Dictionnaire dont nous parlons, au mot *Pompeiopolis*. *Pompeiopolis, Cilicie urbs Mela in descriptione Cilicie: deinde urbs est à Rhodis, Argivisque; post Piratis, Pompeio assignante, possessa: nunc Pompeiopolis: tunc Soloe: Quæ etiam, Solino teste, postea Trajanopolis est appellata: mutato nomine postquam in ea fato cedere coactus est.* Cujas appelle *Index* ce Dictionnaire de Charle Estienne: & c'est comme il est appelé dans la Préface au Lecteur de l'édition de 1618.

Notre Charle Estienne a fait plusieurs autres Livres, mentionnez par la Croix



du Maine & par Mr. Janfon d'Almelovéen: & entr'autres, le *Thesaurus Ciceronianus*, qu'il imprima à Paris in folio en 1556. des Annotations sur les Livres de Baif de *Re Nautica*, & de *Re Vestitaria*: Des Scholies sur l'Andrie de Terence: La Maison Rustique, augmentée par Jean Liébaut Médecin, qui avoit épousé Nicole Estienne, sa fille. Cette Nicole Estienne étoit une personne savante. Devant que d'épouser Jean Liébaut, elle avoit été recherchée, en mariage par Jaques Grevin, Médecin de la Duchesse de Ferrare (1), lequel fit un très-grand nombre de vers à sa louange; qu'il intitula *l'Olympe*. Voyez la Croix du Maine.

C'est lui à qui l'on a l'obligation du Recueil des Lettres de Bunel: ce qui a été remarqué par Scévole de S. Marthe dans l'Eloge de Bunel: où il appelle notre Charles Estienne *virum de literis bene meritum*.

C'étoit un homme de facheuse humeur: ce qui paroît par une Lettre de Maumontius (2) à Jules Scaliger: imprimée parmi

¶ 1. La Croix du Maine a ici trompé M. Ménage qui auroit mieux fait de consulter M. de Thou, ou tout au moins Moreri & le Sr. de la Caille pag. 113. de son Histoire de l'Imprimerie & de la Librairie. Jaques Grevin étoit Médecin de la Duchesse de Savoie.

¶ 2. J'aurois mieux aimé dire par une Lettre de Jean de Maumont. Parmi les Lettres de Dolet il y en a une à ce Jean de Maumont qui étoit grand ami de Jules Scaliger, & passoit pour habile homme sur tout en Grec, jusque-là que le Sr. Gelyot Avocat au Parlement de Dijon, Auteur de l'Indice armorial

mi les Lettres de Jules Scaliger.

J'ai cité tous ces témoignages ; Mr. Janfon ayant écrit que personne, à la réserve de Scévole de Saint Marthe, n'avoit fait mention de notre Charle Estienne. d'Alme-  
lovén.

## LX.

*Méprise de Mr. Baillet touchant un endroit d'Horace où il est parlé de Mimnerme.*

**M**ONsieur BAILLET. *Mimnerme est* Tome 34  
partie 1.  
page 313.  
*Mun des principaux Auteurs du genre Elégiaque parmi les Grecs : mais il semble n'avoir appliqué ses talens qu'à des matières de galanterie : & il avoit le sens si corrompu qu'il ne croyoit pas qu'on pût rien faire d'agréable sans l'Amour & les Jeux, au rapport d'Horace. C'est peut-être ce qui a fait dire à Properce que Mimnerme avoit à l'avantage sur Homere en ce point.*

**MENAGE.** Mr. Baillet me permettra de lui dire qu'il n'a pas entendu l'endroit d'Horace dont il parle. Le voici :

*Si ;*

rial dans l'endroit de son exemplaire de la Bibliothèque de la Croix du Maine où il est parlé de Jean de Maumont a mis de sa main cette note marginale. *Il y en a plusieurs qui croient que ce Maumont soit le vrai Traducteur de Plutarque, & qu' Amyot se le soit attribué, ayant derobé ses papiers après sa mort. Mais je suis surpris que Gélyot n'ait pas réfuté cette fable, lui qui pouvoit s'appercevoir que Jean de Maumont qui vivoit encore en 1584. auroit été en état de réclamer le Plutarque publié long tems auparavant, s'il en avoit été le véritable Traducteur. On a débité quantité de contes de cette nature sur cette Version d'Amyot.*

*Si, Mimnermus uti censet, sine amore jocisque,  
Nil est jucundum, vivas in amore, jocisque.*

Et voici l'original de Mimnerme, rapporté par Plutarque dans son Traité de la Vertu Morale.

Τίς δὲ βίος, τί δὲ τερπνὸν ἄνευ χροῦτης Ἀφρο-  
δίτης;

Τεθναίην, ὅτε μοι μηκέτι ταῦτα μέλοι.

Cela ne veut pas dire qu'on ne peut rien faire d'agréable en vers sans l'Amour & les Jeux. Cela veut dire, qu'il n'y a rien d'agréable dans la vie sans l'Amour & les Jeux : qui est, ce qu'a dit Lucrèce, en ces termes :

*Nec sine te quicquam dias in luminis oras  
Exoritur, neque fit letum, nec amabili quicquam.*

A l'égard de l'endroit de Properce,

*Plus in amore valet Mimnermi versus Homero:  
Carmina mansuetus lenia quarit Amor :*

ce n'est pas par la raison que dit Mr. Baillet ; qui est que Mimnerme ne croyoit pas qu'on pût rien faire d'agréable en vers sans l'Amour & les Jeux ; que Properce a parlé de la sorte : mais parceque Mimnerme parloit mieux d'amour en vers qu'Homere, & que ses vers étoient plus tendres, plus touchans, plus passionnez, que ceux

ceux d'Homere. Car *Homero* est dit en cet endroit pour *Homeri versibus* : qui est une façon de parler que Martial a imitée, en parlant des Géorgiques de Julius Césaris : *Rura, vel æterno proxima Virgilio.*

## LXI.

*S'il est vrai qu'Homere n'ait point dit d'impieitez. S'il est vrai que Virgile n'ait point dit d'ordures.*

**M**onsieur BAILLET. Enfin, outre Tome 3<sup>e</sup>  
part. 1.  
pag. 277. toutes ces considérations qui doivent nous porter à excuser Homere, le P. Rapin en rapporte encore une, qui est fort importante, si elle est bien véritable. C'est, dit-il, qu'il n'a jamais dit d'impieitez ni d'ordures, & qu'il a toujours été sévère & vertueux comme un Philosophe. C'est une gloire qu'il attribue aussi à Virgile : & qui a été moins contestée à ce dernier qu'à Homere.

Il ajoûte ensuite, à la page 281. Aristarque corrigea le texte d'Homere en qualité de Critique & de Grammairien. Et l'on voit dans Plutarque des vers qu'Aristarque a retranchez d'Homere a cause de l'impieeté & de la cruauté de leur expression. Et ainsi, lors que le P. Rapin a dit qu'Homere n'avoit jamais dit d'impieitez, il faut entendre cela de l'Homere corrigé par Aristarque.

MENAGE. Homere est tout plein d'impieitez. Nous apprenons d'Hieronymus, dans la Vie de Pythagore écrite par Laër-

Laërce, que lorsque Pythagore descendit dans les Enfers, il y vit l'ame d'Homere pendue à un arbre, & entourée de serpens, à cause des choses qu'il avoit écrites des Dieux. Et nous apprenons de Laërce, que Xénophane avoit écrit contre Hésiode & contre Homere, reprenant les choses que ces Poëtes avoient dites des Dieux. Sextus Empiricus rapporte deux endroits de ces vers de Xénophane contre Homere & Hésiode. Voici le premier, qui est de la page 341. *Adversus Mathematicos*: ἔνθεν καὶ ΞενοΦάνης διελέγ-  
χων τὰς περὶ Ὅμηρον καὶ Ἡσίοδον, Φήσι,

Πάντα θεοῖς ἀνέθηκαν Ὅμηρός θ' Ἡσίοδος τε,  
Ὅσσα παρ' ἀνθρώποισιν ὀνειδέα καὶ ψόγος ἐστὶ,  
κλέπτειν, μοιχεύειν τε, καὶ ἀλλήλους ἀπατεύειν.

Voici le second, qui est de la page 57. du même Livre: Ὅμηρος δὲ καὶ Ἡσίοδος, κατὰ τὸν Κολοφώνιον ΞενοΦάνη,

Ὅι πλεῖς ἐφθέγγαντο θεῶν ἀθεμίσιαι ἔργα,  
κλέπτειν, μοιχεύειν τε, καὶ ἀλλήλους ἀπατεύειν.

Et c'est ce qui a fait dire à Ciceron, *Homerus humana ad Deos transtulit, divina malle ad nos*. Jules Scaliger dans sa Poétique n'a pas oublié de reprendre Homere pour la même chose. Voici l'endroit: *In XIV. Iliadis Juno Somnum orat, ut Jovem sopitum reddat. Quod ut faciat, promittit ei sedem, in qua quiescat comessabundus. Miserum Somnum, quem ad il-*  
lud

*Ind usque tempus oportuit stantem cibum, capere, more militum. ὕπνε, ἅναξ πάντων τε θεῶν, πάντων τ' ἀνθρώπων, Jam hic nullam Φύσιν Physici isti commentabuntur. Quis enim dicat primum motorem dormire? At enim, inquit, πάντων θεῶν. Et sanè, cum somnus datus sit rebus materiatis ad virium reparationem, Dii Homerici si dormiunt, etiam pereunt. Verùm de illis ipse, quod ajunt Græci, εἰδὲν ὑγιές. Et ensuite: Dii Homerici nihil audiunt, aut sciunt, nisi per nuncios, aut quæ sub oculis habent. Platon reprend aussi Homere, pour avoir dit qu'il s'éleva par les Dieux un ris inextinguible. Ἀσβεστος γὰρ ἔωρτο γέλως μακάρεσσι θεοῖσι. C'est dans sa République. Et nous apprenons de la Poétique d'Aristote, que d'autres le reprochoient pour avoir dit que les Dieux avoient dormi toute la nuit.*

Pour ce qui est des ordures, il n'y en a point dans Homere. Car ce que dit Jules Scaliger, *Usus est impudica voce in ore Junonis, ὀπυιεύμεναι. ὀπυίειν sanè actum ipsum venereum aliquando significat: ut in VIII. Iliadis de matre Gorgythionis, est dit sans raison: ce mot se prenant dans une signification honnête parmi les anciens, comme les Interpretes Grecs d'Homere l'ont remarqué. Et il y en a beaucoup dans Virgile. Ses Eglogues sont pleines d'amour deshonnête. *Novimus & qui te transversa tuentibus hircis, &c. Formosum Pastor Corydon ardebat Alexin.* Il aimoit cet Alexis, comme nous l'apprenons de cet endroit de l'Apologie d'Apulée,  
Quan-*

*Quanto modestiùs tandem Mantuanus Poëta, qui, itidem ut ego, puerum amici Pollionis Bucolico ludicro laudans, & abstinens nominum, sese quidem Corydonem, puerum verò Alexin vocat. Mais Apulée se trompe en ce qu'il dit que cet Alexis étoit le mignon de Pollio: il étoit celui de Mécéna: comme nous l'apprenons de l'Épigramme 56. du Livre VIII. de Martial. Il n'est point parlé dans Homere de ces amours deshonnêtes.*

## LXII.

*Ignorance de Mr. Baillet dans son Métier de Bibliothécaire. Mr. Baillet n'a jamais lu le Digeste.*

Tome 3.  
partie 1.  
pag. 230.

**M**ONsieur B A I L L E T. *Un Auteur anonyme qui a écrit un Traité singulier de l'Autorité d'Homere parmi les Jurisconsultes, dit que ce qui fait le sujet de son étonnement & de son admiration, c'est de voir que dans les Pandectes & les Institutes du Droit Civil on allégué l'autorité d'Homere seul beaucoup plus souvent que celle de tous les autres Poëtes ensemble, & que celle de tout ce qu'il y a eu d'Orateurs & de Philosophes mêmes, qui semblent avoir plus de liaison avec les Jurisconsultes que*

¶ 1. Il faut dire M. de Fermat. Voyez Pellisson pag. 263. de son Histoire de l'Académie François, édition dernière, & le Journal des Savans de l'an 1665. On ne doit ni ajouter le *de* aux noms propres, ni l'en retrancher mal à propos. Sauma-  
se

que les Poètes. Il ajoûte, qu'à peine trouve-t-on une citation de Platon & d'Aristote dans tous les anciens Jurisconsultes & dans les Compilations de Droit. On peut dire que ni Démosthène ni Cicéron, ni aucun des autres Orateurs n'y sont pas plus cités, non pas même Virgile. Mais on s'y est servi des témoignages d'Homère en plusieurs rencontres. Et cet Auteur prend occasion de là de le préférer à Virgile, comme nous le verrons ailleurs.

MENAGE. Si Mr. Baillet avoit pratiqué avec les gens de Lettres, il sauroit que cet Auteur sans nom est un Auteur qui a un grand nom. C'est Mr. Fermat (1) Conseiller au Parlement de Toulouse, très-digne fils du grand Fermat, aussi Conseiller au Parlement de Toulouse. Il m'a donné lui-même cette Dissertation de *Auctoritate Homeri apud Jurisconsultos*, comme un Ouvrage de sa façon. Et j'en ai fait mention en cette qualité au chapitre 43. de mes Aménitez de Droit, en ces termes: *Obiter & hic observandum, Clarissimum Fermatum, Senatorem Tolosanum, virum elegantissimum & doctissimum, & verè τὸ πατρὸς τὸ παιδίον, de Auctoritate Homeri apud Jurisconsultos dissertationem diligentissimè nuper scripsisse, & diligentius multò Scipione Gentili,*  
qui

se ne prenoit point le *de*, M. de Fermat le prenoit. Il faut donc les appeller comme ils s'appelloient eux-mêmes, & qui diroit M. Thou, & M. de Ménage se rendroit ridicule.



qui idem argumentum tractavit Libro 2. Parergon ad Pandectas, capitibus, 8. 9. 10. 11. 12. 13. 14. & 15. Sed in qua tamen diligentiam ejus fugit hic locus Papiniani in Lege 9. de Supellectile legata: Supellectilis mensas, &c. Le même Mr. Fermat a fait depuis r'imprimer cette même Dissertation. Il est vrai qu'il n'y a pas mis son nom. Mais il y a fait mention de l'endroit de mes Aménitez de Droit: *Suam præterea sententiam confirmat Homeri loco Papinianus lege IX. Digestis de Supellectili legata: ut me nuper monuit vir Clarissimus & doctissimus, qui sæculi Varro nuncupatus fuit ab eximio Scriptore, Dominus Menagius, libro cui Titulus Amœnitates Juris Civilis, iterum edito Lutetiæ Parisiorum anno 1676* Et ainsi, il ne peut être revoqué en doute que cette Dissertation ne soit de Mr. Fermat.

Examinons maintenant les paroles de Mr. Baillet. *On allégué l'autorité d'Homere seul beaucoup plus souvent que celle de tous les autres Poètes ensemble. Pourquoi ce mot de seul? A peine trouve-t-on une citation de Platon & d'Aristote, &c. On peut dire que ni Démosthene ni Cicéron, &c. Platon est cité par Callistrate dans la Loi 2. de Nundinis: Aristote est cité par Julien en la Loi 36. de Solutionibus & liberationibus. Démosthène est cité par Marcianus en la Loi 2. de Legibus: & par Claudius Saturnius en la Loi 16. de pœnis. Il est fait mention de Cicéron par Papinien en la Loi 8. Ad Legem Juliam Majestatis. Et par Pomponius en la Loi* se-

seconde, au paragraphe 40. de *Origine Juris*. Et au paragraphe 46. Et il est cité par Ulpien au paragraphe 4. de la Loi 7. *Quibus ex causis in possessionem eatur*. Et par Tryphonin en la Loi 39. de *Bonis damnatorum*. Et par Celsus, en la Loi 96. de *Verborum significatione*. Virgile est cité par Marcianus en la Loi 6. de *Divisione rerum & qualitate*. Xénophon est cité par Gaius en la Loi 233. de *Regulis Juris*. Et Théophraste par Pomponius en la Loi 3. de *Legibus*. Et Chryssippe par Marcianus en la Loi 2. du même titre. Il est aussi parlé du Poëte Ennius en la Loi 2. au paragraphe 38. de *Origine Juris*. Et ainsi, il ne faut pas prendre à la lettre ce qu'a dit Mr. Fermat, qu'Homere est seul plus cité dans le Droit que tous les Orateurs, les Philosophes & les Poëtes. Homere n'est cité que six fois dans le Digeste, & trois dans les Institutes.

## LXIII.

*Ignorance de Mr. Baillet dans son métier de Bibliothécaire. Casaubon n'a point traduit Laërce.*

**Q**Uoique Mr. Baillet fasse son étude principale des Bibliographes, il n'entend point la Bibliographie. Je l'ai fait voir en plusieurs endroits de ces Remarques. En voici une nouvelle preuve. Il dit à la page 405. du Tome 2. Part. 3 que Casaubon a traduit Diogene Laërce : ce qui n'est pas véritable. Casaubon a seulement

ment fait des Notes sur Diogene Laërce. Mr. Baillet dit ailleurs que Mr. Pearson, Evêque de Chester, a fait des Notes & des Corrections sur Laërce: à quoi il n'a jamais songé. Et dans sa Liste des Traducteurs, il n'a point fait mention d'Aldobrandus, Traducteur de Laërce (1). Tout cela me fait croire que Mr. Baillet n'a jamais lû le Laërce de Londres, qu'il cite sans cesse.

## LXIV.

*De la Traduction de Laërce d'Ambroise de Camaldoli.*

**M**onsieur BAILLET: page 310. du Tome 2. Part. 3. *Paul Jove ajoute, que la Version de Laërce d'Ambroise Camaldole n'a rien de l'éloquence & de la pureté de sa Traduction du Traité de la Hiérarchie*

¶ 1. Cet Auteur se nomme en Latin *Aldobrandinus*, & non pas *Aldobrandus*. La même faute se trouve ci-devant pag. 27. Dans un Ecrit François je dirois plutôt *Aldobrandin*, & voudrois en user toujours ainsi à l'égard des Auteurs qui n'ont écrit qu'en Latin, lorsque leurs noms peuvent recevoir commodément une terminaison Française.

¶ 2. Pour peu que M. Ménage eût jetté les yeux sur cette Version du Traité de la Hiérarchie il ne l'eût pas trouvée plus élégante que celle de Laërce par le même Ambroise, & se fût par conséquent bien gardé de dire que l'observation de Paul Jove est véritable.

¶ 3. Ambroise de Camaldoli ayant entrepris de traduire en Latin Diogene Laërce, & ne se sentant pas de génie pour la versification, pria Philephe son ami, Poète de profession, de vouloir bien  
lui

chie de S. Denis, & qu'il s'en faut beaucoup qu'elle soit limée & châtiée comme celle-là.

MENAGE. L'Observation de Paul Jove est véritable (2). Mais le principal défaut de cette Version de Laërce, c'est la trop grande liberté avec laquelle elle a été écrite. Ce que j'ai remarqué dans mes Observations sur Laërce: en ces termes: *Supereſt ut de variis Diogenis Laërtii editionibus differamus. Primum is Latinè prodiit Interprete Ambroſio, Monacho Camaldulenſi, viro non inerudito, ſed qui tantâ licentiâ in his libris vertendis uſus fuit, ut Scriptorem potiùs Hiſtoriæ quàm Hiſtorici Interpretem dixeris.* J'apprens de ces vers de Philèſe, que cet Ambroïſe Religieux de Camaldoli (il fut depuis General de ſon Ordre) l'avoit prié de lui traduire en vers Latins les vers Grecs qui ſont dans Laërce (3):

Am-

lui mettre en vers Latins les vers Grecs répandus dans l'Ouvrage de Diogène. Philèphe le lui promit. Cependant ſoit qu'il trouvât la choſe plus difficile qu'il ne l'avoit cruë d'abord, ſoit qu'il n'eût pas le loisir d'y travailler, il ne s'acquitta point de ſa promeſſe: Ambroïſe ſ'en plaignit & c'eſt le ſujet de cette Satire de Philèphe dans laquelle il ne ménage pas trop ce pauvre Religieux. *S'il s'ennuie, dit-il, de garder ſi long-tems ſon Ouvrage ſans le publier, qu'il ſe contente de traduire en proſe ce qu'il ne ſauroit traduire en vers. Il peut même en omettre pluſieurs qui l'obligeroient à exprimer bien des choſes indignes de ſon caractère:*

*Quod ſi forte moram patitur minus ipſa cupido  
Edendi decimum qua iam produxit in annum,  
Quod nequit ipſe metro poſſit traducere proſâ,  
Poſſit item varios (ſi malit) omittere verſus.*

Quip-

Décade 2.  
Hécatofti-  
che VII.

*Ambrosius queritur , Monachus , quòd legis  
amica*

*Officium , MANETTE , nihil , nec nomina  
curem .*

*Fallitur Ambrosius : nam si scrutabere verum ,*

*Nomen amicitia sanctum mihi , sanctus & usus .*

*Sed fugit Ambrosium vis tanti muneris , atque*

*Ipsius natura rei . Tantùm utile censet ,*

*Atque voluptatem , qua vim conflârit amoris*

*Conseruetque omnem . Nec enim , MANETTE ,  
negabo ,*

*Quod*

*Quippe quibus permulta suo non digna cucullo  
Sint verbis referenda suis .*

Ce fut une nécessité à Ambroise de prendre ce parti, sans avouër néanmoins que ce fut par impuissance de mieux faire. C'est un plaisir de voir comme il tourne cet article dans son Epitre dedicatoire à Cosme de Medicis. Il y a, dit-il, plusieurs vers dans l'original que je n'ai point voulu exprès traduire en vers Latins, ne jugeant pas que ce mélange de vers parmi la prose convint autrement à la gravité de l'histoire, j'ai fait en sorte seulement de ne rien altérer de la fidélité du sens. Les premières éditions de cette Version Latine parurent donc toutes en prose. Peu de tems après Benedetto Brugnoli de Legnago dans le Véronois, appelé par cette raison tantôt *Liniacensis*, tantôt *Veronensis*, ayant été prié par les Badoari Nobles Vénitiens de revoir cette même Version, dans les exemplaires de laquelle il s'étoit glissé quantité de fautes, en fit faire une nouvelle édition que dans son Epitre dedicatoire à ces Messieurs il leur garantit entièrement conforme à l'original du Traducteur aux vers près. Jusque-là ils n'avoient été rendus qu'en prose, Brugnoli en procura une traduction en vers Latins que bien des gens, Erasme entre autres, ont pris pour être d'Ambroise. Mais quelque bonne opinion que Brugnoli ait eüe de son travail, il est aisé de reconnoître qu'en voulant retoucher l'ancienne Traduction il l'a gâtée en beaucoup

*Quod minus obsequium cunctis in rebus amico  
Præstiterim, quotiens intempestiva poposcit,  
Aut consultata minus. Si non epigrammata longi  
Muneris in Latium nondum traduximus, at-  
que*

*Eulogia Argivis solventes protinus oris,  
Quod totiens precibus, totiensque poposcit a-  
micus,*

*Non ideo nobis adeo succenseat, ut nil  
Cogitet officium quod sit rerumque dieque,  
Si res plura petit, patitur quàm temporis hora,*

*Aus*

coup d'endroits, les vers qu'il a substituez à la prose sont misérables, & ceux qu'a donnez depuis Michel Bentin, & qu'Henri Etienne & d'autres ont emploiez dans leurs éditions, ne sont pas meilleurs. Ce Benedetto Brugnoli est le *Benedictus Puerulus* tant loué par Sabellic dans son Dialogue de *reparatione Lingua Latina*. C'est le même à qui Jule Scaliger a consacré un éloge à la fin de ses Héros au sujet d'un prétendu songe qu'il déduit en vers, & que son fils Joseph raconte comme une merveille dans sa longue Lettre à Douza, quoique depuis en sa réfutation de la fable des Bordons il soit obligé de recourir à un autre *Benedetto*, & d'avouër que son Père avoit confondu l'un avec l'autre. M. Ménage au commencement de ses Observations sur Laërce fait mention de *Benedetto Brugnoli*, mais il ne s'est pas souvenu, lors qu'il le fait précepteur de Jule Scaliger, que celui-ci bien loin de reconnoître Brugnoli pour son précepteur, feint au contraire, pour rendre sa vision plus admirable, de ne l'avoir jamais connu, & dit que quand cet homme vénérable lui apparut en songe il lui annonça qu'il étoit *Benedetto Brugnoli* natif de Legnago, précepteur autrefois de ses Oncles & de son Père, qu'il l'avoit porté petit enfant dans ses bras. *Se Benedictum Brugnolum esse, domo Leniaco, qui patrem Benedictum ac patruos literas primas docuisset, ipsum quoque puerulum aliquando inter ulna gestasset.*

*Aut quod tempus avet ; res negligit , audet a-  
micus*

*Officium culpare meum , quòd remque diemque  
Æquali expendens trutina , sic ducit utrique  
Se fecisse satis , duce si Laërtius uno*

*Venerit in Latium , ne si , velut Iris , amictus  
Indutus varios , moveat novus histrio risus.*

*Cantio longa quidem , tot me traducere versus ,  
Quot , gravium vitas describens ille virorum ,  
Rettulit interpretes . Si reddere quaque Latina*

*Nititur Ambrosius , cur non quoque versibus  
ornat*

*Scripta suis ? Metrum nescit , &c.*

Philelfe dans une de ses Lettres , promet à Ambroise de Camaldole de lui traduire en vers Latins les vers Grecs qui sont dans Laërce. Et dans une autre, en parlant d'une Lettre Grecque qu'il avoit reçue de lui, il dit, βελόμενος ἑλληνίζειν, λατινίζει τοπεράπαν. Et il dit dans sa grande Lettre à Leodrysius Cribellus, qui est la premiere du Livre XXVI. *De Ambrosio Monacho nihil habes quod mihi objicias. Nam ego illi, aut quandoque profui, cum tempestivè meo uti voluit officio, aut nocui numquam. Tanquam sis oblitus, te à nobis quandoque castigatum, cum virum illum proterviùs inscitiae carperes, quòd in Diogene Laërtio transferendo, interpretationem versuum, quibus totum illud opus refertum est, prætermiserit.* Et dans Lettre 22. du Livre XXVII. *Sunt nonnulli qui putant se fore Græcè eruditos si eas in-*  
ter-

*interpretationes accuratiùs lectitarint ac didicerint, quas nostri Latini è bonis Græcis fecere malas Latinas. In quibus ea sunt vel imprimis quæ ab Ambrosio, Camaldulensi Monacho, traducta à pluribus habentur in pretio: At ego Diogenem Laërtium cum proximè attentius legerem, quæ ille traduxit, inveni errata propè infinita: adeo ut nihil esse ineptius, nihil corruptius, audeam affirmare. Carebam enim Græco codice: proinde utebar eo Latino. Inpræsentiarum verò sum nactus etiam Græcum. Si quis igitur velit rediscere, legat Traductionem Camaldulensis Ambrosii.*

Voyez ce que j'ai écrit de ce Moine de Camaldoli dans mes Remarques sur la Vie de Mathieu Ménage.

## LXV.

*Erreurs de Mr. Baillet touchant l'Histoire Critique du Pere Simon.*

**M**onsieur BAILLET. Le Pere Simon prétend que la plupart des Juifs, & particulièrement les Rabins qui n'ont point été animez de l'Esprit Saint, & qui n'ont suivi que leurs lumieres naturelles, ont écrit sans solidité: qu'ils n'ont que des puérilités cabalistiques; & que le Talmud, par exemple, contient un million de fables, les unes plus impertinentes que les autres. L'Écriture Sainte est toute mystique, toute allégorique, toute énigmatique. Et les Auteurs sacrez, ayant voulu s'accommoder à l'esprit des Juifs, parmi lesquels & pour les-

Tome I.  
Part. I. page 233.



*lesquels ils écrivoient, n'ont point fait difficulté d'employer ces expressions figurées, pour communiquer aux hommes ce qu'il plaisoit à Dieu de leur inspirer.*

MENAGE. Le Pere Simon n'attribue ces puérilités cabalistiques & ces allégories frivoles qu'à une certaine espèce de Juifs: dont il ne fait aucune estime: & il loue les autres Juifs qui suivent le sens littéral de l'Écriture. Il est à remarquer, que ces mots, *l'Écriture Sainte est toute mystique*, &c. sont de Mr. Baillet, & non pas du Pere Simon.

Tome I.  
Part. I. pa-  
ge 458.

Mr. BAILLET. *Je ne prétens point parler ici d'aucun des Livres sacrez, tels que sont les Livres des Rois; les Paralipomènes; & ceux des Maccabées. Quoique quelques Critiques, sur tout entre les Modernes, ayent voulu, ce semble, nous faire croire que ces Livres auroient pu donner quelque lieu à la perte qu'on a faite des Livres de Gad, d'Iddo, de Nathan, du Prophète Jéhu, des Mémoires de Salomon, de la Chronique des Rois de Juda, de celles des Rois d'Israël, des cinq Livres de Jason le Cyrénien, & de quelques autres dont ils se sont imaginez que ces Livres Saints qui nous sont restez, ne sont que des Extraits, ou des Abrezés.*

MENAGE. Mr. Baillet, dans ses Preuves, nomme parmi ces Critiques le Pere Simon dans son Histoire Critique du Vieux Testament. Mais il n'y a rien de semblable dans cette Histoire. Et le Pere Simon n'y a même rien rapporté touchant les Livres de Gad, d'Iddo, & de Nathan,  
qui

qui ne se trouve dans les Peres Grecs.

Mr. Baillet, au reste, n'a qu'entrevû l'Histoire Critique du Pere Simon: & il n'en a jugé que sur ce qu'en a dit l'Auteur de la Préface de l'édition d'Elzévir, & sur la Lettre de Mr. Spanheim. Cette Préface est réfutée dans celle de l'édition de Rotterdam, & dans la Réponse du Pere Simon aux Sentimens des Théologiens de Hollande.

## LXVI.

*Ignorance de Mr. Baillet touchant le tems que Pétrarque a cessé de faire des vers d'amour. Mr. Baillet n'a jamais lû les Rimes de Pétrarque.*

**M**onsieur BAILLET. Pétrarque vé- Page 15. du  
Tome 4.  
Part. 1.  
quit jusqu'à l'âge de 40. ans dans les amusemens agréables de la Poësie, & dans les passe-tems de la galanterie. Mais depuis ce tems-là, soit qu'il fût fatigué ou désabusé dans les exercices de l'une & de l'autre, soit qu'il voulût bien se faire violence pour souffrir une séparation, il renonça généralement à la bagatelle, & au plaisir qu'il y a d'être Poëte & galant: jugeant qu'il étoit tems de vivre en Philosophe & en Chrétien: quoi qu'on puisse dire qu'il traîna ses chaînes jusqu'à ce qu'il plût à Dieu de les rompre par la mort de sa chere Laure, qui arriva l'an 1348. quatre ans après qu'il eut pris la résolution de changer de vie & d'études.

MENAGE. Mr. Baillet n'a pas l'honneur

neur de connoître Pétrarque. Premièrement, Pétrarque n'étoit point galant : il étoit amoureux. D'ailleurs, il est très-faux qu'il ait cessé à 40. ans de faire des vers d'amour. Et en troisième lieu, il est aussi très-faux qu'il ait cessé d'être amoureux quatre ans avant la mort de Laure. Il devint amoureux de Laure dans l'Eglise de Sainte Claire d'Avignon le sixième Avril 1327. comme il l'a écrit lui-même. Et en ce tems-là, il étoit âgé de 23. ans, & de quelques mois. Laure mourut à Avignon le sixième jour du même mois, de l'année 1348. Depuis ce tems-là, il l'aima encore dix ans. Lesquels dix ans ajoûtez à vingt & un qu'il l'avoit aimée pendant sa vie, font trente & un an. C'est de lui-même que nous avons appris cette particularité.

Sonnet 85.  
de la deuxième partie,

*Tennemi Amor anni vent' uno, ardendo  
Lieto nel fuoco, e nel duol pien di speme :  
Poi che Madonna, e'l mio cor seco insieme  
Saliro al Ciel, dieci altri anni piangendo.*

Il avoit donc cinquante-quatre ans quand il cessa de l'aimer. Et si on en croit Ludovico Beccadello Archevêque de Raguse, il l'aima toute sa vie. *Grandemente dunque l'amò: & in vita di lei, che furono anni 21. e dopo morte per sin ch' egli visse; che furono 26.* Et ainsi, quand Pétrarque a écrit, dans son Epître de *Studio-rum suorum successu*, que la mort de Laure avoit éteint son amour qui commençoit à se rallentir, cela doit s'entendre de son

son amour véhément : & non pas de son amour en général. Pour ce qui est des vers, il en a fait toute sa vie : comme il le témoigne lui-même dans son écrit à la Postérité. Ce qui a été remarqué en ces termes, par le même Beccadello : *la sua vecchiezza spese tutta in sacre lezioni. Dice bene aver si riservato per spasso & ornamento le Muse.*

Il paroît par toutes les choses qu'a dites ici Mr. Baillet qu'il n'a jamais entrevû les Rimes de Pétrarque. S'il les avoit entrevuës, il sauroit que ces Rimes sont divisées en trois parties : que la première comprend les vers que Pétrarque a faits *in vita di Madonna Laura* : que la seconde comprend ceux qu'il a faits *in morte di Madonna Laura* : & la troisième, les Triomphes : qui sont encore des vers sur la mort de Madame Laure : qu'il ne publia pas de son vivant, n'y ayant pas mis la dernière main.

Il est donc vrai de dire que Mr. Baillet n'a jamais vû les Rimes de Pétrarque, le Prince des Poëtes Italiens, & qui est d'une si grande autorité parmi les Italiens, que les Poëtes qui sont venus après lui font gloire de prendre de ses vers entiers dans leurs Poëmes. Et après cela, comment Mr. Baillet peut-il juger des Poëtes Italiens ?

## LXVII.

*Mr. Baillet n'a jamais lû les Considérations du Tassoné sur Pétrarque.*

**M**onsieur BAILLET. *Tassoni*, (il falloit dire *le Tassoni*) a donc fait sur Pétrarque des remarques, dans lesquelles il le traite avec une sévérité inexorable. Il n'y a presque pas une locution ni un mot dans toutes ses Oeuvres Poétiques auquel il veuille faire grace. Il y reprend généralement toutes choses. Il prétend que tout est plein d'absurditez & de defauts inexcusables, &c.

**MENAGE.** Puisque Mr. Baillet n'a point lû Pétrarque, il ne faut pas s'étonner qu'il n'ait point lû les Commentateurs de Pétrarque. Le Tassoné n'estime pas seulement, mais il admire un nombre infini des vers de Pétrarque. Les passages suivans le vont démontrer. Page 334. sur le Sonnet *O dolci sguardi*, qui est le 214. de la premiere Partie: *Io ammiro questo Sonetto per la maniera chiara, nobile, e dolce con che è spiegato.*

Page 220. sur le Sonnet *Nè così bello*, qui est le cent onzième de la premiere partie: *E' Sonetto graziosissimo.*

Et page 42. sur le Sonnet *Sono aximali*; qui est le 16. de la même partie: *Avanza questo Sonetto senza alcun dubbio tutti i passati di bontà: percioche non à parte alcuna disconvenevole: è distinto con metodo: lo stile è dolce e maestoso: la comparazio-*

*ne è vaga; e risponde di parte in parte.*

Page 433. sur le Sonnet *Conobbi*; qui est le 68. de la seconde partie: *Questo Sonnetto è in istile magnifico, ed avanza al mio giudicio quanti ne componesse il Poëta in così fatto stile.*

Et page 382. sur le Sonnet *Quanta invidia*; qui est le 32. de la seconde partie: *E questo pure è di concetti ordinari, non punto ordinariamente spiegati. E l'ordine con che è tessuto, è mirabile, se si considera la varietà con che ripiglia quattro volte lo stesso.*

Et à la même page, sur le Sonnet *Valle, che de lamenti miei sè piena*; qui est le 33. de la même partie: *L'affetto grande con che è spiegato ed espresso questo, l'alza tra' primi, e quanto più s' legge, tanto più egli commuove.*

Et à la même page, sur le Sonnet *Levommi*; qui est le 34. de la même partie: *E questo pure è della medesima classe.*

Page 46. sur la premiere Chançon de la premiere partie: *Tutte le Rime e tutti i versi in generale del Petrarca lo fecero Poëta: ma le Canzoni, per quanto a me ne pare, furono quelle che Poëta grande e famoso lo fecero.* Il y a mille autres semblables jugemens des vers de Pétrarque dans les Considérations du Tassonné sur Pétrarque. Il est vrai néanmoins que le Tassonné dans ses Considérations sur Pétrarque, reprend souvent Pétrarque, & qu'il s'en moque même quelquefois. Ce qui obligea Joseph degli Aromatarii d'écrire contre ces Considérations sous le nom de Crescenzo Pe-

pe. Le Tassonné, pour le marquer en passant, répondit à Joseph degli Aromatarii. Joseph degli Aromatarii répondit à la Réponse du Tassonné, & le Tassonné à celle de Joseph degli Aromatarii. Voyez Leo Allatius dans son Livre intitulé *Apes Urbanae*. Encore une fois: Mr. Baillet n'a jamais vû ce Livre du Tassonné. Il n'a pas vû non-plus ses *Diversi Pensieri*; ses Remarques sur l'Histoire Ecclesiastique; ses Remarques sur le Vocabulaire della Crusca. S'il avoit vû ces Ouvrages, il n'auroit pas écrit qu'on considéroit le Tassonné comme un brouillon, à cause de sa Critique. Mr. Baillet a jugé du Tassonné sur la déposition de Janus Nicius Erythræus dans l'Eloge du Tassonné; car comme je l'ai déjà remarqué plusieurs fois, Mr. Baillet n'a point lû les Originaux.

## LXVIII.

*Guillaume Morel Imprimeur de Paris, faussement qualifié Professeur du Roi par Mr. Baillet. Plusieurs particularitez curieuses touchant ce Guillaume Morel, ignorées par Mr. Baillet.*

Tome 1.  
Partie 2.  
page 37.

**M**onsieur BAILLET. Guillaume Morel étoit Normand, natif de Tailleul. Il eut l'Imprimerie Royale après que Turnébe s'en fut démis. Comme il s'appliqua particulièrement aux Auteurs Grecs, il y réussit fort bien: & ses Editions Grecques sont estimées. Il devoit en effet s'être rendu habile en cette Langue, puisqu'il remplissoit

plissoit une Chaire de Professeur Royal à Paris pour l'enseigner. Et il s'est aussi rendu Auteur par un Dictionnaire Grec-Latin-François, qu'il composa au milieu de tant d'occupations.

MENAGE. Premièrement, le lieu de la naissance de ce Guillaume Morel s'appelle le *Teilleul*, & non pas *Tailleul*, ou plutôt le *Tilleul*: car c'est ainsi qu'on prononce. C'est pourquoi Monsieur Baillet devoit dire *natif du Teilleul*, & non pas de *Tailleul*. Et c'est aussi comme a parlé la Croix du Maine; autrement Grudé; que Mr. Baillet cite dans ses Preuves, pour justifier ce qu'il a dit de ce Guillaume Morel. D'ailleurs, il est très-faux que Guillaume Morel ait été Professeur Royal. Il n'y a â de Professeur Royal du nom de *Morel* que Frederic Morel l'ancien, & son fils Frederic Morel. Lequel Frederic Morel l'ancien, pour le marquer en passant, étoit gendre de Vascofan. Et Frederic Morel le fils, pour le marquer aussi en passant, avoit épousé Isabelle du Chesne, fille de Léger du Chesne dit en Latin *Leodegarius à Quercu*. Mr. Baillet, pour la confirmation de son opinion, nous renvoye à la Bibliothèque de la Croix du Maine, page 151. Et pour la confirmation de la mienne, je le renvoye au Catalogue de du Val des Professeurs du Roi, où Guillaume Morel ne se trouve point. Mais la Croix du Maine ne dit point, comme Mr. Baillet lui fait dire, que Guillaume Morel ait été Professeur du Roi. Voici ses termes:



GUILLAUME MOREL, *natif de la Ville du Tailleul en Normandie, homme docte és Langues: & en Grec principalement. Il a composé en Grec, Latin & François un fort pénible & laborieux Dictionnaire, imprimé par lui-même à diverses fois: & depuis à Lyon: & en autres lieux.*

J'apprendrai ici à Mr. Baillet plusieurs particularitez de ce Guillaume Morel.

Il n'y a point de Ville en Normandie du nom de *Teilleul* ou *Tilleul*. Mais il y a trois Bourgs de ce nom. Celui d'où étoit Guillaume Morel est celui qui est dans le Comté de Mortain. J'ai appris cette particularité de Mr. Bigot: duquel j'ai appris aussi qu'il y a encore dans ce Bourg plusieurs personnes du nom de *Morel*. Et Mr. Bigot a appris ces particularitez de l'Histoire manuscrite du Comté de Mortain de Mr. de S. Jean, Gentilhomme Normand.

En 1544. Guillaume Morel étoit Correcteur d'Imprimerie à Paris, chez Louis Tiletan: comme je l'apprens d'une de ses Lettres Latines, par laquelle il dédie son Commentaire sur les Livres de *Finibus* de Cicéron à Jaque Spifame, alors Chancelier de l'Université de Paris, & depuis Evêque de Nevers: qui est cet Evêque de Nevers qui se fit Huguenot, & qui, selon quelques-uns, a donné lieu au proverbe *Devenir d'Evêque Meûnier*: ce que j'examinerai dans mes Façons de parler proverbiales de la Langue Française. Voici l'endroit de cette Lettre où il est fait  
men-

mention de cet emploi de Guillaume Morel : *Ergo, ut jam videbar Græcorum institutionibus nonnihil instructior, corrigendis Chalcographorum exemplaribus à Joanne Tiletano, Librario diligentissimo, tum demum præficio: nactus equidem Spartam quam ornare pro dignitate ne doctrina quidem plusquam mediocri præditus possit.* Ce Commentaire fut imprimé à Paris in-4. en 1545. chez Louis Tiletan, demeurant vis-à-vis le Collège de Reims. C'est le premier Ouvrage de Guillaume Morel : comme il témoigne lui-même dans sa Lettre à Spifame. *Pro tua igitur in omnes bonarum literarum candidatos benevolentia, has meorum studiorum primitias, vel potius teneros flores, ac primos conatus, suscipe.* Il est dit dans le Pithœana, que cet Ouvrage étoit de Turnebe: ce qui n'est pas vraisemblable. Guillaume Morel donna ensuite sa Table des Sectes des Philosophes, intitulée *Tabula Compendiosa de Origine, successione, ætate, veterum Philosophorum, ex Plutarcho, Laërtio, &c. collecta à Guiljelmo Morelio Tiliano* : imprimée premièrement à Paris in-4. & après, à Basle en 1580. in octavo. Et il donna ensuite son Dictionnaire, intitulé, *Thesaurus vocum omnium Latinarum, ordine alphabetico digestarum, quibus Græcæ & Latinae respondent.* Ce titre de *Trésor*; comme ces autres, *Trésor de la Langue Latine, Trésor de la Langue Grecque* des Eriennes, me font souvenir de ce mot de Domitius Pison de la Préface de Pline, *Thesaurus oportet esse, non libros.* Il est à remarquer

que dans le Dictionnaire de Guillaume Morel il y a un nombre infini de passages des Géoponiques, de la version en Grec du Livre de Ciceron *de Senectute* par Gaza, & de celle du *Somnium Scipionis* de Ciceron, & des Métamorphoses d'Ovide, par Planudes. Lesquelles versions de Planudes, qui n'ont point encore été imprimées, sont dans la Bibliothèque du Roi (1). Ce Dictionnaire fut imprimé la première fois en 1560. à Paris chez l'Auteur. Il fut imprimé ensuite à Genève en 1608. chez Pierre de la Roviere avec quelques Additions d'un Anonyme; & ensuite à Paris en 1662. chez Savinien Pigoreau.

Guillaume Morel au reste n'imprimoit pas moins bien en Grec & en Latin, ni moins correctement, que Robert Etienne, le plus excellent & le plus savant Imprimeur de France. Et cependant il mourut ruiné : comme nous l'apprenons de Turnébe dans son Epître Dédicatoire de S. Cyprien à Charle IX. imprimé à Paris par Guillaume Des-Bois in-folio en 1564. & de Lambin dans sa Préface sur Démosthene, achevé d'imprimer à Paris in-folio en 1570. par Jean Bienné.

Voici les paroles de Turnébe: *Fam feliciter Dionysium* (c'est Denis l'Aréopagite) (2) *ejusque Interpretem & Paraphras-tem ediderat Guillelmus Morelius: Cyrilli*  
Ca-

\* ¶ 1. Des deux versions ici mentionnées, l'une du *Somnium Scipionis* de Ciceron par Planudès, l'autre des Métamorphoses d'Ovide par le même, j'avoue que la dernière n'a point encore été imprimée, mais

*Catecheses ad umbilicum perduxerat: Cyprianum multis undique conquisitis & corrogatis exemplaribus, libris etiam auctum; propè absolverat; cum repente horum Auctorum editioni immortuus, familiam ere alieno coopertam; uxorem orbam, liberos inopes, reliquit. Is nunc pro sua familia Cyprianum, Rex Christianissime, ablegat: quem in tuo nomine apparere volui: per eumque te supplex orat & obsecrat, suorum ut liberorum solitudinis & inopiæ miserearis: aliquidque elargiaris, ad æs alienum, non nequitia, sed studio bene merendi contractum, luendum atque dissolvendum. Erant ei annua à patre tuo, augustissimo Rege, Errico, constituta; sed hisce proximis annis communium temporum iniquitas & angustie ararii non permiserunt ut illa liberalitate frueretur.*

Voici celles de Lambin: *Cum scirent omnes homines qui literarum Græcarum studio delectantur, Demosthenem à Guillelmo Morelio, Typographo Regio, viro experiente ac strenuo; & quamquam non admodum locuplete, magnis tamen & multis artis Typographicæ facultatibus atque adjunctis ornato; annis ab hinc circiter duodecim, temporibus Reipublicæ etiam tum tranquillis & pacatis, coeptum excudi, &c. Guillelmus Morelius annis aliquot antequam Demosthenis editionem susciperet,*  
duo

mais la première l'a été à Venise, à Lyon, & à Strasbourg.

¶ 2. Il falloit dire: c'est Denys, le prétendu Axiopagite,

*duo exempla, unum Aldinum Venetiis, alterum Germanicum Basileæ impressum, cum octo vetustis Codicibus manuscriptis ex Bibliotheca Regia depromptis, diligentissimè contulerat.*

Guillaume Morel mourut en 1564. & lors qu'il mourut, son Edition de Démosthene en étoit à l'Oraison de *malè obita legatione*: vers le milieu des Oeuvres de Démosthene. Jean Bienné, *totius Instrumenti Typographici successor, matrimonio cum Vidua contracto*, entreprit d'achever l'Ouvrage: priant Lambin de lui aider. Lambin lui aida: & Jean Bienné acheva cet Ouvrage. C'est ce que nous avons appris de Lambin au lieu allegué.

Mr. Caille (1), dans son Histoire Manuscrite des Libraires & des Imprimeurs de Paris, a fait mention de plusieurs de ses Ouvrages dont nous n'avons point parlé.

Etienne Prévoiseau, Imprimeur de Paris, a pris dans quelques Livres qu'il a imprimez la qualité d'héritier de Guillaume Morel: ce qui donne sujet de croire qu'il étoit son gendre.

## LXIX.

*De Robert Etienne, Imprimeur du Roi,  
& de Jean Thierri, de Beauvoisis.*

**R**obert Etienne étoit fils de Henri Etienne, premier du nom, Imprimeur de

(1) M. de la Halle,

de Paris. Il fit son apprentissage sous Simon Colinet, ou de Colines, qui étoit son beau-pere: car Simon Colinet, ou de Colines, après la mort de ce Henri Etienne, épousa sa veuve. Robert Etienne a été sans contestation le plus savant Imprimeur du monde. Il savoit parfaitement le Grec, comme le témoigne la Préface Gréque qu'il a mise devant son Nouveau Testament Grec. Il savoit de même le Latin, comme le témoigne son Trésor de la Langue Latine. Et il n'étoit pas ignorant de l'Ebreu; comme le témoignent les Livres Ebreux qu'il a imprimez. Et il savoit aussi fort bien le François; comme le témoigne sa Grammaire Françoisse. Il ne faut pas oublier ici les Eloges que lui donne Paul Manuce; Mr. Jansson d'Almelovéen, ni Mr. Baillet, n'en ayant point fait de mention. Les voici: *Robertus Stephanus, Parisiensis: quo ego secundum patrem meum, in emendandis atque edendis veterum scriptis, neminem fuisse aut esse arbitror diligentiorum.* C'est sur l'Épître 19. du Livre XV. des Épîtres de Cicéron & sur l'Épître 14. du Livre XII. *Robertus Stephanus, Typographus Parisiensis diligentissimus.*

Mr. Baillet a écrit qu'il faisoit mettre sur les Quais, sur les Ponts, & dans les Places publiques de Paris les Livres qu'il imprimoit, avec des affiches par lesquelles il prioit tout le monde de les vouloir lire & de les corriger; promettant de grosses sommes d'argent pour récompenser la peine de ceux qui y remarqueroient  
des

des fautes. Cela n'est pas véritable. Il exposoit sur la boutique ses feuilles imprimées & non tirées, & il promettoit des sols & des doubles à ceux qui y trouveroient des fautes.

Mais ce que Mr. Baillet a dit que Robert Etienne avouoit ingenuement qu'il n'y avoit dans son Trésor de la Langue Latine que le travail & l'industrie qui fussent de lui, est véritable. Il fut aidé dans cet Ouvrage, premièrement par Budée, par Baif, & par Tusan, comme il le témoigne dans la Préface de sa première Edition; qui est je croi celle de 1536. (1). Et il fut aidé ensuite dans ce même Ouvrage par Jean Thierrî, de Beauvoisis: comme il témoigne dans sa Préface de l'édition de 1543. On a ômis ces Préfaces dans la der-

¶ 1. Je transcrirai ici le commencement de deux Lettres de M. Bigot, desquelles M. Ménage, à qui elles sont écrites, n'a pas su faire son profit. L'une est du 3. Janvier 1689. l'autre du 15. suivant. Voici le commencement de la première.

Il faut, Monsieur, que je vous fasse part du présent que je me suis fait pour mes érénes. Je me suis donné la 1. édition du *Thesaurus Lingua Latina* de Robert Etienne en 2. vol. in fol. faite en 1531. Il est vrai que dans le frontispice il n'a mis que *Dictionarium, seu Latina Lingua Thesaurus*. Ce furent ses amis qui lui conseillèrent d'ajouter *Thesaurus* à *Dictionarium*. Il le dit en ces mots: *Ob tantam formularum Latinè loquendi copiam, & varietatem, non ab re doctissimis quibusdam placuit hoc nostrum opus appellare Latina Lingua Thesaurum, quasi Latini sermonis quoddam promptuarium*. Il marque qu'il fut deux ans entiers à le composer, & qu'il y travailloit jour & nuit; qu'il consultoit les gens savans. *Quoties toto mihi oppido cursitandum fuit, ut ex doctissimis viris modo hunc, modo illum de dubiis subinde conulerem*. Il assure qu'il n'y a pas un mot dans ce Trésor, qu'il n'ait

dernière édition: qui est de Lyon, en 1573. en quoi on a û tort.

Ce Jean Thierrî, pour le marquer ici par occasion, a revû & corrigé la première édition des Annotations de Budée sur les Pandectes, faite par Robert Etienne (2): & ayant fait r'imprimer ces Annotations par Vascofan, il les dédia à Gilles le Maître, premier Président du Parlement de Paris. Il a aussi revû & corrigé la Traduction Françoisè de Columelle, faite par Claude Cotereau, Chanoine de Paris, Auteur du Livre de *Jure & Privilegiis Militum*. Cette Traduction revuë par Jean Thierrî a été imprimée à Paris in-4. en 1557. chez Jaques Kerver, où ce Jean Thierrî, ensuite de son Avis au Lecteur, a mis ce distique au Lecteur,

*Vet-*

n'ait écrit de sa propre main.

Voici le commencement de la 2. Lettre.

Si j'eusse cru, Monsieur, que vous eussiez voulu faire une addition à votre Anti-Baillet de ce que je vous ai mandé touchant la première édition du *Thesaurus Lingua Latina* de Robert Etienne, je vous aurois marqué que dans la Préface il dit que plusieurs de ses amis le pressoient de rimprimer le Calépin. Qu'il s'en excusoit disant qu'il y avoit trop de fautes à corriger, quantité de mots qui n'étoient pas de bon Latin, quantité d'autoritez prises d'Auteurs du moyen âge. Il aima mieux faire un Dictionnaire nouveau, que de corriger le Calépin.

¶ 2. M. Ménage veut-il dire que Robert Etienne est le premier qui ait imprimé ces Annotations sur les Pandectes? Cela ne seroit pas vrai, Josse Badius les avoit imprimées auparavant? Veut-il nous donner à entendre que Robert Etienne a fait plus d'une édition de ces Annotations? Cela ne seroit pas vrai non plus, il ne les a imprimées qu'une fois.



*Verterat hac olim Coterius, at omnia multò  
Integriora tibi, Lector amice, damus.*

Et il dit à la page 567. qu'il a mis dans le Trésor de la Langue Latine, & dans le *Dictionarium Latino-Gallicum* des exemples de *musteus*, de *liber*, de *caseus*, & de *fructus*.

Jean le Frere de Laval, fit imprimer in-folio à Paris en 1552. chez Nicolas Chesneau un Dictionnaire François-Latin, corrigé & augmenté par Maître Jean Thiéri.

Robert Etienne demouroit à Paris dans la rue de St. Jean de Beauvais, à l'enseigne de l'Olivier, vis-à-vis les Ecoles de Droit Canon: où la Reine Marguerite de Navarre, sœur de François I. & femme de Henri d'Albret Roi de Navarre, l'a visité plus d'une fois (1).

On a ômis dans le Catalogue des Livres qu'il a imprimez, les années dans lesquelles ces Livres ont été imprimez: ce qui n'est pas une petite negligence.

Je reviens à Robert Etienne. Je viens d'apprendre que la premiere Edition de son Trésor est de 1531. & non pas de 1536. comme je le croyois: & qu'elle a pour titre *Dictionarium*, seu *Latinae Linguae Thesaurus*. Et j'apprens de la Préface,

¶ 1. Cette remarque étoit assez curieuse pour mériter d'être appuyée d'une citation. Je souhaiterois aussi que Daniel Heinius nous eût appris d'où il tenoit ce qu'il a écrit dans sa Lettre à Primierius, que François I. alloit de tems en tems voir

Ro-

ce, que ce furent ses amis qui l'obligerent à lui donner le titre de *Trésor de la Langue Latine. Ob tantam formularum Latine loquendi copiam & varietatem, non abs re doctissimis quibusdam placuit hoc nostrum opus appellare Latinæ Linguæ Thesaurum: quasi Latini sermonis quoddam promptuarium.* Il dit dans cette Préface, qu'il fut deux ans à composer cet Ouvrage; qu'il y travailloit jour & nuit, qu'il consultoit sur ses doutes les gens sçavans; & qu'il n'y a pas un mot qu'il n'ait écrit de sa main.

## LXX.

*Méprises de Mr. Baillet touchant les Noms de famille des Auteurs.*

**M**onsieur BAILLET n'est pas mieux informé des Noms de famille des Auteurs que de leurs Noms de batême, de leur patrie, & de leur profession.

Au lieu de *Ranconnet* il dit toujourns *Rançonnet*. Voyez à la page 342. du premier Tome.

Il dit aussi toujourns *Carpantier*, au lieu de *Charpantier*, en parlant de Jaque Charpantier, Médecin de Paris & Professeur du Roi: voyez aux pages 63. 64. & 354. du Tome

Robert Etienne, qui, lors qu'il étoit occupé à la correction de les épreuves, ne faisoit nulle difficulté de prier le Roi d'attendre un peu. *Franciscum I. ad Robertum Stephanum subinde visisse, & cum ei non vacaret, quod eorum quæ tum edebantur emendationibus intentus esset, paulum expectare jussim.*

Tome premier\* : ce qui fait voir qu'il ne le connoît que par les Eloges Latins qu'on a faits de lui, où il est appelé *Car-pentarius*.

A la page 101. du Tome 2. partie 2. il traduit ELIAS VINETUS par *Elie Vinette*. Il l'appelle encore de même à la page 384. du Tome 3. Partie 2. Ce célèbre Professeur de Bourdeaux s'appeloit *Vinet*. C'est ainsi qu'il est appelé dans son Livre, intitulé *Recherche de la plus ancienne mémoire de Saintes*, imprimé à Bourdeaux en 1584. par Simon Millanges. Et dans le Supplement de la Chronique Bourdeloise en l'an 1587. *Les Livres de la Bibliothèque de Mr. Vinet furent achetez par la Ville*, &c. Scévole de Sainte Marthe dit qu'il étoit du Village de Vinet dans la Saintonge: *E Vinetorum pago apud Sanctones, in agro Barbeziensi*: ce qui donne sujet de croire qu'il avoit été appelé *Vinet* de ce Village.

A la page 138. de la seconde partie du second Tome, en parlant de Ramirés de Prado, Auteur Espagnol, Commentateur de Martial, il l'appelle *Ramirés del Prado* †: & à la page 237. du même Tome il l'appelle *del Prado Ramirés*. Ce qui fait voir qu'il ne fait point la Langue Espagnole, quoi qu'il se pique de la savoir. *Ramirés de Prado*, est une famille noble d'Espagne.

A

\* [La faute ne subsiste qu'à la page 354. A D D. de l'Edit. d'Amst.]

† [Cette faute a été corrigée A D D. de l'Ed. d'Amst.]

A la page 127. du Tome 2. partie 1. il appelle Foglieta, *Foilette*. Quell' ignorance!

A la page 403. du second Tome, partie seconde, en parlant de Michaël Fayus, qui a donné le Manile *ad usum Delfini*: c'est ainsi qu'il faut dire, & non pas *Delfhini*; il l'appelle *Mr. de la Faye*, au lieu de *Mr. du Fay* (1).

A la page 52. de son Catalogue des Imprimeurs, il appelle Chouet, l'Imprimeur de Geneve *Choïet* ou *Chovet*. Un aussi grand Bibliothécaire qu'est Mr. Baillet, ne devoit pas ignorer le nom d'un aussi célèbre Imprimeur qu'étoit cet Imprimeur. Il y a encore aujourd'hui à Geneve des Imprimeurs de ce nom, qui ne sont pas moins célèbres que celui dont nous parlons.

Il appelle de même *Juvel* ou *Ivel*, Jean Ivel Evêque de Salisberi.

A la page 309. du Tome 4. partie 1. au chapitre de Bucanan, il appelle *Briand de la Vallée* ce Briandus Vallius Conseiller du Parlement de Bourdeaux, auquel Bucanan a adressé son Elégie, intitulée *Prolena Apologia*, qui commence par ce distique,

*Posse putet quisquam fieri, doctissime VALLI,  
In famulas Veneris durus ut esse queas?*

Et

¶ 1. Faute reconnüe auparavant & corrigée par Baillet pag. 403. du Tom. 2. Part. 2.

Et sur la mort duquel il a fait cette Epigramme :

*Dignus erat Pyllo canescere Vallius avo :  
 Hospite si tanto digna fuisset humus.  
 Ergo seni, quo nil melius, nec doctius, orbe  
 immenso vidit Sol, Deus astra dedit.*

Il s'appeloit *Briand de Vallée*. C'est ainsi qu'il est appelé dans les Regîtres de 1544. du Parlement de Paris, à l'endroit où il est parlé des Commissaires députez du Parlement de Bourdeaux, pour assister au procès du Chancelier Poyet. *Conseillers du Parlement de Bourdeaux : Pierre Boucher, Briant de Vallée*. Et dans la Chronique Bourdeloise de Gabriel de Lurbe, en 1539. *Briand de Vallée, Conseiller du Roi en la dite Cour, de rare & exquis savoir, institue au College de Guienne une Leçon en Théologie le premier Dimanche de chaque mois, avec pension annuelle : laquelle par la negligence, tant des héritiers, que des Magistrats, est perdue*. Et c'est ce *Briandus Vallea*, Conseiller au Parlement de Bourdeaux, à qui Jules Scaliger a dédié son Fragment de l'Histoire des Animaux (1) d'Aristote appelé communément *le dixième Livre de l'Histoire*

¶ 1. Jule Scaliger n'avoit pas seulement dédié à ce Conseiller le dixième Livre, mais tous les Livres de l'Histoire des animaux d'Aristote traduits en Latin de sa façon, & enrichis de ses Commentaires. Cela paroît tant par les propres mots de Sylvius Scaliger produits par M. Ménage, que par l'Epitre

*soire des Animaux d'Aristote.* Silvius César Scaliger, fils de Jules, dans sa Préface imprimée à la tête de ce Fragment, a fait mention de cette dédicace, en ces termes: *Inter cetera ipsius opera* (il parle de Jules Scaliger son pere) *novem de Historia animalium, quos propediem edituri sumus, & hunc, qui, ut opinor, non rectè Decimus inscribitur, à se Latinos factos, & Commentariis illustratos, Briando Valleæ, Regio in Senatu Burdigalensi Consiliario, Viro nobili & erudito, dicaverat.* Joseph Scaliger, frere puîné de Silvius César Scaliger, a fait mention d'un Vallius dans son premier Scaligerana, page 80. en ces termes: *Goveanus in Valliam, Senatorem Tolosanum;*

Dum tonat, in cellas propero pede Vallius  
imas

Confugit: in cellis non putat esse Deum.

*Vallius respondet:*

Antoni Goveane, tua hæc Marrana pro-  
pago

In cælo & cellis non putat esse Deum.

Je croi que ce Vallius est notre Briand  
de

pitre dédicatoire de Jule qui nous reste encore parmi ses Lettres, & que le Président Mauffac a fait imprimer au devant de ce dizième Livre de l'Histoire des animaux. Outre cette Epitre il y en a encore trois autres *Briando Valleæ* parmi celles de Jules Scaliger.

Tom. VII. Part. I. L

de Vallée (1), & que Vertunien Sr. de Lavau, Médecin de Poitiers, qui a recueilli ce Scaligerana, l'a appelé par inadvertance *Conseiller de Toulouse*, au lieu de *Conseiller de Bordeaux*. Et ce qui me confirme dans cette créance, c'est ce que m'a écrit depuis peu Mr. Fermat, Conseiller au Parlement de Toulouse, que dans la Liste des Conseillers du Parlement de Toulouse, il n'y en a point du nom de *Vallée*, ni de celui de *la Vallée*, ni de celui de *du Val*. Il paroît par tous ces passages que nôtre Briant de Vallée, Conseiller au Parlement de Bordeaux, étoit un homme illustre, & ainsi son nom de famille n'a pas dû être ignoré par Mr. Baillet. J'oubliois à remarquer, qu'il étoit Saintongeois : ce que j'ai appris du Livre *de Viris illustribus Aquitaniae* de Gabriel de Lurbe.

## LXXI.

¶ 1. C'est lui-même. L'Epigramme a été conçue en ces termes, & avec cette Inscription de *Briando Vallio*;

*Cum tonat, ad cellas trepido pede Vallius imas  
Confugit, in cellis non putat esse Deum.*

Elle se lit ainsi, & dans les Poësies de Govean imprimées chez Gryphe l'an 1542. & dans le premier Tome du Recueil fait par Léger du Chesne, intitulé *Flores Epigrammatum*. Elle se lit aussi avec la réponse, pag. 175. des *Devises de Paradin augmentées* par F. d'Amboise. Voici le passage tout au long. *Mais je reciterai deux vers que fit Govean Portugais adressans à un Conseiller de Bourdeaux nommé Préjant du Val lesquels il lui bailla en forme de placet,*

LXXI.

*Méprises de Mr. Baillet touchant le tems de la naissance & de la mort de quelques Auteurs (2).*

**I**L dit à la page 443. Tome 4. partie 2. que je suis né vers la fin du Regne de Henri IV. Henri IV. mourut le 14. du mois de Mai de l'année 1610. & je nâquis le 23. du mois d'Août de l'année 1613. Mais cette faute de Mr. Baillet n'est pas une faute d'ignorance: c'est une faute de malignité. Il me reproche mon âge en plusieurs endroits de ses Ouvrages. Mais plus je suis âgé, & plus il me doit de respect: *Semper in civitate nostra senectus venerabilis fuit. Namque majores nostri panè eundem honorem senibus quem*  
Ma-

Corrig. le 15. suivant le *Menagiana* Vol. I. pag. 322. Ed. de Paris 1715.

*Cum tonat, ad cellas celeri pede Vallius imas  
Confugit. In cellis an neget esse Deum?*

Auquel ce docte Sénateur célébré par Bucanan fit cette prompte réponse:

*Antoni, genus hoc vestrum, Marrana propago  
Et caelo, & cellis abnegat esse Deum.*

**O**n observera ces différentes leçons, & j'ajouterai que Rabelais fait honorable mention de Briand Valée (c'est ainsi qu'il le nomme) en deux endroits de ses Oeuvres, savoir livre 4. chap. 37. où il le qualifie Président, & l. 2. c. 10. où il l'appelle simplement du Douhet, du nom apparemment d'une terre dont il étoit Seigneur.

¶ 2. Baillet avoit déjà reconnu, & corrigé de lui-même la plupart de ces méprises,



*Magistratibus tribuebant*, dit Callistrate le Jurisconsulte en la Loi cinquième au Digeste de *Jure immunitatis*. Remarquez que je suis le seul de tous les Auteurs vivans, dont Mr. Baillet a marqué la naissance, ce qui ne permet pas de douter qu'il n'ait marqué par malignité ce qu'il a écrit ici de mon âge.

Il dit à la page 234. du 4. Tome Part. 1., que Joseph Scaliger mourut en 1606. \* Il mourut en 1609.

Il dit à la page 215. du Tome 4. partie 2. que Mr. de Balzac mourut en 1657. † Il mourut en 1654.

Il dit à la page 271. Tome 2. Part. 2. que le Pere Sirmond mourut en 1651. & p. 275. (1) le Pere Petau en 1653. Le Pere Petau mourut l'onzième Décembre en 1652. & le Pere Sirmond en 1651. le 7. Octobre.

Voyez la Note 5. de M. de la Monnoye, p. 246. 247.

Il dit à la page 247. du 2. Tome, partie 1. que Bellarmin mourut en 1622. il mourut en 1621.

Il

\* [Cette faute & la suivante sont corrigées dans les endroits citez. ADD. de l'Ed. d'Amst.]

† [Cette faute est corrigée. ADD. de l'Ed. d'Amst.]

¶ 1. Ou il y a ici faute d'impression ou M. Ménage s'est mépris. Baillet dans l'endroit cité & ailleurs met en 1652. la mort du P. Sirmond qui certainement mourut le 7. Octobre 1651. Ainsi M. Ménage au lieu de le reprendre d'avoir marqué cette mort en 1651. doit au contraire le reprendre de ne l'y avoir pas marqué. Ce qu'il y a de plaisant c'est que Baillet ayant eu communication du manuscrit de M. Ménage a cru avoir fait la faute dont celui-ci le reprend, & s'accusant d'avoir mis la mort du P. Sirmond en 1651. déclare qu'il auroit dû

Il dit à la page 203. Tome 2. partie 1. que Jonsius, Auteur de l'Histoire Philosophique, est mort depuis peu. Il mourut en 1659. Voyez ci-dessus chapitre 22.

Il dit à la page 281. Tome 2. Part. 2. que Daniel Heinsius mourut en 1653. Il mourut en 1655.

Il dit à la page 160. du Tome 2. partie 1. qu'Aubert le Mire mourut en 1639. Il mourut en 1640.

Il dit à la page 221. Tome 4. partie 1. que Jean de la Case Archevêque de Benevent (2) mourut en 1556. Il mourut en 1559. comme l'a très-veritablement remarqué Ferdinandus Ughellus dans son *Italia Sacra*, au Chapitre des Archevêques de Bénévent.

Il dit à la page 72. du Tome 4. partie 2. que le Chiabrera mourut le 14. Octobre 1638. âgé de 86 ans. L'Imprimeur de ses Poèmes Héroïques posthumes le fait mourir la même année dans la 87. année de son âge.

II

dû la mettre en 1652. Erreur d'autant plus ridicule que pag. 137. du tom. 6. part. 2. de ses *Anti*, ne se souvenant plus de sa rétractation publiée 3. ans auparavant il dit que le P. Sirmond mourut le 7. Octobre 1651. en quoi il a raison & se contredit en même tems.

¶ 2. Je croirois plutôt qu'il y auroit faute dans Ughellus, soit de l'Auteur, soit de l'Imprimeur qui auroit fait du 6. un 9. en le renversant. Ces termes d'une Lettre d'Alfonse Cambi au Commandeur Annibal Caro datée de Naples le 8. de Décembre 1558. marquent clairement que le Casa n'étoit plus alors en vie: *Poiche credo che havuto habbiate sopra cio con Monsignore, (che sia in gloria) il parlo del Casa, alcuni ragionamento.*

L 3

Il dit à la page 248. du Tome 4. partie 1. que Joachim du Bellay mourut le premier Janvier 1560. âgé de 35. ans : ce qu'il a pris de Scévole de Ste. Marthe. Le Président de Thou a écrit qu'il mourut ce jour-là, mais dans la 37. année de son âge; c'est au Livre 26. de son Histoire, & Belleau a écrit qu'il mourut le 1. jour de l'an 1559. C'est dans son Observation sur le V. Sonnet du second Livre des Amours de Ronsard. Mais la Croix du Maine dit qu'il mourut le premier de l'an, en Janvier 1559. ou selon aucuns, 1560. Il est constant qu'il mourut la nuit du premier Janvier 1559. C'est ce que j'ai appris des Regîtres de l'Eglise de Nôtre Dame de Paris: dans laquelle Eglise il est enterré en la Chapelle de Saint Crispin & de Saint Crispinien (1), du côté droit du Chœur, proche le Tombeau de Louis du Bellay, Chanoine & Archidiacre de Paris. Mais en 1559. l'année ne commençoit pas encore en Janvier: elle commençoit à Pâques. L'Ordonnance de Charles IX. qui porte qu'elle commencera en Janvier, est de 1563. mais elle ne fut observée au Parlement de Paris que le 1. Janvier 1567. selon la réformation. Et c'est ce qui a fait cette diversité touchant le jour de la mort de Joachim du Bellay. Scévole de Sainte Marthe & le Président de

¶ 1. Il me semble qu'on dit S. Crépin, & S. Crépinien.

¶ 2. Baillet déclare lui-même que c'est contre l'opinion commune & suivant celle de la Croix du Mai-

de Thou ont û égard à la façon de conter les années de leur tems.

Il dit au chapitre de Dorat; qui est le 1337. Tome 4. Partie 1. page 351. que Dorat mourut âgé seulement de 71. ans contre l'opinion commune qui lui a donné jusques ici plus de 80. ans (2). Cela n'est pas veritable, à l'âge de 78. il se remaria en secondes nûces.

Il dit au Chapitre du Caporali T. 4. part. 2. p. 116. que le Caporali est mort vers la fin du Pontificat d'Urbain VIII. ce qui n'est pas veritable. Car Urbain VIII. ne monta sur le Siège qu'au mois d'Août de l'an 1623. & le Caporali étoit mort dès l'an 1601. étant né l'année 1530. Son neveu Carlo Caporali en est un témoin fidele dans les notes sur les Poësies de son oncle, *mori l'anno 1601. d'età 71. in Castiglione, stando appresso il Marchese Ascagnio della Corgna ed ivi nella Chiesa de' Padri Agostini fu il corpo di lui depositato.*

Il dit à la page 295. de la 2. Partie du 2. Tome que Samuel Petit étoit mort dès l'année 1654. il mourut à Nisines le 12. Dec. 1643. ce que j'ai appris de Mr. Formi son petit-fils, homme de grand mérite en toute sorte de littérature.

## LXXII.

Maine qu'il fait naitre Dorat en l'an 1517. d'où il s'ensuivroit que ce Poëte n'auroit eu que 71. ans quand il mourut en 1588. mais il ajoute que l'opinion commune lui paroît cependant plus croiable.

## LXXII,

*Du Livre des trois Imposteurs composé  
par Morin.*

Page 543.  
Tome I.  
part. I.  
Christian  
Kortholt.

**M**onsieur BAILLET. N'est-ce point aussi à une grande bizarrerie d'esprit qu'il faut attribuer l'imagination qu'a eue un Ecrivain de la Basse Allemagne, de vouloir reveiller en nous le souvenir du détestable Livre des trois Imposteurs: en donnant ce titre à un Livre qu'il fit imprimer à Kiel l'an 1680. ayant choisi pour ses trois Imposteurs, Edouard Herbert, Thomas Hobbs, & Benoît de l'Espinosa? Et peut-on s'empêcher de prendre pour un visionnaire un autre Ecrivain plus récent qui a pris le même titre des trois Imposteurs, pour écrire contre trois Auteurs Catholiques de la première réputation?

Ce Visionnaire, c'est Jean Morin, Médecin, Professeur du Roi en Mathématiques: & ces trois Auteurs Catholiques sont, Mr. Gassendi, Mr. Neuré, & Mr. Bernier, mon compatriote, dit le Mogol à cause de ses voyages au Mogol. Mais s'il est vrai que ce Livre de cet Ecrivain de la Basse-Allemagne ait été imprimé en 1680. il est faux que Morin soit un Auteur plus récent que cet Ecrivain Alleman: le Livre de Morin des trois Imposteurs ayant été imprimé en 1654. à Paris avec ce titre: *Vincentii Panurgi Epistola de*

1. Ce n'est pas Lingelsheim, (car c'est ainsi qu'il faut dire, & non pas Lingesheim) c'est Denaisius Alles-

*de tribus Impostoribus. Ad Clariss. Virum Johannem Baptistam Morin, Doctorem Medicum, atque Regium Matheseos Professore Parisiis. Apud Matthæum Bouillette, in Collegio Regio, & Johannem Guillard, in Palatio, 1654. Morin est l'Auteur de ce Livre. Vincent Panurge est un nom supposé.*

## LXXIII.

*Du Livre de Lipse, intitulé Virgo Hallensis.*

**M**onsieur BAILLET. *Les Protestans ont tâché de décrier quelques-uns des petits Livres que Lipse composa pour satisfaire sa dévotion: comme celui de Nôtre-Dame de Hau ou Hal.*

**MENAGE.** Ce Livre de Nôtre-Dame de Hau, intitulée *Virgo Hallensis*, est une énumération des Miracles faits par l'intercession de la Vierge dans l'Eglise de Nôtre-Dame de Hau. Et c'est au sujet de ce Livre de Lipse, & de sa plume qu'il dédia à la Vierge par une plume d'argent, que Scaliger fit cette Epigramme :

*Post opus explicitum, quod tot miracula narrat,*

*Pennam Lipsiades hanc tibi, Virgo, dicat.*

*Nil potuit levius pennâ tibi, Virgo, dicare:*

*Ni fortè est levius, quod tibi scripsit opus.*

Lingesheim (1) fit contre ce Livre de  
Lipse

Affesseur de la Chambre Impériale de Spire, qui a fait ce Livre, comme l'a fort bien prouvé Placcius chap. 2. de *anonymis detectis* n. 51.

Lipse un écrit intitulé *de Idolo Hallensi*. Voyez le second Scaligerana, page 141. & la Lettre 315. de Scaliger, écrite à ce Lingesheim.

## LXXIV.

*Fautes de Mr. Baillet dans la Géographie.*

Tom. 1.  
Part. 2.

**M**onsieur Baillet dans sa Préface Latine, adressée à Mr. l'Avocat Général de Lamoignon, met Narbonne parmi les Volces Arécomiques. NARBOMARTIUS, *pro Volcis Arecomicis*. Il est *in Volcis Tectosagibus*.

Au même endroit, il met Arles *in Besuviatibus*. Il est *in Salyis*.

A la page 260. du Tome 4. partie 1. & à la page 580. du 2. part. 3. il appelle *Fiesolé*, *Fiesoli*.

A la page 90. de la 2. partie du 2. Tome, il dit que les Popmas, freres, étoient Friisiens: au lieu de dire *Frisons*, qui est le nom de la Nation parmi nous.

A la page 193. du 2. volume, part. 1. il appelle Breslau *Vratislau* (1).

Au chapitre du Bernia, il confond la Ville de Bibiena de Toscane avec celle du même nom qui est dans le Piémont. Voyez ci-dessus le chapitre 37.

## LXXV.

¶ 1. Faute reconnue auparavant, & corrigée par Baillet dans ses corrections.

¶ 2. Régnier étoit grand imitateur. Sa huitième Satire est une imitation de la neuvième du premier Livre d'Horace. Sa sisième est une Copie des deux *Capitoli* du Mauro *in disonor dell'Onore*, la description

LXXV.

*Jugement de Mr. de Balzac touchant le Caporali contraire à celui du Rossi.*

**M**onsieur BAILLET. *Ce qu'il y a de constant (il parle du Caporali) c'est qu'il effaça le Berni, le Molsa, & généralement tous ceux qui jusqu'alors s'étoient exercé dans quelque'une des espèces du genre Burlesque. C'est au moins le sentiment du Rossi.*

Page 117.  
du Tome 4.  
partie 2.

**MENAGE.** Ce n'est pas celui de Mr. de Balzac. Voici ce qu'il a écrit du Caporal dans une de ses Lettres: qui est la 5. du Livre vi. *Il n'instruit, ni ne délecte. Il ne guerit ni ne flate les passions de ceux qui le lisent. Il n'a ni de trésor caché, ni de pompe extérieure. Et néanmoins, je vous apprens, que tout chétif & tout misérable qu'il est, il a été détroussé en France. Il n'a pu se sauver de nos Larrons: & voici de ses déponilles que je viens de découvrir en bon lieu:*

(2) Mon Docteur de menestre en sa mine alterée

Avoit deux fois autant de mains que Briarée:

Et

Ces vers  
font du Sa-  
tirique Re-  
gnier Sat. 8.

tion du Pédant de sa 10. Satire n'est qu'une Traduction du *Pedante* de Caporal. La Pièce qu'il a intitulée *Impuissance* n'est pas seulement, comme porte le titre, une imitation d'Ovide, mais aussi de Pétronc.



Et n'étoit, quel qu'il fût, morceau dedans  
le plat,

Qui des yeux & des mains n'eût un échec  
& mat.

D'où j'appris qu'en la cuite, auffi bien qu'en  
la cruë,

Nôtre ame se laissoit piper comme une gruë,

E qu'au plat, comme au lit, avec lubricité,

Le péché de la chair tentoit l'humanité.

Devant moi justement on plante un grand  
potage

D'où les mouches à jeun se fauvoient à la  
nage.

Le brouët étoit maigre, & n'est Nostrada-  
mus,

Qui, l'Astrolabe en main, ne demeurât  
camus,

Si par galanterie, ou par sottise expresse,

Il y pensoit trouver une étoile de graisse.

Pour moi, si j'eusse été sur la mer de Levant

Où le vieux Louchali fendit si bien le vent,

Quand Saint Marc s'habilla des enseignes de  
Thrace,

Je le comparerois au Golfe de Patrasse,

Pour ce qu'on y voyoit en mille & mille  
parts

Les mouches qui flotoient en guise de fol-  
darts :

Qui morts, sembloient encor dans les on-  
des salées

Embrasser les charbons des galères brulées :

J'oi ce semble quelqu'un de ces nouveaux  
Docteurs,

Qui

Qui d'estoc & de taille étrillent les Auteurs,  
Dire, que cette exemple est fort mal assortie.  
Homere, & non pas moi, t'en doit la ga-  
rantie :

Qui dedans ses écrits, en de certains effets,  
Les compare peut-être aussi mal que je fais.

*C'est-à-dire à peu près en Italien :*

Ma il caso è che s'interno avea Pompeo  
O il venerabil Costa ch' alla mensa,  
Avea più braccia e man che Briareo.  
Io rimasi talvolta stupefatto  
Che sempre adocchiai qualche boccone,  
Un di lor me gli dava scaccomatto.  
Si ch'allor m'accors' io, Messer Trifone,  
Che nella cotta e nella cruda il vitio  
Della carne ci da gran tentazione.  
Ecco di brodo piene le scudelle,  
Dove non seppi mai d'unto o di grasso  
Con Astrolabio in man trovar due stelle,  
Se fossi stato a quel naval fracasso,  
Qual' ebbe il Turco, io potrei somigliare  
La mia scodella al Golfo di Patraffo,  
Però ch' in essa si vedeano andare,  
A gala i corpi de le mosche lesse,  
E i conversi in carbon legni del mare;  
Qui, Trifon, se per caso alcun dicesse,  
Che la comparazion non gisse à festo.  
E ch' io fossi obligato a l'interesse,  
Dite, che legga Omero, ove in uno testo,  
Fà una comparazion di certe mosche:

Nè forse calza ben, si comme in queffo.  
Ma lasciam le question dubbiose e fosche :  
Or che fiamo a Tinel.

*Vous voyez que nous vivons en un pais ,  
où il n'y a pas même de sureté pour les  
gueux. Ceux qui n'ont rien ne laissent pas  
d'y faire des pertes ; & on y arrache les  
cheveux aux chauves. Il n'est point de si  
mauvaise condition qui ne soit enviée de quel-  
qu'un , ni de pauvreté si grande , qui ne  
donne lieu à quelque injure. On pille les  
Cabanés aussi-bien que les Palais : & l'a-  
varice cherche les grands gains : mais el-  
le ne méprise pas les petits.*

Le Roffi au reste , s'est étrangement  
trompé en préférant le Caporal au Berni  
& au Molza. Le Berni est le premier des  
Poëtes Burlesques , & par l'ordre du tems  
& par l'ordre du mérite (1). Et Léonar-  
do

¶ 1. Pour l'ordre du mérite, j'en conviens ; pour  
l'ordre du tems, c'est autre chose, & il est sûr, mal-  
gré les distinctions du Salviati, que les Poësies du  
Burchiello, celles de Laurent de Médicis, de Mat-  
teo Franco, & du Pulci toutes antérieures à celles  
du Berni sont de véritables Poësies burlesques. Les  
Académiciens de la Crusca appellent eux-mêmes  
*Capitolo in burla* le *Capitolo* de Laurent de Médicis  
intitulé *i Beoni*, & je ne doute pas, si l'on vouloit  
examiner toutes les vieilles Poësies Italiennes qu'il  
ne se trouvât plusieurs Pièces bouffonnes plus an-  
ciennes de beaucoup que celles du Berni. Autre  
chose donc est *Burlesque*, autre chose *Berniesque*. *Bur-  
lesque* c'est le genre, *Berniesque* c'est l'espèce.

¶ 2. M. Ménage a fait voir deux choses l'une  
que l'Auteur du grand Etymologique n'avoit pas  
nom Nicas, l'autre qu'il vivoit il y a plus de cinq  
cens ans. On en peut remarquer une troisième qui  
est que cet Auteur étoit Chrétien, comme il le té-  
moi-

do Salviati a dit de lui, que la Poësie Burlesque avoit û en lui sa naissance & sa perfection en même tems. *Le Poësie Giocose nel solo Berni anno avuta la nascita & la perfezione in un tempo.* C'est dans ses *Avvertissemens de la Langue Italienne*, Livre 2. chapitre 17. Il n'y a pas non plus de comparaison entre le Molza & le Caporal.

LXXVI.

*Nicas n'est point l'Auteur du Magnum Etymologicum.*

**M**onsieur BAILLET. *On croit que l'Auteur du Grand Etymologicum Grec s'appelloit Nicas. Mais on ne sait ce qu'il étoit, ni quand il vivoit. Ce Livre a eu de l'autorité, quoique l'Auteur n'ait point excellé dans la connoissance de la Langue (2).*

Tom. 2.  
Part. 3.  
page 115.

ME-

moigne lui-même au mot *Δισειδαιμονία*. Le Président Mauffrac dit qu'il l'auroit jugé tel sur cela seul qu'il n'a pas pris soin de nous faire savoir son nom, ajoutant que c'étoit anciennement la coutume des Moines de travailler à quantité de recueils, de glossaires, & de compilations où ils ne mettoient pas leur nom. Je ne voudrois pourtant pas conclurre de là que l'Auteur du grand Etymologique ait été Moine. Un homme qui se plaint, comme il fait, des maux extraordinaires dont il est accablé, & de la dizette où il se trouve de toutes choses, mais qui dit que l'amour des belles Lettres l'oblige à se refuser le sommeil nécessaire, dans la vuë du grand profit qu'il espère en son particulier de tirer de ses études, & dans le dessein de laisser quelque chose de mémorable à la postérité ; Un homme, dis-je, qui parle de la sorte ne paroît pas trop avoir l'esprit monastique,

*Dissert.  
Critica ad  
Harpocra-  
tionem pag.  
342.*

*V. ἡρος.  
pag. 417.  
edit. Heydel-  
berg.*

MENAGE. C'est Politien qui a dit le premier que Nicas étoit l'Auteur de ce Livre. Et c'est au chapitre 72. de ses Mélanges qu'il a fait cette remarque. Et il l'a faite en ces termes: *Nicas autem in Commentario quem per ordinem literarum disposuit, Gracè ille quidem, sed in hunc fermè intellectum Philyram interpretatur: Philyra, inquit, planta: librum papyro fimilem habens: ex quo etiam funes complicant.* Car le Grec de ces mots se trouve dans l'*Etymologicum Magnum*, au mot Φιλύρα. Mr. Vossius, le fils, a fait ensuite la même remarque dans quelque'un de ses Ouvrages. Je croi que c'est sur

Pag. 99. Méla. Mais il s'en est depuis dédit: ayant appris que dans le Manuscrit qu'avoit vû Politien, il y avoit un Labarum, avec ces paroles, 'EN TOTTONIKA: & que ces mots EN TOTTON étant effacés, Politien avoit pris le mot de NIK A qui restoit, pour le nom de l'Auteur du Livre. Mr. Vossius, le fils, a dit toutes ces particularitez à Mr. Bigot, de qui je les ai apprises \*. J'ai appris de plus de Mr. Bigot, qu'il a vû un très-beau Manuscrit de ce Livre dans la Bibliothèque des Jacobins de St. Marc de Florence: & que pensant que ce fût celui qu'avoit vû Politien, il y avoit cherché ce N I K A, & qu'il ne l'y avoit point trouvé. Eustathius sur l'Iliade Delta, page 378. 53. de l'Edition de Bâle, & sur l'Iliade Epsilon, page 408. 29. de la même Edition, cite un Νίμικς Grammairien, qui explique des passages d'Homere: ce que j'ai encore ap-

pris

\* Dans une Lettre écrite de Rouen le 25. de Sept. 1686.

pris de Mr. Bigot. Mais pour *Νινὰς*, il n'est cité nulle part dans Eustathius: & Mr. Bigot ne croit pas que ce soit un nom Grec. Mr. Du Cange est du même avis. L'Etymologicum y est cité sur l'Iliade Delta, page 342. 49. ἔτω καὶ τῆς βλεπήσεως ἢ κεῖται ἐν τῷ Ἐτυμολογικῷ. Et sur l'Iliade Beta, p. 203. 36. & sur l'Iliade Lambda, page 768. 28. Ἐτυμολογικὸν μέγα. Et sur l'Odyssée Beta, page 93. 29. Une partie des choses citées en ces endroits, se trouve dans l'*Etymologicum Magnum* que nous avons aujourd'hui, & l'autre ne s'y trouve pas. Ce qui fait voir qu'il y avoit du tems d'Eustathius plusieurs Etymologiques Grecs. L'Auteur du Grand Etymologique que nous avons, cite l'Etymologique d'Orapollo. Cet Etymologique se trouve Manuscrit dans quelques Bibliothèques: & entr'autres, dans celle de Mr. Gudius. C'est un très-gros volume, & qui par sa grosseur mérite le nom d'*Ἐτυμολογικὸν μέγα*. Eustathius vivoit en 1180. Et puisqu'il cite l'*Etymologicum Magnum* que nous avons, on peut conclure de là, que l'Auteur de cet Etymologicum Magnum vivoit il y a plus de 500. ans.

Il n'est point vrai, au reste, que cet Auteur n'ait point excellé dans la Langue Grecque. Il est bien vrai qu'il n'écrit pas avec grande éloquence: Mais le sujet qu'il traite ne demande pas d'éloquence. *Ornari res ipsa negat, contenta doceri.* Il est vrai aussi, qu'il a beaucoup de mauvaises étymologies. Mais ces mauvaises étymologies

logies le font encore moins que celles du divin Platon : parmi lesquelles je n'en ai pas trouvé six bonnes : car j'ai fait sur les étymologies de Platon ce que Joseph Scaliger a fait sur celles de Varron. Mais il y a dans ce Livre un nombre infini de choses curieuses & singulieres : Et Mr. de Valois l'aîné, qui étoit un grand connoisseur, l'estimoit extraordinairement.

## LXXVI.

*Diverses particularitez, curieuses touchant Suidas.*

**M**R. BAILLET a écrit à la page 113. de son 2. Tome part. 3. que Suidas étoit un Moine Grec. Ce qu'il a pris de la Notice des Auteurs citez par le Cardinal Bona dans son Liv. de la Psalmodie. Scaliger dans ses Conjectures sur Varron page 60. de l'édition de Henri Etienne de 1581. appelle aussi Suidas, Moine. Le Cardinal Bona ajoute, qu'il étoit Moine de Byzance. Je ne sai d'où le Cardinal Bona a pris cette dernière particularité (1) : & Mr. Baillet m'obligeroit fort de me le faire savoir. Et pour l'obliger à me l'apprendre, je lui apprendrai ici plusieurs autres particularitez curieuses touchant ce Grammairien. Bessarion, dans sa petite  
Pré-

¶ 1. Il l'a prise de Dempster dans la Table alphabétique, & critique des Auteurs qu'il a mise au-devant des Antiquitez Romaines de Rosin au mot *Suidas*, où il est dit : *Suidas Monachus Byzantinus, admirabilis, incomparabilis, unus instar omnium Grammatico*  
116

Préface sur la Traduction des Métaphysiques de Théophraste, & Budée dans ses premières Notes sur les Pandectes, & Erythrée dans son Indice sur Virgile, au mot *orichalco*, & Cujas dans ses Observations, & ailleurs, l'ont appelé *Sudas*. Dont ils ont été repris par Casaubon dans ses Notes sur Laërce, au chapitre d'Anacharsis: *Falluntur viri doctissimi & magni in viteris nominis, qui Sudas Suidam appellant*. Casaubon appuie son opinion par ce passage d'Eustathius, *Τὰ εἰς δας ὑπὲρ δύο συλλαβὰς κλίνεται, οἷον Τιμαχίδας Τιμαχίδα, Σειδασ Σειδα*: qui est de la p. 338. 40. de l'Édition de Bâle. A quoi on peut ajouter ces autres passages du même Auteur. *Iliade Lambda*, page 768. 30. *ἐν τῷ κατὰ σοιχεῖον μεγάλῳ βιβλίῳ τῆ Σειδα*. Et *Odyssée Alpha*, page 99. 42. *Σειδασ, ἐΦιαλεῖς, Φιαλεῖς*. Il l'appelle encore de même page 41. 1. J'ajoute à ces passages d'Eustathius celui-ci du Scholiaste d'Apollonius pag. 26. *Σειδασ γὰρ καὶ Ἀριστοτέλης, οἱ περὶ Ἐυβοίας πεπραγματευμένοι*: car quoique ce Suidas ne soit pas celui dont nous parlons, ce passage fait voir que ce nom s'écrivoit de la sorte que l'a remarqué Casaubon. Cependant Besfarion, Erythrée, Budée, & Cujas ont été suivis dans leur opinion par plusieurs célèbres Ecrivains: & entre autres, par

Sca-

*ticorum*. Balthasar Boniface, qui a copié en six chapitres du quinzième Livre de son *Historia ludicra* une grande partie de cette Table de Dempster, n'y a pas oublié cet endroit. *Ce Byzantinus* est une réverie de Dempster.



Scaliger dans ses *Conjectanea* sur Varron, page 61. de l'édition de Henri Etienne, de 1581. par Florent Chrétien sur la Comédie de la Paix d'Aristophane page 688. de l'édition de Genève: par Guillaume Fournier dans son *Selectæ Lectiones*, Livre 3. chapitre 21. & Livre 2. chapitre 29. Et dans les Additions. Et par Victorius dans ses *Diverses Leçons*, Livre premier chapitre 11. & Livre 27. chap. 18. Et par Robertellus dans son *Variorum locorum Annotationes*, chapitre 3. page 8. Et Cujas a été défendu par Mr. Fabrot à la page 841. de la première édition de son Théophile. Car c'est de Cujas dont il a entendu parler, en disant, *Viri docti Suidam*, *Sudam appellant, libris, ut videtur, auctoribus. Nam in Manuscripto codice Memmiano sic habetur.* Je le fai de lui-même. Ce Manuscrit de Mr. Henri de Même Président au Parlement de Paris, où Suidas est appelé Σίδας, est présentement dans la Bibliothèque de Mr. Colbert de Seignelay, Secrétaire d'Etat, nombre 992. Σίδας est le véritable nom.

Meursius dans son Glossaire Grec-Barbare, fait mention d'un Etymologique Grec composé par Suidas.

## LXXVIII.

*Méprise de Mr. Baillet touchant l'Opera de Mr. Quinaut, intitulé le Triomphe d'Alcide.*

**M**onsieur BAILLET. *Entre les Pièces de Mr. Quinaut dont nous n'avons pas fait mention, il y en a une qui a fait beaucoup de bruit, & qui a partagé les esprits. C'est la Tragedie, ou l'Opera, qui a pour titre, Alceste, ou le Triomphe d'Alcide. Et il faut avouer qu'elle auroit encore eu plus de réputation si elle n'avoit rencontré un Censeur un peu trop intelligent dans les règles de l'art: Charles Perrault dans la Critique de l'Opera d'Alceste, à la fin de ses Oeuvres mêlées de prose & de vers: Ce Critique prétend que la Pièce est défectueuse, tant pour la conduite du sujet, que pour la versification. L'Auteur écrit que Mr. Quinaut a tout gâté, en ne mettant pas dans sa Pièce ce qu'il y a de plus beau dans Eurypide: & y ajoutant des épisodes peu nécessaires, mal liez & mal assortis au sujet: que ses épisodes ne servent qu'à faire remarquer la pauvreté de chaque endroit: où l'on ne voit que redites de certaines rimes, & quantité de choses qui semblent ne pouvoir s'accorder entièrement avec le jugement & le bon sens en général, ni avec les maximes de l'art de la Poësie moderne en particulier.*

Mr. Baillet écrit toujours Eurypide: ce qui fait voir qu'il n'est pas grand Grec.

**MENAGE.** Mr. Baillet ne cessera-t-il jamais de faire dire aux Auteurs le contrai-

re de ce qu'ils disent? Mr. Perrault a écrit dans sa Critique de l'Opera d'Alceste tout le contraire de ce que lui fait dire ici Mr. Baillet. Cette Critique est un Dialogue entre Cléon & Aristippe. Aristippe blâme cet Opera: & Mr. Perrault, sous le nom de Cléon, le défend & il fait enfin tomber d'accord Aristippe que c'est un parfaitement bel Ouvrage. Ce que dit ici Mr. Baillet contre cet Opera, est dit dans cette Critique par Aristippe, & réfuté par Cléon. Et ainsi, encore une fois, Mr. Perrault a dit tout le contraire de ce que lui fait dire Mr. Baillet.

Mr. Perrault & Mr. Quinaut ont écrit à Mr. Baillet pour se plaindre à lui de l'injure qu'il leur avoit faite en cette occasion. J'ai vû la Lettre de Mr. Perrault.

## LXXIX.

*Méprise de Mr. Baillet touchant la qualité d'Altesse des Princes d'Italie. Plusieurs particularitez curieuses touchant les deux Scaligers.*

**M**ONsieur BAILLET. *La République des Lettres n'étoit pas encore bien purgée de cette vermine, (Il parle des Critiques envieux & ignorans) du tems du Prince de la Mirande: quoi qu'elle fût dès lors en assez bon état. Car on voit parmi le nombre des Censeurs de ses Ouvrages un Critique fort ignorant & fort animé contre lui: qui, sans avoir égard, ni à la qualité de son Altesse, ni à la rareté de son esprit,*

*prit, vouloit lui faire des affaires à Rome.*

MENAGE. Pic, Prince de la Mirande, mourut à Florence le 17. Novembre de l'année 1494. le même jour que Charles VIII. y fit son entrée. Et en ce tems-là les petits Princes d'Italie, tel qu'étoit le Prince de la Mirande, n'étoient point traitez d'Alteffe. Ce n'est que peu de tems avant l'année 1630. qu'ils en ont été universellement traitez. Et c'est ce qui obligea les Cardinaux de se faire traiter d'Eminence. Le Decret du Pape par lequel il fut ordonné que les Cardinaux seroient traitez de cette qualité, est de 1630. du 10. Janvier: & il est imprimé dans le XVI. Tome du Mercure François. En ce tems-là on ne traitoit d'Alteffe en France que Gaston de France Duc d'Orleans, frere unique du Roi Louis XIII. Mais comme quelque tems après le Cardinal Infant, Gouverneur des Pays-Bas, frere de Philippe IV. Roi d'Espagne, se fit traiter d'Alteffe Royale, Gaston Duc d'Orléans, & Madame de Savoye sa sœur, s'en firent aussi traiter. Louis de Bourbon Prince de Condé arbora ensuite l'Alteffe simple. Et ensuite l'Alteffe Sérénissime: laissant l'Alteffe simple aux Princes naturalisez de France, aux Princes de Savoye, & aux Princes de Lorraine. Mr. Baillet, au reste, qui est un grand Copiste, a copié cette *Alteffe de la Mirande* des écrits de Mr. de Balzac: lequel, au chapitre VII. de ses Entretiens, parlant de Joseph Scaliger, l'appelle *Son Alteffe de Verone*. Ce que Mr. Baillet a encore imité

M. Amelot de la Housfaye dans ses Remarques sur l'Histoire de Trente de Fra Paolo, le date de 1631.

à la page 53. de la 2. partie du Tome 2. en cet endroit : *Cette passion pensa dégénérer en folie, par l'impatience qu'ils témoignèrent l'un & l'autre (Scaliger le pere & Scaliger le fils) autant pour rétablir leur Altesse prétendue dans la Seigneurie de Vérone, que pour maintenir leur Principauté dans la République des Lettres.* Mais il est à remarquer que Mr. de Balzac appelle Scaliger *Son Altesse de Vérone* en raillant, comme Mr. Baillet au passage que je viens de rapporter, & que Mr. Baillet parle sérieusement à l'endroit où il traite Pic de la Mirande de *Son Altesse*. Pic étoit véritablement Prince de la Mirande : & la Principauté de Vérone des Scaligers étoit une Principauté Chimérique. J'ai produit à la page 517. de la dernière édition de mes Origines Italiennes l'extrait des Lettres de Naturalité de Jules Scaliger, qui sont du mois de Mars 1528. dans lesquelles le Roi François I. ne donne d'autre qualité à Jules Scaliger que celle de *Jules César de l'Escalle de Bordoms, Docteur Médecin, natif de la Ville de Vérone en Italie* (1). C'est-à-dire, que Jules Scaliger n'en prenoit point d'autre en ce tems-là.

¶ 1. Je suis le plus trompé du monde si dans ces Lettres de naturalité alléguées par M. Ménage il ne faut lire *de Bordonis* & non pas *de Bordoms*. D'un i joint à une n il est aisé de faire une m, sur tout quand le point de l'i ou n'est point marqué, comme il arrive souvent, ou se trouve comme effacé par la longueur du tems. C'est ce qui a donné lieu de lire *Bordoms* pour *Bordonis*, en Italien *Giulio de Bordonis*, en Latin *Julius de Bordonis*, comme *Matthaus*

là. Je remarquerai ici en passant, que cette qualité de *Docteur Médecin* que le Roi François I. donne dans ces Lettres à Jules Scaliger, fait voir que ce que Melchior Guilandinus a écrit que Jules Scaliger avoit pris le degré de Docteur en Médecine dans l'Université de Padouë, paroît vraisemblable ; quelque chose que son fils Joseph Scaliger ait dit au contraire dans sa Lettre 428. adressée à Charle Labbé, & dans sa 441. adressée à Jean de Laet, & dans son *Confutatio Fabula Burdonum*. Ces mots de *Bordoms* font aussi voir qu'il s'appeloit, *Julius Burdonius*, comme l'appelle Lilius Gyraldus, & non pas, *Julius à Burden*, ou *Comes a Burdem*, comme son fils, dans sa Lettre à Doufa, & ailleurs, prétend qu'il s'appeloit. Ce qui est conforme à cet endroit du Thuana: *Etant à Padouë, Augustinus Niphus, neveu de ce grand Philosophe Augustinus, me parla de Scaliger: & me dit que la verité étoit, qu'il ne venoit des Scaligers de Vérone: & qu'il venoit de Benedetto Burdone, qui demouroit à la strada della Scala à Venise: & m'assura qu'il étoit ainsi.* Robertus Titius le fait originaire de

*theus de Afflictis, Franciscus de Zabarellis, Bartholomæus de Butrigaris, & cent autres. Pour le lieu de sa naissance qu'on pretend être Ripa il suffit qu'il soit dans le Véronois pour justifier le titre de Veronensis. Jule Scaliger l'a pris, & personne ne le lui conteste. Julius Scaliger, dit Lilio Giraldi, qui prius Burdonis cognomine fuit, Veronensis, apprime eruditus &c.*

de Padouë, *Vide quæ adnotavimus in nostris locis controversis, ac deinceps in Assertionem pro iisdem, adversus malevolum illum obtrectatorem, qui se Gallum finxit: cum revera sit vilis quispiam Burdo, in agro Patavino ortus.* C'est sur la seconde E-glogue de Nemesianus, page 29. Mais il se trompe, & en disant que Joseph Scaliger n'étoit pas François, & en disant qu'il étoit du Padouan. Tout cela fait voir que les Scaligers n'étoient point Princes de Vérone. Mais ils l'étoient des gens de Lettres. Et cette Principauté est bien d'une plus grande étendue que celle de Vérone.

*Regna, nec Oceano, nec flumine clausa, neque  
altis*

*Montibus: ingenium quæ patet, illa patent.*

Et comme disoit Lipse, selon le témoignage du Président de Thou dans le Thua-na, *Ceux de Vérone devoient plutôt tirer leur origine des Scaligers, les Scaligers étant plus nobles que la Ville de Vérone.*

Comme Mr. Baillet me chicane sur toutes choses, il ne manquera pas de dire que ce que je dis ici contre la Principauté de Vérone des Scaligers, est contraire à ce que j'en ai dit dans cette Epigramme Grecque:

Ἦνιδ' Ἰώσηππος, κείνος φύσεως μέγα θαῦμα,  
Τῆ πατρὸς μέγαλα παῖς μέγας ὁ Σκαλιανός,  
Τοῖς Σκαλιανοῖς καλῆς ὑπάτην Βηρωνίδος ἀρχὴν  
Ἔϊλετο Ζεὺς, Μισῶν σκῆπτρον ἔδωκε φέρειν.  
Mais

Mais ces sortes de louanges sont permises aux Poëtes, qui se contentent de l'apparence des choses.

J'oubliois à remarquer, que Jules Scaliger n'étoit pas né à Vérone, quoj que ses Lettres de naturalité le portent. Il étoit né à Ripa, près le Lac de Garde. *Julius autem Caesar Scaliger natus est anno 1484. ad diem IX. Kal. Maii, feriâ sextâ, annis octoginta post Wilhelmi Grossi, sex autem ante Matthie Hungarorum Regis mortem, in castro Ripa, ad caput Benaci: qui locus fuerat hæctenus ditionis Scaligerorum.* Ce sont les termes de Joseph Scaliger, son fils, dans sa Lettre à Doufa.

## LXXX.

*Ignorance de Mr. Baillet dan son métier de Bibliothécaire touchant le Perroniana.*

**M**ONsieur BAILLET dit que Mrs. Du Puy ont fait imprimer le Perroniana; qu'il appelle *les Perroniennes*. Cela n'est pas véritable, ç'a été Mr. Daillé, le fils, qui l'a fait imprimer: & ce fut en 1669. qu'il le fit imprimer: & il le fit imprimer à Rouan. Pierre du Puy, qui étoit l'aîné des deux freres, mourut en 1651. le 17. Décembre (1): & Jâque du Puy, Prieur de St. Sauveur, le cadet, mourut en 1656. le 17. Novembre. Ce qui a troublé Mr. Baillet, c'est que ces mots du Cardinal du Perron, intitulez

*Perr-*

¶ 1. Le 14. Décembre.



*Perroniana*, ont été recueillis par Christophe Du Puy, Procureur de la Chartreuse de Rome: le frere de ces Messieurs du Puy: lequel étoit en ce tems-là Aumônier du Roi, & adomeftiqué chez le Cardinal du Perron. Mr. Baillet est peu versé dans l'Histoire des gens de Lettres.

## LXXXI.

*Justification de mon Livre Adoptif: de mon portrait inséré à la tête de mes Miscellanea: & de la souscription de mon portrait.*

**J**E fis imprimer en 1652. un Livre in-4. intitulé *Miscellanea*. La première édition de mes Poësies fait partie de ces Meslanges. J'ajoutai à mes Poësies plusieurs Vers en l'une & l'autre Langue, qui m'avoient été adressez par différentes personnes. Et j'intitulai ces vers, *Ægidii Menagii Liber Adoptivus*. Mr. Baillet s'écrie là-dessus contre moi comme si j'avois fait la plus mauvaise action du monde. *Enfin Mr. Ménage, non content d'avoir eu tant d'enfans naturels, en a voulu encore avoir d'adoptifs: à l'imitation d'Heinsius: Et ayant ramassé un Recueil de Poësies d'autres, adressées à lui, ou faites à son sujet, il les adopta sous le titre d'Ægidii Menagii Liber Adoptivus: & les fit imprimer avec les siennes à Paris in-4. l'an 1652. accompagnées d'un très-beau portrait de la main de Nanteuil. Ce sont ses termes. Il dit ensuite, parlant de ceux dont*  
les

les vers composent ce Livre Adoptif, Nous pouvons assurer même que tous les François n'ont pas toujours été également insensibles aux beautez des Poësies de Mr. Ménage. Et il seroit aisé d'alléguer les Balzacs, les Costars, les Sarrasins, les Ferramus, les Des-Marets, les Halleys, les Mosants de Brieux, les Valois, les Heinsius, les Mambruns, pour faire voir du moins que la sympathie & l'amitié mutuelle des Poëtes est bien capable par la vertu de l'invention Poëtique de trouver dans l'un des leurs les plus belles qualitez qui sont imperceptibles à des Critiques farouches & intraitables.

Premièrement: un Recueil de Poësies d'autres adressées à lui, est très-mal dit. Il faloit dire, un Recueil de Poësies de plusieurs Poëtes, lesquelles lui étoient adressées. D'ailleurs, il est faux que Mr. Costar m'ait adressé des vers. Mr. Costar n'a jamais fait de vers. Mr. Baillet a pris le nom de Mr. Costar pour celui de Mr. Harbert de Mommor. Mais cela est peu de chose. Parlons du fonds de la question. Quand je n'aurois que l'exemple de Daniel Heinsius pour justifier le titre de mon *Liber Adoptivus*, cela suffiroit, Daniel Heinsius étant un homme d'une grande autorité parmi les gens de Lettres. Mais outre son exemple, j'ai celui de Nicolas Heinsius, son fils, digne fils de son pere: lequel a fait aussi imprimer dans ses Poësies un Livre Adoptif de vers faits à sa louange. Et outre ces deux exemples, j'ai celui de Mr. de Furstemberg, Evêque de Muns-

ter & de Paderborn, homme d'une grande vertu & d'une grande piété, Poète célèbre, & le Mécénas de notre siècle: dont les Poësies, de son vivant, & de son consentement, ont été publiées avec deux Livres Adoptifs de vers faits à sa louange, qui excèdent de beaucoup le nombre de ses propres vers. Ces Poësies, dont il m'a fait présent, furent imprimées à Amsterdam chez Elzevir en 1671. J'ajoute à ces trois exemples celui de Mr. de Balzac, qui a ajouté au Recueil de ses vers un Livre de vers étrangers, sous ce titre de *Liber Adoptivus*; quoique ces vers ne lui soient point adressez. Me voilà donc bien justifié du côté du titre de mon Livre Adoptif. Pour ce qui est de la chose, il y a deux mille exemples de Poètes dont les Poësies, soit de leur vivant, soit après leur mort, ont été imprimées conjointement avec des vers d'autres Poètes qui leur avoient été adressez. C'est ainsi qu'on en a usé à l'égard de Pétrarque, de Bembe, du Casa, du Rota, de Ronsard, de Du-Bellai, de Belleau, de Bertaud, de Des-Portes, de Ste Marthe, de Maynard, du Cavalier Marin, de Ségrais, de Hallé de Caen, &c. Et Mr. Bochart, qui étoit la modestie même, a fait imprimer à la tête de son Phaleg un grand nombre de vers faits à la louange de son Livre. Et un nombre infini d'autres Ecrivains en ont usé de la sorte à l'égard de leurs Ouvrages.

Pour ce qui est de mon portrait inséré dans mes *Miscellanea*, si Mr. Baillet en

a voulu faire des railleries comme il semble qu'il en ait voulu faire, il est encore plus mal fondé en cette accusation que dans celle dont je viens de parler : les portraits mis à la tête des Ouvrages des Auteurs, étant une chose reçue généralement parmi tous les Auteurs. Et j'apprens de ces vers de Martial, que cette coutume se pratiquoit de son tems :

*Quam brevis immensum cepit membrana Ma-*  
*ronem*

*Illius vultus prima tabella gerit.*

Il me reste à répondre aux railleries qu'on a faites de cette souscription de mon portrait, ÆGIDIUS MENAGIUS GUILLELMI FILIUS. On dit que c'est expliquer une chose obscure par une plus obscure: *obscurum per obscurius*. Je n'ai pas un grand mérite: mais j'ai une grande réputation: & je dois une partie de cette réputation aux personnes qui ont écrit contre moi. Pour ce qui est de mon pere, comme il n'a rien imprimé, quoiqu'ilût beaucoup plus de mérite que moi dans les Lettres, (ce qui paroît par les Mémoires que j'ai écrits de sa Vie) son nom n'est pas si connu des gens de Lettres que le mien. Mais il n'est pas si obscur que le prétendent ceux qui ont fait ces railleries. Mr. Des-Marais, dans la Lettre 57. du Livre 2. de ses Lettres Latines, a parlé de mon pere en ces termes; *qui apud suos Andegavos, alter Scævola, aut*

*Papinianus, habitus est.* Le Pere Vavas-  
seur a fait ces vers sur son portrait :

*En tibi qui patrios ornat MENAGIUS Andes  
Laude pari, clarus Juris & eloquii,  
ÆGIDIUM genuit, &c.*

Et Mr. Petit, cette Epigramme sur sa  
mort :

*Postquam pallentes visit MENAGIUS umbras,  
Andegavum siluit triste repente Forum.  
Flebilis amissum ploravit Suada parentem :  
Abjectis gemuit lancibus ipsa Themis.  
Vixit : sed mortis solamen grande reliquit, &c.*

Mr. Du Périer l'a aussi célébré par ce  
distique fait pour l'Epitaphe d'Anne Mé-  
nage, ma sœur, Supérieure de la Maison  
du Calvaire de Tours :

*Fratribus ANNA suis & magno digna parente  
MENAGIA, has ades Christo qua condidit,  
hic est.*

Et Mr. de la Mère Conseiller au Parle-  
ment de Dijon, dans sa Vie de Cujas,  
non encore imprimée, l'a appelé *homme  
très-docte & très-éloquent.* Plusieurs au-  
tres en ont parlé de même. J'ai produit  
leurs Témoignages à la tête des Mémoi-  
res de sa Vie.

Le Pere Commire a fait depuis peu une  
belle Epigramme sur cette Vie de mon  
Pere. J'en ferai part ici à mes Lecteurs.

*Dum*

*Dum patris aureolo describit facta libello ,  
 Et mores , Sparte quos velit esse suos ,  
 MENAGIUS ; dubium fecit , natusne pa-  
 renti ,  
 An nato plus jam debeat ipse parens .  
 Vita alter fragilem morituro contulit usum :  
 Victurum in scriptis , alter obire vetat .*

## LXXXII.

*Ce qu'a écrit Mr. Baillet que ma Requête des Dictionnaires avoit été mal reçue du Public , n'est pas véritable . Il n'est pas véritable non plus que j'aye postulé pour une place de l'Académie .*

**M**ONsieur BAILLET a écrit à la page 231. de son second Tome part. 3. que ma Requête des Dictionnaires avoit été mal reçue du Public. Voici ses termes : *Avant que de quitter Mr. Ménage , je me crois obligé de parler encore d'un autre de ses Ouvrages , qui regarde aussi la Langue Françoisse . C'est sa Requête des Dictionnaires qu'il fit contre l'Académie Françoisse , & qui l'ayant brouillé d'une manière presque irréconciliable avec cet illustre Corps , le mit aussi mal avec le Public .*

Il est faux que ma Requête des Dictionnaires m'ait brouillé de la sorte avec l'Académie. Tous ceux qui la composoient , ne considérèrent ce petit Poëme que comme un jeu innocent. Et la plupart de ces Messieurs , Monsieur de Balzac , Mr. Chapelain , Mr. Godeau , Mr. de Vaugelas ,

las, Mr. de la Mothe le Vayer, Mr. Maynard, Mr. Gombaud, Mr. Colletet, Mr. de la Ménardiére, Mr. Cotin, Mr. Patru, Mr. Charpantier, Mr. de Furetiére, Mr. Pellifson, Mr. Corneille le Jeune, Mr. de Mommor, Mr. de Cassagne, Mr. de Benferade, Mr. Doujat, Mr. Regnier, m'ont donné depuis dans leurs Ouvrages des marques de leur amitié & de leur estime. Mr. de Boisrobert est le seul de tous les Académiciens qui s'est plaint de ce Poëme. Je rapporterai ici à ce propos l'extrait d'une Lettre de Mr. Patru à Mr. d'Abblancourt, au sujet de la visite que rendit la Reine de Suède à l'Académie. *Dabord qu'elle fut entrée dans le lieu où on la devoit recevoir, elle s'approcha du feu, & parla à Mr. le Chancelier assez bas. Puis elle demanda pourquoi Mr. Ménage n'étoit pas-là. Et sur ce qu'on lui dit qu'il n'étoit pas de la Compagnie, elle demanda pourquoi il n'en étoit pas. Mr. de Boisrobert lui répondit, ce me semble, qu'il méritoit fort d'en être: mais qu'il s'en étoit rendu indigne.* Cette Lettre est imprimée parmi les Lettres de Mr. Patru, imprimées à la fin de ses Plaidoyez de la seconde édition. Mais notre brouillerie de Mr. de Boisrobert & de moi ne dura pas toujours. Nous nous reconciliâmes enfin: & je fis des vers à sa louange: & il en fit à la mienne. Il est faux aussi que cette Requête ait été mal reçue du Public. Voici comme en parle Mr. Pellifson dans son Histoire de l'Académie: *La dernière de ces trois Pièces, (Il parle des Pièces faites contre*

l'A.

l'Académie) est cette ingénieuse Requête des Dictionnaires, qu'un Imprimeur a aussi publiée naguères en petit, avec beaucoup de fautes: & qui depuis a été imprimée plus correctement in quarto. Tout le monde sait qu'elle a été composée par Mr. Ménage, homme non seulement fort savant & fort poli, mais encore plein d'honneur & d'une solide vertu. Il l'a toujours beaucoup estimée lui-même, & en a parlé honorablement en plusieurs de ses Ouvrages. Il étoit aussi ami particulier & intime, comme il est encore aujourd'hui, de plusieurs des Académiciens dont il est parlé en cette Requête; & ne l'entreprit, comme il le proteste lui-même, par aucun mouvement de haine ou d'envie, mais seulement pour se divertir, & pour ne point perdre les bons mots qui lui étoient venus dans l'esprit sur ce sujet. Aussi la supprima-t-il après l'avoir faite. Et elle est demeurée plus de dix ans cachée parmi ses papiers: jusqu'à ce qu'une personne qui les avoit tous en garde, se laissa dérober celui-là par quelqu'un que nous connoissons, qui en donna bien-tôt après plusieurs copies. Cette personne qui avoit mes papiers en garde, c'étoit Mr. Giraud, Chanoine de l'Eglise du Mans. Et celui qui lui déroba cette Requête, c'est l'Abbé de Montreuil frere de l'Académicien. Il n'est point vrai au reste, pour le marquer ici par occasion, que j'aye dit que j'usse fait la Requête des Dictionnaires pour ne pas perdre les bons mots qui m'étoient venus dans l'esprit sur ce sujet. J'aurois u grand tort d'avoir fait cet Ou-

*Mandavi  
Giraldoper  
quem perire  
non licet meis  
nugis. Vo-  
yez l'Epi-  
tre Dedicat-  
oire de  
mes Poë-  
sies.*



vrage par ce motif. *Miserum est, verbum non posse perdere.*

Mais Mr. Pellifson n'est pas le seul qui a donné des louanges à la Requête des Dictionnaires. Voici comme en a parlé l'Historiographe Scipion Dupleix dans sa Préface sur son Livre intitulé *Liberté de la Langue Françoisise dans sa pureté: Un des plus gentils Esprits de ce tems, considérant l'effroyable multitude de mots qu'ils ont condamnez & proscrits, a pris de là occasion de se moquer de leur entreprise, aussi odieuse que hardie; par une Satyre Burlesque, sous une gaillarde Profopopée: dans laquelle il représente les Dictionnaires François, qui se plaignent du dommage qu'ils recevroient par le retranchement d'un si grand nombre de mots, s'il n'étoit pourvu à ce desordre.*

Mr. le Duc de Montausier & Mr. de Balzac l'ont aussi fort louée: ce qui paroît par cet endroit de la Lettre de M. de Balzac au Pere Vavasseur, imprimée à la fin de l'Entretien XXXVIII. de Mr. de Balzac: *Et s'il falloit irrémisiblement que le stile de Marot, & que le genre Burlesque périssent, je serois de l'avis de Mr. le Marquis de Montausier. En cette générale proscription, je demanderois grace pour les Aventures de la Souris, pour la Requête de Scarron au Cardinal, & pour celle des Dictionnaires à l'Académie.*

Mr. de Furetiere en a aussi parlé avantageusement. C'est dans sa Nouvelle Allégorique sur les troubles du Parnasse. *La joute du Cavalier Ménage fit beaucoup de bruit:*

*bruit: car ayant pris l'interêt de Nicod & de Calepin, à qui il avoit quelqu'obligation, il se mit en lice, & se présenta au bout de la Carrière pour combattre tous venans. Il fit alors plusieurs coups de lance, & rompit avec plusieurs des Quarante Barons. Et il leur donna de si rudes atteintes, qu'encore qu'il n'eût dessein que de faire un jeu, cela passa pour un combat à outrance, & à fer émoulu.*

Mr. BAILLET avoit ajouté que j'avois postulé pour une place de l'Académie, & que j'en avois été refusé à cause de cette Requête: ce que Mr. le Président Cousin, Examineur de son Livre de la part de M. le Chancelier, lui fît ôter. Il est faux que j'aye jamais postulé pour une place de l'Académie. Et il est faux par conséquent que j'en aye été refusé. Voici le fait. Depuis l'établissement de l'Académie, on a proposé un nombre infini de fois dans l'Académie de me faire de l'Académie. Mais comme il falloit postuler pour en être, n'ayant jamais voulu postuler, je n'en ai point été. M. de Mommor dit un jour dans l'Académie à ce propos, qu'il falloit me condamner à être de l'Académie de la même façon qu'on condamne ces jeunes garçons qui ont diffamé des filles de les épouser. Il y a un peu plus de deux ans, que deux places de l'Académie étant vacantes; l'une, par la mort de M. Cornille; mais qui avoit été promise à son frere, & l'autre, par la mort de Mr. de Cordemoy; M. Regnier, Secrétaire per-

pétuel de l'Académie, me fit l'honneur de me venir voir, pour me dire que dans la dernière Assemblée de l'Académie, on avoit proposé de remplir la place de Mr. de Cordemoy d'un sujet qui fît honneur à l'Académie, & que tous ces Mrs. qui composoient cette Assemblée, avoient jeté les yeux sur moi. Et il me convia de leur part de vouloir accepter cette place: & il m'en convia avec des paroles si obligantes que la modestie ne me permet pas de les rapporter en ce lieu. Je répondis à Mr. Regnier que je ne méritois pas l'honneur que ces Mrs. me vouloient faire: mais que s'ils me fesoient cet honneur, je le recevrois avec respect, avec joye & avec reconnoissance: mais que je ne voulois ni contester contre personne la place dont étoit question, ni la solliciter auprès de qui que ce soit. Je dis la même chose à Mr. Charpantier, qui le lendemain de la visite de Mr. Regnier, me vint faire à peu près le même compliment que Mr. Regnier. Quelques jours après, plusieurs de Mrs. de l'Académie; Mr. Doujat, Mr. de Benferade, Mr. de Lavau, Mr. de Chaumont Evêque d'Als, Mr. Perrault, Mr. l'Abbé Huet; vinrent en personne m'offrir leurs suffrages. Et quelques autres s'envoyèrent offrir à moi. Dans ce tems-là, Mr. Bergeret, homme de beaucoup de mérite, qui avoit été Avocat Général du Parlement de Metz, & qui étoit Secrétaire du Cabinet, & Premier Commis de Mr. Colbert de Croissy Secrétaire d'Etat, songea à être de l'Académie:

démie: ne sachant point ce qui s'étoit passé dans l'Académie à mon sujet: car il étoit en ce tems-là à Fontainebleau où étoit la Cour. Le Révérend Pere de la Chaise, Confesseur du Roi, qui est un des hommes de France le plus considéré, fit écrire de sa part le Père Verjus, à Mr. l'Abbé de la Chambre, à Mr. Doujat, à Mr. Charpantier, & à Mr. Regnier pour leur demander avec instance leurs suffrages en faveur de Mr. Bergeret, qui est fort de ses amis. Ces Mrs. écrivirent au Pere Verjus pour s'excuser envers le Pere de la Chaise: disant qu'ils s'étoient déclarés publiquement pour moi: qui d'ailleurs étois un sujet très-digne de remplir la place vacante. Mr. Regnier & Mr. Charpantier m'apportèrent leurs Lettres, qui étoient toutes pleines de mes louanges. Comme je m'étois déclaré que je ne voulois concourir avec personne, je priai ces Messieurs qui songeoient à moi, de n'y plus songer, & d'abandonner la chose. Ils me répondirent, que s'étant excusés envers le Pere de la Chaise, la chose ne recevoit aucune difficulté. Ils me dirent de plus, que ce n'étoit pas mon affaire: que c'étoit celle de l'Académie: ce qui fit dire à Mr. le Président Rose qu'il étoit pour l'Académie, lorsqu'on lui demanda pour qui il étoit de Mr. Bergeret ou de moi. Et en effet, j'étois sur le point d'être élu, lorsque sur un bruit qui courut que M. de Louvois auroit bien agréable d'être de l'Académie, on députa vers lui pour le prier d'en vouloir être. Mr. de Louvois s'é-

tant

tant excusé d'en être, le Pere de la Chaise, à la prière de son ami, renouvela ses sollicitations avec toute sorte d'ardeur; & il fit passer du côté de Mr. Bergeret quelques Académiciens qui s'étoient envoyez offrir à moi, & obligea quelques autres qui devoient m'être favorables, de ne point aller à l'Académie le jour de l'élection. Toute la maison Colbert fit une affaire de conséquence de cette affaire. Mr. de Seignelai, Mr. de Croissy, Mr. le Coadjuteur de Rouan, Mr. le Duc de St. Aignan, Mr. le Duc de Beauvilliers sollicitèrent en personne pour Mr. Bergeret, avec plusieurs Dames de la Cour, qui y sont très-puissantes. En un mot, comme de mon côté on ne faisoit nulles sollicitations, & qu'on en faisoit sans cesse, & de pressantes, & de puissantes, du côté de Mr. Bergeret, Mr. Bergeret fut élu à la pluralité de quelques voix;

Dont la troupe de Ménage  
Appela comme d'abus  
Au tribunal de Phœbus.

C'est ce que dit Mr. de Benferade dans son Poëme du Portrait des Académiciens qu'il récita dans l'Académie en présence de Mr. Bergeret, le jour même que Mr. Bergeret y fit sa Harangue. Plusieurs personnes firent des vers à ma louange sur cette occasion, comme sur une chose qui m'avoit été fort glorieuse: car ceux mêmes qui étoient contre moi, en parloient avec de grands éloges. Mr. Petit, entr'autres,

tres, fit à ma louange cette Epigramme Latine: qui fera voir à Mr. Baillet que je n'ai point postulé.

*Obtulerat vacuum facunda Academia sedem  
 MENAGIO, tanti nomine capta viri.  
 Ille ultro oblatum non dedignatus honorem,  
 Ut sibi jam parto munere, latus erat.  
 Et meritas illis grates de more parabat  
 Pendere: BERGERETUS cum subito è  
 latebris  
 Audax erumpens, athleta occurrere tanto  
 Non dubitat. Vacuum poscit at ille locum.  
 Et tandem, ô mores! pressanti dum favet  
 Aula,  
 Doctrinam vincunt, ingeniumque, preces.  
 Ecce indignantur Graia, Latiaeque Camena:  
 Musa indignatur Gallica: Tusca Charis.  
 Desinite irarum, bona Numina, dixit Apollo:  
 Delphinum talem non capit haec patina.*

C'est un mot de l'Orateur Amphicrates: qui se trouve dans Plutarque en la Vie de Lucullus. Pag. 87.

J'ajoute à cette Epigramme de Mr. Petit, cet endroit des Remarques de Mr. l'Abbé de Marolles sur la Traduction de Virgile de Mr. de Segrais: qui fera voir aussi à Mr. Baillet que je n'ai pas été jugé indigne d'être de l'Académie par ceux de l'Académie: *Il faut avouer que l'Académie Française n'est remplie que d'hommes choisis entre tous les autres; lesquels savent parfaitement l'art de bien écrire. De là vint que l'un de ceux qui la composent, disoit une fois à quelques-uns, qu'à peine en connoissoit-il trois qui fussent capables d'en rem-*

*remplir dignement des places. Entre lesquels il nommoit Monsieur Ménage, que l'on avoit proposé pour être le Précepteur de Monseigneur le Dauphin, (comme il le dit lui-même à Monsieur de Méré) Mr. l'Abbé Hédelin & feu Mr. le Prieur Ogier. Cet Académicien qui parloit de la sorte, c'étoit le célèbre Monsieur d'Ablancourt.*

Et dans l'affaire de Mr. Bergeret, ceux mêmes qui furent contre moi, me jugeoient très-digne d'être de l'Académie. Mr. Furetière fut un de ceux qui furent contre moi. Et cependant, voici ce qu'il a dit de moi dans une de ses Épigrammes contre l'Académie, adressée à son confrere Mr. Racine, qui fut aussi contre moi.

L'Académie, ayant frustré Ménage  
De l'espoir d'être de son Corps,  
Parceque son faveur lui donnoit de l'om-  
brage;

A fait ensuite ses efforts  
Pour en chasser l'Auteur d'un beau Diction-  
naire.

RACINE, prenez garde à vous,  
Vous haranguez si bien au jugement de tous  
Qu'on ne vous y verra plus guère.

Mais pour faire voir à Mr. Baillet que ma Requête des Dictionnaires ne m'a point brouillé avec l'Académie de la façon qu'il dit, c'est que depuis quinze jours une place étant vacante dans l'Académie par la mort de Mr. le Duc de St. Ai-

Aignan, Mrs. de l'Académie me l'ont offerte le plus obligeamment du monde.

Et m'étant excusé de l'accepter à cause de ma mauvaise cuisse, qui ne m'ût pas permis d'assister à leurs Assemblées, Mr. l'Abbé Huet, nommé à l'Evêché de Soissons, un des plus dignes sujets de l'Académie, qui étoit en ce tems-là en Normandie en son Abbaie d'Aunai, me fit l'honneur de m'écrire là-dessus en ces termes: *Je suis très-fâché que vous ayez refusé la place de l'Académie qui vous avoit été offerte de si bon cœur & de si bonne grâce. On me l'écrit avec chagrin. Et ce chagrin est une preuve que vous ne la deviez pas refuser. Votre mal de cuisse ne vous auroit pas empêché d'aller à l'Académie une ou deux fois par an. Et quand même vous n'y auriez été que le jour de votre réception, cela auroit suffi. Il falloit que votre nom parût dans les Fastes de l'Académie. Monsieur Ménage se devoit à l'Académie: & l'Académie se devoit à Monsieur Ménage.*

## LXXXIII.

*Méprise de Monsieur Baillet au sujet des vers de Muret pris par Scaliger pour ceux d'un Ancien Comique. Il n'est point vrai que Muret ait demeuré en pension chez Jules Scaliger. Plusieurs particularitez curieuses touchant Muret.*

**M**ONsieur BAILLET. *Il faut en effet que Muret ait su bien parfaitement*

Page 318.  
partie 1.  
Tom. 4.

imi-



*imiter les Anciens, puisque Joseph Scaliger qu'il appelloit son frere d'adoption, & qui connoissoit fort bien l'Antiquité s'y laissa prendre, lors qu'il lui fit passer une Epigramme qu'il avoit faite pour l'Ouvrage d'un Ancien Auteur.*

Il ajoûte dans ses preuves: *Janus Nicius Erythraeus Pinacothecæ I. pag. 12. C'est que dans le tems que Muret demouroit à Agen en pension chez Jules Scaliger, pere de Joseph, Jules l'appelloit son fils. Joseph vouloit se vanger de la fourbe de Muret, par une allusion assez froide qu'il fit au supplice qu'on préparoit à Toulouse pour Muret, à cause d'un crime détestable: & il fit cette Epigramme,*

Qui flammæ rigidæ vitaverat antè Tolosæ  
Rumetus, fumos vendidit ille mihi.

**MENAGE.** J'ai fait voir en plusieurs endroits de ces Remarques que Monsieur Baillet est tout-à-fait ignorant dans l'Histoire des gens de Lettres. Ces vers de Muret que Scaliger prit pour les vers d'un Ancien, n'étoient pas une Epigramme: c'étoit un endroit d'une Scène de Comédie. Ce qui paroît par ces mots des Notes de Scaliger sur Varron *de Re Rustica*, pag. 212. de l'édition de Henri Etienne de 1573. où Scaliger a cité ces vers comme étant

¶ 1. Le bon homme Conrad Rittershusius qui ne raffinoit pas trop en critique, & qui apparemment n'avoit vû que la premiere édition du Varron de Scaliger, a cité comme anciens, pag. 296. & 297. de ses Commentaires sur Oppien ces vers de  
Mu-

Étant d'un Ancien Comique : *Producam autem locum veteris Comici Trabeæ, ex Fabula Harpæce, ubi hoc loquendi genus usurpatur; Il parle de la façon de parler auro contra: tum propter sententiæ elegantiam, tum etiam quia vulgò nondum noti sunt.*

Here, si querelis, eju'atu, fletibus,  
 Medicina fieret miseris mortalium,  
 Auro parandæ lacrimæ contrà forent.  
 Nunc hæc ad minuenda mala non magis  
 valent,  
 Quàm nœnia Præficæ ad excitandos mor-  
 tuos.

Res turbidæ consilium, non fletum expetunt.

*Quis enim tam aversus à Musis, tamque humanitatis expers, qui horum publicatione offendatur. Scaliger supprima ces vers dans l'Édition postérieure de son Varron (I). Muret les a fait imprimer dans le Recueil de ses Poësies de l'édition d'Alde de 1575. Et il les a fait imprimer avec cette Note: Cùm veteris Comici Græci Philemonis sententiam à Plutarcho & à Stobæo acceptam, animi causâ exprimere tentassem, & dicendi genere, & numero, veterum Latinorum simillimo: placuit etiam experiri, nunquid eandem comicè ex-  
 pli-*

Muret, qu'il a cru de bonne foi être de Trabeas, & d'Attius, quoi que Muret lui-même plus de vingt ans auparavant eût déclaré la supposition. M. Ménage a remarqué ci-dessous p. 287. quelque chose de semblable touchant le Jesuite Serarius,

*plicare possem. Visum est utrumque non infeliciter successisse. Per jocum itaque prioribus versibus Attii, posterioribus Trabeæ nomen ascripsi, ut experirer aliorum iudicia, & viderem num quis in eis inesset vetustatis sapor. Nemo repertus est qui non ea pro veteribus acceperit. Unus etiam, & eruditione & iudicio acerrimo præditus, repertus est, qui ea à me accepta pro veteribus publicaret. Ne quis igitur amplius fallatur, & rem totam detegendam, & carmina ipsa hic subjicienda duxi.*

*Afficta Attio.*

Nam si lamentis allevaretur dolor,  
 Longoque fletu minueretur miseria,  
 Tum turpe lacrumis indulgere non foret,  
 Fractâque voce Divûm obtestari fidem,  
 Tabifica donec pectore excesset lues.  
 Nunc hæc neque hilum de dolore detra-  
 hunt:  
 Potiùsque cumulum miseris adjiciunt mali.

*Afficta Trabeæ.*

HERE, si querellis, ejulatu, fletibus,  
 Medicina fieret miseris mortalium,  
 Auro parandæ lacrumæ contra forent.  
 Nunc hæc ad minuenda mala non magis  
 valent,  
 Quàm nænia Præficæ ad excitandos mor-  
 tuos,  
 Res turbidæ consilium non fletum expetunt.  
 Ut imbre tellus, sic riganda mens mero:  
 Ut illa fruges, hæc bona consilia efferat.

Je remarquerai ici en passant, que Nicolas Serarius dans ses Notes sur l'Épître 99. de Boniface Archevêque de Mayence, page 325. a aussi allégué ce vers de Muret, *Auro paranda lacrumæ contra forent*, comme étant de l'Harpacé de Trabéa.

Mr. Baillet qui n'est qu'un Copiste de faiseurs d'Éloges, a pris de l'Éloge de Muret fait par Janus Nicius Erythræus ce qu'il a dit ici que ces vers de Muret étoient une Epigramme. C'est aussi du même faiseur d'Éloges qu'il a copié l'Epigramme de Scaliger. Car Janus Nicius Erythræus a représenté cette Epigramme de la même façon que Monsieur Baillet. Dans le Recueil des Poésies de Scaliger fait par Scriverius sur les Originaux de Scaliger, elle est de cette façon, qui est meilleure :

*Qui rigida flammæ evaserat antè Tolosa,  
Rumetus, fumos vendidit ille mihi,*

Mais Monsieur Baillet a ajouté de son chef que l'allusion étoit froide. Monsieur Baillet juge des vers comme un aveugle des couleurs. Et il ne peut pas en bien juger, n'en ayant jamais fait. Il n'appartient qu'aux Poètes de juger des Poètes. Voyez ci-dessous le chapitre 85. de ces Remarques. Cette Epigramme est très-belle : & elle a reçu une approbation universelle de tous les connoisseurs. Ce que Monsieur Baillet dit ensuite, qu'on préparoit à Toulouse un supplice à Muret, m'oblige de raconter ici cette facheuse Histoire de Muret.

Mu-

Ce Fremiot, dans une de ses Epigrammes qu'il a adressée à Muret, appelle Muret son précepteur.

Fol. 80.

Muret aimoit un jeune garçon de Dijon, qui avoit été son Ecolier, nommé *François Menge Fremiot*. C'est le nom qu'on lui donne sous l'Epigramme qu'il a faite (1) sur le portrait de Muret, inféré à la tête du Commentaire de Muret sur le premier Livre des Amours de Ronsard. Dans le *Deliciae Poëtarum Gallorum*, où sont les Poësies de ce Fremiot, & dans le *Juvenilia* de Muret, où il y a deux de ses Epigrammes, il est appelé *L. Memmius Fremiotus*. Et il est appelé de même dans le Commentaire de Muret sur Catulle. *Ac meminî equidem, L. Memmîum Fremiotum, nobilissimum, summoque ingenio præditum adolescentem, cum hoc carmen unâ evolveremus, mihi dicere, &c.* Ce qui me fait croire, qu'il s'appeloit *Louis*, ou *Luc*, ou *Lambert Menge Fremiot*. Je remarquerai ici en passant que Monsieur Baillet a ômis ce Fremiot dans sa Liste des Poëtes de France qui ont fait des vers Latins. Je veux croire que Muret aimoit ce jeune garçon d'un amour honnête. Cependant il fut accusé de l'aimer d'un amour deshonnête. Ce qui paroît par cet Extrait du second volume des Regîtres Journaux de la Ville de Toulouse : *Cette année (1554.) Marc Antoine Muret, Limosin, qui a laissé ses doctes Livres à la postérité; & du depuis à Rome*

¶ 1. Je ne sai dans quelle édition des Amours de Ronsard M. Ménage a trouvé ce François Fremiot. Il y a dans toutes celles que j'ai vuës *L. Memmii Fremioti* excepté dans celle de 1610. in 12. où

Rome Orateur du Pape; fut brûlé en effigie avec un Memmius Fremiot, de Dijon, pour être Huguenot & Sodomite: en la place St. George: par sentence des Capitoux, confirmée par arrêt. Il n'y a point d'apparence que cette Sentence des Capitoux de Toulouse ait été confirmée par Arrêt du Parlement de Toulouse. Car ayant été donnée par contumace, & ordonnant le plus sévère des supplices, il ne peut pas y en avoir û appel à minima de la part du Procureur du Roi. J'ai appris de Monsieur Baluze qu'il avoit appris de Monsieur de Caseneuve, qu'un Conseiller du Parlement de Toulouse, ami & admirateur de Muret, fut chez lui pour lui donner avis des poursuites qu'on fesoit contre lui, & que ne l'ayant point trouvé, il lui écrivit ce vers, *Heu fuge crudelēs terras, fuge littus avarum.* Muret sur cet avis s'enfuit de Toulouse, & s'en alla en Italie. Casaubon dans ses Animadversions sur Athénée Livre x. ch. i. fait mention de cette fuite & de ce voyage, en ces termes: *Accepimus etiam à viris fide dignis, visas manifestò aures movere,* (il parle des hommes à qui les oreilles remuent) *viro cuidam eruditissimo, cum per Allobrogum fines transiens, vivicomburii periculum sibi à Magistratu imminere intellexisset: quòd diceretur nefandi criminis*

où il y a *E. Memmii Fremioti.* Le premier nom de ce Fremiot commençoit assurément par une L, cette L renversée est devenuë une F, & de cette F on a pu aisément faire un E.

*nis reus Tolosâ in Italiam fugere.*

Muret ap-  
pele Dorat  
son parent  
dans son  
Ode Latine  
à Dorat.

J'apprens d'Antoine du Verdier de Vau-privas dans sa Prosopographie Livre VIII. que Muret fut à Paris avant que d'aller en Italie & qu'il y fut fait prisonnier au sujet du même crime. Voici ses termes ; *Marc Antoine Muret, Citoyen Romain, natif en Limosin, grand Orateur & Poète, ainsi que ses Oeuvres témoignent, étoit Cousin de Jean Dorat, Poète du Roi. Après avoir donné à la France l'odeur de son érudition, & espérant de grands fruits, fut accusé d'une abomination: dont il fut prisonnier au Châtelet à Paris, & tenu fort étroitement dans un cachot. Là, sentant le ver de sa conscience, & craignant une mort honteuse; encore qu'il devoit davantage craindre le jugement de Dieu, & la mort éternelle; il se délibère de se laisser mourir de faim. Dorat me le contant, disoit, les Grecs appellent cela ἀνομαρτεσιῶν. Toutefois Dieu eut pitié de son ame, & ne le voulut perdre. Ses amis s'employèrent. Son savoir, & l'espérance qu'on avoit qu'il feroit quelque fruit, & se repentiroit, fit qu'on trouva moyen de l'ôter de là: Mais il lui fallut abandonner le Royaume. Il prend son chemin en Italie: où étant, en une Ville de Lombardie, il tomba malade. Il étoit assez mal vêtu, pour ce qu'il s'étoit déguisé. Avec cela, il avoit un visage assez grossier, couperosé: tellement qu'on n'eût jamais jugé que ce corps dans ses haitons fût logé un si bel esprit. Il fait appeler le Médecin. Ce Médecin l'ayant quelque peu traité, trouvant sa maladie douteuse,*  
dit

dit qu'il falloit consulter avec un autre; un autre vient. Ils consultent librement en sa présence, & en Latin, pour ce qu'ils n'eussent crû que Françoisût entendu Latin, étant si mal de conche. Il ne perdoit pas un seul mot de ce qu'ils disoient. Après avoir long-tems debatû sur un remède non usité, l'un se met à dire, *faciamus periculum in corpore vili*: & prenant cette résolution de faire une expérience sur ce corps abjet, le congé prins par les Médecins, avec quelque promesse de bon remède; & lui ayant donné l'ordre de son régime; le compagnon qui savoit bien autant de Latin comme eux, se leve, paye son hôte, & s'en va. Ayant fait quelques lieues, l'appréhension de se mettre entre les mains des Médecins, le guérit. Il arriva à Padouë, où il trouva, ainsi que lui-même écrit, un jeune Ecolier Sicilien, qui n'avoit pas grande doctrine, mais faisoit des merveilles par l'art de mémoire. Il regrettoit que cet Ecolier n'employât son art à choses utiles, & que lui-même ne le sût. Il se fit tant son ami qu'il le lui apprit: & dit en avoir été soulagé grandement, quand il falloit haranguer. Delà il vient à Rome: où sa doctrine fut recueillie des Cardinaux, & du Pape même, &c.

Il n'étoit pas Sicilien, il étoit Corse. Voyez Muret dans ses diverses Leçons.

Etant à Padouë & à Venise, on prétend qu'il lui arriva une autre affaire de la même nature. Scaliger dans son second Scalligérana en parle en ces termes: *Muretus fugit Tolosâ: venit Venetias: sed quia prima nobilitatis filios volebat comprimere, ideo fugit Romam, &c.* On ne l'a pas vou-



*In* endurer à Venise ob pæderastiam. Lambin dans une de ses Lettres à Muret, imprimée dans l'*Epistolæ Clarorum virorum*, en parle à peu près en mêmes termes. Voici l'endroit de cette Lettre qui regarde cette particularité : *Muretus noster, inquam, quid agit? Ut valet? Nihilne novi scribit, quod alios delectet, ipsum laudibus æternis illustret? Ille verò, inquit, Patavio dies aliquot absfuit: quam ob causam, nescio: nisi quòd Patavii disseminatus est ab invidis (opinor) hominibus rumor de eo non bellus. Itaque nobiles Veneti prudentes & boni, qui cum eo vivebant, recepisse se ad suos dicuntur. Muretus autem cum paucis post diebus illos consecutus esset, hoc consilio ut se purgaret, atque aliquantum temporis dum rumor ille defervesceret, Venetiis consedisset, Patavium rediit, tristis ac demissus: diciturque prioribus ædibus, in quibus laxissimè habitabat, relictis, alias angustiores conduxisse. Hæc cum audiissem, valdeque ea auditione perturbatus, & propemodum exanimatus, obstupuissem, & vix tandem me collegissem, quæsi certone sciret tuos abs te discessisse: negavit ille se certò scire: eorum quæ diceret, rumorem esse nuncium; præterea neminem: hoc unum se exploratorem habere, te Venetias profectum esse, ibique dies aliquot constitisse: deinde Patavium reversum esse: ædes tuas non eâ, quâ antè frequentiam celebrari. Hæc mihi Theologus ille: quæ me planè perculerunt atque affligerunt: neque extollar aut recreabor prius quàm ex tuis litteris quid acciderit novi, cognovero.*  
*Quam-*

*Quamobrem, si me amas, fac ut de toto hoc rumore diligenter ad me scribas: ut si verus sit, quod Dii immortales omen avertant, nos subveniamus: sin falsus; quod spero & opto; curâ metuque liberemur & gaudeamus.* Et ce qui suit. Muret répondant à cette Lettre, dit à Lambin: *Primum de iis quæ istuc allata sunt, metu omni te libero. Ego Patavio pedem non movi: nisi quod nuper negotiorum causâ, Venetias profectus sum. Mei omnes adhuc mecum sunt: nisi quod tres, cum feбри correpti essent, ad suos se contulerunt, ut ibi melius curarentur. Næ ego, mi Lambine, singulari quodam sum ad invidiam fato. Nam quid mirum est istuc pervenisse falsos quosdam de me rumusculos, cum Venetiis, hoc est, in ea urbe in qua hæc quàm vana essent, oculis videri poterat, eadem illa istuc allata esse scribis, disseminata sunt.* La réponse de Lambin à cette Lettre de Muret est imprimée dans le Recueil des Lettres de Muret à Lambin, & de Lambin à Muret, & dans l'*Epistolæ Clarorum virorum*. Muret fut ensuite à Rome, où il fut fait Citoyen Romain: ce qui donna occasion à Beze de faire contre lui une Epigramme, où il dit, que Muret, pour le crime de non-conformité fut chassé de France, & ensuite de Venise, & que pour ce même crime il fut fait à Rome Citoyen Romain. Tout cela soit dit sans offenser la mémoire de Muret; pour laquelle j'ai toute sorte de vénération: ayant appris du Jésuite Bencius, que les neuf dernières années de sa vie il étoit d'une

dévotion si fervente qu'il pleuroit en disant la Messe. *Novem jam sunt anni, Auditores, cum sacris est initiatus M. Antonius, ac sacerdos factus: ex quo tempore tam sæpè, tam religiosè, tam sanctè fecit rem divinam, ut inter sacrificandum nec lacrimas teneret ipse & easdem etiam auditoribus excuteret.* Ce qui détruit ce qui est dit de lui dans le premier Scaligerana: *qui si tam bene crederet in Deum, quàm optimè persuaderet esse credendum, bonus esset Christianus* (1). Je reviens à la Lettre de Lambin à Muret. Muret & Lambin qui étoient amis à n'être qu'une même chose, se brouillerent enfin: car c'est de Lambin qu'il faut entendre ces paroles de la Lettre de Muret à Nicot: *Hoc autem æquiore animo passus sum exstare aliquas Epistolas meas, quòd quædam jam multis ab-*  
*hinc*

¶ 1. On n'a pas eu trop bonne opinion de la religion de Muret, jusque-là que Campanelle lui attribuoit le fameux Livre *de tribus impostoribus*. Je me souviens du moins l'avoir lu ainsi dans un petit Recueil in-12. d'Observations Critiques d'Henri Ernstius, ne sachant point d'ailleurs si Campanelle rapporte rien de tel en quelque endroit de ses Oeuvres. C'est à mon avis une chimère que ce Livre comme je le ferai bientôt voir dans un Discours où j'épuise cette matière.

¶ 2. Muret ne se plaint pas d'une Lettre seule supposée, mais de plusieurs, & après avoir remarqué que c'est de Lambin dont il entend parler dans celle qu'il écrit à Nicot, il n'est pas malaisé de conclure que ces Lettres prétendues supposées ne sont autres que celles qui avoient paru dix-huit ans auparavant sous le nom de Muret à Lambin parmi les *Epistole clarorum virorum* imprimées à Lion chez Antoine Gryphe in-8. l'an 1561. Une preuve convaincante de cela est qu'elles ne se trouvent point parmi

*hinc annis editæ sunt pro meis, de quibus scribendis ego ne per somnium quidem unquam cogitavi. Confinxerat eas is ipse qui tamquam à me ad se missas divulgaverat: homo eruditus ille quidem, sed improbus & naturâ nocendi ac malefaciendi cupidus: cum plurima & maxima officia, quibus à me affectus erat, summis injuriis compensare vellet. Qua de re olim à me graviter objurgatus, multis cum lacrimis à me veniam petiit: laqueo digna commisisse factus: cum ei sermoni Hadrianus Turnebus & Joannes Auratus presentes essent. Les Lettres que Lambin & Muret se sont écrites, ont été imprimées en un petit volume à part. Je n'y trouve rien qui puisse se rapporter à ce que dit ici Muret: & je ne sai ce que c'est que cette Lettre supposée par Lambin à Muret (2).*

• II

mi les autres Lettres de Muret; aussi avoit-il raison de les defavouër, elles lui faisoient d'autant moins d'honneur qu'elles étoient jointes, & servoient de réponses à certaines Lettres de Lambin d'où l'on tiroit de puissantes inductions contre lui sur le panchant qu'il avoit au vice dont il a été tant accusé. Lambin étant à Lion dans le tems qu'Antoine Gryphe faisoit imprimer un Recueil d'Epitres d'hommes illustres, lui en fournit bon nombre des siennes parmi lesquelles étoient celles-ci de Muret. Il n'y a pas d'apparence qu'elles aient été supposées. Ce qu'on peut dire de plus vraisemblable, est que Lambin ne fut pas fâché de trouver cette occasion de se venger de Muret. Ils avoient été les meilleurs amis du monde, & sur ce pié là ils se communiquoient toutes choses. Lambin dans le dessein où il étoit de publier ses Commentaires sur Horace avoit fait part à Muret de ses explications sur plusieurs endroits difficiles de ce Poëte. Muret, à ce que prétent Lambin, employa dans ses diverses

Il me reste à remarquer que ce qu'a écrit Monsieur Baillet que Muret demeurait à Agen en pension chez Jules Scaliger, n'est pas véritable.

Prémièrement : si on en croit Joseph Scaliger dans son *Confutatio Fabulæ Burdonum* ; car cet Ouvrage est de Joseph Scaliger ; Muret n'a jamais demeuré à Agen. Les paroles de Joseph Scaliger méritent d'être rapportées en ce lieu. Les voici :

Leçons, auxquelles il travailloit alors, la plupart de ces explications telles qu'elles lui avoient été communiquées, & pour s'en approprier tout l'honneur se hâta de faire imprimer son Livre. Lambin ne pouvant souffrir une telle supercherie en fit des reproches très-aigres à son ami dans une longue Lettre qu'il lui écrivit là-dessus, où entre autres traits piquans celui-ci mérite d'être remarqué. Dans le 21. chap. du 8. Livre des diverses Leçons de Muret il est dit que les femmes savantes sont ordinairement lubriques ; sur quoi Lambin le relevant : je voudrois, dit il, que vous ne vous fussiez pas avisé de traiter un pareil chapitre, on diroit que vous ne savez pas jusqu'où va la colère des femmes, cependant, ne vous en déplaise, l'aventure d'Orphée devoit un peu vous faire sage là-dessus, & vous apprendre à ne pas irriter une nation si dangereuse. *Vellem Cupit XXI. de mulieribus eruditis & libidinosis admiscere tibi non venisset in mentem. Videris ignorare quam sit iracundum mulierum genus, atqui debebat te miserabilis Orphei casus erudire, & à mulieribus irritandis deterre-re.* Muret n'eut garde de faire réponse à une Lettre de ce stile-là, il se tut, & n'en pensa pas moins. Quelque-tems après il vint à Paris, où Lambin & lui se réconcilièrent, mais que les circonstances de cette réconciliation ayent été telles que Muret les rapporte, que Lambin lui ait demandé pardon la lame à l'œil, avouant que ce qu'il avoit fait méritoit la corde, c'est un fait dont je doute fort. Les témoins qu'il en allégué à Nicot me sont du moins très-suspects, l'un, qui étoit Turnébe, étant mort il y avoit quatorze ans, & l'autre, son compatriote,

voici : *Muretus numquam triduum integrum Aginni degit, &c. Bencius, vir doctus & amœni ingenii, multa per conjecturam de Mureto dixit, tam incredibilia quàm à vero remota: cujusmodi illud, Muretum adolescentulum Aginni docuisse. Res ita habet. Marcus Antonius Muretus annos natus 18. Aginum venit Julii salutandi caussa: unde digressus ad Auscios Novempopulaniae sese contulit: ubi in Collegio Ar-*

te, & son ami. Lambin qui étoit bon, comme en fait foi le premier Scaligerana, ne manqua point depuis cette reconciliation aux devoirs de l'amitié, parlant toujours honorablement de Muret, auquel l'année suivante il dédia son Commentaire sur le 4. Livre de Lucrèce. Muret n'en usa pas de même à son égard; outre ce qu'il a écrit à Nicot, il a laissé d'autres marques de son ressentiment dans trois de ses Lettres à Giphanius ennemi juré de Lambin, en l'une desquelles il dit qu'il ne tient qu'à lui de convaincre ce dernier d'impudence & de perfidie en publiant les Lettres qu'il lui avoit écrites pour le remercier des Observations dont il lui étoit redevable, & qu'il avoit depuis réclamées si effrontément sur celui qui en étoit l'inventeur. Je garde, ajouta-t-il, ces Lettres soigneusement, non pas pour les publier, la chose n'en vaut pas la peine, je les garde seulement pour les faire voir à mes amis dans l'occasion. *Et eas literas diligenter adservo, non ut edam, neque enim tanti esse duco, sed ut ostendam interdum amicis si quando de me & Lambino sermo incidit.* On remarquera cependant que parmi toutes ces plaintes de Muret il n'y a pas un seul mot touchant cette supposition dont il a depuis fait tant de bruit écrivant à Nicot, & de laquelle il ne s'est avisé de se plaindre que sept ans après la mort de Lambin. Il y a aussi de l'apparence que ce que Ciofanus dans ses notes sur le 4. Livre des Métamorphoses d'Ovide a écrit pour Muret contre Lambin lui a été inspiré par le premier dont il étoit le disciple & l'admirateur.

Villeneuve  
d'Agen.

Archiepiscopali Ciceronem & Terentium docere coepit: quo tempore Eclogas in laudem Cardinalis Armaniaci, & Tragœdiam suam, Julium Cæsarem, in illa urbe, edidit. Hinc profectus in oppidum Nitiobrigum, cui nomen Villanova, ditissimi mercatoris de Brevant liberis præfectus, in Scholâ publicâ illius oppidi Autores Latinos interpretabatur. Anno autem ætatis sue 20. cum illis pueris discipulis suis Aginnum secundò venit, Julium salutandi causa; semel antea visum; sed satis notum litterarum commercio: eosque pueros, cum Mureto, Josephus meminit domi vidisse se, annos natum sex. Bis, aut ter, postea exceptus hospitio à Julio: idque diem unum aut biduum tantum: ingenii sui præstantiam, cujus specimen per litteras durtaxat dederat, colloquio familiari comprobavit. Ex illo, quia illum nosse propius contigerat, Julius amare eum coepit, & ejus dotes animi Senatoribus Burdegalensis Curie per litteras commendare: ut non aliter eum quàm filii nomine appellaret, quum Burdegalam, relicta Scholâ Villanovanâ, profectus, ibi in unâ Classium Gymnasii Aquitanici doceret, circiter annum Christi 1547. Neque ex eo unquam aut Aginnum repetiit, aut Julium postea vidit. Quomodo igitur Aginni, aut quando docere potuit; qui in tribus profectionibus vix sex septem dies ibi substitit? Burdegalâ, Lutetiam; Lutetiâ, Tolosam petiit; ubi Juris Institutiones cum exponeret, exercendi causâ, ut tyronibus Juris mos est, inde abire coactus Venetias se contulit. Quare quæ Ben-

cius

*cius de eo retulit, quia ex conjecturâ collegit, ea non solum falsa, sed etiam interdum ridicula sunt: Ut, quod ait; Regem Henricum & Catharinam Reginam Muretum publicè docentem audire voluisse. Numquam enim in Athenæo Regio, sed in Gymnasiis docuit. Neque causse erat cur diceret eum Tolosæ Juris Civilis primùm docendi facultatem, deinde etiam potestatem accepisse. Quod quid sit, non capio. Hoc scio, si ille, ut putat Bencius, facultatem & potestatem Juris publicè interpretandi Tolosæ accepisset, non opus illi fuisset eam Asculo petere, ut Jus Romæ publicè profiteretur. Quo tempore enim Ludovicus Rupipozæus Romæ sub Gregorio XIII. Christianissimi Regis Legatus agebat, Muretum Asculum clam petiisse & lauream Juris consecutum fuisse, tam multis notum, quam mirum est Bencium ignorasse, qui eo tempore Romæ erat. Reliqua quæ finxit non pauca, libens omitto: video enim ab Josepho certiora de Mureto peti posse quàm ab illo, quo plura neminem de Mureto scire nobis certo constat.*

Mais d'ailleurs, quand Muret auroit demeuré à Agen, & quand il y auroit régenté comme je l'ai crû autrefois, il ne s'ensuivroit pas qu'il yût demeuré en pension chez Jules Scaliger. J'ai écrit la Vie de Muret; & pour l'écrire, j'ai lû soigneusement tout ce qu'ont dit de lui, le Président de Thou, Sainte Marthe, la Croix du Maine, du Verdier, Bencius, Gabriel de Lurbe, & le Rossi; j'ai lû soigneusement tous ses Ouvrages: & je n'ai

Ce raisonnement est mauvais; Le Roi & la Reine pouvoient entendre Muret dans les Collèges.



trouvé nulle part que dans Monsieur Baillet qu'ilût été en pension à Agen chez Jules Scaliger. Et je puis assurer mes Lecteurs que Monsieur Baillet a été mal informé de cette particularité.

J'ai dit que j'avois crû autrefois que Muret avoit régenté à Agen. Voici les raisons sur lesquelles je me fondois. Bencius dans l'Oraison Funébre de Muret, le dit en termes exprès. *Ut primum imbutus est litteris, quibus informari ad humanitatem ætas puerilis solet, in patriâ suâ Lemovici primum, deinde verò Aginni, ea docere incepit cùm esset adolescentulus, aut potiùs puer, quæ nunc quidem communi more atque usitato, ea ætate si quis disceret, in summa laude poneremus, quippe ut ingenio doctrinam, sic etiam usu præcurrebat ætatem. Aginni verò eodem tempore usus est suorum duce & adjutore studiorum, Julio Casare Scaligero, viro in omni eruditionis atque humanitatis genere perfectò ac perpolito. Hunc ille, ut parentem colebat: à quo etiam ut filius diligebatur: admirabatur enim vir omnino admirabilis excellentissimum ingenium adolescentis: eique volens ac libens rectam ac brevem, quæ ad rerum scientiam ferret, viam monstrabat, &c. Cùm igitur aliquandiu Aginni fuisset, ejusque doctrina atque ingenium omnium fama & oratione celebraretur, ad illud domicilium doctrinarum, & ut ita dicam, orbis terræ Musæum, Lutetiam profectus est, &c. Et Bencius avoit été le Disciple favori, & il étoit l'ami intime de Muret. Et Muret peu de tems avant*

fa

sa mort, lui dédia sa Traduction Latine des deux premiers Livres de la Rhétorique d'Aristote; & il se disoit son Ecolier pour la piété. Mais ce qui m'avoit obligé particulièrement à croire que Muret avoit régenté à Agen, c'est cet endroit du second Scaligerana: *Muret étoit de ce village qui s'appelloit de ce nom: & a été Pédan à Agen*: où Joseph Scaliger dit tout le contraire de ce qu'il a dit dans son *Confutatio Fabulae Burdonum*. Mais comme cette Confutation de la Fable des Bords est de Joseph Scaliger, & que le Scaligerana est de Jean de Vassan, qui faisoit des Recueils de ce qu'il entendoit dire à Joseph Scaliger, cet Ouvrage d'autrui ne fait pas tant de foi pour le témoignage de Joseph Scaliger que son propre Ouvrage. Et je croi que Joseph Scaliger avoit dit à Jean de Vassan que Muret avoit été Pédan à Villeneuve d'Agen, & que par une faute de mémoire Jean de Vassan a pris *Agen pour Villeneuve d'Agen*. A l'égard de Bencius, il a dit tant de faussetez touchant Muret, que son témoignage n'est pas de grande autorité en cette occasion.

Ce qui est dit dans le Scaligerana, que Muret avoit été Pédan à Agen, me fait souvenir de ce que Rohsard disoit de Muret, de Turnébe (1), de Bucanan, & d'Antoine Govéan, qu'ils n'avoient rien de Pédan que la robe & le bonnet. J'ai  
appris

¶ 1. A l'égard de Turnébe voyez aussi Montagne au chap. du Pédantisme.

Lib. Hist.  
76. pag.  
582.

appris cette particularité de Monsieur le Président de Thou ; dont voici les termes : *Memini Petrum Ronsardum, virum acerrimi judicii, qui, licet in dispari fortunâ constitutus, totâ vitâ Scholastico otio oblectatus fuerat: cum de Buchanano, Adriano Turnebo, Antonio Goveano, Marco Antonio Mureto, quibuscum arctâ amicitia conjunctus fuerat, verba faceret, dicere solitum, illos homines nihil pædagogicæ præter togam & pileum habuisse. Et tamen de vulgo pædagogorum sic censere, nunquam incorrigibilis ineptiæ ex Pædagogia contractæ characterem, vel longissimi avicurriculo, deleri posse.* Et en effet, c'est une chose merveilleuse que Muret, qui avoit pédantisé toute sa vie, ût tant de politesse & d'élégance, & même tant d'urbanité. J'ai fait autrefois une liste de ses Régences : dont je ferai ici part à mes Lecteurs ; étant persuadé qu'elle ne leur déplaira pas. Car outre qu'elle rectifie les passages de Scaliger & de Bencius ci-dessus rapportez, & celui du Président de Thou dont il sera parlé ci-après, elle contient plusieurs choses curieuses qui ne sont suës que de très-peu de personnes.

Bencius a écrit que Muret avoit û presque plutôt des Ecoliers que des Maîtres : car il prétend que Muret dans son enfance régenta à Limoges : & dans son extrême jeunesse à Agen. Joseph Scaliger dit que tout cela est faux. Le Président de Thou a écrit que Muret régenta premièrement à Paris : & ensuite, à Bourdeaux : & ensuite à Aufch. Mais ce que Joseph Sca-

liger dit , qu'il régenta premièrement à Aufsch où il fit imprimer sa Tragédie de Jules César ; & ensuite à Villeneuve d'Agen ; où il étoit Précepteur domestique des enfans d'un riche Marchand nommé *de Brevant* , est plus vraisemblable. Car Joseph Scaliger l'a connu très-particulièrement & très-familièrement ; & Joseph Scaliger étoit né à Agen : & Muret l'appeloit son frere. Scaliger dans le *Second Scaligerana* page 163. *Muretus me vocabat fratrem : quia pater illum vocabat filium.* Il pouvoit avoir 17. à 18. ans lorsqu'il régentoit à Aufsch , & 18. à 19. lorsqu'il régentoit à Villeneuve d'Agen.

De Villeneuve d'Agen , il vint à Paris : où on prétend qu'il régenta la troisième au Collège du Cardinal le Moine. Il pouvoit avoir en ce tems-là 19. a 20. ans. Moreri a écrit dans son Dictionnaire , que Turnébe , Bucanan & Muret , régentoient en même tems dans ce Collège : Turnébe , la première Bucanan , la seconde ; & Muret , la troisième. J'ai ouï dire la même chose au Pere Bourbon qui étoit un bon Regître de semblables choses. Et en me disant cette particularité , il me disoit que chacune des trois parties du monde ût été bien partagée d'avoir un de ces grands hommes. Et si Bucanan & Muret ont régenté au Collège du Cardinal le Moine dans le tems que Turnébe y fesoit la première , il faut en effet que Bucanan y ait fait la seconde , & Muret la troisième. Mais comme Bucanan ne dit point dans sa Vie qu'il ait régenté au  
Col-

Collège du Cardinal le Moine; qui est un Collège plus célèbre que celui de Ste. Barbe où il dit qu'il a régenté, quelques-uns doutent qu'il y ait régenté. Et comme Turnébe a régenté au Collège de Ste. Barbe; ce qui paroît par l'*Admonitio* d'Audomarus Talæus, ils prétendent que c'est dans ce Collège que Turnébe, Bucanan & Muret ont régenté en même tems. Mais dans le tems que Bucanan régentoit au Collège de Ste. Barbe, Muret n'avoit guere plus de sept ou huit ans. Voyez la Vie de Bucanan. Que si Bucanan a régenté dans le Collège du Cardinal le Moine dans le tems qu'y régentoit Muret, comme j'en suis très persuadé, non seulement à cause du témoignage du Pere Bourbon, mais aussi à cause de celui de Lambin: car Lambin, dans son Oraison *de recta pronuntiatione Linguae Græcæ*, en parlant des hommes illustres qui ont régenté dans le Collège du Cardinal le Moine, nomme parmi ces Illustres, *Turnébe*, *Bucanan*, & *Muret*: Si, dis-je, Bucanan a régenté dans le Collège du Cardinal le Moine, il faut que ç'ait été depuis 1544. (qui est la datte de son Élogie à Tastæus & à Tévius) jusques en 1545. car auparavant il régentoit à Bourdeaux dans le Collège de Guyenne: où il fut trois ans, comme il le témoigne lui-même dans sa Vie; & en 1539. le premier de Décembre, il y harangua l'Empereur Charles Quint qui passoit d'Espagne en Flandre. Et si Muret avoit régenté avant ce tems-là au Collège du Cardinal le Moine

ne avec Bucanan, il faudroit qu'il yût régenté du moins en 1538. & en ce tems-là il n'avoit que quatorze ans (1). De Paris, il fut régent à Poitiers. Ce que j'ai appris de cet endroit de ses Commentaires sur les Catilinaires de Cicéron; qui est une particularité qui n'a été remarquée par aucun de ceux qui ont écrit sa Vie. *MACTARI. Usum quemdam hujus verbi, paucis, ut arbitror, notum; quem ante hos decem annos annotavi & publicè docui, cum etiam, tum adolescentulus, Limini, quod Pictonum oppidum est, humaniorum litterarum & Juris Civilis studiis florentissimum, Amphitruonem Plautinum enarrarem, tradere hoc loco institui.* En ce tems-là Muret pouvoit avoir 20. à 21. an. Car il naquit en 1526. Et l'Épître Dedicatoire de ces Commentaires sur les Catilinaires de Cicéron, adressée à Léonardo Mocénigo, noble Venitien, est datée de Venise du 9. Octobre 1556. Le Président de Thou a écrit que Muret avoit étudié en Droit à Poitiers & à Toulouse. Il peut être que régentant à Poitiers les Lettres humaines, il y prit le degré de Licentié és Loix. Quoi qu'il en soit, il n'a pû régenter publiquement en Droit à Toulouse, qu'il n'ait été du moins Licentié és Loix. Et ainsi, ce que Scaliger a écrit des degrez qu'il prit à Ascoli, doit s'entendre du degré de Docteur.

*Liminum,*  
ou *Limonum,* c'est Poitiers, selon l'opinion commune: mais qui est réfutée par Mr. de Valois dans sa Notice des Gaules, & par Scaliger dans son premier Scaligerana, page 96.

De

¶ 1. Muret étant né en 1526. il falloit dire pour compter juste qu'en 1538. il n'avoit que 12. ans.

De Poitiers, il fut à Bourdeaux; ce qui paroît par ces vers d'une de ses Elégies à la Margaris :

*Nam te Pictonica retinent felicia terra*

*Oppida, quæ Clanus pinguis culta secat.*

*Me verò, invidia procul à te dentibus actum,*

*Fortia lunata moenia Burdegala.*

Et ce qui paroît encore par ces mots de la Chronique Bourdeloise de Gabriel de Lurbe: *En 1547. Marc Antoine Muret Professeur au Collège de Guyenne avec grande réputation* (1). Car Muret étoit à Poitiers en 1546. Il pouvoit avoir 21. à 22. ans lors qu'il commença à régenter à Bourdeaux & ce fut apparemment Jean Gélida, Espagnol de la Ville de Valence, Principal du Collège de Guyenne, avec lequel il avoit régenté au Collège du Cardinal le Moine, qui l'engagea à régenter dans celui de Guyenne: car Gélida, comme l'a remarqué le Président de Thou, avoit régenté la Philosophie à Paris dans le Collège du Cardinal le Moine; & il quitta cet emploi en 1546. pour succéder à

¶ 1. C'est à ce tems-là qu'il faut rapporter ce que dit Montagne chap. 25. du L. 1. de ses Essais, que Bucanan & Muret étoient ses Précepteurs domestiques. Ce qui se doit entendre des instructions particulières qu'ils alloient réglément lui donner en la maison de son Père. Montagne avoit alors quatorze à quinze ans, & ce qu'il ajoute que Bucanan & Muret appréhendoient de l'accoster en son enfance à cause de la facilité qu'il avoit à parler

à André Govéan dans la Principauté du Collège de Guyenne. Lequel André Govéan alla en ce tems-là en Portugal y établir le Collège de Conimbre institué par le Roi Jean III. où il mena avec lui George Bucanan ; Patrice Bucanan frère de George ; Nicolas de Gruchy (2), dit en Latin *Gruchius* ; & Guillaume Guérentée, Jaque Tévius, & Elie Vinet. Je corrigerai ici en passant une faute d'impression qui se trouve dans toutes les Editions des Poësies de Bucanan (3). C'est dans son Elégie à Taftæus & à Tévius.

*Cateraue ut cessent gelide, pia cura sodalis  
Et patris & patria fungitur usque vicem,*

Il faut ;

*Cateraue ut cessent, Gelida pia cura sodalis.*

En 1552. il étoit de retour à Paris : car cette année-là, le cinquième de Fevrier (ce que j'ai appris de l'édition in douze de ses Oraisons) il récita dans l'Eglise des Bernardins de Paris sa première Oraison, qui est intitulée de *l'Excellence de la Théologie*. Il fit imprimer à Paris en la même an-

Latin fait voir qu'il falloit que Muret eût fait d'autres voyages à Bourdeaux.

¶ 2. Montagne appelle le premier Nicolas Grouchi, & le second Guillaume Guérente, Mais nous voyons que *Gruchius* dans ses Ouvrages François écrit son nom de *Grouchy*.

¶ 3. Cette faute ne se trouve point dans l'édition de 1569. in 8. chez Henri Etienne, où une partie des vers de Bucanan a été imprimée avec les Poësies de Beze.



année ses Poësies , intitulées *Juvenilia*: qu'il dédia à Monsieur Brinon Conseiller du Parlement. Dans la Dédicace , qui est du 24. Novembre de la même année 1552. il y parle de ses Leçons de Droit & de Philosophie. *Subsecivis igitur horis aliquod mihi tempusculum à Philosophie & Juris Civilis Prælectionibus , quibus assidue occupatus distineor , &c.* Ce qui donne sujet de croire qu'il enseignoit en ce tems-là à Paris le Droit & la Philosophie. Au chapitre 18. du Livre x. de ses diverses Leçons , il fait mention des Leçons qu'il fesoit à Paris.

En 1554. il étoit à Toulouse (1), comme il paroît par l'Extrait des Regîtres des Capitoux de Toulouse ci dessus rapporté. J'apprens de Gabriel de Lurbe dans son *de Viris Illustribus Aquitania*, qu'il y régenta en Droit. Joseph Scaliger au lieu allegué a écrit qu'il y enseignoit les Institutes pour s'exercer. On apeloit en ce tems-là à Toulouse *Halebardiens*, ceux qui n'étant point Professeurs, régentoient en Droit pour s'exercer: ce que j'ai appris de du Verdier dans son Eloge de Cujas. De

¶ 1. Avant que d'en venir à cet article, il auroit été à propos de parler de l'emprisonnement de Muret au Châtelet de Paris, car il faut que ce soit en 1552. ou 1553. que cette disgrâce lui soit arrivée, puisqu'il est sûr que Muret étant parti de Paris pour Toulouse. ne revint point de Toulouse à Paris, mais s'enfuit de là par une autre route en Italie. Aussi du Verdier ne le fait-il point revenir de Toulouse à Paris, il dit seulement avoir appris de Dorat que Muret avoit été prisonnier au Châtelet, ce qui peut bien

De Toulouse, il alla à Paris, (2) où il fut prisonnier au Châtelet : selon le témoignage de du Verdier ; lequel ne peut être revoqué en doute.

De Paris, il fut à Venise & à Padouë, où il régenta six ans ; ce qui a été remarqué par Monsieur de Thou.

De Venise & de Padouë, il fut à Rome, où il enseigna diverses Sciences.

Mais de Rome il revint à Paris en 1562. avec son patron le Cardinal Hippolyte d'Este de Ferrare : où il fit imprimer les Philippiques de Cicéron, qu'il dédia à Turnébe.

Et de Paris, il retourna à Rome en 1563. où il enseigna publiquement les Lettres Humaines, le Droit, & la Philosophie. Il dit dans quelque'une de ses Oraisons qu'il a regenté 20. ans à Rome. J'apprens d'une Lettre de Claude du Puy, Conseiller au Parlement de Paris, à Vincenzo Pinelli, qui m'a été communiquée par Mr. Bigot, qu'il y lût, en particulier, Thucydide à Mr. d'Abain de la Rocheposai, Ambassadeur de France à Rome. Voici l'endroit de cette Lettre  
qui

bien être vrai, mais quand il ajoute du sien que Muret étant sorti de prison avoit passé de Paris en Italie, on lui soutient qu'il se trompe, & que ce n'a pas été de Paris, mais de Toulouse que Muret se retira au plus vite en Italie. L'autorité de du Verdier qui n'est pas un Ecrivain exact ne peut pas tenir en cela contre celle de Scaliger, de Casaubon & de M. de Thou.

¶ 2. Je croirois qu'il faudroit ôter tout cet article, & reformer ainsi le commencement du suivant. *De Toulouse il fut à Venise & à Padouë &c.*

qui regarde cette particularité: *je vous envoie une Parodie sur le Phasèle de Catulle, faite pièce contre un de nos amis de Rome, n'agueres Jurisconsulte, & maintenant Prêtre. Cet ami de Rome de Claude du Puy, c'est Muret: Vous me mandez qu'il lit le Thucydide à Mr. d'Abain. Si c'est, ut morem gerat amplissimo & doctissimo Regis Legato, il fait bien: mais s'il cuide lui pouvoir enseigner quelque chose de nouveau après Mr. de la Scala, lequel lui a autrefois expliqué cet Auteur, il s'abuse grandement: car l'autre le devance de deux mille parasanges en cette matière de Lettres: même je leur ay oui dire qu'ils furent dessus un hiver entier.*

Il mourut à Rome en 1585. le 4. Juin dans la 60 année de son âge. Sainte Marthe & Jean le Clerc, qui ont écrit qu'il mourut dans la 57. ont été mal informez de cette circonstance. LXXXIV.

¶ 1. Dans le Recueil des vers des Académiciens de Rome sur la mort de Platine il y a une Epigramme Latine de ce Rhallus en vers Phaleuques, laquelle ne lui donne point de démenti sur le jugement qu'il a fait de l'Epigramme. On en voyoit plusieurs autres de la façon du tems de Lilio Giraldi, mais il falloit que ce fût en manuscrit, car elles n'ont jamais été imprimées. Il avoit aussi fait des Elegies dont fait mention Pontan l. 2. *Baiarum* où il l'appelle Manlius Rhallus. *Manlius, Mallius, Manilius* se trouvent souvent mis indifféremment. M. Ménage dit après Paul Jove que Manilius Rhallus fut Archevêque de Malvoisie Ville de Tzaconie anciennement Laconie, mais Lilio Giraldi met la Prélature de ce Rhallus en Candie, *Marallo*, dit-il, *Rhallus fortunatior, quippe qui a Leone decimo his mensibus Cretensium sit Pontificatu honestatus.* Paul Cortesius Lib. 1. de *Cardinalatu* fol. 25. écrit *Rallus*, mais mal. *Nuper, dit-il, cum domi mea Manilius Rallus ele-*

## LXXXIV.

*Réflexions sur ce que Monsieur Baillet a dit de mes Epigrammes.*

**M**onsieur BAILLET. Ceux des Critiques qui ont recherché les moyens de savoir en quel genre de Poësie Mr. Ménage a le mieux réussi, estiment que c'est dans l'Elegie & dans l'Épigramme. A dire le vrai, Mr. Ménage paroît avoir eu plus d'inclination, & de talent même, pour ces deux genres que pour les autres, puis qu'il s'y est appliqué davantage. C'est ce qu'on peut assurer au moins de ses Epigrammes; parmi lesquelles il s'en trouve de fort belles dans un grand nombre de plates & d'insipides.

MENAGE. Manilius Rhallus (1), ou Ralla,

*elegans imprimis Poëta &c.* Le même Livre 2. feuillet 56. *Satis intelligi potest eos qui se doctrina dediturunt, constantius solere famulari, cum minus abduci à vita perpetuitate soleant. Quis enim diutius cum quocquam quam aut Manilius Rallus cum Marco Barbo, aut Bartholomæus Salicetus cum Ascario Sfortia, sive J. B. Almadianus cum Oliverio Carrapha vixit, quorum duos nihil unquam, nisi mors herilis, ab affectanda avocavit: alter ita est in famulando constantia continuata fidus ut idem ei prope constitutus videatur vivendi, & affectandi finis.* Il paroît par là que ce Rhallus survécut au Cardinal Marc Barbo son patron, mort le xi. Mars 1490. C'étoit le cousin germain du Pape Paul II. François Philelphe, dans la 18. Lettre du 17. Livre, parle d'un *Nicolais Rhallis* c'est Ραλλης, l'ῥτα se prononçant alors comme l'ῥτα) qui en l'an 1464, étoit à Rome auprès du Despote Thomas Paléologue.

*Ralla*, comme l'appelle Paul Jove dans l'Eloge de Mufurus, étoit un Savant de Grece, qui vint en Italie après la prise de Constantinople. Je crois qu'il étoit de Constantinople : car dans les Poësies Grecques de Lascaris, il est fait mention d'un Μαρκίσσιος Ράλλης, qui étoit de Constantinople. Ράλλης, *Rhallus*, *Rallus*, & *Ralla*, est le même nom. Ce Manilius Rallus fut Archevêque de Malvasie. Marulle lui a adressé une Ode & une Epigramme. Ce Savant disoit que personne n'avoit encore réussi dans l'Epigramme. Ce que nous avons appris de ces vers de Marulle :

*Amor Tibullo, Mars tibi, Maro, debet.*

*Terentio foccus levis.*

*Cothurnus olim nemini: satis multum*

*Horatio, Satyra & Chelys.*

*Natura magni versibus Lucretii,*

*Lepore Musæo illitis.*

*Epigramma cultum, teste Rhallo, adhuc nulli.*

Le Pere Rapin est à peu près du même avis. Car voici comme il s'est expliqué sur ce genre de Poësie dans ses Réflexions sur la Poëtique: *l'Epigramme est de tous les Ouvrages de vers que l'Antiquité ait produit, le moins considerable &c. C'est une des especes de Vers où l'on réussit peu; car c'est plutôt un coup de bonheur, que d'y réussir. Une Epigramme vaut peu de chose, quand elle n'est pas admirable. Et il est si rare d'en faire d'admirables, que c'est assez d'en avoir*

*voir fait quelques-unes en sa vie.* Et Martial disoit, que quand il y avoit autant de bonnes Epigrammes dans un Livre d'Epigrammes que de mauvaises, on pouvoit dire que ce Livre étoit bon. Il en est de même du Sonnet, qui est une espèce d'Epigramme.

Un Sonnet sans défaut vaut seul un long Poëme.

Mais en vain mille Auteurs y pensent arriver,

Et cet heureux Phenix est encore à trouver,

dit Mr. Despréaux. Le Tolomei, au rapport de Stefano Guazzo dans son Dialogue de la Poësie Latine & Toscane comparoit le Sonnet au lit de Procruste. Voici les paroles du Guazzo: *Fù questo Procruste così fantastico e bestiale che tutti i forestieri che capitavano al suo albergo, faceva coricar in un certo letto: e à quelli che con la lunghezza della persona sopravanzavano il letto, tagliava le gambe conforme alla misura di esso: à quelli ch' erano più corti, tirava con le corde il collo e le gambe: sì che giungevano egualmente à quella misura. E però, essendo quasi impossibile il trovarlo sogetto che giustamente capisca nel corpo del Sonetto, conviene per lo più, o aggiungervi parole oziose, o troncar i concetti, in così fatta guisa che'l componimento riesci, o languido, o oscuro, là onde si può dire che à fatta una non meno lodevole che faticosa impresa, ed è figliuolo*

*legittimo d' Apollo colui ilquale felicemente à tirato un Sonetto con tutti questi proporzionati mezi al suo debito fine.* Et j'ai souvent oui dire à Gombaud, que quand un Poète avoit fait un bon Sonnet, il pouvoit se reposer, ayant assez acquis de réputation. Et ainsi, Mr. Baillet qui dit que j'ai fait de fort belles Epigrammes parmi un grand nombre de plates & d'insipides, en pensant dire de moi des choses desavantageuses, en dit de très-avantageuses.

Mais il n'est point vrai, qu'il n'y ait point, ou qu'il y ait peu de bonnes Epigrammes, si ce que Jules Scaliger a dit des siennes, est véritable. Voici comme il en a parlé dans sa Lettre à Charles Sevin; qui est la 81. de ses Lettres: *proinde ne committas ut temerè nimis edenda festinarim*: Il lui parle de l'édition de ses Epigrammes: *cùm id egi consultò uti emendata arbitrato tuo legerentur. Ex millibus ferè duobus, aut amplius, lecta sunt: utinam bona fide. Id in ipsis curavimus, uti Rallus, vir doctus, mentiretur, aut mutaret judicium, qui Epigramma ullum cultum negarat.* Et il a fait imprimer plus  
de

¶ 1. Marulle en rapportant le sentiment de *Rhullus* n'a pas voulu dire que généralement parlant on n'eût jamais fait de bonne Epigramme, mais seulement qu'il n'y avoit point encore eu de Poète Epigrammataire qui n'eût fait que de bonnes Epigrammes, ou qui eût du moins aussi bien réussi en ce genre qu'il prétent que Térence a fait dans la Comedie, Lucrece dans l'explication des choses naturelles, Catulle dans les Hendécasyllabes, Virgile

de mille Epigrammes. Mais parmi ce grand nombre, je soutiens qu'il n'y en a pas une seule, je ne dis pas excellente, mais médiocre.

Il n'est pourtant pas vrai que personne n'ait encore réussi en ce genre de Poësie. Il y a un grand nombre d'Epigrammes admirables dans l'Anthologie (1): parmi lesquelles celle de Niobe de vivante faite pierre par les Dieux, & de pierre faite vivante par Praxitèle, tient, selon moi, le premier lieu. Il y en a aussi un grand nombre d'excellentes dans Catulle; dans les Priapées; dans les Recueils des anciennes Epigrammes publié par Pithou & par Scaliger; dans Martial, & dans Ausone. Il y en a de très-belles dans Sannazar; *primus Epigramma cultum dedisse creditur à nobis*, dit de lui Jules Scaliger dans sa Poétique: dans Politien; dans le Bembe; dans Jean Baptiste Amaléc (2); dans Flaminius; dans Bucanan, & dans le Pere Vavasseur.

Mais à propos du Pere Vavasseur, comme il a fait deux gros Livres d'Epigrammes, il ne fut pas satisfait de ce qu'avoit dit le Pere Rapin au passage de ses Réflexions

gile dans le Poëme Epique où la guerre a le plus de part, Tibulle dans les vers d'amour, Horace dans l'Ode & dans la Satire.

¶ 2. Je croi que M. Ménage a voulu dire Jérôme. L'Epigramme du moins qu'il désigne & qu'il louë pag. 52. du 2. tom. est de Jérôme Amaléc, & vaut mieux seule incomparablement que toutes celles de Jean Baptiste.



316 ANTI-BAILLET. P. I.  
xions sur la Poétique ci-dessus allégué.  
Et c'est ce qui l'engagea à écrire contre ce  
Livre du Pere Rapiu. J'ai sù cette parti-  
cularité de lui-même.

LXXXV.

*Mr. Baillet n'ayant jamais fait de vers n'est  
pas capable de juger des vers.*

**M**onsieur BAILLET a écrit cinq vo-  
lumes des Poètes. Il ignore les fi-  
nesses des Langues dans lesquelles ont  
écrit la plûpart de ces Poètes. Mais quand  
il les sauroit, n'ayant jamais fait de vers,  
il n'est pas capable de juger des Poètes. Il  
n'y a que ceux qui font des vers, ou qui  
en ont fait, qui puissent connoître toutes  
les beautez & tous les defauts de la Poësie.  
C'est ce qui a été très-véritablement re-  
marqué par St. Jérôme en son Epitre 26.  
*Felices, inquit Fabius, essent artes, si de  
illis soli artifices judicarent. Poëtam non  
potest nosse, nisi qui versum potest struere.*  
Je remarquerai ici en passant que ce mot  
de Quintilien ne se trouve ni dans ses Ins-  
titutions ni dans son Dialogue *de Claris  
Oratoribus*: car ce Dialogue est constam-  
ment de Quintilien, & non pas de Taci-  
te: ce qui a été depuis peu démontré par  
Mr. Pichon dans ses Remarques sur ce  
Dialogue. Il est de la Poësie comme de  
la Peinture, dans laquelle il y a de certai-  
nes beautez qui ne peuvent être apperçues  
que

que par ceux du métier. *Omniū quidem, sed artificum præcipuo miraculo*, dit Pline, en parlant de la ligne d'Apelle tirée sur celle de Protogene. Et en parlant d'une des peintures de Pausias, il dit, *Sunt quibus placeat diligentia, quam intelligunt soli artifices*. Je raconterai ici à ce propos ce que dit (1) Elian dans une semblable occasion. Le Peintre Nicistrate, ou plutôt Nicomaque; car c'est ainsi qu'il faut lire ce nom de Peintre dans Elian, comme je l'ai fait voir dans mes Observations sur Laërce; ce Peintre, dis-je, contemplant avec admiration le portrait d'Héle- ne fait par Zeuxis, un particulier lui demanda ce qu'il trouvoit de si admirable dans cette Peinture. Et le Peintre lui répondit, vous ne me feriez pas cette demande, si vous aviez mes yeux. C'est-à-dire; que pour bien juger de la Peinture, il faut avoir des yeux savans; *oculos eruditos*, comme parle Cicéron; qu'il faut avoir des yeux artisans; *Τεχνικὰ ὀμματα*, comme parle Elian.

Mr. Baillet n'ayant donc jamais fait de vers, n'est pas capable de juger des vers. Et il en juge aussi très mal.

Mais n'ayant jamais fait de vers, il a cet avantage sur ceux qui en ont fait, qu'il n'y a point de représaille sur lui.

*Corrumpit sine talione calebs.*

*Cacus perdere non potest, quod aufert.*

Martial

II

¶ 1. Il falloit dire Elien.

*Facilius est  
de arte dice-  
re quàm ex  
arte.*

Quintilien.

Il est bien aisé de parler de l'art, mais il est difficile de parler selon l'art. Il est bien aisé de dire, *Ces vers de Chapelain sont rudes; ces vers de Chapelain sont froids; ces vers de Chapelain sont languissans*: Mais il seroit difficile à Mr. Baillet d'en faire de plus doux, de plus ardans, de plus animez. En un mot: je suis très-persuadé que Mr. Baillet ne pourroit pas faire de si bons vers que les plus mauvais de ceux qu'il reprend.

## LXXXVI.

*Justification de ce que j'ai dit que les libelles qu'on a faits contre moi, me sont plus glorieux que les Livres qu'on a faits à ma louange.*

**M**ONsieur BAILLET. C'est une pèdanterie de dire de son propre Ouvrage qu'on peut l'appeler, le Recueil des fautes d'autrui: de se croire si peu (1) faillible, & si fort à l'épreuve de la censure que de s'assurer que les libelles qu'on fait contre un homme qui travaille pour acquérir de la réputation, lui sont plus glorieux que ceux qui ont été faits à sa louange, & de ne laisser pas de recueillir tous les témoignages d'estime que les Savans ont rendu à son mérite, pour en tirer avantage, & en entretenir sa propre vanité.

Tome 1.  
page 95.  
chapitre  
14.

**MENAGE.** C'est du Pere Hardouin,  
Prêtre

¶ 1. Faillible n'est pas François, & je suis surpris que M. Ménage ait laissé passer ce mot à M. Bail-

Prêtre de la Compagnie de Jésus, dont parle ici Mr. Baillet, en disant que *c'est une pédanterie de dire de son propre Ouvrage qu'on peut l'appeler le Recueil des fautes d'autrui.* Car c'est ce que ce Pere a dit dans la Préface de son Livre des médailles, de la première édition. *Horum hic detegentur errores : qui cum singulis ferè sint aspersi paginis, totum ab iis opus ERRATA ANTIQUARIORUM, ni tam insolenti titulo jactantia suspitio adhereret, inscribi merito potuisset :* Comment un petit homme comme Mr. Baillet peut-il parler de la sorte d'un aussi grand personnage qu'est le Pere Hardouin ? En vérité Mr. Baillet est un homme bien injurieux (2).

Ce qu'il a dit ensuite, me regarde uniquement : ce qui paroît par cet endroit de la 2. partie du Tome 2. pag. 342. de ses Jugemens des Savans. *Mr. Ménage dit de lui-même (dans sa Préface sur Malherbe) qu'il n'y a guere d'hommes savans dans l'Europe qui ne lui ayent donné dans leurs écrits des témoignages de leur estime : & que plusieurs mêmes d'entr'eux lui ont fait l'honneur de lui adresser leurs Ouvrages : que néanmoins tous les témoignages d'estime de tant de grands hommes sont beaucoup moins avantageux à sa réputation que les injures que je ne sai combien de petits envieux ont publiées contre lui dans leurs Rhapsodies : & que les libelles qu'on*

Baillet.

¶ 2. Injurieux se dit-il de la personne

*a faits pour le diffamer, lui sont infiniment plus glorieux que tous les Livres qui ont été faits à sa louange.*

Ce que j'ai dit, que les écrits qu'on a faits contre moi, me sont plus glorieux que ceux qu'on a faits à ma louange, ne marque aucun caractère de pédanterie. Et il est étrange que Mr. Baillet qui a été Pédan au Collège de la Ville de Beauvais, & qui est présentement Pédagogue chez Mr. de Lamoignon, me traite de Pédan à ce sujet, & se connoisse si mal en pédanterie. Mr. de Balzac qui n'étoit pas sans doute un Pédan, a dit à peu près la même chose que moi. *Si la chose étoit nouvelle, il se peut que je ne serois pas fâché de la suppression du premier libelle qui me diroit des injures. Mais à cette heure qu'il y en a pour le moins une médiocre Bibliothèque, je suis presque bien aise qu'elle se grossisse: & je prens plaisir à faire une Monjoie des pierres que l'envie m'a jettées sans me faire mal. Le blâme de certaines personnes ne me semble pas honteux, parce que leur estime ne me semble pas honnête.*

Livre 16.  
Lettre 43.

C'est dans une de ses Lettres à Mr. le Chancelier Séguier, lequel avoit refusé de sceller le privilège d'un Livre fait contre lui. Et Mr. Baillet a dit aussi à peu près la même chose de son bon ami Mr. Despréaux.

*Mr. Despréaux a toujours paru plus zélé pour ramasser & publier les écrits qu'on a faits contre lui de tems en tems, que les autres ne le sont pour recueillir ou écouter les louanges qu'on leur donne. Le nombre de*

*de ces libelles est devenu si grand, qu'il fut soupçonné d'en avoir forgé plusieurs lui-même, pour décréditer encore ses ennemis d'une manière plus certaine, & pour se défaire d'eux-mêmes par leurs propres mains. Et quoique plusieurs de ces Ecrits faits contre lui soient allez à d'autres usages que ceux pour lesquels ils ont été faits, Mr. Despréaux ne laisse pas de se vanter encore d'en pouvoir amasser de la mesure de plus d'un pied dans les trois dimensions. C'est à la page 540. de la seconde partie de son quatrième Tome. Et Mr. Despréaux lui-même a dit quelque chose de semblable de lui-même.*

Moi, qu'une humeur trop libre, un esprit  
peu soumis,

De bonne heure a pourvû d'utiles ennemis,  
Je dois plus à leur haine; il faut que je l'a-  
vouë;

Qu'au foible & vain talent dont la France  
me louë.

Mais Mr. Baillet ne s'est pas contenté de me traiter de Pédan: pour faire croire que je suis en effet un Pédan, il dit en plusieurs endroits de son Livre que j'ai des Ecoliers. Voici les endroits, *Mr. Ménage ne s'est pas contenté de se voir le Maître & le Pere nourrissier d'une certaine race de Poètes qu'il a élevez dans un des quartiers du Parnasse, où il s'est retranché: mais il s'est fait Poëte lui-même, pour fortifier les leçons qu'il leur a données de son Art Poétique, par des exemples pris de lui-même:*

afin de les rendre plus efficaces & plus proportionnées à ses disciples, &c. Voilà quel a été jusqu'à présent l'état des Poësies de Mr. Ménage : & l'on peut dire qu'elles sont toute la seconde partie du modèle qu'il a présenté à ses Disciples. &c. C'est à la page 444. & 447. du Tome 4 partie seconde. Et à la même page 447. Ce Monsieur Boileau dans le tems qu'il se contoit encore au nombre des disciples de Mr. Ménage, lui ayant demandé, comme à son Maître, &c. Pag. 448. Ceux qui savent les obligations que les Maîtres ont de parler souvent à leurs Ecoliers & de leur proposer leurs propres exemples, n'auront garde de soupçonner Monsieur Ménage de la moindre vanité. Et à la page 498. du Tome 4. partie 2. On peut dire que Monsieur de Pinchesne est un des plus connus d'en ré les disciples de Monsieur Ménage.

Je demande à Mr. Baillet qui fait profession de ne rien dire de son chef dans son Livre des Jugemens des Savans sur les principaux Ouvrages des Auteurs, dans quel Auteur il a lû que j'étois un Pédan.

Ce n'a pas été dans Mr. de Balzac. Mr. de Balzac a dit de moi dans son Poëme sur Mr. Guyet, imprimé dans mon Livre Adoptif :

*Hec tibi pscato qua sunt referenda Guieto,  
 MENAGI, meliora tua referentur ab arte  
 Cum referes : fieret tam grato interprete Celta  
 Carus Iber : sed & illa probo Venus insidet oris;  
 Illa*

*Ille Venus tingens facundas neclare voces;  
Aversum posset qua conciliare QUIETUM.*

Et ailleurs:

*Durabunt plena facilis quos promiss ab arcâ;  
Romanusque lepos, Cecropiique sales.  
Sic jubet ille potens Genius qui fata libellis  
Dividit: & dulces hoc meruere joci.*

Ce n'a pas été dans Mr. des Marets. Il a dit de moi dans ses Lettres Latines,

*Commoda quis nescit Critices, urbano ME-  
NAGI, &c.*

*Fac potius versus: quod jam facis. Exere a-  
moeni*

*Vim genii, scribens animo jocunda.*

Ce n'a pas été dans Mr. de Saumaise. Mr. de Saumaise m'a traité de *cultissimus* dans sa Dissertation sur l'*Herodes Infanticida* d'Heinsius, qu'il m'a fait l'honneur de m'adresser.

Ce n'a pas été dans Mr. Bochart. Il a dit de moi dans son Livre des Colonies des Phœniciens, Livre 1. chap. 35. page 696. *Quò, in Irenico suo, nuper ita allusit, elegantissimi ingenii vir, Agidius Menagius.*

Ce n'a pas été dans Mr. Heinsius. Il a dit de moi dans ses Poésies: *Amœnitatum promiconde, MENAGI. MENAGI, pater Elegantiarum.*

Ce n'a pas été dans Mr. Héraud. Il m'a



m'a traité de *vir politissimus*, & de *vir elegantissimi ingenii* dans ses Animadversions sur les Observations de Mr. de Saumaise sur le Droit Attique & Romain, Livre vi. page 436.

Ce n'a pas été dans Mr. Payen Professeur en Droit dans l'Université d'Avignon. Il a dit de moi dans son *Prodrumus Justiniani*, page 365. *Ut notat vir amœnissimus Ægidius Menagius, Amœnitatum Juris capite 33.*

Ce n'a pas été dans le Pere Commire. Il a dit de moi dans sa Fable de la Folie:

*Venusioris elegantia pater,  
Cui Fabularum Musa doctarum artifex  
Molle & facetum quod erat Æsopi, annuit.*

Ce n'a pas été dans Mr. l'Abbé Huet, nommé à l'Evêché de Soissons. Il a dit de moi dans ses Observations sur les Commentaires d'Origène. *Vide Laërtium in Zenone, & in eum Observationes Ægidii Menagii, viri, omni urbanitatis, doctrinae, & humanitatis genere florentissimi.* Et dans une Lettre en vers Latins qu'il m'a adressée:

————— *Pater alme leporum,  
Si vacat, & veteris permittunt scripta Laërti,  
Rem non dissimilem; nec longa est fabula; disci.*

Ce n'a pas été dans Mr. Brumérus de Lipfic. Il a dit de moi dans son Commentaire sur la Loi Cincia, chapitre 78.

*doctrinæ juxta ac morum elegantiam præstantissimus vir ÆGIDIUS MENAGIUS.*

Ce n'a pas été dans Mr. de Mofant de Brioux. Il a dit de moi dans une de ses Epigrammes, *cultique MENAGIUS oris.* Et dans une autre:

*Tot Charitum fœcunda nitent tua scripta ME-*  
*NAGI,*

*Blanda que tam docto pollice fila moves &c.*

Ce n'a pas été dans Mr. le Moine. Il a dit de moi dans ses Notes sur l'Epître de Saint Polycarpe, page 395. *Hoc non omnino probatur Menagio, bonarum & elegantiorum literarum columini maximo.*

Je prie mes Lecteurs de remarquer, que lorsque Mr. Baillet m'a traité de Pédan & d'homme pétri de vanité, je ne favois pas qu'il fût au monde.

LXXXVII.

*Des Adversaires de Turnébe.*

**M**onsieur BAILLET. Le principal Tome 21  
des Ouvrages de Turnébe, est sans partie 2.  
doute celui des Adversaires, ou Cahiers, pag. 62  
en trente Livres: quoi qu'on ne puisse pas  
dire qu'il soit achevé. Il y corrige & il y  
explique tant d'endroits difficiles de toutes  
sortes d'Auteurs Grecs & Latins, & avec  
tant de capacité, qu'il est difficile de dire  
si c'est l'esprit, ou si c'est la diligence de  
l'Auteur qu'on y doit le plus admirer: se-  
lon

lon Mr. de Ste. Marthe. Et c'est ce qui a fait dire aux Allemans que c'est un Ouvrage digne de l'éternité. Néanmoins Scaliger qui savoit assez bien le prix de Turnébe, considéroit ces Adversaires comme un embryon venu avant terme: & il avoit coûtume d'appeller cet Ouvrage l'avorton de Turnébe: disant qu'il y reconnoissoit pourtant les traits de l'esprit du vrai Turnébe.

MENAGE. Il est vrai que Joseph Scaliger, dans son premier Scaligérana, a fait ce Jugement des Adversaires de Turnébe. *Turnebus, vir maximus erat, doctissimusque. Cujus Adversaria abortivum factum soleo nuncupare: potuit enim melius scribere, agnoscas tamen genuinum partum Turnebi.* Et Turnébe lui-même parle des douze premiers Livres de ses Adversaires à peu près en mêmes termes. *Duodecim Adversariorum libros subitâ & repentinâ operâ confectos, & pæne, immaturo abortu, antè in lucem editos quàm satos atque conceptos: & ce qui suit.* C'est dans la Dédicace du 2. Tome de ses Adversaires à Henri de Mêmes. Mais dans son Second Scaligérana page 126 (1) il en parle avantageusement en ces termes: *Les Italiens, comme Victorius & Maret, font un chapitre tout entier, en leurs diverses Leçons, d'une petite conjecture: & se moquent de Turnébe, qui a plus dans un chapitre qu'eux en tout un Livre.* Et à la page

(1) Cet il se rapporte à Turnébe, au lieu de se rapporter à Scaliger.

page 245 *Turnebus plura habet uno libro quam Victorius libris triginta septem. Et j'ai souvent ouï dire à Mr. de Saumaise que ce Livre n'étoit pas assez estimé. Muret l'estimoit infiniment: comme il paroît par cet endroit du chapitre 29. du Livre XVIII. de ses Diverses Leçons: At texam hanc observationi aliam valdè dissimilem. Quidni enim mihi quoque Τεραστειν aliquando liceat? Utinam quidem verè ac seriò possem. Sed ut, qui divinas Aristotelis ac Platonis virtutes imitari non poterant, hujus gibbum, illius quoddam oris in loquendo vitium imitabantur, ut, aliquà saltem in re, tantorum virorum similes essent: ita ego; quando ad illam infinitam multiplicis doctrinæ copiam quæ in Turnebo fuit, aspirare non ausim; licentiam quamdam illius in dissimilibus rebus conjungendis hoc loco imitabor.*

Il me reste à remarquer, que Turnébe n'avoit pas donné le titre d'*Adversaires* à ce Livre. C'est ce que j'ai appris de cet endroit de son Epître Dédicatoire du Tome 2. à Henri de Même: *Nam præterquam quòd non satis liberata mendis & purgata in apertum prodierunt Adversaria, tum eum, imprudente me, ignaro, inscio, eis præscripserunt titulum, qui arrogantiam sui & stultitiâ, me perpetuâ traduceret apud omnes ordines infamiâ: ut non tantùm meorum peccatorum, quæ illis in libris nimis multa scimas esse, culpa præstanda esset, sed etiam alienæ stultitiæ & temeritatis luenda pœna. Eum ego titulum ut legi, Deum immortalem, quàm acerbè, graviter*

*viterque tuli! Ut prope animum despondi, viteque renuntiavi! Et tamen cum eo nomine apud tanti mali auctores conquererer, ultrò injuriam expostulabant, quòd ingratus essem in eos, à quibus laudatus & ornatus essem. Vos, inquam, istam laudem ducitis, quâ qui afficitur, turpiùs, fœdiùsque se contaminari putat, quàm ullâ censoriâ notâ. Ne multa: ita sibi in ea inscriptione belli videbantur, ut vix tandem summis precibus & observationibus impetrare potuerim, ut de libri principio tam fœda macula labesque tolleretur. Je remarquerai ici, en passant, que ce titre d'Adversaria est demeuré à tous les Tomes de cet Ouvrage de Turnébe.*

Je conjecture, au reste, par la Dédicace du Tome premier de ces Adversaires de Turnébe au Chancelier de l'Hôpital, & par celle du Tome second à Henri de Même, que Turnébe avoit intitulé ce Livre *Observations*. Et dans cette créance, je remarquerai ici par occasion une chose assez remarquable: qui est, que François Hotman est le premier, si on l'en croit, qui s'est servi de ce titre depuis un certain Septimius, qui vivoit avant Quintilien. Voici les termes de François Hotman; qui sont de sa Préface au Lecteur sur ses Livres *Responsionum Amicabilium*: *Nunc enim tempus est, omissis præfationibus, ad institutum nostrum accedere: dum tamen hoc te, Lector, si quid fortè ad causam interesse putabis, maturè admoneam, me primum omnium huic variarum rerum scriptioni, cum Argentorati*  
libet

*libellum quemdam edidissim, Observationum nomen imposuisse cum apud Quintilianum legissim, eodem nomine libros à Septimio quodam editos ac promulgatos. L'endroit de Quintilien est au chapitre premier du Livre quatrième de ses Institutions Oratoires.*

## LXXXVIII.

*Du Livre du Tasse, intitulé Discorsi del Poëma Eroico. Additions au chapitre du Tasse.*

**M**ONsieur BAILLET, Tome 4. partie 1. chapitre 1348. en parlant des Traitez de la Poësie Italienne faits par le Tasse, n'a point fait mention nommément de ses Discours du Poëme Héroiïque: ce qui donne sujet de croire qu'il n'en a pas à connoissance. Ces Discours sont très-bien faits: & ils sont d'ailleurs remplis de doctrine. Mais le Spéroné les vendiquoit. Voici comme il en parle dans une de ses Lettres au Cavalier Felicé Paciotto: *Laudo voi infinitamente di voler scrivere della Poëtica: della quale interrogato molte fiate dal Tasso, e rispondendogli io liberamente, si come soglio, egli n'è fatto un Volume, e mandato al Signor Scipio Gonzaga per cosa sua, e non mia: ma io ne chiarirò il mondo.* Et dans une autre, au même Paciotto: *Dal Signor Scipione non spero che abbiate nulla: perche a mostrar quello che si usurpa quel pazzo (il parle du Tasse) si aspetta ch'io mora. Ma io gli dissi nella*  
Mi-

*Minerva, che tutto era mio: e senza vedere i suoi scritti, profetizai chel suo Poëma non s'avia scritto coll'artificio da lui notato: segno che l'arte non era sua.*

Mr. Baillet dit au même chapitre, page 389. que le P. Rapin a écrit, qu'il y a du bas & du comique à l'excès, pour ne rien dire davantage, dans les discours tendres & galans qu'il fait tenir à quelques-uns de ses Héros: & sur tout à Olinde & à Sophronie. Ce qui m'oblige à remarquer ici: que le Tasse lui-même n'a pas approuvé cet Episode d'Olinde & de Sophronie. *Volui genio, & Principi indulgere.* C'est comme il s'en excuse dans une de ses Lettres Poétiques.

## LXXXIX.

*Le Bonfadio, ômis par Mr. Baillet dans sa Liste des Poëtes d'Italie.*

**M**ONSEUR BAILLET a ômis plus de cent Poëtes célèbres dans sa Liste des Poëtes d'Italie. Il a ômis entr'autres Jacopo Bonfadio (1) de Salone, près le Lac de Garde: excellent Poëte Latin & Italien. C'est ce Jacobus Bonfadius qui fut décapité à Gennes, comme Mr. de Thou l'a très-véritablement remarqué au Livre xxv r. de son Histoire, page 808. de l'édition de Genève, en l'année 1560. (2) en ces termes; *Jacobus Bonfadius post*  
*eum*

¶ 1. Il falloit dire: de Salo sur le Lac de Garde.

¶ 2. Le Bonfadio fut exécuté l'an 1551. comme

*exim* (Laelium Capilupum) commemorandus venit: Salonæ ad Benacum natus: soluto pedestrique scribendi genere in suâ, Latinâque Linguâ clarus. Sed tantas doctes diversi mores corruperunt: ita ut, ob rem tacendam, Genuæ, cujus urbis Historiam aliquot annorum scripserat, securi percussus sit, adhuc vegetâ etate, & infracto mentis robore, quod ad ultimum usque spiritum servavit: scriptâ sub id tempus elegantissimâ epistolâ: quâ, Socratis exemplo, animum tranquillum & intrepidam ad mortem se afferre contestabatur. Scipioné Ammirato, dans son Ritratto du Bonfadio, a écrit qu'il fut brûlé. Voici ses termes: Non sa che cosa sia gentilezza nell' arte & maniera dello scriver Lettere, chi non à letto le Lettere di Jacopo Bonfadio: delle quali quella ove dipinge il lago di Garda, dallequali contrade egli dovette tirar la sua origine, è maravigliosamente bella. Dato in questo modo saggio del suo felicissimo ingegno, fù condotto da Genovesi per scriver la loro Istoria: allaquale, secondo io ò udito, avea dato nobil cominciamento. Ma trovato che egli tirava la gioventù a governo contrario di quello che allora si era indritto, sotto colore d'impudici amori gli poser le mani addosso: e peravventura non trovato senza colpa, il condannarolo al fuoco. Del cattivetto; per che fosse meno scusabile; si leggono ancor rime, lequal par che rendan testimonianza di

*cotesta*

me l'a bien marqué le Ghilini, & non pas l'an 1560, comme l'a cru M. de Thou qui s'est trompé



cotesta sua inclinazione. Ma comunque tutto ciò si fusse avvenuto, non si puo con occhi asciutti di lagrime ricordar d'uom tale fine così doloroso & acerbo. Onde sarà bene trar questo ricordo, non dover chi che sia per qualunque suo gran merito, vanamente a se lusingando, sperar à suoi misfatti perdono, o scemamento di pena: poiché a di nostri con pari passo, e questo misero col fuoco in Genova, e'l Franco col capestro in Roma, vedemmo terminare l'infelice lor vita. Le Cavalier Marin dans deux Madrigaux de ses Ritratti a écrit aussi que le Bonfadio fut brûlé. Voici le premier Madrigal.

*Arsi, farfalla incauta, ed infelice,  
In sozzo foco di vietate voglie.  
Or vergognosa e misera fenice,  
Rogo d'infame arsura, ecco m'accoglie.  
Ma bench' Astrea, ch'è di Natura ultrice,  
Incenerisca queste immonde Spoglie,  
Cener non sia però, che la bruttura  
Possa lavar de la mia fama oscura.*

Voici le second :

*D'Omero e Marone la scrittura  
Imitai pria vivendo.*

*Ma*

¶ r. Ceux qui ont écrit qu'il fut brûlé, & ceux qui ont écrit qu'il fut décapité ont tous deux raison. Il fut décapité & ensuite brûlé. Tout ce que ces Messieurs qui sollicitèrent pour lui purent obtenir fut qu'il ne seroit point brûlé vif. C'est ce que

*Ma Troia nell' incendio , o nell' arsurà*

*Imitai poi morendo :*

*Ella , preda del foco ;*

*Io , de le fiamme gioco.*

*Ma diversa cagion d' arder ne diede ,*

*Elena a l'una , a l'altro , Ganimede.*

Il est vrai qu'il fut condamné à être brûlé : mais , à la sollicitation de ses amis ; & particulièrement du jeune Grimaldi ; son supplice fut changé : (1) & il ne fut que décapité. C'est ce que nous avons appris du Poëme Latin de Paul Manuce ; intitulé *Ad eos qui laborarunt pro salute Bonfadii* , imprimé dans le *Delicia Poëtarum Italorum*. Voici l'endroit de ce Poëme qui regarde ce changement de supplice :

*Exprimitur tandem hoc invito à Judice , vivus*

*Ne comburatur crepitanti deditus igni.*

*Tum se carnifici sevo Bonfadius ultrò ,*

*Mente Deum spectans , animo imperterritus  
offert.*

*Ille ministerio properè functurus iniquo ,*

*Terribilis rigidam suspendit ad alta securim.*

Voici

que disent assez clairement les vers de Paul Manuce citez par M. Ménage.

*Exprimitur tandem hoc invito à Judice , vivus*

*Ne comburatur crepitanti deditus igni.*

Voici la Lettre qu'il écrivit en mourant :

*Al Signor Giovanbattista Grimaldi.*

*Mi pesa il morire : perche non mi pare di meritar tanto : e pur m'acqueto del voler d'Iddio : e mi pesa ancora, perche moro ingrato : non potendo render segno a tanti onorati Gentiluomini che per me anno sudato & angustiato, (e massimamente a V. S.) del grato animo mio. Le rendo con l'estremo spirito grazie infinite : e le raccomando Bonfadino, mio nipote : ed al Signor Domenico Grillo, ed al Signor Cipriano Palavicino. Sepelliranno il corpo mio in San Lorenzo. E se da quel mondo di là si potrà dar qualche segno senza spavento, lo farò. Restate tutti felici.*

Cette Lettre se trouve imprimée dans un Recueil de Lettres Italiennes (1), intitulé *Lettere di diversi Uomini illustri raccolte da diversi libri*, imprimé in-8. in Treviso appresso Fabritio Zanetti, en 1603.

## XC.

*De Théophile Viaud, Poëte François.*

**M**onsieur BAILLET, au chapitre 1428. de son Livre, a écrit que Théophile, surnommé VIAUD, étoit mort à Paris après deux ans de prison dans

¶ 1. Elle avoit paru dès l'an 1559. à Venise dans un Recueil de même titre chez Gabriel Giolito de' Ferrari. Ce qui sert à faire voir que le Bonfadino

dans la Conciergerie du Palais. Théophile mourut à Paris dans l'Hôtel de Mommorency, (je l'ai ouï dire à Des-Barreaux qui le vit mourir) où Mr. de Mommorency, qui l'honoroit de sa protection, lui donna retraite quelque-tems après l'Arrêt du Parlement de Paris par lequel il fut condamné à être banni. De la sorte que Mr. Baillet s'est exprimé, il semble qu'il ait voulu dire que Théophile mourut dans la Conciergerie du Palais de Paris.

Mr. Baillet ajoûte, que c'est particulièrement contre les accusations du Pere Garasse que Théophile a fait son Apologie : ce qui est véritable. Mais le Pere Garasse n'est pas le seul Jésuite qui ait écrit contre Théophile. Le Pere Théophile Renaud (2) l'a encore plus maltraité que le Pere Garasse. Voici comme il en parle dans son *Traité de Theophilis*, p. 229. *THEOPHILUS VIAUD, libertinorum ævi nostri, & Atheorum clanculariorum signifer, omnium turpitudinum reus factus est: & , quod est negationis Dei vestibulum, de negatâ animæ immortalitate est insimulatus. Cui macule abstergende, librum conscripsit de Animæ immortalitate: sed adeo enervem, ut videatur persuadere voluisse, revera animam rationalem esse mortalem. Opus item, cui titulus est Parnassus Satyricus: supra quasvis Apuleii, Luciani, Romantii à Rosa,*  
ac

ne fut pas exécuté l'an 1560.

¶ 2. C'est *Raynaud* qu'il s'appeloit & non pas *Renaud*.

*ac similibus scriptorum, Camarinas graveolentissimum, & ad juvenilis pudoris cladem, ac totius honesti exterminium, in Diaboli incude fabrefactum, hujus putentissimi ingenii foetus est. Credi vix potest quanta mala spurciloquus iste juventuti intulerit: quâ infamibus scriptionibus, quâ colloquiis, & consuetudine familiari. Audire memini in arcano tribunali, serò sapientes Phryges, deplorantes sortem suam quòd Theophilo Viaudo, nequitiae mystagogo, pietatem didicissent; & ad omnia propudicia, ipsumque atheismum, essent condocefacti. Vir doctissimus Franciscus Garassus, pugil insignis, & Fidei, & sanctorum morum, contra hunc impium non una scriptione certavit: eâque nominatim, cui titulum fecit Examen curiosæ Doctrinæ. Nec Theophilum tantum, sed etiam Coapostatas ejus fortissimè exagitavit. Habuit enim hic quoque suam Coapostatarum quadrigam, ut loquitur Nicetas, agens de Theophilo, Eudocia nequitiarum administro: quem in Photio evirato omnia dissimulasse testatur: non item Sanctum Ignatium: cui propterea multa & gravia mala à Theophili asseclis repensa sunt. Nec secus obtigit Garasso à Viaudi combibonibus. Periclitatus accusationis capitalis Viaudus, ob*  
im-

¶ 1. Le P. Théophile Raynaud n'a pas sù, ou n'a pas voulu dire la vérité. La maladie de Théophile fut longue & j'apprens de Chorier dans la Vie de Pierre de Boissat part. 1. pag. 36. que Théophile étant au lit de la mort, & recevant visite de son ami Boissat lui témoigna une extreme envie de manger des anchoix. Celui-ci qui croioit ce mets fort contraire

*impietatem, & Socraticam noxam de juventutis corruptione, prasidio excellentissimi cujusdam Magnatis, (c'est Mr. de Mommorency) ab humano hic tutus fuit. Sed quia Deus non irridetur, Magnas ille, paulò post majestatis reus, capite minutus est. Ejus verò cliens Viaudus, nihil minus expectans, subita & improvisa morte abiit in locum suum (1): nullis expiatus sacramentis: magno injecto terrore omnibus qui in magisterio impietatis sub eo meruerant: ne fortè præoccupati ipsi quoque, subitanea & improvisa morte in Dei manus inciderent: ultorem sensuri quem in impatientia expectantem despexerant.*

Le Pere d'Orleans de la Compagnie de Jesus, ne l'a pas non plus épargné. Voyez ce qu'il en a écrit dans la Vie du Pere Coton.

Mr. de Balzac dans une de ses Lettres à Mr. Sébastien Boutillier, Evêque d'Aire, qui est la 14. du Livre premier de ses Lettres, ne l'a pas non plus épargné. Voici comme il en parle: *si Théophile eût suivi cette maxime, il vivroit en sureté parmi les hommes, & ne seroit pas poursuivi à outrance comme la plus farouche de toutes les bêtes: mais il a mieux aimé finir par une tragédie, que d'attendre une mort*  
qui

traire à un malade le lui refusa, & depuis s'en repentit, disant, quand l'occasion se presentoit d'en parler, que ces anchoix auroient peut-être sauvé la vie à son ami, la nature souhaitant quelquefois des choses qui toutes malsaines qu'elles paroissent lui feroient très-salutaires par la disposition particulière où elle se trouve.

qui fût inconnuë au monde, & ne faire rien que des choses ordinaires. A ce que j'apprens, & si le bruit qui court est véritable, il s'est imaginé qu'il pouvoit être ce dernier faux Prophete, dont la vieillesse de l'Eglise est menacée: & quoi qu'il soit né pauvre, & qu'il eût peu de fortune, il a été si présomptueux que de se prendre pour celui-là, qui doit venir avec des armées troubler la paix des consciences, & à qui les Démons gardent tous les trésors qui sont cachez sous la terre. Du tems qu'il se contentoit de faire des fautes purement humaines, & qu'il écrivoit avec des mains qui n'étoient pas encore coupables, je lui ai souvent montré qu'il ne faisoit pas d'excellens vers, & qu'il s'estimoit injustement un grand personnage. Mais voyant que les regles que je lui proposois pour la reformation de son style, étoient trop sévères, & qu'il ne pouvoit pas venir où je le voulois mener, il a jugé peut-être qu'il devoit chercher un autre chemin pour se mettre en crédit à la Cour, & que de Poëte médiocre il pouvoit devenir grand Législateur. Si bien qu'on dit par tout, qu'après avoir renversé quantité de foibles esprits, & paru long-tems au milieu d'une multitude ignorante, il a fait à la fin comme un homme qui se jetteroit dans un précipice, pour acquérir la réputation de bien sauter. Cette Lettre est datée du 20. Sept. 1623. Théophile y a répondu par une Lettre adressée à Mr. de Balzac. Cette Lettre de Théophile mérite d'être lue. Elle est imprimée dans les dernières Editions des Oeuvres de Théophile.

Mal-

Malherbe de son côté a aussi fait mention de l'affaire criminelle de Théophile : mais avec moins de véhémence que le Pere Garaffe, le Pere Théophile Renaud, & Mr. de Balzac : ou plutôt, sans véhémence. Car voici ce qu'il en a dit dans une de ses Lettres à Mr. de Racan ; laquelle est du 4. Novembre 1623. *Pour Théophile, je ne saurois que vous en mander, c'est une affaire qui, selon la coutume, fit un grand bruit à sa nouveauté. Depuis il ne s'en est presque point parlé. Ce qui m'en donne plus mauvaise opinion, c'est la condition des personnes à qui il a à faire. Il entent parler des Jésuites : & entre autres, du Pere Voisin & du Pere Garaffe. Pour moi, je pense vous avoir déjà écrit, que je ne le tiens coupable de rien, que de n'avoir rien fait qui vaille au métier dont il se méloit. S'il meurt pour cela vous ne devés point avoir de peur : on ne vous prendra pas pour un de ses complices. Quoique Malherbe n'estimât pas les vers de Théophile, Théophile ne laissoit pas d'estimer ceux de Malherbe. Voici comme il en parle dans une de ses Elégies :*

Imite qui voudra les merveilles d'autrui.

Malherbe a très-bien fait, mais il a fait pour  
lui.

Mille petits voleurs l'écorchent tout en vie.  
Quant à moi, ces larcins ne me font point  
d'envie.

J'approuve que chacun écrive à sa façon.

J'aime sa renommée, & non pas sa leçon.



Ces Esprits mandians d'une veine infertile  
 Prennent à tout propos ou sa rime ou son  
 stile :

Et de tant d'ornemens qu'on trouve en lui  
 si beaux,

Joignent l'or & la soye à de vilains lam-  
 beaux,

Pour paroître aujourd'hui d'aussi mauvaise  
 grace

Que parut autrefois la Corneille d'Horace.

Ils travaillent un mois à chercher comme  
 à fîs

Pourra s'apparier la rime de Memphîs.

Ce Liban, ce Turban, & ces rivieres mor-  
 nes,

Ont souvent de la peine à retrouver leurs  
 bornes.

Cet effort tient leur sens dans la confusion ;  
 Et n'ont jamais un rais de bonne vision.

Il en parle encore plus avantageusement  
 dans sa Priere aux Poëtes de son tems.

Je ne fus jamais si superbe  
 Que d'ôter aux vers de Malherbe  
 Le François qu'ils nous ont appris.  
 Et sans malice & sans envie  
 J'ai toujours lu dans ses écrits  
 L'immortalité de sa vie.  
 Plût au Ciel que sa renommée.  
 Fût aussi chèrement aimée  
 De mon Prince qu'elle est de moi.

Son destin loin de la commune  
Seroit toujours avec le Roi  
Dedans le char de la Fortune.

J'ai remarqué dans mes Observations sur Malherbe, que Théophile se moquoit néanmoins de ces vers de Malherbe, *Cette Anne si belle, &c.* & que pour les tourner en ridicules, il en avoit ainsi parodié le premier couplet,

Ce brave Malherbe  
Qu'on tient si parfait,  
Donnons lui de l'herbe,  
Car il a bien fait.

Mais comme Mr. Baillet l'a fort bien remarqué, Théophile pouvoit conter au nombre de ses disgraces, d'avoir vécu au même tems que Malherbe; car Malherbe l'obscuroit: ou plutôt, il l'effaçoit.

Je reviens à son affaire criminelle, comme je ne le tiens pas si innocent que l'a cru Malherbe, je ne le tiens pas non plus si coupable que l'ont cru le Pere Garasse & le Pere Théophile Regnaud: Messieurs du Parlement ne l'ayant condamné qu'à un bannissement. Il est au reste très-constant qu'il n'est point l'Auteur du Parnasse Satyrique. Ce Livre, comme les Priapées, est un ramas de Pièces composées par différens Auteurs: car je ne suis pas de l'avis de Mr. Guet, qui croyoit que

Domitius Marfus étoit l'unique Auteur des Priapées.

J'ai ouï dire à une personne qui avoit connu Théophile très-particulièrement, qu'il étoit l'Auteur de la Sophonisbe de Mairet; & que Mairet la lui avoit volée; & qu'il en avoit ouï réciter des vers à Théophile, comme étant ses vers. Il peut être que Théophileût commencé une Tragédie de Sophonisbe, & que Mairet qui le voyoit familièrement (car Mairet étoit Secrétaire de Mr. de Mommo-rency, le Patron de Théophile)ût travaillé sur son plan; & même qu'il eût employé quelques-uns de ses vers; mais il n'y a point d'apparence qu'il lui ait volé cette Tragédie toute entière: dont le style d'ailleurs est très-différent de celui de la Tragédie de Pyrame & Thisbé de Théophile.

Théophile, selon le Mercure François, mourut le 25. Sept. de l'année 1626. Sa maladie commença par une fièvre tierce qui se tourna en quarte par un remède en poudre que lui donna un Chymiste.

Il étoit de Boufferes Ste. Radegonde, village sur la rive gauche du Lot: un peu au-dessus d'Eguillon: ce que j'ai appris de cet endroit de sa Lettre à son frere:

Quelque lacs qui me soit tendu  
Par de si subtils adversaires,  
Encore n'ai-je point perdu  
L'espérance de voir Boufferes.  
Encore un coup, le Dieu du jour

Tout

Tout devant moi fera sa Cour  
Es rives de notre héritage, &c.

Ce sont les droits que mon païs  
A mérité de ma naissance :  
Et mon sort les auroit trahis  
Si la mort m'arrivoit en France.  
Non, non, quelque cruel complot  
Qui de la Garonne & du Lot  
Veuille éloigner ma sépulture,  
Je ne dois point en autre lieu  
Rendre mon corps à la Nature.  
Ni résigner mon ame à Dieu.

Ce frere de Théophile étoit Maître  
d'Hôtel de Mr. de Mommorency.

Le Pere Garasse Livre 1. chapitre 14.  
de sa Doctrine Curieuse, dit que Théophile  
étoit fils d'un Tavernier de village.  
Ce qui, selon Théophile dans son Apologie,  
est une supposition.

## XCI.

*Addition au chapitre de Mamert Patifson,  
Imprimeur de Paris.*

**P**atiffon étoit d'Orléans, & savoit quelque chose. Ce sont les termes du Thuana. François Pithou dans son Pithœana manuscrit, qui est dans la Bibliothèque de Mr. Peletier Controleur Général des Finances, a aussi remarqué que Mamert Patifson étoit d'Orléans. Le Poëte Regnier, dans sa quatrième Satire, adres-

lée au Poète Motin, a fait mention de lui en ces termes :

Or que dès ta jeunesse Apollon t'ait appris ;  
 Que Calliope même ait tracé tes écrits ;  
 Que le neveu d'Atlas les ait mis sous sa lyre,  
 Qu'en l'autre Thespéan on ait daigné les  
 lire ;  
 Qu'ils tiennent du savoir de l'antique leçon ;  
 Et qu'ils soient imprimez des mains de Pa-  
 tiffon ;  
 Si quelqu'un les regarde & ne leur sert d'obs-  
 tacle,  
 Estime, mon ami, que c'est un grand mi-  
 racle.

Scévole de Ste Marthe lui a adressé des vers Latins, par lesquels il lui recommande l'édition de ses Ouvrages. Joseph Scaliger lui a écrit la troisième de ses Lettres Latines, où il le traite d'homme savant (1). Cette Lettre de Scaliger, pour le marquer en passant, est écrite, ce qui est remarquable, contre un certain François de l'Isle (2), Procureur du Parlement de Paris, lequel avoit écrit en vers Latins, contre Joseph Scaliger au sujet des en-  
droits

¶ 1. Il ne l'y traite pas de savant, en termes exprès, mais il lui écrit comme à un Savant, la Lettre qu'il lui adresse supposant en lui une érudition plus que médiocre.

¶ 2. Dans le second *Scaligerana* Jean de Vassan le qualifie Procureur au Châtelet.

¶ 3. Il mourut l'an 1600. ce que nous apprenons d'une Lettre de Casaubon au Jésuite André Schott, la-

droits de Lucain qui regardent l'Astronomie : & lequel, au jugement des connoisseurs, lui avoit porté des bottes franches. Voyez Mornac dans son *Feria Forenses*, à l'article de *Franciscus Insulanus* page 75. Mamert Patifson mourut avant l'année 1606. (3). Car en cette année-là Philippe Patifson, qui, apparemment, étoit son fils, imprima le Recueil des vers d'Amour de Bertaud ; & le Privilége pour l'édition de ce Recueil est obtenu par la veuve Mamert Patifson.

## XCII.

*Addition au chapitre de Nivelles.*

Contius, dans sa Préface sur le Corps de Droit de Nivelles de 1576. parle de ce Corps de Droit en ces termes : *Si verò miniatæ, nigraque scripturæ mixtam jucunditatem, quæ & oculos & memoriam pascit & juvat : si chartæ minimè bibulæ bonitatem, candorem ac nitorem : si characterum multiplicem elegantiam : si emendationis denique limam, summamque fidem spectetis, fatebimini nunquam huic Corpori simile ejusdem bonitatis editum fuisse : & mecum des-*

laquelle est la 250. de l'édition d'Alemagne. Il y est parlé de la mort de Patifson arrivée deux ans auparavant, *ante biennium*. La Lettre est du 13. Juillet 1602. ce qui fait voir qu'il mourut en 1600. & que le Patifson dont il est parlé dans la 227. Lettre du même Casaubon datée du 1. Octobre 1601, n'est autre que Philippe fils de Mamert,

*desperabitis simile unquam editum iterum iri.*

Voici son Epitaphe: qui est dans l'Eglise St. Benoît de Paris: *Ci-devant gisent honorables personnes, Sébastien Nivelles, Marchand Libraire Juré en l'Université & Bourgeois de Paris: & Madelaine Baudeau, sa femme: qui ayant vécu ensemble l'espace de cinquante-cinq ans, sont décédez: savoir ledit Nivelles âgé de 80. ans, le 19. Novemb. 1603. & ladite Baudeau, âgée de 78.*

## XCIII.

*Addition au chapitre de Jean Cotta, Poète Latin d'Italie.*

**M**ONsieur BAILLET, Jules Scaliger dit que Jean Cotta avoit composé ses Epigrammes sur le modèle de celles de Catulle, &c.

MENAGE. Et Flaminius dit que les vers de ce Cotta sont encore plus doux que ceux de Catulle.

*Si fas cuique sui sensus exprimere cordis,*

*Hoc equidem dicam pace, Catulle, tuâ:*

*Est tua Musa quidem dulcissima: Musa videtur*

*Ipsa tamen Cotta dulcior esse mihi.*

Mr.

¶ J. Le Cavalier Marin a jugé cette Epigramme tout au moins passable, plus indulgent en cela que M. Ménage qui pag. 315, de ce Volume veut absolument

Mr. Baillet, au reste, n'a pas traduit avec fidélité les paroles de Jules Scaliger.

XCIV.

*Addition au chapitre de Fracastor.*

QUand Fracastor vint au monde, ses lèvres se tenoient ; à la reserve d'une petite ouverture au milieu par laquelle il prenoit de l'aliment. Un Chirurgien les lui sépara avec un rasoir. Et là-dessus Jules Scaliger a fait cette Epigramme (1) :

*Os Fracastorio nascenti defuit, ergo  
Sedulus attentâ fixxit Apollo manus.  
Inde hauri, Medicusque ingens, ingenisque  
Poëta,  
Et magno facies omnia plena Deo:*

Laquelle a été ainsi traduite en Italien par le Cavalier Marin :

*Al Fracastor nascente  
Mancò la bocca, allora il biondo Dio  
Con arte diligente  
Di sua man gliela fece, e gliel' aprio;  
Poi di se gliel' empio.  
Quinci ei divin divenne: ed egualmente  
Di doppia gloria in un giunse à la meta;  
E Fisico, e Poëta.*

XCIV.

ment que de toutes les Epigrammes de Jule Scaliger il n'y en ait pas une seule médiocrement bonne.



## XCV.

*Mr. Baillet n'a pas su l'Histoire du différent d'entre le Cavalier Marin & le Murtola.*

Tome 4.  
partie 1.  
pag. 536.  
chapitre  
1404.

**M**ONsieur BAILLET. *Le Murtola prétendant empêcher le Cavalier Marin, nouveau venu dans la Cour de Savoye, de s'insinuer dans les esprits, commença par faire sa Vie. C'étoit une Satyre dans laquelle il déchiroit sa réputation, & tâchoit de décrier ses vers, aussi bien que ses actions. C'est peut-être ce que l'on appelle la Marineide, Rifate, si nous suivons le Crasso. Le Cavalier Marin fit pour lui répondre la Murtolide; Fischiate; qu'il remplit d'un sel fort acre & fort piquant. De sorte que bien que Murtola eût fait une réplique, qui selon le Ghilini & le Justiniani, n'est autre que la Marineide; qu'ils prétendent avoir été précédée de la Murtolide, il ne laissa pas de demeurer aussi ridicule que le Marini l'avoit fait. C'est ce qui l'obligea de recourir à l'arquebuse. D'autres Auteurs Italiens donnent un autre ordre à toutes ces Pièces Satyriques. Ils disent que l'arquebuzade produisit la Murtolide, & que Murtola s'étant sauvé à Rome au sortir de la prison, répondit de loin par la Marinéide: ce qui paroît plus vrai-semblable.*

**MENAGE.** *Encore une fois, Mr. Baillet n'a point lû d'originaux. Il n'a vû, ni la Murtolide, ni la Marinéide. S'il avoit*

voit vù ces deux Ouvrages imprimez ensemble in douze à Francfort en 1626. chez Jean Beyer, il auroit appris par ce titre de la Marinéide, *la Marineide, Risposta che fa il Murtola al Marino, & par ces vers della Risata prima,*

*Io mi rido, Marin, di quante mai  
Sappi contra me far versi, o Fischiate.*

Que la Murtoléide a précédé la Marinéide. Il est aussi constant que le Murtola ne publia la Marinéide qu'après le coup d'arquebuse qu'il tira au Marin. Ce qui paroît par cette Lettre du Marin au Conte Fortuniano San Vitali.

*Il Murtola, ancorche si vedesse da me molto strappazzato, e beffato con tante fischiate, e si accorgesse d'esser divenuto favola e obbrobrio, non solo della Corte, ma di tutta la città, il tutto non dimeno dissimulava: e se bene in apparenza si vedeva turbato, dimostrava però una flemmatica sofferenza. Ma finalmente, essendo stato licenziato dal servizio di S. A. non à saputo più contenersi, ma per aver perduta la ragione, è diventato veramente irrazionale. E persuadendosi essergli ciò avvenuto per opera mia; (come s'io avessi tanto d'autorità con questo Serenissimo Prencipe che potessi fare e diffare ogni cosa) nè sapendosi levar questa impressione dalla mente, senza considerare il suo poco merito, &c. Domenica passata, che fu il primo di Febraio, vigilia della Purificazione della Santissima Vergine, giorno per me sempre memorabile,*

Il étoit  
Secrétaire  
du Duc de  
Savoie,

*fu la strada maestra, presso la piazza pubblica, poco innanzi alle 24. ore, mentre ch'io di lui non mi guardava, mi appostò con una pistolotta, carica di cinque palle ben grosse, e di sua propria mano, molto da vicino, mi tirò alla volta della vita. Delle palle, tre ne andarono a colpire la porta d'una bottega, ch'ancora se ne vede segnata: l'altre due, mi passarono strisciando su per lo braccio sinistro, e giunsero à ferire il Braida, giovane virtuoso, ben nato, e mio parziale amico: ilquale mi era allora al lato, e veniva meco passeggiando: talche piacchia a Dio che la scampi, &c. Appena fu in piazza, che diede tra gli sbirri. E non ostante che si ritrovasse addosso (oltre la pistola) un fusetto lungo due palmi, col quale si poteva per avventura difendere, in somma fu preso: e tutto pesto dal popolo, fu condotto in prigione: dove, senza altra tortura, subito confessò e ratificò d'avermi tirato con animo deliberato d'ammazzarmi: affermando, che quando avesso potuto, tutto che fosse stato sicurissimo di morire, mi avrebbe dato di bel mezzo di, quando io era in carrozza col Duca e coi Cardinali. Lodato Iddio, la cosa à riuscita in guisa ch'io la posso scrivere e raccontare. Quanto in questa cosa sento d'affanno, è da una parte il male dell' amico, ilqual mi preme in fino all' anima: parendomi che senza colpa abbia patito per me: e dall' altra, la voce che va spargendo quel furfante, per coprir la sua invidia e iscusare la sua malignità, ch'io l'abbia con Poësie ingiuriose e infamatorie offeso nell' onore delle sorelle. E Iddio*

*dio fa, se mai in alcuna scrittura di quelle mie burlesche ò trappassati i termini del ridicolo e della piacevolezza: parendomi questo un modo assai dolce per mortificare la sua arroganza. Nè anche tant' oltre sarei trascorso, s'egli stesso con parlamenti superbi ed odiosi, non mi avesse provocato, &c. Desidero, che si sappia dagli amici; e specialmente dal mio Signor Stigliani, il quale à da scusarmi, si trasportato dalle passioni, presi di lui il sospetto che presi: poiche dopo il successo di questo fatto, ò saputo quel che prima io non sapeva, cioè, che costui avea fatte, non mica delle composizioni da burla, ma delle Pasquinate sfacciatissime, e mandatele in quà e in là. Basta egli à voluto rendermi fischiata per fischiata: poiche in effetto ancora mi fischiano l'orecchie della sparata che fece la botta; laquale parve quasi una artiglieria.*

L'Adoné du Cavalier Marin étoit originaiement dédié au Maréchal d'Ancre. C'est ce que j'ai appris de Mr. Bautru, qui en avoit vû la Dédicace; laquelle il m'a autrefois récitée.

J'ai appris de Mr. Chapelain, que le Cavalier Marin étoit le premier, ou du moins un des premiers; qui avoit introduit les trois rimes dans les Tercets des Sonnets.

Le Cavalier Marin ne se tenoit pas inférieur au Tasse. C'est ce que j'ai appris de cet endroit d'une Lettre du Cavalier Marin à Bernardo Castello: *Sia mi lecito, in confidenza, di rompere il freno della modestia, e di smoderare alquanto in ar-*

*roganza. Iddio mi dotò, la sua merce,  
d'intelletto tale, che si sente abile à compo-  
re Poëma non meno eccellente di quel che  
si abbia fatto il Tasso: e s'io dicessi che già  
l'ò fatto, e che lo farò comparire alla luce,  
riavuti ch'ìavrò i miei scritti, non direi  
forse mentita. C'est à la page 178.*

## XCVI.

*Addition au Chapitre de St. Amant.*

**S**aint Amant récitoit fort bien des vers,  
mais il y avoit beaucoup de défauts dans  
ceux qu'il fésoit. Et c'est de lui dont  
Gombaud a voulu parler dans cette Epi-  
gramme:

Tes vers sont beaux quand tu les dis.  
Mais ce n'est rien quand je les lis.  
Tu ne peux pas toujours en dire.  
Fais en donc que je puisse lire.

Il étoit fils d'un Gentilhomme verrier.  
Et c'est de lui dont a voulu parler Mai-  
nard dans cette autre Epigramme:

Votre noblesse est mince;  
Car ce n'est pas d'un Prince;  
Daphnis, que vous sortez.  
Gentilhomme de verre,  
Si vous tombez à terre,  
Adieu les qualitez.

## XCVII.

*Addition au chapitre de Ménandre.*

AU sujet du talent qu'avoit Ménandre le Comique de bien caractériser les Personnages, Mr. Baillet peut ajoûter ces vers de Ménandre le Byzantin, dans lesquels on demande à la Vie & à Ménandre qui d'eux deux est l'original :

— οἱ Μένανδρε, καὶ Βίε,  
Πότερος ἄρ' ὑμῶν ποτέρον ἐμιμήσατο.

Ces vers sont citez par les Interpretes d'Hermogéne à la page 38.

## XCVIII.

*Plusieurs erreurs de Mr. Baillet touchant le Poëte Licentius, compatriote, parent, & disciple de St. Augustin. Mr. Baillet n'est point Janséniste.*

MONSIEUR BAILLET. Je pourrois aussi ne pas ômettre Licentius, Africain d'Hippone, l'ami de St. Augustin : qui le considéroit presque comme son Maître. Il est vrai que ses Hymnes sont péries, avec quelques autres de ses Pièces. Mais il nous est resté de lui une espèce de Poëme galant & profane, des Amours de Pyrame & de Thibé : dont le style, au jugement du Pere Briet, est assez obscur & assez bas :  
n'ayant

*n'ayant aucune qualité qui puisse le rendre considérable.*

MENAGE. Tout cela est faux.

Lucilius. *Pergula pictorum, veri nihil, omnia ficta.*

Il est faux que Licentius fût d'Hippone. Il étoit de Tagaste: car & lui & St. Augustin étoient d'un même lieu: comme il le dit lui-même dans son Poëme à St. Augustin, inséré dans la Lettre 26. de St. Augustin, qui lui est adressée.

Cette Lettre qui est la 26. de l'édition des Peres Bénédictins, est la 39. de l'édition de Bâle.

*Sed nos preterea qui ab una exsurgimus urbe,  
etc.*

*Quos domus una tulit, qui sanguine tingimur uno.*

Et St. Augustin étoit de Tagaste. Mais il est vrai que Lilius Gyraldus a fait Licentius d'Hippone: & qu'en cela il a été suivi par Gerard Vossius & par Borrichius dans leurs Poëtes Latins, & par le Pere Briet dans son *Acutè dicta Veterum Poëtarum*. Et c'est ce qui a trompé Mr. Baillet. Le Pere Briet, pour prouver que Licentius étoit d'Hippone, & non pas de Tagaste, dit que St. Augustin l'appelle *civem suum*, & non pas *concivem*: ce qui est dit sans raison: *civis* signifiant un concitoyen: & *concivis* n'étant pas un mot Latin ancien.

Il est aussi faux que St. Augustin considérât Licentius comme son Maître. C'étoit au contraire Licentius qui considéroit St. Augustin comme son Maître. Et il l'étoit en effet. Ce qui paroît par ces vers de Licentius à St. Augustin,

— *Facet omnis enim mea cura legendi  
Te non dante manum; & consurgere sola ve-  
retur, &c.*

*Ferto, Magister, opem: ac tu ne desere vires  
Invalidas, &c.*

*Sed tecum reputans tua candida verba Magis-  
ter, &c.*

Et par ces mots de la Lettre de St. Paulin à Romanianus, pere de Licentius: *Utinam hæc nunc Domini tuba, quâ per Augustinum intonat, filii nostri Licentii impulset auditus, &c. Tunc verè sibi summus Christi Pontifex Augustinus videbitur: quia se tunc & exauditum sentiet ab excelso, si quem tibi dignum genuit in literis, hunc sibi dignè filium pariat in Christo. Et par ceux-ci de la Lettre du même Paulin à Licentius: *Audi ergo, fili, legem patris tui: id est, fidem Augustini: & noli repellere consilia matris tue: quod æquè nomen in te Augustini pietas vendicat: qui te tantillum gestavit sinu suo, & à parvulis primo lacte sapientiæ secularis imbutum, nunc etiam spiritalibus lactare & exutrire Domino gestit uberibus. Et par ces autres: qui sont de son Elégie au même Licentius:**

*Tunc reminisceris frustra patris Augustini  
Contempsisse dolens veridicos monitus.*

Mr. Baillet ajoûte, que les Hymnes de Licentius sont péries. Et moi je lui souûtiens que Licentius n'a jamais fait d'Hymnes. Lilius Gyraldus a trompé M. Bail-



Baillet (1), en disant qu'il en avoit fait. Et il a trompé de même Voffius, Borrichius, & le Pere Briet, qui sur sa foi ont dit la même chose. Lilius Gyraldus a écrit qu'il avoit aussi fait des Lettres en vers. Il ne paroît point que Licentius ait fait d'autre Lettre en vers que le Poëme à St. Augustin dont nous avons parlé.

Mr. Baillet ajoûte encore, que de tous les Poëmes de Licentius, il ne nous est resté que celui des Amours de Pyrame & de Tisbé. Il est très-faux, sauf le respect que je dois au caractère de Mr. Baillet, que le Poëme de Pyrame & de Tisbé de Licentius existe. Il ne s'en trouve pas un seul vers. Et il ne paroît pas même que ce Poëme ait été achevé. St. Augustin, n'en parle que comme d'un Poëme commencé. Il dit à Licentius dans son *de Ordine*, Livre premier, chapitre quatre: *Expugnavi ne cum Pyramo & Tisbe colloquereris*. Et au chapitre huitième du même Livre: *Ubi se Pyramus, & illa ejus supra seminecem, ut cantaturus es interemerint, in dolore ipso quo tuum Carmen vehementius inflammari decet, habes commodissimam oportunitatem*.

Ce que Mr. Baillet a écrit, que le style de ce Poëme, au jugement du Pere Briet, est assez obscur & assez bas, est donc aussi très-faux. Le Pere Briet en jugeant du style

¶ 1. Peut-être aussi est-ce Crinitus qui a trompé & Gyraldus & Baillet.

¶ 2. Ce vers n'est pas du caractère heroïque, les mots

style du Poëme de Licentius, a entendu parler du Poëme de Licentius adressé à St. Augustin, & inséré dans la Lettre de St. Augustin à Licentius. Il y a au reste de très-beaux vers dans ce Poëme. Celui-ci entr'autres, au sujet de Protée, est admirable (2),

*Spumat aper, fluit unda, fremit leo, sibilat  
anguis.*

Et, pour le marquer en passant, j'ai quelque opinion que Bucanan a visé à ce vers, en disant dans le Prologue de sa Tragédie de St. Jean Battiste,

*Veteres Poëta fabulantur Protea  
Quendam fuisse, qui se in omnes verteret  
Formas, nec ullis contineri vinculis  
Possset: liquentes nunc in undas dum fluit:  
Nunc flamma stridet, nunc ferus rugit leo,  
Viret arbor, horret ursus, anguis sibilat.*

Comme Mr. Baillet a donné de grandes louanges à ces Messieurs de Port-Royal qu'on appelle *Jansénistes*, & que d'un autre côté il a fort maltraité les Révérends Peres Jésuites, qui sont leurs Antagonistes, on a cru qu'il étoit Janséniste; Et en cela on lui a fait beaucoup d'honneur.

mots y sont rapportez les uns aux autres avec trop d'affectation. C'est un vers de Grammairien, un vers technique, Virgile n'auroit eu garde d'en faire un pareil,

neur. Il ne mérite pas de l'être. Ces Messieurs ont de l'érudition : & il n'en a point. Ils ont du jugement : & il n'en a point. Ils ont de la candeur : & il n'en a point. Ils écrivent correctement : & ses Livres sont tous pleins de fautes de Langue. Ils ont de l'humanité & de l'honnêteté : & Mr. Baillet est un homme sauvage, qui offense tout le monde de gayeté de cœur. Il est d'ailleurs tout-à-fait étranger dans l'histoire des Livres Anonymes de ces Messieurs, & dans celle de leurs Livres imprimés sous des noms supposés. Il dit à la page 504. de son 2. Tome part. 3. qu'on attribue à Mr. Arnauld la Traduction du Livre du Sacerdoce (1), composé par St. Jean Chrysostome. Elle est de Mr. le Maître. Il dit à la page suivante, que la Traduction du iv. & du vi. Livre de l'Eneïde est de Mr. de Sacy. Elle est de Mr. Dandilly. Il dit à la page 504. du même Tome,

¶ 1. Ces méprises touchant les Auteurs de Port-Royal ayant été reconnues & corrigées par Baillet, M. Ménage qui a vu ces corrections pouvoit supprimer sa remarque.

¶ 2. Desportes devoit sa fortune à sa Poësie, tout le monde en convient. Elle lui avoit acquis en bénéfices & autres biens trente mille livres de rente. Régnier neveu de Desportes Satire 9. dit que son Oncle avoit acquis par ses vers dix mille écus de rente. Si Mr. Baillet s'étoit contenté de dire cela, il n'y auroit eu rien à gloser, & chacun demeureroit d'accord avec lui de cette vérité, mais il l'a tellement altérée en plusieurs endroits de ses livres, & a rapporté sur ce fait tant de circonstances différentes les unes des autres qu'on ne sait à quoi s'en tenir. Après avoir dit, pag. 565, du tome 1. part. 1. par une note qu'il a mise en marge, que Desportes a-

voit

me, que la Traduction de l'Office du St. Sacrement, est de Mr. de Sacy, elle est de Mr. le Maître.

Mais rien ne justifie mieux que Mr. Baillet n'est point Janséniste, que la Remarque que je viens de faire au sujet de Licentius. Car il paroît par cette Remarque que Mr. Baillet n'a jamais vu St. Augustin, qui est le Patriarche des Jansénistes.

## XCVIII.

*Ce que dit Mr. Baillet que Desportes fit une Abbaye de dix mille écus pour ses vers, n'est pas véritable.*

**M**onsieur BAILLET a écrit à la page 565. du Tome I. part. 1. que Desportes ut pour ses vers une Abbaye de dix mille écus (2), ce qui n'est pas véritable. Il est vrai qu'il avoit dix mille écus de rente

voit gagné à faire des vers une Abbaïe de dix mille écus, il semble vouloir se corriger insinuant premièrement qu'il avoit entendu parler non d'une seule, mais de plusieurs Abbayies. Secondement en faisant voir que les diverses gratifications tant de Charles IX. d'Henri III. & d'Henri IV. que de l'Amiral de Joyeuse n'avoient pas peu contribué à faire ce revenu à Desportes, qui entre autres libéralitez de l'Amiral en avoit reçu pour une fois celle de dix mille écus. Ensuite de quo' pag. 448. du tom. 4. part. 1. comme s'il avoit entièrement oublié tout ce qu'il avoit dit auparavant, il n'a point fait de difficulté d'avancer que l'Amiral de Joyeuse pour un Sonnet, ou pour quelque autre Pièce de vers d'aussi petite importance fit present à Desportes d'un bénéfice de trente mille livres de rente. Ce qui a embarrassé Baillet est un passage de Balzac pag. 400. du

te en bénéfices: comme nous l'apprenons du Satirique Regnier, son neveu.

Or, Rapin, quant à moi je n'ai point tant d'esprit.

Je vais le grand chemin que mon oncle m'apprit:

Laiissant là ces Docteurs que les Muses instruisent

En des airs tous nouveaux. Et s'ils font, comme ils disent,

De ses fautes un livre aussi gros que le sien, Telles je les croirai quand ils auront du bien,

Et que leur belle Muse, à mordre si cuisante, Leur donnera, comme à lui, dix mille écus de rente.

Mais

Differt.  
Chrét. &  
Moral. 22.  
Hist. 1.

du 2. tom. de l'édition in fol. où il dit; *M. l'Amiral de Joyeuse donna une Abbaye pour un Sonnet, je l'ai ouï dire aussi bien que vous.* (il parle à Conrart) *La peine que prit M. Desportes à faire des vers lui acquit un loisir de dix mille écus de rente. Mon Père qui l'a vu m'en a assuré.* Ces deux faits si clairement séparés par Balzac ont été confondus par Baillet qui a supposé que cette Abbaye donnée à Desportes lui avoit acquis ce loisir de dix mille écus de rente. Je sais que Baillet cite un autre endroit de Balzac qui se trouve à la pag. 590. du même tome en ces termes. *M. l'Amiral de Joyeuse donna dix mille écus à un homme que j'ai connu pour lui avoir dédié un discours de ce style-là où il n'avoit pas oublié le zénit de la vertu, le Solstice de l'honneur, & l'apogée de la gloire, non plus que le Roi des merveilles, & la merveille des Rois.* Mais ce passage est encore moins favorable que l'autre à Baillet, & nul de tous les Auteurs qu'il appelle en garantie ne dit ni que l'Amiral de Joyeuse ait fait présent pour une fois de dix mille écus à Desportes, ni qu'il lui ait donné une Abbaye, ni que cette Abbaye valût dix mille écus de rente. *M. Ménage, pag. 381. de son Livre Italien intitulé Mescolanze,*  
aug.

Differt.  
Critique  
VI. Chap.  
VIII. des  
Remarques  
sur les deux  
Sonnets.

Mais ces dix mille écus de rente ne consistoient pas en une seule Abbayie. Desportes avoit trois Abbayies: celle de Tiron, celle de Bonport, & celle de Josaphat. Et avec ces trois Abbayies, il avoit une Prébende de la Sainte Chapelle de Paris.

## XCIX.

*Justification de ce que j'ai dit dans l'Épître Dédicatoire de mes Poësies, que sans Vénus Apollon est froid.*

**J**Ai dit dans l'Épître Dédicatoire de mes Poësies: *Amatorios versus, pudicos licet, hic excusarem si meum esset exemplum. Sic scrip-*

augmente le revenu de Desportes de deux mille écus, & rapporte à son sujet un mot que je me souviens avoir lû dans une Épître dédicatoire de Mairer au Duc d'Osnonne qui est que Desportes avoit lui seul recueilli les recompenses de tous les Poëtes ses devanciers, les contemporains, & ses successeurs. Quelque riche au reste que fût Desportes il ne tint qu'à lui de l'être encore davantage, si l'on en doit croire l'Apostat Antoine Fusi pag. 171. de l'Épître Apologétique qu'il a mise au devant de son Franc-archer de la vraie Eglise. *L'Abbé de Tiron*, dit-il, fut plaisant en une reponse qu'il fit à Henri III. lorsqu'il refusa d'accepter de sa main un des premiers Archeveschez de ce Royaume. *Le Roi s'enquerant de la raison*, il dit qu'il n'auroit jamais charge d'ames. *Voire*, dit le Roi, *et vous estes Abbé, n'avez-vous pas charge des ames de vos Moines?* Non, répondit Desportes, car ils n'en ont point. Du Verdier pag. 958. de sa Biblioth. imprimée l'an 1585. ne donne à Desportes que cinq à 6000. écus de rente: ce qui peut avoir été vrai de ce tems-là, le revenu du Poëte n'étant pas encore aussi grand qu'il le fut depuis.

*scripsit, quicumque versus scripsit. Et profecto sine Venere friget Apollo.* Mr. Baillet fait là-dessus une grande invective contre moi : comme si j'avois dit la plus grande impiété du monde. Sur ce principe : ce sont ses paroles : *il faudra conclure que Monsieur Ménage est un excellent Poète : Et qu'au contraire on n'a trouvé jusqu'ici que des Versificateurs froids Et languissans dans toute la Société des Jésuites : fussent-ils des Casmirs, des Hoffchius, des Mambruns, des Wallius, des Rapins, des Commires, ou d'autres de cette force : qui bien qu'ils ayent fait des vers, n'ont pourtant pas jugé à propos d'y mesler des amourettes, ni aucun amour profane, que pour en inspirer de l'aversion, Et pour en découvrir la difformité ; Et qui n'ont point voulu souffrir que jamais Vénus vint échauffer leur Apollon.*

Je répons à Mr. Baillet, que ce que j'ai dit d'Apollon dans cette Epître ne doit pas se prendre à la rigueur des termes & qu'il faut l'entendre commodément. La plupart des Maximes de Morale, la plupart des Regles de Droit, la plupart des Aphorismes d'Hippocrate, s'entendent de la sorte. Il est vrai qu'on peut réussir en vers en traitant d'autres matières que celles d'amour : & on peut même réussir en vers sur toute sorte de matières.

Mais c'est particulièrement dans les matières d'amour que réussissent les Poètes.

*Non hoc Calliope, non hoc mihi dictas Apollo  
Ingenium nobis ipsa puella facit,*

dit

dit Propertius.

*Si dare vis nostra vires animosque Thalia,**Et victura petis carmina, da quod amem.**Cynthia te vatem fecit, lascive Properti.**Ingenium Galli pulchra Lycoris erat.**Fama est arguti Nemesis formosa Tibulli.**Lesbia distavit, docte Catulle, tibi.**Non me Pelignus, nec spernet Mantua vatem;**Si qua Corinna mihi, si quis Alexis erit,*Liv. 2.  
Eleg. 1.

dit Martial. Et Socrate dans le Symposé de Platon dit que l'Amour n'est pas seulement Poète, mais qu'il fait les Poètes: & que ceux qui ont le moins de disposition à la Poësie, deviennent Poètes devenant amoureux. Euripide, selon le témoignage de Plutarque dans son Erotique, a dit à peu-près la même chose.

Liv. 8.  
Ep. 73.

Voyez le chapitre pénultième de ces Remarques.

## C.

*Addition au chapitre d'Apollonius: qui est le 1127. page 430. de la Partie première du Tome 3.*

**M**onsieur BAILLET. On a d'Anciennes Scholies sur Apollonius: qui sont fort courtes, mais savantes, & utiles: qu'on croit être de Tarrhéus, de Théon, & de quelques autres.

L'édition nouvelle que Jérémie Hotzlin en a donnée, est estimée de quelques-uns: mais d'autres n'en font gueres plus de cas que de plusieurs de celles qu'on appelle de Variorum.

Q 2

ME.



MENAGE. Le Scholiaste d'Apollonius est sans contestation le plus savant Scholiaste que nous ayions sur les Poëtes Grecs. Il est rempli de choses curieuses, & singulieres. Et il entre d'ailleurs très-bien dans le sens de son Auteur : Et il en explique aussi très-bien les histoires : en quoi il ne faut pas douter qu'il n'ait été secouru par le Livre des Histoires qui étoient dans Apollonius, écrit par un certain Charon, disciple d'Apollonius. Ce Scholiaste parle de ce Livre à la page 115. en ces termes *Χάρων, αὐτῆ τῆ Ἀπολλωνίῃ γνώριμος ἐν τῷ περὶ Ἰσθριῶν τῆ Ἀπολλωνίῃ.*

Pour ce qui est de Jérémie Hotzlin, c'est un misérable Ecrivain. Il est tout entier dans les Ebraïsmes. Il affecte d'anciens mots qui ne sont plus en usage : & il en invente de nouveaux. Je remarquerai ici en passant, qu'il parle de Conradus Rittershusius, comme de son patron. *Conradus Rittershusius, sanctissimus ille Juris Interpres & vindex : idemque patronus olim meus, insigniter pius, & constans amicus* (1). C'est à la page 115.

Il y a à la fin de son Edition d'Apollonius des Notes de Mr. Holstein, qui sont fort judicieuses. Mr. Baillet n'en a point fait mention. Ce qui donne sujet de croire qu'il n'a jamais vu cette édition & qu'il n'en a parlé que sur le rapport d'autrui.

## ANTI-

¶ 1. M. Ménage, qui doit cette citation à M. Bigot, a lu dans la Lettre de son ami du 17. Septemb. 1687. *amicus*, quoi qu'il y eût *amicus* bien écrit. Il y



# ANTI-BAILLET.

## SECONDE PARTIE.

### CI.

*Les noms des Divinitez Payennes peuvent être employez dans les vers des Poètes Chrétiens. Plusieurs particularitez touchant Laurent Gambarà.*

**M**onsieur BAILLET. Laurent Gambarà de Bresse (qui mourut l'an 1586.) a fait un *Traité Latin de la maniere de rendre la Poësie parfaite, imprimé à Rome in 4. l'année de sa mort. Il prétend faire voir dans cet Ouvrage, qu'il y a une obligation indispensable à tout Poëte, ou à tout Versificateur & Rimeur se disant Poëte, de retrancher, non seulement tout ce qui peut être mal-honnête, lascif, & libertin dans les vers, mais encore tout ce qui sent la Fable, & le culte des fausses Divinitez.*

Tome 3.  
partie 1.  
page 205.

**MENAGE.** Laurent Gambarà n'a pas suivi ses préceptes: comme il paroît par cet endroit de son Poëme, intitulé *Leucon* (I). *Dum*

mal lu aussi Jérémie Hotzlin pour Jérémie Hoelzlin.

¶ 1. La raison n'en est pas difficile; Gambarà n'avoit pas encore écrit ses préceptes lors qu'il a fait son Poëme *Leucon*.

*Dum Venus insano Martis flagraret amore,  
Optatos Mars saepe toros, & amata revisit  
Hospitia. At postquam venantem vidit Ado-  
nin*

*In silvis Venus ipsa, alios jam percipit ignes,  
Invisumque abolere cupit de pectore Martem,  
Successit nova cura Dea. Mars turbidus altas  
Strymonis incoluit ripas, Rhodopeiaque arva.  
Interdum Phrygii Anchisa non immemor,  
Idam*

*Incolit alma Venus, mollique in gramine dul-  
cem*

*Inter & amplexus ducit malefana soporem :*

En quoi il ne peut être blâmé. Car vou-  
loir ôter l'amour & les Fables de la Poë-  
sie, ce seroit, pour me servir de l'expres-  
sion de Pericles, vouloir ôter le printems  
de l'année. Je ferai voir dans un chapitre  
à part, qu'il n'y a jamais ù de Poëtes, à  
la reserve de ceux qui sont entrez jeunes  
dans la Religion, qui n'aient fait des vers  
d'amour. Et je vais faire voir ici cepen-  
dant, que l'opinion de ceux qui veulent  
ôter les Fables des Paiens à la Poësie  
Chrétienne, n'est pas soutenable. C'est ce  
qu'a fort bien remarqué Guilielmus Cri-  
pius : en ces termes, qui sont de sa Pré-  
face sur Marulle à Franciscus Thorius :  
*Sed nimis imperitè mihi facere videntur  
homines quidam nimio plus religiosi, qui  
Poëtam hunc veluti impium criminantur,  
quòd antiquitatis studiosus, quædam que  
pugnare illis cum nostrâ religione videntur,  
operibus suis immiscuerit. Imprimis verò  
illud*

Aristote  
Livre 3. de  
sa Rhet.  
chap. 10.  
ὡςπερ Περι-  
κλῆς ἔφη,  
τὴν νεότητα  
τὴν ἀπολο-  
μένην ἐν τῷ  
πολέμῳ,  
ἔτως ἠφανί-  
σθαι ἐκ τῆς  
πόλεως ἄσ-  
περ εἰ τις τὸ  
ἄρ ἐκ τῆ  
ἐνιαυτῆ  
ἔξελη.

De l'édi-  
tion de Pa-  
ris 1561.  
chez André  
Véhel,

*illud reprehendunt, quod Jovem, Martem, ceterosque Veterum Deos, carminibus suis celebrârit. Sed ii sanè homines quid Poëtici Artipropositum sit, intelligere mihi non videntur. Nec enim animadvertunt illi religiosuli, longè aliam in Poësi quàm cæteris rebus libertatem permitti: aliasque ejus leges esse: quas qui tollunt, totam Poësim eâdem operâ tollant oportet. Non veritas à Poëta, sed oblectatio exigitur: quam qui consequitur, probè suo munere perfunctus est. Quasi verò Marullus ita insanus, aut mentis expers fuerit, ut, aut Jovem umquam fuisse, aut Martem, crediderit? Les Peres de l'Eglise les ont employées dans leurs Poëmes: témoin ce vers admirable de Synesius, Evêque de Ptolémaïde, sur le portrait de sa sœur Stratonice:*

Τῆς χρυσῆς εἰκῶν, ἢ Κύπριδος, ἢ Στρατονίης.

Sidonius Apollinaris, qui a été mis au nombre des Saints, a non seulement employé dans ses vers les noms honnêtes des Dieux de la Fable, mais celui du Dieu des Jardins: comme il paroît par cet endroit, au sujet de Pétrone:

*Et te Massiliensium per hortos,  
Sacri stipitis, ARBITER, colonum,  
Hellepontiaco parem Priapo.*

Si j'avois employé ce mot dans mes vers, que diroit de moi le dévot Mr. Baillet? J'ajoute à Synésius & à Sidonius

Apollinaris, les Sarbioschi, les Jonins, les Vavasseurs, les Vallius, les Hoffchius, les Sautels, les Lucas, les Frisons, les le Moines, les Rapins, les Commires, & les de la Ruë de la Compagnie de Jésus. Et j'ajoute à ces Religieux, un grand nombre d'Evêques de grande vertu: Vide, Altilius, Balthasar de Chastillon, Godeau, Huet, &c. A quoi l'on peut encore ajouter, ce que Dom Mabillon a remarqué dans son *Iter Italicum*, que dans la Collection des Anciennes Inscriptions de Raphaël Fabretti, il y est fait mention d'un Tombeau d'un Chrétien, avec ces mots *DIS Manibus*; & qu'au dessus du Tombeau d'Ottavio Ferrari, Professeur de Padoüe, mort en 1684. lequel est dans l'Eglise de St. Antoine de Padoüe, on y voit l'effigie de la Renommée, & celles de Pallas & de Mercure. Mais quoi qu'il soit bienfeant aux Poëtes Chrétiens d'employer dans leurs vers les noms des Divinitez Paiennes, il ne leur est pourtant pas permis d'introduire ces Divinitez dans des sujets Chrétiens, ou Juifs. C'est une matière que j'ai traitée dans mes Observations sur Malherbe, au sujet de ce vers du Poëme des Larmes de St. Pierre, touchant les Innocens. *De ces jeunes Amours les Meres amoureuses*: & que j'ai traitée en ces termes:

*Il devoit dire, De ces Anges nouveaux les Meres amoureuses, pour ne point mêler les choses sacrées avec les profanes. Cette faute lui est commune avec beaucoup d'autres Poëtes: & particulièrement avec le*

Le fameux Heinsius, qui a introduit des Furies dans sa Tragédie d'Hérodes Infantici-  
da: dont il a été repris avec raison par Mr.  
de Balzac dans sa Dissertation à Mr. Zui-  
lichem, & par Mr. de Saumaise dans le Li-  
vre qu'il a fait sur cette Tragédie & sur  
cette Dissertation, & qu'il m'a fait l'hon-  
neur de m'adresser. Le Cavalier Marin a  
fait la même faute dans son Poëme intitulé  
Strage degli Innocenti. Jules Scaliger  
dans sa Poétique accuse Sanazar d'en avoir  
fait une semblable dans son Poëme de l'En-  
fantement de la Vierge: en mettant entre  
les mains de la Vierge les Livres des Sibyl-  
les. Neque prudenter posuit in Virginis  
manibus libros Sibyllinos: potius Isaiæ.  
Mais comme plusieurs Docteurs de l'Eglise  
ont prétendu que divers mystères de nôtre  
Religion se trouvoient marquez dans ces  
Livres, (j'entens parler des véritables Li-  
vres des Sibylles, & non pas des supposez)  
je n'estime pas que ce grand Critique soit  
bien fondé dans son accusation. Je suis per-  
suadé qu'il reprend aussi sans raison le Car-  
dinal Bembo, pour avoir usé du mot de He-  
ros, en parlant de Nôtre Seigneur. Cùm  
Dominum Jesum Heroa vocat, valdè me  
commovit fanè vox impia, & utroque in-  
digna: ne argutetur quispiam Heroem è  
femisse Deum, ex altero femisse homi-  
nem. Non possunt monstrorum figmen-  
ta vero Deo nostro convenire; ce mot ne  
signifiant autre chose en cet endroit, qu'une  
personne illustre & extraordinaire. Ains  
les Poëtes Chrétiens, je veux dire les Poë-  
tes qui traitent un sujet Chrétien, peuvent

*sans impiété appeler le pain Ceres, & le vin, Bacchus.*

Je reviens de bien loin à Gambara. Il me reste à remarquer à son sujet, que Mr. Baillet l'a omis dans sa Liste des Poëtes, avec plusieurs autres, dont je pourrai bien donner la liste en quelque endroit de ces Remarques. Mais peut-être que Mr. Baillet l'a omis, ne le jugeant pas digne d'avoir une place dans son Livre. Car, selon Muret, ce Poëte étoit un misérable Poëte.

*Brixia, vestratis merdosa volumina Vatis,  
Non sunt nostrates tergere digna nates.*

Ce sont des vers de Muret, écrits de sa main à la tête de son exemplaire des Poësies de Gambara, qui est dans la Bibliothèque du Collège des Jésuites de Rome: ce qui m'a été dit par le P. Sirmond, lequel avoit vu cet exemplaire dans cette Bibliothèque. Mr. de Thou parle néanmoins de Gambara comme d'un Poëte non méprisable (1).

## CII.

¶ 1. M. de Thou lui a fait plus d'honneur qu'il n'en méritoit. C'étoit un pauvre Poëte que Gambara, languissant, & sans aucun agrément ni de pensée ni d'expression. Avec une très-médiocre connoissance de la Langue Grecque il a eu la témérité  
d'en-

## CII.

*Ce que dit Mr. Baillet, que Malherbe a été accusé de simplicité de style, n'est pas véritable. Considération sur les vers de Mr. Chapelain.*

**M**ONsieur BAILLET. Chapelain se console de sa froideur & de sa langueur, voyant Malherbe accusé de simplicité. Page 184  
Tome I.

MENAGE. Il est très-faux que Malherbe ait été accusé par qui que ce soit de simplicité de style. Et s'il en avoit été accusé, ç'auroit été bien injustement: sa diction étant très-figurée. Pour ce qui est de Mr. Chapelain, ce n'est pas tant la froideur & la langueur que la dureté & la non-politesse qui ont fait blâmer ses vers. A l'égard de la dureté, le Tasse, qui est le Prince des Poètes d'Italie, en a aussi été accusé: Et il s'en est excusé par ces vers,

*La mia tenera jole*

*Duri chiama i miei carmi,*

*Ma che? Son duri, e pur son belli i marmi;*

Et Denis d'Halicarnasse, dans son Traité de l'Elocution, dit que la dureté des  
mots

d'entreprendre de copier d'après le Grec, mais il a gâté tout ce qu'il a touché, comme par exemple les Idyles de Bion & de Moschus, & sur-tout les Bergeries de Longus qui ne sont pas reconnoissables de la manière dont il les a défigurées.



Ὄνομα  
τραχὺ, μέ-  
γεθος ἐργά-  
ζεται. δυσ-  
φωνία συν-  
θέσεως, ἐν  
πολλοῖς μέ-  
γεθος ποιῶ.

mots & celle de la composition contri-  
buent à la grandeur, je veux dire à la ma-  
gnificence du discours. A l'égard de la  
non-politesse de Mr. Chapelain, on peut  
dire que la politesse dans les vers est plu-  
tôt une qualité d'une Epigramme, d'un  
Sonnet, d'un Madrigal, d'une Ode, d'u-  
ne Elégie, ou de quelque autre petit Poë-  
me semblable, que d'un Poëme Epique.  
Un Colosse poli seroit une chose ridicule.  
Sa beauté consiste à être bien proportion-  
né. C'est ce qui a été judicieusement re-

Livre I.

marqué par Strabon, en ces termes : κα-  
θάπερ γε ἐν τοῖς κολλοποσικοῖς ἔργοις ἔ τὸ  
καθ' ἑκάστον ἀκριβὲς ζητῶμεν, ἀλλὰ καθ'  
ὅλα προσέχομεν μᾶλλον εἰ εἶη καλῶς  
τὸ ὅλον. ἔ τως κ' ἂν τρίτοις ποιεῖσθαι δεῖ  
τὴν κρίσιν. Denis d'Halicarnasse dans le  
Livre que je viens d'alléguer, a remarqué  
à ce même propos que la trop grande ex-  
actitude étoit contraire à la sublimité. Et

μικροπρε-  
πὲς, ἢ ἀ-  
κριβεία.  
Livre 8.  
chap. I.

Quintilien a dit au même sujet : *Curam  
verborum, rerum volo esse sollicitudinem.  
Majori animo aggredienda eloquentia est:  
quæ si toto corpore valet, ungues polire, &  
capillum reponere, non existimat ad curam  
suam pertinere.*

### CIII.

*De Robert Garnier, Poëte Tragique.*

Tom. 4.  
part. I.  
pag. 366.  
ch. 1340.

**M**onsieur BAILLET. Mr. de Thou  
estime que Robert Garnier a arraché  
la palme à Jean de la Peruse & à Etienne  
Jodelle. Et il ajoûte, que c'étoit le senti-  
ment

*ment de Ronsard: qui ne mettoit personne au-dessus de Garnier pour ce genre d'écrire.*

MENAGE. Voici l'endroit de Ronsard :

Le vieux Cothurne d'Euripide  
Est en procès entre Garnier,  
Et Jodelle qui le premier  
Se vante d'en être le guide.

Il faut que ce procès on vuide,  
Et qu'on ajuge le laurier  
A qui mieux d'un docte gofier  
A bu de l'onde Aganippide.

S'il faut épelucher de près  
Le vieil artifice des Grecs,  
Les vertus d'un œuvre & les vices,

Le sujet & le parler haut,  
Et les mots bien choisis, il faut  
Que Garnier paye les épices.

Et là-dessus Etienne Pasquier a dit: *Il dit vrai: & jamais nul des nôtres n'obtiendra requête Civile contre cet Arrêt. C'est au livre & au chapitre septième de ses Recherches.*

CIV.

*De Mr. Rigaud.*

**M**ONsieur BAILLET. *Nous avons de Rigaud, concernant la Critique, des Corrections & des Notes sur les Epigrammes de Martial.*

Q 7

ME-

MENAGE. Ces Notes de Mr. Rigaud sur Martial sont imprimées dans le Martial de l'édition de Frédéric Morel à Paris in-folio, en 1617. & dans ses Notes sur Artémidore, imprimées en 1603. Il dit en ces Notes, page 56. au sujet d'une de ses interpretations sur un endroit de Martial : *Sed negant magistelli γωνιοθόμ-  
βουες, qui nasum unà cum viro Martiali  
eripiunt, simul & Notas suggillant quas  
ad oram libri mei pridem mihi notabam, sed  
inter alias, & nescio cujus manu turbidè  
& oscitanter exscriptas. Porro litterati  
Quirites, ne cui ea res fraudi fiet, hasce  
tantùm, quas hìc recenseo, meas esse cre-  
dite : ceteras autem, supposititias & rei-  
culas.*

Je remarquerai ici, en passant, que Mr. Rigaud étoit fils d'un Médecin de Paris, & que parmi les Opuscules de Passerat à la page 173. il y a une Lettre de Passerat à Mr. Rigaud où il l'avertit d'éviter dans son style les Archaïsmes trop fréquents. *Dum literas tuas, & libellum unà missum  
lego, animadverto te studio Plantini ser-  
monis labi longius, & ad prava antiquita-  
tis imitatores divertere, quibus omne pe-  
nus est in priscis glossematis, & omnis cu-  
ra in concinnando tessellato Lucillii Opere.  
Blandum & pervicax malum ista νεροζυ-  
λία; à qua nisi maturè caves, stylus tibi per-  
petuò perierit. Sapiès, si rationem ita mu-  
tabis, ut eum tibi fingas & levem & ube-  
rem; meminèrisque sine filo æquabili ora-  
tionem non rectè contexi. Aliud est enim  
scribere, aliud suere centones: quod qui fa-  
ciunt,*

*ciunt, vix est ut non in pervagatum morbum incidant, cui jam olim à Marone inditum nomen, Atticæ febres.*

## CV.

*Il n'est point vrai que Mr. de Valois le Jeune ait écrit que son frereût empêché le P. Sirmond & le P. Pétau d'écrire l'un contre l'autre au sujet du Concile de Sirmich. Calomnie de Mr. Baillet contre Mr. de Valois le Jeune. Vers de Mr. Valois le Jeune contre le Livre de Mr. Baillet.*

**M**onsieur BAILLET. *Mr. de Valois le Jeune qui a remarqué la même chose de nos deux Pères, (il parle du Pere Sirmond & du Pere Pétau, & des différens qu'ils avoient ensemble) attribue à Mr. son frere Henri, la gloire de les avoir souvent raccommodez ensemble, & de les avoir empêchez d'écrire l'un contre l'autre: sur tout, au sujet du Concile de Sirmich. Ce qui n'est pas entièrement vrai: puisque Mr. Baluze a publié depuis peu deux Dissertations sur ce sujet, écrites par nos deux Pères pour se réfuter l'un l'autre.*

Page 278.  
Tom. 2.  
partie 2.

**MENAGE.** *Mr. de Valois le Jeune n'a rien dit de semblable. Voici ses termes: De Sirmundo & Petavio in transcursu dicam. Cùm, ut solet doctis accidere, nonnumquam alter ab altero dissentirent: alter etiam adversus alterum scribere parati essent: Valesium, communem amicum amborum; hominem ab adulatione alienum; liberè, que*

*que sentiret, dixisse: & licet utrimque traheretur, alterius probavisse sententiam, alterius nequidquam repugnantis palam damnavisse: tam sapienter denique, tam modestè ac sincerè, juvenem inter consummatus senes de re controversa; videlicet de Synodo Sirmiensi; judicavisse, ut nihilominus utriusque usum amicitiae retinuerit.* Ces paroles ne marquent point que Mr. de Valois l'aîné ait empêché le P. Sirmond & le P. Pétau d'écrire l'un contre l'autre au sujet du Concile de Sirmich. Ce fut par l'ordre des Supérieurs que les deux Dissertations du Pere Sirmond ne furent point imprimées de son vivant: car le Pere Sirmond en a fait deux. Mr. de Baluze les a fait imprimer à la fin des Opuscules de Mr. de Marca, avec celle du Pere Pétau, que le Pere Pétau avoit fait imprimer à la fin de son *Rationarium Temporum*. De la façon que Mr. Baillet s'est exprimé, il semble qu'il ait cru que Mr. Baluze n'a fait imprimer qu'une des Dissertations du P. Sirmond.

Page 325.  
& 326.  
du même  
Tome,

Mr. BAILLET. *Mais ce flambeau n'étoit pas toujours sans fumée. Quelques-uns remarquent dans ses écrits un air un peu impérieux & chagrin, & qui fait connoître un esprit rempli de lui-même. Ce qui revient assez avec la peinture que Mr. son frere nous en fait dans sa Vie; en ces termes: Quand il avoit dit à quelqu'un la moindre chose concernant les belles Lettres, ou quelqu'autre Science, il vouloit non seulement qu'on lui en fût gré, mais même qu'on lui en témoignât des reconnoissances*

pu

publiques dans les Livres qu'on imprimoit, & qu'on le fit toujours avec de grans éloges, quoi que souvent il n'eût dit qu'un mot en passant. Il s'attribuoit arrogamment tout ce qu'il avoit vû ou qui lui étoit jamais venu dans l'esprit: & il vouloit s'en rendre tellement le maître & le propriétaire, que quand il voyoit dans les écrits des autres quelques-unes de ces pensées, ou de ces mots, qu'il s'imaginoit sottement venir de lui, il se mettoit tout de bon en colere de ce qu'on ne lui en rendoit point l'hommage, & qu'on ne chantoit pas ses louanges, comme il demandoit. Sur quoi son frere le condamne, &c.

MENAGE. Mr. de Valois le Jeune se plaint fort de Mr. Baillet, au sujet de ces mots, *Il s'attribuoit arrogamment: Il s'imaginoit sottement:* n'ayant point dit ces paroles injurieuses de son frere. Et c'est apparemment ce qui l'a excité à faire ces beaux Iambes contre Mr. Baillet:

*Quis hoc potest videre, quis potest pati,  
Nisi Literis infestus ac Scientiis?  
Ut ille Bajuletus, ille Bajulus;  
Ut Padagogus ille cum ferula truci,  
Obscurus atque indoctus; at fidens sibi,  
Satyris malignis tentet inclarescere:  
Nova atque vetera dente carpat livido,  
Et universum rodat Auctorum genus?  
Ideone Juvenis impudens & arrogans,  
Elatum animi vanitate & ingeni,  
Perambulabit omnium volumina,*

*Ut se ipse faciat singulorum judicem ,  
 Criticumque , Censoremque , & unicum arbi-  
 trum ?*

*Severa Curia , hoc videbis & feres ?*

*Et hi libri legentur Urbe Regia !*

*Et audet aliquis hac venena vendere !*

*Adeste , Musa : vestra turbatur quies :*

*Vestri clientes mille luduntur modis :*

*Et insolenter aula vestra perrumpitur (1) ;*

*Ni fuste , vel tridentibus , hominem novum ;*

*Hominem profanum ; Monte dejicitis Sacro .*

## CVI.

*Méprise de Mr. Baillet au sujet de Char-  
 les Labbé.*

Tome 2.  
 partie 2.  
 page 214.

**M**ONsieur BAILLET. Charles Labbé  
 écrivoit fort bien en Grec au juge-  
 ment de Scaliger.

MENAGE. Ces mots, au jugement de  
 Scaliger, font voir que Mr. Baillet a cru  
 que Scaliger avoit dit que Charles Labbé  
 composoit fort bien en Grec : & Scaliger  
 n'a entendu parler que de l'écriture de  
 Charles Labbé. Voici ses termes, qui  
 sont de son second Scaligerana, page 134.  
*Labbæus écrit fort bien en Grec. C'est un  
 honnête jeune home, docte, & infatigable.*  
 Ce Charles Labbé écrivoit en effet très-  
 bien le Grec, dont je suis un bon témoin :

car

¶ 1. Il faut lire, comme l'a écrit l'Auteur, *ir-  
 rumpitur*, autrement il y auroit trop d'une syllabs  
 dans ce vers,

car il m'a laissé par son Testament son fameux Glossaire, de Philoxène: dont le Grec étoit admirablement bien écrit. Mr. du Cange dans la Préface de ce Glossaire, a fait mention de ce legs que m'a fait ce Mr. Charles Labbé. Ce Mr. Charles Labbé, au reste, n'a jamais composé en Grec ni en vers, ni en prose. Mais comme il écrivoit très-bien le Grec, il copioit volontiers pour ses grands amis, Casaubon & Scaliger. Casaubon dans ses Exercitations contre Baronius page 156. parle de lui en ces termes: *Collationem illam ante annos quinque institueram, (la version de Joseph Ruffin, qu'il avoit conférée avec le Grec sur le manuscrit de la Bibliothèque du Roi) operâ adjutus doctissimi viri & amicissimi Caroli Labbei, Juris-consulti; quum id à nobis illustrissimus Scaliger petiisset, de editione nobilissimi Scriptoris tum cogitans.* A l'égard de Scaliger, il paroît par les Lettres que Scaliger a écrites à notre Mr. Labbé, que notre Mr. Labbé a copié pour lui un nombre infini de choses. Et de là vient qu'un Ecrivain Alleman l'a appelé *l'Amanuensis* de Scaliger, pensant qu'il fut son domestique. Dont Mr. Labbé se plaignoit: & avec raison: car il étoit de très-bonne famille. Il étoit fils de Labbé, Avocat du Roi de Bourges, Commentateur de la Coutume de Bourges.



## CVII.

*Fautes de Mr. Baillet touchant les noms de batême de quelques Auteurs.*

**I**L dit à la page 379. Tome 2. Partie 2. & à la page 547. du Tome 2. Part. 3. que Mr. Perrault, le Médecin, Traducteur de Vitruve, s'appelle *Charles* (1). Il s'appelle *Claude*.

Il dit à la page 169. de son Art Poëtique, que Mr. Sarasin s'appeloit *Jean Antoine*. Il s'appeloit *Jean François*.

Il dit à la page 98. Tome 4. de la 1. partie, chapitre 1245. que Lascaris s'appeloit *Jean André*. Il s'appeloit *André Jean*. C'est ainsi qu'il s'appelle lui-même à la première page de son Livre de la Milice des Romains. *Liber utilissimus: ex Polybii Historiis: per A. Janum, Lascarem Rhyndacemum exceptus*. Qui appeleroit Marc Antoine Muret *Antoine Marc Muret*, feroit une faute.

## CVIII.

*Méprise de Mr. Baillet touchant le Livre de Jean Nicolas Pascal Alidosi des Docteurs en Droit de Bologne.*

**M**onsieur BAILLET ne lit que les titres de la plupart des Livres. Je l'ai

¶ 1. Baillet a reconnu de lui-même & corrigé cette faute pag. 379. de la 2. Part. du Tom. 2.

J'ai démontré en plusieurs endroits de ces Remarques. En voici une nouvelle démonstration. Il dit à la page 129. de la première partie du second Tome : *Jean Nicolas Paschal Alidosi composa un Recueil des Docteurs de l'Université de Bologne, qui avoient paru en Théologie, en Philosophie, en Médecine, & dans les Arts libéraux, depuis l'an 1600. jusque en 1623. Il en fit un autre à part, en Italien, contenant les Docteurs en l'un & l'autre Droit jusqu'en 1619.* Ce dernier Livre comprend les Docteurs en Droit de Bologne jusques en 1623. comme il paroît par la seconde partie de ce Livre, intitulée, *Appendice, Dichiarazione, e Correttione al Libro delli Dottori Bolognesi di Legge Canonica e Civile, per tutto li 6. d'Agosto 1623.* imprimée à la fin de la première, intitulée *Li Dottori Bolognesi di Legge Canonica, e Civile, dal principio di essi per tutto l'anno 1619.* Mr. Baillet n'a lû que ce premier titre.

Autre faute de Mr. Baillet, au sujet du même Livre. Mr. Baillet remarque que ce second Livre d'Alidosi est écrit en Italien : ce qui donne sujet de croire qu'il a cru que le premier est écrit en Latin. Et il est écrit en Italien comme le second.

## CIX.

*Fautes de la Préface Latine de Mr.  
Baillet.*

**P**Age 141. *Ex quo enim sponsalibus Tabulis adjudicata tibi est ab Illustrissimo parente locuples satis & electa Bibliotheca.* Si le mot de *satis* a été mis en cet endroit pour le François *assez* (1), ce que dit-là Mr. Baillet est contraire à ce qu'il dit à la page suivante, que la Bibliothèque de Mr. de Lamoignon est une des plus grandes du monde: *Sapientius igitur quam isti tuo nomini tuaque dignitati consultum iisti, quod multi faciunt, laudare ingentia rura lubens videaris; at exiguum, quod pauci solent, colere sedulus institueris: si tamen illud exiguum est, in quo omnigena librorum suppellex*

¶ 1. Le mot de *satis* a été mis en cet endroit pour le François *assez*, & Baillet ne se contrarie point dans la suite, puisque ce qu'il dit de cette Bibliothèque regarde bien moins sa grandeur que celle de son Catalogue qui étant conçu de la manière que la Préface nous le propose doit être plus long assurément que tout autre Catalogue qui ait paru jusqu'ici de la plus ample Bibliothèque. A l'égard de *satis* pris pour *valde*, si Pétrone, comme Hadrien de Valois le prétent, s'en est servi dans ce sens, il s'ensuit que cet usage est plus ancien de six siècles que M. Ménage ne le fait. Car M. Ménage est du sentiment de ceux qui mettent Pétrone du tems de Neron, & lui-même dans ses *Origines Italiennes* au mot *assai* croit que Pétrone a employé *satis* pour *valde* prouvant de plus que Sidonius Apollinaris, qui est pourtant mort dans le cinquième siècle, avoit

*pellex exspatiatur : cujus etiam census amplissimum totius, non Urbis modò, sed & Orbis, Bibliothecarum Catalogos longè exsuperat.* Que s'il a mis *satis* pour *valdè*, comme en ont usé les Auteurs du VII. & du VIII. siècle, ce mot en cette signification n'est pas de la belle Latinité.

Page 143. *Voluminum frontem & anti-pagamentum.*] Quelle façon de parler?

Là-même. *Thomas Hyde.*] Il l'appelle quatre lignes après, *Thomas Hydanus.*

Pag. 144. *per pluteorum, forulorumque exigentiam*] *exigentia* est un mot tout-à-fait barbare.

Là-même: *præmissâ prius.*] Le *præ* du mot *præmissâ* emporte le *prius*.

Là-même. *Priorem Indicem, qui de rebus sive argumentis agit, mensium novem spatio confeceram*] Gallicisme (2).

Page 146. *Quercetani, sive potius Duchesne*

voit souvent usé de ce mot en cette signification.

2. M. Ménage avertit qu'il y a là un Gallicisme. Il devoit le spécifier. Apparemment c'est au mot *rebus*, & ce qui me le fait croire c'est qu'un peu plus bas il remarque un autre Gallicisme dans ces mots. *Non enim tam rerum quam dissertationum, aut tractatum est noster index.* Je souffrirois plutôt *res* dans le premier passage que dans le second, parce que dans le premier ce mot est regardé comme faisant une opposition aux personnes, ou aux noms des personnes, dans lequel sens *res* se trouve employé par les bons Auteurs Latins; mais dans le second passage *res* opposé à *dissertatio* auroit plus de peine à se sauver. Il a fallu pourtant avoir de bons yeux pour reconnoître ces petites fautes, & pour moi je me serois plutôt aperçu de celle-ci: *De novo me quam primum accingam.* On ne dit pas en Latin *de novo* comme *de integro*.

chesne *Francicae Historiae Scriptores.*] Il falloit dire, *sive potius Duchesnii.*

Page 149. *Majora duodecim, ut vocant, Gubernamenta*] Il pouvoit se servir du mot de *Præfectura*: & dire, *majores duodecim Præfectura*: Gubernamenta vulgò appellent.

Page 150. *Narbo-Martius, pro Arecomicis Volcis.*] Narbonne est *in Volcis Tectosagibus*, & non pas *in Volcis Arecomicis.*

*Ibidem. Arelate, pro Desuviatibus.*] Mr. Baillet s'est encore ici trompé. Arles est *in Salgis*, & non pas *in Desuviatibus.*

Page 156. *Non enim tam rerum quàm Dissertationum, aut Tractatum, est noster Index.*] Gallicisme.

## CIX.

*D'Olive, Maitresse de Joachim du Bellai.*

**M**onsieur BAILLET dans sa Préface sur les Poètes, page 106. a écrit que Malherbe avoit changé le nom de Madame *Renée* en celui de *Nérée*, & du Bellay, celui de *Viole* en celui d'*Olive* (1).  
Ce

Pourquoi ce mot de Madame?

¶ 1. Jaque Grevin semble faire allusion au mot *Viole* qui étoit le véritable nom de cette fille dans cet endroit de son Ode pour le tombeau de du Bellay.

Je bafis dans ce plafond,  
Les deux croupes du haut mont,  
Dont il print jadis sa force,  
Puis je fais à demi-bosse,  
Un corps qui se convertit,

Déjà

Ce qu'il a pris de cet endroit de mes Observations sur Malherbe: Nérée est l'anagramme de Renée. Et à ce propos, je me souviens d'avoir oui dire; mais je ne me souviens point à qui; que cette Nérée dont parle ici Malherbe, étoit une Dame de Provence, qui avoit nom Renée. Ce nom en effet est fort commun en Provence à cause de René Roi de Sicile qui étoit Comte de Provence. Les Poètes déguisent d'ordinaire sous des anagrammes les véritables noms de leurs Maitresses. Ainsi du Bellai, par un renversement de Lettres, a appelé sa Maitresse Olive, qui avoit nom Viole. J'ai su cette particularité de Mr. Guiet, qui l'avoit apprise d'un ami de du Bellay. Marcassus dans ses Commentaires sur Ronsard, dit aussi que cette Olive de Joachim du Bellai s'appeloit Viole. Mr. Guiet m'a dit de plus, que cette fille du nom de Viole étoit parante de Guillaume Viole, Evêque de Paris: ce que je ne croi pas: l'Olive de Joachim du Bellay étant Angevine, comme il paroît par plusieurs endroits des Sonnets de l'Olive. Voyés Sonnet 3.60. 62. 75. 83.

Sur le Fragment  
Aux  
Ombres de  
Damon.

Je remarquerai ici par occasion, que  
Joa-

Déjà petit à petit,  
En un Cygne qui s'égaie,  
Voyant sa céleste voye,  
Et qui ja semble imiter,  
Celui-là que Jupiter,  
Mit dans la plaine étoilée,  
Témoin d'une Violée.

chin du Bellay appela *Olivette*, du nom de sa Maitresse, la fleur qu'on appelle en quelques Provinces *la fleur de Nôtre Dame*. Ronfard, dans son Poëme intitulé *Le Voyage de Tours, ou les Amoureux*; imprimé dans les Amours de Marie, Livre 2.

Je meurs, tu me feras dépecer ce bouquet  
(Que j'ai cueilli pour toi) de thym & de mu-  
guet;

Et de la rouge fleur qu'on nomme *Cassan-  
drette*;

Et de la blanche fleur qu'on appelle *Olivette*:  
A qui Bellot donna & la Vie & le nom;

Et de celle qui prend de ton nom le surnom.

Belleau, dans sa Note sur ce vers,

Cassandre. Et de la rouge fleur qu'on nomme *Cassan-  
drette*:

Notre Auteur, pour donner louange im-  
mortelle à sa première Maitresse, ne l'a  
pas seulement par ses vers célébrée, mais  
aussi il a nommé du nom d'elle, une belle  
fleur rouge, qui communément s'appelle de  
la gantelée. Du Bellay a fait le semblable:  
nommant une fleur blanche; qu'auparavant  
on souloit appeler la fleur de Notre Dame  
(qui vient au mois de Février) *Olivette*,  
du nom de s'amie Olive. Il dit ainsi, (il  
parle d'Antoine de Baif) avoir nommé du  
nom de sa Francine une belle fleur, qui  
main-

¶ 1. Richelet se trompe. Muret ni Scévole de  
Sainte Marthe n'étoient point de la Pleiade de Ron-  
fard. Elle étoit composée des Poètes que Bail-  
let

*maintenant s'appelle Francinette; auparavant appelée du nom Grec Anémone, ou Coquerets. Francine étoit la Maitresse d'Antoine de Baif. Il paroît par ce Poëme de Ronsard, que Baif devint amoureux de cette Francine sur les rives du Clain: c'est-à-dire, à Poitiers, selon l'interprétation de Belleau.*

## CX.

*La Pléiade des Poëtes François.*

**M**onsieur BAILLET. *Baif étoit de la célèbre Pléiade des Poëtes François qui vivoient sous Charles IX. Et elle avoit été imaginée par Ronsard, à l'imitation de celles des Poëtes Grecs dont nous avons parlé. Les six autres étoient, Jean Dorat; Etienne Jodelle; Joachim du Bellay; Remi Belleau; Ronsard, lui-même; & Pontus de Thiard.*

Tome 4.  
partie 1.  
page 370.

**MENAGE.** Guillaume Colletet, qui avoit écrit les Vies de nos Poëtes François, m'a dit souvent que ces sept Poëtes que Mr. Baillet vient de nommer, composoient la Pléiade des Poëtes de France du tems de Ronsard. Mais Richelet, le Commentateur de Ronsard, (1) en parle autrement dans sa Note sur cet endroit de l'Ode xv. du Livre v. des Odes de Ronsard:

*Fii*

let a nommez, & qui sont les mêmes que nomme Claude Binet dans la Vie de Ronsard.



Fai-moi venir Daurat ici:  
Fais y venir Jodelle auffi:  
Es toute la Mufine troupe.

Voici fes termes: LA MUSINE  
TROUPE. *L'excellente Pléiade des Es-  
prits de son tems: d'Aurat, du Bellay, Bel-  
leau, Baif, Jodelle, Scévole de Sainte  
Marthe, Muret: & notre Poëte, par des-  
sus tous.* Mais en les contant de la sorte,  
il y a huit Poëtes: & la Pléiade ne peut  
être que de fept.

Mr. Baillet a fait à fa fantaisie une Pléiade  
de des Poëtes Latins de France de ce  
tems. C'est dans le chapitre fur Mr. Pe-  
tit: où il dit:

*Mr. Petit est un des fept illustres Poëtes  
Latins qui vivent aujourd'hui dans Paris,  
& dont on se met en tête de vouloir faire  
une nouvelle Pléiade, depuis qu'on a vu  
éclipfer, ou difparoître, celle d'Alexandre  
VII. (dite la Romaine) par la mort de Mr.  
Favoriti & de Mr. de Furstemberg Evê-  
que de Munster. Cette Constellation Poë-  
tique s'appelle la Pléiade Parisienne. Elle  
est composée de trois Jéfuites, favoir, le  
Pere Rapin, le Pere Commere & le Pere  
de la Rue; d'un Chanoine Régulier Mr. de  
Santeuil de St. Victor; d'un Abbé féculier,  
Mr.*

¶ 1. Il en faisoit peu, mais il en faisoit, & l'on  
en trouve de fa façon dans le Recueil de fes Oeu-  
vres. On pouvoit remarquer ici contre Baillet  
que ni la première Pléiade Parisienne n'a été com-  
posée de Poëtes purement François, ni la feconde  
de Poëtes purement Latins. Dans la première, ou-  
tre Dorat, dont il a été parlé, du Bellay, & Baif  
MOUS

Mr. Ménage ; & de deux Laiques, Mr. du Périer, Gentilhomme, & Mr. Petit, Médecin. C'est la seconde qu'on ait vû former à Paris. Et elle diffère de la première ; qui étoit de l'invention de Ronsard, & qui parut au siècle passé, en ce qu'elle n'est que des Poètes Latins, tous vivans : au lieu que l'autre n'étoit que des Poètes François.

Il n'est pas vrai que la Pléiade que Mr. Baillet attribue à Ronsard, ne fût que de Poètes François : (c'est ainsi qu'il faut dire, & non pas *des Poètes François*). Daurat, qui en étoit le Chef, ne fesoit point de vers François (1). Et d'un autre côté, il n'est point vrai non plus qu'on ait fait cette seconde Pléiade Parisienne dont parle Mr. Baillet. Mr. Baillet n'a nommé ces Poètes qui la composent, que pour dire du mal d'un d'eux, en disant qu'il y en avoit un qui écrivoit avec obscurité. Je voudrois bien que ce fût de moi dont il sût voulu parler.

Je reviens à la Pléiade de Richelet. Muret & Ste Marthe étoient très-dignes d'être de la Pléiade de Ronsard : & beaucoup plus dignes que Baif & Jodelle. Cependant, ils n'en étoient point. A l'égard de Muret, je croi que Richelet l'en

nous ont laissé un volume de leurs Poësies Latines. Dorat même & Baif faisoient aussi des vers Grecs. Dans la seconde Pleiade M. Ménage & M. du Périer ne sont pas des Poètes purement Latins, & même M. du Périer n'étoit presque plus sur la fin que Poète François.

a mis, parce qu'il étoit de la débauche d'Arcueil. Voyez Binet dans la Vie de Ronfard, & Scaliger dans le *Confutatio Fabule Burdonum*.

J'ai remarqué dans mes Observations sur Laërce, que la plupart des Poètes de la Pléiade Grecque, ne sont presque pas connus.

## CXI.

*Des vers François mesurés.*

Tome 4.  
partie I.  
page 370.

**M**ONsieur BAILLET. *Antoine Baif ne voulut pas même se contenter des vers rimez comme les autres: Il tâcha aussi d'en introduire de mesurez à la mode des anciens Grecs & Romains. Et dans le dessein de faire mieux réussir la chose, il avoit établi dans sa maison de plaisir qu'il avoit à un des Fauxbourgs de Paris, une Académie de Beaux Esprits: & particulièrement de Musiciens, pour prendre plus sûrement la mesure, les nombres, & la cadence du vers François sans rime.*

**MENAGE.** *Etienne Pasquier Livre VII. de ses Recherches chapitre 12. réfute l'opinion de ceux qui ont cru qu'Antoine Baif a été l'Inventeur des vers François mesurés: prétendant que cela est dû à Jodelle. Le premier, dit-il, qui l'entreprit, fut Etienne Jodelle: en ce Distique qu'il mit en l'an 1553. sur les Oeuvres Poétiques d'Olivier de Magny.*

Phœbus, Amour, Cypris, veut sauver,  
nourrir & orner

Ton

Ton vers & ton chef, d'ombre, de flamme, de fleurs.

*Voila le premier coup d'essai qui fut fait en vers rapportez, &c. Ces deux vers ayant couru par les bouches de plusieurs personnes d'honneur, le Comte Dalsinois en l'an 1555. voulut honorer la seconde impression de mon Monophile de quelques vers hendécasyllabes, &c. Quelques années après, devisant avec Ramus; personnage de singuliere recommandation, mais aussi grandement desireux de nouveautez; il me somma d'en faire un autre essai de plus longue haleine que les deux précédans. Pour lui complaire, je fis en l'an 1556. cette Elégie en vers hexamètres & pentamètres, &c. neuf ou dix ans après, Jean Antoine de Baif, mari que les Amours qu'il avoit premièrement composez en faveur de sa Méline, puis de Francine, ne lui succédoient envers le peuple de telle façon qu'il desiroit, fit vœu de ne faire de là en avant que des vers mesurez: ainsi appelons-nous ceux auxquels nous voulons représanter les Grecs & Latins; Toutefois en ce sujet, si mauvais parrain, que non seulement il ne fut suivi d'aucun: mais au contraire découragea un chacun de s'y employer: d'autant que tout ce qu'il en fit, étoit tant dépourvu de cette naïveté qui doit accompagner nos Oeuvres, qu'aussi-tôt que cette sienne Poësie vit la lumiere, elle mourut comme un avorton. Mais la réfutation de Pasquier a été réfutée par Mor-nac dans son *Feria Forenses* au chapitre d'Antoine de Baif: ayant mis cette Note,*

Nicolas  
Deniset.

*Contrarium scripsit Pasquierus, l. 7. c. 12.  
Originum Gallicarum: sed frustra, à la  
marge de ces vers,*

*Tentavit anxie eruditus Baïsius  
Pedem ad Latinum arctare rythmos Gallicos.  
Iteravit hoc ipsum Rapinus cultior;  
Illicii & Aonii pater, Passertius.  
Quasique in eo Gallis, quod ipsa ex Gracia  
Olim Quiritibus liceat, hocce patrius  
Vetat Genius, ipsaque Minerva Gallica.*

Scévole de Ste. Marthe donne aussi la gloire de cette invention à Antoine de Baïf, non seulement dans l'Eloge qu'il a fait de lui, mais dans une Ode qu'il lui a adressée. Voici l'endroit de l'Eloge: *Vernaculum sermonem tanti fecit, ut non contentus illis similiter desinentibus, quos hactenus nostri homines coluerunt, experiri præterea voluerit, num ad veterum Græcorum & Latinorum numeros carmina Gallicè fingi possent. Rem profectò pulcerrimam, & omnium applausu dignissimam, si ex se, non ex inveterata hominum opinione, ponderetur.* Voici l'endroit de l'Ode:

*Vitis repertor Evhysus: frugum Ceres,  
Oliua, Athenarum Dea.  
Vina offeruntur Evhyo, farra Cereri:  
Oliua, Athenarum Dea,*

*Ita*

¶ 1. Quelque cinquante ans après on fait que le Tolomei & ses disciples firent ce qu'ils purent pour  
eta-

*Ita numerorum Gallicorum principem,*

*Et artis repertorem nova*

*Ne fas putarim te nisi primum omnium*

*Numeris salutem Gallicis.*

Il me reste à remarquer ici ; ce que j'ai déjà remarqué dans mes Remarques sur la Vie de Pierre Ayrault, page 197 que Léon Batiste Alberti, Architecte Florentin, a été l'inventeur en Italie de ces sortes de vers, selon le témoignage du Vasare dans la Vie de ce Léon Batiste Alberti (1). François Pithou dit dans le Pithoeana, qu'Antoine de Baif étoit un fou.

## CXII.

*Quelques particularitez curieuses touchant Marot.*

**M**Onsieur BAILLET dit que Marot Page 182  
Tome 4  
partie 2 excelloit particulièrement dans l'art de faire des Epigrammes. Il n'excelloit pas moins à faire des Epîtres : ce que Mr. Baillet a oublié de remarquer. Celle qui a pour titre, *Au Roi, pour avoir été dérobé*, & cette autre qui est intitulée, *Au Roi, pour le délivrer de prison*, sont merveilleuses. Je remarquerai ici en passant que le Roi déséra à cette dernière Epître, comme il paroît par cet Extrait du Registre secret de la Cour des Aides de Paris,

établir cette maniere de vers parmi les Italiens, mais inutilement.

Paris, commenceant en 1527. & finissant en 1554. côté B.

*Lundi 14. jour de Novembre 1527. présens Louis Picot, Chevalier, Premier Président, Mre. François de Mareillac, second Président; Benoit Larcher, & Clériadus de la Rozière, Conseillers.*

*Ce jour, par l'Escuier Castillon ont été présentées à la Cour les Lettres missives du Roi: dont la teneur s'ensuit:*

Nos amez & féaux: Nous avons été avertis de l'Emprisonnement de nôtre cher & bien amé Valet de Chambre ordinaire Clement Marot: & duement informés de la cause dudit emprisonnement: qui est pour raison de recouffe de certains prisonniers. Et pour ce qu'il a satisfait à sa partie, & qu'il n'est tenu que pour nôtre droit, à cette cause, nous voulons, vous mandons, & très-expressément enjoignons, que toutes excusations cessantes, ayés à délivrer & mettre hors des prisons. Si n'y faites fautes. Car tel est nôtre plaisir. Donné à Paris le 1. Novembre. Signé FRANÇOIS.

*Et au deffous, Robertet. Et au dos & superscription, à nos amez & féaux les Généraux Conseillers sur le fait de la Justice de nos Aides à Paris.*

*Après la lecture desquelles, la Cour a fait responce audit Castillon, que ouie la Partie & les Gens du Roi, elle obéiroit au vouloir & bon plaisir du Roi: a commis & député Mr. Benoit Larcher & Cleriadus de la Rozière, Conseillers dudit Seigneur, pour interroger ledit Marot: pour en faire leur rapport le lendemain.*

*Mardi*

Mardi 5. Novembre 1527.

*La Cour, après avoir vû les Charges & Informations à l'encontre dudit Marot : les Interrogatoires & Confessions : les Conclusions du Procureur Général du Roi : & ouïe la Partie Civile : a élargi par tout qu'onques ledit Marot : en faisant les soumissions, & élisant domicile en la maniere accoûtumée.*

Scaliger a remarqué dans son *Second Scaligerana*, que Marot avoit un merveilleux talent pour la traduction.

J'oublois à remarquer, que ce qu'a écrit Mr. Baillet au chapitre de Theodore de Beze, que Marot a traduit les 50. premiers Pseaumes, n'est pas véritable. Les 50. Pseaumes que Marot a traduits, sont des Pseaumes choisis.

CXIII.

*Remarques sur le chapitre d'Aristophane: Ignorance de Mr. Baillet dans son Mé- tier de Bibliothécaire. Liste des Editions d'Aristophane.*

**M**onsieur BAILLET, tome 3 partie 1. page 397. dit qu'il n'est pas vraisemblable que l'Epigramme Grecque sur Aristophane, attribuée par Mlle. le Févre à Platon, soit de Platon. Voici l'Epigramme:

Αἱ χάριτες, τέμενος τι λαβεῖν, ὅπερ ἐχέ-  
σεται,

Ζητῶσαι, ψυχὴν εὖρον Ἀριστοφάνους:

R 6

La-



Laquelle a été ainsi traduite par le Pere Vavasseur :

*Trina sibi aeternum quarebat gratia templum.*

*Unius invenit pectus Aristophanis.*

Je demande à Mr. Baillet quelle raison il a de croire que cette Epigramme ne soit pas de Platon. Elle est très-digne de Platon : & Platon d'ailleurs estimoit beaucoup les Comédies d'Aristophane. Et Olympiodore & Thomas Magister disent affirmativement qu'elle est de Platon. Voici l'endroit d'Olympiodore : qui est de la Vie de Platon, publiée depuis peu par Emeri Casaubon dans ses Notes sur Laërce :  
 ἔχαιρε δὲ πάνυ καὶ Ἀριστοφάνει τῷ Κωμικῷ, καὶ Σώφρονι παρ' ὧν μίμητιν τῶν προσώπων ἐν τοῖς Διαλόγοις ὠφελήθη λέγεται δὲ ἕτας αὐτοῖς χαίρειν, ὡς καὶ ἠνίκα ἐτελεύτησεν, εὖρεν ἠναὶ ἐν τῇ κλίνῃ αὐτῆ Ἀριστοφάνην καὶ Σώφρονα, καὶ ἐπίγραμμα δὲ τοῖστων εἰς Ἀριστοφάνην πεποίηκεν,

Αἱ χάριτες, τέμνός τι λαβεῖν, τό περ ἐχὶ πι-  
 σεῖται,

Ζητῶσαι, ψυχὴν εὖρον Ἀριστοφάνους.

Voici celui de Thomas Magister : qui est de son abrégé de la Vie de Platon :  
 ἀποθανόντα δὲ, ἕτω Πλάτων ἐτίμησεν ἐν ἐπιγράμματι ἠρωελεγεῖω,

Αἱ Χάριτες, τέμνός τι λαβεῖν, ὅπερ ἐχὶ πι-  
 σεῖται,

Ζητῶσαι, ψυχὴν εὖρον Ἀριστοφάνους.

Et

Et c'est, sans doute, sur ces témoignages que Lilius Gyraldus & Joseph Scaliger ont attribué cette Epigramme à Platon.

Mr. BAILLET. Pour ce qui regarde les éditions des Comédies d'Aristophane, plusieurs témoignent faire cas de celle de Leyde : qui parut chez Jean Maire avec les Commentaires de Scaliger, & des autres. Mais Mr. Colomiés prétend qu'on n'a point encore donné d'édition de ce Poète qui soit parfaitement bonne. Il estime que la moins mauvaise est celle qui parut Grecque & Latine in folio à Genève l'an 1608. avec les Scholies Grecques de Marc Musure, & les Notes de Florent Chrétien, & des autres. Cependant nous avons vu ailleurs que cette édition avoit été fort décriée par Claude Chrétien, fils de Florent, à cause de l'infidélité que ceux de Genève y ont commise.

MENAGE. Notre Bibliothécaire est mal informé des Editions d'Aristophane. Scaliger n'a point fait de Commentaires sur Aristophane ; & dans l'Edition de l'Aristophane de Leyde il n'y a aucuns Commentaires : & les Scholies Grecques que nous avons sur ce Poète, ne sont point de Musure : & la meilleure des éditions de ce Poète, c'est celle d'Amsterdam. Voici l'histoire des éditions d'Aristophane.

En 1498. Alde Manuce, Romain, mais Imprimeur de Venise, imprima à Venise in folio neuf Comédies d'Aristophane, avec des Scholies Grecques sur ces Comédies recueillies de différens Manuscrits par Musure, Candiote, homme docte, & qui fut

fut depuis Archevêque de Malvoisie. En ce tems-là Aristophane n'avoit point encore été imprimé. Alde Manuce dédia cette édition à un certain Daniel Clarius, Parmesan, Professeur en Lettres Humaines à Raguse. Il dit nettement dans sa Dédicace; que les Scholies Grecques sur Aristophane sont anciennes: *Accipe igitur novem Aristophanis Fabulas; nam decimam, Lysistraten, ideo prætermisimus, quia vix dimidiata haberi à nobis potuit. Sint satis hæ novem: cum optimis, & antiquis, ut vides, Commentariis.* Cette Dédicace est suivie d'une Préface Grecque de Musure: qui est tout ce que ce savant homme a fait de son chef sur Aristophane. Ensuite de cette Préface, il y a une Epigramme Grecque de Scipion Cartéromaque, de Pistoie. C'est ce *Scipio Carteromachus* Auteur du Discours à la louange de la Langue Grecque, dédié à Daniel Réniéri, Noble Vénitien, que Henri Estienne a fait imprimer à la tête de son Trésor de la Langue Grecque. Et ensuite de cette Epigramme, il y a un Extrait de l'Enchiridion d'Héphæstion, & un autre, de Démétrius Triclinius, touchant les différens genres de vers: & un autre, de Platonius, touchant la différence des Comédies & celle des Caracteres. Et ensuite, la Vie d'Aristo-

¶ 1. Il y a *Accolta* à la page suivante. Il faut *Accolti* par tout.

¶ 2. Il falloit dire *Giunti*, car *Junta* c'est le nom Latin. Mais avant que de passer à l'an 1525. il étoit bon d'observer que Nevizan à la fin du 1. Li-

ristophane par un Anonyme; & un abrégé de Vie du même Poëte, par Thomas Magister: & plusieurs argumens du Plutus; faits en prose par un Anonyme: & un en vers, fait par Aristophane le Grammairien: & la Liste des noms des anciens Comiques, avec le nombre de leurs Comédies. Tout cela est en Grec. Les Argumens en vers Grecs sur les autres Comédies, sont apparemment du même Aristophane le Grammairien.

En 1515. Bernard Junta, fit imprimer *in octavo* à Florence chez Philippe Junta les ix. Comédies d'Aristophane: qu'il dédia à Francesco Accolto (1), nommé à l'Evêché d'Ancone. Il dit dans l'Epître Dédicatoire qu'il avoit dessein d'y ajouter la dixième & l'onzième; mais que ceux qui les lui avoient promises lui avoient manqué de parole.

En 1525. les Héritiers de Philippe Junta (2), imprimerent *in quarto*, dans la même Ville de Florence l'Aristophane d'Alde: revû soigneusement par Antonius Fracinus, de Varchi près Florence: auquel on ajoûta quelques Scholies, & un Indice des choses contenues dans le Livre. Antonius Fracinus a dédié cet Ouvrage à Benoît Accolta, Archevêque de Ravenne. Il lui dit dans l'Epître Dédica-

vre de sa *Forest nuptiale* rapporte qu'Alciat lui avoit mandé d'Avignon avoir traduit de Grec en Latin les Nuées d'Aristophane *servatâ carminis lege*. Or Alciat enseigna le Droit à Avignon depuis 1518. jusqu'au commencement de 1521. qu'il retourna à Milan.

dicatoire, qu'il a ajouté environ 60. vers dans la Comédie de la Paix qui manquoient dans l'édition d'Alde, & qu'il a été dirigé dans son Ouvrage par Arsenius, Candiot, Archevêque de Malvoisie. Cette édition est fort belle.

En 1528. Pierre Vidouve, de Verneuil, imprima à Paris in-4. ix. Comédies d'Aristophane. Il est dit à la fin du Livre, que ce Livre a été imprimé aux dépens de Gilles de Gourmont, & par le conseil & les soins de Jean Cheradame, & par le labeur & la dexterité de Pierre Vidouve. *ἐτυπώθη ἐν Λευκετῖα Παρθησίῳν, ἀναλώμασιν Ἐγιδίῳ Γορμοντίῳ, διὰ παραινέσεως καὶ ἐπιμελείας Ἰωάννου Χεραδάμῳ πόνῳ δὲ καὶ δεξιότητι Πέτρῳ Ουιδῳαῖς, ἔτει, &c.* Devant chaque Comédie, il y a des Epitres Dédicatoires en Grec de ce Jean Chéradame. La première Comédie est dédiée à Jean le Clerc Ambassadeur en Angleterre: la seconde, à Thomas Vinter: la troisième à Pierre Danés: la quatrième à Jean Viole: la cinquième, à Jean Tartasse: la sixième, à Jean Lapithe: la septième, à Jean Beraut: Ce Jean Beraut étoit un homme savant: la huitième, au célèbre Médecin Jean Ruellius: & la neuvième,

¶ 1. Il faut lire Gilles de Gourmont. Il étoit frère de Robert & de Jean, mais c'est Gilles qui s'est qualifié Imprimeur en Grec dès l'an 1507. Comme l'inscription ordinaire qui est à la fin de ses éditions le justifie. Elle est rapportée par Naudé pag. 304. & 305. de son Addition à l'Histoire de Louis XI. & un peu moins correctement par le Sr. de la Caille pag. 80. de son Hist. de l'Imprimerie.

vième, à un Guillaume Cuinus. Les armes de ce Jean (1) de Gourmont sont gravées en plusieurs endroits de ce Livre: ce qui montre qu'il étoit, quoi que Libraire, homme de condition. Je remarquerai ici, par occasion, que selon son témoignage il fut le premier qui fit imprimer à Paris des Livres Grecs.

En 1532. (2) André Cratander & Jean Bébélius, Imprimeurs de Francfort (3), imprimerent à Francfort in-4. les neuf Comédies Grecques d'Aristophane dont il a été parlé. Et ils ajouterent à cette édition deux Comédies de ce Poëte, non encore imprimées: qui sont, les Femmes Sacrifiantes à Cerès, & la Lyfistrate. Dans cette édition; qui est aussi toute Grecque; il y a une Préface Latine de Simon Grynæus.

En 1538. Andreas Divus, de *Capo d'Is-  
tria*, fit imprimer à Venise in-8. chez Ja-  
que de Bourfranc, de Pavie, la Traduc-  
tion Latine en prose des onze Comédies  
d'Aristophane: qu'il dédia au Cardinal A-  
lexandre Farnése. Cette Traduction est  
pleine d'ignorances, & pour le Grec, &  
pour le Latin.

En la même année 1538. Barthelemi  
Za-

¶ 2. C'étoit ici le lieu de remarquer qu'en 1531. Thomas Venatorius Aleman fit imprimer à Nuremberg in-4. le Plutus d'Aristophane avec sa version en vers Latins à côté du Grec. *Aristophanis Plutum* (dit Gesner. f. 618. B. de la Bibl.) *Comœdiam facetissimam Latinis versibus reddidit Petreius excudit Norimberga 1531. in-4. Græcè & Latinè à regione chartis 12.*

¶ 3. Imprimeurs de Bâle.

Zanetti imprima à Venise in-8. en ( les onze Comédies d'Aristophane.

En 1544. Pierre Brubachius rimp in-8. l'Aristophane de Francfort de 1 avec la Préface de Grynæus. Il y a là Vie d'Aristophane de l'Anonyme ( ... la Liste des noms des Anciens Comiques, avec le nombre de leurs Comédies: & le Discours touchant la Comédie; duquel il a été parlé.

En 1547. (1) Sigismond Gélénus, de Bohême, disciple de Musure, fit imprimer à Bâle, par Froben, les onze Comédies d'Aristophane, avec les Scholies Grecques anciennes, tant de l'édition de Venise que de celle de Florence, sur les neuf premières Comédies: car il ne s'en trouve point sur la dixième & sur l'onzième. Ces deux dernières Comédies sont plus correctes dans cette édition que dans celles de Francfort.

En 1549. Charles Girard (2), de Bourges, Docteur Régent en Droit dans l'Université de Bourges, fit imprimer à Paris in 4,

¶ 1. Outre ce que Mr. Ménage remarque ici pour l'année 1547. voici ce que je trouve écrit, d'une main qui m'est inconnue, au devant de mon exemplaire d'Aristophane de Geneve. *Marcus Cabedius Aristophanis Plutum Latinis versibus reddidit quem Gonçalio Pinarío Tingitanorum Episcopo, Joannis III. Lusitania Regis in Gallia Legato avunculo suo dicavit, excudit autem Vasconus 1547, in 8.* L'Auteur de cette note a mal interpreté M. Cabedius, Marcus, au lieu de Michaël. Tel étoit le nom de batême de ce Portugais dont on peut voir la Vie dans la Bibliothèque d'Espagne d'André Schott qui fait aussi mention

in-4. par Chrétien Véchel le Plutus d'Aristophane, avec une Traduction en prose Latine *à regione* du texte & un gros Commentaire sur le texte Grec. Cet Ouvrage est dédié à Janne Reine de Navarre, fille de Marguerite, aussi Reine de Navarre.

En 1557. (3) on imprima in-4. à Utrecht le Plutus, les Nuées, & les Chevaliers d'Aristophane, avec la version Latine de Lambertus Hortensius: & en 1561. le Plutus & les Grenouilles en Grec. C'est ce que j'ai appris du Catalogue des Livres de Nicolas Heinsius: car je n'ai point vu ces éditions.

En 1586. Jean Spies imprima in-8. à Francfort sur le Mein l'Aristophane Grec avec la version Latine en vers de Nicodème Frischlin, & avec la Vie d'Aristophane, & la Défense d'Aristophane contre Plutarque, par le même Frischlin. Il est à remarquer, que Frischlin n'a traduit que le Plutus, les Chevaliers, les Nuées, les Grenouilles, & les Acharnenfes.

En 1589. Florent Chrétien fit imprimer  
à

tion de la traduction du Plutus. Un Flamand, nommé en Latin *Hadrianus Chilius Maldeghemius*, a traduit en vers Latins le Plutus, imprimé à Anvers l'an 1553. Voyez Sander. *de clar. Brug.* lib. 1.

¶ 2. Il s'appelloit Gérard & non pas Girard, *Carolus Gerardus*.

¶ 3. Avant que d'en venir à l'année 1557. on pouvoit remarquer qu'il avoit paru à Naples in 8. l'an 1556. une version Latine assez élégante du Plutus & des Nuées par Coriolanus Martiranus de Confence Evêque de San Marco, en vers Comiques Senaires, imprimée avec d'autres versions & Poësies du même Auteur.



à Paris in-8. chez Frédéric Morel la Comédie d'Aristophane, intitulée *la Paix*: avec sa version en vers Latins, *è regione* du texte Grec: à laquelle il ajouta un Commentaire assez gros. Cet Ouvrage est dédié à Jâque Auguste de Thou, fils de Christophle.

En 1607. Æmilius Portus, fils de François le Candiot, fit imprimer in folio à Genève, *sumptibus Caldoriana Societatis*, un Aristophane revû par son pere. Cette édition est la meilleure (1) de toutes les précédentes. Outre les Scholies Grecques anciennes, sur les neuf premières Comédies, elle a les Scholies Grecques d'Odoart Bifet, Sr. de Charlai, sur les onze Comédies d'Aristophane: & celles de Gilles Bourdin sur la Comédie des Sacrifiantes à Cerès. Ces Scholies de Gilles Bourdin furent imprimées à Paris in-8. en 1545. & dédiées à François I. C'est ce Gilles Bourdin, qui a été Avocat & Procureur Général du Parlement de Paris. Odoart Bifet étoit un homme savant de la Ville de Troie (2). Et outre ces Scholies Grecques, anciennes & modernes, cette Edition contient le Commentaire de Girard sur le Plutus, & ceux de Florent Chrétien sur les Guespes, sur la Paix, & sur la Lyfistrate, avec la version Latine en vers de ces trois Comédies.

L'Ou-

¶ 1. Il faloit dire. *Cette édition est meilleure que toutes les précédentes.* Mais touchant les diverses éditions d'Aristophane, voyez le docte & laborieux

L'Ouvrage de Florent Chrétien sur la Paix d'Aristophane avoit déjà été imprimé, comme il a été remarqué. Ce qu'il a fait sur les Guespès & sur la Lysistrate, n'avoit point encore paru. Claude Chrétien, fils de Florent, envoya le tout à ceux qui se mêloient de l'édition de Genève. Dans une Lettre qu'il a écrit à Joseph Scaliger; qui est datée de Paris du 20. Sept. 1610. il se plaint fort de cette Edition à l'égard de l'Ouvrage de son pere. *Je n'ose, dit-il, vous parler de l'Aristophane, que vous avez vu, je m'assure, premier que nous: car l'Ouvrage est si laid que je ne le puis avouer pour parent. Le mal est arrivé de l'avoir envoyé hors d'ici: & en Ville où ils ne croient aujourd'hui que leur tête. Ils ont méprisé l'ordre que je leur avois envoyé: ont retranché plusieurs choses de mon pere: l'Epitre même à Mr. de Thou sur l'Irène; imprimée à Paris l'an 1589. in octavo, avec cette Epitre: & y en ont mis de gens qui n'ont du tout rien contribué à l'Oeuvre: puis ont tellement mêlé ce que je leur avois baillé, qu'il semble que leur dessein ait été plutôt de l'étouffer, que de lui faire voir le jour. Il y a dans cette Edition une Lettre Latine d'Æmilius Portus à Odoart Biset, & une Préface Grecque, aux Lecteurs, & une autre Latine, du même Portus.*

En

rieux Jean Albert Fabricé l. 2. du tom. 1. de sa Bibliothèque Grecque, c. 21.

¶ 2. J'aurois mieux écrit *Troies* pour ne pas confondre *Treca* avec *Troja*.

En 1624. Jean Maire, Imprimeur de Leyde, imprima à Leyde in douze un Aristophane Grec-Latin, sans Commentaires Latins & sans Scholies Grecques. Mais avec les Fragmens des Comédies d'Aristophane, non existantes, ramassés par Guillelmus Cantérus & Guillelmus Coddæus, & une Préface d'Andreas Schottus sur ces Comédies d'Aristophane non existantes & sur celles qui existent : Il y a outre cela une Vie d'Aristophane en Latin, & un Discours Latin de Nicodème Frischlin touchant l'ancienne Comédie. Je ne sai de qui est la Vie. Toutes ces choses sont à la tête des Comédies. Il y a à la fin un Indice des Proverbes allégués par Aristophane, & expliqués par Erasme, par Junius Cognatus, & autres Parœmiographes : & de très-petites Notes, qui ne consistent qu'en diverses leçons. Ces Notes sont intitulées, *Nota in Aristophanem; excerpta ex variis Lectionibus, Emendationibus, & Conjecturis virorum doctorum : ac potissimum duobus exemplaribus manu Josephi Scaligeri emendatis. E Bibliotheca Gerardi Vossii.* Chaque Note de Scaliger ne comprend pas une ligne : & toutes ses Notes ensemble pourroient se mettre en une feuille de papier. Mr. Baillet qui appelle ces Notes de Scaliger & celles des autres Critiques, *des Commentaires*, ne les a jamais vuës.

En 1670. Jean Ravestein, Imprimeur d'Amsterdam, r'imprima à Amsterdam en deux volumes in douze l'Aristophane de Leyde : auquel il ajouta des Notes & des

Observations de différens Critiques: avec une version très élégante des Concionatrices (1) par Mr. le Fèvre Professeur de Saumur, & avec des Notes très-savantes & très-curieuses sur cette Comédie, du même le Fèvre: dédiées à Mr. Bohéreau, Médecin de la Rochelle. Cette édition est la meilleure, pour le texte, de toutes les Editions d'Aristophane.

En 1684. M<sup>lle</sup>. le Fèvre, fille de Mr. le Fèvre dont nous venons de parler, & qui est aujourd'hui, M<sup>e</sup> Dacier, fit imprimer à Paris in douze une Traduction Françoisé du Plutus & des Nuées, avec des Notes sur ces deux Comédies, & une Préface sur Aristophane. Sa Traduction est très-élégante: ses Notes sont très-savantes: & sa Préface est admirable.

Mr. BAILLET. *Plutarque ajoute que toute l'urbanité que l'on donne à Aristophane, n'a rien que d'amer & de très-des-agréable: que son sel n'a rien que de piquant, d'acre, de mordant: & qu'il ne sert-qu'à aigrir les playes qu'il a faites lui-même.* Page 385.

MENAGE. Le meilleur morceau est demeuré au plat. Je veux dire que Mr. Baillet a ômis ce qu'il y avoit de meilleur dans Plutarque au sujet du sel d'Aristophane & de celui de Ménandre: qui est, que le sel de Ménandre est de la mer où Venus a pris naissance. Je me suis servi de cette pensée dans mon Epigramme Grecque à Mr. Colbert sur Mr. le Fèvre Professeur de Saumur.

Ob

¶ 21. Pourquoi ne pas dire des Harangueuses?

Ἔου πάντα πλήθειν ἄλῶν συγγράμματ'. ἄ-  
λῶν δὲ,

Γεννητῶν πελάγει, ᾧ Κύπρις ἰγγέγονε.

Mr. de Brioux s'en est aussi servi dans une de ses Epigrammes à Mr. des Yveteaux le Maître des Requêtes.

————— *lususque, salesque.*

*Sed natos pelago, quo Venus orta, sales.*

Mr. Baillet a remarqué en quelque endroit de son Livre, que Mr. le Fèvre de Saumur ne croit pas que ce qu'on dit que St. Jean Chrysostome se plaisoit à la lecture d'Aristophane, soit véritable. Et moi j'ai remarqué dans la Préface de la seconde partie de mes Observations sur la Langue Fran-

In edit.  
suâ Amor.  
Clitoph. &  
Leucippes.  
Epist. ad  
Leœ.

¶ 1. Les Savans n'ont pu jusqu'ici marquer au vrai en quel tems Achille Tace a vécu. Saumaïse avouë ingénument qu'il ne le sçait pas, & qu'il ne trouve point d'Auteur qui le lui enseigne. *Quando vixerit, juxta scio cum illis qui nesciunt, quia nec auctorem habeo qui me id doceat.* M. Huet dans son Traité de l'Origine des Romains tout irresolu qu'il paroît sur cette difficulté ne laisse pas de pancher à croire Achille Tace postérieur à Héliodore. Je pense avoir trouvé un moien sûr de décider cette question. Achille Tace dont nous avons les amours de Clitophon & de Leucippe est le même qui a écrit de la sphère, & dont il nous reste une introduction sur les Phénomènes d'Arat. Jule Firmique qui écrivoit sous Constance II. fait mention, livre 4. chap. 10. de ses Astronomiques, de cet Achille, d'où il s'ensuit que cet Auteur pour peu qu'il eût précédé Firmique étoit plus ancien, & que St. Jean Chrysostome, & qu'Héliodore qui n'ont vécu que sous le grand Théodose & sous ses enfans. Cela étant, la conjecture de M. Ménage touchant ce Prêtre grand  
imi-

Françoise, que l'Auteur le plus ancien qui ait fait mention de cet Amour de St. Jean Chrysofome pour les Comédies d'Aristophane, c'est Alde Manuce dans sa Dédicace des Oeuvres de ce Comique à Daniel Clarius: si ce n'est qu'on voulût interpréter de St. Jean Chrysofome, ce qui est dit dans le Roman d'Achilles Tatius (1), qu'un certain Prêtre, qui étoit fort éloquent, étoit imitateur d'Aristophane.

## CXIV.

Imitateur d'Aristophane ne peut avoir lieu, outre qu'il faut avouer qu'elle est un peu bien abstraite. Il faut aussi conclure que Photius s'est trompé lorsqu'il a insinué qu'Achille avoit imité Héliodore. Suivant notre calcul ce doit être tout le contraire. A l'égard des infamies contenuës dans le Roman de Clitophon & de Leucippe je les regarde comme un titre d'ancienneté. Avant que le Christianisme fût affermi les Ecrivains étoient plus licentieux. La Religion Chrétienne, moins indulgente, en réformant les mœurs, réforma les expressions, de sorte que des deux Romans celui d'Héliodore Auteur Chrétien étant le plus honnête doit par conséquent être cru le moins ancien. Le célèbre la Fontaine qui apparemment ne s'étoit pas donné le soin de faire ni toutes ces recherches, ni toutes ces réflexions, n'a pas laissé de dire le plus heureusement du monde dans sa Balade des Livres d'amour:

*Clitophon a le pas par droit d'antiquité,  
Héliodore peut par son prix le prétendre.*

Tom. VII. Part. I. S

## CXIV.

*Charge de Maître des Requêtes, donnée pour récompense à des gens de Lettres.*

Tome I.  
part. I.  
page 561.

**M**ONsieur BAILLET. Charles V. Roi de France, donna une Charge de Maître des Requêtes pour une Traduction de la Cité de Dieu.

MENAGE. Budée, dans ses Commentaires de la Langue Grecque, dit qu'il fut fait Maître des Requêtes à cause de la connoissance qu'il avoit de la Langue Grecque. Voici l'endroit: *Permultis annis, antequam id munus à Rege sperare cœpi, (il parle de la Charge de Maître des Requêtes) utriusque ipsæ Linguae commendatione accitus tum in Aulam; cum animus meus alienissimus esset ab hoc instituto; apud Principem tamen, tum corporis tum animi dotibus, regiaque majestatis honestamentis & decoribus, & naturâ, & divinitus ita donatum, ut ampliora optare sine piaculari insolentiâ nullus, meâ sententiâ, possit; (certè quidem ingenio & facundiâ ornatum, iis qui non norunt, incredibili) mirè valuit literarum Græcarum studii admiratio: quibus ipsis hoc meum ornamentum magis quàm Latinis literis acceptum retuli.*

## CXV.

*Ce que dit Mr. Baillet que les Epigrammes Fabuleuses sont défectueuses, n'est pas véritable, & est contraire à la pratique de tous les Epigrammataires.*

**M**onsieur BAILLET ne se connoît du tout point en Epigrammes; ce que je ne dis pas parce qu'il dit que la plupart de mes Epigrammes sont plates & insipides. Il dit à la page 562. du premier Tome, *la République de Venise semble avoir voulu passer en magnificence Archélaus & Caracalla dans la gratification qu'elle fit à Sannazar, pour une Epigramme qu'il composa à l'honneur de cette Ville. Car elle lui donna un grand nombre d'écus d'or pour chaque vers. Mais cette libéralité nous donne une plus grande idée de la générosité & de la reconnoissance de cette République que de l'excellence du Poëte; puisque son Epigramme est défectueuse, étant du nombre des Fabuleuses, & qu'on ne l'a payé que pour son Encens.* Et là-dessus il cite dans ses preuves le Parnasse Réformé. Il n'est rien dit de semblable dans le Parnasse Réformé. Mr. Baillet devoit citer Monsieur Lancelot dans son *Delectus Epigrammatum*: car c'est Lancelot, qui dans son *Delectus Epigrammatum* a repris cette Epigramme de Sannazar, à cause qu'elle est fabuleuse. Ce que je souhaitterois qu'il n'eût pas fait; ces sortes d'Epigrammes étant au contraire



très-belles & très-agréables. Et son opinion a été très-bien réfutée par le P. Vavasseur dans son Livre de l'Épigramme, chapitre IX. Les paroles du P. Vavasseur méritent d'être ici rapportées. Les voici: *Neque intra res gestas & veras hic se Poëta continet, sed fictas etiam adscissit aliunde atque amplectitur, easque varias & multiplices. Aut enim Fabulas ex omni Fabularis Historiæ instrumento promptas habet & paratas quibus aptè & in loco utatur: aut ipse fingendi artifex, quod lubet, comminiscitur, sibi que fabricat, & suos usus convertit. Rursum hoc utrumque vel ex toto facit; ut aliud nihil Epigrammate, nisi fabulosa persequatur: vel ex parte; ut ad aliud quippiam traducat hæc generafalsi, & ad institutum sermonem accommodet splendidum & solers mendacium. Hæc porro omnia fieri posse; licere; facta denique fuisse; quo modo & quâ re melius ostendemus, quàm exemplis veterum, cum Græcorum tum Latinorum, ex quibus, ars ipsa, qualis ea cunque sit, petita fuit; arti sua fides & auctoritas accersita? Aliquid esse in Epigrammate fictis fabulis & antiquis & recentibus ac novis loci, præterquam quod tot exempla probatissimorum Scriptorum persuadent; convincit etiam, MONTAUSERI, & fateri cogit ratio. Quid enim? Hujus Poëta carminis omni fictione & commento, & imitandi potestate privabitur: cæteris Poëtis, ut fingant, non tantùm relinquitur integrum ac liberum, verùm etiam, si tueri nomen suum ac sustinere velint, necessarium judicabitur?*

tur? Quid verò tam Epigrammatum proprium, quod Fabulas excludat; cum Epigrammata munus exercere ac partes suas, & opus perfectum habere, ut in fictis personis, ita in fictis rebus, valeant? Aut quid tam proprium Fabularum, quod Epigrammatis repugnet; cum Fabula, imitandis & assimulandis rebus, vel ipsam adjuvent veritatem? Itaque nihil alienius unquam mihi visus est fecisse, dum Poëtas è Re sua publica ejecit, Plato; quàm quisquis è Poësi nostra Fabulas exterminandas esse duxit. Etenim civitas sine Poëtis stare potest, opinor; carere omnino Fabulis Poësis qui potest? Nec sanè in re tam certa tamque evidenti disputarem, nisi exortus esset inter literatos, quod nunquam fore putassem, qui istud tam novæ tamque insolentis doctrinæ, Scriptor & Magister Artis Correas ponere non dubitarit in præceptis suis, nihil ut Poëta noster, nisi verum, factumque, adhiberet, atque adeo historicum potius & narratorem, quam sese eum, qui esse debet, Poëtam gereret. Quis autem non malle debeat aut proferre aliquid de suo, quod ipse non levi judicio multaque arte confinxerit, aut confictum ab alio solerter & ingeniosè mutuari, quàm nudam rem & simplicem, ita ut se res habet, utque contigit, aut transacta est, mandare versibus ac juris facere publici?

J'ajoute à la remarque du Pere Vavasseur, que les plus belles Epigrammes sont les fabuleuses: témoin l'Epigramme de Niobe, de vivante faite pierre par les Dieux, & de pierre faite vivante par Pra-

xitéle: témoin l'Epigramme de Vénus armée: témoin l'Epigramme d'Amalée: *Perspicuo in vitro pulvis qui dividit horas:* & plusieurs autres semblables dont l'énumération seroit ennuieuse.

Ce jugement ridicule que notre Aristarque a fait des Epigrammes, a donné lieu à cette belle Fable du Pere Commire:

## ASINUS JUDEX.

*Animalia inter, orta cum contentio  
Magna esset olim, sedit Asinus arbiter:  
Quippe aurium mensura liberalior,  
Et ore tota fusa simplicitas, probi  
Atque patientis Judicis spem fecerant.*

*Prima ad tribunal se novum sistens Apes,  
Direpta quæsta mella Fucorum dolo,  
Cellasque inanes. Innocentes ille Apes  
Voce altiore, ceu nocentes, increpat:  
Fucosque labis integros pronuntians,  
Dat habere ceras, & favis Apum frui.*

*Clangore post hæc Anser obstrepens gravi,  
Dato libello supplice, orat ut sibi  
Sociisque liceat flumina, & lacus sacros,  
Cycnis repulsis, colere. Præses annuit.*

*Ecce Philomelam Gracculus laceffere,  
Et vocis audax poscere sibi gloriam.*

*Litem, inquit, Asini finiat sententia.  
Jubentur ambo canere. Luscinia incipit:  
Animosque teneris omnium ac sensus modis  
Demulcet. Ipsa carmine inflexa caput,*

Et

*Et lenta motant brachia in numerum lices.*

*Nequicquam. Ineptis plus probatur auribus*

*Rude murmur atque stridor absurda aliris.*

*Quid multa? Fortem vicit illo Judice*

*Columbus Aquilam. Pulcrior picto fuit*

*Pavone Corvus: Ovis Lupo voracior.*

*Vulpes, iniqua scita sibilantibus,*

*Aliud ab illo nil, ait, speraveram,*

*Cujus palato carduus gratum sapit.*

## CXVI.

*Addition au chapitre d'Hésiode.*

**M**ONsieur B A I L L E T a remarqué qu'on n'a presque jamais douté que le Poëme du Bouclier d'Hercule ne fût point d'Hésiode. Cette remarque n'est pas véritable. Il est vrai que Longin dans son Traité du Sublime, à la section 7. le cite comme d'Hésiode, avec cette exception, *S'il est vrai que ce Poëme soit d'Hésiode.* Et il est vrai encore, que l'Auteur anonyme d'un petit Discours Grec sur ce Poëme, imprimé dans l'édition *in octavo* de Daniel Heinsius, dit qu'Aristophane le Grammairien ne croioit pas que ce Poëme fût d'Hésiode. Mais il ajoute que Megaclès l'Athénien le croioit d'Hésiode: (1) mais qu'il reprenoit Hésiode de ce qu'il y fesoit faire le Bouclier d'Hercule

¶ 1. Il auroit été mieux de dire *quoiqu'il reprit,* pour éviter ce second *mais* trop voisin du premier.

le par Vulcain: n'y ayant point d'apparence que Vulcainût voulu faire des armes aux ennemis de Junon sa mere. Et il ajoûte encore, qu'Apollonius Rhodius, & Stéfichore, disoient que ce Poème étoit d'Hésiode.

Michel de  
Montagne.

Je remarquerai ici, en passant, au sujet de l'objection de Mégacles l'Athénien, que quelques-uns ont de même trouvé à dire que Virgileût fait commander Vulcain à ses forgerons de faire des armes pour Enée qui étoit le bâtard de sa femme, & qu'en faisant ce commandement, ilût donné des louanges à Enée. *Arma acri faciendo Viro.*

## CXVII.

*Addition au chapitre de Bessarion.*

Tome 2.  
part. 3. pag.  
288.

JE remarquerai ici en passant que Bessarion étoit le nom de batême du Cardinal Bessarion. *Sancti Bessarionis, unde ipse nomen accepit, patrie parentis, ac patroni, Vitam diligenter ac copiose scripsit*, dit Platine dans le Panégyrique du Cardinal Bessarion. La fête de St. Bessarion se célèbre dans l'Eglise Grecque le sixième de Juin.

## CXVIII:

*Ce que dit Mr. Baillet que mes vers ne valent rien, est véritable.*

**M**Onsieur BAILLET dit que mes vers ne valent rien: que ce ne sont que cen-

centons: que pièces de rapport, & à la mofaique: que la plupart de mes Epigrammes font plates & infipides. Il dit que je n'ai jamais pû m'élever au-deffus du genre médiocre. Et il donne à entendre que ma Poësie n'est que du bouillon d'eau claire; que du Vin à huit deniers le pot. Je demeure d'accord de toutes ces choses. Et je déclare ici à Mr. Baillet, que je n'ai jamais prétendu & que je ne prétans point à la qualité de Poëte. C'est un aveu que j'ai fait publiquement en plusieurs endroits de mes Ouvrages. J'ai dit dans la Dédicace de mes Poësies à Mr. de Montausier: *Scriptit summo vir ingenio & scientia singulari Philosophus, artifices omnes opus suum adamare: Poëtas autem, præcipuè. Et sanè, ita se res habet: hic, nescio quomodo, magis quàm alibi, sua cuique maximè placent: ac nemo unquam Poëta fuit, qui quemquam præstantiorem quàm se crederet; quique se non libenter cæteris anteferret. Ipse, vel hoc uno, me non esse Poëtam intelligo: qui enim Carmina sua minùs probet quàm ipse facio, inveniri vix quemquam posse arbitror. Nec certè Poëte tantum & tam divinum nomen meretur is, qui scribit, uti nos, brevia quedam; & pauca; & sermoni propiora; & que raro assurgunt; que motu carent: in quibus nulla inflammatio animi; nullus numinis afflatus.*

Ingenium cui fit, cui mens divinior, atque os  
Magna sonaturum, des nominis hujus honorem.

*Adeo verum est quod ajunt, mediocres Poetas non esse, & Poësim quæ admirationem non habet, nullam existimari. Nascuntur vates, non fiunt. Quis verò unquam ad scribendos versus minùs quàm ego naturâ valuit? Quis Numina, quæ Vatibus præ sunt, magis adversa expertus est? Quin Poëticen solùm attigi, ne, ut de Pomponio Attico scripsit Cornelius Nepos, expers essem illius suavitatis. J'ai dit dans ma Préface sur Malherbe: Quisque j'aye peu de naturel à la Poësie, & que je ne fasse des vers, s'il faut ainsi dire, qu'en dépit des Muses, j'ai néanmoins aimé de tout tems la lecture des Poètes. J'ai dit au chapitre 4. de la seconde partie de mes Observations sur la Langue Françoisse: Je ne me pique point d'être Poète, quoique j'aye fait des vers en Grec, en Latin, en Italien, & en François. Et si j'ai parlé avantageusement de mes vers dans mes vers, ç'a été par le privilège qu'ont les Poètes de se louer en vers. Mais jamais personne ne m'en a oui parler avantageusement dans le discours familier. Et je dis ici, que je défie Mr. Baillet d'estimer moins mes vers que je les estime.*

*Non potes in nugis dicere plura meas  
Ipsè ego quam dixi. Quid dentem dente ju-  
vabit*

*Rodere? Carne opus est, si satur esse velis.*

C'est ce que disoit Martial à un Baillet de son tems. Que Mr. Baillet me laisse donc en paix de ce côté-là: & puis qu'il

en tête de décrier mes Poësies, qu'il écrive contre ceux qui les estiment: qu'il écrive contre Mr. Francius, le Prince des Poëtes Hollandois, qui les a célébrées depuis peu par cette belle Elegie.

*Optabam longi tibi mittere pignus amoris,  
 Pars ego Pierii FR A N C I U S una chori:  
 MENAGII, mea Musa, mei pete limina, dixi.  
 I, mea fer, dixi, carmina M E N A G I O.  
 Ecce haeret, lenique genas suffunditur ostro;  
 Seu quia virgo pudens; seu quia Musa mea est.  
 I tamen, i, dixi: timidumque evince pudorem,  
 Rustica tam culto ne videare viro.  
 Quod metuas non est: doctas amat ille puellas:  
 In quarum numero tu quoque forsitan eris.  
 Illa nihil; paullo sed ab his animosior, iuit  
 Orba metu jussam, nec tamen orba, viam.  
 Et meritò: quis enim, vaturn cultissime vates,  
 Judicium subeat, non timeatque tuum?  
 Tu legeris toto, toto cantaris in orbe;  
 Aeternamque tibi dant tua scripta decus:  
 Sive per Astraea campos spatiaris amœnos,  
 Submittit flores & tibi Diva suos:  
 Sive Sophos veteres Stygiis educis ab antris,  
 Illorum explanans dogmata, facta, genus:  
 Seu Franca, seu Tusca aperis cunabula lingua:  
 Sablotiaeve domus stemmata longa doces.  
 Quòd si, Pegasea mentem lymphatus ab unda,  
 Aoniis mavis neclere verba modis,  
 Hic tua se monstrat virtus: hic exerit omnes*



*Ingenium vires eloquiumque suas.*

*Te Themis, & patrio rapuit sata vertice virgo:*

*Aonia ante alias sed rapuere Dea.*

*Inter Apollineos numquam delebile mystas*

*Nomen habes: scripti pulcher in omne genus.*

*Nunc pastorali carmen modularis avena:*

*Nunc Lyra, nunc Elegi, nunc Epigramma  
placent.*

*Nec satis est uno dici sermone disertum:*

*Facundum linguis pluribus esse, tuum est.*

*Jam te Græca vocat, jam te Romana Pœsis,*

*Gallica jam, jam te Tusca Thalia juvat.*

*O quoties, Græco ludis dum carmine, nobis*

*Battiada aut TeI credita Musa tua est!*

*O quoties Latiis numeris ego dulcibus hasi,*

*Et dixi, Numeros tolle, Tibulle, tuos!*

*O quoties Italis laudem palmamque Pœtis*

*Visus es, & Gallis praripuisse tuis!*

*Plaudunt muscose Nympha Cephisides antro.*

*Assurgit mediis Ilia mater aquis.*

*Sequana carminibus suspensus, flumina sistit.*

*Attonitus rapidas sistit & Arnus aquas.*

*Si qua fides, Cytherea polo Charitesque relicto*

*In scriptis habitant, culte Poëta, tuis.*

*Aureus ille liber testis mihi, tectus Amores*

*Spirat. habet veneres pagina quaque suas.*

*Hic in me Paphios Amaryllis ventilat ignes.*

**Hic**

¶ 1. Idyle est aujourd'hui du Féminin.

¶ 2. Il ne laisse pourtant pas d'y avoir dans cette belle Epigramme une grosse faute de quantité. *Kpux*, qui a la pénultième brève, y doit avoir

*Hic quod surripiat me mihi, Doris habet.*

*Nunc versatilibus me Silvia captat ocellis.*

*Flore levi pictis nunc Telesille genis.*

*Jam me pulchra Corinna rapit : jam pulchra  
Laverna :*

*Versibus in calum veſta Laverna tuis.*

*Hei mihi ! Non totum eſt vel ſic ſpectare La-  
vernâ.*

*Pradatur ſenſus ſic etiam illa meos.*

*Uror io. Vatis flammis ignoſcito vates,*

*Quas movit, numeris diſta puella tuis.*

*Qua nec viſa places, ut tu mihi viſa placeres,*

*Gloria Sequanici, pulchra Laverna ſoli ?*

*Incedas Graiâ, veſtis te Graia decedit.*

*Incedas Latiâ, palla Latina decet.*

*Indue Gallorum cultus, Italûmve recentes :*

*Convenit hic forma, convenit ille tua.*

*Jure tibi, qua Peligno cantata Poëta,*

*Invidet, & docti Lesbia vatis amor :*

*Deliaque, & Nemesis, Umbrique puella Phi-  
leta :*

*Et quacumque aliquod carmine nomen ha-  
bent.*

Qu'il écrive contre le même Mr. Fran-  
cius, qui a traité de (1) divin mon Idylle  
Grec, par cette belle (2) Epigramme  
Grecque :

Εύρα

un aigu & non pas un circonflexe. Auſſi Franci-  
us a-t-il depuis retouché ſon vers de cette ſorte : Οὐ  
κατὰ τῶν θεῶν κρῖναι ἰδ' ἀφαιρέτων, ce qui n'eſt pas  
trop bon,

## 422 ANTI-BAILLET. P. II.

Θύρην καὶ Κορύδωνα διακρίνει με κελεύεις,  
 Τὸς γε διακρίνει, ἔκ ἐμὸν, ἈΙΓΙΪΔΙΕ.  
 Καλὰ πνέει Κορύδων, Θύρτις καλὰ: δὲ Ἀμε-  
 ρυλλίς,  
 Δῖα κόρη Φυλλίς πάγκαρις, ἀμφοτέρω.  
 Νήπιος ἀθανάτως κρίνοι Πάρις. ἀλλὰ μοι εἶπ  
 Ὅου περὶ τῶν θείων κρίμα, καὶ ἀθανάτων.

Qu'il écrive contre Mr. Fabrot, le premier Jurisconsulte de son tems, qui dans la Lettre qu'il m'a écrite pour me dédier ses *Dissertations de Justo partu, & de numero puerperii*, a parlé de moi en ces termes: *Hunc autem animi foetum offere tibi, CLARISSIME MENAGI: qui cum olim haud vulgarem amicitiam contraxi. Nec immeritò: cum pauci sint qui his studiis colendis tecum possint contendere. Nam sive Græco ludas carmine, sive Latino, sive Gallico, spiritus altioris Poëta diceris: sive te ad studia severiora vertas, vix est ut quidquam politius ad nos perveniat. Jure autem nostro non improbitur imbutus es: ut verè liceat dicere, virum te esse undecumque doctissimum.*

Qu'il écrive contre Mr. Charpantier de l'Académie Française, qui a fait ces beaux Scazons sur la première édition de mes Poësies,

*Culti MENAGI jam novus liber prodit,  
 Carus puellis, nec minùs viris carus:  
 Quem salce numquam demetet sua Tempus  
 Nec rodet unquam dentibus suis Livor:  
 Tantum est leporis intus, & venustatis, &c.  
 Qu'il*

Qu'il écrive contre Mr. de Mommor  
le Maître de Requêtes qui m'a adressé  
cette belle Epigramme sur le Recueil de  
mes vers :

*MENAGIUS, decus Andegavum, quem per-  
pete plausu*

*Agnoscit Vatem maxima Roma suum :*

*Gallica quem laurus Phœbo texente, coronat :*

*Quem celebrat doctis Attica Musa sonis :*

*Ominibus faustis sacro se vertice Pindi*

*Sistit, ut aeternum vivat in ore virum.*

*Carmina vos sancto comiti, pia turba Poëta,*

*Sic erit aeternis stent vestra ut carmina  
chartis,*

*Nec memori hac auro detrahat ulla dies.*

Qu'il écrive contre Mr. de Balzac, qui  
dans le tems que je commençai à faire des  
vers, m'appela *une nouvelle lumière du  
Pinde :*

*Succenset lux exoriens, nova gloria Pindi,*

*Flos juvenum, etc.*

C'est dans son excellent Poëme intitulé  
*Crudelis Umbra :* & qui a dit dans son  
Poëme au Cardinal de Retz, alors Coad-  
juteur de Paris :

*Vidi ego mentis opes alta; chartasque disertat*

*Miratus, Socio invidi, cui talia credis*

*Pignora, nascentesque datur cognoscere curas*

**Gou**

GONDIADIS. *Felicem operum sub Principe tanto*

*Artem MENAGI, & faustos quoscunquela-  
bores!*

*Ille potest veri cacas aperire latebras,  
Et Graios censere Sophos, & mascula scripta  
Æneadum, par SCALIGERIS: æquare MU-  
RETOS*

*Dicendi virtute potest; & condere Carmen  
Quod CHRISTINA probet, prisca Virgo æ-  
mula Roma, &c.*

Qu'il écrive contre Mr. Hallé Profes-  
seur de Caen en Rhétorique, qui a dit de  
moi dans une de ses Epigrammes:

*Dum lego MENAGI numeros, mirorque La-  
tinos,*

*Carminis hunc patrii suspicor esse rudem.*

*Sin prius inspiciam Franco qua carmine lusit,  
Romanas jurem non tetigisse fides.*

*Me quoque MENAGI sic me rapit Attica  
Siren,*

*Ut rear haud alios edidicisse modos.*

*Nulli quippe datam varias decerpere lauros*

*Undant Cyrrhæi queis juga celsa Dei:*

*Hactenus & paucis quos equus amavit Apollo,*

*Laurea præcinxit de tribus una caput.*

*Carmine tergemino excellit MENAGIUS u-  
nus:*

*Quæque beant alios singula, cuncta beat:*

*Casta apis in morem, Gallis fruticantia in  
oris*

*Lilia;*

*Lilia, Pastanas Ausoniaeque rosas:  
Cumque thymo, Actai flores populatus Hy-  
metti,  
Inde merum expressit, nectar & usque fluens:  
Qualia Dis, ipsique Jovi post fulmina fesso,  
Propinat niveâ pulcra Juventa manu, &c.*

Et qui a dit de moi dans le Poëme qu'il a fait sur la mort du Pere Bourbon, en parlant de ceux qui ont fait des vers sur cette mort :

————— ——— *Vir factus ad unguem*  
*MENAGIUS: Musa Andino cui molle de-  
corumque*  
*Andini annuerunt Vatis, tenerique pudicas*  
*Nasonis veneres.*

Qu'il écrive contre Mr. Hallé le Professeur en Droit de l'Université de Paris, qui a commencé un de ses Poëmes par ce vers, *Ergone, nostrorum, MENAGI, nitidissime Vatum.*

Qu'il écrive contre Mr. Mofant de Brieux, qui a fait cette Epigramme à ma louange :

*Tot Charitum foecunda nitent tua scripta ME-  
NAGI,  
Blandaue tam docto pollice fila moves,  
Ut te miretur, votisque ardentibus ingens  
Exoptet vultus cernere Roma tuos.  
Nempe Orco reducem credit, quemque expulit  
olim  
Nasonem revocat jam pia Roma suum.*

Et

Et qui a dit ailleurs :

*Cyrrhais quondam , nunc Francis notus in  
arvis*

*Parnasus , duplici tendit ad astra jugo.*

*Hic magni Hallens , cultique Menagius oris ,  
Partito imperio reddere jura solent.*

*Alma illi heroes cantus Calliopeia ,*

*Huic molles elegos blanda Thalia dedit.*

*Halleum mihi junxit amor , sacunde Menagi ,*

*Et parili nexu me tibi jungat amor.*

*Sic mihi Phœbeas optanti carpere lauros*

*Tota caballinus jam riget ora liquor :*

*Et bifida sub rupe queam nunc ducere somno*

*Si bifida rupis Numina bina favent.*

Qu'il écrive contre Mr. Maurus, qui a dit dans son Poëme à Mr. Dati :

*Namque canebat , uti cunctas exculta per ar-  
tes*

*MENAGII mens dia : hic fontibus eruit  
imis ,*

*Undique vestigans , patrie primordia Lingua ;*

*Nec non cui tenera nomen fecere capella ;*

*Virginis indomita qui facta heroïca versu*

*Condidit aeterno post se Tassumque reliquit :*

*Ambiguam propè facturus tibi , Mantua , pal-  
mam :*

*Nobile par Vatium , nostra duo lumina gentis ,*

*Certarent docto certamina magna duello ,*

*Laura utri meliùs foret intellectus amator ,*

Cum

*Cum sensu ancipiti, parvo discrimine, dixit,  
Forſitan, ah! Quid ſpero? Illi mora noſtra do-  
lori eſt.*

Et qui a dit ailleurs dans une de ſes E-  
légies à Mr. Rédi, premier Médecin du  
Grand Duc de Toſcane:

*Te, Citharamque tuam MENAGI, & con-  
ſcia teſtor*

*Cara Peliffoni teſta, laresque mei, &c.*

*Illius ad menſam quàm doctè riſimus! Albos  
Miſcuit ÆGIDIUS, quâ ſolet arte, ſales.*

Et ce qui ſuit.

Qu'il écrive contre Mr. le Fèvre, Pro-  
feſſeur de Saumur, qui me dit dans une  
de ſes Lettres Latines, qui eſt la 47. du 1.  
volume de ſes Lettres: *Venuſtiſſima Poë-  
matia, quæ te ita volente ad me mitti cu-  
raverat elegantiffimus Bluinus, ſex ſeptem  
dies ſunt cùm accepi, non plures, MENA-  
GI clariffime. Videlicet, quod tute facile  
credas, ampliffimo viro cui commendata il-  
la fuerant, mirificè placuere: quo effectum  
eſt, ut poſtquam fuere ab eo lecta, non me-  
cum ſtatim, uti decuerat, omnium primo,  
ſed cum uno & item altero, atque adeo  
cum omnibus ferè qui in hac urbe literas  
ſciunt, communicata fuerint. Itaque ad  
me non niſi poſt longos demum errores deve-  
nere. Hoc eo dixi, Vir clariffime, quo me  
ruſticiorem paulò eſſe me exiſtumes quàm  
ſim: quaſi tam ſciti, tamque elegantis mu-  
nuſculi veneres, honoremque eximium, quo  
me*



*me ornari voluisti , seriùs quàm debuerim  
videar sentire & agnoscere. Et dans une  
de ses Epigrammes sur la Paix faite pour  
le Cardinal Mazarin,*

*Accipe ; parva mora est ; decus immortale  
Sororum ,*

*MENAGI , Fabro somnia missa tuo , &c.*

Qu'il écrive contre Mr. de Valois le  
jeune, qui m'a adressé ces beaux Sca-  
zons :

*MENAGI acute , qui per omne scriptorum  
Genus vagaris , ungue flosculos carpens :  
Qui Græca dictas , qui Latina componis ,  
Patriæque fontes retegis abditos Linguae :  
Rede qui soluto , quique curris adstricto ,  
Et diligenti cuncta perpolis lima , &c.*

Qu'il écrive contre Mr. Henninius, qui  
dans son Hellénisme a produit le Poëme  
Grec que j'ai fait sur la mort d'Adonis,  
pour montrer que les vers Grecs sont plus  
doux & plus sonores que les Latins : &  
qui en a parlé en ces termes : *Et ne natu-  
ram effectam putemus , habet & nostrum  
seculum quo superbiat , virum cultissimum  
ÆGIDIUM MENAGIUM , magnum  
Galliæ suæ decus ; virum in omni eruditio-  
ne unice doctum , ac in utraque Lingua fa-  
cile principem : ut taceam vernaculas , Ita-  
licam Gallicamque : quibus non minor ex-  
cellit. Ejus est sequens Adoniasmus , nostro  
judicio & præcæno longè major : quem ad-  
mira*

*mirabundi non sine invidia veteribus opponere solemus. Ita habet :*

Κεῖται Ἄδωνις.

Σχέτλιος, οἶμοι,

ἽΟιχετ' Ἄδωνις, &c.

& après avoir produit le Poëme tout entier, il ajoute: *Donabit nobis Auct̄or humanissimus hunc errorem, quo, abrepti admirabili hujus carminis dulcedine & arte, illud, ceu gemmulam quamdam nostro operi nullius sanè momenti inseruimus, excitaturi præclara ingenia tam illustri exemplo ad elegantissimæ Linguae studium. Ne videar Lect̄oribus diffidere, eorum judicio & auribus delicatioribus relinquo admirandum hoc Carmen. Hoc habeo profiteri, quod si à perito Musico, ad debitos pro re nata modulos cantetur, vix fore quemquam etiam Linguae Græcicæ imperitissimum, qui non aliquo tristitiæ & commiserationis affectu ad lacrimas usque, in Fabella licet ficta, sit deducendus. Mirare itaque, mi Lect̄or, vim, copiam, & eloquentiam Græcismi. Quid enim simile dabit ulla, aut posset dare Lingua?*

Qu'il écrive contre Mr. Borrichius, qui dans sa Dissertation des Poëtes, page 116. a parlé de moi en ces termes: *Ægidius Menagius, præter eruditissimos in Diogenem Laërtium Commentarios, (licet peroscitantes Hosios, in eosdem varii se nævi ingesserint) præter Italica metra cultissima, etiam Latina Poëmata scripsit, varii &*

ar-

*argumenti & generis: omnia Musis applau-  
dentibus. Eum adhuc in vivis esse puto:  
& voveo: vel propter eam quam mihi Pa-  
risiis testatus est humanitatem.*

Qu'il écrive contre Mr. de la Monnoie,  
qui nous a régales Mr. Petit & moi de  
ces beaux Hendécasyllabes :

*Quòd MENAGIUS, ille Varro noster,  
Et sacri decus alterum PETITUS,  
Suorum mihi quos requirit orbis,  
Parant mittere Carminum libellos,  
Non parum videor mihi beatus.  
Videntur mihi sed beatiore,  
Et MENAGIUS, ille Varro noster,  
Et sacri decus alterum PETITUS,  
Per quos sic videor mihi beatus.*

Qu'il écrive contre Mr. Petit, qui a dit  
dans son Ode à Apollon :

*Felix, amicâ quem face respicis.  
Non illum iniquus militia labor;  
Non arma, non currus juvabunt  
Parta qua funeribus trophaa.  
Non spes avaras institor horridis  
Credet procellis: non rabiem fori  
Spumabit, aut sumet secures  
Arbitrio popularis aura.  
Sed longè amaris devius in jugis  
Videt frequentes Castalidum choras:  
Quâ sors Medusæus sonantes  
Præcipites agit amne lymphas.*

*Discet*

*Discet sub umbra ludere qua legant  
Seri nepotes: qualia candidi  
Testudo decantat MENAGI,  
Andegavis iteranda Nymphis.*

Et dans ses Poësies, à la page 59. *Hanc ipsam Fabulam de Fontis Gassinville proprietate, illustris hujus ætatis Scriptor Græcè, ex superiori Poëmæte, eleganter expressit, hoc disticho,*

*Ἐνταῦδε Δημήτηρ πότε λώσατο. δᾶκε δὲ μισθόν,  
Ἄρτυς τοῖς δὲ ποιεῖν γέμασι τὴς ἀγαθῆς.*

Qu'il écrive contre le Pere Mambrun, qui dans son Eglogue intitulée *Menalcas*, a donné des louanges infinies à mes Vers.

Qu'il écrive contre Mr. de Santeuil, Chanoine de St. Victor de Paris, qui a dit dans son Ode à Mr. Pellisson,

*Nunc, nunc, sonantes, MENAGIDA tu-  
bas;*

*Tubas, RAPINI; cantibus æmulis  
Inflate. Sat nobis, canendo,  
Grandiloquos animasse Vates.*

Qu'il écrive contre Mr. du Périer, qui a dit dans son Poëme sur la maladie de Mr. Gassendi, qu'il nous a adressé à Mr. Chapelain & à moi,

*Tuque illas jam tende fides: hæc funde, ME-  
NAGI,  
Carmina, queis celebras Christina Principis  
astrum:*

*Astrum, quo Musa latantur Vatibus : & quo  
Panditur afflictis statio secura Camenis.*

Voyez  
P. *Acta E-*  
*ruditorum*  
de Lipsic,  
Tome 2.  
pag. 428.  
en l'an  
1682.

Qu'il écrive contre Daniel George Morhofius, le premier Poète d'Allemagne; qui dans son Traité Allemand, de la Langue & de la Poësie Allemande, a fait mention de moi entre les premiers Poètes François de notre tems.

Qu'il écrive contre Mr. Bachot, qui a fait ce distique sur mon Elégie à Mrs. du Perier & Santeuil, qui disputoient entr'eux du Sceptre Poétique :

*Dum tibi SANDOLIDE, tribuit tibi Sceptra  
PERERI*

*Musica Menagides, asserit ipse sibi.*

Qu'il écrive contre le Pere Hardouin, qui a écrit dans ses Notes sur Pline, Livre xxxiv. page 213. *In hanc Myronis buculam Epigrammata Græca diversorum Poëtarum, plenissima elegantie ac leporis, fermè quadragena reperies in Anthologia libro 4. cap. 7. Latina undecim apud Ausonium, à 57. Epigrammate ad 68. Illud quod ibi est ordine primum, juvat hic referre ob elegantiam.*

*Bucula sum, cœlo genitoris facta Myronis*

*Ærea: nec factam me puto, sed genitam.*

*Sic me taurus init: sic proxima bucula mugit:*

*Sic vitulus sitiens ubera nostra petit.*

*Miraris, quòd fallo gregem? Gregis ipse magister*

*Inter pascentes me numerare solet.*

*Vide*

*Vide & Joannem Tzetzen, Chiliadis 8. Historiâ 194. versu 374. Felicius tamen ceteris lusit in eam Myronis Buculam V. Cl. MENAGIUS: qui non homines modo artificio suo fefellisse Myronem, sed Junonem quoque ipsam, cecinit, hoc eleganti disticho,*

Τὴν χαλκῆν Ἦρη ποτὲ πῶρτιν ἰδῆσα Μύρωνος,  
Ζηλοτύπησεν, ἰδεῖν Ἴναχίδ' ὀιομένη.

Qu'il écrive contre le Pere Commire, qui a dit dans sa Fable de la Folie qui conduit l'Amour,

*Venustioris elegantia pater,  
Cui Fabularum Musa doctarum artifex  
Molle & facetum quod erat Æsopi, annuit:  
Et hos vicissim nostri amoris obsides,  
Promptique testes obsequi, senarios  
Habe MENAGI. Sunt tuis quidem impares,  
Fecisse quos Augusti Libertus velit.*

Qu'il écrive contre Mr. de St. Geniez, Poète célèbre d'Avignon, qui m'a adressé cette Epigramme, en m'envoyant ses Poësies, & en me remerciant des miennes :

*Do tibi pro doctis que sunt mihi missa ME-*  
NAGI,

*Carminibus Musâ carmina nata rudi:  
Non tamen hac spernes; nec, qui pretiosa li-  
benter  
Munera das, agrè vilia suscipies.*

Et qui a fait cette autre sur celle que je lui ai adressée dans le Recueil de mes Vers :

*Rustica Musa mea est: tamen hanc dimittere nollem.*

*Et meritò: quamvis rustica, chara mihi est.  
Elicit ingrato jucundos carmina cantus,  
Et facunda rudi provocat ora sono.  
Illi doctiloqui respondet Musa MENAGI,  
Maxima Castalii, primaque Nympha chori.  
Hoc satis est, ut me felicem Fama Poëtam  
Pradicet, & nomen tollat ad astra meum.  
Assequar aternas alieno carmine laudes,  
Nullas ferre meo carmine qui merui.*

Qu'il écrive contre Mr. Crasso, Baron de Pianure, qui dans son Histoire des Poëtes Grecs, imprimée à Naples in folio en 1678. a parlé de moi en ces termes: *Egidio Menagio hà chiosato in questa nostra età, a beneficio della Republica Letteraria, Laërzio: e dato alla luce, con purità di stile ammirabile, diverse Poësie, in Lingua Greca, Latina, Italiana, e Francese.*

Qu'il écrive contre Mr. Carlo Dati, Gentilhomme Florentin, qui a écrit dans ses Apostilles sur la Vie d'Apellès, page 144. *Ma facendo ritorno alla Venere imperfetta d'Apelle, e nella sua imperfezione maravigliosa, piacemi di portare in questo luogo un' argutissimo distico d'Egidio Menagio, alla cui erudizione talmente son tenute le Lettere Greche, Latine, Francesi, e Tos-*

e Toscane, e della cui amorevole corrispondenza debbo tanto pregiarmi. Ed è questo:

*Non Venerem Cois Cois perfecit Apelles.*

*Si perfecisset, fecerat ille minùs.*

Qu'il écrive contre Mr. Rédi, premier Médecin du Grand Duc de Toscane, qui a dit dans son *Incanto Amoroso*:

EGIDIO, un duolo eterno

*Mi serpe in seno: e la mia bella Dea*

*Sempre gira a i miei danni un guardo arciero.*

*Per addolcir quel fiero*

*Sdegno; per ammollir quel cuor tiranno,*

*I Carmi tuoi l'Incanto mio faranno.*

*De' Carmi tuoi coll' armonie celesti*

*Stringi a i Gallici fiumi*

*In ceppi di stupor l'argenteo piede.*

*Tu gloriose prede*

*Ritogli al tempo, & a i Tartarei fiumi*

*Del muto Lete: E tu la Morte arresti*

*Tu addormentar sapesti*

*D'Invidia il drago: e di tant' Opre il grido*

*Della bella Toscana afforda il lido.*

Qu'il écrive contre le Pape Clement IX. qui a écrit dans une de ses Lettres à Mr. de Sorbier: *Frustrà queritur de lustris suis Dominus MENAGIUS, quasi aliquid detraxerint de pristino suo spiritu ad Poësim. Nam Carmen ipsum quo id queritur, & quo nomini meo honorem habuit,*



*sed onus humeris meis imposuit mihi grave,  
 satis superque ostendit ipsi in peragendis  
 versibus, neque juvenile cestrum deesse, ne-  
 que senilem maturitatem. Innotuit mihi  
 jam pridem, & sermone Literatorum, &  
 editis ab eo libris elegantissimis, MENA-  
 GII nomen: cui etiam Italicae Literæ nos-  
 træ, nisi ingratae esse velint, multum debe-  
 re se profitebuntur. Laudarem pluribus E-  
 legiam ab eo scriptam; est enim perspicua,  
 festiva & prorsus veteri Latio digna; sed  
 cogit me ejus argumentum non minus tenui-  
 tatis meæ, quam alieni ingenii habere ra-  
 tionem. Tu illi meis verbis gratias ages:  
 simulque testatum facies, me, si quid erit  
 in quo mea ipsi opera, industriaque, u-  
 sui esse possit, occasiones alacriter ample-  
 xurum.*

Qu'il écrive contre Mr. Antonio Pé-  
 rone Florentin, qui m'a adressé cette bel-  
 le Ode:

*Descende Pindi vertice, Lesbium*

*Dictura mecum, Melpomene, melos,*

*Pulcerrimam quæ Galliarum*

*Sequanicus rigat amnis urbem.*

*Docto canendas nunc, mihi carmine,*

*Lux Galliarum, MENAGIUS meus:*

*Qui vos colit; quem vos amatis;*

*Qui superis & amicus imis.*

*Hunc; ceu perennis vis superantium*

*Ripas aquarum, plura per ostia,*

*Nilum in procellosos ruentem,*

*Æquoreos jubet ire campos;*

*Vis magna mentis, venaque nobilis,  
 Totumque vestri plenum, & Apollinis;  
 Per saxa, desertasque silvas,  
 Expediunt ad amœna Pindi.  
 Nam sive Græcis, seu Latius modis  
 Heroas astris condere, seu faces  
 Cantare Cyprias Etruscâ  
 Aut patriâ properat loquelâ;  
 Regina ut ales, despiciens humum;  
 Fertur supremum clarus ad aethera:  
 Non dente Livoris premendus,  
 Non Stygia rapiendus unda.  
 Sed quid meis te versibus, ÆGIDI;  
 Laudare tento? Quid dare lintea  
 Tam parva tam vastum per equor,  
 Artis inops, viduusque remis?  
 Dicêris uno vate RENERIO,  
 Summo Latini Carminis alite.  
 Ni Gallicâ malit Camenâ,  
 Aut fide te celebrare Iberâ:  
 Seu (quâ stupendus) cogitet Italâ;  
 Namque hac stupendus his quoque Vatibus  
 Qui pulcra nati sunt ad Arni,  
 Qui Tiberis rapida ad fluenta.  
 Utrumque vestrum sospitet, ah precor;  
 Ridens benigna luce Diespiter:  
 Clarosque vos Fortuna longum  
 Servet, & incolumes, per annos:  
 Et clara nostri nomina sæculi;  
 Ut clara vestri prælia Principis;*

*Ut cuncta terrarum canatis*

*Francigenum imperio subacta.*

Et ce qui suit,

Qu'il écrive contre Mr. van den Broeke, qui a dit dans une de ses Lettres en Vers à Mr. Rédi, par laquelle il le prie de lui procurer mon amitié :

*O cui Pegasides facunda per oppida, versu  
Etrusco dederunt, dederunt placuisse Latino:  
Cui pariter Medicas concessit Delius artes:  
Cui pandit Natura sinus; arcana recludit:  
Qui se FERRANDUS (quo nunc Etruria Rege  
It latè felix, opibus cumulata superbis)  
Et se tutandum, servandos & dedit annos.  
Num quid victuris nunc tentas tradere chartis?  
Quod tuus ille amor, & docti spes altera Phœbi  
MENAGIUS legat: Aonidum cura ille Dearum  
MENAGIUS; nostri ille ingens nova gloria sæcli:  
Quo passim unanimis nunc tota Europa superbit,  
Lata viro: doctosque jocos, lususque, salesque,  
Qui felix reddit Latio; qui reddit Athenis:  
Sermones Tuscos felix & Carmina Tusca,  
Ceu media satus Ausoniâ, Floraque sub ipsa,  
Qui condit; Tuscaque aperit cunabula Lingua  
Gallus, & attonitos Flora nunc ducit alumnos.  
Si fas, doctè REDI; si non indebita posco;  
Me totum, tanta incensum virtutis amore,  
Dede viro. Sinat ille suis mea nomina amicis  
Qualiacunque addi.*

Qu'il écrive contre Mr. Tollius, qui  
me

me régala de ce distique Grec, en m'envoyant ses *Fortuites*, lors que je lui envoyai un exemplaire de mes Poésies,

Χρύσε' ἔπη μοι ἔπεμψε ΜΕΝΑΓΙΟΣ, ἀνταποπέμπω,

Χάλκεα χρυτείων, τῆτο τὸ βιβλίδιον.

Qu'il écrive contre Mr. Grævius, qui m'a dit dans une de ses Lettres: *Poëmata tua, cultissima, tersissima, & tenerrima, qui non admirantur; qui non cum plausu legunt; ne illi iratis Musis nati sunt. Non frustra toties eduntur. Tam cupidè diripiuntur ab elegantioribus hominibus, ut exemplarium copiâ desiderium emtorum expleri non possit. Me quoque, cum Achivis permixtum vidi, non potui non gaudere, mibique de immortalitate nominis, quam me non sperare tenuitas ingenii mei, sed quam tuum mihi promittit, gratulari.*

Qu'il écrive contre Mr. Godeau Evêque de Grasse & de Vence, qui dans une Lettre qu'il m'a écrite en vers pour me féliciter d'avoir fait imprimer les Poésies de Mr. de Balzac, me sollicite de faire imprimer les miennes: & m'en sollicite par ces beaux vers:

A ces hommes fameux dont les Oeuvres célèbres

Du tems & de l'oubli perceront les ténèbres,  
BALZAC avec raison joint son nom aujourd'hui.

Mais il tient cet honneur plus de toi que de lui:  
Puis que sauvant ses Vers d'un arrêt trop sévère

Tu peux bien te vanter d'être leur second pere,  
Quand pourrons-nous jouir de la beauté des  
tiens ?

Quand ces nobles captifs rompront-ils leurs  
liens ?

Ton esprit généreux qui veut être tout libre,  
Se promeine tantôt sur les rives du Tibre,  
Et tantôt dans la Grèce il (1) tire les trésors  
Qu'enferme le tombeau de ces illustres morts.  
Tu fais d'un docte choix qui confont l'igno-  
rance

Faire de leur beauté la juste différence :  
Et s'il t'en faut parer, tu fais par leur emploi  
Que d'un nouvel éclat elle brille sur toi.  
Ne nous cache donc plus tes admirables  
veilles :

Charme par tes beaux Vers les cœurs & les  
oreilles :

A ceux de ton ami donnant la liberté,  
Delivre aussi les tiens de leur captivité,  
Et goute promptement la grande renommée  
Qui va dans l'Univers par eux être semée.  
Quand la mort nous enferme en l'éternelle  
nuit,

Notre nom dans le monde a beau faire du  
bruit,

Il ne peut pénétrer l'obscurité profonde  
Qui nous tient séparés du commerce du  
monde.

Ne

¶ 1. Godeau avoit mis

*Et tantôt dans la Grèce il pille les trésors.*

Mais

Ne crains point la fureur des censeurs en-  
vieux,

Dont tes vives clartez éblouiront les yeux.  
Plus le mérite est grand, plus le nom est au-  
guste,

Plus on ressent les traits de leur fureur injuste.  
BALZAC, dont ses beaux Vers doivent tout  
à ton soin,

N'en est-il pas un noble & malheureux té-  
moin ?

Sur qui jamais l'envie avecque plus d'ou-  
trage

A-t-elle fait pleuvir tous les traits de sarage ?

Mais il a sagement méprisé tous ces traits.

Son mépris lui procure une fameuse paix.

Il jouit en repos de l'illustre couronne

Que malgré ses rivaux nôtre Apollon lui  
donne :

Et son nom qu'ils pensoient avoir mis au  
tombeau,

Après leurs vains efforts vit d'un éclat plus  
beau.

Méprise comme lui la plus rude censure :

Ta louange croîtra par son aigre murmure ;

Et tes doctes écrits par un bien-heureux sort

Te combleront d'honneur sans attendre la  
mort.

La Muse me l'a dit dans ces bois solitaires :

Où je vais tous les jours consulter ses mystères :

Et

Mais Mr. Ménage a bien fait de changer ce mot  
qui pouvoit donner une idée peu avantageuse.

Et sa main m'a montré dessus le double Mont  
Le laurier immortel qui doit ceindre ton  
front.

Qu'il écrive contre Mr. Cotin, qui a  
fait ce joli quatrain sur le Recueil de mes  
Poësies:

Le seul defaut de cet Ouvrage,  
Où tout est mis avecque choix,  
C'est que l'on ne fait si MENAGE  
Est Grec, ou Latin, ou François.

Qu'il écrive contre Mr. Gombaud qui  
m'a adressé cette Epigramme :

MENAGE, ta prose & tes vers  
En tant de Langages divers  
Etonnent le siècle où nous sommes:  
Et ton génie officieux  
Fait tout ce que firent les hommes  
Que l'on a mis au rang des Dieux.

Qu'il écrive contre le Président Mai-  
nard, qui a fait ce Sonnet à ma louange:

Quels honneurs éclatans n'as-tu point mé-  
itez?

Tu n'ês qu'aux premiers jours où l'homme  
est vrayment homme,

Et déjà ton esprit a toutes les clartez  
Des fameux Ecrivains d'Athenes & de Ro-  
me.

Apollon me l'a dit : tu seras sans pareil

En l'art qui nous apprend tant d'illustres  
menfonges.

Il n'est point de Savant dont le profond  
sommeil

Sur la double Montagne ait fait de si beaux  
fonges.

MENAGE, si tu vis autant que j'ai vécu,

Tu verras à tes pieds le Critique vaincu

Applaudir à ta Muse éloquante & fertile;

Et le siècle présent, & tous ceux qui nais-  
tront,

Ne se pourront lasser d'admirer sur ton  
front

La couronne d'Homere & celle de Virgile.

Qu'il écrive contre Mr. Colletet de  
l'Académie Française, qui a dit dans un  
de ses Sonnets,

MENAGE, dont la Muse & docte & re-  
nommée

Comme un jour éternel n'aura point d'oc-  
cident :

Qui du Climat glacé jusqu'au Climat ardent  
De l'odeur de ton nom vois la terre enbau-  
mée, &c.

Qu'il écrive contre Mr. de Lalane, qui  
dans son Eglogue sur la mort de sa fem-  
me, a parlé de la première de mes Eglo-  
gues, en ces termes :

Sous les arbres sacrés de ce fameux vallon

Où le divin Gondi représente Apollon,

Daphnis, renouvelant ses fortunes passées



Erroit à la merci de ses tristes pensées,  
 Et par les sons plaintifs de sa mourante voix  
 Attendrissoit le cœur des Nymphes de ces  
 bois:

Quand frappé tout d'un coup & ravi par  
 l'oreille

D'une douce Musique à nulle autre pareille,  
 Il se traina sans bruit au travers des buissons  
 Pour ouïr de plus près de si douces chansons.  
 Helas ! il les ouït, & son ame abatue

Loin d'en voir émousser la pointe qui letue,  
 La sentit plus piquante: & s'abreuvant de  
 fiel,

Convertit en poison les délices du Ciel.

Ménalque & Lycidas formoient cette har-  
 monie:

Et le beau feu d'amour échauffant leur genie,

Tous deux amis parfaits, mais plus parfaits  
 amants,

Découvroient à Damon leurs divers senti-  
 mants.

Devant lui chacun d'eux avec d'égales armes  
 Défendoit sa Bergere, en exprimoit les char-  
 mes;

Et voulant acquérir le titre de vainqueur,

Appuyoit de sa voix le parti de son cœur.

Tant de rares beautez naïvement dépeintes

Donnèrent à Daphnis de mortelles attein-  
 tes, &c.

Qu'il écrive contre Mr. Sarrafin, qui  
 a dit dans la Pompe Funebre de Voiture  
 qu'il m'a fait l'honneur de m'adresser:

*Vois*

Voiture avoit composé en Latin quelque Epître & quelques Vers que l'ancienne Rome auroit approuvez. Et pour l'en récompenser plusieurs prioient Tibulle de pleurer sa mort par une Elégie, & Pline le jeune d'honorer sa mémoire par un Panegyrique. Mais ils s'en excusoient tous deux : l'un parce qu'il y avoit long-tems qu'il n'avoit fait de Vers : l'autre, sur ce qu'il ne haranguoit plus depuis qu'il étoit mort. Et ils vous les renvoyoient : protestant, que vous composiez des Vers dignes du siècle d'Auguste, & que votre Prose égaloit celle des meilleurs Ecrivains de ce même siècle.

Qu'il écrive contre Monsieur Costar, qui me dit dans une de ses Lettres: Vos Poësies Italiennes ont été leuës dans la petite famille. C'a été avec un plaisir sensible. Si je m'y connois, il n'est rien de plus pur & de plus chaste que votre élocution: rien de plus fin & de plus subtil que vos pensées: & rien de plus harmonieux que la structure de vos Vers. Vous inventez très-heureusement: & vous imitez avec un pareil succès. Vos originaux méritent d'être copiez en toutes les Langues; & vos copies passeront quelque jour pour des originaux: tant elles ont de naïveté, de génie, & de hardiesse. Enfin, Monsieur, ce que vous venez de publier, pourra donner de la jalousie à vos Confrères de l'Académie della Crusca. Feu Mr. de Nancel m'a conté, qu'étant à Rome, un de ses amis l'avertit de ne plus faire de si bons Vers Italiens, & que s'il continuoit, il savoit de bonne par-

que les Beaux-Esprits, de ce pays-là étoient résolus de le poignarder. Prenez, Monsieur, vos mesures là-dessus: & que cet exemple vous fasse sage si vous allez jamais à Florence, &c. J'oubliois à vous dire, que ce que vous avez mis de Pétrarque au commencement de votre volumetto, est si admirablement fait pour votre sujet, & appliqué avec une si merveilleuse justesse, que j'ai cru d'abord que vous en étiez l'Auteur, & que vous vouliez tromper le public, comme vous me trompastes l'autre jour, quand vous me fites passer un de vos Madrigaux pour être du Tasse. En ces sortes de tromperie, il n'y a que du plaisir pour la Duppe, & de la gloire pour le Fourbe: absit verbo invidia. Vous trouverez l'histoire de cette tromperie dans mes *Mescolanze*, je vous prie de la lire.

Qu'il écrive contre Mr. de Fenne qui a donné de grandes louanges à mes Poësies.

Qu'il écrive contre Mr. Crispo, Gentilhomme Sicilien, qui dans un Poëme Italien qu'il m'a fait l'honneur de m'adresser, m'a appelé *Cigno d'ogni fiume*.

Qu'il écrive contre Mr. Regnier, Secrétaire de l'Académie Française, qui m'a traité d'Apollon dans l'Epigramme Latine qu'il m'a adressée pour me convier d'aller dîner chez lui, avec Mademoiselle de Scudéry, le Pere Rapin, & le Pere Bouhours.

Qu'il écrive contre Mr. de Segrain: qui a dit dans sa Préface sur Virgile: *Monsieur MENAGE*, qui a marqué son exactitude

&

*Et sa politesse dans tous ses Ouvrages, Et qui connoît parfaitement le tour, la justesse, Et l'harmonie du Vers, &c.*

Qu'il écrive contre Mademoiselle de Scudéry : qui dans la Réponse qu'elle a faite aux Vers que j'ai faits, intitulés *Etreines à Mademoiselle de Scudery*, a parlé ainsi de ces Etreines :

Quoi qu'il en soit, vos Vers son excellants,  
Ils sont ingénieux, naturels, & galants :

Et ces belles Etreines

Valent mieux que des gans, de l'or, des porcelaines ;

Ni que tous ces bijoux si beaux & si jolis

Dont on étreine les Philis,

Les Amarantes, les Cymènes.

Qu'il écrive contre Mr. de Longepierre, qui dans ses Remarques de l'Idylle de Bion sur la mort d'Adonis, a dit, *Je ne dois pas finir ces Remarques sans dire auparavant que le célèbre Mr. Ménage, dont la grande érudition fait honneur à la France dans un siècle où elle a produit tant d'habiles gens, a imité cette Idylle dans une Pièce qu'il a faite sur Adonis. Ce petit Ouvrage est fort beau. Et un Auteur moderne n'a point fait de difficulté de le donner pour modèle de la douceur Et de l'harmonie des Vers Grecs. Et sur l'Idylle de Moschus de l'Amour fugitif : On peut voir plusieurs de ces imitations de Moschus dans les agréables Et savantes Remarques sur l'Amynte par Mr. Ménage : qui a lui-même*

*me fait une belle Epigramme sur ce sujet.*

Qu'il écrive contre Mr. Furetiere de l'Académie Françoise, qui dans les Essais de son Dictionnaire Universel, au mot *Oiseleur*, a parlé de mon Idylle de l'*Oiseleur*, en ces termes: *Ménage a fait une belle Eglogue intitulée l'Oiseleur.*

Qu'il écrive contre les Auteurs de l'*Acta Eruditorum* de Lipsic: qui ont dit dans leur Gazette littéraire de 1682. page 245. *Ceux qui savent connoître la bonté & la beauté de la Poësie Latine, rendront au mérite de Mr. Ménage la louange que ses Vers si bien faits & si polis nous obligent de lui donner. Ses Poëmes ont été trouvez si élégans que c'est pour la septième fois qu'on les imprime. Cette dernière édition est la plus ample de toutes: puisque vous y trouvez beaucoup de Pièces Latines, Grecques, Françoises, & Italiennes. Depuis cette édition (1) on en a fait une huitième à Amsterdam, & plus ample & plus correcte.*

Enfin, qu'il écrive contre Mr. Slanus, contre Mr. Munkerus, contre Mr. le Clerc, l'Auteur de la Bibliothèque Universelle, & contre un nombre infini d'autres célèbres Ecrivains, qui ont célébré mes Vers dans leurs Ouvrages: & qu'il dise

¶ 1. On avoit déjà retranché des éditions précédentes ce distique Grec:

Πέρδικες Ἀνδῖνοι Βρεζαίω πόλλ' ὑγιαίνειν.

Ἢ ταχὺς ἐκ ἔλθης, πάντες ἀπολλύμεθα.

Not

dise encore une fois, que tous ces éloges font voir que la sympathie & l'amitié mutuelle des Poètes est bien capable par la vertu de l'invention Poétique de trouver dans l'un des leurs les plus belles qualitez, qui sont imperceptibles à des Critiques farouches & intraitables. C'est ce qu'il a dit des Eloges qui composent mon Livre Adoptif.

## CXIX.

*Ce qu'a écrit Mr. Baillet que Jean de la Casa, Archevêque de Bénévent, a fait un Livre intitulé de laudibus Sodomix, seu Pæderastiæ, n'est pas véritable. Ce que dit Mr. Baillet que Scaliger a dit que Jean de la Casa ne réussissoit pas envers Italiens, n'est pas véritable.*

**M**onsieur BAILLET. Il est inutile dans le tems où nous sommes de cacher le nom, la matière, & la fortune de ce fameux & détestable Poëme, dont l'Auteur a cru pouvoir se justifier devant les hommes, puis que le scandale en est fini, & que les Protestans n'ont pas jugé à propos d'en laisser périr la mémoire. Ce Livre qui n'est plus, ou du moins qui mérite

Tomé 4  
part. 1.  
page 224

de  
Non pas tant à cause de l'imitation trop évidente de ce qui est rapporté dans le 25. Livre de l'Histoire d'Ammien Marcellin au sujet de Julien qu'à cause de la seconde syllabe de Πέρδικας abrégée contre l'usage. Il reste encore une faute de Langue dans la petite Ode à Corinne, où ἐρυθρίαι est employé deux fois pour ἐρυθρίαι.

Il faut  
Trajan Na-  
vus.

de n'être plus au monde, avoit pour titre de *Laudibus Sodomix, seu Pæderastiæ*. Il parut à Venise l'an 1550. chez Trajan Navus. Ceux qui l'ont lû, nous apprennent que ce misérable Poëte a prétendu faire voir qu'il n'y avoit rien que d'héroïque & de divin dans le plus horrible de tous les crimes, & qu'il en préféreroit l'exercice à tout ce qu'il y a de plus abominable dans tous les autres péchez de cette nature, sans ajouter beaucoup de foi à ce que l'Écriture Sainte nous apprend de la punition de cinq Villes atteintes de ce crime. Quoi que Dieu ait souffert que ce Ministre d'iniquité se soit glissé parmi les Princes de son Eglise, & qu'il se soit revêtu d'une des principales d'entre les Dignitez Ecclesiastiques, il n'a pourtant pas permis que ce Poëme infame & sa Défense Latine demeurassent long-tems dans l'impunité: même dès ce monde. Il s'est servi de deux moyens assez opposés pour arriver à cette fin. Le premier est celui de la discrétion des Catholiques, qui ont toujours été très-persuadés que la punition la plus humiliante pour un méchant Livre, & en même tems la plus utile pour les fideles, est de l'accabler sous le silence, & les horreurs d'une éternelle nuit; & qui expérimentent tous les jours que la réfutation ou la condamnation éclatante des Ecrits les plus méchants, est toujours dangereuse, en ce qu'elle n'éteint pas en nous la curiosité de connoître ce qui a mérité la condamnation. Le second moyen dont Dieu s'est servi pour punir le Casa en ce monde, est ce zèle extraordinaire que la plupart des Protestants

testants ont témoigné pour révéler la turpitude d'un homme dont la réputation pouvoit imposer à la postérité. Il a été suffisamment décrié par leurs soins dans toute l'Europe; & dès sa naissance, en Allemagne, par Jean Sleidan, Thomas Naogeorge, & Charles du Moulin, Jurisconsulte François de Germanic, qui étoit lors à Tubinge: en Suisse, par Josias Simler, Continuateur & Abbreviateur de Gesner: en France, par Henri Estienne: & en Angleterre, par Jean Juvel, ou Ivel: en Espagne, par Cyprien de Valera: en Hollande, par Gisbert Voet, naturel du pays; par Joseph Scaliger, par André Rivet, & quelques autres retirez de France: dont le plus signalé est sans doute Mr. Jurieu, qui a trouvé depuis peu des couleurs assez noires pour nous dépeindre cette production de l'esprit corrompu de la Casa, dans un de ses Livres contre l'Eglise Romaine. Quelque desobligeante qu'ait été l'intention de tous ces censeurs à notre égard, nous leur avons toujours l'obligation de nous avoir inspiré une forte horreur contre un Livre dont ils ont tâché de rétablir la mémoire, dans la pensée de nous humilier & de nous faire du déplaisir. Mais s'il m'étoit permis de me servir d'une des expressions du Pere Labbe, j'oserois dire, que puis qu'il y a des Prophètes en Israël, il n'étoit pas fort nécessaire que nous allussions consulter l'Oracle d'Accaron, ni le Beelzébud des Philistins. Car sans parler de ceux qui ont fait perdre à cet Auteur le Chapeau de Cardinal, dont on avoit voulu couronner ce qu'il avoit de

mérite



mérite d'ailleurs, nous n'avons pas manqué d'Auteurs Catholiques qui ont censuré cet Ouvrage, & flétri le Poëte avec une sévérité aussi aigre, mais plus salutaire pour nous, que celle de ces Messieurs. C'est même une espèce de consolation pour nous, de voir qu'un Protestant ait vengé l'Eglise Catholique de l'insulte de quelques-uns de ses Confreres, lors qu'il a fait voir que dès l'an 1569. un célèbre Critique de la Communion Romaine avoit censuré le Poëme de la Pédérastie, ou Sodomie, d'une maniere qui n'est guères plus indulgente que celle des plus animez d'entre nos Adversaires.

MENAGE. Premièrement, ce prétendu Livre de Jan de la Casa ne peut avoir u pour titre de *Laudibus Sodomie, seu Pederastie*: car selon Henri Estienne, Scaliger, Simlérus, Balæus, Zuingerus, le Président de Thou, Gisbert Voet, Lansius, Rivet, & Mr. Jurieu, il étoit écrit en vers Italiens; & il seroit ridicule de donner un titre Latin à un Livre Italien. D'ailleurs, Jan de la Casa étoit trop élégant Ecrivain Latin pour se servir du mot de *Sodomia*. Les élégans Ecrivains Latins de son tems ne se servoient point de ces mots Barbares, témoin Longolius, qui dit *Persuasio Christiana*, pour *Fides Christiana: Legati*, au lieu d'*Apostoli*: & *Antislites*, ou *Pontifices*, au lieu d'*Episcopi*, témoin Sannazar, qui dans son Poëme de *Partu Virginis*, ne s'est point servi du mot de *Christus*. Et en troisiéme lieu, je soutiens positivement que ce Livre n'a jamais existé, & qu'on

Pa confondu avec le Poëme Italien du Casa, intitulé *Capitolo del Forno*, qui existe; & dont il y a plusieurs éditions; mais qui est fait sur l'amour des hommes pour les femmes, & que l'Auteur fît dans son extrême jeunesse, & étant Laïque: & qui ne contient que 166. vers.

On dit que Monseigneur de la Case étant Doyen des Camériers d'honneur du Pape, Segretaire des Brefs, Archevêque de Bénévent, & Légat à *Latere* à Venise, fit imprimer à Venise en 1548. & en 1550. sur la fin de ses jours (car M. Baillet le fait mourir en 1556.) un Livre, intitulé *de Laudibus Sodomie, seu Pæderastie*; dans lequel il prit toutes ces qualitez: & que ce fut un Imprimeur nommé *Pompée Nave*, ou *Trojan*, ou *Trajan Naüs, Nannus, Navus*, ou *Nævus*, qui l'imprima & le débita. On ajoute, que Monseigneur de la Case soutenoit dans ce Livre que la Pédécastie (c'est le mot dont se sert Mr. Baillet) étoit une œuvre non seulement bonne, mais divine: qu'il le savoit par expérience: & qu'il s'y vançoit d'avoir mis en pratique toutes les théories des Postures de l'Arétin: & qu'il y disoit que de tous les plaisirs de la chair, c'étoit celui où il se plaisoit davantage. Et moi, je dis que tout cela est faux: & que Mr. Baillet qui est un Prêtre, doit être bien (1) déplaisant & bien honteux d'avoir ainsi diffamé un Archevêque & un Légat: & que l'action de Monseigneur de la Case d'avoir

¶ 1. Cela est-il bien François?

d'avoir fait en sa jeunesse & étant Laïque le *Capitolo del Forno*, est bien plus excusable que cette diffamation : car il est à remarquer que Mr. Baillet a plus diffamé lui seul Mgr. de la Case que ne l'ont diffamé tous les Protestans : Monsieur Baillet étant le seul de tous les Ecrivains qui a dit que ce prétendu Livre de Monseigneur de la Case avoit pour titre de *Laudibus Sodomie, seu Pæderastie*.

Monseigneur de la Case n'étoit pas seulement un des plus (1) élégans & un des plus éloquents hommes du monde : *Joannes Casa, Archipræsul Beneventanus, ad præclarissima natus officia: ut scilicet bonarum literarum ignaros rectis habenis dirigeret; insulsos, terso eloquio erudiret, & Philosophiæ splendore destitutos, pulsa procul caligine, nitidissimo fulgore illuminaret: cujus sermo venustissimus divinâ potiùs quàm mortali facundiâ compositus videbatur*, dit Pocciantius dans son Catalogue des Ecrivains Florentins; il étoit encore un des plus honnêtes du monde.

*CASA gentil, ove altamente alberga  
Ogni virtute, ogni real costume,*  
dit le Varchi.

*CASA, vera magion del primo beno,*  
dit le Rota.

*CASA, in cui le virtuti an chiaro albergo,  
È pura fede, e vera cortesia,*

dit

¶ 1. Homme élégant ne se dit pas.

dit le Cardinal Bembo.

*CASA gentil, che con sì colte rime  
Scrivete i casti e dolci affetti vostri,*

dit le Capello. *Il molto Reverendo, e virtuosissimo Monsignore, Messer Giovanni della Casa, Fiorentino, in uno non meno grave e dotto che ornato, e leggiadro Sonetto, da lui nel primo fiore della Giovinezza sua, &c. della bontà e dottrina dell' Autore di esso favellare come si richiederebbe, mi vieta non meno la grandezza loro e l'insufficienza mia, che la Patria comune, e la modestia sua, benchè e l'una e l'altra è, son certo, notissima alla maggior parte di voi, dit le Varchi dans sa Lecture sur le Sonnet de Monseigneur de la Case de la Jaloufie, recitée à Padouë dans la célèbre Académie degl' Infiammati. Virtutes autem illæ tuæ solidæ ac firmæ, quæ non omnium ore celebrantur, ac mirificos sui amatores cotidie inveniunt, dit Petrus Victorius dans sa Dédicace des Politiques d'Aristote à Monseigneur de la Case. Et quelle apparence qu'un des plus honnêtes hommes du mondeût voulu écrire si ouvertement de la matière du monde la plus deshonnête, & avec un titre si infame? Lui, qui a tant recommandé l'honnêteté des paroles. Voici comme il en parle dans son Galatée: *Dee oltre a ciò ciascun Gentiluomo fuggir di dire le parole meno che oneste. E la onestà de' vocaboli consiste, o nel suono e nella voce loro, o nel loro significato. Conciosiacosache alcuni nomi**

*ven-*

vengano a dire cosa onesta, e nondimeno si sente risonare nella voce istessa alcuna disonestà: si come rinculare: laqual parola ciò non ostante si usa tutto dì da ciascuno; ma se alcuno, o uomo o femmina, dicesse per simil modo, ed a quello medesimo ragguglio, il farsi innanzi che si dice il farsi indietro, allora apparirebbe la disonestà di cotai parola: ma il nostro gusto per la usanza sente quasi il vino di questa voce, e non la muffa.

Le man' alzò con amenduo le fiche,

disse il nostro Dante. Ma non ardiscono di così dire le nostre Donne: anzi per ischifare quella parola sospetta, dicono più tosto le castagne: come che pure alcune poco accorte nominino assai spesso disavvedutamente quello che se altri nominasse loro in pruova, elle arrossirebbono: facendo menzione per via di bestemmia di quelle onde elle sono femmine. E perciò quelle che sono o vogliono essere ben costumate, procurino di guardarsi non solo dalle disoneste cose, ma ancora dalle parole: e non tanto da quelle che sono, ma eziandio da quelle che possono essere, o ancora parere, o disoneste, o sconcie e lorde: come alcuni affermano essere queste di Dante,

Se non ch'al viso, e di sotto mi venta.

O pur quelle:

Però ne dite, ond' è presso pertugio.

E un di quegli spirti, disse: Vieni

Di retr' a noi, che troverai la buca.

E

Inf. c. 17.

Inf. c. 18.

Ces vers

font mal  
repré-  
sant-  
tez dans  
toutes les  
éditions du  
Galatée,

E dei sapere, che, comeche due, o più,  
 parole vengano tal volta a dire una medesima  
 cosa, nondimeno l'una sarà più onesta, e  
 l'altra meno: si come e a dire con lui giac-  
 que; e della sua persona gli sodisfece: per-  
 ciòche questa istessa sentenza detta con altri  
 vocaboli sarebbe disonesta cosa ad udire. E  
 più acconciamente dirai il Vago della Lu-  
 na, che tu non diresti il Drudo: avvegna-  
 che amendue questi Vocaboli importino lo  
 Amante. E più convenevol parlare pare a  
 dire la Fanciulla e l'Amica, che la Con-  
 cubina di Titone. E più dicevole è a Don-  
 na, e anco ad uomo costumato, nominare  
 le Meretrici Femmine di mondo, come la  
 Belcolore disse, più nel favellare vergognosa  
 che nello adoperare, che a dire il comune loro  
 nome: Taide è la puttana. E come il  
 Boccaccio disse, la potenza delle Meretrici  
 e de' Ragazzi: che se così avesse nominato  
 dall' arte loro i maschi, come nominò le  
 femmine, sarebbe stato concio e vergognoso  
 il suo favellare. Je prens la liberté de de-  
 mander à mes Lecteurs si un homme qui  
 parloit de la sorte avant que d'être Nonce  
 & Archevêque, & avant que d'être avan-  
 cé en âge; étant sur la fin de ses jours;  
 étant Nonce & Archevêque; a pu inti-  
 tuler un de ses Livres de *Laudibus Sodomie*,  
 seu *Paderastia*? Je suis très-perfuadé que  
 Monseigneur de la Case n'ût pas seule-  
 ment voulu prononcer ces deux vilains  
 mots. Mais quand Monseigneur de la  
 Case auroit u l'esprit auffi corrompu que  
 Je dit Mr. Baillet après Mr. Jurieu, feroit-  
 il vrai semblable qu'un Premier Camérier  
 Tom. VII. Part. I. V d'hon-

d'honneur du Pape, qu'un Segretaire des Brefs, qu'un Légat à Latere, qu'un Archevêque,ût voulu se profiter de la sorte, & ruiner sa fortune avec sa réputation? Mais le Pape Paul IV. qui étoit grand Zélateur de la Discipline Ecclésiastique,ût-il souffert cette abomination? Car il est à remarquer qu'aussi-tôt que Paul IV. fut fait Pape en 1555. c'est-à-dire cinq ans après l'édition & la publication du prétendu Livre de Monseigneur de la Casa de *Laudibus Sodomie, seu Paderastie*, il fit venir auprès de lui à Rome Monseigneur de la Casa, ou plutôt il le força d'y venir. Voiez Victorius dans sa Préface sur les Oeuvres Latines du Casa, & dans sa Lettre au Casa qui commence par *Quantam voluptatem*, & l'Histoire du Concile de Trente du Cardinal Palavicin. Mais le Magistrat de Venise auroit-il souffert l'édition & la publication de ce Livre? Monseigneur de la Casa n'a pas même fait imprimer le *Capitolo del Forno*. Ce qui paroît évidemment par la première édition de ses *Capitoli*, qui est de 1538. in 8. à Venise chez Curtio Navo, & ses freres: dans laquelle on lit cet Avertissement de l'Imprimeur au Lecteur: *Curtio Navo a gli Lettori. Voi averete, Lettori miei, in questo libretto tutti i Capitoli di Messer Gio. Della Casa, e di Messer Bino: li quali abbian dati in luce, si perche non giaceffero indegnamente dispersi nelle tenebre, come per non fraudar gl' Autori della lode sua, conciossiache alcuni di questi si leggevano già stampati sotto l'altrui nome.*

*Il che vediamo dover essere non solamente à voi, benignissimi Lettori, ma eziandio à coloro, che gli compasero, sommamente grato.*

D'ailleurs, il est à remarquer que ce Livre n'existe point. Mr. Baillet le dit lui-même : ce qui fait voir qu'il n'a jamais existé. S'il avoit existé, il existeroit encore : car comment auroit-on pu supprimer l'édition de Venise de 1548. & celle de 1550. ? Charles du Moulin dit qu'en 1552. on avoit à Bade un exemplaire de ce Livre, & qu'en 1550. l'édition de 1550. se débitoit à Venise. Et si ce Livre avoit existé, non seulement on en auroit plusieurs exemplaires, mais plusieurs éditions. Car comme Jean de la Casa étoit sans contestation le premier Poète Italien de son tans pour la beauté, la noblesse, & la régularité de l'expression, on auroit rimprimé plusieurs fois ce Livre en segret dans la plûpart des Villes d'Italie.

Mr. Baillet dit que Janus Rutgerfius, ou plutôt Joseph Scaliger, dans son *Confutatio Fabule Burdonum*, a prétendu que le Casa ne réussissoit pas en vers Italiens. Cela est très-faux, sauf le respect que je dois au caractère de Mr. Baillet. Il n'y a rien de semblable dans ce Livre de Joseph Scaliger. Mr. Baillet fait ainsi souvent dire aux Auteurs des choses où ils n'ont jamais pensé. Et si Scaliger avoit dit ce que Mr. Baillet lui fait dire, il auroit dit une grande impertinance. Le Casa étoit si grand Poète Italien, que le Tasse le Prince des Poètes Italiens le cite avec estime,



& le propose pour modèle en plusieurs endroits de ses Discours sur le Poëme Epique, & qu'il n'a pas dédaigné de faire un Commentaire sur un de ses Sonnets: c'est celui qui commence par *Quæsta vita mortal.* Le Quéréngo, qui étoit un homme d'un grand mérite dans les Lettres, a fait aussi une Dissertation sur un autre de ses Sonnets, c'est celle qu'il a intitulée *De' Remedi d'Amore.* Et il ne faut pas s'étonner si les Vers du Casa sont si achevez, puis qu'il les limoit & relimoit sans cesse.

*S'egli averrà, che quel ch'io scrivo, o detto  
Con tanto studio, e già scritto, il distorno  
Affai sovente, e, come io so, l'adorno  
Penso in mio selvaggio ermo ricetto, ecc.*

C'est ce qu'il dit de lui-même dans le 52. de ses Sonnets.

Je reviens au prétendu Livre de Monseigneur de la Case de *Laudibus Sodomie.* Les Protestans d'Allemagne de leur côté, & ceux de Hollande, & ceux d'Angleterre, n'auroient pas manqué non plus de le faire rimprimer, pour le reprocher aux Catholiques. Et les Dévots d'Italie n'auroient pas manqué aussi de le reprocher à son Auteur: comme Nicolas Villani dans son *Discorso Accademico sopra la Poësia giocosa*, imprimé sous le nom de l'*Accademico Aldeano*, lui a reproché son *Capitolo del Forno*, & quelques Parodies de l'Arioste, & aucun Italien n'a fait mention

tion de ce Livre de *Laudibus Sodomie*. Il est donc constant que le prétendu Livre de *Laudibus Sodomie* de Monseigneur de la Case, Archevêque de Bénévent, Doyen des Camériers d'honneur du Pape, Secrétaire des Brefs, & Légat à Latere à Venise, n'a jamais existé.

Il me reste à faire voir qu'il a été confondu avec le petit Poëme Italien de Jean de la Case, intitulé *Capitolo del Forno*. Cela paroît clairement par les beaux Lambes du Casa adressez aux Allemans: car je ne suis pas de l'avis de Scaliger qui les traite de Vers froids & sans agrément:

*Quod vos apud, Germania humanissima  
Gens, culpor, atque turpioris flagitii  
Ornasse dicor nescio quid laudibus,  
Impuro id est ab homine confictum & levi.  
Testisque tellus omnis est mihi Itala,  
Tantum me ab omni abesse turpitudine,  
Quantum ille ab omni laude semper absuit.  
Annis abhinc triginta, & amplius, scio  
Nonnulla me, fortasse non castissimis,  
Lusisse versibus: quod atas tunc mea  
Rerum me adegit inscia, & semper jocis  
Licentius gavisâ, concessu omnium,  
Juventa: quod fecere & alii item boni.  
At nunc abit juventa, lusus permanet.  
Et Carmini illi nomen adscribunt meum  
Idem quod antè erat, nec adscribunt diem  
Eamdem, erat qua quando id olim lusimus.  
Sed quod puer peccavit, accusant senem.  
Verùm hoc ut ut tamen sit, obscari nihil*

de la Case étant Nonce à Venise en 1546. ut ordre du Pape de lui faire son procès comme à un hérétique: & il lui fit défense de retourner en son Evêché. C'est ce que nous avons appris de l'Histoire du Concile de Trente de Fra Paolo. Le Vergerio, pour se vanger de Monseigneur de la Case, publia dans toute l'Allemagne que Monseigneur de la Case avoit loué l'amour des garçons dans son *Capitolo del Forno*. Et il se fendoit, sans doute, sur cet endroit de ce Poëme, où il est parlé en effet, en passant, de cet amour avec quelque sorte de louange:

*Tennero il Forno già le Donne sole.*

*Oggi mi par che certi Garzonacci*

*L'abbian mandate poco men ch' al Sole.*

*Spaz-*

¶ 1. Il y a dans l'édition de Venise 1546. in-8.

*E sonne ben cagion questi fratacci.*

C'est la véritable leçon, l'autre est supposée & n'est pas même Italienne.

¶ 2. Il y a dans la même édition que je viens de citer

*Con tutto che'l mio pan sia pur piccino*

ce qui est plus élégant.

¶ 3. Les Protestans ont extrêmement appuyé sur cette expression qu'ils ont relevée comme un blasphème. Les Apologistes du Casa ne l'ont point défendu là-dessus, & semblent avoir passé condamnation par leur silence. Je ne sai s'ils ont jugé l'objection si foible qu'ils n'ayent pas daigné y répondre, les mots en effet *divino*, & *santo*, ne doivent pas être pris à la lettre, ce sont des manières populaires établies presque dans toutes les Langues pour marquer l'excellence & la singularité d'une chose. Les Italiens sur tout en usent souvent dans

*Spazzinlo a posta lor , nessun non vacci.*

*Dicon pur ch' egli è umido e mal netto.*

(1) *E sono ben cagion quelle sue stracci.*

*Io per me rade volte altrove il metto :*

(2) *Con tutto che'l mio pan sia piccolino ,*

*E'l forno delle Donne un po grandetto.*

*Benche chi fa questo mestier divino ,*

*Sà ben trovar dove l'anno nascosto.*

*Colà dirieto un certo fornellino.*

Mais ce qui ne permet pas de douter que c'est ce Capitolo que les Allemans reprochoient à Jean de la Case, c'est ce qu'ont écrit du Moulin & Henri Estienne, que Jean de la Case appeloit ce peché (3) *une Oeuvre divine* : qui est ce qui est dit dans ce Vers :

*Benche*

le burlesque, témoin le Bernia dans le Sonnet *O spirito bizzarro*, ou parlant d'une méchante mule il dit par ironie

*La mula poi divina.*

Le même dans le *Capitolo del pescare.*

*Ch'un pesce buono è un boccon divino.*

Et le Varchi dans le *Capitolo delle risotte.*

*O cibo più ch'uman , più che divino.*

Le Dolce dans celui del *Spito.*

*Lo spito à in lui mille virtù segrete*

*De quai ciascuna si può dir divina.*

L'Arétin dont Balzac l. 2. de ses Lettres à Chapelain, Lett. 2. dit qu'il ne peut comprendre la Divinité, a pourtant été surnommé le divin, & son *Dialogue della vita delle suore* qu'il dédia à son petit Singe a été aussi traité de divin par le même Dolce.

ta: multa de tuo addito: quod de versiculis illis qui de Furni laudibus inscripti jam olim sunt, fecisse te video: quamquam illos me annis ab hinc quinque & viginti editos, alterius cujusdam nomine inscriptos, legisse me memini. Tu JOANNI CASÆ attribuis: quem tumet affirmare soles ornatè, politèque scribere & versibus posse & soluta oratione. Id quod video BEMBO quoque & FLAMINIO visum esse; aliisque multis item bonis, doctisque viris, qui de ejus hominis cùm eloquentia, tum temperantia, integritate, humanitateque, elogia quædam scripta reliquerunt. Sed si JOANNIS CASÆ ii versiculi sunt, ejus ego hominis gravitatem & constantiam laudare possim; nisi tu iratus illi de judicio tantopere sis; qui toties à te laccessus, respondit tibi numquam: præsertim cùm tribus verbis facere illi hoc licuerit quicumque eos versus ludens scripsit: nam si tu aliud atque ille dicit, intelligis, tua isthæc culpa est, qui, non malè dicta, malè interpreteris: quod si aliud dicitur, aliud significatur, tamen tu in aliam partem accipis ac cogitatum ab ejus carminis auctore sit: femina enim illis versibus planè, non mares, laudantur, si modò quicquam præter Furnum ipsum laudatur, neque tu ignoras, sed vetere illo tuo uteris artificio Oratorio: Comme ce Discours n'a jamais été imprimé, & qu'il est rempli de choses curieuses, & très-élégamment exprimées en Latin, j'ai jugé à propos de l'ajouter à la fin de ces Remarques: & je prens la liberté d'y renvoyer mes Lecteurs.

Après

Après avoir démontré que Monseigneur de la Casa n'a point fait de Livre intitulé de *Laudibus Sodomiae, seu Pæderastia*, & qu'on a confondu ce prétendu Livre avec son *Capitolo del Forno*, il faut faire voir que ce *Capitolo del Forno* est un Ouvrage de sa jeunesse, & que Mr. Jurieu qui a écrit le contraire, a été mal-informé de cette particularité. Je n'aurai pas beaucoup de peine à le prouver. Le Casa le dit lui-même dans ses lames.

*Annis ab hinc triginta, & amplius, scio  
Nonnulla me, fortasse non castissimis,  
Lusisse versibus: quod etas tunc mea  
Rerum me adigit inscia, &, semper jocis  
Licentius gavisâ, concessu omnium,  
Juventa, &c.  
Sed quod puer peccavit, accusant senem.*

Le Prêfidant de Thou dit la même chose. Ses Paroles seront produites au chapitre suivant. Et ce Poëme d'ailleurs se trouve imprimé en 1538, & il est dédié à Marc' Antonio Soranzo Noble Vénitien, camarade du Casa; Et ce Marc' Antonio Soranzo mourut jeune, comme il paroît par ce Sonnet que le Casa fit sur sa mort:

*Il tuo candido fil tosto le amare  
Per me, SORANZOMIO, Parche troncaro, &c.  
Lasso! ti parti tu, non ancor pieno  
I primi spazii del corso umano.*

C'est le douzième des Sonnets du Casa. J'ajoute à ces témoignages celui du Poccianzio dans son Catalogue des Ecrivains Florentins. *Edidit adhuc juvenis, antequam ad sacrum Archipræsulatum à Paulo Tertio admitteretur, quædam, & si jocosa, arguta tamen ac subtilia Carmina, Etrusco sermone:* car c'est des *Capitoli* du Casa que parle le Poccianzio en cet endroit. Il faut donc considérer ce Poëme comme l'Ouvrage d'un jeune homme. *In juvenil fallire è men vergogna.* Mais il ne faut pas seulement le considérer comme l'Ouvrage d'un jeune homme, il faut encore le considérer comme l'Ouvrage d'un Laïque. Mr. de Thou l'excuse par la licence du siècle & celle du lieu dans lesquels il a été composé. Et en effet, pour ne point parler du lieu de la naissance du Casa, le siècle dans lequel le Casa a vécu, étoit extrêmement corrompu, comme il paroît (1) par les vers de Pontanus, par ceux de Politien, par ceux de Sannazar, par ceux du Cardinal Bembo. Et ces *Capitoli in terza rima* sur des choses honnêtes, mais qui avoient relation à des choses deshonnêtes, étoient en ce tans-là fort à la mode: ce qui paroît par le *Capitolo della Fava* du Mauro; & par celui *delle Fiche* du Molza, si célèbre par le Commentaire du Ser Agresto, c'est-à-dire, d'Annibal Caro. D'autres l'excusent  
par

¶ 1. Le Casa n'est venu au monde qu'après la mort de Pontan, & n'a point vécu dans le siècle de Politien,

par le *Lasciva est nobis pagina, vita proba est*, & par le *Lascivus versu, mente pudicus erat*. Et il est très-vrai-semblable en effet que le Casa s'est ici calomnié lui-même: à l'imitation de plusieurs autres Poëtes. *Nam castum esse decet pium Poëtam ipsum, versiculos nihil necesse est: Qui tum denique habent salem & leporem, si sunt mollisuli & parum pudici*. Mais de toutes les excuses qu'on allégué en faveur du Casa, au sujet de son *Capitolo del Forno*, la meilleure, selon moi, c'est ce qu'il dit qu'il a réparé cette faute par une vie vertueuse.

————— *Moribus,*

*Industriâ, pudore, continentia:*

*Lasciviam nos Carminis correximus*

*Illius: emendavimusque scriis*

*Jocos.*

Parmi ses Rimes Italiennes, il y a en effet de très-beaux Vers de Morale & de Dévotion. Et à ce propos, je supplie Messieurs de la Religion prétendue Reformée, de trouver bon que je les fasse souvenir que c'est ainsi que leur Beze, dans sa Note sur le verset 19 du premier chapitre de St. Mathieu, a excusé son *Rimula dispaream, ni monogramma tua est*, & son *banc quoque quam quero, Pontice, stricta via est*, & ses autres vers licentieux touchant sa mignonne Candide & son ami Audebert. *Dicitur παραδειγματιζειν interdum*



dum etiam quum à Judice, non infligitur poena. Ut apud Plutarchum Archilochus scribitur editis parum honestis versiculis sese παραδειγματῶσι: Quod & mihi juveni, necdum in Ecclesiam Dei ascito, evenit. Quam tamen maculam spero me tam dictis quam factis eluisse. Il dit à peu près la même chose dans sa Réponse à Balduin: Sed conjicio fortasse quid velis, objicis nimirum mihi, quæ paulò ante commemoravi, Epigrammata: de quibus paucis tibi respondebo. Si tu quædam in illis (neque enim omnia potes) ut impura & obscæna reprehendis, rectè facis. Sed nemo hoc ante me fecit; Nolui enim illi Heliodoro similis esse, qui suam Χαριτειαυ Christianismo prætulit. Sed contra; & voce & scriptis, primus damnavi, quæ istic, Balduine, ita studiosè Doctorum hominum manibus terebantur, ut quamvis multis erratis scaterent, tamen nemo esset (quod sine invidia dictum sit) qui non in eo scribendi genere mihi plurimum tribueret.

Outre les Iambes ad Germanos que nous avons rapportez ci-dessus, Monseigneur de la Case, a fait en prose Latine une Defense de ses mœurs contre le Vergerio. Cet Ouvrage n'a pas été imprimé. Monsieur Magliabechi, Bibliothécaire du Grand Duc de Toscane, qui l'a manuscrit, m'a promis de me l'envoyer: & je fais état de le faire imprimer à la fin de ces Remarques.

Je finis ce chapitre, en déclarant à Mr. Baillet, que quelque chose que j'aie dite  
ici

ici en faveur du Casa, je n'approuve nullement le sujet de son *Capitolo del Forno*, & que j'en blâme très-fort les vers que j'ai rapportez.

J'oubliois à remarquer que Mr. Baillet qui juge souverainement de tous les Poëmes Italiens, n'a jamais lu ce *Capitolo*; qui est si fameux, qu'il a fait nommer son Auteur par le Caporal le *Pourvoyeur Général de l'Armée d'Apollon*. Il n'a pas lu non plus les Iambes *ad Germanos*. Il est aussi à remarquer que Mr. Baillet a omis le Casa dans sa Liste des Traducteurs. Le Casa a traduit (1) en Latin plusieurs choses de Thucydide. Ce qui fait voir que Mr. Baillet n'a point lu aussi les Oeuvres Latines du Casa.

## CXX.

*Examen des témoignages dont on se sert pour prouver que Jan de la Case a fait un Livre intitulé de Laudibus Sodomixæ, seu Pæderastiæ.*

SLRIDAN, Livre XXI. de son Histoire, en l'an 1548. *Ille quem diximus, Archiepiscopus Beneventanus, libellum conscripsit planè cynædum, & quo nihil fœdius excogitari possit. Nec enim puduit, scelus longè omnium turpissimum, sed per Italiam nimis notum atque Graciam, celebrare laudibus.*

Remarquez, que Sleidan ne dit point que

¶. Il n'en a traduit que des Harangues.

que ce Livre fût intitulé de *Landibus Sodomie*: & ce qu'il dit, que le crime de Nonconformité y étoit loué, tombe sur ces vers du *Capitolo del Forno*, ci-dessus rapportez:

*Tennero il Forno già le Donne sole, &c.*

Remarquez auffi, que Sleidan est un Protestant: & que ce qu'il a écrit contre Jan de la Case, il l'a écrit dans un Livre fait contre les Catholiques Romains.

(I) BEZE; ou plutôt BESIE; (c'est ainsi qu'il s'appelloit) dans la Dédicace de ses Poësies à André Duditias; *olim quidam Hungarici pseudocleri in Tridentino Conciliabulo Oratori, nunc verò fido, Jesu-Christi servo*, de l'édition de Genève in 8. de l'année 1576. *Exstat excusum Sodomie Encomium Joannis à Casa, Florentini, rhytmis Italicis, ut idonei testes scribunt, usà cum Bernie Capitulis, quæ vocant, editum. Et tamen eum Cacolyci Beneventanum Archiepiscopum, Camera Apostolicæ Decanum, & summum in Venetorum Dominio ad Lutheranos persequendos Legatum designârunt: Papam etiam fortassis*

¶ I. Je me souviens avoir vu une Chronique Latine in fol. de Jean Lejars Religieux Célestin imprimée chez Jean Kerver à Paris 1521. (*Lazardi Chronicon*) & dédiée sous le nom du Libraire à Nicolas de Beze Conseiller Clerc au Parlement de Paris, oncle de Théodore, où dans la suscription de la Dédicace il y a Nicolao de Besze, & non pas de Bes-je, qu'on ne trouvera nulle part. De Besze est donc l'ancienne orthographe, telle qu'on la voit en-

*tassis futurum, nisi monstrum illud hominis mors interceptisset.*

Remarquez que Beze ne parle que par oui dire : & que ceux dont il tient la chose, ont été ici dessus refutez. Il est au reste étrange, que Beze dont les Poësies sont très-licentieuses, ait parlé de la sorte de Monseigneur de la Casa, un des plus honnêtes hommes du monde.

Je rapporterai ici à ce propos, en faveur de Beze & du Casa, ses paroles de la Préface des Lettres Amoureuses du Cardinal Bembo : *Se gl'uomini nascessero vecchi, e ornati delle degnità, e de' gradi, a' quali si perviene poi alle volte in processo di tempo, tutte le loro azioni doverebbono essere d'un medesimo tenore; grave, e costumato: e spezialmente le Scritture, sicome più perpetue, e più universalmente vedute, e considerate. Ma poiche alla vecchiezza non si può venire per altro cammino, che per la via della più fresca età di mano in mano; e poiche la fortuna varia e muta le nostre condizizioni, ed i nostri stati, come le piace, se non è biasimo che i vecchi e le persone graduate scrivino come alla vecchiezza-*

encore dans l'Épitaphe que Théodore fit mettre pour son Oncle à Paris en l'Eglise S. Côme 1543. Depuis on a communément écrit *Beze*, & cette orthographe a prévalu. En Latin c'est presque toujours *Beza*, rarement *Besa*, & deux fois seulement *Bezous*, l'une dans l'Épigramme *ad Musas*, l'autre dans l'Épigramme *ad pedem Candida*, où contre la règle de la quantité la première de *Bezous* se trouve breve dequoi il a été repris par du Menin.

obiezza ed al lor grado si richiede, perche se  
 debbe riprendere che essi abbiano scritto gio-  
 veni e secolari quello, ed in quel modo, che  
 alla gioventù, ed a' secolari, non fù gran  
 fatto disdicevole? Le scritture non divengo-  
 no canute con i loro Autori e Compositori,  
 ma si rimangono nella loro età, e nella loro  
 giovinezza sempre: e noi ci mutiamo. Chi  
 può a buona equità maravigliarsi, che i  
 campi i quali producono di state utili frutti,  
 abbiano vani fiori di primavera generato.  
 Il bue che testè ara, giovenco scherzò. E  
 Licurgo e Solone, e Catone e Mario, pian-  
 sero nelle cune, come gl' altri fanciulli fan-  
 no: e non furono così severi, nè così rigidi  
 nella prima età come nella estrema. Coloro  
 dunque a cui non dispiacerà di leggere que-  
 ste Lettere, siano da noi caramente pregati  
 di rammentarsi che elle furono dettate,  
 non da quel canuto Signore che essi vidde-  
 ro, ma da un giovane di privata condiz-  
 zione, nella sua nova età.

CHARLES DU MOULIN, Profes-  
 seur en Droit à Tubinge, dans l'Oraison  
 qu'il récita le 4. des Calandes de Mars  
 de l'année 1554. dans les grandes Ecoles  
 de Tubinge, imprimée premièrement en  
 Allemagne en feuilles volantes, & insérée  
 ensuite par Mr. Pinsson Avocat au Parle-  
 ment dans la dernière édition de Paris  
 des Oeuvres de du Moulin: *Joannes della  
 Casa Archiepiscopus Beneventanus, Papi-  
 lis Camera Decanus, & in toto Veneto-  
 rum dominio cum potestate Legati à latere  
 Legatus, eà Legatione fungens, Venetiis  
 librum composuit & edidit de Laudibus So-*  
 do-

omia. *Quis hic non exhorrescat? Sed horribilius est quod in eo libro affirmat, execrandissimum illud Sodomiae scelus, esse artem & opus divinum, idque etiam propriam experientiam persuadere & facere credi nititur: dicens, se non aliam magis venere detestari. Quis Ethnicorum, etiam cynædorum, immo patheticissimorum Poëtarum, tam impudenti & projectâ libidinis prurientis & plusquam belluinæ licentiâ uti ausus est? Quid quod veteres illi Sodomitæ, Dei vindictâ, sulphuris & ignis pluviam, & abyssum Infernum viventes absorpti: Genesis 19. nunquam scelus suum ita laudaverant: nec artem & opus divinum esse dixerant. Et amen non puduit Legatum illum & Archiepiscopum Papalem, interioris etiam Consilii Romanæ Sedis Antesignanum & Decanum: ut etiam inde sibi, suisque Symonistis, tanquam de egregio & illi Curie rarissimo palmario plaudat: non clam, sed in totius orbis tanquam libidinibus Antichristi subacti theatro, nomenque suum, & qualitatem, in honorem Sedis & functionis suæ libro præfixerit. Venetiis per Trajanum Tavum, publicum Chalcographum, propagam impresso & vendito: & nondum biennio in Comitibus Helvetiorum Badensibus, in prodigiosam foeditatem execrantium, &c.*

Remarquez, que Charle du Moulin ne dit point qu'ilût vu ce Livre: & que ce n'est même qu'il allégué, que l'Auteur y dit qu'il savoit par sa propre expérience que la jouissance des garçons étoit une chose divine, & que de tous les plaisirs de la chair,

chair, c'étoit celui qui lui plaisoit davantage, témoigne qu'il ne l'a point vu: car il n'y a rien de semblable dans le *Capitolo del Forno*. Remarquez, que ces mots, *execrandissimum illud Sodomiae scelus, esse artem, & opus divinum*, est relatif à ce Vers, *Benche chi fa questo mestier divino*. Remarquez qu'il est ridicule de croire que Monseigneur de la Case étant Legat à *latere* à Venise, y ût fait imprimer sous son nom un Livre de *Laudibus Sodomiae*, & qu'il ût pris dans ce Livre la qualité de Doyen des Camériers d'honneur du Pape, de Segretaire des Brefs, de Légat à *latere* à Venise, & d'Archevêque de Bénévent. Remarquez, qu'il est faux que Monseigneur de la Case ait composé le *Capitolo del Forno* étant Nonce à Venise. Remarquez, que Monseigneur de la Case n'étoit que Nonce à Venise, & non pas Légat à *latere*. Remarquez, que Charle du Moulin étoit irrité contre la Cour de Rome, qui avoit censuré ses Livres. Remarquez, que cet endroit de Du Moulin rempli de faussetez & de calomnies, est la cause de la plupart des faussetez & des calomnies que les Protestans ont débitées contre Monseigneur de la Case.

HENRI ESTIENNE dans son Apologie d'Hérodote, Livre 1. chapitre 13. *Car ceci ne se doit taire, que Jan de la Case, Florentin, Archevesque de Bénévent, a composé un Livre en rhytme Italienne, où il dit mille louanges de ce peché, auquel les vrais Chrétiens ne peuvent seu-*

ment penser sans horreur : & entr'autres choses, l'appelle Oeuvre divin. Ce Livre a été imprimé à Venise chez un nommé Tromanus Nanus, selon le témoignage de quelques uns, lequel ils ont mis par écrit. Or c'est l'Auteur de ce tant abominable Livre, celui-mesme auquel j'ai dédié quelques miens vers Latins pendant que j'étois à Venise. Mais je proteste que je commi cette faute avant que le connoître tel : & qu'après en avoir été averti, la faute étoit ja irréparable.

Remarquez, que Henri Estienne n'avoit point vu ce Livre, & qu'il n'en parle que sur le témoignage d'autrui. Remarquez, que Henri Estienne étoit Protestant, & qu'il parle de ce Livre dans un Livre qu'il a fait pour décrier les Catholiques.

GUILLELMUS CANTERUS dans sa préface sur Properce de l'édition de Plantin : *Quis ferat, quod superioribus annis occidit, Casalem quemdam, summum prope dignitatis in Hierarchia gradum obtinentem, carminibus turpissimis infanda flammata prædicare? En egregium familiae divinae columen: cui turpitudine per se magnitudinis non ducitur, nisi ad eam accedat imudentissima gloriatio.*

Remarquez, qu'il n'est point parlé dans le *Capitolo del Forno* de cette vanterie dont parle Cantérus. Je remarquerai ici en passant que l'édition de Plantin du Properce de Cantérus est de 1569. & non pas, comme l'a écrit Mr. Baillet, de 1599.

JOSEPH SCALIGER dans son *Confuta-*



*futatio Fabulae Burdonum: Et hoc quoque magnum flagitium est, alienos versus licentiores vertere, quam proprios edere: quod fecerunt Joannes Casa & Petrus Bembus, ambo Ecclesiastici Ordinis. Quorum aliter, Archiepiscopus Beneventanus: alter, Cardinalis. Hic, Etrusco carmine pæderastiam celebravit: & quum hoc nomine male audiret, id Iambo satis frigido & illepi-do ad Germanos excusare conatus est frustra.*

Et dans le second Scaligerana, page 44. Casa a fait des Vers en l'honneur de la Bougrerie. Les Allemans l'ont trouvé fort mauvais: car ils haïssent ce vice à merveille. Casa a fait un Scazon ad Germanos pour s'en excuser. Il y en a qui ont le Livre: mais il ne se trouve gueres. Ce Scazon n'est gueres bon. J'en voudrois faire de meilleurs. On en faisoit bien état: mais ce n'est pas grand cas.

Remarquez, que Joseph Scaliger étoit Protestant, & que dans cet endroit de la Confutation de la Fable des Bordons, il parle contre les Jésuites qui le blâmoient d'avoir traduit des vers licencieux. Remarquez qu'il n'avoit point vu ce prétendu Livre. Remarquez, qu'il dit que le Casa avoit fait des Vers aux Allemans pour s'excuser de ce Livre, & qu'il paroît par ces vers, comme il a été prouvé ci-dessus, qu'il ne s'agissoit que du *Capitolo del Forno*. Remarquez, que dans ce Second Scaligérana il appelle ces Vers des Scazons, qui sont des Iambes. Remarquez, qu'il dit que ce Livre du Casa ne se trouve

eres: ce qui donne sujet de croire qu'il  
 cru, comme les autres, que ce Livre  
 toit un autre Livre que le *Capitolo del  
 orno*: car dans le tans que le Scaligéra-  
 a été composé, qui est vers 1606. il y  
 voit plusieurs éditions des *Capitoli* du  
 Casa: celle de Venise de Curtio Navo  
 n 1538. qui est la première: Celle de  
 Venise en 1542. celle de Florance par  
 Bernardo Giunta, en la même année 1542.  
 Celle de Venise de 1550. par Trajano  
 Navo, dont parle Du Moulin (1). Celle  
 de 1552. par les Giunti à Florance:  
 Celle de Venise de 1564. par Dominico  
 Giglio: & plusieurs autres qui ne font  
 pas venues à ma connoissance.

GOLDAST, dans ses Collections page  
 11. au Sermon de St. Valerien, de *Bono  
 disciplina: Vellem ut vellemus, & hanc  
 poenam in eos quoque porrigeremus, qui  
 Joannis della Casa, Archiepiscopi Bene-  
 ventani libros de Laudibus Sodomiae spur-  
 rissimos illos, & extremè impios: nec non  
 Petri Aretini abominandas & detestandas  
 mages, ex Italia important, ac diven-  
 tunt, &c.*

Jan de la Case n'a point fait de Livres  
 de *Laudibus Sodomiae*. Mais il a fait, lit-  
 eralement, la louange du Four, dans  
 un *Capitolo* qui ne contient que 156,  
 vers.

SALMUTH, dans ses Commentaires  
 sur

¶ 1. L'année de son édition n'est point marquée  
 par du Moulin qui ne l'avoit point vuë, & qui n'en  
 parloit que par ouï dire.

sur Pancirolle, partie 1. titre 47. de *Dia-*  
*demate*, page 222. de l'édition de Franc-  
 fort de 1646. in-4. *Quæ tamen non deter-*  
*ruerunt in Italia (ô tempora ! ô mores !)*  
*Episcopum quemdam Nucerinum, Johan-*  
*nem de la Casa, quin Sodomiae laudes ne-*  
*fario libro fuerit complexus, uti Conradus*  
*Rittershusius conqueritur in Novellis Lec-*  
*tionibus, part. 12. cap. 9. n. 7.*

Rittershusius, dans le lieu allégué par  
 Salmuth, ne nomme point Jan de la Casa.  
 Voici ses termes: *Plura de Sodomia, (cu-*  
*jus etiam laudes, nefario libro, complexus*  
*est quidam in Italia Episcopus) videantur*  
*apud Julium Clarum, &c.* Il est néan-  
 moins vrai qu'il a entendu parler du Casa:  
 mais il le connoissoit si peu qu'il l'a appe-  
 lé Evêque, au lieu de l'appeler Archevê-  
 que. Salmuth l'a encore moins connu,  
 l'ayant appelé Evêque de Nocera, au  
 lieu de l'appeler Archevêque de Béné-  
 vent.

LE PRESIDENT DE THOU, Li-  
 vre XVI. de son Histoire, en l'an 1555.  
 page 489. de l'édition de Geneve: *Etiam*  
*de Claudio Espenceo, Parisiensi Theologo,*  
*Et Joanne Casa, qui Pontifici ab Epistolis*  
*erat, in Cardinalicium Collegium cooptan-*  
*dis tunc actum. Utrumque commendabat*  
*generis nobilitas: Et doctrina, quamvis*  
*diversa. Nam alter Theologicis Studiis in-*  
*nutritus, in professione sua consenuerat:*  
*alter, eloquentiâ, atque eleganter Etruscè*  
*ac Latinè scribendi peritiâ vel cum antiquis*  
*comparandus, magna negotia sub Pontifi-*  
*cibus summâ sollertiâ gesserat. Sed longè*  
*dis-*

*disparēs utriusque mores erant : cū ille sanctitate vitæ ac morum castitate præstaret ; hic, seculi licentiâ , ac loci , in quo degebat , libertate usus , solutus ferè vitam egisset. Itaque ab æmulis uterque apud Pontificem delatus : Espencæus quidem , quòd quædam perperam inter concionandum de Aurea quam vulgò appellant Legenda , locutus , cū Ferream potius vocandam esse contenderet , postea publicè recantare coactus fuisset ; quod & à Joanne Sleidano memoriæ proditum est : alter , quòd etiam Carmine rem nefandam in juventute laudasse diceretur. Sicque ob diversas longè causas uterque ab eadem dignitate commotus est.*

Remarquez, que le Prèsidant de Thou ne parle de ce Poëme Italien du Casa que par oui dire : quòd laudasse diceretur : & qu'il dit que le Casa l'avoit fait dans sa jeunesse. Remarquez, qu'il dit qu'en 1555. le Casa étoit Segretaire des Brefs du Pape Paul IV. ce qui ne permet pas de croire que le Pape Paul IV. lui ût donné ce grand emploi s'il ût été vrai qu'en 1550. il ût composé & fait imprimer un Livre de *Laudibus Sodomie*. Et Henri II. Roi de France n'eût pas écrit à Paul IV. pour le prier de faire le Casa Cardinal, si le Casa ût fait ce Livre infame: car j'apprens par le Recueil manuscrit des Lettres du Casa, que Henri II. Roi de France écrivit au Pape Paul IV. pour lui faire cette prière. Cependant il est vrai que le Casa ne put jamais être Cardinal, ni sous Paul III. ni sous Paul IV. quoique pour ob-

tenir cette dignité il fit fait toutes choses possibles.

*Coprami omai vermiglia vesta, o nero  
Manto, poco mi fia gioia o dolore:  
Ch'a sera e'l mio discorso: e ben l'errore,  
Scorgo or del Vulgo, che mal scerne il vero.*

C'est ce qu'il dit lui-même dans le 48. de ses Sonnets. Et dans le 52.

*Or pompa ad ostro, & or fontana, ed elce,  
Cercando, a vespro addutta ò la mia vita.*

Et dans sa Sestine:

*Dilà, dove per ostro, e pompa, ed ora  
Fra genti inermi a perigliosa guerra,  
Fuggo io mendico, e solo: e di quella esca  
Ch' i bramai tanto, sazio, a queste querce  
Ricorro, vago omai di miglior cibo,  
Per aver posa almen questi ultimi anni.*

Petrus Victorius dans sa Dédicace des Politiques d'Aristote à Monseigneur de la Case & Scipione Ammirato dans son *Ritratto di Monsignor della Casa*, en attribuent la cause à l'étoile. Voici les paroles de Petrus Victorius: *Virtutes autem illæ tuæ solidæ ac firmæ, quæ uno omnium ore celebrantur, ac mirificos sui amatores cotidie inveniunt, cum honore non parvo, dignitateque decoratæ sint, videbantur adhuc altiore gradu dignæ, ut probi viri non sine causâ sæpe questi sint, tibi eum hono-*  
rem

rem delatum non esse, ad quem alii, minoribus fortasse laudibus commendati, facile pervenerunt. Nec tamen non Alexander Farnesius, optimus ac clarissimus juvenis, tuique amantissimus, qui plurimum olim in hoc potuit, ac de probitate doctrinaque tua egregiè semper sensit, non magnoperè pro te laboravit, ut mihi ipse crebrò cum apud nos maneret, commemoravit, & tibi enim ipsi, honorique tuo, toto animo favebat; & hanc rem avo suo Pontifici Maximo laudi datum iri intelligebat. Sed vincit sæpe omnia omnium studia fortune iniquitas ac fatum ipsum, quod tibi nunc, non sine damno summi Ordinis contigit: cui, quamvis amplissimo, ac sanctissimis pluribus, honestissimisque viris fulgenti, splendoris aliquid decorisque virtutibus tuis attulisses. Vera tamen laus est, dignum se præbere maximis honoribus, non altissimum dignitatis locum adipisci. Voici celles de l'Ammirato: Ma niuno m'è fatto tanto confermare in quella credenza che in vano s'affaticano gli uomini a conseguir gli onori, se non vi sono ajutati dalla Fortuna, ministra di Dio, quanto egli: poiche costituito in dignità Arcivescovale, ricco d'entrate, non povero di servigi fatti alla Chiesa, ornato di lettere, e finalmente, procurando di farlo Cardinale gli stessi nipoti del Papa, non potè mai conseguire il Cardinalato. Ces raisons du Vittori & de l'Ammirato sont les véritables raisons qui empêchèrent Monseigneur de la Case d'être Cardinal: car il n'y a point d'apparence de croire que Paul III. & Paul IV. ne le firent point

Cardinal à cause de son *Capitolo del Forno*, puisque nonobstant ce Poëme Paul III. le fit Archevêque de Bénévènt & Nonce à Venise, & que Paul IV. le fit Segretaire des Brefs. Et si ce que dît Monsieur de Thou étoit véritable, que le Casa fut exclus du Cardinalat par Paul IV. à cause de ce Poëme, pourquoi Paul IV. lui auroit-il laissé le Segrétariat des Brefs? Et s'il étoit vrai que le Casa fût été exclus du Cardinalat à cause de ce Poëme, le Cardinal Bembo auroit été plus heureux que lui : car les vers licentieux qu'il fit dans sa jeunesse, & qui sont encore plus licentieux que ceux du *Capitolo del Forno*, ne l'empêchèrent pas d'être Cardinal. Le Cardinal Palavicin dans son Histoire du Concile de Trente, Livre 13. chapitre 14. à l'endroit où il parle du Ruccellai qui fut envoyé en France par le Pape Paul IV. pour y négotier une Ligue avec le Roi Henri II. a écrit que le Pape Paul IV. fut détourné de faire Cardinal Monseigneur de la Case à cause de quelques-uns de ses Vers Latins obscènes, quoique faits long-tans auparavant. *Il Messagio fù Annibal Ruccellai, nipote di Giovan della Casa Arcivescovo di Benevento, che'l Papa dalla Nunziatura di Vinezzia aveva chiamato alla Segreteria di Stato, come persona eccellentissima nelle Lettere umane, e più che ordinaria ancora nelle divine. A cui dicono, che avendo*  
una

¶ 1. Quand il en auroit été l'Auteur, elle n'auroit pas dû l'empêcher d'être Cardinal, puisqu'au-  
rap-

*una sera il Pontefice destinata la maggior dignità nel Concistoro futuro, la mattina seguente ne fù distolta dalla lezione d'alcuni Latini versi lascivi, composti dal Casa in altro tempo, e mostrati al rigoroso Pontefice per ruina dell' Autore.*

Remarquez que le Cardinal Palavicin ne parle que par ouï dire: dicono: & qu'il parle de vers Latins, au lieu que le Président de Thou parle de vers Italiens. Quelques-uns croient que ces vers Latins doivent s'entendre de l'Epigramme de la fourmi: mais j'apprens de Monsieur Magliabechi, que Monseigneur de la Case n'est point (1) l'Auteur de cette Epigramme. *L'Epigramma della Formica io l'ò scritto di quel medesimo tempo col nome di Niccolo Secco, uomo dotto dell' istesso tempo del Casa: del quale si leggono altri versi Latini: come anche alcune Commedie: e fra esse, la celebre, intitolata Gl' Inganni, stampata più volte anche quà in Firenze, e che con grand' applauso fù recitata in Milano, alla presenza del Rè di Spagna Filippo II. Ce sont les termes d'une Lettre de Monsieur Magliabechi à Monsieur Bigot.*

JAN IVEL, Evêque de Sarisbéri, dans son Apologie de l'Eglise Anglicane, page 69. de l'édition de Londres 1591. Après avoir débité la fable de la Papesse Janne, comme une histoire, il ajoutè: *Quis non audivit quod Petrus Aloisius, Pauli Tertii filius,*

rapport du Ghilini, le Secco lui-même l'auroit été, sans la mort qui le prévint.



*filius, designârit in Cosmum Cberium, Episcopum Fanensem? quod Joannes Casa, Archiepiscopus Beneventanus, Legatus Pontificis apud Venetos, scripserit de horrendo scelere? & quod ne fando quidem audiri debeat, id verbis spurcissimis & sceleratâ eloquentiâ commendârit. Et ensuite: Joannes Casa, Archiepiscopus Beneventanus adhuc vivit. Immo etiam Rome, & in Sanctissimi oculis & conspectu vivit.*

Remarquez, que Jan Ivel étoit Protestant, & furieux Protestant: & que ce qu'il a dit contre Jan de la Casa, il l'a dit dans un Livre fait pour diffamer les Catholiques. Remarquez, qu'il ne dit point que ce Livre de Jan de la Casa fût intitulé *de Laudibus Sodomiae*: que ce qu'il dit que le Casa étoit auprès du Pape, réfute assez ce qui a été dit de la publication de ce Livre par le Casa en 1550. Car quelle apparence que le Pape Paul IV.ût auprès de lui un Archevêque & un Legat qui peu d'années auparavant avoit fait imprimer sous son nom, & avec ses qualitez de Legat & Archevêque, un Livre *de Laudibus Sodomiae*.

JOSIAS SIMLERUS, dans son Epitome de la Bibliothèque de Gesner: *Joannes de Casa, Romani Pontificis Legatus, scripsit Catalogum Hæreticorum: cui respondet Vergerius. Præterea impurissimus hic nebulo edidit poemata quædam Italica, in publicum Venetiis excusa, in quibus (proh scelus!) Sodomiam laudibus extollit.* Et dans le même Livre, à l'article

ticle de Petrus Paulus Vergerius, en parlant des Livres de Petrus Paulus Vergerius: *Contra Catalogum Joannis della Casa, Sodomie patroni.*

Je ne fai ce que c'est que ce Catalogue des Héretiques: & je n'ai point lu ailleurs, si ce n'est dans les endroits de Ba-læus & de Zuingerus qui seront rapportez ci-dessous, que Monseigneur de la Case ût fait ce Catalogue. Il y a apparence que ce Livre n'étoit autre chose que le Catalogue de ceux à qui le Casa avoit fait le procès comme hérétiques. Pour en parler avec certitude, il faudroit voir la Reponse de Vergerius: & je ne l'ai point vue. Monsignor della Casa a répondu à cette Réponse: ce qui a été remarqué ci-dessus.

L'AUTEUR ANONYME, d'une Lettre, intitulée de *Julii III. varia ratione, &c. & Joannis Casæ libro*: selon le témoignage de Jan Wolphius, dans son Livre *Lectionum Memorabilium*, Centenaire xvi. page 812. *Joannes à Casa, patriâ Florentinus, Archiepiscopus Beneventanus, Decanus Camera Apostolicæ, ac in toto Dominio Venetorum Nuncius cum potestate Legati à latere; scripsit Poëma rhythmis Italicis, quibus primo quidem aspectu videtur laudes Furni celebrare, verùm ubi paululum fueris ingressus, senties eum laudes Sodomie (salvo honore) satis apertis verbis decantare: & disertè dicit se eâ valde delectari, neque aliam venerem agnoscere. Quin addit Sodomiam ipsam esse opus divinum & artem divinam. Qui quidem rhyt-*

Après  
Laudes So-  
domia, il  
y a dans  
Zuinge-  
rus, Italo-  
rum Diana

*mi fuerunt impressi Venetiis apud Trajanum Navum.*

Remarquez, qu'il paroît nettement par cet Extrait de Lettre, que Jan de la Case n'a point fait de Livre intitulé *de Laudibus Sodomiae*, comme le prétant Monsieur Baillet, & que ce prétendu Livre de Jan de la Case n'est autre chose que son *Capitolo del Forno*, comme je le soutiens. Remarquez, que l'Auteur de cette Lettre n'avoit pas bien lu ce Poëme, comme il paroît par ces mots: *Et disertè dicit se ea valde delectari, neque aliam venerem agnoscere*: Jan de la Case n'ayant rien dit de semblable dans ce Poëme: & y aiant dit le contraire, comme il paroît par ces vers,

*Tennero il Forno già le Donne sole. &c.*

*Spazzinlo a posta lor, nessun non vacci. &c.*

*Io per me rade volte altrove il metto:*

*Con tutto che'l mio pan sia piccolino,*

*E'l forno delle Donne un po grandetto.*

L'Auteur de cette Lettre s'en est rapporté à Charle du Moulin, qui n'a parlé de ce Poëme que par oui dire. Remarquez, que Jan Wolphius étoit un Protestant, & un Protestant furieux. Cet Auteur Anonyme, a esté copié par *Joannes Zuingerus*: car *Joannes Zuingerus* dans son *Traité de Festo Corporis Christi*, Page 145. a écrit les mêmes choses & en mêmes mots, que cet Auteur Anonyme. *Pontifice hoc regnante (Paulo III.) floruit in Italia.*

*lia Joannes à Casa, patriâ Florentinus: & ce qui fuit. Et après ces mots, Qui quidem rhytmi fuerunt impressi Venetiis apud Trajanum Navum, il ajoute: Nemo dubitavit Sanctissimum hunc Patrem, pro eo, quem prætendebat, promerendæ gloriæ Dei Zelo, Auctorem, cum suo Poëmate ferro & flammis profecuturum, & hac ratione, capitale suum odium in hujusmodi Diabolorum incarnatos toti Mundo comprobaturum. Ast bona ista opinio de hoc Pontifice multum eos fefellit: Eventus enim docuit, eam in gratia apud ipsum mansisse, cum ejus operâ in variis Legationibus fuerit usus: execrabilissimumque hoc scriptum, numquam fuisse à Pontifice condemnatum: uti nec à successoribus ipsius, Julio III. & Marcello II. Demum Paulus IV. motus importunitate Pauli Vergerii, qui sæpissime in suis, præsertim Italicis, scriptis impurissimum, Satanicumque hunc Archiepiscopum exagitavit, Papisque exprobravit abominandum hoc Poëma, Catalogo Hæreticorum, librorumque prohibitorum, anno 1559. inseruit: ut ipse Vergerius refert in Annotationibus in hunc Catalogum, pag. 8. Il est vrai qu'en 1559. les Poësies de Jan de la Casa furent mises dans le Catalogue des Livres défendus, Jo. Casa Poëmata. Mais en 1564. sous le Pape Pie IV. son nom en fut ôté. Et il n'a point été mis dans les Catalogues subséquants.*

THOMAS LANSIUS dans sa Consultation de *Principatu inter Provincias Europæ*, en son Oraison contre l'Italie: Immo, ut Sodomam scelere omnium tur-

*pissimo vinceret Italia, Johannes Casus, Florentinus, Archiepiscopus Beneventanus, Apostolicæ Camerae Decanus, repertus est qui Sodomiae laudes Italico Carmine con- celebraret, in quo nefarius Cynædus illud flagitiorum postremum & spurcissimum ausus est appellare divinum opus: testatus præterea illo se maximè oblectari, nec aliam venerem novisse. Liber, qui unà cum auctore flammis debuisse aboleri, Venetiis est typis exscriptus à Trojano Navio.*

Remarquez, que Lansius n'a point vu le Poème du Casa, & que tout ce qu'il a dit ici, il l'a pris de Sleidan & de Du Moulin.

On pro-  
nonce  
Vout en  
Hollande.

G I S B E R T V O E T, Professeur en Théologie à Utrecht, partie 1. de ses Disputes Theologiques, Dispute 4. *Eadem hac occasione quæro de Johanne Casa, Archiepiscopo Beneventano & Pontificis ad Venetos Legato Romano. Certum est eum edidisse Poëma Italicum, titulo il Forno: in quo horrendum flagitium Sodomiticum commendat & extollit tanquam opus divinum & sanctum: mestier divino: mestier santo, quod obstitisse illi refert Thuanus in Historia, quominus fieret Cardinalis. Petrus Victorius in Epistola Dedicatoria præmissa editioni Politicorum Aristotelis, Florentiæ 1552. eum ab eruditione & eximiis virtutibus profusè commendat. Virtutes autem illæ tuæ solidæ ac firmæ, &c. Poëma hoc editum ab eo fatetur, ex Pontificiis Thuanus tomo 2. Historiarum, paginâ 620. 642. 643. Hardingus contra Ivellam: sed scelus Epicureum extenuare*  
SIN

*studet, quasi non tam laudasset quam extenuasset flagitium Sodomiticum: quod falsissimum est. Objecerunt hanc maculam Sanctitati Romanorum ex nostris non paucis: ut Sleidanus in Historia: Beza in Præfatione ad Poëmata sua editionis in-8. quorum aliquos puto fuisse testes oculatos: Petrum Paulum Vergerium, Ivellum, Marnixium Sanctaldegondium: qui citant editionem Venetam apud Pompeium Nave. Carolus Molinæus apud Wolphium Lectionum Memorabilium Centenario 16. ait librum Venetiis editum, cum Casa ibi Papæ legatum ageret. Quia autem à Pontificiis saepe negari solet, nostrique propterea mendacii argui, indico beneficio amplissimi hujus Reipublicæ Senatoris, nuper incidisse in editionem Poëmatum aliquot Italicorum, Florentiæ in-8. anno 1548. apud Bernardum Juntam, hoc titulo. Il primo libro dell' Opere Burlesche di M. Francesco Berni, di M. Gio: della Casa, del Varchi, del Mauro, di M. Bino, del Molza, del Dolce, e del Firenzuola: ricorretto, e con diligenza ristampato. Ubi post folium 132. habetur sceleratum hoc Poëma, sub hoc titulo. Capitolo di Messer Giovanni della Casa sopra il Forno, constans paginis sex, versibus 166. Exemplar illud intuli in Bibliothecam publicam, ut sub publica custodia perpetuum Sanctitatis Romanæ monumentum exstaret, & perfractè negantibus ostendi posset.*

Remarquez, qu'il paroît par ce passage que Jan de la Case n'a point fait de Livre intitulé de *Laudibus Sodomie*, & que ce

prétendu Livre n'est autre chose que le *Capitolo del Forno*. Remarquez que ce vers de ce *Capitolo*,

*Soleva esser già'l Forno un' arte santa;*

Et cet autre,

*Dite qualcosa di quel mestier santo;*

s'entendent constamment de l'amour des hommes pour les femmes : comme il a été remarqué ci-dessus. Du reste, ce Professeur d'Utrecht a fort bien remarqué que ce Poëme, au sujet duquel on s'est tant écrié contre le Casa, est son *Capitolo del Forno* : & il est le seul de tous les Protestans, avec Zuingerus, qui paroisse avoir lu ce Poëme.

ANDRE' RIVET, *Castigationum Notarum in Epistolam Molinæi ad Balzacum*, chapitre 3. paragraphe 8. *Ne quid autem superesset ad sceleris complementum, deveniendum fuit ad summum gradum : ut etiam in hoc sacro scilicet ordine pæderastia publicum haberet laudatorem. Exstat Venetiis editum apud Trajanum Nævum anno 1550. liber de Laudibus Sodomie Italicis versibus, auctore Joanne della Casa : in quo scribit Sodomiam esse artem singularem ; opus bonum, immo divinum : seque hoc propriâ experienciâ compertum habere ; & non alia magis venere delectari. Fuit tamen ille della Casa Archiepiscopus Beneventanus, Papalis Camerae Decanus, & Legatus Pontificius à Latere ad Serenissimam Rempublicam Venetam. Hæc tam fæda tam hor-*

*horrenda à Carolo Molinaeo J. Cto. in Oratione habita Tubingæ anno 1554. objecta, cum in Apologia Ecclesiæ Anglicanæ Johannes Ivellus, Anglus Episcopus, commemorasset, Thomas Hardingus qui Lovanii Apologiae Confutationem suscepit, factum negare non est ausus, sed illud, quantum potuit, elevare conatus, sic scripsit ad caput 2. divisione prima: Si Johannes Casa, juvenis adhuc & imberbis, priusquam se ad Clerum contulerat, adeoque multò prius quàm vel Archiepiscopatu vel Legatione Papæ fungeretur, amatoria quædam Poëmata Italicis numeris, ad imitationem Petrarchæ composuit: quo genere, exercitationis causâ, admodum capiuntur si qui ex Italica juventute ingeniosiores sunt; & designato nominatim nemine; nefario facinori assentatoriè Orationis fucò, odium potius ademit quam laudem attribuit: Qua tamen in re peccatum ab eo esse fatemur. Et cum eximiis alioquin dotibus animi esset præditus, ob id ipsum nih lominus adolescentiæ erratum Cardinalicii honore per omnem deinde vitam exclusus est. Hæc omnia si concedamus, & subducta ratione ritè pensitemus, quid hinc Christi Ecclesiæ honoris deperit & Sanctitatis? Nihil certè: nam Ecclesia Christi monstrata numquam sciens & volens promovet ad dignitates Ecclesiasticas: numquam talia excusat scelera, vel expressas scelerum laudes emollit, distinctione inter laudare & odium adimere: numquam existimat dignos Archiepiscopatu & Apostolica Legatione qui ob Sodomiticum scelus excluduntur à*

*Car-*



*Cardinalatu. Sed hæc sunt gravia Sodomitarum supplicia Romæ, &c.*

Remarquez, que Rivet n'a point vu le *Capitolo del Forno*, & qu'il n'a fait que copier Charles du Moulin. Remarquez; que ce que Harding a dit, que le Casa étoit jeune lorsqu'il fit ce Poëme, est très-véritable: ce qui a été démontré ci-dessus.

KIPPINGIUS dans ses Supplémens Historiques, en l'an 1547. *Vergerius, Pape Nuncius, ad Evangelicam Religionem convertebatur, cum alius expendere fata Francisci Spieræ Veneti, qui conversus ad fidem meliorem, & rursus desertor ejus, coram Episcopo Beneventano Joanne della Casa, impurissimo homine qui de Laudibus Sodomie librum, flammis dignum, scripsit, factus, &c.*

Remarquez que Kippingius n'a fait que copier ceux qui ont cru faussement que Jan de la Cafe avoit fait un Livre de *Laudibus Sodomie*.

CHRISTIANUS MATHIAS, dans son Théâtre Historique, page 171. de l'édition d'Amsterdam: *Unde Joannes della Casa Archiepiscopus Beneventanus, Papolis Cameræ Decanus, anno 1550. Venetiis librum de Laudibus Sodomie composuit, edidit, multisque legendum misit, in quo horrendum Sodomie flagitium, artem scripsit esse singularem, & opus bonum, imo opus divinum: seque hoc propria experientia compertum habere, & non alia magis Venere delectari; quemadmodum annotarunt Sleidannus libro 21. & Carolus Molinæus*

*lineus in Oratione Tubingæ habita anno 1554.*

Tout cela a été réfuté à l'article de Charles du Moulin.

JAN BALÆUS, de *Scriptoribus illustribus Majoris Britannia*, Centurie 5. page 449. *Joannes Balistarius, Cathalanus, Carmelitarum Generalis, circa hæc tempora scripsit de novissimis ad Papam, & de Bello forti militantis Ecclesie, atque Antichristi ipsam impugnantis. Sed timeo materiam non respondere operis argumento: quòd Gregorio II. Pontifici Opus dedicatum tunc fuerit. Scio tamen nostris temporibus, hoc Opus à Papistis damnari, & auctorem inter Hereticos poni: ut in Catalogis Arcimbaldi Mediolanensis Archiepiscopi, & Joannis Casæ Archiepiscopi Beneventani & Apostolicæ Camera Decani, sub Julio III. patet. Qui Casæ etiam Poëma Italicis rythmis, scelestissimus nebulo, de Sodomie Laudibus. Et à la Centurie 8. page 682. Sub hoc (Julio III.) floruit, atque ex illius latere sancto prodiit ejusdem generis Legatus Apostaticus, nempe Joannes à Casa, Florentinus, Archiepiscopus Beneventanus, Camera Apostolicæ Decanus, & in toto Venetorum Dominio Nuncius summus, cum plenitudine potestatis: qui & brevi futurus erat Cardinalis. Magnificus ille Papistici coelibatus Professor, mitratus, rasus, & unctus, atque insignis Catholicæ Romanæ Ecclesie Columna, rythmis Italicis, Poëma scripsit: in quo Opere, Sodomie, Papistarum Dianæ laudes celebravit: illamque appellavit divinum opus.*

pus, atque affirmavit se ea plurimum delectari: imo aliam venerem non cognoscere. Proh pudor! Opus est Venetiis impressum, apud Trojanum Navum. At hi non sunt egregii Archiepiscopi? His Judicibus utuntur Papa & Diabolus in suis Consistoriis. Nam hic potestatem habebat Christianos Doctores pro Hereticis damnare. Vidi ego Catalogum quem fecit in sua Legatione: in quo non alius connumerat quam qui puritatem Evangelicæ doctrine profitebantur. An non te pudet, inquit Vergerius, infelix Archiepiscope? Tune audes prodire, & libros sanctos damnare? Tu, qui Poëma scripsisti, qui execrandissimum Sodomixæ scelus extulisti tanquam divinum opus? Fateor, (alibi inquit) hæc, & longè plura, me adversus eum scripsisse, &c. Hujus Babylonici Carnificis tyrannidem metuens Franciscus Spiera, homo forensis & caudicus Christi veritatem abnegavit, & in summa desperatione decessit: ejusque carnificinam vix Petrus Paulus Vergerius, Justinopolitanus Episcopus, vir multæ eruditionis, evasit. Utramque Historiam Sleidanus habet: qui & Cynædici ejus libelli mentionem facit &c.

Tout cela a été réfuté ci-dessus.

Mr. DE BALZAC dans ses Dissertations Critiques, Chapitre VII. en parlant de Monseigneur della Casa: Il étoit Florentin, de très-bonne & de très-ancienne Maison. Il avoit été nourri petit Garçon à la Cour de Rome: où d'abord il ut l'approbation de tout ce qu'il y avoit d'honnêtes gens. Sous le Pontificat de Paul Quatrième

*me il fut fait Secrétaire des Brefs, & Archevêque de Bénévent au Royaume de Naples. Mais il ne fut pas fait Cardinal. Et on lui donna l'exclusion en plein Consistoire, à cause de je ne sai quoi que je vous dirai à l'oreille. Joseph Scaliger a publié à son de trompe ce que je voulois vous dire à l'oreille. C'est dans un Livre qui a pour titre Confutatio Fabulæ Burdonianæ: où vous trouverez ces paroles injurieuses. Joh: Casa Archiepiscopus Beneventanus Etrusco carmine, &c. Et cum hoc nomine malè audiret, id Iambo satis frigido & illepidio ad Germanos excusare conatus est: Je ne suis pourtant pas de l'avis de ce Prince dédaigneux. Et son Altesse de Verone me pardonnera, si j'estime moins les vers que nous avons d'elle & du Prince Jules son Pere, que ceux qu'elle estime si peu.*

Mr. de Balzac s'est trompé en disant que Jan de la Casa avoit été fait Archevêque de Bénévent par le Pape Paul IV. Paul IV. fut fait Pape en 1555. le 10. Juin: & Jan de la Casa fut fait Archevêque de Bénévent le 7. Avril 1544. & Nonce à Venise au commencement du mois d'Août de la même année 1544. Voyez ci-dessous l'article suivant: Paul IV. le fit seulement Secrétaire de ses Brefs: Il n'est pas vrai au reste qu'on ait donné à Jan de la Casa en plein Consistoire l'exclusion pour le Cardinalat. Voyez ci-dessus à l'article du Président de Thou.

Mr. JURIEU, dans son Apologie pour les Réformateurs chapitre IX. Si l'on tenoit registre de ces Ouvrages qui ont gâté

gâté tant d'esprits & appris tant d'abominations, on trouveroit que de mille ou de dix mille, il n'y en a pas un composé par des gens Protestans de Profession. Les Auteurs étoient Papistes: & quelques-uns membres du Clergé: & même des plus distinguez par les grandes dignitez de l'Eglise. Témoin le Livre du célèbre Fan de la Case, le Ciceron, le Virgile, & l'Horace de l'Italie moderne: l'original & le modèle sur lequel tous les Poètes & les Orateurs Italiens ont travaillé du depuis. Notre Balzac nous dit, qu'il a écrit en prose & en vers, en l'une & en l'autre Langue, & avec tel succès dans la vulgaire, qu'aujourd'hui il est proposé pour exemple à ceux qui cherchent la pompe & la dignité du style, qui veulent ajouter la force & l'éclat à la douceur & à la clarté. Il faillit à être Cardinal. Mais Balzac dit qu'on lui donna l'exclusion en plein Consistoire, à cause de je ne fai quoi que je vous dirai à l'oreille. Ce que Balzac promet de dire à l'oreille de son ami, je vous le dirai tout haut, & sans détour. Il avoit écrit un Livre en vers Italiens de Laudibus Sodomix: dans lequel il soutient que la..... est un Art singulier: que c'est une Oeuvre, non seulement bonne, mais divine: qu'il le fait par expérience: & qu'il n'y avoit aucun plaisir de..... auquel il se plût davantage qu'à celui-là. Voilà, Monsieur, un célèbre Catholique Romain, qui se vante & qui s'accuse dans toutes les formes du plus execrable de tous les crimes. Il avoue qu'il avoit goûté de tous les plaisirs de la chair:  
qu'il

qu'il avoit mis en pratique les effroyables théories de l'Arétin : & qu'après avoir goûté de tout ; il s'en tenoit à cet horrible péché qui fit descendre des torrens de feu & de souffre sur Sodome. Ce Livre de Jan de la Case parut en 1550. à Venise, imprimé chez Trajan Nevus : & les Poèmes de Beze furent imprimez à Paris l'an 1548. Beze a donc précédé de deux ans : mais l'autre l'a emporté en impuretez de mille millions de degrez. Les Poësies de Beze sont des bagatelles & des sottises, & celles de Jan de la Case sont des blasphèmes & des choses à faire fremir d'horreur les plus libertins. Cependant, Monsieur, ce Jan de la Case fût Archevêque de Bénévent au Royaume de Naples, Segretaire des Brefs, Doyen de la Chambre Papale, & Légat à Latere vers la République de Venise. Il me semble que ce sont là les premieres dignitez de l'Eglise. Thomas Harding, Papiste Anglois, a voulu diminuer l'horreur de ce fait : mais il s'y prend d'une maniere qui merite que vous y fassiez attention. Premièrement, il avouë que Jan de la Case dans sa première jeunesse & avant que d'être entré dans le Clergé, & par conséquent avant que d'être ni Archevêque, ni Légat du Pape, avoit écrit quelques vers amoureux en vers Italiens, à l'imitation de Pétrarque : espèce d'écrits auquel les gens Italiens qui ont de l'esprit, se plaisent extrêmement. Il ajoute, que dans ce Livre Jan de la Case, sans nommer personne, tâcha d'en diminuer par les fausses couleurs de la Rhétorique la haine qu'on avoit pour cet horrible péché, plu-

Il parut dès  
1538.

Cet Imprimeur dont parle Mr. Jurieu, s'appeloit Trajan Nevus.

tôt qu'il ne le loua. En quoi pourtant, dit-il, nous avouons qu'il a tort; & étant d'ailleurs pourvu de merveilleux avantages de l'esprit, pour cette seule faute de sa jeunesse, il fut privé toute sa vie du Chapeau de Cardinal. Il y a dans cette Apologie bien des choses singulieres, sans conter celles qui sont fausses. Premièrement il est faux que Jan de la Casa ait fait cet abominable Livre dans sa première jeunesse: adhuc imberbis (comme dit Harding) avant que d'être entré dans le Clergé. Car son Livre parut l'an 1550. & il fut avancé quatre ou cinq ans après. Sous le Pontificat de Paul IV. il fut fait Segretaire des Brefs, & Archevêque de Bénévent au Royaume de Naples. C'est Balzac qui nous le dit. En quatre ou cinq ans on ne devient pas vieux: & l'on ne passe pas successivement par tant de dignitez Ecclesiastiques. Mais n'admirez-vous pas ce que dit Harding que Jan de la Casa ne loua pas à proprement parler ce crime: qu'il travailla seulement à diminuer l'horreur qu'on avoit pour lui. Cela ne sied-il pas bien à un célèbre Docteur en Théologie d'exténuer & d'excuser un Livre détestable, comme celui-ci, qui a pour sujet, de Laudibus Sodomix? Outre cela, trouvez-vous que ce ne soit pas proprement louer un Crime que de l'appeler une bonne Oeuvre? Une Oeuvre divine? Enfin ne trouvez-vous pas que Harding a une morale

¶ 1. Après avoir dit que Jean de la Casa fut fait Archevêque de Bénévent le 7. Avril 1544. ce n'est pas sans doute parler juste, d'ajouter immédiatement, qu'il étoit Nonce à Venise dès 1546. d'au-  
tant

rale bien severe? Il trouve que Jean de la Case a été bien puni pour avoir publié le crime qu'il avoit commis, parce qu'il n'a été qu'Archevêque, Doyen de la Chambre, & Légat à Latere, & n'a pu obtenir le Chapeau de Cardinal. Voilà comme on punissoit sévèrement à Rome dans le siècle passé ce crime détestable. Ce Jean de la Case fut privé du Chapeau de Cardinal, non parce qu'il avoit eu l'infamie de commettre ce crime, mais parce qu'il avoit l'impudence de s'en vanter devant toute la terre par un Livre imprimé. Pour flétrissure, il lui fut dit, Vous ne serez jamais Cardinal: mais à cela près, vous serez tout ce qu'il vous plaira. Après cela, on ne peut pas se plaindre du relâchement de la Morale de l'Eglise?

Mr. de Balzac a trompé Mr. Jurieu. Jan de la Case fut fait Archevêque de Bénévent, & Nonce à Venise, par Paul III. comme il a été remarqué, & non pas par Paul IV. Sleidan, qui ne doit pas être suspect à Mr. Jurieu, fait mention de Jan de la Case en ces deux qualitez en 1548. & Paul IV. comme il a été aussi remarqué, ne fut Pape qu'en 1555. Jan de la Case fut fait Archevêque de Bénévent le 7. Avril 1544. comme l'a écrit Ferdinando Ughello dans son *Italia Sacra*, au chapitre des Archevêques de Bénévent: & il étoit (1) Nonce à Venise dès 1546. car c'est

tant plus que douze lignes plus bas, & trois pages plus haut, M. Ménage lui-même reconnoît que Jean de la Case étoit Nonce à Venise dès le commencement du mois d'Août 1544.



c'est lui dont a parlé Fra Paolo dans son Histoire du Concile de Trente, lorsqu'il a dit en 1546. parlant du Vergerio, Evêque de Capo d'Istria: *Ma giunto a Venezia, gli fù proibito d'andar al Vescovato dal Noncio: quale aveva ricevuto ordine di Roma di formar processo contro di lui*: ce qui a été véritablement remarqué par Mr. Amelot de la Houfflaye dans sa Note marginale sur cet endroit de Fra Paolo. (1) J'apprens de la Lettre 16. du Livre onzième des Lettres Italiennes du Cardinal Bembo, écrite à Girolamo Quirino, que Monseigneur de la Casa fut envoyé Nonce à Venise la même année 1544. au commencement du mois d'Août. Voyez ci-dessus à l'article de Mr. de Balzac. Ce que Thomas Harding a dit que Jan de la Casa avoit fait dans son extrême jeunesse le Livre dont on le blâmoit, est donc très-véritable. Je l'ai démontré au chapitre précédent. Et Mr. Jurieu qui prétent que ce Livre fut fait en 1550. c'est-à-dire neuf ans seulement avant la mort du Casa; (car le Casa (2) mourut en 1559. & non pas, comme l'a écrit Mr. Baillet, en 1556.) s'est encore trompé en cet article. Et ce qu'il dit que Monseigneur de la Casa se vante, dans le Poëme dont est question, du plus exécration de tous les crimes: qu'il y dit que ce crime est non seulement

¶ 1. Pour citer nettement & exactement il faloit dire: *J'apprens du second Volume des Lettres Italiennes du Bembo Lettre 16. du Livre II.*

2 ¶ Jean Baptiste Casotti, Académicien de la Crusca,

lement une bonne œuvre, mais une œuvre divine: qu'il le fait par expérience: & qu'il n'y avoit aucun plaisir de la chair auquel il se plût davantage qu'à celui-là: qu'il avoit mis en pratique les éfroiables théories de l'Arétin: & qu'après avoir goûté de tout, il s'en tenoit à cet horrible peché &c. ne se trouve point dans le *Capitolo del Forno*: ce qui fait voir que Mr. Jurieu n'a point lu ce Poème: & qu'il n'en a parlé que sur le témoignage de Charles du Moulin: lequel a été réfuté ci-dessus. Il est d'ailleurs à remarquer que Mr. Jurieu est Protestant, & ardent Protestant; & que ce qu'il a dit contre Monseigneur de la Case, il l'a dit dans un Livre fait pour décrier les Catholiques. Et là-dessus je renvoye Mr. Baillet à son *Traité des Préjugés*. J'oubliois à remarquer que Mr. Jurieu s'est encore mépris en disant que l'édition des Poësies de Beze a précédé celle du prétendu Livre de Jan de la Case. Voyez ci-dessus ce qui a été dit de la premiere édition du *Capitolo del Forno*.

Encore une fois: Mr. Baillet qui est un Prêtre, doit être bien déplaisant & bien honteux d'avoir aidé aux Protestans à diffamer un Archevêque & un Nonce, & un des plus honnêtes hommes du monde.

Il est au reste à remarquer, que Mr.  
Baillet

ca, qui a écrit la Vie du Casa, & examiné avec soin l'époque dont il s'agit, dit que le Casa né le 28. Juin 1503. mourut le 14. Novembre 1556,

Baillet n'a lu dans les Originaux aucun passage de tous ceux qu'il cite dans ses Preuves pour la confirmation de ce qu'il a dit contre Monseigneur de la Case; à la reserve du passage de Mr. Jurieu; & qu'il a pris toutes ses autres citations de cet endroit de la France Orientale de Mr. Colomiez, page 142. *Quod carmen è nostris* (le Poëme prétendu de Jan de la Case) *culpant Job. Sleidanus ad annum 1548. Carolus Molinæus in Oratione habita Tubingæ anno 1554. referente Wolphio Lectio- num Memorabilium centenario 16. Simle- rus in Epitome Bibliothecæ Gesneri, Tho- mas Naogeorgus ad finem Regni Papistici: Henri Estienne, chapitre 13. du premier Livre de son Apologie d'Hérodote. Cyprianus à Valera, in Tractatu Hispanico de Papa, pag. 234. Johannes Ivellus in Apologia Ecclesiæ Anglicanæ, pag. 69. Andreas Rivetus sub finem capitis tertii Castigatio- num Notarum in Epistolam Molinæi ad Balzacum. Gisbertus Voetius in Disputa- tionibus Selectis, Tomo 1. pag. 205. & a- lii. Sed nemo, quod sciam, præter reve- rendum parentem, animadvertit, idem Poëma censurâ notatum à Guillelmo Can- tero, Pontificio, Theodori fratre, qui in hæc verba, Præfatione in Propertium edi- tionis Plantini 1569. Quis ferat, quod superioribus annis accidit Casalem quem- dam, summum propè dignitatis in Hierar- chia gradum obtinentem, carminibus tur- pissimis infanda flagitia publicè prædicare? En egregium familiæ divinæ columen: cu- jus turpitude satis per se magna non duci- tur,*

tur, nisi ad eam impudentissima accedat gloriatio. *Hæc, & alia in libello nostro inscripto* Raretez d'Etude. Mr. Baillet n'est qu'un Copiste.

Je finis ce long chapitre par un extrait d'une Lettre de Monsieur de la Monnoie à Mr. l'Abbé Nicaise, & par un autre extrait d'une Lettre de Mr. Magliabechi à Mr. Bigot. Voici l'endroit de la Lettre de Mr. de la Monnoie: *Il est sûr que si les emplois que le mérite de Monseigneur de la Case lui procura, ne l'eussent obligé, en qualité de Nonce, à rechercher les personnes qui de son tems prévariquoient dans la Religion, on n'auroit non plus songé à son Capitolo qu'à ceux du Bernia, du Mauro, du Molza, qui ne sont pas moins licentieux: & que le seul bonheur d'avoir été faits par des Auteurs sans conséquence, a sauvé de la censure des Protestans. Les Protestans se voyant poursuivis par cet Archevêque, après avoir examiné sa vie, ne trouverent que ce petit péché de jeunesse à lui reprocher. La même chose est arrivée à Beze. S'il fût demeuré Catholique: ou même si se faisant Huguenot, il se fût moins distingué dans son parti, & qu'il ne nous fût pas irrité par les Livres qu'il écrivoit contre notre Religion, nous ne nous fussions pas écriez, comme nous avons fait, contre son Epigramme de Candide & d'Audebert.* Voici celui de la Lettre de Mr. Magliabéchi: *Certo, che fù sua grandissima disgrazia* (c'est du Casa dont parle Mr. Magliabéchi) *l'aver per nemico Pietro Paolo Vergerio, uomo, toltane l'empietà, di*

grande stima, si per lettere, come per altri capi, come V. S. Illustrissima avrà potuto vedere dalla Dedicatoria che gli fà Andrea Divo, Giustinopolitano, della sua Traduzione d'Omero; da Giorgio Logo, Silesio, ne' versi indirizzati ad esso, che sono in principio della sua edizione di Grazzio, e degli altri Poëti de Venatione: e da cento e cento altri Scrittori nostri Cattolici: per tralasciare i Protestanti; nel numero de' quali il Vergerio per sua disgrazia entrò, apostatando dalla nostra santa Fede. Io non intendo di far qui l'Apologista del Casa: troppo chiare sono l'infamità che si leggono in quel suo sporco Capitolo, &c. Contuttociò, come ò detto, fù sua gran disgrazia l'aver per nemico il Vergerio. Ognun vede le orribili infamità nel medesimo genere che si trovano nel Bernia nel Capitolo a M. Antonio da Bibbiena, e nell' altro Capitolo sopra un Garzone, ed in mille altri luoghi: in Curzio da Marignolle: nel Ruffoli: in Marco Lamberti: nel Persiani: ed in cento e mille altri nostri Poëti Fiorentini; per tralasciare altri quasi infiniti di altre patrie. Ne' soli Sonetti del nostro Luigi Pulci, e del nostro Matteo Franco, sono, oltre all' oscenità, cose tanto effeciandamente empie, che un ateo affatto non potrebbe scrivere più sceleratamente di quel che si facciano essi. Niuno ad ogni modo di essi parla: e contro'l Casa stride tutto il Mondo, perche ebbe per nemico Pietro Paolo Vergerio. Circa a quello che V. S. Illustrissima mi domanda, cioè, se niuno à fatte Apologie nel detto Casa,

sa, le risponderò, che esso medesimo nel primo luogo si difende in alcuni suoi versi Latini ad Germanos, che si trovano stampati a carte 254. e 255. del primo Tomo di Carmina illustrium Poëtarum, &c. Una altra sua Apologia contro il Vergerio è io manoscritta nella mia povera Librerinola: che è anche cosa assai grande, e degna di essere stampata.

## CXXI.

*Addition au chapitre de Chalcondyle.*

*Quelques particularitez touchant  
Melchior Volmar.*

**M**ONSIEUR BAILLET. *Vossius* Tom. 2.  
prétand que Chalcondyle est plus plein Part. 3.  
que Chrysolore. Il ajoute, que Pierre Da- pag. 139.  
nès Evêque de Lavaur avoit coutume de  
louer excessivement les Questions ou les E-  
rotèmes de Chalcondyle, & que Budé les  
fit mettre au jour par Melchior Volmar.

**MENAGE.** La Préface que Melchior Volmar de Rotville, Professeur à Tubinge, ou, comme l'a appelé Joachimus Camerarius, *Melior Volmar*, est un chef-d'œuvre en matière de Préface. Et Mr. Baillet, qui est un Grand Bibliothécaire & un Savant, devoit l'avoir vuë. Et il paroît qu'il ne l'a point vuë par ce qu'il rapporte ici de Vossius: qui se trouve dans cette Préface. Quoi que Melchior Volmar fût un homme savant en Grec & en Latin, il n'a pourtant jamais rien imprimé que cette Préface, si on en croit Be-

ze dans le Portrait qu'il a fait de Volmar. *Fuit autem vir iste omnibus tum corporis tum animi dotibus excellens, ac præsertim eximiâ in pauperes munificentia insignis, & ab omni ambitione tam remotus, ut, quamvis Græcè, & Latinè scribendo excelleret, nihil tamen præter unicam perelegantem Præfationem, Grammaticæ Græcæ Demetrii Chalcondylæ præpositam, ediderit.* Mais il ne faut pas l'en croire : Volmar ayant fait imprimer en 1523. à Paris in-4. un Commentaire sur les deux premiers Livres de l'Iliade d'Homere. Il dit dans la Préface de ce Commentaire, qu'il a été Correcteur d'Imprimerie de Gourmont. Beze avoit vu ce Commentaire : car c'est sur ce Commentaire qu'il a fait cette Epigramme :

*Mæonidem ingrati privarant lumine Divi, &c.*

Laquelle a pour titre, *De Commentariis D. Melchioris Volmarii, præceptoris charissimi, in Homeri Poësim.* Elle est imprimée à la page 59. de la première édition des Poësies de Beze. Et il est étrange que Beze ne se soit pas souvenu de l'avoir vuë. Beze dédia à Volmar cette première édition de ses Poësies, qui est de Paris 1548. Et il a fait plusieurs vers à sa louange & à la louange de sa femme, qui mourut le même jour que lui en 1561. à Isne. Beze avoit été son disciple à Orleans. Car Volmar avoit enseigné à Orleans les Lettres Humaines. Il les enseigna ensuite à Bourges : où il ut Calvin pour disciple. J'ap-  
prends

ANTI-BAILLET. P. II. 511  
prens de Mr. Catherinot Avocat du Roi  
de Bourges, qu'au sujet de Volmar la  
Ville de Bourges ordonna qu'à l'avenir  
aucun homme de la Religion prétendue  
Réformée ne régenteroit à Bourges.

CXXII.

*Addition au chapitre de Ficin, & à celui  
de Passerat. Ignorance de Mr. Baillet  
dans son métier de Bibliothécaire.*

**M**ONSIEUR BAILLET. *Nannius a* Tom. 2.  
*écrit, que par la Traduction de Fi-* Part. 3.  
*cin on voit assez bien ce que l'Auteur a dit,* pag. 318.  
*mais qu'on ne voit pas comment il l'a dit :*  
*qu'il n'a point sceu exprimer, ni le mouve-*  
*ment des passions, ni la grace des figures,*  
*ni la force, ni la beauté, ni les agrémens,*  
*ni la dignité, ni l'élégance, ni les plaisan-*  
*teries, ni les subtilitez de ses Auteurs: Et*  
*que quoique qu'on s'apperçoive assez, par*  
*exemple, dans la version de Platon, de ce*  
*que ce Philosophe a voulu dire, néanmoins*  
*si Platon pouvoit revenir au monde pour la*  
*lire, il ne lui seroit presque pas possible de*  
*s'y reconnoître lui-même. Car on ne trou-*  
*ve point dans le Latin cette force héroïque,*  
*cette sublimité, cette élévation du grand*  
*style, & cette heureuse abondance de l'Ori-*  
*ginal Grec.*

**MENAGE.** Pincianus a encore enchéri sur Nannius. Voici ses termes; qui sont de ses Rétractations sur Pomponius Méla, Livre 2. chapitre 1. TUM STATIONE ATQUE MORTE. *Emendavi-*  
Y 4 *mus,*



mus, Tali statione atque morte, *testimonio multorum Auctorum. Nec subiit tunc Platonem citare in Dialogo qui inscribitur: Minos, vel de Lege. Ejus verba, ex translatione Marsilii Ficini sunt: Eo planè, veluti Legum Custode, per urbem usus est Minos, ad reliquam verò creatam custode Talo. Talus enim ter quotannis pagos omnes lustrabat, Leges eorum observaturus, tabulis æreis Leges insculptas circumferens: unde æreæ nominatæ sunt. Hæc Plato: cujus postrema illa verba, unde æreæ nominatæ sunt, perperam vertit Marsilius: homo quidem mediocri ingenio & eruditione, mediocri item Græcæ ac Latine Linguae cognitione præditus, verùm in humanis studiis parum versatus, superque asper & durus nimis Interpres. Transfere igitur debuit Ficinus, Unde æreus appellatus est. Sic enim Græca præferunt exemplaria. Et Talus ipse, ut probavi, æreus à Poëtis fictus, appellatusque est, non Leges. Sed de erroribus Marsilii in Translatione Platonis, alio loco dicturi sumus uberius.*

Tom. 2.  
Part. 2.  
pag. 136.

MR. BAILLET. *Passerat a fait des Commentaires sur Catulle, Tibulle & Propertius, que Mr. de Thou estime fort accomplis & très-dignes des louanges de tout le monde. On en a aussi de lui sur Plante, qui ne sont pas moins estimez.*

MENAGE. Il n'est point vrai qu'on ait des

¶ 1. Le P. Labbe néanmoins pag. 371. de sa nouvelle Biblioth. de Mss. dit qu'Isaac Hérald fils de Didier lui montra un jour un Catalogue de Mss. venus

des Commentaires de Passerat sur Plaute. Ce que Passerat avoit fait sur ce Poëte, non seulement n'a jamais été imprimé, mais il n'a jamais paru écrit à la main. *Atque utinam quæ in Ciceronem, Plautum, & alios Linguae Latinae præcipuos Auctores accuratè ac diligenter adnotavit, aliquando quoque prodeant, nec diutiùs in tenebris magno studiosorum incommodo sepulta delitescant*, dit Scévole de Sainte Marthe dans l'Eloge de Passerat. (1) Et je mets en fait, qu'il n'y a présentement personne au monde qui ait vu ces Commentaires.

Je ne fais au reste où Mr. Baillet a pris cette grande estime de Mr. de Thou pour les Commentaires de Passerat sur Catulle, Tibulle, & Properce. Il n'en est parlé, ni dans le 127. Livre de l'Histoire de Mr. de Thou, à l'endroit où Mr. de Thou a écrit la mort & l'éloge de Passerat, ni dans aucun autre endroit de ses Ouvrages; ni dans l'Eloge de Passerat de Sainte Marthe; ni dans sa Vie imprimée à la tête de ses Opuscules. Mr. Baillet devoit remarquer que les Commentaires de Passerat sur Properce sont admirez par Schiopus. Voici comme Schiopus en parle: *In Propertium Commentarius Johannis Passeratii: quo nunquam quicquam visum fuit perfectius*. C'est dans son *Syllabus Auctorum Linguae Latinae ætatis aureæ*.

CXXIII.

venus d'Angleterre parmi lesquels, étoient des Commentaires de Passerat sur trois Comédies de Plaute, *Miles gloriosus, Casina, & Mostellaria*,

## CXXIII.

*Justification des vers que j'ai faits, après avoir dit que je n'en ferois plus.*

J'AI fait une Epigramme Latine, par laquelle j'ai dit adieu aux Muses, en ces termes:

MUSIS VALE DICIT MENAGIUS

*Dum mihi fervebat juvenili in corpore sanguis,  
Et decuit, numeris lusimus innumeris.*

*Turpe senex Vates : senior, calamosque, ly-  
ramque,*

*Ceteraque hinc pono ludicra; Musa vale.*

Et depuis ce tems-là j'ai continué d'en faire. Mr. Baillet se déchaîne là-dessus contre moi avec fureur, comme si j'étois le plus grand parjure du monde. Je répondrai ici à son accusation quoique son accusation ne mérite pas de réponse. On a dit que les sermens des Amans n'entroient point dans les oreilles des Dieux: que Jupiter s'en mocquoit: qu'autant en emportoit le vent. Il en est de même des sermens des Poètes. Et j'ose assurer qu'il n'y a jamais eu de Poète qu'il n'ait fait des vers après avoir dit en public ou en particulier qu'il n'en feroit plus.

Horace a dit dans sa première Epitre,

*Nunc itaque, & versus, & cetera ludicra pono,*

Et

Et depuis ce tems-là il a fait un grand nombre de vers.

-Bucanan, étant Régent à Paris au Collège de Sainte Barbe, écrivit une Elégie sur la misère des Régents de Paris, dans laquelle il dit adieu aux Muses.

*Ite leves nuge sterileſque valete Camena,  
Grataque Phœbao Caſtalis unda Choro.  
Ite : ſat eſt : primos vobiſcum abſumpſimus  
annos :  
Optima pars vita deperiitque mea, &c.*

*Ite igitur, Muſa ſteriles, aliumque miniſtrum  
Querite : nos aliò ſors, animuſque vocat.*

Et depuis ce tems-là il a fait un million de vers.

Ronſard a dit, dans l'Ode cinquième du Livre troiſième de ſes Odes :

Toi qui chantes l'honneur des Rois  
Polyhymnie, ma douce Muſe,  
Ce dernier labeur de mes doigts  
Deſſus ton Luth ne me refuſe.

J'ai ſouvenance que tes mains  
Jeune Garçon me couronnèrent.  
Quand j'eus mâché les lauriers ſaints  
Que tes compagnes me donnèrent.

Mais or, par le commandement  
Du Roi, la lyre j'abandonne,  
Pour entonner plus hautement  
L'Airain enrôlé de Bellonne.

Toutefois, ains que de tenter  
L'Instrument de telle Guerriere,  
Encourage-moi de chanter  
Pour adieu cette Ode derniere:

Et il a fait plusieurs Odes depuis ce tems-là.  
Malherbe avoit fait de grands sermens,  
entre les mains des Muses, de ne plus  
faire de vers après qu'il auroit célébré la  
Reine Marie de Médicis:

Non, Vierges, non, je me retire  
De tous ces frivoles discours:  
Ma Reine est un but à ma lyre  
Plus juste que nulles amours.  
Et quand j'aurai, comme j'espère,  
Fait ouïr du Gange à l'Ibère  
Sa louange à tout l'Univers,  
Permesse me soit un Cocyte,  
Si jamais je vous sollicite  
De m'aider à faire des vers:

Et depuis ce tems-là il a fait un nombre  
infini de Vers.

Mr. Hallé de Caen a dit dans un de ses  
Poëmes par lequel il invite les Poëtes à  
faire des vers sur l'immaculée Conception  
de la Vierge,

*Hac Mariana tenus fuerint Epinicia, nostris  
Cantibus emodulata, ob partas de Styge pal-  
mas,  
Calcatum & Stygiæ Caput obtritumque Dra-  
conis.*

*Jam me grandævum, cessare in carmina tem-  
pus,*

*Atque vale castis æternum dicere Musis.*

*Fessus ego hâc plectrum, citharamque, artemque  
repono:*

Et depuis ce tems-là il a fait un grand nombre de vers sur le même sujet.

Mr. Sarasin ayant été accusé d'avoir fait des vers contre le Cardinal Mazarin, fit de grands sermens de ne faire jamais de vers. C'est le sujet de l'Elégie Latine que j'ai adressée à Mr. le Prince Louis de Bourbon. Voici l'endroit de cette Elégie qui regarde cette particularité :

*Ille tuus Vates, nostri Saracenus amores,  
Cujus Amor versus & Venus ipsa canit,  
Heu ! Solitam abjecit juratus Appollinis ar-  
tem,*

*Fregit & iratâ pleetra canora manu.*

*Ah quoties, & qua, mittebat carmina nobis ;*

*Per ludum reddens mutua, perque jocum !*

*Nunc canimus surdo : scopulis taciturnior ip-  
sis,*

*Menagio reddit carmina nulla suo.*

*Si potui placuisse tibi, jurantia verba*

*(Namque potes) solitum pondus habere veta,*

*Divini celeres Vatis perjuria ventos*

*Per mare, per terras irrita ferre jube :*

Et depuis ce tems-là il a fait un grand nombre de vers.

Mr. Corneille avoit protesté publiquement qu'il ne feroit plus de Pièces de Théâtre: Et quelques années après, aiant été prié par Mr. Fouquet, Surintendant des Finances, de faire l'Oedipe, il le fît: & il a fait ensuite plusieurs autres Tragédies.

Mr. Santeuil, de Saint Victor, a protesté hautement dans la Dédicace de ses Hymnes à Mr. Péliſſon qu'il ne feroit plus de vers sur des matières profanes, & depuis ce tans-là il en a fait un très-grand nombre.

Mr. de la Fontaine avoit juré hautement qu'il ne feroit plus de Contes en vers: & deux jours après il recommença à en faire. C'est ce que nous apprenons de cet endroit de son Conte de la Clochette:

O combien l'homme est inconstant, divers,  
Foible, léger, tenant mal sa parole!

J'avois juré hautement en mes vers  
De renoncer à tout conte frivole.

Et quand juré? C'est ce qui me confond.

Depuis deux jours j'ai fait cette promesse.

Puis fiez-vous à Rimeur qui répond

D'un seul moment.

Encore une fois: il n'y a jamais û de Poète qui n'ait fait des vers après avoir dit qu'il n'en feroit plus.

## CXVII.

*Justification des Vers de Galanterie que j'ai faits après avoir protesté que je n'en ferois plus.*

**M**Ais j'ai protesté dans une de mes *Elégies Latines*, que je ne ferois plus de *Vers de Galanterie*: & j'ai continué d'en faire. *Nous voyons*, dit Mr. Baillet, que Mr. Ménage est retourné à ses premières habitudes peu de tems après avoir formé sa *Componction Chrétienne*: (il parle d'un de mes *Madrigaux Italiens*, intitulé *Christiana Compunzione*) & qu'il est retombé dans les mêmes engagements qu'il nous avoit dépeints comme fort criminels. C'est ce qu'il nous apprend lui-même dans une *Elégie Latine*, où le repentir l'ayant repris une seconde fois, il témoigne pour ce coup être entièrement converti: se trouvant chargé d'une nouvelle confusion de voir que sa vieilleffe n'étoit pas moins ambarassée dans ce commerce que l'avoit été sa jeunesse. Il demande ensuite à son Evêque, au Médecin de son ame, qu'il le réduise en pénitence: qu'il le mette dans le sac & sous la cendre: qu'il lui ordonne des jeûnes, des disciplines, & tout ce qu'il voudra: qu'il est préparé à tout. On s'imagineroit peut-être que Mr. Ménage a fait des crimes énormes, parce que son humilité lui fait demander d'être confondu parmi les scélérats. Cependant Mr. Ménage a toujours mené une vie irréprochable aux yeux des hommes. Il a toujours

vécû



vécu avec honneur. Et lui-même, tout abandonné qu'il est à la componction de son cœur, n'est pas assez hardi pour oser dire qu'il ait jamais fait d'autre mal en public que d'avoir fait des vers trop libres & trop galans, & d'avoir contrefait l'Amant. C'est donc de ses vers dont il s'accuse, & dont il veut faire pénitence : jugeant avec toutes les personnes judicieuses, que ce ne sont pas toujours les Pièces les plus dissolues qui corrompent davantage les mœurs : soit parce qu'on est en garde contre le poison qu'elles présentent à découvert : soit parce qu'il n'y a que ceux qui sont déjà corrompus qui les lisent : mais que celles qui renferment le poison sous des expressions chastes & innocentes, sont beaucoup plus criminelles. De sorte que si depuis cette déclaration publique Mr. Ménage est encore retombé dans ses anciennes habitudes, qui est celui qui aura le cœur assez dur pour n'être point touché de la foiblesse de l'homme ?

Quelle rage ? quelle fureur ? Mais à quel propos Mr. Baillet dit-il de moi toutes ces choses injurieuses ? Son dessein est de faire un Livre des Jugemens des Savans sur les principaux Ouvrages des Auteurs. Il proteste en plus d'un endroit de son Livre qu'il n'y dit rien de sa tête. Ce sont ses termes : Y a-t-il û quelques Savans qui m'ayent accusé dans leurs Ouvrages comme d'un crime, d'avoir fait des vers trop libres & trop galands, & d'avoir contrefait l'Amant ? Mr. Hallé de Caen au contraire a loué l'honnêteté de mes vers :

— *Vir factus ad unguem*

*Menagius : Musa Andino cui molle decorumque  
Andini annuerunt Vatis, tenerique pudicas  
Nasonis veneres.*

C'est ce qu'il a dit de moi dans son Poëme sur la mort du Pere Bourbon. Mr. Baillet dit que je demeure d'accord moi-même de ce crime dans une de mes Elégies Latines ; cette Elégie est celle que je fis, en retournant dans ma patrie, d'où j'avois été absent pendant vingt ans. Je prans droit par les charges. Et pour cela, je supplie mes Lecteurs de trouver bon que je produise ici l'Elégie dont est question. La voici :

ÆGIDIUS MENAGIUS POST ANNOS XX.  
PATRIAM REVISENS.

*Salve, &c.*

Où est-il dit dans cette Elégie que c'est pour avoir fait des vers trop libres & trop galans, & pour avoir contrefait l'Amant, que j'ai demandé à mon Evêque d'être mis en penitance ? Ces vers,

*Et mea non umquam nugari desit etas :*

*Et nondum lusus, deseruique jocos :*

comprennent une expression générale : qui ne veut dire autre chose, sinon que j'avois badiné toute ma vie ; & qu'à l'âge  
où

où j'étois, qui approchoit de soixante ans, je n'avois pas même encore tout-à-fait renoncé aux badineries. Cette expression ne comprend pas plutôt mes écrits que mes actions : plutôt mes vers que ma prose : plutôt mes vers Erotiques, pour user du terme de Mr. Baillet, que mes vers Satiriques.

Que si Mr. Baillet dit que j'ai protesté dans cette Elégie de ne plus écrire sur des sujets profanes,

————— *Vita quodcumque sequetur,*

*Hoc tibi, summe parens, hoc tibi, Christe, dico.*

Et que je n'ai pas laissé cependant depuis ce tems-là, d'écrire des choses galantes, je lui demanderai, si ayant promis à Dieu de ne plus retomber dans quelque peché mortel, il n'y est point retombé : car qui est l'homme qui ne péche point ? Il n'y a guere de Poëte Chrétien qui n'ait fait quelques vers de dévotion, dans lesquels il n'ait promis à Dieu de ne plus faire de vers profanes, & qui n'en ait fait nonobstant cette promesse. Monsieur Godeau, Evêque de Grasse, que je nomme par honneur ; après avoir protesté publiquement qu'il ne feroit plus que des vers de dévotion, non seulement a fait un grand nombre de vers profanes, mais il a même fait des vers de galanterie, comme je le ferai voir au chapitre dernier de ces Remarques. Monsignor della Casa, Archevêque de Bénévent, après avoir fait ce beau Sonnet de dévotion,

Ὁ ἄνα-  
μάρτυτος,  
dit Marc  
Aurèle.

*Io, che l'età solea viver nel fango,  
Oggi, mutato il cor da quel ch'è foglio;  
D'ogni immondo penser mi purgo e spoglio,  
E'l mio lungo fallir correggo, e piango.*

*Di seguir falso duce mi rimango.  
A te mi dono, ad ogni altro mi toglie.  
Nè rotta nave mai partì da scoglio  
Si pentita del mar, com'io rimango.*

*E poich' al mortal rischio è gita invano,  
E senza frutto i cari giorni à spesi  
Questa mia vita, in porto ormai l'accolgo.*

*Reggami per pietà tua santa mano,  
Padre del Ciel: che poich' a te mi volgo,  
Tanto t'adorerò quanti io t'offesi.*

Il a fait ensuite un très grand nombre de vers d'Amour.

Malherbe dans le Sonnet qu'il a fait sur les Oeuvres Spirituelles de Mr. du Maine, a dit,

*Je renonce à l'amour, je quite son empire;  
Et ne veux point d'excuse à mon impiété;  
Si la beauté des Cieux n'est l'unique beauté  
Dont on m'orra jamais les merveilles écrire.*

Et il a fait ensuite un nombre infini de vers d'Amour.

Le Pere Vavasseur de la Compagnie de Jésus avoit fait serment de ne plus faire de  
vers

vers sur des matières profanes, & sur des personnes vivantes: comme il paroît par cet endroit de son *Elégie* sur la mort du *Pere Bourbon* :

*O mihi tot longos tractari, Musa, per annos  
Desita, jamque procul jussa valere, redi.  
Sape ego vivorum juravi facta silere:  
Sape loqui nostris nil, nisi sacra, modis.  
Nec mutor: sacer est Vates, & mortuus: huic  
me  
Jussa, licet serus, solvere jussit amor.*

Et depuis ce tems-là il a fait un nombre infini de vers sur des matières profanes & sur des personnes vivantes. Il y a mille autres semblables exemples dans les *Poëtes Chrétiens* de toute sorte de matières.

Je reviens à mon *Elégie*. Quoique je n'aye pas suivi ponctuellement la résolution que j'avois prise de ne plus travailler sur des sujets profanes, il ne s'en faut pourtant guère que je ne l'aye suivie. J'ai fait depuis ce tems-là une *Epigramme* pour mettre sous l'image de *St. Bruno*: j'ai fait (1) un *Epitaphe Chrétien* pour *Guionne Ménage* ma sœur: j'ai fait une *Hymne* à la *Vierge*: j'ai fait une *Elégie* à *Mademoiselle le Fèvre*, qui est aujourd'hui *Madame Dacier*, pour la convier de se faire

¶ 1. On dit plutôt aujourd'hui *Epitaphe Chrétienne*. *M. Ménage* a dit de même pag. 531. *Epitaphe imprimée pour imprimée*.

faire Catholique. J'ai fait une Epigramme sur ma réconciliation Chrétienne avec Monsieur Chapelain. J'ai fait des vers à la louange du Pape, au sujet de la levée du Siège de Vienne. J'ai fait des vers pour le Roi au sujet des Temples des Huguenots qu'il a démolis. Il est à remarquer que mes Poèmes n'ont pas été imprimez par l'ordre du tans qu'ils ont été faits.

Mais quoique je ne me trouve pas coupable du crime dont m'accuse ici Mr. Baillet, & que je sois comme assuré que jamais mes vers n'ont fait pécher mes Lecteurs du côté de l'amour, je demeure d'accord que je suis un grand pécheur, & que je suis coupable envers Dieu de plusieurs crimes considérables, & beaucoup plus considérables que celui dont m'accuse ici Mr. Baillet.

## CXXXIII.

*Justification des Vers que j'ai faits dans un âge avancé.*

J'AI dit dans la dernière de mes Epigrammes Latines, que c'est une vilaine chose qu'un vieux Poëte. *Turpe senex Vates.* J'ai dit la même chose dans mon Elégie à Mr. de Sorbier.

*Desine, Sorberi, nos pascere desina versus:*

*Lustra decem Musas eripuerè mibi.*

*Scilicet Aomidum juvenas ebrius ille Sororum*

*Diligit, & surda respicit aure senas.*

*Fron.*

526 ANTI-BAILLET. P. II.

*Fronibus aternis canos ornare capillos  
Ipse fugit flavis pulcher Apollo comis.  
Dedecet incanum calamo trivisse labellum.  
Turpe senex Miles: turpe Poëta senex.*

J'ai dit dans mon Elégie à Mr. Grævius  
sur la mort de Mr. Heinfius,

*Heinfuada mortem, Heinfuada mihi funera nar-  
ras:*

*Et tu me carmen scribere, amice, jubes.  
Singultus inter, gemitus inter, lacrimasque,  
Dulce queat quisquam concinuisse melos?*

*Cantatrix coelum poscit Philomela serenum.*

*Turbati ripam fluminis odit olor.*

*Et tuus horribilis, GRÆVI, mihi nuncius  
omnes*

*Expulit ex omni pectore latitias, &c.*

*Scribere me carmen fineret dolor, haud finit a-  
tas.*

*Jam mihi bis septem lustra peracta seni.  
Scandere me prohibent divini culmina montis,  
Infirmique pedes, invalidumque latus.*

Et j'ai dit dans mon Ode Anacréontique  
à Messieurs de Court & Dacier,

*Καλὴ φίλων ἑταίρων  
ἔνωρίς, ᾧ ἑταῖροι  
Ἐρασμοῖ, ποθεινοῖ,  
Μάτην με προτρέπεσθε,  
Μὲ νῦν γέροντα ὑμῖν  
Καλὸν μέλος ποιῆσαι,*

Μῦσαι, κόραι, ποιητᾶς  
 Γέροντας ἔφιλιξι.  
 Κατασέφειν ῥόδοισι  
 Φοῖβος ὁ χρυσοχαίτης  
 Φεύγει κάρηνα λευκά.  
 Καλὸν μέλος ποιῆσαι  
 Καλὸν νέοις ἔρασαῖς.  
 Ἄισχρὸν, γέρων ἐράσης.  
 Ἄισχρὸν, γέρων ποιητής.

Mr. Baillet se fert de ces deux premiers endroits de mes Poësies, pour me convaincre par mon propre témoignage d'avoir fait une vilaine action; ou du moins une action indécente; en faisant des Vers dans un âge avancé. Je réponds à Mr. Baillet, que dans un autre endroit j'ai loué les Poëtes vieillards: c'est dans mon Elégie à Mgr. le Daupin:

*Tu vatem ne sperne senem, matura Senectus  
 Culta magis condit carmina, docta magis.  
 Dulcior occidui fulget lux languida Phœbi:  
 Dulcius & cantat mox moriturus olor:*

Et que les Poëtes & les Orateurs disent souvent en différents endroits des choses contraires les unes aux autres, selon ce qui fait à leur propos. *Nos, Poëtarum more, uti se res dederit, ita, vel populi, vel eruditorum hominum sententiam nostro quodam jure sequimur: atque aliàs, si sit opus, aliter de eadem dicimus*, dit l'excellent Monsignor della Casa, Archevêque



que de Bénévent, dans une de ses Lettres à Victorius. Et Eustathius sur le vers 181. du second Livre de l'Odyssée & sur le 243. du douzième de l'Iliade, a remarqué qu'Homere avoit dit en ces endroits des choses touchant les augures, qui étoient contraires à celles qu'il avoit dites ailleurs : ce qu'il appelle τὸ ἀμφοτερόγλωσσαν. J'ai donc dit en ces premiers endroits de mes Poësies que je viens d'alléguer, que c'étoit une vilaine chose qu'un vieux Poëte, parce que cela fesoit à mon sujet; mais cela n'empêche pas que je ne puisse dire ailleurs le contraire si l'occasion s'en présente: & particulièrement étant véritable qu'il y a un million de Poëtes illustres qui ont fait des vers dans leur vieillesse, avec approbation de tout le monde. Tous les anciens Poëtes de profession, & Grecs & Latins, ont fait des vers toute leur vie: Mr. Baillet en demeure d'accord: Sophocle étoit dans une extrême vieillesse, quand il fit son Oedipe Colonée. Saint Grégoire de Nazianze, qui étoit un Pere de l'Eglise, a fait des vers toute sa vie. Pétrarque, le Bembe, le Molsa, l'Arioste, le Tasse, le Guarin ont fait des vers toute leur vie: peu de tans avant sa mort Pétrarque fit ces vers pour son Epitaphe.

*! Frigida Francisci tegit hic lapis ossa Petrarca.  
 Suscipe, Virgo parens, animam; fate Virgine,  
 parce:  
 Effaque jam terris, cœli requiescat in arce.*

Mellin de St. Gelais a fait des vers toute



*étoit en sa vieillesse.* LePrésident de Thou a fait des vers toute sa vie : & il en fit sur sa maladie un peu avant sa mort. Passerat a fait des vers toute sa vie : & il fit son Epitaphe un peu avant sa mort. Malherbe a fait des vers toute sa vie, comme il l'a témoigné lui-même par cette Stance si célèbre,

Les puissantes faveurs dont Parnasse m'honore,  
Non loin de mon berceau commencèrent leur cours.  
Je les possédai jeune, & les possède encore  
A la fin de mes jours.

Mr. Maynard a fait des vers toute sa vie : comme il paroît par ce quatrain,

En cheveux blancs il me faut donc aller  
Comme un enfant tous les jours à l'Ecole.  
Que je suis fou d'apprendre à bien parler,  
Lorsque la Mort vient m'ôter la parole,

Abraham Ravaut, dit *Remi*, du village de Remi, lieu de sa naissance, dans le voisinage de Gournai, au Diocèse de Beauvais; ce que Mr. Baillet a appris de ceux à qui je l'avois appris; fit son Epitaphe en vers le jour de sa mort. Cet Epitaphe est imprimé dans ses Poésies. Gombaud a vécu près de cent ans: & il a fait des vers jusqu'à sa mort. Mr. de Racan, Mr. Godeau, Mr. Chapelain, Mr. de Balzac, Antoine Hallé, l'Abbé de

de Boisrobert, le Pere Bourbon, Madele-  
net, ont fait des vers toute leur vie. Le  
Pere Vavasseur a fait des vers toute sa vie.  
Le Pere Labbe fit des vers peu de tans a-  
vant sa mort; au sujet desquels le Pere  
Commire a fait ces beaux Hendécasyll-  
labes :

*Dum venis furit aestrofa febris,  
Et lentis coquit ignibus medullas,  
Labbeus canit, & suos tenellis  
Mulcet hendecasyllabis labores,  
Mortisque immemor imminentis, ore  
Nil mortale sonat.*

Le Pere Pétau a presque fini sa vie par  
ces vers; qui sont de son dernier Poëme  
à Sainte Geneviève;

*Dicebam, suprema mihi jam vertitur atas,  
&c.*

————— *Petavius ager,*  
*Cantabat veteris quærens solatia morbi.*

J'allégué ces vers du Pere Petau avec  
ceux du Pere Commire, pour répondre  
aux railleries que Mr. Baillet fait de moi,  
au sujet des vers que j'ai fait dans un âge  
avancé: disant que je tiens bon contre la  
vieillesse, & que je veux mourir en chan-  
tant. Germain Vaillant, Abbé de Pim-  
pont, a fait des vers toute sa vie. Et  
comme l'a écrit Sainte Marthe, dans son  
Eloge, ni sa dignité de Conseiller du Par-  
lement de Paris, ni celle d'Evêque d'Or-  
léans,

léans, ne l'empêchèrent point de cultiver les Muses. Scévole de Sainte Marthe à l'âge de 87. ans fit une Epigramme sur le Livre de Théophraste Renaudot du soin des pauvres. Cette Epigramme est imprimée dans les Oeuvres de Scévole de Sainte Marthe; avec cette Note: *propria manu: dum annum ageret octogesimum septimum, IV. Januarii, M. DC. XXIII.*

Monfieur Patris a vécu 80. ans, & il a fait des vers toute sa vie. Et deux jours avant sa mort il fit ces vers si célèbres:

Je songeois cette nuit que de mal consumé  
Côte à côte d'un pauvre on m'avoit in-  
humé,

Et que n'en pouvant pas souffrir le voisinage  
En mort de qualité je lui tins ce langage:  
Retire toi Coquin, va pourrir loin d'ici,  
Il ne t'appartient pas de m'approcher ainsi:  
Coquin! ce me dit-il d'une arrogance ex-  
trême,

Va chercher tes coquins ailleurs, Coquin  
toi-même,

Ici tous sont égaux, je ne te dois plus rien,  
Je suis sur mon fumier, comme toi sur le  
tien.

Mais ma principale défense à l'égard de l'accusation qu'a formée ici contre moi Mr. Baillet, c'est que la Poësie a toujours été la moindre de mes occupations, comme il paroît par le grand nombre d'Ouvrages que j'ai faits en prose, & que je n'ai fait des vers que par divertissement.

## CXXXIV.

*Justification de ce que j'ai dit dans mes Hendécasyllabes sur le Livre de Mr. Baillet, que Mr. Baillet avoit maltraité le Pere Sirmond.*

**J'**Ai dit dans mes Hendécasyllabes sur le Livre de Mr. Baillet qu'il avoit maltraité dans son Livre les plus célèbres Ecrivains de France.

*Quis assurgere debet, eruditos  
Carpit, vellicat, & laceffit omnes;  
Pindi nomina magna Gallicani  
Ridet Salmasios, Valesiosque.  
Ridet Petaviosque, Labbeosque.  
Te ludos quoque fecit, Harduine:  
Nec, Sirmonde, tibi, ô scelus! pepercit.*

Mr. Baillet prétant que je lui ai imposé à l'égard du Pere Sirmond: car pour le Pere Pétau, le Pere Labbe, le Pere Hardouin, Mr. de Saumaïse, & Mr. de Valois, il ne dit point que je lui aye imposé. Voici les choses desobligeantes qu'il a dites du Pere Sirmond:

Page 274. Tome 2. Partie 2. Comme le Pere Sirmond étoit homme aussi bien que Petrus Aurelius, il laissa échapper à sa modestie quelques termes rudes & choquants, que la chaleur & le ressentiment lui déroberent, & qui pensèrent donner quelque atteinte à sa réputation, & lui faire per-

*dre quelque chose de la bonne opinion que le Public avoit eue jusqu'alors de sa modération & de son bonnêteté.*

Et page 275. *Le Pere Pétau étoit , sans contredit , le plus savant homme de toute la Société des Jésuites. Il passoit non seulement le Pere Sirmond , mais encore Mr. de Saumaise de plusieurs coudées. Remarquez qu'il fait ici Mr. de Saumaise plus savant que le Pere Sirmond , & qu'il a traité ailleurs Mr. de Saumaise d'ignorant en toutes sortes de Sciences. Voyez ci-dessus le chapitre 2. de ces Remarques.*

Et page 277. *Mr. le Premier Président de Lamoignon faisant quelquefois réflexion sur les défauts du Pere Pétau , disoit qu'il auroit volontiers préféré la médiocrité du Pere Sirmond avec son humeur facile & commode , à la profondeur & la vaste étendue de l'érudition du Pere Pétau , accompagnée de cette humeur austere & farouche , qui le rendoit presque inaccessible , & par conséquent moins utile au Public que le Pere Sirmond. Mr. le Premier Président de Lamoignon se connoissoit trop bien en érudition , pour dire que celle du Pere Sirmond étoit médiocre. Et je mets en fait que Mr. le Premier Président de Lamoignon n'a jamais rien dit de semblable du Pere Sirmond : ce qui seroit un blasphème. C'a été chez le Pere Sirmond que j'ai vu la première fois , Mr. le Premier Président de Lamoignon. Il étoit en ce tems-là Conseiller au Parlement. Et comme nous avions fait connoissance chez le Pere Sirmond , & si je l'ose dire , amitié , nous*  
nous

nous entretenions souvent du Pere Sirmond. Et en me parlant du Pere Sirmond & du Pere Pétau, Mr. le Premier Président de Lamoignon m'a dit plus d'une fois, que le Pere Pétau avoit plus d'étendue de savoir que le Pere Sirmond, mais que le Pere Sirmond avoit plus de jugement, & qu'il savoit mieux ce qu'il savoit : & qu'il aimeroit mieux être le Pere Sirmond que le Pere Pétau. Il a dit la même chose au Pere Rapin : dont le Pere Rapin a rendu témoignage chez moi en présence de plusieurs personnes.

A la même page : *Le Pere Sirmond & le Pere Pétau étoient souvent en différend ensemble. Et comme un jour un de leurs Confreres (le Pere Talon) qui aimoit à rire, les eut surpris au foyer public, disputant seuls, sans témoins, & se querellant tout de bon, il ne put s'empêcher de s'écrier qu'il avoit trouvé le Calepin & le Polyanthée brouillés l'un avec l'autre. Ce conte est ridicule : car il est ridicule de traiter de Grammairiens les deux premiers Théologiens de l'Europe. Je remarquerai ici en passant, qu'il faut dire *Polyanthéa*, & non pas *Polyanthée*.*

Je prens la liberté de demander ici à mes Lecteurs, si toutes ces choses desobligeantes que Mr. Baillet a dites du P. Sirmond, n'ont pas pu m'engager à dire que Mr. Baillet n'avoit pas même pardonné au Pere Sirmond. *Nec, Sirmonde, tibi, ô scelus ! pepercit.* Cependant Mr. Baillet me traite, au sujet de ces vers, de Vieillard



lard qui radote Voici ses termes :

*Il n'y a point d'Auteurs dans tout mon Recueil dont j'aye tâché de relever le mérite avec plus d'inclination & de plaisir, que le Pere Sirmond; quelque Tome que l'on en veuille ouvrir, on y découvrira aisément le soin particulier que j'ai eu de marquer en toutes rencontres les grands sentimens d'estime & de vénération dont j'ai toujours été pénétré à son égard, depuis que j'ai commencé à lire ses Ouvrages. Mes Adversaires qui prétendent que j'ai fait cela gratuitement & sans leur ordre, ne m'en veulent pas tenir compte: & ils ont raison, puisque je n'ai rien fait pour eux en ce point. Néanmoins je ne pense pas qu'on puisse les excuser d'être tombez dans un des vices les plus ordinaires aux mauvais Critiques, lorsqu'ils ont voulu me chicaner sur un mot dont ils ont cru pouvoir employer l'ambiguïté pour me faire un procès. Mais quoique je n'aye pas songé à prendre des précautions contr'eux ni contre les autres chicaneurs quand j'ai dit que quelqu'un avoit jugé la médiocrité du Pere Sirmond préférable à la profondeur & à la vaste étendue de l'érudition du Pere Pétau, le mot de médiocrité ne laisse pas de se trouver à l'épreuve de leur Critique. Car si ces Messieurs n'ont point encore oublié ce point de leur Grammaire, il ne tiendra qu'à eux de nous dire que la médiocrité n'est autre chose qu'un juste milieu entre le trop & le trop peu. C'est une vertu si rare parmi les Savans, qu'il est plus aisé de les*  
*trou-*

trouver à quelqu'une des extrémités de la Science, que de les voir toucher ce milieu qui ne consiste que dans un point. C'est une vertu qui est le centre de toutes les autres, & qui semble même en être la mesure. Elle a toujours été en très-grande considération parmi les Anciens comme parmi nous : son prix n'a point été moins connu des Païens que des Chrétiens. Ces Messieurs qui sont Gens de Lettres, pourroient nous apprendre que c'est cette médiocrité dont Horace a fait de si grands éloges ; que c'est elle qu'Aulugelle a louée dans Térence, quand il l'a opposée à l'abondance de Pacuvius & à la sécheresse de Lucilius, & quand il a relevé l'avantage qu'il avoit d'être au milieu de ces extrémités : que c'est celle qui a tant servi à distinguer Virgile d'avec Homère, & qui a porté le Pere Rapin, & Jules Scaliger avant lui, à donner la préséance au Poète Latin sur le Grec : que c'est celle que Mr. de Balzac appelle toute d'or, toute pure, & toute brillante, & qu'il estime plus que le genre sublime dans les Comédies de Térence, d'Arrioste, &c. Ils ne trouveront donc pas mauvais que ce soit aussi celle qu'un Magistrat qui n'étoit pas, ce me semble, suspect de mauvais goût, a jugé préférable dans le Pere Sirmond à toute l'immensité du Pere Pétau, pour les raisons que j'ai marquées lorsqu'il en étoit question. Ainsi je n'ai pas sujet de craindre que le plus capable de tous mes Censeurs, avec toute sa suffisance & toute sa présomption, puisse venir à bout de persuader au Public que ce que j'ai dit de

*la médiocrité du P. Sirmond, soit un éloge médiocre, dès qu'elle l'éleve au-dessus du mérite du Pere Pétau : qui paroît infini d'ailleurs lors qu'on le considère à part, ou qu'on l'oppose à d'autres qu'au P. Sirmond. Après cela, je ne voi pas avec quelle confiance un Poëte plus que septuagénaire s'est imaginé pouvoir obtenir dispense d'âge & de sagesse, pour dire à mon sujet,*

*Nec, Sirmonde, tibi, ô scelus! pepercit.*

La médiocrité du Pere Sirmond, dans ce que fait dire Mr. Baillet à Mr. le premier Président de Lamoignon, étant opposée à la profondeur & à l'étendue de l'érudition du Pere Pétau, doit s'entendre incontestablement d'une médiocrité d'érudition. Et tout ce lieu commun que débite ici Mr. Baillet au sujet de la médiocrité en général, est si ridicule, si impertinent, & si puéril, qu'il ne mérite pas de réponse : & c'est assez l'avoir réfuté, que de l'avoir produit.

## CXXXV.

*Contradiction de Mr. Baillet au sujet de mes vers. Le Style des Eglogues, peut être quelquefois élevé.*

**M**onsieur BAILLET, après avoir dit que je n'ai pu m'élever dans mes vers au-dessus du caractère médiocre, dit ensuite, en parlant de mon Eglogue intitulée **CHRISTINE**: *Les pensées y sont nobles.*

nobles & hautes, les vers pompeux & magnifiques : & plus même que cette sorte de Poësie ne le permet : parceque le véritable caractère de l'Eglogue doit être simple & proportionné à la portée des Bergères & à la bassesse des Cabanes : au lieu que Mr. Ménage le rend superbe & somptueux jusqu'à le rendre propre pour les Héroïnes & pour les Palais : en quoi on prétend qu'il a abusé de l'exemple de Virgile : parce qu'encore que ce Poëte, soit élevé dans sa IV. sa VI. & sa X. Eglogue, il y a toujours gardé une médiocrité qui se fait beaucoup distinguer de l'Enéide. Si Mr. Baillet m'avoit fait cette objection de son chef, je n'y répondrois pas : car j'ai protesté en plusieurs endroits de ces Remarques que je lui abandonnois tous mes écrits, & que je demeurerois d'accord généralement de toutes les choses qu'il y trouvoit à dire. Mais comme il me fait cette objection sous le nom de Monsieur Boileau, je veux y répondre.

Il est vrai que le style des Eglogues doit être bas. Mais comme la Comédie élève quelquefois sa voix, l'Eglogue élève aussi quelquefois la sienne; *Paulò majora canamus*, dit Virgile, dans une de ses Eglogues. *Nè già suona la mia sampogna utnil come soleva: Ma di voce più altera e più sonora; Emula delle trombe, empie le Selve*, dit le Tasse dans son Amynte. De dix Eglogues que Virgile a faites, il y en a trois de haut style: Théocrite, Bion & Moschus ont aussi fait des Idylles d'un caractère élevé. Sannazar a fait une Eglogue.

gue du même style. C'est celle qui commence par ces mots,

*Nunc primum notas velis majoribus undas  
Currimus.*

Il faut voir présentement si mon Eglogue est plus élevée que ces trois de Virgile dont je viens de parler; & si j'ai abusé de l'exemple de ce grand Poëte comme le dit Mr. Boileau. Pour cela, je supplie mes Lecteurs de conférer mes vers avec ceux de Virgile. Voici ceux de Virgile, de l'Eglogue quatrième:

*Sicelides Musa, paulò majora canamus, &c.  
Ultima Cumai venit jam carminis atas:  
Magnus ab integro seclorum nascitur ordo:  
Jam redit & Virgo, redeunt Saturnia regna:  
Jam nova progenies cœlo demittitur alto.  
Tu modò nascenti puero, quo ferrea primum  
Desinet, ac toto surget gens aurea mundo,  
Casta fave, Lucina: tuus jam regnat Apollo.  
Teque adeo decus hoc avi, te Consule, inibit  
Pollio: & incipient magni procedere menses.  
Te duce, si qua manent sceleris vestigia nostri,  
Irrita perpetua solvent formidine terras.  
Ille Deùm vitam accipiet, Divisque videbit  
Permixtos Heroas, & ipse videbitur illis:  
Pacatumque reget patriis virtutibus orbem. &c.  
Pauca tamen suberunt prisca vestigia fraudis,  
Que tentare Thetin ratibus, qua cingere muris  
Oppida, que jubeant telluri insindere sulcos.*

*Aliter*

*Alter erit tum Tiphys, & altera que vehat  
Argo*

*Delectos Heroas. Erunt etiam altera bella,  
Atque iterum ad Trojam magnus mittetur A-  
chilles.*

*Hinc, ubi jam firmata virum te fecerit atas,  
Cedet & ipse mari vector: nec nautica pinus  
Mutabit merces: omnis feret omnia tellus.  
&c.*

*Aggredere ô magnos (aderit jam tempus) hono-  
res;*

*Cara Deum soboles, magnum Jovis incremen-  
tum!*

*Adspice convexo nutantem pondere mundum,  
Terrasque, tractusque maris, coelumque pro-  
fundum:*

*Adspice, venturo latentur ut omnia saclo.*

Voici ceux de la sixième.

*Nec tantum Phœbo gaudet Parnassia rupes?  
Nec tantum Rhodope mirantur & Ismarus Ori-  
phea.*

*Namque canebat, uti magnum per inane coacta  
Semina, terrarumque, animaque, marisque fuis-  
sent,*

*Et liquidi simul ignis: ut his exordia primis  
Omnia, & ipse tener mundi concreverit orbis.  
Tum durare solum, & discludere Nerea ponto  
Coeperit, & rerum paulatim sumere formas.*

*Jamque novum terra stupeant lucescere Solem?  
Alius atque cadant summotis nubibus imbres:*

*Incipiant silva tum primùm surgere, cumque  
 Rara per ignotos errent animalia montes.  
 Hinc lapides Pyrrha jactos, Saturnia regna,  
 Caucaesasque refert volucres, furtumque Pro-  
 methei.  
 His adjungit Hylam, nauta quo fonte relictum  
 Clamassent. &c.*

Voici ceux de la dixième.

*Nunc insanus amor duri me Martis in armis.  
 Tela inter media atque adversos detinet hostes.  
 Tu procul à patria (nec sit mihi credere) ta-  
 tum  
 Alpinas, ah dura, nives & frigora Rheni,  
 Me sine, sola vides. &c.  
 Interea mistis lustrabo Manala Nymphis,  
 Aut acres venabor apros. Non me ulla veta-  
 bunt  
 Frigora Parthenios canibus circumdare saltus.  
 Jam mihi per rupes videor, lætosque sonantes,  
 Ire: libet Partho torquere Cydonia cornu  
 Spicula.*

Y a-t-il rien dans l'Énéide de plus élevé que tous ces endroits de ces trois Églogues de Virgile? Voyons maintenant les vers de mon Églogue, où Mr. Boileau trouve trop d'élévation. Les voici:

Oui, je quitte ces lieux pour ces nobles cli-  
 mats,

La demeure autrefois des vens & des frimats,

Aujourd'hui le séjour de l'amoureuse Flore ;

Plus riant que les lieux où se lève l'Aurore.

Par ses divins appas , par ses attraits charmans.

Une Nymphé céleste a fait ces changemens.

D A P H N I S.

Quelle est donc cette Nymphé en charmes  
si féconde,

Et qui change à son gré l'air, & la terre, &  
l'onde ?

M E N A L Q U E.

C'est ce nouveau Soleil, ce chéd'œuvre des  
Cieux,

Si vanté des mortels & si chéri des Dieux.

Cette jeune Beauté, cette Nymphé divine ;

Ce miracle étonnant, l'adorable CHRIS-  
TINE :

Superbe rejeton du Monarque du Nort,

Qui fut des affligez l'asyle & le support :

De ce grand Conquérant, l'invincible G U S-  
T A V E,

Qui fit & la Victoire & la Fortune esclave :

Et dont le bras fatal par cent combas divers,

Domtant la Germanie , étonna l'Univers.

Le Rhein vit ses combas, & jusque dans sa  
source

D'épouvante surpris en arrêta sa course :

Le Danube en trembla caché dans ses ro-  
seaux,

Et



Et faisi de frayeur précipita ses eaux,  
 Tu fais combien de fois le bruit de sa vaillance

De nos sombres vallons a troublé le filance,  
 Et que du bruit tonnant de ses rares exploits  
 Cent fois ont retenti les échos de nos Bois,  
 &c.

Comme de ses Etats, de sa vertu guerrière  
 Tu sauras qu'aujourd'hui CHRISTINE est  
 héritière.

Jamais du Thermodon le rivage écumeux  
 Ne vit tant de hauts faits, ni tant d'exploits  
 fameux,

Qu'aux rivages bruians des ondes Germaniques

Qu'aux rivages Danois, qu'aux rivages Bal-  
 thiques,

Par les vaillantes mains de ses braves Guer-  
 riers,

Cette jeune Amazone a cueilli de Lau-  
 riers.

Un jour, qui n'est pas loin, ses superbes  
 Armées

Jointront à ses Lauriers les palmes Idumées:

Et l'on verra pâlir l'infidelle Croissant

A l'aspect lumineux de cet astre naissant.

Mais sache encor, Daphnis, que sa main  
 adorable,

En adresse, en valeur, à nulle autre sem-  
 blable,

Au milieu de la guerre & dans les champs  
 de Mars,

Cultive les vertus & fait fleurir les Arts.

Tout

Des plus brillantes fleurs de Grèce & d'Italie,  
 Tout le Nort étonné voit son ame embellie.  
 Elle a de l'Orient pillé tous les trésors :

Des Pasteurs de Solyme elle entend les accords :

Et son rare faveur, non moins que son courage

La fait nommer par tout la Pallas de notre age.

Pour voir cette Pallas le savant Apollon  
 Quitte l'onde divine & le sacré Vallon.

Les Filles de Mémoire abandonnant la Grèce,

Et le double Sommet, & les flots de Permesse,

Vont habiter les monts & les rives du Nort,

Et jouir en ces lieux d'un favorable sort.

De mille endroits divers mille doctes Orphées

Y suivent à l'envi ces neuf savantes Fées.

Mille cygnes fameux en mille endroits épars

Vers ces lieux fortunés volent de toutes parts.

Ceux qui le long des eaux & de Loire & de Seine

Soupirent doucement leur amoureuse peine :

Ceux qu'aux rives du Tibre on voit en cent façons

Comme des rossignols varier leurs chansons :

Ceux qui parent les bords & de l'Ebre & du Tage :

Ceux qui du Boristhène habitent le rivage :

Ceux de qui le Danube entant les doux accords :

Et

Et ceux que la Tamise élève sur ses bords :  
 Et de tout les accens de tant de voix é-  
 tranges  
 Se forme pour CHRISTINE un concert de  
 louanges.  
 Pour moi, de qui le chant n'a rien de gra-  
 cieux,  
 Je n'usse osé, Daphnis, les suivre dans ces  
 lieux,  
 Sans les ordres sacrez de l'auguste CHRIS-  
 TINE,  
 Et les attraits puissans de sa bonté divine.  
 CHRISTINE, pour ouïr mes fresles chalu-  
 meaux,  
 Veut que dans ses vallons je garde ses trou-  
 peaux.  
 Qu'il me tarde, Daphnis, que je ne la con-  
 temple  
 Cette Reine du Nort, des Monarques l'ex-  
 emple !  
 Animé par sa voix, échaufé par ses yeux,  
 On me verra porter son nom jusques aux  
 cieus.  
 Tant d'aimables appas, tant de rares mer-  
 veilles,  
 Seront le doux objet de mes pénibles veilles ;  
 A ses hautes vertus, à ses fameux exploits,  
 Je consacre, Daphnis, & ma Muse, & ma  
 voix.

Outre que ces vers sont bien moins pom-  
 peux que ceux de Virgile que j'ai rappor-  
 tez, il est à remarquer qu'ils ont été faits  
 pour une Reine, & que la Majesté de ces  
 per-

personnes demande des vers majestueux. Il est à remarquer qu'ils sont dits par un Pasteur qui a été décrit comme un Pasteur savant. Il est à remarquer qu'ils sont remplis de termes de Pasteurs. Et ainsi, quoi qu'ils soient de haut style, ils ne laissent pas d'être bucoliques. Et c'est ainsi que Virgile dans la première de ses Eglogues a fait des vers pompeux avec des expressions de Berger:

*Antè leves ergo pascentur in athere cervi,*

*Aut freta destituent nudos in litore pisces.*

Parlons maintenant des Idylles Grecs. Il y a dans Théocrite, qui est le Prince des Poètes Bucoliques, plusieurs Idylles qui ne sont point bucoliques: l'Idylle de Ptolomée: celui des Syracusiennes: celui de Castor & de Pollux: celui de l'Épithalame d'Héleine. Bion dans son Idylle de l'Épithalame d'Achille & de Deïdamée fait dire à un Berger des vers, qui sont très-magnifiques & très-sublimes:

————— ἰχώτατο δ' ἂ Λακεδαιμῶν.

Πάντα δὲ λαὸν ἄγειρεν Ἀχαιῶν, εἰδὲ τις Ἑλλήν,

Ἦ οὐτε Μυκηναίων, ἢ τ' Ἥλιδος, ἢ τε Λακῶνων.

Μεῖνεν ἔον κατὰ δῶμα, &c.

Δάθανε δ' ἐν κάραις Λυκομηδίσι μένος Ἀχιλλεύς,

Ἐἶρια δ' ἀνθ' ὄπλων ἐδιδάσκετο, &c.

Θυμὸν δ' Ἄρεος εἶχε, καὶ ἀνέρος εἶχεν ἔρωτα.

Mos-

Mofchus , dans son Idylle septième, fait parler ses Bergers d'un ton qui n'est pas moins haut.

Ἐσπερε , τᾶς ἐρατᾶς χρύσειον Φάος Ἀφρογενείας,  
Ἐσπερε , κυανέας ἱερὸν φίλε νυκτὸς ἄγαλμα,  
Τόνον ἀφαιρότερον μήνας ἄσων ἕξοχος ἄστρων  
Ἀντὶ σελωναίας τυ δίδε φάος, &c.

Son Idylle sur la mort de Bion est rempli d'ailleurs d'une érudition au-dessus de celle d'un Berger. Il y est parlé de Villes éloignées : de Poètes Épiques : de Poètes Lyriques : de Fables Héroïques : de Memnon, d'Achille, de Ménélaus, d'Hercule, & d'Orphée, descendant dans les enfers.

J'ajoute à toutes ces considérations, que cette grande simplicité de style bucolique pratiquée par les Anciens, n'est pas du goût des François : ce qui a été très-véritablement remarqué par Mr. de Longepierre dans sa belle Préface sur ses Idylles. Et un Poète François qui se serviroit aujourd'hui dans ses Églogues des termes de *Bouvier*, de *Vacher*, de *Cheurier*, de *Porcher*, seroit sifflé.

Il paroît par toutes les choses que je viens de dire, que ce que le Pere Rapin a dit de l'Églogue dans ses Réflexions sur la Poétique, doit être entendu avec exception. *L'Églogue, dit-il, est une image de la vie des Bergers. Ainsi sa matière est petite, & son génie n'a rien de grand. Elle s'occupe à décrire les amours, les jeux, les*  
axi-

animofitez, les jaloufies, les difputes, les querelles, les intrigues, les paffions, les aventures, & toutes les petites affaires des Bergers. De forte que fon caractère doit être tendre; fon efprit, aifé; fon expreffion, commune. Elle ne doit avoir rien d'exquis, ni dans fes fentimens, ni dans fes paroles, ni dans aucune de fes manières. En quoi les Italiens qui ont écrit en ce genre de vers, fe font trompés. Car ils veulent toujours avoir trop d'efprit, & dire les chofes trop finement. Le véritable caractère de l'Eglogue eft la fimplicité, la pudeur, & la modeltie. Ses figures font douces: fes paffions tendres: fes mouvemens tranquilles. Et quoiqu'elle puiſſe quelquefois être paſſionnée, & avoir de petits emportemens & de petits deſespoirs qui ne vont à rien de fâcheux, toutefois elle n'eſt jamais ni fiere, ni violente. Ses narrations font courtes: fes descriptions font petites: fes penſées font ingénues: fes mœurs font innocentes: fa diction, pure: fon vers, coulant: fes manières, unies, & tous fes difcours, naturels. Car ce n'eſt point une grande parleuſe, qui ſe plaiſe à faire du bruit. Il paroît, diſ-je, par toutes les chofes que je viens de dire touchant l'Eglogue, que ce qu'en a dit le Pere Rapin dans le paſſage allégué, doit s'entendre de la plupart des Eglogues, & non pas de toutes les Eglogues. Le Pere Rapin lui-même dans ce même Livre des Réflexions ſur la Poétique, à l'article 31. blâme les Eglogues de Mr. de Lalane, pour être ſans vigueur & ſans élévation. Et lui-même a fait des Eglogues

gues d'un style très-pompeux & très-magnifique.

*Ingens ad lavam tollit se lucus : ubi omnis  
Cede madet tellus, & rorant sanguine vepres.  
Hic pastor pugnavit : & hoc immane leonis  
Cum jaculo victor spolium suspendit ab ulmo.  
Cogite oves, pueri, silva dedit ursus ab alta  
Ingentem sonitum, sed quæ vestigia torquet  
Bellua, se tollit, contrà, dextrâque prehen-  
sam.*

*Implicat, & molli oppressam discerpit in herba.  
Stat pecus, attonitumque metu respectat, &  
horret*

*Hirsutumque supercilium, villosaque terga.  
Ducite, ut antè, greges, & reddite carmina  
silvis,*

*Pastores; meritâ victorem ornate coronâ :*

*Nam patria fera monstra isto sub monte pere-  
mit.*

*Parce tamen victor procedere : gramine in alto  
Caruleus latet anguis : habet sub dente venenum.*

*Nec quidam pastor fugit avius avia serpens  
Afflavit tabo latè, infecitque veneno.*

Et ce qui suit. C'est dans la première de ses Eglogues.

Il est à remarquer, que de huit Eglogues que j'ai faites, je n'en ai fait qu'une d'un style élevé.

*FIN de la première Partie du Tome VII.*

